REVUE

NUMISMATIQUE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

ANATOLE DE BARTHÉLEMY, GUSTAVE SCHLUMBERGER,
ERNEST BABELON

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII. 19, 20.

TROISIÈME SÉRIE — TOME NEUVIÈME

PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, place Louvois, 4

1891

MÉMOIRES & DISSERTATIONS

MONNAIES GRECQUES

INÉDITES OU PEU CONNUES

Pl. I et II.

J'ai eu l'occasion, dans le cours de l'année dernière, d'acquérir pour mon médaillier un certain nombre de monnaies grecques et romaines que je n'ai pas trouvées décrites dans les principaux ouvrages courants ou dont la description, quand je l'ai rencontrée, m'a paru erronée. J'espère donc que les savants me sauront gré de leur signaler ces pièces dont ils apprécieront l'intérêt scientifique. Le choix peu nombreux que je présente aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue numismatique* porte principalement sur des monnaies de la Grèce d'Europe et de l'Asie mineure. Il sera à bref délai, je l'espère, suivi de plusieurs autres séries de pièces variées, également extraites de ma collection.

I. *Olbia* (Sarmatie). Tête laurée d'Apollon, à droite. ℞. ΟΛΒΙΟ. Esturgeon nageant à gauche ; au dessus, un épi. — Æ 9 millim. — Pl. I, fig. I.

Les *Catalogues* ne mentionnent de pièce répondant à cette description, que dans un module beaucoup plus grand.

2. *Byzance* (Thrace). — Π·ΛΙΚ·ΓΑΛΛΙΗΝΟϹ ϹΕΒ·. Buste lauré et drapé de Gallien, à droite. ℞. ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ. Instrument de pêche fusiforme (nasse ?). — Æ 23 mill. — Pl. I, fig. 2.

Comparer Mionnet, *Thrace*, t. II, n° 434, où la légende du droit est mal lue.

3. *Deultum* (Thrace). IMP·C·GORDIANVS PIVS AVG· Buste drapé de Gordien le Pieux, à droite, avec la couronne radiée. ℞. COL·FL·PAC DEVLT. (*Colonia Flavia Pax Deultum.*) L'empereur Gordien le Pieux à cheval, armé d'une lance, et galopant à droite. — Æ 22 mill. — Pl. I, fig. 3.

4. *Thèbes* (Phthiotide). Tête voilée de Déméter couronnée d'épis, à gauche. ℞. ΘΗΒΑΙΩΝ. Protésilas en hoplite, dans la posture d'un combattant; derrière lui, à gauche, une proue de navire. Devant lui, un monogramme composé des lettres ΑΧ. — Æ 20 mill. — Pl. I, fig. 4.

Cette monnaie de bronze provient de la collection de M. Photiadès-Pacha (*Catal. de vente*, n° 180). Les mêmes types existent en argent, mais, jusqu'ici, ils ne s'étaient pas rencontrés sur des pièces de bronze.

5. *Thèbes* (Phthiotide). Même tête de Déméter. ℞. ΘΗΒΑΙΩΝ. Cheval bridé, à droite, levant une

jambe; dessous, un monogramme composé des lettres AX. — Æ 17 mill. — Pl. I, fig. 5.

Ce bronze faisait aussi partie de la collection de M. Photiadès-Pacha (*Catal. de vente*, n° 181).

6. *Nicopolis* (Epire). ΑΥΓΟΥCΤΟC ΚΤΙCΤΗC. Tête d'Auguste, à droite. Grènetis. ℞. ΝΙΚΟΠΟΛΕΩC. Victoire allant à droite, tenant une couronne et une palme. Grènetis. — Æ 17 mill. — Pl. I, fig. 6.

Comparer la description de l'exemplaire du Musée britannique (*Thessaly*, etc., p. 102, n° 7).

7. *Nicopolis* (Epire). ΦΑΥCΤΕΙΝΑ CΕΒΑCΤΗ. Buste de Faustine jeune, à droite. ℞. ΑΚΤΙΑ, dans une couronne. — Æ 14 mill. — Pl. I, fig. 7.

Comparer la pièce d'argent du Musée britannique, avec l'effigie d'Antonin le Pieux (*Thessaly*, etc., p. 105, n° 24) et celle avec l'effigie de Faustine mère (*Thessaly*, p. 105, n° 26).

8. *Prusa ad Olympum* (Bithynie). Μ·ΑΥΡΗΛΙ·ΚΟΜΜΟΔΟC. Tête laurée de Commode, à droite. Grènetis. ℞. ΠΡΟΥCΑΕΩΝ. Le bâton d'Esculape autour duquel est enroulé un serpent. Grènetis. — Æ 16 mill. — Pl. I, fig. 8.

9. *Smyrne* (Ionie). ΑΥ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Buste lauré de Caracalla à droite, avec le paludamentum. Grènetis. ℞. ΤΩΝ CΕΒΑ | CΤΩΝ (en haut, en deux lignes). Trois temples tétrastyles surmontés chacun d'une couronne; sous le temple central, une divinité assise, et sous les temples latéraux une divinité nue debout. A l'exergue, CΜΥΡΝΑΙΩΝ Π | ΡΩΤΩΝ Γ·ΝΕ |

ΩΚΟΡΩΝ (en trois lignes). Grènetis. — Æ 38 mill. — Pl. I, fig. 9.

Ce médaillon, qui est une variété des pièces connues, aux mêmes types, est d'une conservation remarquable.

10. *Téos* (Ionie). ΤΗΙΩΝ. Buste imberbe du héros éponyme Téos, à droite. Grènetis. ℞. CT·ΛΟΥΚΙΟΥ. Asclépios debout, appuyé sur son bâton autour duquel est enroulé un serpent. Grènetis. — Æ 18 mill. — Pl. I, fig. 10.

11. *Nysa* (Carie). ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΝΤΩ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste lauré de Gordien le Pieux, à droite, avec le paludamentum. Grènetis. ℞. ΕΠ·ΓΡ·ΑΥΡ·ΑΤΤΙΚΟΥ·Δ. ΝΥCAΕΩΝ. Artémis chasseresse, courant à droite et tirant de l'arc ; elle est accompagnée de son chien. Grènetis. — Æ 30 mill. — Pl. I, fig. 11.

Comparez la pièce décrite dans Mionnet, *Supplément*, t. VI, p. 525, n° 435.

12. *Blaundos* (Lydie). Buste drapé du Démos, à droite. Grènetis. ℞. Β | ΛΑΥ | ΝΔΕ | ΩΝ, en quatre lignes dans une couronne de laurier. Grènetis. — Æ 16 mill. — Pl. I, fig. 12.

13. *Julia* (Phrygie). ΙΕΡΑ CYNKΛΗTOC. Buste imberbe du Sénat drapé, à droite. ℞. ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Le dieu Lunus debout, à gauche, s'appuyant sur un sceptre ; il est coiffé du bonnet phrygien et il a le croissant lunaire sur les épaules. — Æ 20 mill. — Pl. I, fig. 13.

14. *Sardes* (Lydie). CAPΔIANΩN. Tête jeune du Démos, couronné de pampres, à droite. ℞. CTP·AO·IO·AΠPΩNIANOY. Thyrse orné de bandelettes. Dans le champ, à gauche, une abeille. Grènetis. — Æ 16 mill. — Pl. I, fig. 14.

15. *Sardes* (Lydie). NEPΩN·KAIΣAP. Tête laurée de Néron, à droite. ℞. EΠI·TIMHCIOY·CAPΔIANΩN. Tête d'Héraclès, à droite. — Æ 15 mill. — Pl. I, fig. 15.

16. *Eumenia* (Phrygie). AΓPIΠΠINA·CEBACTH. Tête d'Agrippine mère, à droite. — ℞. APXIEPEIA·EYME-NEΩN BAΣΣA·KAEΩNOΣ. Figure assise sur un trône, à gauche, et tenant une patère. Grènetis. — Æ 17 mill. — Pl. I, fig. 16.

17. *Eumenia* (Phrygie). NEPΩN ΣEBAΣTOΣ. Buste jeune de Néron, à droite, avec le paludamentum. ℞. IOYΛIOΣ KΛEΩN, dans le champ ; APXIEPEYΣ ΑΣIAΣ EYMENEΩN. Jeune dieu nu, debout à gauche, tenant un oiseau sur sa main droite et une bipenne de la main gauche, avec sa chlamyde sur le bras. — Æ 21 mill. — Pl. I, fig. 17.

18. *Ococlea* (Phrygie). IEPA CYNKAHTOC. Tête jeune du Sénat, à droite. ℞. OKOKAIEΩN. Hécate debout de face, étendant les bras. — Æ 21 mill. — Pl. I, fig. 18.

19. *Ancyre* (Galatie). ΔOMETIA·CEBACTH. Buste de Domitia, à droite. ℞. EΠI·ACKAHΠIAΔOY·ΔIO·AP··Ṭ ANKYPANΩN. Artémis éphésienne avec ses supports, debout de face, entre deux cerfs. — Æ 20 mill. — Pl. I, fig. 19.

20. *Iconium* (Lycaonie). IMP·Γ·P·LIC·GALLIENVS P·F·A. Buste radié de Gallien, à droite. — ICONIEN·COLO. Persée debout à gauche, tenant de la main gauche la harpé et de la main droite la tête de la Gorgone. Dans le champ, S·R. Grènetis. — Æ 23 mill. — Pl. I, fig. 20.

Ce bronze de la colonie d'Iconium est d'une conservation remarquable.

PIERRE DE SAXE-COBOURG.

SUR

UN DENIER D'HOSTILIUS SASERNA

ET SUR LE CULTE PRIMITIF DE DIANE EN ITALIE [1]

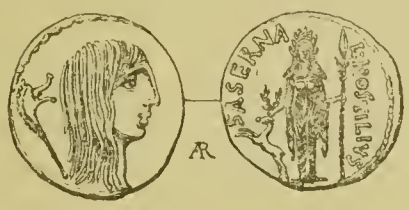

La figure de Diane, que l'on voit au revers d'une monnaie frappée par L. Hostilius Saserna, monétaire de César, n'a pas été expliquée jusqu'à présent, semble-t-il, d'une manière satisfaisante. Il ne me paraît pas impossible de dire pourquoi ce type se trouve sur la monnaie d'un Hostilius. J'essayerai de le faire et, en même temps, de montrer que cette monnaie nous offre une représentation de la plus ancienne Diane italique.

Les personnes qui s'en sont occupées ont remarqué une certaine analogie de ce type avec les images si nombreuses que nous possédons de l'Artémis d'Éphèse. Elles n'ont pas manqué de rappeler le passage où Tite Live dit [2] que le temple de Diane sur l'Aventin fut construit par Servius Tullius à l'imitation de celui de Diane à Éphèse. J'ajouterai que Strabon fournit, au sujet de la statue de Diane placée dans ce temple, un renseignement très précis : c'était un ξόανον, c'est-à-dire une de ces idoles primitives de

1. Ce mémoire a été lu devant l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres dans la séance du 13 juin 1890.
2. I, 45.

pierre ou de bois où la forme humaine commençait seulement à se dégager, et tout à fait semblable à celui que les Massaliotes avaient dédié dans leur cité (τὴν αὐτὴν διάθεσιν ἔχον τῷ παρα τοῖς Μασσαλιώταις) ; un peu plus haut, Strabon vient de dire que cette dernière était l'exacte reproduction de l'image de la déesse d'Éphèse [1].

Ce sont là des textes très clairs et qui doivent paraître probants. Mais y a-t-il autant de ressemblance qu'on en a voulu voir entre le type bien connu de Diane d'Éphèse et celui qui est gravé sur la monnaie d'Hostilius Saserna ?

Je ne répèterai pas ce qui a été déjà bien établi. Le savant Eckhel [2] a parfaitement expliqué le type de la face, où l'on voit la tête d'une femme aux cheveux tombant en désordre, au visage amaigri exprimant l'effroi : c'est *Pallor*, la Pâleur personnifiée, comme sur d'autres deniers du même monétaire on trouve *Pavor*, la Peur, représentée par une tête d'homme aux cheveux et à la barbe hérissés. Le roi Tullus Hostilius avait le premier voué des temples à *Pallor* et à *Pavor*, quand il faisait la guerre aux Véiens. L. Hostilius Saserna, en plaçant à la face des deniers qu'il frappait le souvenir du roi dont il portait le nom et des cultes qu'il avait fondés, voulait, suivant l'usage des monétaires de la fin de la République attester l'antiquité et l'éclat de sa race. Je pense qu'il faut chercher dans une pareille intention l'explication du type de Diane figuré au revers.

1. IV, p. 180.
2. *Doctr. Num.*, t. IV, p. 226.

Que cette figure soit celle de Diane, on n'en peut pas douter, la déesse est clairement caractérisée par ses attributs ; mais dans les recueils de numismatique elle est nommée Diane d'Éphèse, et cette désignation, qui n'est pas motivée, n'a pu qu'égarer. La figure fait penser d'abord, il est vrai, aux anciennes idoles d'Artémis et aussi à celles d'autres divinités qui se sont confondues avec elle, telles qu'on les voit représentées dans les peintures des vases grecs[1] ou sur d'autres monuments ; mais elle diffère entièrement de celles que l'on peut considérer avec certitude comme reproduisant l'image de la déesse d'Éphèse[2]. Ce qui distingue celle-ci, ce n'est pas tant la rigidité, la forme de colonne ou de gaîne dans laquelle toute la partie inférieure du corps est enfermée, caractère commun d'un grand nombre d'idoles primitives, que la réunion tout à fait extraordinaire des symboles qui font reconnaître en elle une divinité féconde et nourricière. D'abord, ce qui frappe au premier regard, la poitrine portant plusieurs rangées de mamelles ; puis cette quantité d'animaux de toute espèce, lions, taureaux, cerfs, béliers, griffons, abeilles et autres encore, qui enveloppent la déesse, grimpent sur ses bras, sur ses épaules, remplissent les compartiments qui divisent la surface de

1. Voir par exemple Millingen, *Peintures de vases*, pl. L-LII ; Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. XXX ; *Monum. de l'Inst. arch.*, VIII, pl. XXII ; Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. CCCVII.

2. Menetreius, *Symbol. Dianæ Ephesiæ statua*, Rom. 1688 ; Clarac, *Musée de sculpt.*, IV, pl. 581 et suiv. ; Visconti, *Mus. Pio Clementino*, I, pl. XXX ; Pinder, *Ueber Silbermedaillons*, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1855, pl. V ; Barclay. V. Head, *On chronol. Sequeme of. the Coinage of Ephesus*, 1880, pl. IX.

son vêtement et jusqu'au champ du disque placé derrière sa tête. On ne voit rien de tout cela sur le denier d'Hostilius Saserna. La déessse est debout, droite, les jambes étroitement rapprochées, mais non emprisonnées dans une gaîne. Le vêtement qui la couvre descend jusqu'aux pieds en plis symétriques. La coiffure ressemble à une couronne radiée. La couronne radiée est rarement portée par Artémis ; il y en a cependant des exemples [1]. Dans les images où elle en est parée, cette couronne est une transformation de la haute tiare asiatique crénelée et dentelée, qui lui est commune, dans une période ancienne de l'art, avec d'autres divinités féminines. Elle en dérive comme le calathus de Cérès, la couronne fleuronnée de Junon, la couronne murale de la Fortune et celle de Cybèle, la grande déesse mère dont Diane d'Éphèse n'est qu'un des types secondaires [2]. Ainsi l'ornement que porte sur sa tête la figure gravée au revers du denier d'Hostilus Saserna n'est pas distinctif de Diane d'Éphèse.

Il faut encore observer que, dans les images qui en ont été conservées, les bras de celle-ci ne portent aucun attribut. Ces bras, qui s'écartent du corps presque à angle droit, ont l'apparence de postiches ajoutés à l'idole primitive ; et en effet, ils étaient rapportés et ils avaient besoin d'être soutenus ; on voit les supports sur les monnaies, où ils ont été pris

1. Lenormant et de Witte, *Élite des mon. céramographiques*, II, pl. XI et XV, etc.

2. Voir Furtwängler, *Collection Sabourof*, pl. XXV ; G. Curtius, *Beitræge zur Geschichte Klein Asiens* (Ephesos, etc.), dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1872.

pour des candélabres, pour des chaînes ou pour des bandelettes ornées de glands qui y étaient quelquefois suspendues[1].

Sur la monnaie qui nous occupe, Diane a pour attribut un épieu dont le fer est muni d'ailerons, arme de chasse dont on retrouve le modèle, d'ailleurs commun dans l'antiquité, sur des monuments fort anciens découverts en Italie. Elle tient cet épieu de la main gauche, son autre main étendue saisit le bois d'un cerf courant à côté d'elle. L'attitude et les attributs conviennent bien à Diane déesse chasseresse, mais, comme on le voit, le nom de Diane d'Éphèse, généralement donné à cette figure, n'est pas justifié par la comparaison attentive des monuments où celle-ci est sûrement représentée.

Cette attribution paraît mieux appuyée par les textes. Tite Live, on l'a dit, et avec lui d'autres historiens rapportent qu'un temple de Diane fut bâti sur le mont Aventin par le roi Servius Tullius et que ce temple fut fondé pour servir de sanctuaire commun à une fédération de peuples latins ayant Rome à sa tête, à l'imitation de ce qu'avaient fait les Ioniens d'Asie en élevant le temple d'Artémis à Éphèse, fameux dès lors, dit Tite Live[2], « jam tum inclutum erat Dianæ Ephesiæ fanum ». C'est, en effet, le temps où les vaisseaux des Grecs abordaient successivement les rivages de la Méditerranée. Les Phocéens qui allaient fonder Marseille relâchèrent à l'en-

1. Pinder, *O. c.*; Ch. Lenormant, *Nouv. galerie mythol.*, p. 83; Percy Gardner, *Types of greek Coins*, Cambridge, 1883, p. 78.
2. I, 45; cf. Dion. Halic., IV, 25 et 26; Aur. Victor, *de Viris ill.*, 7.

trée du Tibre, sous le règne de Tarquin l'Ancien[1]. Ils apportaient d'Éphèse une image d'Artémis toute semblable à celle qui y était vénérée et, à leur tour, dit Strabon[2], les Romains placèrent dans le temple de l'Aventin une statue d'Artémis en bois, pareille à celle du temple de Marseille qu'on appelait l''Εφέσιον (τὴν αὐτὴν διάθεσιν ἔχον).

On ne voit aucune raison pour rejeter une tradition qui réunit en sa faveur de semblables témoignages. Elle concorde d'ailleurs avec l'affirmation de Varron[3], que pendant 170 ans les dieux des Romains n'eurent point de simulacres, période dont le terme correspond aux dernières années du règne de Tarquin l'Ancien. On attribue à ce roi l'introduction à Rome de la statuaire, déjà cultivée chez les peuples voisins par les Grecs et par les Étrusques; Tarquin aurait dédié la statue de Jupiter dans le temple qu'il avait fait construire au Capitole[4]. Son successeur a donc fort bien pu consacrer dans le temple de l'Aventin une idole faite à la ressemblance de celles d'Éphèse et de Marseille; mais ce n'est pas cette idole, je crois l'avoir démontré, qui est figurée sur la monnaie d'Hostilius Saserna. Aucun détail vraiment caractéristique ne la rappelle, mais seulement l'aspect général, la raideur qui est le propre de toutes les statues

1. Justin. XLIII, 3. Voir Klausen, *Æneas und die Penaten*, II, p. 606, Hamb., 1840.

2. Strab., IV, p. 179, 180.

3. Varr. ap. Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 31. C'est à la même source qu'ont puisé Plutarque, *Numa*, 8, et les auteurs chrétiens, Clem. Alex., *Strom.*, I, p. 304; Tertull., *Apol.*, 25; Euseb., *Praep. evang.*, IX, 6. Voir Detlefsen, *de arte Roman. antiquissima*. Progr. Glüksburg, 1868, p. 3.

4. Varr. ap. Plin. *Hist. nat.*; Detlefsen, XXXV, 45.

archaïques. De plus, on n'aperçoit pas encore le motif qui aurait fait choisir par le monétaire le type d'Artémis d'Éphèse ou de la Diane de l'Aventin. Ce motif, il faut donc le chercher ailleurs.

Le culte de Diane est beaucoup plus ancien en Italie que ne le donnerait à croire l'introduction à Rome, sous les rois, de l'image apportée d'Asie par les navigateurs phocéens. Diane n'est, à l'origine, ni la déesse asiatique, ni l'Artémis hellénique, la fille de Latone, dont Auguste mit la statue à côté de l'Apollon de Scopas, au Palatin, celle que nous connaissons par les ouvrages de l'art et de la poésie, œuvre grecque en réalité.

> Græcia capta ferum victorem cœpit et artes
> Intulit agresti Latio.

Les artistes et les poètes ont si bien transformé l'agreste divinité italique qu'il est devenu difficile de la concevoir sous d'autres traits que ceux qu'ils ont arrêtés. Nous avons peine à nous transporter dans cette antiquité fabuleuse où, encore sans temple et sans images, elle était adorée sur les sommets des collines, à la source des rivières, dans les clairières des forêts, avec les faunes et les nymphes dont l'imagination populaire animait les solitudes et qu'elle y croyait entendre parler avec des voix prophétiques[1]. Si cette Diane primitive a quelque rapport avec Artémis, c'est avec l'Artémis arcadienne, pélasgique, antérieure à celle d'Homère et sans parenté encore avec Apollon, nymphe comme elle

1. Preller, *Römische Mythologie*, 3e éd. Berlin, 1881, I, p. 113, 313, II, 129.

et entourée de nymphes dont les noms sont ceux des montagnes du Péloponèse et des eaux qui l'arrosent[1] ; elle répand partout la fécondité ; elle est la nourricière de tout ce qui a vie et la protectrice des animaux sauvages avant de devenir la chasseresse qui se plaît à leur poursuite[2].

C'est une déesse semblable que l'on adorait à l'entour des collines romaines, chez les Latins, les Èques, les Herniques, les Sabins, les Toscans : on retrouve les traces de son culte jusques en Campanie[3]. Il fut un lien entre ces peuples. Ses bois sacrés, ses temples ensuite, devinrent des centres religieux, commerciaux et politiques, où les confédérés s'assemblaient pour leurs affaires en même temps que pour sacrifier en commun[4]. Pline, en parlant d'un bois de hêtres qui couronnait le mont Corne, au dessus de Tusculum, dit que les Latins l'avaient consacré par l'antique religion de Diane, et il semble, par la manière dont il s'exprime, faire participer le Latium tout entier à cet acte religieux : « lucus antiqua religione Dianæ sacratus à Latio[1]. » Non loin de là, à Aricia, un autre bois était célèbre par son temple et par ses fêtes, le *lucus Nemorensis* ou, plus brève-

1. Ottf. Muller, *Dorier*, 2e éd. Breslau, 1884, I, p. 376 et suiv.; A, Maury *Religions de la Grèce*, I, p. 152, n. s.

2. Claus, *de Dianæ antiq. ap. Graecos natura*. Vratislav., 1881, c. VII et VIII; Schreiber, ap. Roscher, *Ausführlich. Lexicon. der Mythologie*, art. *Artemis*; P. Paris, art. *Diana* du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*.

3. Preller, *Röm. Mythol.*, I, 313 et suiv.; Birt, ap. Roscher, art. *Diana*; P. Paris, *l. l.*

4. Preller, *R. Myth.*, I, p. 111; Beloch, *der Italischer Bund unter Roms Hegemonie*, Leipzig, 1880, p. 177 et suiv.; cf. Schwegler, *Röm. Geschichte*, I, p. 731, n° 6; O. Gilbert. *Geschichte und Topographie der Stadt Roms im Alterthum*, l. II, 1885, Leipzig, p, 22.

1. *Hist. nat.*, XVI 242 (91).

ment le *Nemus,* dont le nom survit dans celui du village de Nemi et de son lac charmant, que les Romains appelaient le miroir de Diane[1]. Il avait été dédié à Diane au nom d'une communauté de peuples Latins, par un dictateur, Egerius Laevius de Tusculum. Caton, de qui nous vient ce renseignement[2], avait pu voir lui-même la pierre sur laquelle étaient inscrits les noms des cités alliées en tête desquelles figurent Tusculum et Aricia. Un Egerius de Tusculum avait dédié le *Nemus ;* d'après un autre témoignage, la consécration fut faite par un autre membre de la même famille, Manius Egerius, qui est représenté comme le père d'une nombreuse et illustre lignée à Aricia[3].

Ce culte, nous le retrouvons à Rome, d'abord installé sur le Cælius. Il y avait sur l'un des sommets de la colline (celui qu'on appelait le Cæliolus) un *Sacellum* de Diane très vénéré — maximum et sanctissimum —, dit Cicéron[4] ; de son temps encore un certain nombre d'anciennes familles, se conformant aux rites de leur *gens*, y sacrifiaient une fois l'an. C'était aux ides du mois d'août, époque à laquelle on fêtait le *natalis dies* de la déesse[5], c'est-à-dire l'anniversaire de la fondation de son culte, aussi bien à Rome qu'à Tusculum ou à Aricia, sur le Cælius aussi bien que sur l'Aventin. Cette coïncidence n'est pas fortuite ; elle ne peut s'expliquer que par une commune origine, par une véritable filiation.

1. Servius, *ad Aen.*, VII, 515.
2. Cato, *Orig. frag.*, 58, édit. Peter ; et ap. Priscian. IV. p. 129, VII, p. 337.
3. Festus, p. 169, Lindemann ; p. 145, Muller.
4. *Har. resp.*, 15, 32.
5. Le Menologium Rusticum de Philocalus indique le 13 août ; cf. Martial., XII, 67 ; Stat., *Silv.*, III, 5, 52-60 ; Auson, *de Fer. Rom.*, 6.

Tusculum est la ville mère, l'antique foyer d'où ce culte a rayonné sur le Latium ; il est venu à Rome, apporté par qui, sinon par le peuple dont le nom se confond avec celui de Tusculum, les Toscans (Tusci, Tursi, Etrusci), les Étrusques Latins ; et le roi qui est à ce moment de l'histoire romaine primitive la personnification de l'élément Toscan, son éponyme, Tullus Hostilius (le Toscan, l'étranger[1]) est aussi celui à qui les historiens attribuent l'adjonction à Rome du Cælius, où Diane eut son premier sanctuaire[2]. Plus tard, Servius Tullius en éleva un autre sur l'Aventin où fut placée cette image de la déesse qui ressemblait à l'Artémis d'Éphèse et de Marseille. Les Romains d'un âge postérieur en ont fait grand honneur à sa politique ; ils se plaisaient à dater de cette fondation la reconnaissance de la suprématie de Rome par les autres cités latines. Mais ils n'avaient pas oublié l'établissement plus ancien du culte de Diane sur le Cælius. Un Hostilius surtout devait tenir à en rappeler le souvenir. Celui qui prenait pour emblème les figures de Pallor et de Pavor à qui le roi son ancêtre avait voué des temples, n'avait pas moins de raison de mettre sur sa monnaie l'image de la Diane antique du Latium.

EDM. SAGLIO.

1. Tullus, Turnus, Tuscus, voir Schömann, *de Tullio Hostilio rege*, in *Opusc. Academica*, t. I, Berlin, 1856 ; Schwegler, *Röm. Geschichte*, I, Tubingen, 1853, p. 264, 583.

2. Tit. Liv., 1, 30 ; Dion. Halic., III ; Aur. Vict. De *vir. ill.*, IV, 3 ; Hieronyme, *Chron.*, ed. Schœne, p. 87 ; Cic. *l. l.* Voir Gilbert, *O. l.*, II, p. 24, 32 et suiv. ; 232.

LES

MÉDAILLES DES CARRARE

SEIGNEURS DE PADOUE

EXÉCUTÉES VERS 1390

Pl. III.

François Ier et son fils François II, de Carrare, seigneurs de Padoue, luttèrent pendant la seconde moitié du XIVe siècle contre deux puissants voisins, la république de Venise et les Visconti, maîtres de Milan. Après des alternatives de succès et de revers, au cours desquelles ils firent preuve d'une admirable constance et de véritables qualités militaires, ces princes succombèrent l'un après l'autre dans cette lutte inégale, non sans avoir inspiré par moments des craintes sérieuses à leurs implacables ennemis. François Ier, devenu maître de Padoue en 1355, défendit longtemps sa conquête contre les Milanais et les Vénitiens, mais il fut enfin réduit à capituler, et enfermé, en 1388, dans le château de Como, où il mourut en 1393. Son fils François II, surnommé Novello, suscita de tous côtés des ennemis à Jean Galéas Visconti; puis, ayant réuni une petite troupe de mercenaires allemands, il parvint à s'emparer, par surprise nocturne, de la ville de Padoue; ce fait d'armes eut lieu le 19 juin 1390. Novello garda sa conquête en dépit des efforts du duc de Milan qui

dut reconnaître son indépendance après deux années de luttes. Mais, plus tard, la sérénissime république s'étant liguée avec les Milanais, il ne put résister à des forces bien supérieures à celles dont il disposait lui-même. Il dut se résigner à capituler et fut traîné à Venise où le Conseil des Dix le fit étrangler, avec ses fils, en 1405.

C'est pour célébrer la prise de Padoue que fut frappée la médaille dont nous nous occupons ici.

D'un côté, le prince est représenté de profil, tourné à droite, rappelant, par tous les traits de sa large face, le type bien connu de Vitellius[1]. Il n'est pas douteux qu'une monnaie romaine ait servi de modèle à l'artiste chargé d'exécuter la médaille de François de Carrare ; le graveur s'est donc peu préoccupé de la ressemblance. La légende toutefois ne laisse pas d'incertitude sur l'identité du personnage. Elle est ainsi rédigée : « EFIGIES. DIVI. FRANCISCI. JUNIORIS. D' CARARIA.PAD. » L'inscription du revers n'est pas moins explicite : « 1390 DIE. 19. JUNII. RECUPERAVIT. PADUAM. E. CETA. » Une abréviation au dessus du dernier mot ne permet pas de lire autre chose que *cetera*, formule singulière assurément dans une pareille inscription et qui ne pouvait manquer d'éveiller l'attention et la défiance des érudits.

La carrière de François Novello fut courte, puisque, dès 1405, il était tombé au pouvoir de ses ennemis. Si donc la médaille a été exécutée par ses ordres, elle est forcément contemporaine des évènements qu'elle célèbre ; on a ainsi une imitation ou, encore

1. C'est la troisième médaille de la planche qui accompagne cet article.

mieux, une copie fidèle d'une pièce romaine, copie exécutée aux environs de l'année 1390. Un pareil fait bouleversait quelque peu toutes les idées reçues sur le développement méthodique de l'art à l'époque de la Renaissance. Etait-il admissible que la petite cour d'un prince secondaire eût devancé dans l'imitation des modèles antiques les grands foyers artistiques et intellectuels de l'Italie ? Sans doute, les Carrare s'étaient montrés des seigneurs éclairés ; ils avaient attiré et retenu Pétrarque auprès d'eux, et l'on sait que Pétrarque a été un des premiers à rechercher avec passion et à collectionner les monnaies antiques. Mais qu'importe! De pareilles considérations pouvaient-elles prévaloir contre des opinions accréditées depuis longtemps ? Aussi la médaille de François Novello, comme celle qui représentait les traits de son père, furent-elles reléguées parmi les médailles dites de restitution, fabriquées, suivant une tradition généralement admise, au XVIe siècle ou même à une époque postérieure.

Une difficulté, cependant, aurait dû préoccuper ceux qui tranchaient aussi légèrement cette délicate question. Qui songeait encore, en plein siècle de Jules II et de Léon X, aux infortunés seigneurs de Carrare? Qui eût jamais pensé à célébrer par des monuments durables les exploits oubliés de ces petits potentats? On ne s'arrêta pas à de pareilles objections, et pendant longtemps on n'attacha aucune importance à ces médailles considérées comme antidatées.

Il y a vingt-cinq ans seulement, un savant alle-

mand, le docteur Julius Freidlaender, mort conservateur du Cabinet des médailles de Berlin, étudia la question de plus près qu'on ne l'avait fait avant lui, et il aboutit à une conclusion diamétralement opposée à celle qui n'avait pas encore rencontré de contradicteur.

Le résultat de ses recherches fut consigné dans un mémoire publié en 1868[1]. Les arguments étaient sans réplique, le raisonnement péremptoire, et cependant l'attribution des médailles de Carrare aux dernières années du XIVe siècle, rencontra bien des incrédules. Il allait falloir reculer de cinquante années la date des plus anciennes médailles italiennes. Comment admettre qu'au XIVe siècle, c'est-à-dire à une époque presque barbare, on fût parvenu à copier avec cette fidélité intelligente les modèles romains ? Autre objection : si le classement des médailles dites de restitution avait été fait trop légèrement et devait être repris entièrement, c'était le bouleversement de toutes les idées reçues sur une série entière de monuments entourés d'une profonde obscurité. Les conséquences de la thèse de M. Friedlaender étaient fort graves, on le voit, si graves que la crainte de renverser toutes les traditions admises dut contribuer pour beaucoup, sans doute, à faire rejeter ses conclusions. Cependant le savant allemand avait raison, bien qu'il manquât quelque chose à sa démonstration. En vain avait-il accumulé les exemples et les

1. *Periodico di numismatica e sphragistica per la storia d'Italia*, dirigé par Carlo Strozzi, Florence, 1868, in-8°. L'article de M. Friedlaender, redigé en italien et accompagné d'une planche, parut dans le premier numéro de cette Revue.

citations, la preuve décisive, irréfutable, faisait encore défaut. C'est cette preuve que j'apporte et à laquelle je n'aurais peut-être pas fait attention, je m'empresse de le reconnaître, sans les études antérieures de M. Friedlaender.

Dans le plus ancien inventaire du duc de Berry, daté de 1401[1], on lit un article ainsi rédigé : « Item, « une empraincte de plomb, où est le visaige de « François de Carrare en un costé, et en l'autre la « marque de Pade. » Et le même article reparaît sur les inventaires rédigés en 1414 et en 1416. Dans le dernier, aucune valeur ne lui est assignée. Evidemment une empreinte en plomb, quelque intérêt que présentât à un collectionneur émérite comme le duc de Berry la rareté de l'objet, ne saurait offrir aucune valeur vénale. Mais, précisément parce que le prix de la matière était nul, cette empreinte n'eût pas été admise à côté des merveilles de toutes sortes accumulées dans les collections du prince, si l'effigie n'avait pas été considérée comme un objet de haute curiosité.

Certes, des connaisseurs au goût raffiné, comme le frère de Charles V, étaient parfaitement en état de sentir combien cette copie fidèle des modèles antiques était chose nouvelle à la fin du XIVe siècle. Quant à l'identité de la médaille de l'un des princes de Carrare et de la pièce du duc de Berry, elle ne saurait donner lieu à aucun doute. Si sommaire que soit

1. C'est au même inventaire que sont empruntés les éléments d'un précédent article sur les médailles de Constantin et d'Héraclius, paru dans le premier numéro de 1890 de la *Revue numismatique*.

la description citée plus haut, elle est assez précise, assez détaillée pour dissiper toute incertitude. Ainsi donc, l'inventaire nous apporte la preuve formelle indiscutable que, dès 1401, il existait une médaille reproduisant les traits de François de Carrare, deuxième du nom. Certainement son fait d'armes avait eu quelque retentissement en France. L'adversaire de François Novello n'était-il pas le père de la jeune duchesse d'Orléans, la nièce par alliance du duc de Berry ? Tout se réunit donc pour prouver que nous sommes bien en présence d'une reproduction de la pièce frappée en l'honneur de la conquête de Padoue et pour confirmer ainsi les conclusions de M. Friedlaender.

Si l'exécution de la médaille de François Novello doit être fixée à l'année 1390, il n'y a pas de raison sérieuse pour ne pas dater de la même année la médaille consacrée à François Ier de Carrare. Pour celle-ci, nous le reconnaîtrons, la preuve authentique manquait encore ; mais est-elle bien nécessaire ? Le travail des deux pièces est tout-à-fait identique[1] ; et qui aurait pu songer à exalter les hauts faits de François Ier, si ce n'est son fils Novello ?

1. On peut en juger d'ailleurs par les reproductions jointes à cette note ; elles sont plus fidèles que les planches de Friedlaender. La médaille de François de Carrare l'ancien, celle qui est percée par le haut, nous a été gracieusement communiquée par M. Valton. Celle de son fils est reproduite d'après l'exemplaire en argent du Cabinet des médailles, acquis en 1840. Nous avons joint à cette planche la photographie d'une autre médaille des seigneurs de Carrare. Celle-ci ne porte pas d'effigie ; elle est intéressante surtout en raison des conditions dans lesquelles elle a été découverte. Elle fut trouvée, il y a un certain nombre d'années déjà, dans les fondations d'une église des environs de Padoue ; elle était protégée contre l'oxydation par une petite tire-lire en terre où elle était enfermée. M. Valton qui avait acquis ce curieux objet à la vente d'Eugène Piot, en a généreusement fait don au Cabinet des médailles.

La question de date une fois tranchée, nous n'en avons pas fini avec tous les problèmes que soulèvent les médailles des Carrare. Nous ne nous arrêterons pas à la thèse soutenue par M. Friedlaender quand il a essayé de démontrer que les pièces en question avaient été frappées et non fondues. Les arguments invoqués en faveur de cette opinion sont contredits par un examen attentif des médailles ; cet examen ne laisse pas de doute sur le procédé employé. Signalons seulement, sous le cou de François II, des bavures que la fonte seule peut produire.

Si on examine la liste des effigies des seigneurs de Carrare dressée par M. Armand dans ses *Médailleurs italiens*[1], on ne compte pas moins de neuf médailles différentes ; mais on remarque en même temps que sept de ces pièces sont d'un module uniforme : 70 millimètres. Elles appartiennent donc à une même série ; pour celles-là point d'hésitation. Si plusieurs d'entre elles sont inspirées par les médailles originales du XIVe siècle, elles ont certainement été gravées dans le courant du XVIe, quand le goût de ces petits monuments s'est propagé. Puis, on aura voulu compléter les séries ; on aura ainsi inventé les médailles des premiers seigneurs de Carrare dont le prototype n'existait pas.

Les deux derniers représentants de cette maison avaient droit à une place d'honneur dans cette série ; mais, par une singulière inadvertance, les copistes du XVIe siècle les ont pris l'un pour l'autre. Ils ont donné à François II les traits de François Ier

1. Tome I, p. 15-17.

et réciproquement. De là, des confusions perpétuelles. M. Armand lui-même n'a pas échappé aux conséquences de cette erreur, et c'est ainsi que son catalogue offre des méprises qu'il importe de signaler.

M. Armand décrit, sous les n°s 30 et 31, deux médailles de François II, c'est-à-dire du même personnage, tandis que l'une, celle dont l'avers a pour légende : *Francisci de Carraria*, présente un type bien différent du personnage nommé par la légende *Francisci junioris de Cararia*.

Nous avons dit, après M. Armand que la légende du revers, identique sur les deux pièces, rappelle la date de la surprise de Padoue. Il est sans doute bien singulier que la pièce du père mentionne un fait d'armes accompli par son fils; peut-être serait-il difficile de citer un autre exemple d'une pareille anomalie. Il n'est donc pas surprenant que M. Armand ait été amené à supposer, malgré la diversité des types, que les deux pièces célébraient le même personnage. Si la légende de la face contredisait une pareille interprétation, l'identité des légendes sur les deux revers était un argument en sa faveur. Nous ne nous chargerons pas d'expliquer la date de la prise de Padoue intentionnellement rappelée sur une médaille de François Ier[1] ; mais, jusqu'à preuve du contraire, nous nous en rapporterons à la légende principale, en admettant avec Friedlaender et les

1. Lors de la surprise de Padoue, en 1390, François Ier de Carrare, prisonnier des Vénitiens, vivait encore. On pourrait supposer que son fils, en lui consacrant une médaille, a voulu l'associer en quelque sorte au brillant fait d'armes qui avait remis les seigneurs de Carrare en possession de la ville de Padoue.

autres érudits que nos deux médailles représentent, non pas François II Novello sous deux types différents ; mais François Ier et François II de Carrare.

On voit à quel degré l'histoire des débuts de la gravure en médailles est pleine d'incertitudes. Les textes seuls peuvent apporter quelque lumière dans ces recherches difficiles. Les inventaires surtout et les comptes, avec leurs mentions précises et authentiques, seront d'une précieuse ressource pour aider à la découverte de la vérité.

C'est ainsi que l'inventaire du duc de Berry nous a permis de reculer à une date antérieure à 1401, d'abord les médailles de Constantin et d'Héraclius, puis les pièces des seigneurs de Carrare. Nous n'avons pas la prétention d'avoir dit le dernier mot sur la question qui fait l'objet de la présente note. Les effigies de François Ier et de François II de Carrare, offrent encore à la sagacité des spécialistes plus d'une énigme à expliquer. C'est déjà quelque chose, croyons-nous, de pouvoir affirmer que ces pièces doivent figurer tout à fait en tête de la liste chronologique des médailles italiennes.

Jules Guiffrey.

QUATRE MÉDAILLONS DE BRONZE

D'ASIE MINEURE

Pl. IV.

Le Cabinet des Médailles a fait récemment l'acquisition des quatre grands médaillons, frappés dans trois villes différentes d'Asie-Mineure, qui se trouvent photographiés sur notre planche IV ; bien que deux d'entre eux aient déjà été reproduits[1], on me saura gré, je l'espère, de les présenter spécialement aux lecteurs de la *Revue*, en raison de leur beauté exceptionnelle, car ils peuvent être considérés comme à fleur de coin, et l'on sait combien sont rares les médaillons grecs dans cet état de conservation. La plupart de ceux qui sont renfermés dans les collections publiques sont, à ce point de vue, fort défectueux : et cela est d'autant plus regrettable que leurs légendes sont plus développées que celles des pièces du module ordinaire, et que leurs types comportent naturellement des détails et des particularités qui ne sauraient exister sur un flan de moindres dimensions, C'est donc une bonne fortune véritable que de pouvoir étudier à l'aise et sans avoir besoin de recourir aux conjectures et aux restitutions de types ou de légendes frustes, quelques-uns de ces monuments qui comptent parmi les plus grands que l'art monétaire ait jamais produits.

1. Ce sont les médaillons n°s 3 et 4 : je les ai fait reproduire dans l'ouvrage posthume de Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, pp. 181 et 182.

I. — Cyzique

Commode. Λ ΑΥΡ ΚΟΜΟΔΟϹ ΚΑΙϹΑΡ ΓΕΡ ϹΕΒ ΥΟϹ (Λούκιος Αὐρήλιος Κόμοδος Καῖσαρ Γερμανικός Σεβαστοῦ υἱός). Buste de Commode jeune, à droite, la tête nue, les épaules couvertes du paludamentum. Grènetis au pourtour.

℞. ΚΥΖΙ | ΚΗΝΩΝ | ΝΕΟΚΟ (en trois lignes dans le champ). Galère avec un rang de rameurs sur le pont, voguant à droite. La proue est ornée d'une figure de Triton qui sonne de la trompe; la poupe, très recourbée, est surmontée de l'aplustre et de deux enseignes militaires au pied desquelles on aperçoit le céleuste, assis, battant des mains. Sous la galère, un dauphin et un thon qui nagent en sens inverse. Grènetis au pourtour.

Æ 35 millim. Pl. IV, fig. 1.

Ce médaillon est peut-être le document le plus complet que la numismatique fournisse à l'étude de l'archéologie navale. On y distingue très nettement tous les détails de gréement du navire; sous l'aplustre (ἄφλαστον), on voit le κελευστής, que les Latins appelaient *hortator*, *jussor*, *symphoniacus*; il est assis sous une petite tente, et sa fonction consiste à battre des mains à intervalles réguliers et à chanter le *céleusma*, qui avait pour effet d'harmoniser la cadence des rames et d'exciter l'énergie des rameurs. Nous remarquons particulièrement, à l'arrière, une sorte de grand mât qui dépasse l'aplustre, en diagonale, derrière les aigles légion-

naires : c'est l'étai appelé par Pollux στυλίς, et par Eustathe στυλίσκος, qui soutenait l'aplustre[1], et à l'aide duquel cet ornement formé de planches disposées en queue de coq, pouvait être plus ou moins recourbé ou développé.

Nous n'insistons sur ces détails que parce qu'on les distingue mieux sur notre médaillon que sur les autres monnaies de Cyzique au type de la galère, soit que le vaisseau se présente, comme ici, voguant à droite, soit, au contraire, qu'il se dirige à gauche et montre son autre flanc[2], soit enfin qu'il soit muni de voiles comme sur un médaillon de Faustine jeune[3], ou de Commode lui-même[4].

Parmi ces diverses représentations de galères, la particularité la plus intéressante que nous puissions citer nous est fournie par un grand médaillon de Faustine jeune, au Cabinet de France[5]. Sur cette pièce, d'une conservation médiocre malheureusement, on voit une galère pareille à celle qui figure sur le médaillon de Commode, et en outre, on lit sur la proue, à côté du gouvernail, l'inscription suivante, en deux lignes :

ΧΑΙΡΕ
ΠΟΛΙ

De prime abord, on pourrait considérer cette exclamation « χαῖρε, πόλι », comme une salutation

1. A. Cartault, *La trière athénienne*, p. 97; cf. l'art. *Seewesen* dans les *Denkmäler des Klassischen Altertums* de Baumeister.
2. Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 539, n° 176.
3. Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 543, n° 198.
4. Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 544, n° 209.
5 Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 542, n° 193.

ou un adieu des marins cyzicéniens à leur patrie, ou bien même comme formant le début d'une de ces mélopées populaires chantées par les marins durant leurs voyages ; mais la comparaison avec l'inscription d'une autre médaille va nous permettre de proposer une interprétation plus scientifique.

Eckhel a donné, avec cette science et cette sûreté de critique dont il se départit rarement, une fort ingénieuse explication de la légende d'une monnaie d'Ephèse, à l'effigie de Philippe père, qui se rattache étroitement aux pièces cyzicéniennes que nous étudions ici. Sur cette monnaie, qui est aussi au type d'une galère, on lit ЄΦЄCIΩN·A·KATAΠΛOYC[1]. Un passage d'Ulpien[2], relatif au départ des magistrats romains dans les provinces, est le commentaire direct de ce type et de cette légende. En arrivant dans sa province, le proconsul était reçu avec les plus grands honneurs et il faisait dans la métropole une entrée triomphale. Dans la province d'Asie, où il ne pouvait pénétrer que par mer, son arrivée s'appelait κατάπλους (*adnavigatio*), et il devait aborder d'abord à Ephèse, la première métropole (*inter matrices urbes Ephesum primam attingere*). Ainsi, d'après ce témoignage, conclut Eckhel, c'est l'entrée du navire du proconsul dans le port d'Ephèse, qui se trouve désignée sur la monnaie par le mot κατάπλους, et la lettre A de la légende signifie qu'Ephèse était la première des villes d'Asie visitée

1. Mionnet, *Suppl.*, t. VI, p. 188, n° 719 ; cf. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 518.
2. Ulpien, *Digest*, I, 16, 4, § 5 ; cf. J. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, 2e éd. (Leipzig, 1881), p. 337. (Handbuch der römischen Alterthümer), et Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 15 et 16.

par le proconsul (πρῶτος κατάπλους, *prima adnavigatio ad Ephesiorum urbem*).

Cette interprétation si judicieuse et si intéressante nous paraît jeter une certaine lumière sur la légende cyzicénienne : ΚΑΙΡΕ ΠΟΛΙ. Après avoir visité Ephèse, le proconsul parcourait successivement les villes principales de sa province, surtout les villes qui, comme Cyzique, prétendaient au titre de métropole[1] ; comme tout nouveau fonctionnaire, il arrivait la bouche pleine de promesses, et il était accueilli avec des démonstrations de joie. Sur le navire qui le portait, l'inscription « χαῖρε, πόλι » était une avance flatteuse faite à la ville qu'il allait visiter, un souhait de bienvenue.

Chaque nouveau proconsul avait recours à un procédé de son choix, à une devise particulière pour conquérir les suffrages des villes qu'il devait administrer : c'est dans ce sens, fort probablement, que l'on doit chercher à expliquer un autre grand médaillon de Cyzique, au type de la galère et à l'effigie d'Hadrien : sur cette nouvelle pièce, on lit, au dessus du navire, le mot ЄΥΤΥΧЄCΤΑΤΟΥ, dont l'interprétation a rebuté Eckhel lui-même[2].

Tout en indiquant la voie dans laquelle on doit chercher, je n'ose formuler des hypothèses, n'étant nullement certain que la forme du génitif masculin, donnée par l'ancien catalogue d'Ennery, soit correctement lue. Peut-être doit-on comprendre :

1. Marquardt, *Römische Staatswesen*, t. I, p. 343.
2. Anc. coll. d'Ennery. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 454, et Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 318, n° 223.

εὐτυχέστατου (ἀνθύπατου κατάπλους), le proconsul s'estimant très heureux d'aborder au milieu de citoyens si dévoués et si empressés à l'accueillir[1].

Telle est l'interprétation qui m'a paru la plus naturelle de ces curieuses légendes, et je ne crois pas que ces inscriptions se rapportent, par exemple, à des fêtes nautiques qui auraient été célébrées dans le port de Cyzique, comme les noms de navires, ΑΛΚΑ, ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, ΕΥΚΛΕΙΑ, ΕΥΝΟΜΙΑ, ΚΟΡΚΥΡΑ, etc., qu'on lit sur des monnaies de Corcyre[2].

Commode. Λ ΑΥΡ ΚΟΜΟΔΟC ΚΑΙCΑΡ ΓΕΡ CΕΒ ΥΟC. Buste de Commode jeune, à droite, la tête nue, les épaules couvertes du paludamentum. Grènetis au pourtour.

℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Guerrier nu, debout, à gauche, sa chlamyde sur l'épaule et le bras gauche, et s'appuyant de la main droite sur sa lance. Grènetis au pourtour.

Æ 35 millim. Belle patine verdâtre. Pl. IV, fig. 2.

Le même type de revers, c'est-à-dire un guerrier nu, debout, s'appuyant sur sa lance, paraît sur un assez grand nombre de monnaies de Cyzique de l'époque impériale. On le signale avec l'effigie de Trajan, d'Antonin le Pieux, de Faustine jeune, de Lucius Verus, de Commode. Mionnet désigne ce

1. Sur une monnaie de Laodicée de Phrygie, à l'effigie de Caracalla, on a la légende ΕΥΤΥΧΕΙC ΚΑΙΡΟΙ, qui correspond à la légende FELICIA TEMPORA des monnaies romaines. Mionnet, *Descr.*, t. IV, p. 329, n° 776; B. Head, *Hist. num.*, p. 566.

2. B. Head, *Hist. numorum*, p. 277; cf. P. Gardner, dans le *Journal of hellenic Studies*, t. II, p. 96.

guerrier simplement sous le nom de « Jeune homme », et il le confond même parfois avec Hermès. Il n'est pas douteux qu'on doive y reconnaître le héros éponyme de la ville, Cyzicos. En effet, sur des monnaies frappées en association par Cyzique et Ephèse, ou par Cyzique et Smyrne, on voit le même héros, désigné par son nom, KYZIKOC, debout, s'appuyant sur sa lance. A Ephèse, il donne la main à un autre génie ЄΦЄCOC ; à Smyrne, il se trouve en présence de l'Amazone CMYPNH[1]. Il s'agit donc bien du héros Cyzicos, et c'est avec raison que M. Greenwell[2] a donné son nom à une tête d'éphèbe, imberbe, à cheveux courts, qui forme le type de quelques statères d'electrum cyzicéniens du IVe siècle. Sa tête juvénile, accompagnée de son nom, KYZIKOC, remplace souvent l'effigie impériale sur des monnaies de bronze frappées sous l'empire romain[3], et si nous comparons cette tête imberbe, diadémée ou laurée, avec celle de la figure en pied sur notre médaillon, nous constaterons entre elles une analogie tout à fait concluante.

Cyzicos, fils du Thessalien Æneos et par lui petit-fils d'Apollon, fonda Cyzique où il régnait lors de l'expédition des Argonautes. Conseillé par un oracle, il accueillit favorablement les hardis navigateurs, et il offrit à leur chef Jason une généreuse hospitalité. Mais, quelque temps auparavant, Cyzicos, ardent chasseur, avait tué un des lions consacrés

1. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 453 ; *Suppl.*, t. VI, p. 143, n° 419.
2. Greenwell, *The electrum Coinage of Cyzicus*, p. 92, n° 80 et pl. IV, 1.
3. Mionnet, *Descr.*, t. II, pp. 533 et suiv.

à Cybèle dans la forêt du mont Dindyme : cette témérité devait causer sa perte. Un jour qu'il combattait avec les Argonautes pour repousser une attaque des Pélasges, Jason, par mégarde, le transperça de sa lance. Les Dolions et les Argonautes, rassemblés dans une commune douleur, lui firent de somptueuses funérailles et des jeux furent célébrés en son honneur[1].

Telle fut, d'après Apollonius de Rhodes et Valerius Flaccus, la carrière du héros mythique que les Cyzicéniens honoraient comme le fondateur de leur cité[2]. Une inscription de l'époque impériale nous apprend qu'une statue avait été érigée à Cyzicos comme κτίστης de la ville, et qu'on dut la réparer, sous l'archontat de C. Julius Seleucus et d'Aurelius Pacidianus Agathémerus[3].

Puisqu'il existait à Cyzique une statue du fondateur éponyme Cyzicos, qu'on faisait restaurer à grands frais au second siècle de notre ère, nous ne saurions hésiter à considérer le type de notre médaillon comme reproduisant cette statue elle-même. En effet, la persistance sur les monnaies du type de Cyzicos debout, appuyé sur sa lance, porte déjà à penser qu'il s'agit de la reproduction d'une statue. D'autre part, ce type monétaire a un aspect sculptural indéniable; nous dirons même que son attitude per-

1. Son tombeau est mentionné par Deilochus, *Scol.* in Apoll. Rhod., I, 1061.

2. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 453.

3. Voici le texte de cette inscription mutilée : Κύζικον κτίστην ἡ πόλις ἐπὶ ἀρχόντων τῶν περὶ Γ. Ἰούλιον Σέλευκον, υὸν ἀρχιερέως, προνοησάντων τῆς ἀναστάσεως καὶ τοῦ αια.... τῶν ἀνδριάντων κόσμου τοῦ θεατρου ἐν τῇ ἑαυτῶν ἀρχῇ Γ. Ἰουλιου Σελεύκου καὶ ...Αὐρηλίου Πακιδιανοῦ Ἀγαθημέρου. Boeckh, *C. I. Gr.*, n° 3667.

met de reconnaître en lui une œuvre qui a subi l'inspiration lointaine du fameux *canon* de Polyclète.

Chacun sait que, parmi les œuvres nombreuses du sculpteur grec qui fut le digne émule de Phidias, celle qui eut le plus de notoriété dans l'antiquité était la statue d'un éphèbe, désigné sous le nom de Doryphore ou « porte-lance ». Le Doryphore représentait un jeune homme parvenu à la plénitude du développement physique, entièrement nu, tenant sa lance de la main droite, le pied gauche ramené en arrière, de façon à porter tout le poids du corps sur la jambe droite. C'était un chef-d'œuvre au point de vue anatomique, si l'on en croit les auteurs anciens, et il est resté le modèle classique, le *canon* des sculpteurs grecs jusqu'à Lysippe. Pas n'est besoin de rappeler plus longuement ces notions qu'on trouvera développées dans tous les ouvrages relatifs à la sculpture grecque[1]; j'insisterai seulement sur un point encore : c'est que ce fut Polyclète qui imagina de faire supporter, dans ses statues, tout le poids du corps par une seule jambe : *proprium ejus est*, dit Pline (XXXIV, 56), *ut uno crure insisterent signa excogitasse.*

Que l'on compare la statue du héros Cyzicos, sur les monnaies, avec les répliques du Doryphore qui nous sont parvenues, et l'on ne pourra méconnaître une certaine analogie, sinon même de la ressem-

1. Voyez notamment : O Rayet, *Monuments de l'art antique*, 4e livr.; E. Babelon, *Le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale*, pp. 41 à 45; l'art. *Polykleitos*, dans les *Denkmäler* de Baumeister; P. Paris, *La sculpture antique*, p. 256; et pour les textes relatifs au Doryphore : J. Overbeck, *Die antiken Schriftquellen zur Geschichte der Bildenden Künste bei den Griechen*, p. 170 à 172.

blance. C'est le même port, la même attitude, la même souplesse, les mêmes proportions. Nous pouvons donc conclure de ce rapprochement caractéristique, que les monnaies nous fournissent l'image d'une statue de Cyzicos, sculptée par un artiste qui, par suite d'une tradition invétérée dans les écoles de sculpture, paraît avoir pris à tâche de se conformer au canon de Polyclète.

Les deux médaillons de Cyzique, dont nous venons d'analyser les types, ont le même droit : les deux têtes de Commode jeune paraissent frappées à l'aide d'un coin unique. La légende prouve que ces pièces ont été émises du vivant de Marc Aurèle, père de Commode, alors que ce dernier n'était encore que *César*. Elle correspond à celle des monnaies de coin romain qui est ainsi conçue : L·AVREL·COMMODVS CAESAR AVG·FIL·GERM. On sait que Commode, qui naquit en 161, l'année même de l'avènement de Marc Aurèle, reçut avec son frère, Annius Verus, le titre de *César*, dès l'an 166, puis qu'il prit avec Marc Aurèle le titre de *Germanicus* en 172 ; enfin Commode fut associé à l'empire avec le titre d'Auguste en 177[1]. C'est donc entre les années 172 et 177 que nos médaillons ont été frappés à Cyzique. La forme ὑός pour υἱός se rencontre souvent dans les inscriptions et parfois aussi sur les monnaies : M. Waddington l'a signalée, notamment, sur une pièce de bronze d'Acmonia, à l'effigie d'Elagabale[2].

1. Eckhel, *D. N. V.*, t. VII, p. 102; G. Wilmanns, *Exempla inscr. latin.*, t. II, p. 515.
2. Waddington, *Voyage numism. en Asie-Mineure*, p. 6, n° 7 et p. 8.

II. — Éphèse.

Macrin. AVT K M OΠЄΛ CЄOYH MAKPЄINOC. Buste de Macrin, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte de la cuirasse. Grènetis au pourtour.

℞. ЄΦЄCIΩN ΠPΩTΩN ACIAC (ce dernier mot, à l'exergue). Temple tétrastyle et à trois degrés, sous lequel on voit la figure de l'empereur voilé en pontife, debout, tenant une patère; sur le fronton du temple, le mot BΩTA. Devant le temple, un autel rond allumé et enguirlandé; autour de l'autel, cinq personnages qui s'apprêtent à sacrifier un taureau et qui, tous, élèvent la main en signe d'acclamation. Grènetis au pourtour.

Æ 37 millim. Pl. IV, fig. 3.

Un autre médaillon de bronze de Macrin, depuis longtemps connu, a un type de revers analogue[1]; mais cette pièce, conservée au Cabinet de France, est très fruste, et, en outre, si on la compare avec le médaillon que nous venons de décrire, on relèvera des différences importantes. Le mot BΩTA se trouve à l'exergue, et, dans le fronton du temple, il me semble distinguer un aigle aux ailes éployées. Au lieu de cinq personnages, debout, levant la main autour du taureau et de l'autel, on en compte au moins dix qui sont dispersés jusque sur les côtés de l'édifice. On peut juger par cet exemple de la liberté d'allure que prenaient parfois des graveurs différents pour interpréter la même scène ou reproduire le même monument.

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 110, n° 368.

Le temple représenté sur ces médaillons n'est pas le fameux sanctuaire d'Artémis, qui forme souvent le type de revers des monnaies d'Ephèse à l'époque romaine. C'est le temple du néocorat, élevé à l'occasion de l'avènement de Macrin, ou plutôt dans lequel on substitua la statue de Macrin à la place de celle des empereurs décédés. On reconnaîtra facilement, en regardant à la loupe, la figure de Macrin lui-même, voilé en pontife et bien caractérisé par sa laideur et son nez retroussé. Sur quelques pièces, on voit le temple d'Artémis à côté de celui de l'empereur. Un médaillon de Caracalla porte pour type le temple d'Artémis, accosté de ceux de Caracalla et de Géta, et ces empereurs y sont figurés, l'un et l'autre, dans l'attitude donnée, ici, à Macrin[1]. D'autres médaillons ont jusqu'à quatre temples : ceux de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalla et de Géta[2].

Quant au mot ΒΩΤΑ pour VOTA, il se rencontre assez fréquemment sur les médailles et les inscriptions[3]. On trouve également CEBHPOC pour CEOYHPOC, et sur des pièces d'Ephèse même, on a fréquemment BAΛEPIANOC pour OYAΛEPIANOC. L'inscription BΩ ˜A fait allusion au sacrifice représenté sur la pièce, et aux vœux formulés dans cette circonstance pour la prospérité et la santé du nouvel empereur.

1. Mionnet, *Deser* . t. III, p. 107, n° 347.
2. Mionnet, *Supp* , t VI, p. 164, n° 563; cf p. 173, n° 622 (attribué à tort à Elagabale).
3. Eckhel, *D. N V* , t. II, p. 517 et 518.

III. — Acmonia.

Gordien le Pieux. ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤΩ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête ceinte d'une couronne radiée, la poitrine couverte de la cuirasse, et tenant de la main gauche une lance sur son épaule.

℞. ΑΚΜΟ | ΝΕΩΝ. Cybèle ou Rhéa-Amalthée, debout, de face, appuyée sur un rocher; elle est enveloppée d'un grand voile qu'elle tient au dessus de sa tête, et elle porte sur son bras droit et sur son genou Zeus enfant; autour d'elle, trois Corybantes, casqués, armés du glaive et du bouclier qu'ils agitent et qu'ils frappent pour étouffer les cris de l'enfant qui vient de naître; l'un des trois guerriers se trouve, en partie, dissimulé derrière la figure de Cybèle. Grènetis au pourtour.

Æ 42 millim. Pl. IV, fig. 1.

Mionnet a signalé le même type de revers sur un grand bronze d'Acmonia, à l'effigie de Trébonien Galle, qui a fait jadis partie de la collection d'Ennery[1]. D'ailleurs, le même sujet, avec des variantes, se rencontre sur les monnaies d'autres villes d'Asie-Mineure, qui prétendaient avoir des droits à être considérées comme la patrie de Zeus. Nous le signalerons avec la tête de Caracalla sur des bronzes de Magnésie sur le Méandre, d'Apamée de Phrygie, et de Maconia de Lydie; avec la tête de Macrin, il paraît sur une pièce de Séleucie en Piérie; enfin,

1. *Catal. d'Ennery*, p. 503; Mionnet, *Descr.*, t. IV, p. 204, n° 51; cf. Barclay Head, *Hist. num*, p. 556.

on le trouve aussi en Crète, à l'époque romaine[1]. La naissance de Zeus, protégé par les Corybantes ou les Curètes contre la férocité de son père Cronos, était un des mythes les plus populaires de l'antiquité : il se trouve interprété de diverses manières sur des bas-reliefs, parmi lesquels le plus célèbre est une face d'autel du musée Capitolin[2].

E. Babelon.

1. Mionnet. *Descr.*, t. III, p. 151; t. IV, p. 238; Ch. Lenormant, *Nouv. galerie mythol.*, p. 21-22; Overbeck, *Kunstmythologie. Zeus*, p. 337, et *Munztaf.* V; J. Svoronos, *Numis. de la Crète ancienne*, p. 336, n° 9.

2. Millin, *Galerie mythologique*, pl. V, fig. 17. Voyez aussi d'autres monuments représentant le même sujet avec des variantes, dans Overbeck, *Kunstmythologie. Zeus*, Atlas, pl. IV, fig. 1, 2, 4 et 5.

MONNAIE D'ARGENT DU VIe SIÈCLE

AVEC LA LÉGENDE DONO DEI

La monnaie que nous nous proposons d'étudier ici faisait naguère partie de la collection de feu le vicomte de Ponton d'Amécourt qui l'a signalée [1], mais sans insister sur la portée de la légende du revers dont il s'était contenté de donner la lecture. Cette pièce est aujourd'hui dans les cartons de la Bibliothèque nationale [2]. Elle est en argent, de très petit module et d'un poids extrêmement faible : 0.08. En voici la description :

Au droit, monogramme.

℞. Dans le champ : D O / N O / D I

A première vue, cette monnaie, par sa disposition générale, rappelle les espèces d'argent frappées au VIe siècle, en Italie, par les rois Goths, et qui portent au revers les unes un monogramme royal, les autres le nom du roi écrit sur plusieurs lignes [3]. Sous le rapport du module, je ne connais dans le monnayage

1. *Recherche des monnaies mérov. du Cenomannicum*, p. 67.

2. Prou, *Inventaire sommaire des monnaies mérovingiennes de la coll. d'Amécourt acquises par la Bibliothèque nationale*, n° 1097.

3. Voyez les planches de Friedlaender, *Die Münzen der Ostgothen*, et les planches XVIII et XIX de Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*.

d'argent romain ou pseudo-romain qu'une pièce aussi menue ; elle est au nom d'Athalaric[1].

Il est sans doute téméraire de vouloir lire aujourd'hui les monogrammes, qui souvent étaient lettre morte pour ceux des contemporains qui n'en avaient pas la clef[2]. Mais dans le monogramme qu'il s'agit d'interpréter, la présence des lettres ELTR et B est incontestable. Or, si nous parcourons la liste des rois ostrogoths, nous n'en trouverons pas un seul dont le nom renferme toutes ces lettres.

Notre monogramme est surmonté d'un arc semi-circulaire, fermé à sa base par un trait horizontal plus fortement marqué à gauche de façon à former la barre supérieure du T. On pourrait être tenté de faire de cet arc un D posé horizontalement ⊃. Nous préférons y voir avec M. E. Le Blant un simple fronton, que les artistes plaçaient au dessus des monogrammes afin de « leur donner un aspect moins diffus et pour ainsi dire plus de solidité[3] ».

Cette forme de monogramme ne s'est pas jusqu'ici rencontrée sur les monnaies des Ostrogoths. On ne saurait m'objecter une pièce d'argent donnée par Sabatier[4] à un prétendu roi Théodebalde ; car c'est

1. Sabatier, t. I, p. 200, n° 6, pl. XVIII, n° 15.

2. Voyez la lettre adressée par saint Avit à l'évêque Apollinaire, citée par M. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 50 et *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques*, *L'épigraphie chrétienne*, p. 38.

3. Notice sur la bague de sainte Radegonde, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1864, p. 64 ; et *Inscriptions chrétiennes*, t. II, p, 352.

4. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. I, p. 205, pl. XVIII, n° 34. — D'après l'*Art de vérifier les Dates*, le roi Théodebalde est le même qu'Ildibad.

là une attribution tout à fait incertaine. Les monogrammes fermés à leur partie supérieure par un simple arc, ou par un arc surmonté d'une croix, ou bien par un fronton en forme de ⌂ se présentent fréquemment sur les monuments mérovingiens, inscriptions, chatons de bagues et monnaies. M. E. Le Blant en a cité un certain nombre[1] : un marbre funéraire du Musée d'Arles[2] ; une monnaie de bronze avec la légende *Teuderici*[3] et qui paraît être de Thierry I, roi d'Austrasie ; des tiers de sou de Justinien frappés dans l'officine de *Maretus*[4], probablement à Lyon ; un denier mérovingien du Cabinet de France[5] ; la bague dite de sainte Radegonde[6] ; une bague d'argent découverte en Touraine[7]. Nous pouvons ajouter : deux bagues, trouvées l'une à Caranda (Aisne), l'autre près d'Airvault (Deux-Sèvres), publiées par M. Deloche[8] ; un tiers de sou pseudo-romain frappé au VIe siècle en Bourgogne[9] ; deux autres tiers de sou de l'atelier de de *Maurentus*[10]. Un monogramme amorti de la même façon que les précédents est dessiné au revers

1. *Inscriptions chrétiennes*, t. II, p. 352 et 353.
2. *Inscriptions chrétiennes*, n° 540 A, pl. 73, n° 439.
3. Voyez la figure d'un exemplaire bien conservé dans P. d'Amécourt, *Excursion numismatique dans la Bourgogne*, *Annuaire de la Soc. fr. de numismat.*, t. I, pl. VI, n° 19. Je soupçonne ce dessin d'inexactitude, car les deux exemplaires du Cabinet des médailles portent *Teudorici*. Il n'est pas probable cependant qu'on doive attribuer cette pièce à Théodoric.
4. Lenormant, *Lettres*, dans *Revue numismatique*, 1854, pl. XII, nos 12 et 13.
5. *Inscriptions chrétiennes*, t. II, p. 353.
6. Voyez plus haut, p. 41, note 3.
7. *Inscriptions chrétiennes*, n° 672 A.
8. *Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque méroving.*, dans *Revue archéologique*, 3e série, t. IV (1884), p. 257, et t. VII (1886), p. 217.
9. P. d'Amécourt, *Excursion*, *Annuaire*, t. I, pl. VI, n° 14.
10. *Ibid.*, nos 15 et 16.

d'une monnaie qu'on donne au roi wisigoth, Amalaric[1]. Aussi, sans prétendre que cette espèce de monogramme appartienne exclusivement à l'art mérovingien, il n'en est pas moins vrai que c'est sur les produits de cet art qu'on la rencontre le plus souvent. Nous sommes donc en droit de chercher dans le monogramme qui nous occupe le nom d'un roi franc.

Nous sommes amené à proposer la lecture EL[D]EBERT[I][2]. Le D peut être représenté par la panse de l'R; il en est ainsi dans le monogramme de *Teuderici*, cité plus haut. *Eldebertus* était l'orthographe adoptée dans le Midi pour le nom de Childebert. La Bibliothèque nationale possède une monnaie de bronze qui offre d'un côté EL | DEBER | TI R (*Eldeberti regis*) en trois lignes, et au revers le monogramme constantinien. Il n'est pas douteux que ce roi *Eldebertus* ne soit Childebert I. Procope[3] l'appelle Ἰλδίβερος. Jornandès[4] écrit *Ildebertus* et distingue à tort ce personnage d'un autre qu'il nomme *Childepertus*. Isidore de Séville[5] reproduit encore l'orthographe d'*Ildebertus*.

L'aspect ostrogoth de notre petite pièce d'argent

1. Monnaie citée par Le Blant, *Inscriptions chrét.*, t. II, p. 352. Voyez Heïss, *Monnaies des Wisigoths*, p. 78.

2. C'est aussi la lecture proposée par M. d'Amécourt, *Cenomannicum*, p. 67, mais sans qu'il ait cru devoir la justifier.

3. Procope, *De bello gothico*, I, 13 : « Φράγγων δὲ τότε ἡγεμόνες ἦσαν Ἰλδίβερός τε καὶ Θευδίβερτος καὶ Κλοαδάριος. » (*Recueil des histor. de la Gaule*, t. II, p. 36.)

4. Jornandès, *De Getarum sive Gothorum origine*, dans *Rec. des histor.* t. II, p. 28.

5. Isidore de Séville, *Historia Gothorum*, à l'année 566, dans *Rec. des histor.*, t. II, p. 702.

ne saurait nous empêcher de l'attribuer à Childebert I. Le bronze avec *Eldeberti regis* n'est pas d'un style différent de celui des monnaies ostrogothes. M. A. de Barthélemy donnera bientôt une preuve manifeste de l'influence du monnayage ostrogoth sur le monnayage mérovingien.

Venons maintenant à l'inscription du revers. On doit la lire DONO DI, c'est-à-dire *Dono Dei*. Il est vrai qu'il n'y a pas de signe d'abréviation au dessus des deux dernières lettres. On connaît de nombreux exemples d'une pareille négligence de la part des monétaires mérovingiens. Nous nous contenterons de rappeler l'absence de signe abréviatif au dessus de DO dans la légende VIVE DO pour *Vive Deo* sur un sou d'or de Bar-sur-Corrèze[1]. Remarquons en outre que DONO peut être un nominatif; c'est une forme de basse latinité pour *Donum*. C'est ainsi que plusieurs manuscrits de Grégoire de Tours portent *Godigiselo* pour *Godigiselum*, *populo* pour *populum*, *baptistirio* pour *baptistirium*, *tributo* pour *tributum*, etc.[2].

Quant au sens des mots *Dono Dei*, il nous est donné par l'épigraphie. Un certain nombre d'inscriptions, chrétiennes et juives, réunies et expliquées par M. E. Le Blant[3], offrent la formule *de donis* ou *ex donis Dei*,

1. Prou, *Inventaire sommaire des monnaies mérov.*, p. 11.

2. Voyez *Gregorii Turonensis opera*, éd. Arndt, p. 96, l. 8; p. 60, l. 5; p. 200, l. 24; p. 132, l. 9. On trouvera d'autres exemples dans l'index de cette édition intitulée *Lexica et Grammatica*, p. 930. Voyez aussi Le Blant, *Instructions*, p. 83.

3. *Sur quelques inscriptions de vases sacrés offerts par saint Didier, évêque de Cahors*, dans *Reale Accademia dei Lincei, Rendiconti*, ser. 4, vol. IV, 2e sem. (16 dec. 1883). — Du même, *Note sur une inscription juive d'Auch* dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comptes rendus*, 1889, 4e série, t. XVII, p. 435.

ou encore *de Dei donum* précédant les mots *dedit*, *offrit*, *fecit*. Cette formule, d'origine biblique, équivaut au *de suo* de l'épigraphie païenne. « C'est, comme l'a si bien dit M. E. Le Blant, l'expression de l'homme reconnaissant et proclamant que tous ses biens sont un don du Très-Haut[1]. » On trouve la même pensée dans un sermon de saint Augustin et dans le sacramentaire de saint Gélase[2]. Cette proclamation n'avait-elle pas sa place toute marquée sur les monnaies, qui sont essentiellement le signe des richesses d'ici-bas. Pour des chrétiens du VIe siècle, c'était chose toute naturelle que de déclarer la monnaie un *don de Dieu*.

La légende *Dono Dei* nous fournit l'explication des mots *Munus divinum*, inscrits sur une célèbre médaille d'or de Louis le Pieux[3], et dont aucun auteur, que je sache, n'a jusqu'ici précisé le sens. *Munus divinum* est évidemment une transcription poétique de *Donum Dei*. On trouve encore la légende *Munus divinum* sur une pièce d'or de Vigmund, archevêque d'York de 831 à 854, conservée au Musée Britannique[4]. Cette idée que tous nos biens sont un présent de Dieu n'a donc pas été seulement exprimée sur les monuments épigraphiques, dans les œuvres

1. *Note sur une inscription juive d'Auch*, p. 435.

2. Ces textes ont été cités par M. Le Blant dans la note *Sur quelques inscriptions de vases sacrés*. Depuis, M. Le Blant a relevé dans le *Sacramentarium Leonianum*, publ. par Muratori, *Liturgia romana*, t. I, col. 412, une formule de prière analogue à celle du sacramentaire de saint Gélase ; il a bien voulu nous signaler ce texte : « Munera tua, Deus institutor, illustra et per has hostias quibus te placari voluimus, sanctifica misericors immolantes. »

3. Le Blanc, *Traité historique des monnoies de France*, éd. 1690, p. 99. — Cartier, *Lettres sur l'histoire monétaire*, p. 79. — Fillon, *Considérations*, p. 116. — Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, t. II, p. 168, pl. XIV, nos 10 et 11.

4. Kenyon, *The gold coins of England*, p. 12, n° 14, *frontispice*, fig. 14.

des Pères de l'Église et dans les livres liturgiques. Du VIe au IXe siècle, des monnaies, symboles des richesses, proclament aussi que Dieu est le dispensateur de toutes choses sur cette terre et rappellent l'homme à la reconnaissance envers son Créateur et au bon emploi de sa fortune.

M. Prou.

CONCESSION MONÉTAIRE

DE CHARLES LE CHAUVE

A L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE BESANÇON.

La monnaie féodale des archevêques de Besançon est bien connue : on l'appelait *estevenante*, en latin *stephaniensis*, parce qu'elle portait sur une de ses faces l'image du bras de saint Etienne, la plus insigne des reliques conservées dans la ville archiépiscopale.

De qui ces prélats prétendaient-ils tenir le droit de frapper et d'émettre cette monnaie? Le plus ancien éclaircissement que l'on ait à cet égard se trouve dans un diplôme de l'empereur Guillaume de Hollande, en date à Liége du 7 mai 1254, diplôme dont voici le passage essentiel : « A la prière du vénérable archevêque de Besançon, notre cher prince..., nous lui confirmons le droit de frapper de la monnaie estevenante et le pouvoir de la faire circuler dans toute l'étendue de son diocèse, ainsi que d'ancienne date cette concession a été obtenue des rois des Romains..., nos prédécesseurs[1]. »

1. « Nos, precibus venerabilis archiepiscopi Bisuntini, principis nostri, ... jus cudendi monetam stephaniensem, ac usum expendere eam per dyocesim suam totam, prout hactenus est obtentum et a regibus Romanis concessum..., nostris antecessoribus..., confirmamus ac presentis scripti patrocinio communimus » (*Confirmation, par l'empereur Guillaume de Hollande, de tous les privilèges temporels appartenant au siège archiépiscopal de Besançon, et particulièrement du droit qu'avait l'archevêque de battre monnaie à l'usage de la totalité de son diocèse*, 1254, 7 mai ; pièce justificative n° VI de l'opuscule intitulé : *Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en* 1259,

Cette concession royale aurait été antérieure à la seconde moitié du onzième siècle, car le pape Léon IX, par une bulle en date du 19 novembre 1049[1], confirmait au siège métropolitain de Besançon, dans la personne de l'archevêque Hugues Ier, le droit d'avoir un hôtel des monnaies, ainsi que l'avantage de percevoir les profits du tonlieu, c'est-à-dire de l'impôt sur les marchandises qui alimentaient les marchés de la ville[2].

Quant à ce droit de tonlieu, nous savons, par un Catalogue des archevêques de Besançon écrit au onzième siècle, que l'archevêque Arduic l'avait obtenu du roi Charles le Chauve, qui s'était également dessaisi pour ce prélat de l'abbaye de Bregille-lez-Besançon[3].

En ce qui concerne l'abbaye de Bregille, Frédéric Barberousse déclarait, le 30 décembre 1164, qu'il avait vu l'acte où se trouvait écrit le don de ce bénéfice fait à l'archevêque de Besançon Arduic, par le roi Charles le Chauve[4].

par Auguste CASTAN, dans les *Mémoires de la Société d'Émulat. du Doubs*, ann. 1873, p. 85).

1. « Telonium vero civitatis tibi confirmamus tuisque successoribus... Monetam vero tibi similiter corroboramus... » (*Bulla* LEONIS IX, dat. XIII kal. decembris, anno Leonis IX 1°, indict. tertia : *Docum. inéd.* publ. par l'Acad. de Besançon, t. II, pp. 307-309).

2. « Annuo et illis tertiam partem de theloneo civitatis, quod exigitur a mercatoribus transeuntibus, et in annuis mercatis et quotidianis » (*Carta institutionis S. Pauli Bis.* auct. HUGONE I, archiep., DUNOD, *Hist. de l'Egl. de Besançon*, pr., p. XLVII). — « Laudamus etiam eis tertiam partem de theloneo civitatis, quod exigitur a negociatoribus in annuis et quotidianis mercatis » (*Præceptum* HENRICI III, *imp. pro confirmatione ejusd. institutionis* : ibid., p. LII).

3. ARDUICUS... Abbatiam vero de Bergill, et teloneum Bisuntii, obtinuit a Rege Karolo » (*Catalogus alter episcopor. Vesuntionensis Ecclesiæ* : DUNOD, *Hist. des Sequanois*, pr., p. V, et *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. I, pr., p. V).

4. « Illam igitur abbatiam Bergiliarum, cum appendiciis suis et pertinentiis,

L'empereur Guillaume de Hollande ayant affirmé, le 7 mai 1254, que les archevêques de Besançon battaient monnaie en vertu d'une concession par eux obtenue des souverains ses prédécesseurs, et ce privilège monétaire étant étroitement associé à la prérogative du tonlieu dans les actes qui énumèrent les droits régaliens des archevêques[1], la communauté d'origine de la monnaie, du tonlieu et de l'abbaye de Bregille, en tant que droits régaliens, a été généralement admise, comme chose démontrée, par les historiens de la Franche-Comté et de l'Église de Besançon[2].

Si ces trois concessions avaient été réellement comprises dans une même libéralité, le diplôme de Charles le Chauve, visé par Frédéric Barberousse à propos de l'abbaye de Bregille, serait également ins-

quam Imperator Karolus, sicut ex antiquis scriptis ejus cognovimus, Harduico, Bisuntino archiepiscopo, antiquitus contulit et sua benignitate contradidit » (*Diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, confirmant l'Eglise de Besançon dans la possession de l'abbaye de Bregille*, 1164, 30 décembre; pièce justificative n° X des *Origines de la commune de Besançon*, par Auguste Castan, dans les *Mémoires de la Société d'Emul. du Doubs*, ann. 1858, pp. 338-339).

1. « Lettres de Charles quatrième, empereur, confirmatives des privilèges accordés par les empereurs ses prédécesseurs aux archevêques de Besançon, particulièrement du don de l'abbaye de Bregille, des privilèges du droit de la monnoye et du change, les dittes lettres du 28 novembre 1356 et cottées J. neuf » (*Inventaire des archives de l'archevêché de Besançon*, 1689 : ms. de la Bibliothèque de Besançon).

2. « Charles le Chauve étant devenu souverain de Besançon, par le partage qu'il fit en 870 des Etats du roi Lothaire, son neveu, avec Louis, roi de Germanie, son frère, donna à Arduic l'abbaye de S. Martin de Bregille, qui étoit arrivée dans son lot » (Dunod, *Hist. de l'Egl. de Besançon*, t. I, p. 80). — « C'est de Charles le Chauve que l'Eglise de Besançon tenoit le droit de battre monnoie, dont elle a joui jusqu'au règne de Charles-Quint, et un autre droit sur les denrées et marchandises que l'on vend à Besançon, dont elle jouit encore quant au bled » (Dunod, *Hist. du Comté de Bourgogne*, t. II, p. 77).

tructif pour les origines du tonlieu et de la monnaie. Mais ce diplôme carolingien n'a pas été transcrit dans le Cartulaire de l'archevêché de Besançon, ni même analysé dans l'Inventaire des titres relatifs aux droits des archevêques. En ce qui concerne la monnaie archiépiscopale, le plus récent ouvrage y ayant trait ne donne sur ses origines qu'une supputation d'emprunt dont voici les termes : « Dunod pense que c'est à l'archevêque Arduic que Charles le Chauve concéda en 871, quand il vint à Besançon, le droit de battre monnaie ; tous les écrivains qui l'ont suivi partagent cette opinion, nous ferons comme eux[1]. »

Le diplôme carolingien visé par Frédéric Barberousse semblait être à jamais perdu, lorsque tout récemment, M. Adrien Blanchet remarqua, dans une correspondance privée de la fin du XVIIe siècle, conservée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, la copie d'un acte de Charles le Chauve concédant à l'archevêque de Besançon Arduic la monnaie, le tonlieu et l'abbaye de Bregille. Cette copie m'ayant été annoncée tout d'abord comme la reproduction d'un diplôme intéressant seulement la monnaie de Besançon, mon premier sentiment fut qu'il s'agissait d'un de ces actes faux, comme les puissances ecclésiastiques et laïques en ont fait fabriquer pour soutenir des droits traditionnels dont la justification leur devenait impossible : je désignais même l'érudit naturalisé franc-comtois qui, en 1692, date de la copie, aurait été capable d'une telle fabri-

1. PLANTET et JEANNEZ, *Essai sur les monnaies du Comté de Bourgogne*, 1855, p. 31.

cation. Mais le texte de la copie m'ayant bientôt montré qu'il y était question de trois droits régaliens des archevêques de Besançon, dont deux émanaient certainement et le troisième probablement de Charles le Chauve, je jugeai qu'un texte ainsi constitué méritait d'être pris en considération sérieuse.

Cette copie est doublée du passage que voici d'une lettre écrite à Besançon le 22 avril 1692 : « Je mets ici la copie de la concession de Charles le Chauve que vous avez souhaitté de moi : l'original ne se trouve plus ; je l'ay tiré sur une vieille copie qui est tombée entre mes mains. Ce qu'il y a de constant est que tous les manuscrits que j'ay veu icy, parlans de la monnoye de cette Eglise, disent et asseurent que le droit en vient de Charles le Chauve. Ainsi je n'ay pas eu de peine de recevoir cette copie pour véritable, qui d'ailleurs paroist assez du style de ce siècle-là. Si néantmoins vous y trouviez quelques difficultez, vous m'obligeriez de m'en donner advis, affin de me corriger, s'il le faut. »

La copie jointe à ce mot d'envoi reproduit un diplôme dont le texte est en bon accord avec la vraisemblance historique des faits qui y sont énoncés. Il y est, en effet, question des trois droits régaliens de la monnaie, du tonlieu et de l'abbaye de Bregille, et nous avons dit plus haut que la connexité de ces trois bénéfices les faisaient regarder comme émanant d'une même libéralité.

Les formules de cet acte sont bien celles dont usait la chancellerie de Charles le Chauve : elles ont une parenté très prochaine avec celles du diplôme

par lequel ce monarque concédait à Isaac, évêque de Langres et abbé de Saint-Etienne de Dijon [1], l'exploitation de la monnaie et des marchés dans ces deux villes. Toutefois, s'il y a grande analogie entre les deux actes, il s'en faut que l'un ait été calqué sur l'autre : ainsi le mot *parochia*, signifiant circonscription diocésaine, se trouve dans le seul texte de Besançon, et ce mot me semblerait un indice de la sincérité de l'acte, car son acception s'étant modifiée depuis l'époque carolingienne, un faussaire relativement moderne n'aurait pas eu l'idée d'en faire usage à la place où nous le rencontrons.

Dans le diplôme de Besançon, la concession de la monnaie est exprimée d'une façon remarquablement conforme à la doctrine qui gouvernait cette matière au temps de Charles le Chauve [2], doctrine que les usurpations féodales allaient bientôt anéantir. En effet, le monarque concède à l'Eglise de Besançon, dans la personne de l'archevêque Arduic, non pas le droit de fabriquer une monnaie indépendante, mais seulement la régie et les profits de l'atelier que le

1. Pérard, *Pièces serv. à l'hist. de Bourg.*, p. 48; Fyot, *Hist. de Saint-Etienne de Dijon*, pr., p. 31; D. Bouquet, *Scriptor. rer. francic.*, t. VIII, p. 343; Anat. de Barthélemy, *Chartes relatives aux monnaies*, dans Gariel, *Monnaies royales de France sous la race carolingienne*, I, p. 37-38.

2. « Quant aux chartes, il ne faut, je crois, nullement les interpréter dans le sens d'un abandon du droit régalien de transformer l'argent en espèces courantes ; elles constataient seulement la cession d'une partie plus ou moins grande du bénéfice produit au trésor par la fabrication de la monnaie » (E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, I, p. 11). — « La monnaie était sous la surveillance du comte....., sous le contrôle des *missi dominici*... Les rois abandonnaient, à titre d'aumône, en tout ou en partie, les bénéfices résultant de la fabrication des monnaies et du change » (Anat. de Barthélemy, *Chartes relatives aux monnaies*, dans Gariel, *ibid.*, pp. 19 et 20).

souverain avait à Besançon : « monetam nostram, » dit le texte, indiquant ainsi un simple transfert à l'archevêque de Besançon des droits que le comte résidant en cette ville avait jusqu'alors exercés sur la fabrication de la monnaie royale. Si le diplôme eût été fabriqué, soit pour légitimer le pouvoir direct sur la monnaie que l'archevêque s'était attribué dès la naissance du régime féodal, soit pour aider l'archevêque à empêcher les effets du privilège monétaire accordé par Charles-Quint à la commune de Besançon en 1534, le faussaire aurait, dans l'un comme dans l'autre cas, prêté à Charles le Chauve un langage conforme à celui des actes qui reconnaissaient aux archevêques le droit de frapper une monnaie ecclésiastique et le pouvoir de la faire circuler dans tout leur diocèse : « jus cudendi monetam stephaniensem, ac usum expendere eam per dyocesim suam totam », expressions dont l'empereur Guillaume de Hollande s'était servi dans son diplôme confirmatif du 7 mai 1254.

Les souscriptions du diplôme ne sont pas moins correctes que le corps de l'acte. Ainsi le notaire impérial Audacher, qui a contresigné ce diplôme, est l'un des plus connus parmi ceux que déléguait, pour fonctionner à sa place, Gosselin, le chancelier de Charles le Chauve[1].

Quant à la date du diplôme, donné à Besançon le 1er novembre, indiction 4, l'an 32 du règne de Charles le Chauve, cette date se raccorde-t-elle avec l'un des séjours de ce petit-fils de Charlemagne à Besançon ?

1. *Diplomata Caroli Calvi*, ap. Bouquet, *Scriptor. rer. francic.*, t. VIII.

Deux séjours à Besançon de ce monarque sont documentairement attestés : l'un eut lieu dans l'automne de 871[1], l'autre dans l'été de 877[2]. En 871, Charles le Chauve était venu attendre à Besançon le retour des messagers qu'il avait envoyés en Italie pour contrôler la nouvelle prématurée de la mort de son neveu, l'empereur Louis II. La date du diplôme cadre avec ce séjour assez prolongé du monarque. En effet, l'année 32 du règne de Charles le Chauve, en prenant comme point de départ le couronnement de ce souverain, avait commencé le 7 juin 871[3] : donc le 1er novembre de cette année 32 appartient à l'automne de 871, et le terme d'indiction qui correspond à l'année 871 se marque bien par le chiffre 4.

Mais l'archevêque Arduic, qui est l'objet de la triple concession impériale énoncée dans le diplôme, était-il à la date de cet acte sur le siège archiépiscopal de Besançon ? On ne connaît ni le début ni la fin du pontificat d'Arduic ; mais on a la certitude que ce prélat fonctionnait déjà le 14 juin 859[4], et que le 5 août 871, il était encore titulaire de l'archevêché de Besançon[5]. Son successeur ne donne signe d'existence qu'en 875[6]. Il y a donc toute raison d'affirmer

1. *Annales Bertiniani* : ap. Bouquet, t. VIII, pp. 113-114 ; Pertz, *Monum. Germ.*, Script., t. I, pp. 492-493.

2. *Diploma pro Ecclesia Vivariensi* : « datum III idus augusti, indict. X, ann. XXXVIII regni Caroli, imp. in Francia, et imperii ejus II ; actum Vesontio civitate. » 877, 11 août (Bouquet, t. XIII, p. 672).

3. Le sacre de Charles le Chauve en qualité de roi des Francs avait eu lieu, comme il le déclare dans un de ses diplômes, le 7 juin 839 (Bouquet, *Script. rer. francic.*, t. VIII, p. 524).

4. Baronii, *Annales eccles.*, t. X, p. 170.

5. Id., *ibid.*, p. 449.

6. Dunod, *Hist. de l'Egl. de Besançon*, t. I, p. 84.

que l'archevêque Arduic pontifiait encore à Besançon durant l'automne de 871.

Ajoutons que la copie retrouvée du diplôme n'est pas absolument intégrale. Plusieurs formules y sont écourtées et les suppressions marquées par des *et cætera*. Un falsificateur se serait plutôt appliqué à ne rien omettre : de sorte que l'écourtement de quelques formules dans la copie semblerait encore un indice de la sincérité de cette reproduction.

Parviendrons-nous à expliquer comment un diplôme de cette importance n'avait été ni transcrit dans le Cartulaire, ni analysé dans l'Inventaire des titres de l'Eglise de Besançon ? Frédéric Barberousse avait vu, en 1164, un acte de Charles le Chauve concédant l'abbaye de Bregille à l'archevêque de Besançon Arduic : cette concession figure dans le diplôme dont la copie nous occupe, et il n'existe pas trace d'un autre acte auquel la mention de Frédéric Barberousse pourrait se rapporter. Pour le tonlieu, dont la concession par Charles le Chauve à l'archevêque Arduic est attestée dans un document du onzième siècle, il n'existe également pas mémoire d'un acte spécial où cette concession serait inscrite. Quant, à la monnaie, que les archevêques de Besançon, selon le témoignage de l'empereur Guillaume de Hollande, tenaient d'un souverain ayant occupé le trône impérial, ce qui fut le cas de Charles le Chauve, aucun acte primordial de cette concession n'a jamais été invoqué d'une façon précise. Et cependant, dès le seizième siècle, les annalistes franc-comtois regardaient l'abbaye de Bregille, le tonlieu et la monnaie comme un groupe

de concessions obtenues toutes trois, par l'archevêque Arduic, d'un monarque ayant eu le nom de Charles et ne pouvant avoir été que Charles le Chauve[1]. Ces annalistes, dont Dunod a reproduit le témoignage, sembleraient avoir eu au moins une notion vague du diplôme dont la copie vient d'être retrouvée. Cet acte, nous l'avons dit, accorde seulement à l'archevêque la régie et les profits de la monnaie de Besançon, qui demeure royale. Serait-ce en raison de cette clause restrictive que les archevêques, devenus souverains maîtres de la monnaie de Besançon, auraient laissé dans l'ombre un acte si peu fait pour justifier l'extension donnée à leur prérogative primordiale ?

Malgré l'étrangeté de l'éclipse que ce diplôme aurait éprouvée, nous pensons que la copie qui s'en retrouve a tout lieu d'être considérée comme dérivant d'un original authentique. En effet, ce texte s'harmonise par ses formules avec le style en usage dans la chancellerie de Charles le Chauve ; puis, sur les trois concessions qu'il énonce, deux sont reconnues avec certitude et la troisième avec probabilité comme émanant de ce monarque ; la troisième concession, relative à la monnaie, est énoncée dans l'acte en termes qui concordent avec ce que Charles le Chauve aurait pu relâcher, sur le terrain des prérogatives monétaires, dans un chef-lieu de cité où existait, depuis Pépin le Bref, un atelier royal ; enfin

1. Gollut, *Mém. de la Républ. séquan.*, édit. de 1592, p. 55 ; *Chatalogue des archevesques de Besançon*, dans les *Docum. inéd. sur l'hist. de la Fr.-Comté*, t. II, p. 36.

la date du diplôme, donné à Besançon, concorde rigoureusement avec le plus long séjour que Charles le Chauve ait fait en cette ville.

Je me rallie donc à l'opinion exprimée en ces termes par l'érudit qui écrivait de Besançon, le 22 avril 1692 : « Je n'ay pas eu de peine de recevoir cette copie pour véritable, qui d'ailleurs paroist assez du style de ce siècle-là. »

De quelque personnalité que soit venue cette copie, son intérêt est incontestable, et mon ami et confrère M. Anatole de Barthélemy, à qui elle fut signalée par M. Blanchet, m'ayant engagé à l'éditer dans la *Revue numismatique*, je me suis rendu à son indulgente invitation. On trouvera donc ci-après le texte de cette copie.

Sur la simple probabilité que la prérogative monétaire des archevêques de Besançon dérivait d'une libéralité de Charles le Chauve, les numismatistes de la Franche-Comté, préoccupés de donner des ancêtres carolingiens à la monnaie du onzième siècle qui s'appelait *estevenante*, ont essayé de rattacher à la fabrication de l'archevêque Arduic des deniers d'argent qui portent au droit le monogramme ainsi que le nom de Charles le Chauve, et au revers la légende : + SCI STEPHANI MONE[1]. Ces deniers étaient pourtant attribués d'ancienne date à l'atelier monétaire dont Charles le Chauve avait gratifié l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon[2]. Or, si l'on admet avec moi

1. D. Grappin, *Recherches sur les anciennes monnoies du Comté de Bourgogne*, 1782, p. 17 ; Plantet et Jeannez, *Essai sur les monnaies du Comté de Bourgogne*, 1855, p. 31, pl. II, fig. 14.

2. Le Blanc, *Traité histor. des monnoies de France*, p. 133.

l'authenticité du diplôme publié ci-après, les termes de la concession monétaire qui s'y trouve inscrite ne permettraient pas de supposer que l'archevêque Arduic, simple bénéficiaire d'une fabrication qui demeurait royale, aurait pu émettre d'autres espèces que celles dont le revers porte en légende : BESENCIONE (ou BESENCIONI) CIVITAS.

L'admission comme document authentique du diplôme qui nous occupe aurait, on le voit, pour conséquence de prouver que, durant la période carolingienne, il ne put y avoir de particularisme ecclésiastique dans la physionomie des espèces frappées à Besançon.

Auguste Castan.

Diplôme de Charles le Chauve concédant à l'Église de Besançon, dans la personne de son archevêque Arduic, la jouissance de l'atelier monétaire de Besançon, le bénéfice des droits sur les marchandises débitées en cette ville, enfin la propriété de l'abbaye de Bregille-lez-Besançon.

871. — 1er novembre.

Copie faite en 1692 (d'après une copie plus ancienne), conservée au Cabinet de France, à la Bibliothèque nationale.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Karolus gratia Dei Rex. — Si servorum Dei justis petitionibus, quas pro Ecclesiarum sibi commissarum utilitatibus nobis innotnerim (*sic*[1]), gratum præbemus assensum, non solum regiam exercemus clementiam, sed ad præsentem vitam feliciter transigendam et ad futuram beatitudinem adquirendam nobis prodesse non dubita-

1. Lisez : « innotuerint ».

mus. Comperiat igitur omnium sanctæ Dei Ecclesiæ seu nostrorum tam præsentium quam futurorum fidelium sollertia, qualiter dilectus et fidelis noster ARDUICUS, sanctæ Ecclesiæ Vesontionensis reverendus Archiepiscopus, nostram adiit præsentiam, humiliter postulans quatinùs, per nostram pietatem, sibi seu Ecclesiæ Vesontionensi, cui Deo ordinante præesse videtur, monetam nostram concederemus. Similiter et de Abbatia Berziliarum deprecatus est, *etc*. Sicut et de annuis et quotidianis mercatis, et theloneo civitatis, *etc*. Cujus laudabilibus petitionibus aurem accommodavimus et hoc nostræ sublimitatis præceptum fidei (*sic*[1]) jussimus, per quod ipse venerabilis ARDUICUS et ejus successores præfatam monetam et Abbatiam Berziliarum, in honore Atini (*sic*[2]) Martini consecratam, et etiam de mercatis et theloneo civitatis, quemadmodum supra habetur insertum, quieto ordine obtinere in perpetuum valerent. Et ne nostra largitio ex moneta jam dicta a monetariis falsis seu comitum ministris aliquo potuisset violari ingenio, idcircò non ad jus comitum sed ad utilitatem jam prædictæ Ecclesiæ et ejus Rectoris provisionem in tota ipsius parochia volumus pertinere. Similiter et de ipsa S. Martini Abbatia, *etc*.

SIGNUM KAROLI GLORIOSISSIMI REGIS.

AUDACER notarius, ad vicem GAUZLENI, recognovi et subscripsi.

Data Kal. Novemb. Indict. IIII. anno XXXII. regnante Karolo Rege gloriosis°.

Actum Vesontione civitate feliciter. Amen.

1. Lisez : « fieri ».
2. Lisez : « sanctissimi ».

LE LIVRE

DU CHANGEUR DUHAMEL

Ce manuscrit, écrit antérieurement à l'année 1524, est composé de feuillets de papier de 31 centimètres de hauteur et de 21 de largeur[1]. Le filigrane de papier représente une petite aiguière à anse. La tranche est dorée et porte le nom NICOLAS DVHAMEL imprimé en creux, ainsi que divers fleurons. Le volume est protégé par une reliure avec plats composés de planchettes en bois recouvertes en cuir gaufré présentant des ornements en losange et en demi-cercles, des rinceaux et des abeilles alternant avec des rosaces. Les fermoirs ont disparu.

Le manuscrit commence au f° III par le titre :

« Livre de change et monnoies. »

« Sencuyvent les cris des monnoys estably par messieurs les « Generaulx. »

Suivent de brèves indications sur la valeur des différentes monnaies.

F^os V à VIII. « Les Evaluations des escus. Les evalutions (*sic*) « des : monnoyes et de quel or est le pris pourquoy il ont estees « forgees. »

(Indications sommaires qui se retrouvent avec les empreintes des monnaies.)

1. Ce manuscrit a été mis à notre disposition par MM. Sulpis et Mlle Alice Sulpis, les graveurs bien connus. Nous tenons à leur exprimer ici tous les remerciements que nous leur devons pour leur grande obligeance. Nous venons d'apprendre que ce curieux registre a été acquis tout récemment par le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

F° IX. « Les evaluations de nobles. »

F° X. « Les evaluations des Ducats. »

F^os XIII et XIIII. « Les evaluations des mailles et obolles. »

F^os XVIII et XIX. « Les evaluations des pieces : anticques. »

F^os XX et XXI. « Cry des monnoyes. C'est le double du cry des « monnoyes qui fut faict à Paris le samedi neuf^e jour de fevvrier « mil quatrecens quatre vingtz et sept touchant ce qui vallent et « pour combien lesdictes pieces ont este forgées. »

(Monnaies d'or et d'argent très brièvement indiquées.)

F^os XXV à XXX. « Pieces anticques. Autres pices antiques les- « quelles pieces antiques on peut congnoistre cy dessonbz lequel « or ilz sont et a combien de karactz et le poix d'icelle avecques « la vailleur dauchunes et combien il y en pourroit avoir au « marc. »

F° XXXIX. « Ensuivent les monnoies establiz de par le Roy ou « autres ses facteurs en son royaulme. »

Cremeur	Limoges	Tournay
Roman	Chinon	St Quentin
Mirabel	Nyor	Paris
Moncpellier	Poitou	St Lau
Tolouze	St Porsain	St André
Tours	Macon	St Auxerre
Angers	Diion	St Menehou
Poticrs	Troyes	Lyon
La Rocelle	Rouan	

F° XL. « Ensuyt la Rigle du poix tant de lor que de largeant. »

F° XLII. « S'ensuivent les evaluations de lor et ce que en donne « le Roy notre sire en ses monnoies. »

F^os L à LIIII. Titre des différentes monnaies.

F^os LV à LVII. « Empirances » (terminé par : « finis τελω; » (*sic*).

F^os LXI à LXIII. Instructions sur le titre des monnaies et la division du marc.

F^os LXV à LXVIII. Note sommaire sur les monnaies d'or et d'argent dont le cours a varié depuis 1518.

F° LXXI. « La maniere de faire une delivrance a la monnoie et « savoir combien le Roy tire du marc d'argent. »

F° LXXII. « La maniere de faire et congoistre le poix dung « essay. »

F^os LXXIIII et LXXV. « La maniere de gecter sommes de loy. »

F^os LXXVI et LXXVII. « Maniere de gecter karactz et de ne achep-
« ter point dor ou lon y puisse perdre tant au taux et coustume
« du Roy ordonnant en ses monnoies que au taux qui court pour
« le present cinq cens et dix huyt. »

F^o LXXVIII. « La maniere de faire des ampirances. »

F^os IIII^XX et IIII^XXI. « Ensuit la table du billon emprint ci apres
« par figures en ce présent vollume. »

F^o IIII^XXII. « Ensuit la table des testons et autres pieces d'ar-
« gent tant faictes a plaisir que ayant cours toutes lesquelles
« pieces on pourra trouver pourtraictes en ce présent volume cy
« apres. »

F^o IIII^XXIII. « Ensuyt la table des escuz pourtraictz cy apres en
« ce present volume les unys aians cours en ce royaulme les
« autres non faictz et forgez en plusieurs et diverses contrées et
« royaulmes. »

F^o IIII^XXIIII verso et IIII^XXV. « Ensuit la table des ducatz cy
« apres pourtraictz et les aucuns ayant de present cours en notre
« pays de france. »

F^o IIII^XXVI verso. Table des florins (*en blanc*).

F^o CI verso. « Icy consecutivement ensuit le billon de ce pre-
« sent volume. » (Jusqu'au f^o CXI, texte et empreintes de mon-
naies de billon contenues dans le manuscrit, dont on trouvera la
mention à leur place respective dans le présent travail. Les
f^os CXII à CXVI contiennent des textes incomplets relatifs à des
monnaies dont l'empreinte ne figure pas dans le manuscrit. Nous
avons négligé ces indications sans intérêt. Du f^o CXVIII au f° VI^XXVII
continue la série des monnaies de billon avec empreintes.

F^o VI^XXVII verso. « Icy sont les pourtraictz tant des gros de
« Millan que de pieces d'argeant et aultres (*signé :*) N. Duhamel
« (f°s VI^XXVIII à VI^XXXV, f°s VII^XXIIII à VII^XXXI, texte et empreintes de
« monnaies d'argent ; f°s VII^XXXVIII à VIII^XXV, f°s VIII^XXXIIII à
« VIII^XXXIX, texte et empreintes de monnaies d'or (quelques-
« unes de ces empreintes sont teintées en jaune).

Après huit feuillets blancs vient le titre suivant :

« Ensuit plusieurs ducatz tant doubles simples que demys
« pourtraictz en ce present volume (*signé :*) Duhamel. »

La pagination originale n'étant pas continuée, j'ai

donné aux feuillets, à partir de ce titre une pagination en chiffres arabes dont je me suis servi pour les références.

Les f°s 1 à 9, 17 à 26, 30, 33 à 52, 62 et 63, 77 à 80, 82, 93, 100, 106 à 110, 135 et 136 portent des empreintes de monnaies d'or (florins) accompagnées d'un texte.

Les f°s 53 et 54, 57 et 58, 60 à 61, 64 à 68, 74, 77 à 81, 83 à 85, 90 à 92, 94 à 99, 101, 105, 111 et 112, 119 à 130, 133, 137 à 143, 145, portent des empreintes sans texte ou accompagnées seulement de la mention « Bonne » ou « Mauvaise ».

F^os 148 et 149. Estimation de monnaies.

F^os 151 à 164. Sommes de change.

F^os 168 et 169. « Ordonnances faictes à paris sur le Regime et « gouvernement des monnoyes de par Loys derrenier Roy « deceddé mil V^c et unze. »

A la fin, on trouve le dessin d'un écusson, accosté des lettres N D[1], qui peut se blasonner comme suit : *De... à trois têtes de rois maures, accostant un chevron de... chargé de trois coquilles de Saint-Jacques, au chef de... chargé de trois croissants.*

Le manuscrit renferme un certain nombre de feuillets blancs alternant avec ceux qui présentent un texte et des empreintes.

Après avoir décrit brièvement ce livre de changeur, je vais noter les textes (sans empreintes) qui m'ont paru les plus intéressants.

F^o VII verso. « Escuz couronne faictz du temps du roy Charles « Sept^e sont sains et bons a la fonte et sont les marques desdicts

1. Initiales du nom du changeur Nicolas Duhamel.

« escuz[1] au commancement de la lectre sur lecussum une « estoille ou ungne croissette les aultres sont une fleur de lys ung « petit mouton une naviere ung croissant ung b reversé et plu- « sieurs aultres marques que ont lesdicts escuz et sont bien a « vingt et troys karactz et demy et du poix de deux deniers seze « grains et de soixante et douze au marc et vault la piece au taulx « du roy XXXV s. t. »

F° IX. « Il est a noter que pour congnoistre les nobles a la roze « et les nobles Edouart il est a noter que les nobles Edouart ont « quatre fleurs de lys et les nobles roze n'en ont que troys. »

Dans le chapitre intitulé des « Pièces antiques », je relève l'indication de grandes pièces dont les empreintes manquent malheureusement.

F° XXV. « Pieces dor qui sont forgees pour cinquante cinq « ducatz sont du poix de cinq onces deux grains et sont à vingt « et III karactz III grains et vault la piece apris de lor (*en blanc*).

F° XXV verso. « Pieces de Castille forges pour dix ducatz du « poix de ungne once troys estellins et est or a vingt et troys « karatz troys quars et vault au pris de lor (*en blanc*[2]). Pieces « de Portugal forgee pour dix ducatz (mêmes poids et titre; « valeur en blanc). Pieces forgees pour dix ducatz ou il y a dung « costé ugne dame et de l'autre costé ung homme et du poix de « ungne once troys estellins or a vingt et deux karactz et vault « au pris (*en blanc*). »

F° XXIX verso. « Salemande du poix de cinq deniers vingt « grains or a vingt et ung karact et demy et a ladicte piece du « costé de la pille troys petiz moutons et dict la lectre Accippe « minisculù de manib^{9} nris et de l'autre causté ungne salemande « ayant feu a lentour delle et environnée de fleurs de lys et dict « la lectre dudict costé ex tin go nu tri or et vault (*en blanc*[3]).

1. A cet endroit et en quelques autres, le mot *escuz* a été indiqué par un signe de forme triangulaire représentant évidemment la forme d'un écusson.

2. Ces pièces sont sans doute analogues à celles gravées pl. 12, n° 8, et pl. 14, n° 16, dans les *Monedas hispano-cristianas*, par A. Heiss.

3. La description répond parfaitement aux types d'une médaille frappée à Bourges sous François Ier. Un exemplaire en argent est gravé dans l'*Histoire monétaire du Berry*, par Pierquin de Gembloux, 1840, pl. 8, n° 13; cf. *Revue numism.*, 1874-1877, p. 409. Le Cabinet de France possède une médaille en

F° XXX. « Sensum[1] dor fin ayant dun costé ung homme qui « deschire ung lion par les machouers et entouré de fleurs de lys « et est ledict homme couronné et de l'autre coste ung ecussum « et est par le cler de la croix couronne de fleurs de lys du poix « de cinq estellins or a ving et troys karactz troys quars et vault « au pris de lor (*en blanc*[2]). »

F° XXIX verso. « Regnettes dor fin du poix de troys deniers « douze grains or a vingt et troys quars et vault (*en blanc*).

F° IIIIXXV. « Ducat forge de par le roy Childebert[3]. »

Les empreintes qui accompagnent souvent le texte de ce manuscrit et en font l'intérêt principal sont prises sur les pièces mêmes. Duhamel, ou la personne qui a fait ces empreintes, devait noircir les monnaies, les appliquer sur le papier, du même côté que le texte et au dessous, puis frotter au verso du papier avec un objet assez dur, un morceau de bois probablement[4]. Malgré l'épaisseur du papier du manuscrit, les empreintes ainsi obtenues sont d'une netteté suffisante, mais variant naturellement avec le degré de conservation de la monnaie qui a servi pour l'opération. Il y a lieu de remarquer que les empreintes sont renversées et cette circonstance ajoute aux difficultés de lecture qui se présentaient dans certains cas.

or, à ces types, qui pèse 7 gr. 36. La légende *Accipe munusculum* est inspirée du texte de la *Genèse*, 33, 10.

1. Au f° L, on trouve le mot « Sensons », dans une énumération de monnaies faite sans détails.

2. Cette description répond assez bien aux types du *fort d'or* de Charles de France, duc d'Aquitaine ; Poey d'Avant, pl. 67, 8, et Caron, pl. XI, n° 13.

3. Nous citons cette attribution à cause de sa singularité. Le texte n'est pas accompagné d'une empreinte ; mais il est probable qu'il s'agit d'un exemplaire du ducat *Perdam Babillonis nomen*, comme celui dont il est parlé au § consacré à Louis XII.

4. Des empreintes analogues ont été signalées sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale par M. J. Rouyer, *Revue belge de Numism.*, 1882, p. 415.

FRANCE

— « Gros de Loys le piteulx forgeez pour (*en blanc*) du poix « de ung denier six grains et de loys à XI denier six grains. » (f° CVI.)

Denier de Louis. Gariel, t. II, pl. XLIII, n° 4.

— « Gros de saint Martin du poix de (*en blanc*) et de loy à sept « deniers treze grains ung quart fin et vault la dicte piece (*en « blanc*) Et sont au marc en (blanc) et vault ledict marc (*en « blanc*). » (f° VI^XX^III.)

(*Sans figure.*)

PHILIPPE III

Denier d'or dit *Petite masse* (qui est plutôt le denier *à la reine* ; *Rev. numism.*, 1889, pl. I, n° 2, p. 591). (f° 125.)

LOUIS X

Agnel d'or, *Rev. num.*, 1889, pl. I, n° 9. (f° 122.)

CHARLES IV

Royal d'or, Hoffmann, n° 2. (f° 121.)

PHILIPPE VI

Royal d'or, H. n° 1. (f° 121.)
Couronne d'or, H. n° 9. (f° 120.)

JEAN LE BON

Mouton d'or, H. 3. (f° 122.)

— « Pieces appellee franc a cheval du poix de deux deniers « vingt et ung grain or a vingt et troys karactz troys quars vault « la piece au pris de lor V^c^ et XX. » XLIIII s. t. (f° 136).

H. 10.

Ecu, H. 1 (sans texte). (f° 137.)

CHARLES V

— « Pieces appellee franc à pied, etc. XLIIII s t. » (f° 136.)
H. 2.

CHARLES VI

« Escuz vieulx trebuchans du poix de troys deniers or a vingt
« et troys karactz et demy vall. de cours V^c et XX, XLVI s. t. »

Ecu à la couronne, H. 1. (f° VIII^XX.)

Salut d'or, H. 7. (f° 124.)

— « Genars aultrement appellez douzains sans chappellet for-
« geez (*sic*) du temps du roy Karolus, du poix de (*en blanc*) et
« de loy a (*en blanc*) et vault la piece (*en blanc*) et sont au marc
« (*en blanc*). » (f° CXVIII.)

Blanc dit *guenar*, H. 22.

HENRI VI

Salut d'or, Rouen, H. 2. (f° 124.)

Demi-angelot, H. 4. (f° 133.)

CHARLES VII

« Piece appellee royal forgee de par le roi Karolus du poix
« de deux deniers vingt et ung grain or a vingt et trois karactz
« troys quars vault la piece au pris du cours V^c et XX, XLIII s. t. »

Royal, H. 9, différent non visible. (f° 136.)

— « Demys escus couronne forgeez au pays de france du poix
« de ung deniers sept grains or a vingt troys karactz vallent au
« prix du cours de lor V^c et XX, XIX s. VI d. t. » (f° VIII^XXXVIII).

Demi-écu à la couronne, H. 7.

LOUIS XI

« Escuz couronne trebuchans du poix de deux deniers qua-

« torze grains, or à vingt et troys karactz vallant de cours « v^c et xx xxxix s. t. » (f° viii^xx.)

Ecu à la couronne, II. 4.

— « Traisins forgez pour treze deniers tournois. » (f° cii.)

II. 19[1].

CHARLES VIII

« Ducatz de Napples forges de par le petit Roy Charles roy « de France du poix de cinq deniers dix grains or à vingt et « troys karactz vallent au pris de lor cours v^c et xx iiii l. iii s. » (f° 18.)

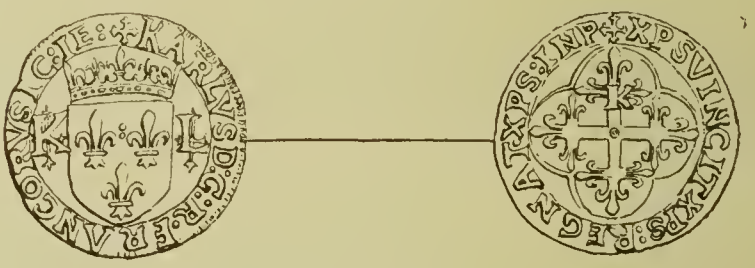

✠ KARLVS D:G:R:FRANCORV SIC:IE:. Ecu couronné entre K et L surfrappés sur deux croix pattées.

℟. ✠ XPS VINCIT XPS:REGNAT:XPS:INP. Dans un quadrilobe, croix à traverses fleurdelisées ; celle du haut est surfrappée d'un K. L'empreinte est teintée en jaune.

1. On trouve une légère variété de cette pièce, sous le nom de « *trezain de France* », dans une ordonnance sur les monnaies pour 1559, imprimée à Amsterdam.

Cf. H. 50. Cette monnaie a été donnée à tort, comme un double écu. La gravure de Dardel, faite d'après l'exemplaire du Cabinet de France, ne laisse pas voir la disposition des lettres K et L gravées après coup sur une croix de Jérusalem.

Blanc, H. 10. (f° CVIII.)

— « Douzains forgez du temps du roy Karolus pour douze « deniers tournois. » (f° CII.)

H. 11.

— « Escuz du Roy Charles forgez de par luy du poix de deux « deniers seze grains. Or a vingt et deux karactz et demy vallent « de cours v^c et vingt XL s. t. » f° VII^xx XIX.

Ecu au soleil, H. 2.

— « Escuz de Bretaigne forges de par le Roy Charles » (mêmes titre, taille et valeur). (f° VIII^xx I.)

Ecu de Bretagne, H. 7.

— « Pieces appellees Karrolus forgeez pour X d. t. ». (f° CIII.)

Karolus, H. 19.

— « Liars forgez pour troys deniers tournois et sont de loy a « deux deniers vingt grains fin et du poix de (*en blanc*). Et sont au marc (*en blanc*). Et vault l'once (*en blanc*). » (f° CXIX.)

Liard au dauphin, H. 40.

LOUIS XII

« Escuz soleil forgez de par le roy Loys douzeiesme du poix « de deux deniers seze grains or a vingt et II karactz et demy » vallent de cours v^c XX XL s. t. » (f° VII^xx XVIII.)

H. 1, frappé à Bayonne.

— « Escuz au porc espic forgez de par ledict Roy Loys XII « derrenier deceddé, » etc. XL s. t. » (f° VII^xx XVIII.)

Ecu aux porc-épics, H. 6.

— « Escuz de Daulphiné » etc. XL s. t. » (f° VII^xx^XIX.)

H, 11.

— « Grans blans au porc espic forgez de par le roy Loys douze « pour douze deniers tournois et de loy a quatre deniers sept « grains. » (f° CV.)

H. 33.

— « Doubles forgez pour deux deniers tournois et sont de loy « a deux deniers argeant le Roy et du poix de (*en blanc*). Et sont « au marc de (*en blanc*) Et vault l'once (*en blanc*). » (f° CXIX.)

Double tournois, H. 41.

— « Gros forgeez de par le roy Loys du poix de neuf deniers » et vallent X s. t. » (f° VI^xx^X.)

H. 19.

— « Autres gros forgeez de par le Roy Loys duc de Millan du « poix de neuf deniers et vallent X s. t. » (f° VI^xx^X.)

H. 88.

— « Testons du roy Loys forgeez en Mediolan du poix de sept « deniers douze grains argeant a unze deniers douze grains « qui est au pris de unze livres le marc ne vault de cours pour « le present VI s. t. » (f° VII^xx^VIII.)

H. 86.

— « Testons de Gennes du poix de sept deniers douze grains « argeant a unze deniers douze grains qui est au pris de unze « livres le marc a la monnaie vault la monnoye de mise X s. t. » (f° VII^xx^VII.)

H. 107.

— « Autre gros forgeez de par le Roy Loys de ce nom et Duc « de Mediolanences du poix dessusdict, sont bons à fondre pourveu « qui soient pesans et vaullent dix solz tournois. » (f° VI^xx^XV.)

Teston de Milan, H. 80.

— « Ducatz forgez de par le Roy Childebert roy de france du « poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys qua- « ratz troys quars et vault la piece au pris du cours de lor « V^c^ et XX XLI s. VI d. t. » (f° 20.)

Ducat de Naples, *Perdam Babillonis nomen*, H. 76.

FRANÇOIS Ier

« Escuz soleil forgez de par le Roy Francoys premier de ce « nom du poix de deux deniers seze grains or a vingt et troys « karatz et demy vallent de cours vc xx xl s. t. »

H. 2. (f° VIIxxXVIII.)

— « Gros forgeez de par le roy Francoys premier de ce nom « du poix de neuf deniers et vallent x s. t. » (f° VIxxX.)

Teston, H. 42 sans P.

— « Autre gros dudict roy Francoys rongnez du poix de neuf « deniers et vault la piece viii s. t. » (f° VIxxXI.)

Teston, H. 63.

Bourgogne.

« Piece de Bourgongne du poix de deux deniers cinq grains « forgee pour dix deniers et sont au marc de IIIIXX l'once. »

Blanc de Charles le Téméraire, Poey d'Avant, n° 5747. (f° VIxxIII.)

— « Autre piece de Bourgongne du poix de deux deniers forgee « pour six deniers et sont au marc de quatre vingt seze l'once. » (f° VIxxIII.)

Blanc du même prince ; P. d'A., n° 5749.

Bretagne.

« Terge de Bretaigne du poix de (*en blanc*) et de loy a quatre « deniers unze grains fin. » (f° CXI.)

Blanc de François Ier. P. d'A., pl. XXIII, 1.

Blancs à l'écu de François Ier avec R et R au centre de la croix, P. d'A., pl. XXIV, 6. (f° VIxxVII.)

— « Johannes de Flandres ou dict la lectre Johannes britonu « dux. » (f° CXI.)

(Sans figure.)

— « Escuz de Bertaigne forges de par la duchesse Anne femme « du Roy Loys douzeiesme du poix de deux deniers seze grains « or a vingt et deux karactz et demy vault ladicte piece de cours « v^c xx xl s. t. » (f° viii^xx i.)

Cadière d'or, avec ℞, P. d'A., pl. xxv, 9.

— « Escuz du Roy francoys duc de Bretaigne du poix de deux « deniers seze grains or a vingt et deux karactz et demy vault la « piece au pris du cours de lor v^c et vingt xl s. t. » (f° viii^xx iiii.)

Ecu de François Ier ou François II, fr. à Rennes, P. d'A., pl. xxiii, 15.

Aquitaine.

Pavillon d'or d'Edouard, prince Noir, avec le différent D ou ℞, P. d'A., pl. lxiv, 14. (f° 119, sans texte.)

Hardi d'or de Richard II, fr. à Bordeaux, P. d'A., pl. lxvi, 1. (f° 128, sans texte.)

— « Escuz forgez en Gienne du poix de deux deniers seze « grains or a vingt et deux karactz et demy vault la piece de cours « au pris de lor v^c et xx xl s. t. » (feuille supplémentaire après le f° viii^xx xv.)

Hardi d'or du duc Charles de France, P. d'A., pl. lxvii, 5[1].

— « Escuz demy forgez au pays de Guyenne du poix de ung « denier huict grains or a vingt et deux karactz et demy vault la « piece au pris du cours de lor v^c et xx, xx s. t. » (f° viii^xx xvi.)

Demi-hardi, P. d'A., pl. lxvii, 6.

Béarn.

— « Escuz forgez de par Germain le baron et duc de foucx[2]

1. Le dessin du ℞ a été retourné sur la planche de Poey d'Avant.
2. Ce nom est probablement mis pour *Foix*, en latin *Fuxum*.

« du poix de deux deniers seize grains or a vingt et deux karactz
« et demy vault la piece au pris du cours de lor v^c xx, xl s. t. »

Ecu d'or de Catherine de Béarn, P. d'A., pl. lxx, 11. Variété avec BOMINA[1]. (f° viii^xx iiii.)

Provence.

Florin d'or de Louis et Jeanne, P. d'A., pl. lxxxxi, 14. (f° 67, sans texte.)

Avignon.

« Escuz du legat autrement appellez escuz davignon du poix
« de deux deniers seze grains. Or a vingt et deux karactz et
« et demy vault la piece au pris de lor cours v^c et xx, xl s. t. »

Ecu d'or de Jules II et Georges d'Amboise, P. d'A., pl. xcv, 10. (f° viii^xx iii.)

— « Douzains d'Avignon forgez de par Julus papa 2^dus pour
« douze deniers tournois. » (f° ciii.)

Douzain de Georges d'Amboise, P. d'A., pl. xcv, 11.

Lorraine.

« Bonne obolle de Cecille du poix de ung denier six grins
« forgees de par Regnault roy pour lors dudict lieu vallant or a
« xviii karactz et demy xv s. t. » (f° 78.)

Demi-florin de René II au saint Nicolas ; variété avec SIGILLIG du n° 3, pl. xii, de Saulcy, *Monnaies de Lorraine*, 1841.

Florin d'Antoine, Saulcy, pl. xv, n° 14. (f° 64 avec la mention « Bonne ».)

Teston de 1516 ; *Catalogue Monnier*, n° 293. (f° vii^xx xi.)

1. Cette forme B pour D n'a du reste aucune importance.

Cambrai.

« Florins darragon du poix de (*en blanc*) or a dix sept qua-
« ractz vault la piece au pris de lor v^c et vingt (*en blanc*). »

Florin de Gui IV de Ventadour, avec tête de faucon encapuchonnée (?). Cf. *Cat. Vente Robert*, 1886, n° 318. (f° 63.)

Strasbourg.

« Bonne » (f° 81.)

Florin de la cité ; Engel et Lehr., *Num. de l'Alsace*, pl. XXXIII, 10.

Metz.

« Gros de Mez du poix de (*en blanc*) et forge pour deux solz
« et six et de loy a dix deniers vingt grains fin et demy fin. ».

Pas de figure. (f° VI^XXII.)

— « Bonnes obolles a Mez du poix de deux deniers douze
« grains or a dix huit karactz et demy vault la piece au pris du
« cours de lor v^c et XX XXX s. t. » (f° 62.)

Florin, *Catalogue Robert*, n° 739.

FLANDRE, PAYS-BAS, etc.

Flandre.

Noble d'or de Philippe le Hardi (1384-1405) (f° 112, sans texte.)

Deschamps de Pas, *Essai sur l'hist. monétaire des comtes de Flandre, maison de Bourgogne*, n° 15.

Chaise d'or de Philippe le Bon (1419-1467) (f° 137, sans texte.)

Deschamps de Pas, *Maison de Bourgogne*, n° 39.

« Noble de bourgongne du poix de cinq deniers sept grains or « a vingt et troys karatz troys quars vallent de cours pour le « present cinq cens vingt et troys la somme de IIII l. III s. t. » (f° 110.)

Noble d'or de Philippe le Bon (1419-1467). Deschamps de Pas, *M. de Bourgogne*, n° 52.

« Bonnes obolles sainct Andry forgez de par Phillebert duc de « bourgonne du poix de deux deniers XII grains or a dix huict « karactz et demy vault la piece au pris du cours de lor v^c et XX. » XXX s. t. (f° 62.)

Florin Saint-André.

« Treze et maille forgeez pour treze deniers et maille. » (f° VI^XXI.)

Briquet de Charles le Téméraire, pour 1474, Deschamps de Pas, n° 66.

Patard de Philippe le Beau et Maximilien.

(f° VI^XXII, sans texte.)

Deschamps de Pas, *Maison d'Autriche*, n° 83, *R. N.*, 1874-77, pl. III, n° 50.

« Piece de d..... du poix de deux estellins deulx grains et de « loy a cinq deniers vingt et deux grains et sont au marc (*en « blanc*). (f° VI^XXII.)

Double patard de Philippe le Beau, Deschamps de Pas, *Maison d'Autriche*, n° 57, *R. N.*, 1869-70, pl. XVII, n° 32.

« Bonnes oboles forgees de par phelippes duc de flandres du « poix de deux deniers douze grains or a dix huict karactz et « demy vault ladicte piece de cours v^c et XX. » XXX s. t. (f° 48.)

Florin au lion de Gand révoltée (1488-89) Deschamps de Pas, *M. d'Autriche*, n° 58, *R. N.*, 1869-70, pl. XVII, 33.

« Bonne. » (f° 95.)

Demi-florin de Gand révoltée, variété avec DVX·ꝏ·FL. Deschamps de Pas, *M. d'Autriche*, n° 59, *R. N.*, 1869-70, pl. XVII, 34[1].

Toison d'or de Philippe le Beau (f° 123, sans texte.)

Variété avec DV·B et au ℞. IVDICATIS TER.

Deschamps de Pas, *M. d'Autriche*, n° 128; *R. N.*, 1874, pl. VII, n° 79.

Brabant.

Saint-Pierre de Louvain, en *or*, de Wenceslas et Jeanne (1355-83) (f° 126, sans texte.)

Van der Chijs, *Braband*, pl. IX, n° 2.

« Pieces appellees lyons du poix de troys den. six grains or a « vingt et troys karactz vault la piece au pris du cours de lor « cinq cens vingt XLVIII s. t. » (f° 135.)

Lion d'or de Philippe le Bon (1430-67). Van der Chijs, *Braband*, pl. XV, 3.

« Pieces appellees Riddes du poix de deux deniers dix-neuf « grains or a vingt et troys kararactz (*sic*) troy quars vault la « piece au pris de lor v^c XX XLIII s. VI d. t. » (f° 135.)

Cavalier d'or de Philippe le Bon, Chijs, XV, 1.

Demi-florin Saint-Philippe de Philippe le Beau (f° 61, sans texte.)

Chijs, pl. XXI, n° 7.

1. Ces pièces peuvent être classées à bon droit dans la série féodale française, car elles furent émises à la suite d'une charte du 17 janvier 1487 (v. st.) par laquelle Charles VIII, suzerain du comté de Flandre, accorde « ausdits « eschevins et doyens de ceste ville de Gand, congyé et auctorité de soubz « le nom et coing de nostre dit frère le conte de Flandres, faire et forgier « audit lieu de Gand, bonne et loyalle monnoye tant dor et d'argent, tout « ainsi qu'ilz feroient se notre frère estoit dans laditte ville, et ce par maniere « de provision et jusques à ce que par icelluy nostre frere venu en icelle ville « autrement y soit pourvu ». Deschamps de Pas, *Maison d'Autriche*, p. 31-32; *R. N.*, 1869-70. p. 245-247.

Griffon d'argent de Philippe le Beau et Maximilien. (f° CVII.)

Chijs, pl. XIX, 15.

Florin Saint-Philippe de la minorité de Charles-Quint (1506-15). (f° 61, sans texte.)

Variété de Chijs, pl. XXI, n° 1, avec ✠ MO ‡ AVRE ‡ ARDIDVCV ‡ AVSTRIE ‡ DVCV ‡ BG ‡ B'.

Liège.

« Florinus ». (f° 127.)

Ange d'or ou *double florin* de Jean VIII de Heinsberg, évêque (1419-1456). Chestret de Haneffe, *Num. de la Princip. de Liège*, 1888-90, n° 302.

Double florin d'or de Louis de Bourbon, évêque (1456-1482). (f° 127, sans texte.)

Chestret de Haneffe, n° 341.

Florin de Jean IX de Horn (1482-1505). (f° 101, sans texte.)

Chestret, n° 387.

« Philippus a *linqintes?* forgees aux pays du Liege et aux « armes de La Marche dudict poix (2 d. 12 gr.) or a quinze karactz « vault lad. piece du cours v^c et xx (*en blanc*). » (f° 45.)

Florin de Erard de la Marck (1505-1538). Chestret de Haneffe, n° 428.

« Philippus aux armes de Bourgoygne du poix de deux deniers « douze grains or a quinze karactz et demy vault de cours v^c et « xx. » XXVI s. VI d. t. (f° 45.)

Empreinte peu distincte d'un *florin* avec saint Philippe debout.

Hollande.

Chaise d'or de Guillaume V (1346-1389).
(f° 141, sans texte.)

Van der Chijs, *Holland*, pl. v, n° 4.

Ecu clinckaert de Philippe le Bon (1433-1467).
(f° 145, sans texte.)

Chijs, pl. xii, n° 2.

Gueldre.

« Mauvaise du poix (*en blanc*) or a (*en blanc*) et vault xx s. t. »
(f° 83.)

Florin du duc Arnould d'Egmont (1423-1473). Van der Chijs, *Gelderland,* pl. ix, n° 1.

Autre *florin* du même. (f° 57, sans texte.)

« Autre piece appellee en la mesme sorte (*treze et maille* comme « une piece de Flandre ; voy. plus haut) (f° vi^xxi.)

M. d'argent de Philippe le Beau et Maximilien (1482-1494) pour la Gueldre. Chijs, pl. xiii, n° 5, variété avec MONʼARCHIDVC★AV·⁝HGʼ★GELRI·

« Neufves mailles aux lyons rampans du poix de deux deniers « douze grains or a (*en blanc*) vallant lesdictes pieces de cours « v^c xx. » xxvi s. t. (f° 93.)

Clemmergulden de Charles d'Egmond (1492-1538), duc de Gueldre et Juliers. Chijs, pl. xv, n° 6.

Utrecht.

Florin de Rodolphe de Diepholt, évêque (1433-1455). (f° 101, sans texte.)

Van der Chijs, *Utrecht*, pl. xv, n° 2.

« Obolle trect du poix de deux deniers douze grains or a seze « karactz et sans plus vault la piece au pris du cours de lor cinq « cens et vingt. » (f° 63.)

Florin de David de Bourgogne, évêque (1445-1496). Chijs, pl. XVII, 9.

Sans texte. (f° 90.)

Florin de Frédéric de Bade, évêque (1496-1517) avec ✠ MO' NO' AVRE·FRIDIRICI EPI TA'. Croix fleuronnée cantonnée de quatre écussons.

℟. DESIDERIVM — PEEEA' PERI. Le Christ assis; dessous, écu de Bade à la bande.

Chijs, *Utrecht*, p. 229.

Deventer.

« Nefves mailles forgeez de par ferdinant qui autreffoys fut « empereur des Italles et espaignes du poix de deux deniers « douze grains or a (*en blanc*) vallant lesdictes pieces de cours « v^c et XX. » XXV s. t. (f° 93.)

Florin au nom de l'empereur Frédéric avec MON'* DE*DAVENTRIA*. Chijs, *Overyssel*, pl. XI, n° 1.

Nimègue.

Sans texte. (f° 97).

Florin au Saint-Etienne avec NOVIMAGN'. *Catalogue Garthe*, n° 8940.

Luxembourg.

« Piece dallemaigne forgee pour (*en blanc*) du poix de ung « estellin 1 felin et de loy a cinq deniers quinze grains 3 felins « et sont au marc de six vingtz et huyt. L'once vault (*en blanc*). (f° CVI.)

Monnaie de Philippe le Beau, pour le Luxembourg, avec la date 1502. *Catalogue Thomsen*, n° 3669.

ANGLETERRE

« Gros d'Angleterre forgez pour troys solz tournois. »
(f° CIX.)

Demi-gros d'Edouard III, frappé à Londres. E. Hawkins, *The Silver coins of England*, Londres, 1887, pl. 23, n° 307.

— « Nobles Roze forgez par le Roy Edouart dangleterre du « poix de six deniers or a vingt et troys karactz troy quars vault « la piece au pris du cours v^c et XX, IIII l. XII s. XI d. t. » (f° 109.)

Noble d'Edouard IV, 2e émission. R. Lloyd Kenyon, *The gold coins of England*, Londres, 1884, pl. v, n° 36.

— « Demys nobles Roze forgez de par ledict Roy edouart en « engleterre du poix de six deniers or a vingt et troys karactz « troys quars vault la piece au pris du cours v^c et XX. »
XLVI s. I d. ob. t. (f° 109.)

Demi-ryal, Kenyon, pl. v, n° 39.

— *Ange d'or* d'Edouard IV. (f° 140, sans texte.)
Kenyon, pl. v, n° 38.

— *Noble d'or* de Henri VI. (f° 111, sans texte.)
Kenyon, pl. IV, n° 27.

— Ange d'or de Henri VI, rétabli, avec les armes écartelées d'Angleterre et de France. (f° 140, sans texte.)

— « Double noble dangleterre du poix de demye once qui « vault douze deniers forgez de par le Roy henry or a vingt et « troys karactz troys quartz vault la piece au pris du cours de « lor v^c et XX. IX l. V s. t. (f° 107.)

Souverain de Henri VII, Kenyon, pl. VII, n° 47.

ECOSSE

« Ducat descosse du poix de deux deniers dix grains or a
« vingt et troys karactz troys quars vault la piece au pris de lor
« v^c et vingt XLI s. VI d. t. » (f° 30.)

Lion d'or de Jacques Ier ou de J. II. Ed. Burns, *The coinage of Scotland*, Edimbourg, 1887, n° 483.

— « Autre escu forgé de par le Jacques Roy descosse du poix
« de deux deniers quatorze grains or a ving et deux karactz et
« demy vault ladicte piece de cours v^c et XX
XXXV s. t. » (f° VIII^XXV.)

Lion d'or de Jacques Ier ou J. II. Burns, n° 456^c.

— « Autres escu forgez par ledict Roy descosse dudict poix
« de deux deniers seze grains or a vingt et deux karactz et demy
« vault ladicte piece de cours v^c et XX XL s. t. »

Rider d'or de Jacques III. Burns, n° 602.

— « Demy escuz forgez de par Jacques roy descosse du poix
« de II d. XVI gr. or a XXII karactz et demy. Vauller a pris du
« cours v^c et XX XX s. t. » (f° VIII^XXXVII *bis*.)

Demi-unicorne d'or de Jacques IV, Burns, n° 663.

« Escuz forgez de par Jacques roy descosse du poix de deux
« deniers seze grains or a vingt et deux karactz et demy vault la
« piece au pris du cours de lor v^c et XX, XL. s. t. » (f° VIII^XXV.)

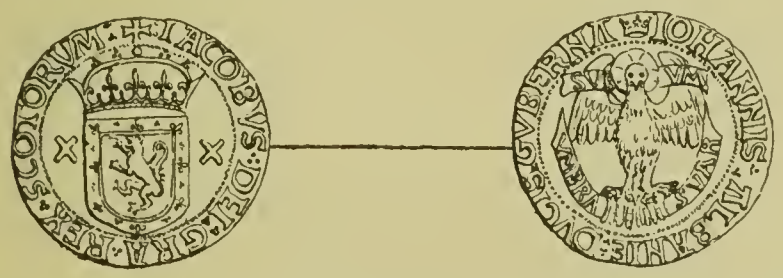

✠ : IACOBVS ♣ DEI ♣ GRA ♣ REX ♣ SCOTORVM ♣
Ecu d'Ecosse, couronné entre deux sautoirs.

℟. Couronnelle IOHANNIS ♣ ALBANIE ♣ DVCIS ♣

GVBERNA ⁂. La colombe du Saint-Esprit[1] avec un nimbe crucigère, tenant dans ses pattes un phylactère qui remonte autour des ailes éployées et sur lequel on lit : SVB VMBRA ꝟVARVM[2].

Cette pièce est d'un intérêt capital pour la numismatique de l'Ecosse, car elle est la seule qui porte le nom de Jean, duc d'Albany, lequel succéda en 1515 comme régent[3] à la reine Marguerite, veuve de Jacques IV. Cette monnaie a donc été frappée entre 1515 et 1520, date donnée par le manuscrit. L'indication de deux deniers seize grains (3 gr. 47) correspond bien au poids des couronnes d'or de Jacques V (3 gr. 43) dont le droit est semblable à celui de la pièce que je viens de décrire et qui, par conséquent, est bien une monnaie. Le type de l'oiseau nimbé est très remarquable, car on ne le trouve pas sur les autres monnaies écossaises.

Le Cabinet des médailles de Paris possède deux grandes pièces d'or qui portent aussi au revers la colombe accompagnée de la légende SVB VMBRA ꝟVARVM. L'une de ces médailles, présentant au droit les armes de Jean d'Albany et celles de Anne, son épouse, accompagnées de la légende IOANNIS·ALBANIE·DVC'·GVBERN, a été considérée plutôt

1. On pourrait peut-être y voir aussi un phénix ou un paon, symboles de l'immortalité de l'âme (voy. *Mémoires Acad. Inscrip. et Belles-Lettres*, t. XIII, 1838, p. 207-208 ; cf. Martigny, *Dict. des Ant. Chrét.*).

2. Sous entendu ALARVM. Le texte complet est : Sub umbra alarum tuarum protege me (*Psal.*, XVII, 8). Devise qui se trouve sur les monnaies de Ferdinand et Isabelle, sur des jetons de Louise de Savoie, etc.

3. Jean d'Albany fit frapper des monnaies semblables aux plaques de la reine ; Burns, *op. laud.*, t. II, p 202.

comme une monnaie[1]. L'autre pièce porte la légende : IOHIS ALBANIE DVC' GVB' NAT' SCO'.

Le poids de ces grandes pièces, 16 gr. 90 pour la première, 20 gr. 40 pour la seconde, me porte à croire qu'elles ne sont pas des monnaies. Le poids est différent pour chacune d'elles, de plus, il n'est pas un multiple du poids des monnaies d'or de l'époque[2].

ESPAGNE

Sans texte. (f° 138.)

Dobla de la banda de Jean II, roi de Castille et de Léon (1406-1454), Al. Heiss, *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas*, Madrid, 1865-69, pl. 11, n° 3.

✠ ENRICVS ‡ ANTVS ‡ DEI ‡ GRACIA ‡ REX ‡ + ‡ .

Le roi assis.

℟. ✠ ENRICVS ‡ DEI ‡ GRATIA ‡ REX ‡ CASTELLE ‡, champ écartelé de Castille et de Léon dans un épicycloïde. (f° 142, sans texte.)

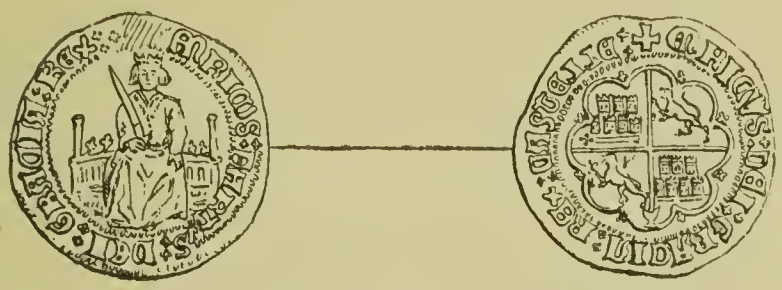

Or. 21 mill. Variété de Heiss, pl. 13, n° 6.

1. Hawkins, Franks et Grueber, *Medallic illustrations of the history of Great Britain and Ireland*, 1885, t. I, p. 28. Dans une lettre de Thomas Wharlton au Lord Chancellor, datée de York, 1 décembre 1546, il est fait mention de pièces d'or frappées par l'ordre du duc d'Albany avec de l'or trouvé à Craufurd Moor, (*State Papers*, Scot., Henr. VIII, vol. V, p. 575).

2. La licorne pèse 3 gr. 82, la couronne, 3 gr. 43, le ducat, 5 gr. 70.

✠ ENRICVS ❀ QVARTVS ❀ DEI ❀ GRACIA ❀ REX.
Champ écartelé dans un épicycloïde; dessous S.

℟. ✠ ENRICVS❀QVARTVS❀DEI❀GRACIA❀REX.
Le roi assis dans une chaise gothique. (f° 142, sans texte.)

Or. 21 mill. Variété de Heiss, pl. 13, n° 6.

✠ ENRICVS : CASTVS : DEI : GRACIA. Dans un épicycloïde, châtel de Castille.

℟. ✠ XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : Dans un épicycloïde, lion couronné. (f° 142, sans texte.)

Or. 21 mill. Heiss, pl. 13, n° 4.

« Autre gros dangleterre forgeez pour troys solz tournois du « poix de deux esterlins et de loy a unze deniers. Et sont au marc « de (*en blanc*) et vault ledict marc (*en blanc*) » (f° CIX.)

Gros de Ferdinand (1479-1516), avec FERDINANDI, pour Barcelone, var. de Heiss, pl. 79, n° 1.

✠ FERDINANDVS ★ ET ★ ELISABET ★ REG❀. Ecu écartelé entre deux S.

℟. ✠ QVS★DEVS★CONIVNGIT★HOMO★NON. Bustes couronnés et affrontés de Ferdinand et Isabelle. (f° 143, sans texte.)

Or. 21 mill. Variété de Heiss, pl. 17, n° 3.

« Piece de Castille du poix de dix deniers vingt grains or a « vingt et troys karactz troys quars vault la piece au pris du « cours de v^c et vingt VIII l. VI s. t. » (f° 106.)

Quadruple d'or de Ferdinand et Isabelle. Variété de Heiss, pl. 20, n° 60, avec VMBRA.

« Duacatz autres forgez de par ferdinant duc et seigneur de « Castille du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt troys « karactz troys quars vault la piece au pris du cours de lor v^c et « vingt XLI s. VI d. t. » (f° 40.)

Or. 21 mill. Heiss, pl. 20, n° 69.

« Ducatz forgez de par le duc de castille du poix de deux « deniers dix sept grains or a vingt et troys karactz troys quars « vault la piece au pris du cours de lor v^c et vingt.

XLI S. VI d. t. » (f° 40.)

Or, 21 mill Ferdinand II (V de Castille), série de Barcelone, Heiss, t. II, pl. 80, n° 16.

« Ducatz autres forgez par frederic duc de Millan seigneur en « partie des italles du poix de deux deniers dix sept grains or a « vingt et troys karactz troys quars vault la piece de cours « v^c et XX XLI S. VI d. t. » (f° 35.)

Or. 21 mill. Ferdinand, série de Valence, Heiss, pl. 99, n° 3.

Navarre.

« Double ducat de Millan forge de par Sefforce or a vingt et » troys karactz troys quars du poix de cinq deniers dix grains de « cours vaulx v^c et XX IIII l. III S. t. » (f° 3.)

Double ducat d'or de Ferdinand le Catholique; A. Heiss, *Monedas hispano-cristianas*, pl. 147, n° 4.

— « Escuz de Navere du poix de deux deniers seze grains or « a dix neuf karactz ung grain vault la piece au pris de lour qui « a cours v^c et XX XXXIII S. t. » (f° VIII^XX XIIII.)

✠ ꝏIOhANAꝏET KAThRINAꝏREGꝏNAV. Ecu écartelé de Bourbon-Navarre entre I et K couronnés.

℟. ✠ ꝏSITꝏNOMEN DOMINIꝏBENEDICTUM. Croix pattée dans un quadrilobe.

Variété de Poey d'Avant, pl. LXXII, n° 4.

Dinar des Almohades. (f° 130, sans texte).

PORTUGAL

« Testons de Portugal dudit poix de sept deniers douze

« grains argeant a unze deniers douze grains qui est au pris de
« unze livres le marc vault de mise x s. t. » (f° VII^xx VII.)

Teston d'Emmanuel avec D:GVINE. Variété de Teixera de Aragao, *Descripçao geral das moedas... de Portugal*, Lisbonne, 1874-80, t. I, pl. XIV, n° 7.

« Ducatz de Portugal du poix de deux deniers dix sept grains
« or a vingt et troys karactz troys quars vault la piece au pris
« du cours de lor v^c et xx XLI s. VI d. t. » (f° 22.)

Cruzade d'or d'Emmanuel. Teixera, pl. XIII, n° 4.

J.-ADRIEN BLANCHET.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

On se rappelle que M. Arnold Morel-Fatio, décédé à Beauregard-sous-Lausanne le 10 août 1887, a donné peu de temps avant sa mort, au Cabinet des Médailles, une très importante collection de deniers de l'époque mérovingienne. Le savant et généreux donateur avait rédigé lui-même le catalogue de cette collection, et il avait déjà fait graver huit planches sur cuivre représentant les principales de ces intéressantes pièces d'argent. Mais le temps lui manqua pour donner à son travail sa forme définitive et le publier. Selon ses vœux formellement exprimés avant sa mort, M. Chabouillet s'est chargé de ce soin posthume, et le catalogue a récemment paru chez MM. Rollin et Feuardent, sous ce titre : *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des* VIIe *et* VIIIe *siècles, de la trouvaille de Cimiez, donnée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, par* M. Arnold Morel-Fatio, *rédigé par le donateur et publié selon ses vœux par M. A. Chabouillet.* Ce catalogue comprend 348 numéros, et il est accompagné de onze planches. M. Chabouillet l'a fait précéder d'une introduction dans laquelle il s'attache à mettre en relief tout l'intérêt de la donation et surtout à faire ressortir les qualités d'esprit et de cœur de l'ami, dont il se complaît à retracer la carrière.

* *
*

M. P. Valton vient de faire don au Cabinet des médailles d'une pièce fort intéressante : il s'agit de la médaille de François Ier de Carrare (1355-1392) dont parle M. Gnifffrey dans le mémoire inséré dans le présent fascicule (ci-dessus, p. 17) et qui est reproduite sur la pl. III, n° 2. M. Valton avait acquis cette médaille à la vente de la collection Eugène Piot, au mois de mai 1890 (n° 213 du Catalogue de vente). Particularité fort curieuse à signaler, la pièce achetée par Piot en Italie était ren-

fermée dans un cylindre en terre cuite, sorte de tirelire analogue à celles qu'on vend dans les bazards pour les enfants, et ce cylindre a été trouvé dans les fondations d'une église de Padoue où il avait été placé lors de la pose de la première pierre de cette église. La médaille est donc un monument commémoratif de la construction de l'édifice. A ce sujet, on nous permettra de traduire un passage du livre de J. Friedlaender sur les médailles italiennes ; il relate, à Rome, un usage analogue à celui qui nous est révélé à Padoue par la médaille de Francois de Carrare. « En 1857, au moment d'une reconstruction du palais de Venise à Rome, on a trouvé, dans des fondations, différentes médailles en bronze coulé ; elles étaient au nombre d'une vingtaine environ, et à l'effigie de Paul II. D'un côté elles représentaient, les unes, une vue du Palais, les autres un écusson avec l'inscription *has ædes condidit*. Chaque médaille était renfermée dans une petite boîte grossière en terre cuite, avec une fente, de telle sorte qu'il fallait briser la boîte pour retirer la médaille. Quelques-unes étaient enduites d'une mince couche de cire pour les préserver de l'humidité. Mais le corps gras contenu dans la cire a produit en quelques endroits de l'oxydation. Mon père était redevable d'un très bel exemplaire de cette trouvaille au professeur H. Brunn, de Munich, et la description du mode de conservation lui avait été communiquée par un sculpteur, le professeur Schubert. Ces deux personnes habitaient Rome au moment de la trouvaille. »

Ces détails rendent particulièrement intéressantes la médaille donnée au cabinet par M. Valton, ainsi que la tirelire en terre cuite qui l'accompagne. Quant à l'importance historique de la pièce, M. Guiffrey s'est chargé de la faire ressortir avec sa compétence incontestée.

E. B.

*
* *

M. Isidore Villecroze a fait don récemment au Cabinet des médailles de plusieurs monnaies en argent trouvées près d'Alep, en Syrie. Ces pièces sont des écus et demi-écus

1. J. Friedlaender, *Die italienischen Schaumünzen des fünfzehnten Iahrhunderts*, p. 5 de l'Introd.

d'Utrecht; un écu de Nimègue, de 1563; deux écus pour la Westfrise, de 1604 et 1608; un quart de thaler de Lübeck, de 1610; un teston de François de Lorraine, frappé à Badonvilliers, de 1626; des pièces de quatre réaux de Philippe III et Philippe IV, rois d'Espagne; un douro du Pérou du XVIIe siècle.

J.-A. Bl.

* *
*

La trouvaille dont la description suit vient d'entrer tout entière au Musée de Nancy.

Dans les derniers jours du mois d'avril 1890, des ouvriers pratiquant une fouille au carrefour formé par la rue Saint-Jean et la rue des Ponts rencontrèrent, à 1 mètre 80 de profondeur, entre deux pierres et au milieu de cendres et de charbons, 7 pièces d'or et 3 pièces de billon.

Les pièces d'or, d'une belle conservation, appartiennent toutes à la fin du XVe siècle.

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. 1467-1477.

1°. — SANCTVS ANDREAS. — Saint André, debout, tenant sa croix.

℟. — KAROLVS : DEI · GRA : CO : FLAND. — Ecu de Bourgogne sur une croix pattée coupant la légende. (Florin d'or.)

2° — SANCTVS ANDREAS. — Saint André debout, tenant sa croix.

℟. — KAROL. DX : BG : BRAB : Z : LI. — Une main (marque de l'atelier d'Anvers). — Ecu de Bourgogne sur une croix pattée dont les branches coupent la légende. — (Florin d'or.)

Sigismond de Luxembourg, empereur d'Allemagne. 1410-1438.

3°. — SIGISM'VD · RONORVM · REX. — Globe impérial dans un contour formé de 4 arcs.

℟. — MONET · NO · FRACFOR'D · (Francfort). — Saint Jean-Baptiste debout tenant l'agneau sur son bras gauche.

Frédéric III, empereur d'Allemagne. 1440-1493.

4°. — FRIDRICVS · ROMANO' · IMPA. — Globe impérial dans un encadrement formé de trois arcs.

℟. — MONET · NO · FRANCFD. — Saint Jean-Baptiste debout tenant l'agneau sur son bras gauche.

Entre les jambes, petit écusson chargé de 3 écussons 2 et 1.

5°. — FRIDERICVS · ROMAN · IMP. — Globe impérial dans un contour formé de 3 cercles

℟. — Même revers que le précédent.

6°. — FRIDERICVS · RONOR · REX. — Globe impérial comme ci-dessus.

℟. — MONET · NOV · LVNEB'GE · (Lunebourg). — Saint Jean-Baptiste, comme les précédents, mais, sous les pieds, on voit un petit écusson, penché, chargé d'un lion.

Ces monnaies de Sigismond et de Frédéric III sont des florins ou goldgulden.

Alphonse V, roi de Portugal. 1438-1481.

7°. — CRVZATVS · ALFONSI · QVINTI · REGIS. — Ecu de Portugal, couronné, dans un contour formé de 5 cercles.

℟. — ADIVTORIVM NOSTRVM IN NOMINE. — Croix dans un contour orné formé de 4 cercles.

(Cette monnaie d'or porte le nom de Cruzade.)

Les trois monnaies de billon qui accompagnaient les 7 pièces d'or décrites plus haut sont presque frustes.

L'une est probablement de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht.

— ANNO DOMN. MCCCCLXVIIII (1469). — Ecu de Bourgogne sur une croix pattée dont les branches coupent la légende.

℟. — MONETA : NOVA : DEI : DEVENTRIA (Deventer). — Ecu chargé d'une aigle ; — au dessous, coupant la légende, petit écu de sable au chef d'argent.

Les deux autres ont été frappées par Louis IV, comte Palatin du Rhin, duc de Bavière, et par Henri, comte de Limbourg.

L. Quintard.

(Extrait du *Journal de la Soc. d'archéologie lorraine*, mai 1890.)

*
* *

M. Th. Ducrocq, vient de publier dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (3e trimestre 1890), deux tiers de sou pseudo-romains, trouvés dans le département de la Dordogne.

L'un est une imitation, peut-être wisigothe, d'une monnaie d'Anastase; l'autre, plus intéressant, est la contrefaçon d'une monnaie de Justinien; le nom de l'empereur est méconnaissable; au revers, la légende n'a aucune signification. Le type du revers est la Victoire debout, de face, tenant de la main droite une couronne en forme de boucle, et de la gauche une croix. Cette pièce a les caractères distinctifs des espèces frappées dans la vallée du Rhône à la fin du VIe siècle.

Nous devons aussi signaler le mémoire que M. Th. Ducrocq, avec sa double compétence de jurisconsulte et d'archéologue, a consacré à la loi de 1883 sur la conservation des monuments (Paris, Picard, 1889, in-8°).

M. P.

*
* *

Le Dr H. Fritsche, ancien directeur de l'Observatoire russe de Péking, a publié un petit traité de la construction des calendriers, principalement au point de vue de la chronologie chinoise[1]. Cet ouvrage intéresse ceux de nos lecteurs qui s'occupent de la numismatique de l'Extrême-Orient, en ce qu'il contient une table de concordance entre l'année chinoise et l'année européenne depuis 1624, date de l'avènement de la dynastie mandchoue actuellement régnante, et la liste de tous les *Nien-hao*, ou années de règne des empereurs du Céleste empire. On sait que les monnaies chinoises sont datées au moyen des Nien-hao, dont la plus ancienne mention (le Nien-hao *Ta-Youan*) remonte à l'an 376 de notre ère.

E. D.

*
* *

Nous devons aussi signaler une importante publication due à un haut fonctionnaire de Constantinople, Ghalib Edhem, qui est en même temps un antiquaire et un érudit. C'est un Essai de numismatique ottomane contenant la description des monnaies et des médailles du cabinet de l'auteur[2]. Cette collection est consi-

1. Le titre est en chinois et en anglais : *On chronology and the construction of the calender with special regard of the chinese computation*, etc., in-8° de 92 p. Leipsig chez O. Weigel. L'ouvrage a paru en 1886, mais il ne m'a été connu que par un exemplaire envoyé tout récemment par M. Fritsche.

2. Le titre est : *Taqvîm meskûkât-i osmânieh*, 8°, Constantinople, 1307 de l'Hég. (1890), 510 p., XII, pl. en phototypie. L'ouvrage est en turc.

dérable et aussi riche par la variété et l'antiquité des pièces, que la collection anglaise, dont nous possédons le catalogue rédigé en 1883 par M. Poole. Je citerai, par exemple, les monnaies d'Osman I, le fondateur de la dynastie, des princes *Tchélébis* Soliman, Mohammed, Mousa et Moustafa, les quatre fils de Bajazet I, la pièce à légende grecque de Mahomet II, et une rarissime monnaie d'argent de Djem, le fameux Zizim. L'ouvrage, fait avec beaucoup d'ordre et de méthode, contient d'intéressantes dissertations et une table des ateliers monétaires. C'est le premier catalogue de numismatique qui sorte de la plume d'un musulman, il faut en féliciter l'auteur, qui a eu le bon esprit de s'inspirer de la critique historique et des études européennes sur l'Orient.

E. D.

*
* *

Les savants français et allemands, MM. Oppert, Terrien de Lacouperie, Epping et Eb. Schrader, sont en ce moment en grande discussion au sujet des Ères qui sont mentionnées parallèlement dans les textes cunéiformes des Arsacides. On sait que les monnaies des rois Parthes sont datées en lettres grecques de l'ère des Séleucides[1]. Vaillant et l'abbé de Longuerue avaient cru que ces dates devaient se rapporter à l'*ère parthique* qu'ils plaçaient en l'an 256 avant J.-C. C'est Fréret qui, en 1745, démontra le premier que les chiffres mentionnés sur les monnaies en question se référaient à l'ère des Séleucides (oct. 312). Cette opinion a été depuis reconnue exacte par tous les antiquaires et historiens ; quant à la fixation de l'époque du commencement des Parthes, elle est toujours restée un problème, qui n'est pas près de recevoir sa solution par suite du passage amphibologique de Justin et de la divergence entre les auteurs anciens et arméniens. L'indécision flottait entre 256 et 248. Mais la publication toute récente d'inscriptions cunéiformes mentionnant les rois *Arshaka* et donnant presque toujours deux dates pour un même évènement, a jeté la perturbation dans les calculs. On aurait pu croire que les deux dates mentionnées dans les textes arsacides se rapportaient l'une à l'ère des Séleucides, la seconde à l'ère des

1. La plus ancienne date sur les monnaies Arsacides est de l'an 173, ΓΟΡ, soit 139 av. J.-C.

Arsacides, avec une différence de 64 années entre elles deux (312 et 248) ; mais il paraît que les calculs d'éclipses de lune qui sont mentionnées dans les inscriptions babyloniennes ne permettent pas d'adopter ces deux dates. En conséquence, MM. Oppert et Schrader proposent deux nouvelles ères, 181 et 117 av. J.-C. D'autre part, les lectures de ces deux savants sont contestées par d'autres assyriologues. Bien que le débat n'intéresse pas directement la numismatique arsacide, nous avons cru devoir tenir nos lecteurs au courant de cette question de chronologie qui, par le fait, touche à l'histoire des Arsacides et des Séleucides [1].

E. Drouin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Babelon (Ernest). *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Paris, 1890, gr. in-8° de ccxxii et 268 pages, 30 planches en phototypie et deux planches de monogrammes.

Ce premier volume du catalogue des monnaies grecques du Cabinet de France est divisé en deux parties : l'introduction et le catalogue proprement dit. Dans le catalogue, les monnaies sont décrites et classées dans l'ordre chronologique, au moins depuis l'apparition des dates sous Antiochus III. Ce classement a permis à M. Babelon de rectifier bon nombre de dates fausses que Saulcy avait accréditées par son *Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides*, et surtout de préciser l'époque de l'avènement et de la chute de plusieurs des princes postérieurs à Alexandre Ier Bala. On sait combien est inextricable cette période de l'histoire

1. On peut consulter sur cette question le mémoire de M. T. de Lacouperie, qui vient de paraître dans le numéro de janvier du *Museon* (M. de Lacouperie tient pour 248), et deux mémoires de M. Eb. Schrader, *Die Datirung der babylonischen sogenannten Arsacideninschriften*, qui sont insérés dans les *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin. (Déc. 1890 et janv. 1891).

des Séleucides : grâce aux efforts de M. Babelon, bien des points obscurs sont éclairés et la succession des règnes se trouve rigoureusement précisée. Je n'entreprendrai pas d'énumérer toutes les pièces, d'un intérêt capital, que renferme la collection du Cabinet de France; malgré quelques lacunes regrettables, signalées dans l'*Introduction*, cette série est certainement la plus riche qui ait jamais été formée.

M. Babelon a bien compris l'importance qu'une semblable réunion de documents devait avoir au point de vue historique et archéologique, et, au lieu de nous donner simplement un catalogue descriptif, il a fait une œuvre vraiment scientifique, en justifiant, dans une longue introduction, le classement adopté par lui, en expliquant les types monétaires au fur et à mesure de leur apparition sous les différents règnes, et souvent en révélant, par l'explication des monogrammes, les ateliers d'où sont sorties les monnaies décrites. Les types surtout ont fourni à l'auteur l'occasion d'écrire une série de petits mémoires du plus grand intérêt, et, à ce point de vue, parmi les aperçus ingénieux dont foisonne le livre de M. Babelon, je signalerai l'attribution à Séleucus, satrape de Babylone, des pièces qui portent comme type ou comme symbole l'ancre des Séleucides, et que l'on classait soit parmi les monnaies perses incertaines, soit parmi celles d'Alexandre. Un paragraphe est consacré à l'iconographie de Séleucus Ier; il attirera particulièrement l'attention en raison de ce qu'à l'époque du démembrement de l'empire d'Alexandre, les généraux du grand conquérant n'osèrent pas bannir immédiatement de la monnaie la figure du héros auquel ils devaient leur fortune; ce n'est que graduellement et presque subrepticement qu'ils s'arrogèrent le droit régalien d'effigie. Sous Séleucus, on voit apparaître les *types cornus*, dont l'explication est clairement exposée. Les cornes de taureau, emblème de puissance chez les peuples orientaux, sont données à Séleucus, à des éléphants, à un cheval qui est Bucéphale ou peut-être le cheval même de Séleucus. Il y a aussi de curieux rapprochements établis entre les types monétaires et certaines œuvres de sculpture : nous citerons, à ce point de vue spécialement archéologique, un tétradrachme, probablement unique, d'Antiochus IV Épiphane (pl. XII, 12), qui reproduit la statue d'Apollon dans le temple de Daphné, dont Philostorge nous a conservé la description.

Comme Antiochus IV fonda un nouveau quartier à Antioche près Daphné, je serais assez disposé à croire que cette remarquable pièce, avec les types si particuliers de la statue en pied et de la tête d'Apollon, au droit, fut frappée précisément à cette occasion. Sous le règne d'Antiochus Ier Soter apparaît le type d'Apollon sur l'omphalos que l'on trouve ensuite sur de très nombreuses monnaies ; il faut aller chercher jusqu'à Delphes son origine première. Le numéraire d'Antiochus III frappé en Europe, et celui de l'usurpateur Achaeus forment le sujet de chapitres intéressants, que l'on peut considérer comme des monographies définitives. Le monnayage des villes sous Antiochus IV est particulièrement digne d'attention : cinq Antioches différentes, deux Hiérapolis, deux Séleucies, deux Laodicées et plusieurs cités de la côte phénicienne sont représentées dans un chapitre plein de nouveautés, où sont expliquées les monnaies qui portent au droit l'effigie des rois de Syrie, comme d'autres porteront plus tard celle des empereurs romains, tandis qu'au revers, figure le nom de ces villes autour de types locaux. Un type monétaire d'Antiochus IX, attribut de Tyché, qu'on a pris pour un flambeau, une trompette et un bâton, est définitivement expliqué : ce n'est pas autre chose que la barre attachée au gouvernail et que le pilote tenait à la main. Signalons encore l'explication des types de Zeus Dolichenos, de Zeus Ouranios et de Baal Kevan, et l'essai de classement scientifique des monnaies de bronze d'après leur poids. Sous ce rapport et sous celui de l'iconographie, les monnaies de ce métal, ne portent, le plus souvent, pas de date, et elles échappent ainsi à des règles fixes permettant d'établir une succession indiscutable et une attribution précise quand elles sont aux noms de princes homonymes; mais du moins, l'effort de M. Babelon à ce point de vue laisse peu de prise à la critique. Lorsque j'aurai parlé du tableau généalogique des Séleucides, soigneusement dressé et rectifiant des erreurs commises dans les travaux antérieurs, je serai encore loin d'avoir tout dit : il me resterait beaucoup de choses intéressantes à signaler, non seulement sur les monnaies des rois de Syrie, mais encore sur les monnaies, la chronologie et l'histoire des rois d'Arménie et de Commagène; mais je suis contraint, par les bornes d'un modeste compte rendu, de m'arrêter après avoir à peine effleuré mon sujet, et de laisser aux lecteurs

de l'ouvrage de M. Babelon le plaisir de découvrir eux-mêmes toutes les questions numismatiques soulevées ou résolues pour la première fois.

Je dois ajouter que M. Babelon, après avoir achevé ce premier volume, s'est mis sans retard à la rédaction du second, et c'est au cours de ces nouvelles recherches qu'il est parvenu, tout récemment, à classer d'une manière définitive les monnaies des rois de Sidon : Straton Ier, Tennès, Evagoras II (dépossédé de Salamine), et Straton II, ainsi que celles de Bagoas, en Égypte. C'est là, certainement, une brillante découverte, et c'est sans indiscrétion que je peux en faire part aux lecteurs de la *Revue*, puisque M. Babelon a fait à ce sujet, au mois de décembre dernier, une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [1].

J.-Adrien Blanchet.

*
* *

Imhoof-Blumer (Fr.). *Griechische Münzen*. Neue Beiträge und Untersuchungen, mit 378 Abbildungen auf XIV Lichtdrucktafeln. Munich, 1890, in-4°.

En 1883, M. Imhoof-Blumer publiait son grand recueil intitulé *Monnaies grecques*, fruit de trente années de recherches savantes, et véritable trésor de rectifications et d'additions aux ouvrages antérieurs sur l'ensemble de la numismatique grecque. Le livre nouveau dont nous venons de reproduire le titre peut être considéré comme un *Supplément* aux *Monnaies grecques*, avec cette circonstance singulière toutefois, que tandis que le corps d'ouvrage est rédigé en français, le supplément est écrit en allemand. Il y a également, du moins sur une partie des exemplaires, une double pagination provenant sans doute de ce que l'ouvrage est extrait d'un volume des *Abhandlungen* de l'Académie de Bavière. Ces circonstances ne sont pas de nature à rendre les recherches plus faciles ; mais peu importe, et l'on se demande comment il a été possible à l'auteur de recueillir, dans son ermitage de Win-

1. Le Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale est entrepris aux frais de la maison Rollin et Feuardent qui n'a rien négligé pour rendre l'exécution matérielle de cette œuvre considérable, véritablement digne de notre grande collection nationale. (*Note de la Réd.*)

terthur, les éléments de travaux si considérables qu'ils constituent de véritables révolutions dans le domaine de la numismatique grecque. M. Imhoof-Blumer possède une des plus belles collections de monnaies grecques qu'on ait jamais formées, mais si belle et si bien composée qu'elle soit, elle ne suffirait pas à elle seule à alimenter la source d'où proviennent ces livres et ces dissertations érudites que chaque année voit paraître ; elle se trouve complétée par des notes longuement et laborieusement compilées, ainsi que par les empreintes de tout ce que les divers musées de l'Europe renferment d'important. Dans de telles conditions, je me prends à regretter que M. Imhoof-Blumer, au lieu de composer les recueils qui illustrent son nom, ne se soit pas mis plutôt à refondre complètement le *Corpus* de Mionnet, nous débarrassant à tout jamais de ce livre qui devrait être depuis longtemps hors de service.

Je ne saurais exprimer autrement que par ce vœu rétrospectif la très haute estime en laquelle on doit tenir les travaux de M. Imhoof, et en particulier son dernier livre. Comment, en effet, analyser un recueil de 817 monnaies se rapportant à tous les pays grecs, et dont la description est, la plupart du temps, accompagnée d'une dissertation aussi courte que précise ? L'auteur lui-même, dans sa préface, signale particulièrement à l'attention des savants les points suivants de son œuvre : les monnaies d'Asie-Mineure qui ont des dates se rapportant à des *ères urbaines*, les monnaies de bronze autonomes ou de l'époque impériale, qui portent des *marques de valeur*, marques jusqu'ici méconnues pour la plupart, les monnaies d'argent de l'époque impériale frappées dans différentes villes de Syrie. Sur 250 villes, en grande majorité d'AsieMineure, dont la numismatique se trouve représentée dans cet ouvrage, il en est quelques-unes comme Himilion, Termessus près d'Oinoanda, Cerae en Pisidie, Cibyra ἡ μικρά, Holmoi, qui figurent pour la première fois en numismatique. Des découvertes importantes concernent les monnaies des Cyclades, sur lesquelles M. Imhoof a écrit des pages d'une importance capitale; de même, sur les monnaies de la symmachie des villes qui ont pris le Pégase corinthien pour emblème, sur un grand nombre des villes du Pont et de la Paphlagonie, de la Pamphylie et de la Pisidie; sur celles de Césarea-Germanicé de Bithynie, qu'on a confondue avec la ville

de Commagène du même nom; sur celles d'Apollonie sur le Rhyndacus, de Stratonicée-Hadrianopolis, de Pessinus, d'Antioche de Syrie, etc. Outre les noms des villes, les tables du volume, dressées avec beaucoup de soin, contiennent une liste de plusieurs centaines de noms de magistrats, soit de l'époque grecque, soit de l'époque romaine, parmi lesquels un très grand nombre sont nouveaux. Bref, si le nouveau recueil de M. Imhoof-Blumer renferme peu de monnaies royales, il abonde en documents précieux sur la numismatique des villes grecques depuis Dyrrachium et Corinthe, la Thrace, Egine, l'Eubée et les îles d'Europe, jusqu'à Tyr, Sidon, Emèse, Ascalon, Gaza. Il serait imprudent d'écrire une dissertation sur les monnaies d'une ville quelconque comprise dans cette aire géographique, sans consulter aussi bien les *Griechische Munzen* que les *Monnaies grecques*.

E. B.

*
* *

Deloche (Maximin). — *Etudes de numismatique mérovingienne*, Paris, Rollin et Feuardent, 1890, in-8° de 268 p.

M. Deloche a eu l'heureuse idée de réunir les travaux publiés par lui, durant ces dernières années, sur la numismatique mérovingienne; il a contribué dans une large proportion à attirer l'attention sur cette série de monnaies nationales; aussi était-ce un véritable service rendu aux travailleurs que de mettre, dans un seul volume, des mémoires et des dissertations disséminées dans plusieurs périodiques.

Les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier, déjà, les pages consacrées à l'attribution de plusieurs triens tels que ceux d'Angoulême, de Moutier-en-Tarentaise, de Gagny, de Champagné; et à ce sujet rappelons qu'il rectifie la lecture fautive de *Dabaicas* que Longpérier avait toujours maintenue; d'Autun, de Thiviers (Dordogne), de Millac, de Nontron, de Sacierge. Il laisse à déterminer le nom de *Ramelaco*, tout en engageant à chercher dans le Nord-Est; je me permettrai d'observer que le type de la croix doublement chrismée me porterait à chercher le lieu d'origine dans une autre direction.

La numismatique du règne de Théodebert Ier a particulièrement fixé l'attention de M. Deloche, et il a voulu, à son tour,

déterminer les lettres liées qui sont gravées au revers, aux pieds de la Victoire ; après avoir établi que les conjectures de Lenormant, de Voillemier, de Robert étaient très contestables, il propose un autre système : il trouve les lettres RE, initiales de *Remi*, déjà employées sous Justinien ; CLAVN, CN, *Catalauni*, et ici il fait bon marché des lectures qui tendraient à attribuer ce monogramme soit à Verdun, *Articlavorum*, forme qui n'a jamais existé que dans un document apocryphe, soit au Mans, *Cenomanis;* BO qui paraît être Bonn plutôt que Bologne. — Dans un autre paragraphe M. Deloche, examinant l'abondance des monnaies en or au nom de Théodebert Ier, monnayage qui semble cesser avec lui, pense que sous ses successeurs la légende impériale fut rétablie ; revenant plus loin, ch. XIII, sur le règne de Théodebert, l'auteur propose sur l'organisation de la fabrication des monnaies à cette époque un système complet. Toutes les monnaies de Théodebert auraient été frappées dans un seul atelier, à Metz, résidence ordinaire des rois d'Austrasie ; les marques géographiques qu'elles portent indiqueraient les lieux de provenance de l'or envoyé par les agents royaux pour être monnayé et renvoyé ensuite sous forme de sous et de tiers de sou.

Le paragraphe XII est consacré à une longue et très érudite dissertation dans laquelle M. Deloche défend contre MM. Loriquet et Maxe-Werly l'origine provençale d'un triens que ces archéologues veulent donner au Bourg-Saint-Remi, l'un des faubourgs de Reims, ou à Vieil-Saint-Remi (Ardennes). M. Deloche tient pour Saint-Remi de Provence. L'objection principale est dans ce fait que sur des triens de Reims on retrouve des sigles qui figurent également sur des triens de Saint-Remi et dans lesquels M. Deloche trouve la marque d'Arles ou d'Avignon ; il y répond en énonçant que ces sigles ont été importés de Provence dans la deuxième Belgique ; que Betto, dont le nom figure sur les pièces de Reims et de Saint-Remi, peut être venu dans le Rémois exercer son industrie alors qu'entre Saint-Remi de Reims et Saint-Remi de Provence il existait des rapports de dépendance qu'il a établi, postérieurement, dans une étude particulière. — La discussion qui eut lieu à l'Académie entre M. Deloche et Ch. Robert, au sujet des monnaies d'or frappées en Provence au nom de Maurice Tibère, fait l'objet des paragraphes XIV et XV. M. Deloche reprend la thèse soutenue

jadis par Bonamy, mais avec une critique et une érudition qui laissent en arrière son savant prédécesseur. Il s'agit de la tentative de Gondovald, à la fin du VIe siècle, essayant de se faire une souveraineté dans les Gaules, avec l'appui et les subsides de l'empereur de Byzance ; en échange de ce concours il aurait reconnu la suprématie de celui-ci et fait frapper des monnaies au nom impérial dans les villes de l'ancienne Province. Ch. Robert conteste tous ces récits qui, appuyés sur des textes rares et concis, ont été singulièrement amplifiés par des déductions plus ou moins conjecturales ; il cherche ensuite à établir que le mouvement tenté par Gondovald était plutôt dirigé vers l'Aquitaine qu'en Provence et conclut en disant que les pièces en question, portant des noms impériaux, sont le produit du monnayage autonome des rois mérovingiens, à partir de Gontran et de Childebert II. J'avoue que, malgré le plaidoyer très remarquable de M. Deloche, je suis très porté à pencher du côté de Ch. Robert. J'aurai, du reste, à revenir sur cette question dans un travail personnel.

Signalons encore dans les *Études* l'indication de la valeur de triens en siliques à Chalon-sur-Saône, à Besançon, à Mâcon et à Moutier-en-Tarentaise, que M. Deloche a su déchiffrer très ingénieusement, et la médaille d'or de Dagobert Ier qui porte le nom ancien et le nom au VIIe siècle de Limoges : *Agustoredo Lemmovix*.

A. DE B.

*
* *

FERREIRA (Luiz-José). *Catalogo da collecçao de Moedas visigodas.* Porto, broch. in-8. 1890.

D. Luiz-José Ferreira de Porto, archéologue distingué, vient de publier le catalogue de sa riche collection de monnaies wisigothes. Elles sont au nombre de soixante-neuf. Leur propriétaire ne s'est pas contenté de les décrire, il les a de plus représentées très fidèlement dans de suffisants frottis.

Les variétés y abondent, mais ne pouvant les citer toutes, nous nous bornons à appeler l'attention sur sept des pièces les plus remarquables, en suivant l'ordre du catalogue.

N° 1. — Triens de *Léovigilde* (573-586), frappé à TARRACO.

Jusqu'à présent, on ne connaissait pas de monnaies de ce prince, émises dans cette ville.

N° 5. — Triens de *Reccarède* (586-601), avec le nom d'un atelier monétaire inédit, celui de Cepis, ville du diocèse de Porto, citée dans la division ecclésiastique de l'Espagne, attribuée à Wamba (672-680), mais qui est un document apocryphe du xe siècle.

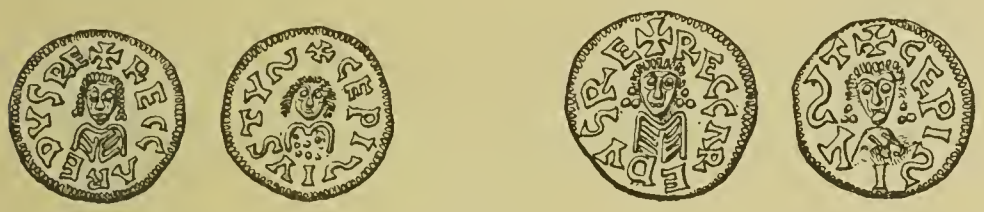

Ce triens, dont M. L.-J. Ferreira nous avait envoyé une empreinte au mois d'avril 1883, est absolument inédit, mais il n'est pas unique, comme le suppose l'auteur du catalogue; il en existe un autre exemplaire, dont nous avons également reçu une très bonne empreinte, du savant archidiacre de la cathédrale d'Orense, D. Manuel Sanchez Arteaga, vers la fin d'octobre 1888. En comparant les deux triens, on reconnaît deux coins différents, mais offrant tous deux les types spéciaux des ateliers situés sur les frontières de la Galice et du Portugal[1].

Nos 6, 7 et 8. — Triens du même prince, émis à Salmantica, à Tarraco et à Barcino, variétés des pièces, publiées par nous en 1872, dans nos « Monnaies Wisigothes », pl. III, 29, 34 et pl. II, 2.

Nos 14, 15. — Deux triens de *Sisebut*, frappés à Eliberris. On n'avait pas encore publié de monnaie de Sisebut, émise dans cette ville.

A part les sept pièces mentionnées ci-dessus, toutes celles de

1. Nos *Monnaies wisigothes*. — Types provinciaux, pages 30 à 36.

la collection Ferreira sont décrites et gravées dans notre étude sur les monnaies wisigothes.

Les dix-neuf pages intitulées « Duas palauras », placées en tête du catalogue, et signées d'un nom cher aux savants portugais[1], seront lues avec intérêt et profit par les numismatistes et les archéologues de tous les pays.

Aloïss Heiss.

PÉRIODIQUES

Annuaire de la Société française de numismatique, t. XIV, 1890.

Ponton d'Amécourt, Les monnaies royales de la première race des rois de France. — E. Hucher, Le trésor de Plourhan (mon. de Postume, Aurélien, Tetricus). — E. Caron, Les monnaies du Vexin. — Roger Vallentin, Les écus d'or avignonnais du pape Paul III (1535). — A. de Belfort, Monnaies impériales non décrites dans l'ouvrage de Cohen. — P.-Ch. Robert, Monnaies et médailles des évêques de Metz (Mémoire posthume continué par M. R. Serrure). — M. de Marchéville, Le rapport entre l'or et l'argent au temps de saint Louis. — W. Frœhner, Le gant dans la numismatique byzantine. — A. de Belfort, Monnaie d'argent de Théodebert Ier. — E. Zay, Numismatique coloniale (la Guadeloupe et ses dépendances). — Vte B. de Jonghe, Tiers d'écu inédit de Charles II de Gonzague, prince d'Arches. — J.-A. Blanchet, L'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires. — W. Frœhner, Variétés numismatiques (Deniers de Q. Cassius et C. Servilius, plomb d'Antonin avec FISC ALEX, moyen bronze de Maximien avec revers emprunté à des amulettes ; moyen bronze d'Elagabale ; médaille d'Héraclius). — W. Frœhner, Le nome sur les mon-

1. D. Eduardo-Augusto Allen, à qui l'on doit, de concert avec D. Henrique Nunez Teixeira, entre autres travaux, une remarquable étude sur les monnaies d'or suévo-lusitaniennes, publiée dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. X, année 1865, pages 235 à 249.

naies d'Egypte. — R. Serrure, Les florins d'or luxembourgeois de Philippe le Bon. — Roger Vallentin, Notes sur deux nouveaux ateliers monétaires. — A. Duplan, Tiers de sol de Clotaire III frappé à Genève. — C. Jolivot, un tiers de sou de Monaco. — Bon René d'Amécourt, Un denier de Gui de Châtillon, comte de Blois. — R. Serrure, Note sur une trouvaille de monnaies carolingiennes faite en Hollande. — A. de Belfort, Description générale des monnaies mérovingiennes (notice et fragment). — L. Blancard, Le rapport de l'or à l'argent sous saint Louis et ses successeurs. — D. Mater, L'atelier de Bourges, sous les premiers Capétiens. — *Chronique*, *Bibliographie*, *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique.*

*
* *

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA

Année III (1890)

Fasc. I

Gnecchi (Francesco). Contribution à la numismatique romaine. VIII. Un *Antoninianus* de Zénobie. IX. Les contremarques sur les monnaies de la République romaine et du commencement de l'époque impériale. — Gentili di Rovellone (Tarquinio). Les monnaies des papes Léon VIII et Jean XIII. — Ambrosoli (Solone). *Patacchina* de Savone inédite, de Philippe-Marie Visconti. — Sforza (Giovanni). Une médaille inédite des princes Baciocchi. — Promis (Vincenzo). Monnaie inédite de Pierre Ier de Savoie et la monnaie primitive des princes de Savoie. — Promis (Vincenzo). Monnaie de J. Baptiste Falletti, comte de Benevello. — Morsolin (Bernardo). Lodovico Chiericati. — Morsolin (B.). Girolamo Gualdo. — Luppi (C.). Vies des numismatistes italiens illustres : P. Ireneo Affo. — *Chronique. Nécrologie :* Vincenzo Promis. — Le marquis de Molins. — G.-F.-G. Meyer. — G.-W. Wilson. — *Bibliographie.* — *Variétés.*

Fasc. II

Gnecchi (Francesco). Contribution à la numismatique romaine. X. Considération sur les monnaies de sainte Hélène et de Fausta. XI. Contribution au *Corpus numorum* (musée municipal de Milan). — Gavazzi (Giuseppe). Conjectures sur l'attribution

de quelques triens longobards. — Capobianchi (Vincenzo). Nouvelles observations sur quelques monnaies frappées par les papes dans le comtat Venaissin et à Avignon. — Ambrosoli (Solone). *Soldino* d'Asti, de Charles-Quint, inédit. — Morsolin (Bernardo). Giacomo Bannissio. — Morsolin (B.). Isabella Sesso. — Comandini (Alfredo). Médailles italiennes de 1889. — Brambilla (Camillo). Triens inédit au nom de Didier, roi des Lombards. — Luppi (C.). Vies des numismatistes italiens illustres. Gian Rinaldo Carli. — *Chronique.* — *Bibliographie.* — *Variétés.*

Fasc. III

Stettiner (P.). Origine de la monnaie en Italie. — Gnecchi (Francesco). Contribution à la numismatique romaine. XII. Cinq bronzes inédits provenant des fouilles de Rome pendant l'année 1887. XIII. Aux restaurateurs des bronzes antiques. — Jatta (Giulio). A propos d'une monnaie de Rubi en Apulie. — Tagliabue (Emilio). Est-il vrai qu'il existait un atelier monétaire à Mesocco ? — Castellani (Giuseppe). Un *piceiolo* d'Astorgio III Manfredi, pour Faenza. — Comandini (Alfred). Médailles italiennes de 1889. — Sambon (Arturo-G.). Les monnaies du duché de Naples. — Luppi (C.). Vies des numismatistes italiens illustres. Domenico Sestini. *Chronique.* — *Nécrologie* : Gaetano Bazzi. — *Bibliographie.* — *Variétés.*

Fasc. IV

Gnecchi (Francesco). Contribution à la numismatique romaine. XIV. Un médaillon de Marc Aurèle et de Lucius Verus. — Papadopoli (Nicolo). Henri Dandolo et ses monnaies (1192-1205). — Ruggero (G.). Note de numismatique génoise. XIX. Monnaies attribuées par Gandolfi aux doges X et XI. — XX. *Minuti* du gouverneur Philippe de Clèves. — Gnecchi (Ercole). Contribution à la numismatique italienne. I. Trois *luigini* inédits de Campi. — Ambrosoli (Solone). Le demi zecchino de Vasto. — Morsolin (Bernard). Médailles de Vellano de Padoue en l'honneur de Paul II. — Comandini (Alfredo). Médailles italiennes de 1889. — Luppi (C.). Vies des numismatistes italiens illustres. Ennio Quirino Visconti. *Chronique.* — *Bibliographie.* — *Variétés.*

Le Gérant, F. Feuardent.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs

AURÉLIEN

ET

LA GUERRE DES MONNAYEURS

Flaubert nous raconte que Bouvard et Pécuchet décidèrent d'écrire l'histoire du duc d'Angoulême, uniquement parce qu'aucun historien ne s'était jamais occupé de ce prince. Il y a un peu du Bouvard et Pécuchet dans Vopiscus Flavius, le biographe d'Aurélien. Un jour de printemps, cet auteur fait une promenade en voiture avec le préfet de Rome, Junius Tiberianus ; la conversation tombe sur l'histoire romaine et comme aucun historien latin n'avait encore écrit la biographie d'Aurélien, Vopiscus se propose de le faire. Mais là seulement s'arrête la comparaison, car si les deux types de Flaubert avaient mis leur projet à exécution, ils auraient pu écrire une histoire impartiale du héros qu'ils avaient choisi, tandis que Vopiscus a été forcé de ne faire qu'une sorte de panégyrique. M. Duruy accuse l'historien romain de n'avoir pas su se servir des riches matériaux qu'il avait à sa disposition et il le qualifie de petit esprit et de pauvre écrivain[1]. Ce reproche n'est qu'à demi mérité : Vopiscus n'a ni le talent de Tite-Live, ni l'esprit philosophique de Tacite, et ce qu'il nous raconte en prose, il l'aurait tout aussi bien

1. *Hist. des Romains*, Paris, 1883, t. VI, p. 457.

mis en vers, s'il s'était cru poète. En somme, c'est plutôt un rhéteur, un *publiciste*, qu'un émule de Thucydide. Ce n'est ni par goût, ni par vocation qu'il écrit l'histoire, c'est simplement pour mettre en œuvre des matériaux inédits et surtout pour faire plaisir à un puissant personnage dont il est le commensal. Vopiscus n'était pas libre d'écrire ce qu'il voulait; il était sous la dépendance morale du préfet de la Ville, et Junius Tiberianus, en lui demandant ce travail, n'avait d'autre but que de faire connaître à la postérité, l'homme le plus illustre de sa famille, l'empereur Aurélien « tel qu'il fut [1] ».

Une biographie écrite dans ces conditions, et presque sous la dictée d'un parent intéressé, ne peut pas présenter une bien grande garantie d'impartialité. Vopiscus a donc, comme tous les panégyristes, volontairement négligé de traiter plus d'une question, plus d'un problème que la postérité ne pourra jamais résoudre.

Notre biographe avoue lui-même qu'il n'a pas entendu imiter l'éloquence des Tacite et des Trogue-Pompée, mais qu'il a pris Suétone pour modèle. C'est là une précaution oratoire, une invention pour nous donner le change et capter notre confiance. Vopiscus, qui rejette si hautement le rôle d'historien, ne prend pas davantage celui de chroniqueur. Si, comme Suétone, il recourt aux archives palatines, ce n'est pas avec le même esprit; il n'étale pas

1. « Divum Aurelianum, clarissimum principem, severissimum imperatorem, per quem totus Romano nomini orbis est restitutus, posteri nescient? Deus avertat hanc amentiam. Tu *velim* Aurelianum *ita ut est*, quatenus potes, in literas mittas. » Vopisc., *Aurel.*, I.

comme l'avait fait son modèle et avec la même tranquillité, la même indifférence, les bonnes et les mauvaises actions de son héros; il cherche, au contraire, à nous montrer qu'Aurélien est une victime de l'histoire ; il veut le défendre et nous prouver que cet impérial calomnié, loin d'être un tyran sanguinaire, n'a même jamais été ce soldat brutal, toujours en hostilité avec le Sénat romain. Mais, au lieu d'exposer franchement le point de fait, quitte ensuite à nous montrer l'inanité de l'accusation, voire même, simplement, que le bon droit était du côté de l'empereur, Vopiscus, trouvant, peut-être, la tâche trop lourde, use d'un procédé habituel à certains avocats peu scrupuleux. Seul, dans son cabinet, il étudie minutieusement tous les faits, c'est en maître qu'il instruit l'affaire; mais à la barre, devant le public ignorant et curieux, il emploie ses facultés à tout embrouiller, à intervertir l'ordre des faits, n'abordant que les actions glorieuses et laissant dans l'ombre tout ce qui pourrait nuire à son plaidoyer et nous empêcher de proclamer son client le plus calme, le plus doux et le plus pacifique des hommes.

C'est ainsi qu'entre deux histoires, relatives, l'une au fils de Zénobie, l'autre au fils de Tétricus, il consacre à peine quelques lignes à un fait d'une importance assez considérable, « la guerre des monnayeurs » ; mais quelles furent les causes et les conséquences de cette guerre intestine ? A quelle époque même eut-elle lieu ? — Vopiscus se garde bien de nous le dire [1].

1. Fuit sub Aureliano etiam monetariorum bellum, Felicissimo rationali

« Il y eut encore sous Aurélien la guerre des monnayeurs causée par Felicissimus, intendant du fisc ; l'empereur la réprima très fortement et très sévèrement, mais sept mille de ses soldats y furent anéantis. » Voilà tout ce que Vopiscus nous dit de ce drame qui est peut-être unique en son genre. Pas un mot sur les causes de cette guerre meurtrière.

Si, comme le prétendent les historiens modernes, cette lutte avait pour origine l'altération du poids ou du titre des monnaies, Vopiscus n'aurait pas manqué de nous le dire, car il avait là un beau thème pour exalter la probité de son héros et pour nous le montrer punissant les prévaricateurs, les faussaires et n'ayant d'autre but que de mettre partout l'ordre dans les affaires de la République. Vopiscus n'a rien dit, non pas qu'il ne sût rien des dessous de l'affaire, puisqu'il avait à sa disposition les éphémérides où l'empereur avait ordonné de consigner ses actes de chaque jour, mais il a préféré ne pas compromettre son héros et passer la plume à Aurélien lui-même en nous citant la lettre que cet empereur écrivit, après l'évènement, à son père adoptif Ulp. Crinitus.

« Aurélien à Ulpius, son père. On dirait qu'une sorte de fatalité s'en mêle ; quoi que je fasse, tous les troubles augmentent. Ainsi, une sédition dans nos

autore ; quod acerrime severissimeque compescuit, septem tamen millibus suorum militum interemptis ut epistola docet missa ad Ulpium Crinitum ter consulem qui eum ante adoptaverat. Aurelianus Ulpio patri : Quasi fatale quiddam incessit, ut omnia quæcumque gessero, omnes motus ingravescant. Ita enim seditio intra murana bellum gravissimum peperit : monetarii, autore Felicissimo ultimo servorum, cui procurationem fisci mandaveram, rebelles spiritus extulerunt. Hi compressi sunt, septem millibus Liburnorum, Ripariensium et Castrianorum et Daciscorum interemptis. Unde apparet nullam mihi a diis immortalibus sine difficultate victoriam. »

murs a engendré une guerre qui me fut très pénible. Sous la conduite du dernier des esclaves, de Felicissimus, auquel j'avais confié l'intendance du fisc, les monnayeurs ont soufflé la révolte. Les voici réduits, mais sept mille Liburniens, Ripuaires, Castriotes et Dacisques sont anéantis. Par là, il est clair que les Dieux immortels ne m'accordent jamais la victoire sans difficulté. »

Dans cette lettre, l'empereur traite Felicissimus et les monnayeurs de révoltés, de rebelles, c'est-à-dire de gens qui, méconnaissant l'autorité impériale, ont voulu s'y soustraire ; leur crime est un crime de lèse-majesté et non un crime de droit commun, et cependant ce Felicissimus est regardé non comme un insurgé, mais comme un voleur, un faussaire, un prévaricateur par tous les historiens qui, de nos jours, ont parlé de cette question. Felicissimus est noté d'infamie et condamné par Mme Dacier, par Saumaise, par Mongez, par Fr. Lenormant, par M. Duruy et par M. Mommsen pour ne citer que ses principaux juges. Mais tous ces jugements sont-ils définitifs? Si, au Palais, une chose est regardée comme vraie par l'unique raison qu'elle a été jugée, il n'en est pas de même au tribunal de l'histoire où les brocards ne sont pas reconnus comme règle infaillible.

Je fais donc appel de tous ces jugements infamants pour Felicissimus ; je vais essayer de démontrer que ce fonctionnaire a été calomnié et accusé indûment de vol et de prévarication ; mais comme je dois aller contre des maîtres dont l'opinion est d'un grand poids, dont les arrêts sont toujours fortement moti-

vés, je crois qu'il est nécessaire, avant d'aborder la discussion du point de lexicographie sur lequel repose la question, d'exposer et de citer en entier tous les textes, tous les témoignages de ceux qui se sont occupés de cette affaire.

Un siècle environ après la mort d'Aurélien et quelques années après que Vopiscus eût fait paraître son ouvrage[1], deux historiens parlent de cette guerre des monnayeurs et des causes immédiates qui l'ont fait naître.

Eutrope nous dit dans son *Histoire romaine* dédiée à l'empereur Valens : *Hoc imperante, etiam monetarii, in Urbe, rebellaverunt, vitiatis pecuniis, et Felicissimo rationali interfecto, quos Aurelianus victos ultima crudelitate compescuit*[2].

« Sous le règne de cet empereur, les monnayeurs aussi se révoltèrent dans la Ville, après avoir altéré la monnaie (?); mais, après la mort de Felicissimus, intendant du fisc, Aurélien les vainquit et les écrasa avec la dernière cruauté. » Ce témoignage qui, en somme, est assez vague puisqu'il ne nous dit pas en quoi consistait cette altération, a été traduit textuellement par Suidas qui a rendu l'ablatif absolu « *vitiatis pecuniis* » par une expression non moins précise διεφθειρᾶν τὸ νόμισμα[3].

L'auteur présumé du *De Cæsaribus*, Aurelius Victor, qui fut préfet de Rome sous le règne de Théo-

1. Vopiscus était d'une génération postérieure à celle de Dioclétien : « *a patre meo, audivi Diocletianum dixisse.* » Aurel., XLIII; « *Diocletianus, Constantius et cæteri quos patres nostri mirati sunt.* » Prob., XXII.

2. IX, 14.

3. Au mot Μονιταριοι

dose, c'est-à-dire un siècle environ après l'évènement, est le seul dont le témoignage nous donne quelque indication : *Neque secus intra Urbem monetæ opifices deleti; qui cum auctore Felicissimo nummariam notam corrosissent, pæne metu, bellum fecerant usque adeo grave, ut per Cœlium Montem congressi, septem fere millia bellatorum confeceriut*[1]. « Les ouvriers de la monnaie qui, sous la direction de Felicissimus, intendant du fisc, avaient altéré *nummariam notam*, firent, par crainte d'un châtiment, une guerre si considérable qu'ils tuèrent sur le mont Célius, où ils étaient réunis, près de sept mille guerriers. » C'est à dessein que j'ai négligé de rendre en français le *nummariam notam* car, au demeurant, et vu le peu d'importance et de précision des autres témoignages, c'est sur le sens de cette expression que va rouler toute la discussion. Mais, voyons encore par quels raisonnements les auteurs modernes en sont arrivés à conclure que Felicissimus était un prévaricateur.

Saumaise, Mongez et M. Mommsen sont les seuls qui, à ma connaissance, aient discuté les textes. Cohen[2] prend sa *matière* dans Mongez et l'amplifie sans se préoccuper des sources. Les sept mille soldats d'Aurélien deviennent sous sa plume « sept mille monétaires » et cela sans doute, parce que Mongez avait écrit : « Sept mille soldats tués font supposer l'existence d'au moins sept mille monétaires; car, avant l'invention de l'artillerie, etc.[3]. » M. Duruy

1. *De Caesaribus*, XXXV, 6.
2. *Descript. des mon. de l'empire romain*, t. V, p. 121.
3. *Mém. de l'Académie des Inscript.*, IX, 215.

s'en refère à Mongez dont il cite le travail[1]. Quant à Fr. Lenormant, il devait traiter cette question en détail dans le § 2 du chapitre IV du livre VII de la *Monnaie dans l'antiquité*[2], mais, comme ce savant maître a exprimé son avis dans plusieurs passages de ses œuvres et même dans plusieurs chapitres des trois premiers volumes de *La monnaie*, nous savons qu'il avait adopté complètement les idées de Mongez et de M. Mommsen[3].

Saumaise est le premier parmi les modernes qui ait parlé de prévarication. Son argumentation est bien simple : dans le texte d'Aurelius Victor, il supprime le mot *nota* qu'il regarde comme une figure de rhétorique, une simple métonymie, « *nummariam vel nummorum notam dixit pro nummis.* » Quant au verbe *corrodere*, il lui donne le sens de *exteriorem circulum arrodere*, et il conclut que les monnayeurs et leur chef Felicissimus volaient sur le poids des monnaies en les rognant[4].

Mongez, qui fut administrateur des Monnaies de 1804 à 1827, examine de nouveau la question dans un mémoire qu'il lut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 4 mai 1821. La phrase principale d'Aurel. Victor, *nummariam notam corrosissent*, il la traduit ainsi : « ils craignaient d'être punis parce qu'ils avaient altéré la monnaie. » Et il ajoute,

1. *Hist. des Rom.*, VI, 496.
2. Cf. le plan de l'ouvrage imprimé en tête du 1er volume.
3. Cf. *La monnaie dans l'ant.*, III, 206. « Dans le récit de Vopiscus, c'est le rationalis Felicissimus qui est représenté comme le principal auteur des fraudes... » et plus loin : « pour en tirer un bénéfice criminel. » Cf. l'art. Aureus dans le *Dict. des antiq.*, de Daremberg et Saglio, I, 567.
4. *Hist. August.*, Paris, 1620 ; p. 380 et suiv.

comme explication : « *Nummaria nota* désigneraient ici, selon ma *conjecture*, le titre légal de la monnaie. *Je ne puis apporter aucun exemple qui me serve d'autorité*[1]. » Ce qui ne l'empêche pas de conclure que Felicissimus était un voleur qui faisait des bénéfices illicites en altérant le titre des monnaies.

Cette conclusion de Mongez a été reprise et adoptée par M. Mommsen : « On attribue la grande altération de l'argent, sous Claude le Gothique et Aurélien, à l'intendant des monnaies Felicissimus ; on veut dire probablement par là que cet agent diminua la quantité de métal fin, puis ajouta une plus grande proportion d'étain et de plomb dans les lingots. L'abus était devenu tel que, lorsque Aurélien voulut y mettre ordre, les concussionnaires excitèrent, dans les rues de Rome, une émeute dans laquelle périrent, dit-on, sept mille hommes. » Ces lignes de l'éminent épigraphiste, extraites de la traduction française de son *Histoire de la monnaie romaine*[2], sont accompagnées d'un longue note que voici[3] :

« Vopisc. *Aurelian.* XXXVIII ; Aurel. Victor, *de Cæsaribus*, XXXV, 6 ; Eutrop. IX, 14. Cf. Victor, *Epitom.* XXXV, 14 ; Suidas, sub verb. Μονιταριοι. Eutrope désigne ce crime par l'expression *vitiare pecunias*, Victor par *nummariam notam corrodere*. Mongez a reconnu, et l'explication exacte de ces

1. *Mém. sur l'art du monnayage chez les anc. et les mod.*, dans les *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, IX, p. 223.

2. T. III, pp. 95 et 96.

3. N'ayant pu à Constantinople où, en somme, je n'ai d'autre ressource que ma bibliothèque particulière, me procurer l'édition originale allemande, je ne puis dire si cette note 3 de la page 95 est de M. Mommsen ou si elle a été ajoutée par le duc de Blacas, l'auteur de la traduction française.

expressions le confirme, qu'il s'agit de l'altération du titre. *Vitiare* en terme technique signifie allier ; *vitium* (Ovid., *Fast.*, IV, 785 ; *Digest.*, XLVIII, 10, 9) est alors le vil métal qui doit être séparé. Le passage de Florus (I, 32, éd. Jahn) où le cuivre corinthien est appelé *æris nota pretiosior* prouve que *nota* signifie le titre, terme technique qui dérive sans doute de la marque *nota* qu'on traçait avec le métal sur la pierre de touche. »

Vitiare est-il un terme technique et a-t-il, dans ces textes cités, le sens que lui donne le latiniste moderne ?

Je ne puis rien dire de la phrase du Digeste qui est empruntée à Ulpien parce que je ne la comprends pas ; elle n'est pas très claire et pour l'expliquer, le savant jurisconsulte et commentateur, D. Godeffroy, a recours à deux hypothèses différentes [1].

Le vers des Fastes est plus facile à comprendre, mais pourquoi l'avoir cité puisqu'il montre clairement que *vitium* ne désigne pas un alliage au sens propre du mot.

> Omnia purgat edax ignis, vitiumque metallis
> Excoquit.

Dans ce passage, Ovide parle de l'opération métallurgique de la fusion, par laquelle on amène les métaux à l'état métallique en les séparant des gangues ; ce sens est précisé d'une façon indiscutable par le verbe *excoquere* que l'on retrouve dans Pline toutes les fois que ce naturaliste indique le traite-

1. *Corp. Juris Civil.*, Aureliop., 1603, I 1789, i.

ment des minerais pour en extraire les métaux[1]. Si *vitium* a jamais été un terme technique chez les Romains, il a donc désigné non pas le « vil métal » qui entre dans l'alliage, mais bien le métalloïde qui, se combinant avec un métal, lui fait perdre son éclat et lui donne une apparence terreuse ou vitreuse. Ainsi Pline n'emploie jamais *vitium* à propos de ces nombreux alliages dont il donne la formule, mais il se sert de ce mot dans sa théorie de la formation de certains oxydes et de certains sels d'argent[2].

Quant au mot *nota*, le passage de Florus n'indique nullement que les Romains en aient fait un terme technique pour désigner le titre. Pour que le raisonnement de notre auteur moderne fût juste, il faudrait que la pierre de touche (*lapis lydius coticula*) eût servi aux anciens à reconnaître le titre du cuivre, or cela, étant impossible, n'a jamais eu lieu ; la pierre de touche n'a jamais pu être employée que pour les alliages d'or. Donc, dans la phrase de Florus, *nota* n'est pas un terme technique, c'est un simple trope pour désigner la qualité du métal, et c'est pourquoi M. Nisard, traduisant cette phrase de l'*Epitome*, a écrit : « Le désastre d'une ville si opulente produisit un espèce d'airain d'une qualité supérieure[3]. » La preuve que le mot *nota* n'a aucun rapport avec la

1. Is enim et ipse in argentum excoquitur. XXXIII, 40 ; Theophrastus tradit inventum minium a Callia, initio sperante aurum posse excoqui arenæ rubenti., XXXIII, 37 ; ex lapide pyrite cremato in caminis, donec excoquatur in rubricam., XXXIV, 37 ; quum excoquatur vena, aquæ moda liquari ferrum, XXXIV, 41 ; Chalcitin vocant lapidem, ex quo et ipso æs coquitur, XXXIV, 29.

2. Alterum purgantis se materiæ, alterum purgatæ vitium est. XXXIII, 35.

3. Florus, *éd.* Nisard, II, 16.

pierre de touche et le titre des métaux précieux, c'est que nous trouvons dans Columelle : *primæ notæ acerrimum acetum*[1], du vinaigre très fort de première qualité; *secundæ notæ mel*[2], du miel de seconde qualité; *caseus gallicus vel cujuscumque notæ*[3], du fromage gaulois ou de quelque autre qualité.

L'histoire du mot *nota* est très simple à faire et il n'est pas difficile de montrer comment ce substantif en est arrivé à désigner la qualité d'une chose. Voulant parler d'un vin délicieux, Horace nous dit dans une de ses odes :

.....reclinatum bearis
Interiore nota Falerni.

Ce même mot, il s'en sert encore dans une de ses satires :

.....ut Chio nota si commixta Falerni est.

Et tous les commentateurs de livres classiques ont bien soin d'écrire : « on mettait aux vases qui contenaient le vin, une étiquette (*nota*) indiquant le nom des consuls, c'est-à-dire l'année où il avait été récolté; » ce qui induit certains élèves à croire que *falernus* est un nom consulaire. Que ces étiquettes (ou mieux ces timbres d'amphore) aient été des certificats d'âge ou des certificats de provenance, il n'en résulte pas moins que le mot *nota* a d'abord signifié une étiquette, une marque. Ce dernier mot n'a-t-il

1. *Extr.*, 12, 17.
2. Id., 9, 15.
3. Id., 57.

pas du reste, en français, toutes les acceptions que *nota* a en latin. Dans le commerce, la marque d'une marchandise n'est-elle pas l'indice de sa qualité, et Bossuet n'a-t-il pas employé ce mot, au figuré, pour désigner la valeur morale d'un individu ? « On peut à peine compter deux ou trois hommes de marque qui aient persévéré dans l'obéissance » (Var. 10) ; et dans le panégyrique de saint Thomas de Canterbury : « Ne pensant pas qu'un chrétien de la bonne marque pût devenir magistrat. »

Or, pour en revenir à notre question, qu'est-ce que la marque d'une monnaie? Est-ce le titre du métal ou n'est-ce pas plutôt le type qui est représenté sur cette monnaie ? Il en est de même pour le mot *nota*. Prenons le premier dictionnaire latin-français : un Quicherat, par exemple; nous verrons que *nota* désigne au propre : « un signe, des caractères d'écriture, une inscription, » et, en parlant d'une monnaie : « le coin, l'empreinte. » Forcellini, dans son Lexique dit exactement la même chose : *Item, de signis quibus cadunturnumi.* « *Nota* désigne encore les types qui sont sur les monnaies ; » et le savant ecclésiastique padouan cite ces deux phrases de Suétone : *Posuit statuas suas citharoedico habitu : qua nota etiam nummos percussit* (*Ner.* 25). « Il y plaça aussi des statues en costume de cithariste, et il fit encore frapper des monnaies sur lesquelles il était représenté de la même façon. » *Numos omnis notæ etiam veteres regios ac peregrinos* (*Aug.* 75). « Il distribuait des monnaies portant toutes espèces de types ; il y en avait d'étrangères et d'autres remon-

tant aux anciens rois. » A ces exemples on peut encore ajouter une autre phrase de Suétone que j'ai déjà citée dans cette Revue et dont j'ai alors tiré des conséquences trop générales que des découvertes plus récentes sont venues infirmer en partie [1]. *Tantam mox fiduciam fati Augustus habuit ut thema suum vulgaverit nummumque argenteum nota sideris capricorni quo natus est percusserit* (*Aug.* 94). « Auguste eut bientôt une telle confiance dans sa destinée qu'il publia son horoscope et fit frapper une monnaie d'argent portant l'image d'un capricorne, constellation sous laquelle il est né. »

Pline, si curieux de sciences et si instruit des termes techniques usités en métallurgie et en monnayage, donne au mot *nota* la même acception que Suétone : *Nota æris fuit ex alterâ parte Janus geminus, ex alterâ rostrum navis; in triente vero et quadrante rates* (XXXIII, 13). *Signatum est nota pecudum : unde et pecunia appellata* (*id. id.*). Ce même mot *nota* est encore employé par Pline pour la monnaie d'argent : *Notæ argenti fuere bigæ atque quadrigæ : et inde bigati quadrigatique dicti.* « Les coins de l'argent étaient un bige ou un quadrige d'où les noms de bigats et quadrigats donnés aux pièces. »

De toutes ces citations ne résulte-t-il pas que le mot *nota* employé comme terme technique au sujet d'une monnaie désigne le type frappé sur l'une ou l'autre face et non pas, comme on l'a dit sans preuve aucune, le titre du métal fin. S'il n'en était pas ainsi, comment expliquerait-on ces vers de l'épître aux Pisons :

1. *Rev. num.*, 1888, p. 4.

Licuit semperque licebit
Signatum præsente nota producere nomen,

et que signifierait cette note que M. Aubertin a mise au bas de la page d'Horace pour l'instruction des collégiens : « *Præsente nota*, au coin de l'année, du temps présent. A Rome, les *triumviri monetales*, magistrats annuels, pouvaient changer à leur gré, non le titre et le poids, mais l'empreinte des monnaies[1]. »

Par cette note, dont il est inutile de rechercher la provenance et l'origine, mais qui, très probablement, est empruntée à l'illustre savant de Zurich, nous voyons que les triumvirs monétaires pouvaient, sans être accusés de crime, changer la *nota* de la monnaie. D'où vient alors la colère d'Aurélien et le désespoir de Felicissimus et de ses monnayeurs ? C'est qu'ils avaient fait plus que de changer le coin. Victor emploie, pour désigner leur crime, le verbe *corrodere* qui a un sens très précis, mais que nous devons expliquer puisque ce mot a été mal interprété par les auteurs modernes. Avant de donner naissance aux mots français corroder, corrosif, etc., ce verbe a eu en latin deux significations. Primitivement, il a signifié ronger et c'est dans ce sens que l'emploie Cicéron en nous parlant des souris qui lui ont mangé un ouvrage de Platon[2] ; c'est encore avec cette acception que s'en servent les auteurs de la Vulgate en parlant des sauterelles[3]. Mais *corrodere*, comme le remarque

1. *Horat. opera*, de la collect. des classiques latins publiée par la librairie Belin ; page 375, note 13.
2. *De Divin.*, 27.
3. *Exod.*, X, 5.

Forcellini, est synonyme de *rodo* et d'*exedo* qui désignent l'action d'attaquer, de médire, de calomnier. Ce n'est pas là une synonymie forcée puisque, dans la basse latinité, *corrosor* en est arrivé à désigner un calomniateur. Du Cange définit ainsi ce mot dans son lexique : *Qui aliorum bona corrodere et invadere nititur*; et il cite cette phrase qui montre que ce mot a une signification morale plutôt que matérielle. « *Concessit tali, si quidem conditione, ut deinceps contra omnes corrosores sive quoslibet calumniatores terram illam monachis tueretur.* »

Après cette longue discussion, nous en arrivons donc à traduire ainsi la phrase d'Aurelius Victor : « ils changèrent méchamment le coin, le type de la monnaie. » Reste à voir, maintenant, si cette traduction n'est pas en désaccord avec l'ablatif absolu d'Eutrope : *vitiatis pecuniis.*

Vitium est un nom à signification abstraite comme *odium*, *præsagium*, *mendacium*[1]. Dans les plus anciens textes de la littérature latine, il est employé pour désigner une abstraction. Dans Caton, il signifie un mauvais présage (*id mihi non vitium facit*) et, dans Plaute, il a le sens d'injure (*vitium alicui dicere*)[2]. Nous retrouvons encore ce mot avec ces deux acceptions dans Cicéron, et par une inscription nous voyons que le peuple continua longtemps à appeler un jour néfaste *vitiosus dies*. Le verbe *vitiare*

1. Cf. M. Bréal, traduct. franç. de la *Gramm. compar.* de Bopp. Paris, 1878, IV, 213 ; § 888 et 889. Sur les noms abstraits en sanscrit, en latin et en grec, formés par le suffixe Ya.

2. Cf. ce jugement de M. Al. Pierron (*Hist. de la litt. romaine*) : « Plaute parle latin ; c'est-à-dire que les termes, chez lui, sont pris dans leur acception la plus nette et la plus simple. »

signifie injurier, outrager, déshonorer, souiller, profaner. Nous avons donc deux manières de traduire la phrase d'Eutrope. D'après Plaute et Cicéron, nous dirons que les monnayeurs avaient frappé une monnaie injurieuse; d'après Caton et Cicéron, nous traduirons que les monnayeurs avaient profané la monnaie. Ces deux significations, attribuées à l'ablatif absolu, ne font que confirmer notre interprétation du texte d'Aurelius Victor

Emettre une monnaie injurieuse ou profaner la monnaie a, en somme, la même portée pour un Romain. Chez les anciens, la monnaie avait, en soi, un caractère religieux; à Rome, elle était divinisée et l'Hôtel des monnaies était un des temples du Capitole. Ce caractère intrinsèque fut, sous l'Empire, confirmé et augmenté par la présence de l'effigie impériale frappée sur le droit. M. Lenormant a montré que « quand une contremarque quelconque a été apposée à une monnaie impériale, on a eu soin de la placer sur le revers, en respectant le côté réservé à l'effigie; ou bien quand on en a poinçonné une sur le droit, on s'est arrangé pour éviter qu'elle n'oblitérât la représentation sacrée des traits de l'Auguste[1] ». Etant admis ce caractère doublement sacré de la monnaie, on comprend qu'Eutrope ait pu dire que les monnayeurs avaient profané la monnaie, pour désigner une action qu'Aurelius Victor indique en disant qu'ils avaient méchamment changé le type, c'est-à-dire la légende ou l'effigie gravée sur cette monnaie.

1. *Monn. dans l'antiq.*, II, 3 9.

Cette explication que j'émets se trouve en quelque sorte confirmée par l'expression même d'Eutrope. Sur quelle espèce de monnaie a porté ce changement ? Eutrope le dit expressément : c'est sur la monnaie de bronze, *pecunia*. Ce terme était, au IIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque d'Aurélien, « le nom spécial de la monnaie d'appoint par opposition au numéraire d'or et d'argent[1]. » Un contemporain d'Eutrope et d'Aurelius Victor, Lampride, dit en vantant l'économie d'Alexandre Sévère : *Scenicis nunquam aurum*, *nunquam argentum*, *vix pecuniam donavit*. Or, je ne vois pas quel profit un fonctionnaire, d'un rang aussi considérable que l'était Felicissimus, aurait pu tirer en volant soit sur le poids, soit sur le titre des monnaies de bronze frappées dans le seul atelier de Rome. Si *vitiare* signifiait « allier », il serait un non sens au sujet du bronze puisque le métal le moins cher qui entre dans la composition de cet alliage est le métal dominant, le cuivre. En Europe, l'étain a toujours eu une valeur supérieure à celle du cuivre : ainsi les cours d'aujourd'hui (6 septembre) sont à Londres de 2453 fr. pour la tonne d'étain et seulement de 1493 fr. pour la tonne de cuivre. A Rome, l'écart entre le prix de ces deux métaux était encore plus considérable ; à l'époque de Pline l'étain coûtait dix deniers la livre[2], et le cuivre ne devait pas revenir à plus de deux deniers, puisqu'alors trente-six as en cuivre rouge (sans alliage), pesant une livre poids, s'échangeaient couramment pour deux deniers et

1. Fr. Lenormant, *La Monn. dans l'antiq.*, I, 78.
2. *Hist. nat.*, XXXIV, XLVIII.

quart. Les Romains se servaient encore d'un autre alliage de cuivre pour les monnaies, l'orichalque ou cuivre jaune, le laiton que l'on obtenait par un mélange de cuivre et de zinc. Comme ces pièces en orichalque avaient, à poids égaux, une valeur commerciale double de celle des pièces en cuivre pur, on peut facilement conclure que le zinc, contrairement à ce que nous voyons aujourd'hui, coûtait plus cher à Rome que le cuivre. Reste le plomb, mais je crois que les auteurs qui ont regardé la présence du plomb dans les monnaies de bronze comme une altération frauduleuse ont commis un anachronisme, car, à Rome, le plomb coûtait au moins trois fois plus cher que le cuivre puisque Pline nous dit que, de son temps, le plomb valait sept deniers la livre [1]. Il est vrai qu'à l'époque d'Aurélien le prix du plomb pouvait avoir baissé considérablement et, à l'appui, on pourrait citer ce passage de Vopiscus : *Cavit ut si quis æri plumbum miscuisset* [2].

Admettons que le gain produit par cette fraude ait été causé non pas, comme je le crois, par la différence de densité du plomb et du cuivre, mais par une dépréciation continuelle du plomb ; admettons même que le cours de ce métal était alors, comme il l'est aujourd'hui, plus de quatre fois moindre que celui du cuivre. Cette objection, qui ne repose que sur une hypothèse, n'a pas grande valeur, et par un exemple pris dans le présent, nous allons montrer que cette fraude qui, même commise sur une petite

1. *Hist. nat.*, *ib.*
2. *Tacit. imper.*, IX.

échelle, pourrait procurer un profit de quelques sesterces à un pauvre diable de faux-monnayeur, n'a jamais pu fournir à Felicissimus un bénéfice assez considérable pour l'amener à fomenter une révolte et à se mettre à la tête d'une armée considérable de séditieux. L'atelier monétaire de Rome n'émettait de la monnaie d'appoint que pour les besoins locaux, puisqu'un grand nombre de villes provinciales avaient leurs ateliers particuliers. Nous n'avons aucune donnée sur la production de cet atelier de Rome, mais certainement il ne devait pas émettre annuellement une quantité de bronze égale à celle qui, de nos jours, est émise chaque année par l'Hôtel des monnaies de Paris pour la circulation de toute la France. Or, pendant une période de cinq ans, période égale à la durée du règne d'Aurélien, il a été émis en France pour un million de francs de monnaies de bronze[1] qui, au titre légal, ont dû exiger 95.000 kilos de cuivre. N'ayant pas à ma disposition les comptes de l'administration française, je prendrai, pour prix moyen de ce cuivre, le cours de Londres que j'ai cité tout à l'heure, 1.493 fr. la tonne. Ce même jour, le plomb coûtait à Londres 331 fr. la tonne. Si, pendant cette période de cinq ans, on avait, à la Monnaie de Paris, remplacé, dans tous les sous émis, les *neuf dixièmes* du cuivre par du plomb, on aurait réalisé pour cette période de cinq ans un bénéfice total de 99.331 fr. Croit-on qu'un favori, un intendant du trésor impérial, faisant partie de

1. Du 31 décembre 1878 au 31 décembre 1883. Cf. *Annuaire du bureau des longit.*, 1880, p. 198, et 1885, p. 320.

l'ordre équestre, ait risqué sa vie, provoqué une guerre civile des plus meurtrières, fait massacrer sept mille soldats de l'empereur, pour conserver annuellement un bénéfice illicite qui, au maximum, ne pouvait pas atteindre quinze ou vingt mille francs et qu'il devait partager encore avec tous ses complices, et cela dans une ville où l'on avait vu un philosophe comme Sénèque entasser en quatre années de faveur trois cents millions de sesterces[1] ?

La preuve que le texte d'Eutrope doit être pris à la lettre et qu'il s'agit uniquement de monnaies d'appoint et non de pièces d'or ou d'argent, c'est qu'Aurélien, ainsi que l'a démontré Eckhel[2], retira au Sénat son antique privilège de contrôler les émissions de bronzes et, jusqu'ici, on ne peut citer qu'un seul bronze d'Aurélien portant les sigles S. C[3]. M. Mommsen dit même que les lettres S. C. ne se voient jamais sur les monnaies d'Aurélien ; s'il en était ainsi, ce ne serait pas Aurélien, mais son prédécesseur qui aurait retiré ce droit au Sénat[4].

Une aussi grave révolution que cette guerre des monnayeurs qui a dû compromettre des milliers de personnes, n'a certainement pas été causée par le vol de quelques tonnes de cuivre. Il est vrai qu'Aurélien a laissé dans l'histoire une réputation de sévérité excessive, voire même de cruauté ; mais je crois qu'un examen moins superficiel de la vie de cet empereur, montrerait que ce défaut a été quelque

1. Tacit. *Ann.* XIII, 42.
2. *Doct. num.*, I, 79.
3. Cohen, *Descript. des monn. de l'emp. rom.*, V, p. 130, n° 47.
4. *Hist. de la monn. rom.* III, pp. 12 et 13.

peu exagéré par ses biographes. Aurélien, *main de fer*, a en définitive un caractère bien connu et qu'on retrouve souvent dans les armées. C'est un brutal, un homme vif qui crie, s'emporte, s'emballe. Il est *ferox* au sens latin du mot et cette épithète lui convient d'autant mieux qu'on l'applique aux chevaux emportés. Qui ne sait la fin de ces grandes colères quand elles sont habituelles chez un homme? La tempête apaisée, le calme revenu, on regrette toujours les ordres qu'on a donnés, les vœux qu'on a faits. Quand les habitants de Tyane lui ferment leurs portes, Aurélien jure qu'il ne laissera pas un chien vivant dans la ville : « *Canem in hoc oppido non relinquam* ». Quand la ville est prise et que les soldats lui en demandent le pillage, Aurélien n'autorise que le massacre des chiens : « *Canem negavi in hac urbe me relicturum, canes omnes occidite.* » Bien plus, il se fait adresser par le pythagoricien Apollonius cette prière en latin pour être mieux compris de ses soldats pannoniens : *Aureliane, si vis imperare, a cruore innocentium abstine! Aureliane, clementer te age, si vis vincere*[1]. Celui qui a fait acquitter Zénobie par la cour martiale, malgré les injures que cette reine lui avait adressées; celui qui a pardonné aux habitants d'Antioche; qui, par deux fois, a épargné les Palmyréniens, aurait su éviter les massacres du mont Célius s'il ne s'était agi que de punir un misérable prévaricateur épris de gains illicites. Puisque, en somme, il ne fallait qu'empêcher le vol annuel d'une quinzaine de mille francs de cuivre,

1. Vopisc. *Aur.* XXII, XXIII, XXIV.

je crois qu'Aurélien, plutôt que de faire massacrer sept mille de ses compatriotes pannoniens, aurait préféré faire une rente à ce Félicissimus, voire même à lui en donner le capital, quitte après à faire disparaître sans bruit ce fonctionnaire infidèle et à confisquer ses biens. Cette politique, tout orientale, était assez dans le caractère d'Aurélien qui ne s'est jamais montré d'une morale bien austère. En partant pour la Syrie, il fait vœu de distribuer des couronnes de deux livres s'il revient vainqueur. Il prend Palmyre, s'empare de Zénobie et de ses trésors, et, pour s'acquitter de son vœu imprudent, distribue des couronnes de pain blanc au peuple qui attendait des couronnes d'or [1]. On connaît la façon dont il mit fin au règne de son compétiteur Tétricus : à Châlons-sur-Marne il se sert de cette tactique qui réussira si bien plus tard aux vainqueurs de Tell-el-Kébir. Si donc, Aurélien a agi avec tant de violence, si ses adversaires ont perdu tout espoir de pardon, c'est que la révolte de Félicissimus, la guerre des monnayeurs avait un caractère purement politique. Quant aux réformes financières, elles ne sont venues qu'après, elles ont été la conséquence et non la cause de cette guerre, et rien n'empêche de croire que ce ne soit uniquement pour racheter, au moyen de l'agio, toutes ces pièces injurieuses, qu'il ait, dans la suite, avec les trésors pris à Palmyre, fait frapper des monnaies de meilleur aloi que celles qui, depuis fort longtemps, étaient à la disposition du peuple romain.

Voici donc notre conclusion : pendant le règne

1. Vopisc. *Aur.*, XXXV.

d'Aurélien, les monnayeurs, sous la conduite de Felicissimus, provoquèrent dans Rome une guerre civile après avoir émis une monnaie *séditieuse* de même titre et de même poids que toutes les autres monnaies en cours.

Si, maintenant, nous voulons aller au delà de cette conclusion, si nous ne nous contentons pas, pour nous servir de l'expression de Pascal, de conclure en gros que cela fut, et si nous essayons de connaître les ressorts, les mobiles de cette révolution, c'est moins pour nous lancer sur la voie des hypothèses que pour montrer qu'une révolte causée par l'émission d'une monnaie séditieuse n'est pas un fait inexplicable et irrationnel dans l'histoire du règne d'Aurélien.

Déjà, sous Gallien, avait paru un *aureus* avec la légende GALLIENAE AVGVSTAE[1] ; mais il est peu probable qu'une chose pareille se soit renouvelée sous le règne d'Aurélien, car cet empereur n'avait pas le caractère efféminé de son prédécesseur dont le cœur était abruti de voluptés, *obstupefacto voluptatibus corde*[2]. Du reste, les monnaies à légendes satiriques sont, comme certains pamphlets, destinées à circuler sous le manteau et non à amener tout de suite un changement dans le régime gouvernemental ; ce sont le plus souvent des œuvres anonymes faites pour les initiés et, si, par hasard, une de ces pièces tombe en la connaissance du pouvoir, il est fort difficile d'en retrouver l'auteur d'autant plus qu'au besoin, celui-

1. Cohen, *Descr. des monn. emp. rom.* 2e édit. Paris 1885, V, n° 1111.
2. Treb. Pollio. *Gallieni duo*, IX.

ci, s'il est fonctionnaire puissant, trouvera toujours moyen d'en rejeter la faute sur quelque pauvre subalterne.

Notre fait a, sans aucun doute, une portée plus générale que l'émission d'une monnaie purement satirique, puisque le Sénat s'y trouva impliqué et se vit retirer le contrôle séculaire des émissions de bronzes[1].

Dans son *Histoire des Romains*, M. Duruy nous raconte en détail les guerres qu'Aurélien eut à soutenir contre Tétricus, contre Zénobie, etc. ; mais il ne nous dit rien des rapports tendus qui existèrent toujours entre ce prince et le Sénat. Les membres de cette assemblée ne se gênaient pas pour désigner Aurélien par l'épithète d'« escarpin », *carpisculus*, et la chose était si peu cachée, que cet empereur en eut connaissance pendant sa campagne de Syrie et qu'il crut devoir dans un premier mouvement de colère, adresser au Sénat un message commençant par ces mots : *Superest, Patres Conscripti, ut me etiam Carpisculum vocetis.* Quelles furent les suites de la colère impériale? Vopiscus ne le dit pas, et nous ignorons si, dans cette occasion, Aurélien mérita une fois de plus son sobriquet populaire de *Pædagogus senatorum*[2].

L'empereur ne se contenta pas toujours, comme le croyait la plèbe romaine, d'agir en pion vis à vis des sénateurs ; il en fut trop souvent le bourreau, et cet homme que nous avons vu assez clément pour

1. Eckhel, *Doct. num.* I, 79 ; Mommsen, *Hist. monn. rom.* III, 12 et 13.
2. Vopisc. *Aur.* XXXVII ; XXX.

pardonner aux gens d'Antioche et de Tyane, pour faire acquitter Zénobie et l'installer ensuite dans une villa de Tibur, fit tuer, sous divers prétextes, la plupart des sénateurs : *plerisque senatoribus..... quo facilius eos posset occidere*[1].

Entre le Sénat et l'empereur, il y eut toujours une lutte sourde, mais continuelle, et c'est au sujet de cette lutte que Vopiscus est le plus obscur, le plus énigmatique, et qu'il essaye surtout de défendre son héros, voire même de nous le représenter comme un mal nécessaire, *necessarius magis quam bonus*; c'est à propos de cette lutte que tantôt le commensal de J. Tiberianus nous dit qu'Aurélien était le plus doux de tous les hommes, tantôt qu'il essaye de plaider les circonstances atténuantes en nous montrant qu'il était colère de sa nature et que, sans motif raisonnable, il avait tué sa nièce, qu'il avait fait condamner à mort un soldat pour avoir séduit son hôtesse, et une fille du palais pour avoir trop aimé un esclave. Mais ce que Vopiscus ne nous dit pas à propos d'Aurélien, il nous le laisse comprendre dans la suite par ses biographies de Tacite et de Probus. En marge du chapitre XIII de la vie de Probus, M. Naudet a écrit cette note sur son exemplaire de l'*Histoire Auguste* : « Révolution en sens républicain. Un mouvement pareil lors de l'avènement de l'empereur Tacite. » Et, en effet, nous assistons, à cette fin du IIIe siècle, à une renaissance des idées républicaines. A la mort d'Aurélien, quand Tacite est proclamé empereur, ce n'est plus

1. Vopisc. *Aur.* XXXIX.

un maître que se donne le Sénat, c'est un délégué qu'il nomme, et il le fait bien sentir dans les lettres officielles qu'il adresse aux principales villes : « Nous avons recouvré le droit de déférer l'Empire, de nommer le prince. »

Ce réveil de l'esprit républicain avait déjà commencé pendant le règne du voluptueux et pacifique Gallien. Plus tard, quand Claude mourut sur les bords du Danube, le Sénat essaya de faire un empereur. D'accord avec le peuple de Rome, il acclama Quintillus, espérant que cet Auguste pourrait réfréner la soldatesque barbare, mais ce prince ne put s'opposer à la volonté de l'armée qui avait choisi Aurélien pour empereur, et, après un règne de vingt jours[1], peut être même de dix-sept[2], il s'ouvrit les veines, et le Sénat dut s'incliner devant l'élu des légions de Pannonie. C'est de cette époque que date ce bronze unique d'Aurélien portant les sigles S. C.

Après la mort de Quintillus, Aurélien s'avança vers sa capitale, mais, en chemin, il fut arrêté par les Marcomans qui ravageaient le Nord de l'Italie. Pendant la concentration des troupes romaines, les barbares se ruèrent sur l'armée impériale et lui infligèrent une défaite qui faillit anéantir l'Empire romain : *Tanta apud Placentiam clades accepta est ut Romanum pene solveretur imperium*[3].

A la nouvelle de ce désastre, la panique fut grande à Rome et le peuple se souleva. Pendant le règne

1. Vopisc. *Aur.* XXXVII.
2. Treb. Pollio, *Div. Claud.* XII.
3. Vopisc. *Aur.* XXI.

de Gallien, dans une circonstance semblable, le Sénat avait prescrit des levées et armé les citoyens. Sous Aurélien, il fit peut-être davantage, et qui sait s'il ne nomma pas un *imperator* pour mener à l'ennemi les citoyens enrôlés. C'est là une hypothèse, mais nous savons ce que l'on peut faire dans une capitale menacée quand on y apprend l'anéantissement de l'armée que commande l'empereur.

Vopiscus ne nous donne aucun détail sur ce Quatre-Septembre avorté ; il ne nous dit pas si ce fut alors qu'on frappa cette monnaie injurieuse pour Aurélien, ni si Félicissimus, oubliant sa nomination qu'il devait à l'empereur pannonien, se constitua un des chefs de ce mouvement populaire ; il nous dit simplement que la crainte des Marcomans causa dans Rome de sérieuses séditions : *In illo autem timore, quo Marcomanni cuncta vastabant, ingentes Romæ seditiones motæ sunt.* Mais, plus loin, le panégyriste d'Aurélien est forcé d'ajouter qu'une fois la guerre des Marcomans terminée, l'empereur qui était, de son naturel, très emporté, se rendit à Rome fou de colère et avide de se venger de ces émeutes. Après que les meneurs eurent été massacrés, les séditions furent cruellement comprimées et quelques sénateurs furent mis à mort[1]

Il est à remarquer qu'à propos de ces séditions qui éclatèrent pendant cette première année du règne

1. Vop. *ib.*— Finito prælio Marcomannico, Aurelianus, ut erat natura ferocior, plenus irarum Romam petit, vindictæ cupidus, quam seditionum asperitas suggerebat : incivilius denique usus imperio, vir alias optimus, seditionum autoribus interemptis, eruentius ea quæ mollius fuerant curanda compescuit. Interfecti sunt enim nonnuli etiam nobiles senatores.

d'Aurélien, Vopiscus emploie toujours la forme plurielle et qu'il se sert des mêmes expressions, des mêmes tournures que nous avons rencontrées dans le récit de la guerre des monnayeurs, que la plupart des historiens modernes placent sans fondement dans la troisième ou la quatrième année du règne de cet empereur.

AL. SORLIN DORIGNY.

Constantinople.

MONNAIES BARBARES

D'ARGENT

TROUVÉES DANS LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'HERPES.

Pl. V.

Le cimetière mérovingien découvert par M. Philippe Delamain sur le territoire de la commune de Courbillac (Charente), au lieu dit Herpes, et qui a livré tant de bijoux remarquables, n'avait jusqu'ici apporté à la numismatique aucun document nouveau[1]. Mais M. Ph. Delamain, qui n'avait entrepris ces fouilles que dans l'espoir de découvrir des monnaies antiques vient de recevoir le prix de sa persévérance. Il a trouvé dans la main d'un mort onze petites monnaies d'argent soudées les unes aux autres par l'oxydation, réunies en forme de rouleau et qui, pour être très barbares, n'en sont pas moins intéressantes.

Ces onze petites pièces échappent à une description détaillée. Le caractère le plus saillant, c'est l'extrême minceur du flan. Les légendes sont réduites

1. Voyez une lettre de M. Ph. Delamain *à M. Alexandre Bertrand*, dans la *Revue archéologique*, juillet-août, 1889, p. 162. Voyez aussi : Ph. Delamain, *Le cimetière mérovingien d'Herpes*, dans *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1890, p. 373.

à une série de traits verticaux ; sur plusieurs d'entre elles on distingue un ou deux O à l'exergue (pl. V, nos 12 et 14), sur une autre, deux И dans la légende du revers (pl. V, n° 14). Au droit, un buste diadémé occupe le champ ; le type impérial est assez bien conservé ; toutefois, la monnaie figurée sous le n° 13 présente un buste diadémé dont la draperie affecte une forme trapézoïdale propre aux bustes des monnaies mérovingiennes ; sur une autre (pl. V, n° 15), l'épaule est ornée d'une croix. Neuf de ces monnaies ont pour type du revers un personnage tournant la tête à gauche, accosté de deux traits verticaux perlés, rompus à mi-hauteur par un annelet faisant saillie à l'extérieur (pl. V, n° 12). Deux autres pièces (pl. V, nos 14 et 15) offrent une variété de ce type ; le personnage du revers paraît tourner la tête à droite ; de plus, on remarque au dessus de l'épaule droite un petit trait horizontal avec deux pendants. Ces monnaies pèsent : 0 gr. 380 ; 0.290 ; 0.277 ; 0.270 ; 0.260 ; 0.250 ; 0.225 ; 0.210, 2 exemplaires ; 0.200. Les numismatistes parisiens devront à la libéralité de M. Ph. Delamain de pouvoir les étudier tout à loisir, les deux pièces figurées sous les nos 12 et 14 ayant été données par lui à la Bibl. nationale.

Il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie qui existe entre ces monnaies et celles qui ont été trouvées dans les cimetières d'Eprave (province de Namur) et auxquelles M. Cumont a consacré récemment une étude dans la *Revue belge*[1]. Mais, tandis

1. G. Cumont, *Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Eprave*, dans *Revue belge de numismatique*, 1890, p. 212.

que, sur les pièces d'Eprave, on peut retrouver la signification des légendes altérées, et que sur l'une d'elles le nom de *Valentinianus* est lisible, sur les pièces d'Herpes, au contraire, les légendes sont simplement simulées. De plus, le type du revers n'est pas le même.

M. Cumont a parfaitement établi que les barbares qui ont frappé les monnaies d'Eprave ont imité un revers analogue à celui qui se présente communément sur les monnaies romaines du ve siècle : Rome casquée, assise sur une cuirasse, tenant de la main droite un globe surmonté d'une victoire, et de la main gauche une lance renversée. Les monnaies d'Eprave nous montrent Rome assise non sur une cuirasse mais sur un siège pliant, tenant une croix à longue hampe au lieu d'une lance. Attribuer ces modifications aux artistes barbares serait trop accorder à leur imagination. Il est évident qu'ils avaient sous les yeux, comme l'a remarqué M. Cumont, un prototype qui n'a pas été retrouvé jusqu'ici.

Le prototype du revers des monnaies d'Herpes est différent. C'est Rome casquée, assise sur un trône à dossier, tournant la tête à gauche, tenant dans la main droite un globe, et de la gauche une haste. Cette personnification de Rome apparaît à la fin du IVe siècle sur le *miliarense* de Gratien, avec la légende *Virtus Romanorum* ; les montants du trône sont perlés ; deux globules ou deux annelets marquent les points d'attache du siège aux montants. Ce type est encore gravé sur les monnaies d'argent de Valentinien, de Théodose, avec les légendes *Concordia Augustorum* et *Virtus Romanorum*, de Maxime, de

Flavius Victor, d'Honorius, avec la légende *Gloria Romanorum* (pl. V, n° 9), et enfin de Sébastien.

M. Cumont a publié une petite pièce d'argent, de ce type, conservée au Cabinet des médailles de Marseille ; on y lit le nom d'Honorius, la légende *Gloria Romanorum*, légèrement altérée, et la marque de l'atelier de Ravenne ; le style assez médiocre et le poids très faible, 0.400, doivent la faire considérer comme une imitation barbare ; il convient de la rapprocher des monnaies trouvées à Herpes. Cependant la figure du revers est encore voisine du prototype ; elle s'en éloigne sur une monnaie d'argent qu'a fait connaître M. Espérandieu. Il s'agit d'une pièce au nom d'Anthemius, trouvée à Poitiers par le R. P. de la Croix, décrite et figurée dans la *Revue numismatique*[1], mais si inexactement qu'il est indispensable d'en donner un nouveau dessin (pl. V, n° 10). Le poids est de 0 gr. 48. On remarquera à l'exergue du revers l'inscription CONOB qui n'a aucun sens sur une pièce d'argent et qui montre assez que nous ne sommes pas en présence d'un produit d'atelier impérial.

Du même style que la pièce d'Anthemius est celle que M. le baron de Baye a trouvée dans le cimetière de Bergères-les-Vertus (Marne)[2], et dont nous donnons le dessin sous le n° 11 de la pl. V. Il semble que la légende du droit soit une déformation du nom de Valentinien. Au revers on lit GLORIA ROMA-

1. Année 1888, p. 474.

2. Baron J. de Baye, *Cimetière de Bergères-les-Vertus* (*Marne*), Arcis-sur-Aube, 1890, in-8°. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*.) J'adresse mes remerciements les plus sincères à M. le baron de Baye, qui a bien voulu m'autoriser à publier cette pièce.

NORVM et, à l'exergue, CONOB. Cette pièce pèse 0 gr. 27.

M. Cumont a justement rapproché des monnaies d'Eprave quelques monnaies d'argent barbares, à flan mince, les unes trouvées dans des cimetières mérovingiens et publiées dans différents ouvrages, les autres conservées au Musée britannique et au Cabinet de France, mais dont la provenance est inconnue. Je puis ajouter d'autres monnaies du même genre.

Celles qui sont figurées sous les n°s 2 à 7 de la pl. V ont été trouvées dans le cimetière de Villedomange, près de Reims[1]. Les n°s 2 à 6 sont tout à fait du même style que les pièces d'Eprave. Les n°s 2 et 5 pèsent 0,350; le n° 4, 0,320; le n° 6, 0,250; j'ignore le poids du n° 3. Quant à la monnaie n° 7, qui a fait partie de la collection d'Amécourt, elle est aujourd'hui au Cabinet de France[2]. Le revers procède d'une monnaie où Rome était représentée, non plus avec une Victoire, mais avec un globe crucigère dans la main droite.

C'est encore Rome assise qui orne le revers d'une monnaie au nom d'Anastase, pesant 0 gr. 450, (pl. V, n° 8), donnée par M. Benjamin Fillon au Cabinet de France, en 1879, avec deux autres monnaies, les n°s 17 et 18 de notre planche, et plusieurs bijoux mérovingiens, tous objets provenant d'une même trouvaille.

1. J'en dois la connaissance à M. Maxe Werly, qui, avec sa libéralité habituelle, m'a donné les excellents dessins qu'il avait faits. Je lui adresse mes plus sincères remerciements.

2. Prou, *Inventaire sommaire des monnaies mérov. de la coll. d'Amécourt*, n° 1086.

Le nom de l'empereur Anastase se présente aussi sans aucune altération sur la pièce n° 16 de la pl. V, trouvée à Villedomange, mais le type du revers est différent. C'est une Victoire de profil, debout, tournée à droite, tenant une palme de la main gauche, et de la droite une couronne.

Nous retrouvons le même type, plus grossièrement dessiné, sur les deux monnaies n°s 17 et 18 dont nous avons indiqué plus haut la provenance. Les n°s 16, 17, et 18 pèsent respectivement 0.300, 0.251 et 0.110. Ces deux dernières pesées n'ont aucune importance puisqu'elles s'appliquent à des pièces fortement échancrées.

Enfin les deux monnaies dessinées sous les n°s 19 et 20 appartiennent à la trouvaille de Villedomange. Il semble que le nom de l'empereur écrit au droit, soit, au moins sur le n° 19, une déformation de D N VALENTINIANVS P F. Au revers, une Victoire, debout, de profil, à gauche, tenant une croix à longue hampe. Ce type n'a pas été, que je sache, signalé jusqu'ici sur les monnaies d'argent romaines ; il est propre à l'or. La monnaie n° 19 pèse 0.250, et la dernière, 0.270.

A quelle époque doit-on rapporter la fabrication des espèces que nous avons décrites. Tout d'abord, il convient de distinguer entre celles où le nom de l'empereur est très lisible et celles où il est méconnaissable. Les premières, aux noms d'Honorius, de Théodose, de Valentinien, d'Anthemius et d'Anastase, sont sorties d'ateliers barbares. L'incorrection des figures et des légendes ne laissent place sur ce point

à aucun doute. Mais sont-elles contemporaines des empereurs dont elles portent les noms, ou, tout au moins peu postérieures ? En d'autres termes, appartiennent-elles au ve siècle et aux premières années du vi^e siècle, ou bien à la période mérovingienne ? Il est difficile de répondre à cette question en toute certitude. Si l'on admet que ce sont des pseudo-romaines, leur attribution au ve siècle ne s'impose pas. En effet, les monnaies du ve siècle et même celles du Haut-Empire avaient encore cours aux vi^e et viie siècles ; du moins, les sépultures de cette époque en ont-elles fourni un très grand nombre ; elles ont donc pu être employées comme modèles dans les ateliers mérovingiens. En faveur de cette opinion, on pourrait invoquer deux pièces d'argent découvertes dans une tombe mérovingienne, à Arcy Sainte-Restitue, par M. Frédéric Moreau et étudiées par M. A. de Barthélemy[1]. Elles présentent au droit le nom d'Honorius très nettement gravé ; cependant la forme de la croix ancrée qui orne le revers doit les faire reporter plutôt vers la fin de la période mérovingienne qu'au commencement. D'autre part, les monnaies d'argent, dont nous cherchons à déterminer la date, ont, en dépit des altérations des légendes et de la barbarie des figures, un aspect bien romain. Elles ne sont pas très éloignées de leurs prototypes. Aussi sommes-nous portés à les considérer comme remontant à la fin du ve siècle ou au commencement du vi^e. Si l'on considère que toutes celles d'entre ces monnaies

1. Notice dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1878, p. 151.

dont on peut constater l'origine ont été trouvées en Gaule, l'on n'hésitera pas à les donner à l'un des peuples barbares établis en Gaule à la fin du ve siècle, les Francs, les Burgondes ou les Wisigoths, et plutôt au premier qu'aux deux autres. La raison en est qu'il faut certainement faire rentrer dans le monnayage mérovingien, comme on le verra plus loin, les monnaies trouvées à Herpes et qui sont la dégénérescence de monnaies où le nom de l'empereur est encore lisible, comme celles d'Honorius et d'Anthemius citées plus haut. Toutes ces pièces forment donc une série continue, appartenant à des périodes diverses d'un même art. Ce n'est pas à dire que les Burgondes et les Wisigoths n'aient pu émettre des pièces du genre de celles que nous étudions, mais elles ont dû avoir le caractère particulier que ces peuples ont donné à leurs imitations de la monnaie romaine. Voici, par exemple, le dessin d'une pièce d'argent (pl. V, n° 1), au nom d'Honorius, à flan mince, que nous regardons comme wisigothe. Elle appartient au Cabinet de France.

Les onze monnaies d'Herpes, dont les légendes sont simulées, sont plus faciles à dater. Sur l'une d'elles (pl. V, n° 15), en effet, le buste impérial est orné d'une croix; or, la croix ainsi placée apparaît pour la première fois sur les tiers de sou d'Anastase (491-513); cette pièce ne peut donc être antérieure au vi^e siècle. Bien qu'il y ait entre les onze pièces que nous étudions quelques différences de style, leur fabrique est à peu près la même, et celles qui sont les moins barbares ne sauraient être beaucoup antérieures à celles

qui le sont le plus. Si nous comparons ces monnaies à la pièce d'Anthemius (pl. V, n° 10), qui, elle, peut dater au plus tôt de 467 et qui présente au revers le même type de Rome assise, nous constaterons qu'elles sont beaucoup plus barbares, que la figure du revers est presque méconnaissable, et nous serons amenés à en faire descendre la fabrication au moins jusqu'au milieu du VIe siècle[1], par suite à y voir un produit du monnayage franc en Gaule, en un mot, à les classer parmi les monnaies mérovingiennes. Elles ont d'ailleurs des analogies de style avec les pièces de cette série. C'est ainsi que la tête d'une des pièces dessinées sur la pl. V, sous le n° 13, présente la bouffissure qui caractérise les têtes gravées sur les tiers de sou de Besançon.

Il nous reste à déterminer la nature de ces pièces. Le fait que toutes celles dont on connaît la provenance ont été découvertes dans des sépultures, pourrait faire songer à des pièces essentiellement funéraires, fabriquées tout exprès pour être enfermées dans les tombeaux, quelque chose comme les *danachès* grecques. Nous ne nous arrêterons pas à cette hypothèse, car les monnaies qu'on rencontre le plus souvent avec les cadavres des VIe et VIIe siècles sont des monnaies romaines de bonne fabrique et surtout des bronzes. Elles sont placées souvent dans une bourse de cuir, ou dans la bouche du mort, rarement dans sa main[2]. D'autres fois, elles sont percées

1. J'ajouterai que la monnaie romaine la plus récente trouvée dans les sépultures d'Herpes était une monnaie de Justinien. (Delamain, *Revue de Saintonge*, p. 380.)

2. Sur les pièces trouvées dans la main des morts, voyez Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 428. Dans une des tombes du cimetière de Tourville-la-

et servent d'amulettes ou de pendeloques. Les pseudo-romaines du genre de celles qu'ont fournies les cimetières d'Eprave et d'Herpes sont très exceptionnelles. La liste des trouvailles qui en ont été faites ne serait pas longue à dresser. Sur six cents tombes explorées par M. Delamain, une seule lui a fourni les pièces que nous publions. Il en serait tout autrement si nous avions affaire à des oboles funéraires. Ce ne sont pas non plus des ornements dans la main d'un mort. Seraient-ce des talismans, comme M. A. de Barthélemy le pensait des pièces d'Arcy Sainte-Restitue ? C'est un point sur lequel il serait difficile de se prononcer.

Pour ma part, je préfère y voir de véritables espèces monétaires. Qu'on ne m'objecte pas l'extrême minceur des flans qui fait que la pression des doigts suffirait à les briser. Les pièces non rongées par l'oxydation résistent assez bien. De plus, M. Cumont a déjà répondu que quantité de deniers du moyen âge ne sont ni plus épais, ni plus solides.

Plutôt que d'y chercher des divisions d'un denier franc imaginaire comme l'ont fait Thomas[1] et Pétigny[2], pour des pièces analogues, il paraît plus rationnel de les rattacher au système monétaire romain adopté par les barbares après leur établissement sur le territoire de l'Empire. Or, il suffit de parcou-

Rivière, un mort tenait dans sa main trois monnaies de Gallien, de Claude le Gothique et de Constantin le Jeune. Voyez Cochet, *Répertoire archéol. du dép. de la Seine-Inférieure*, p. 331.

1. Thomas, *Description de cinq monnaies franques inédites trouvées dans le cimetière mérov. d'Envermeu.*

2. Pétigny, Compte rendu du mémoire de Thomas, dans *Revue numismatique*, 1855, p. 65.

rir les cartons d'un médaillier un peu riche pour y trouver une série de monnaies d'argent romaines du ve siècle du même module que les monnaies pseudo-romaines d'Honorius, de Théodose, de Valentinien, d'Anthémius et d'Anastase. Nous citerons comme exemple la pièce d'Honorius figurée pl. V, n° 9. Ces monnaies romaines, il est vrai, ont un poids plus élevé, compris entre 1 gr. 04 et 1 gr. 25, tandis que la plus lourde des monnaies publiées par M. Cumont, celle au nom de Théodose conservée au Musée britannique, ne pèse que 0.907. La plus légère parmi les pièces barbares où le nom de l'empereur n'est pas encore défiguré est celle d'Anastase trouvée à Villedomange et dont le poids descend à 0.30. Cet écart assez considérable entre les pseudo-romaines et les romaines d'argent de même module ne doit pas nous arrêter dans notre assimilation. Les pièces barbares sont toujours d'un poids moindre que les romaines. De plus, aux ve et vi^e siècles, on remarque des différences de poids très grandes entre les divers exemplaires d'une même pièce, également bien conservés et sortis les uns et les autres d'ateliers impériaux. Aussi, pour la plupart des payements avait-on recours à la balance, l'effigie impériale gravée sur les monnaies d'argent ne garantissant que le titre du métal et non le poids. Quant à déterminer le nom que les Romains donnaient à la pièce d'argent dont nous avons fait dessiner (pl. V, n° 9) un exemple, c'est ce à quoi nous n'avons pu parvenir. C'est une fraction du *miliarense*, mais laquelle? Nous ne saurions le dire.

Le style des monnaies trouvées à Herpes nous a fait en placer l'émission au milieu du VIe siècle. Cette hypothèse trouve une confirmation dans le module et le poids de ces pièces. On connaît un assez grand nombre de monnaies d'argent du même module frappées sous Justinien ; ce sont des siliques. Pinder et Friedlander en citent une[1] qui pèse 0.90, et il en est dont le poids s'abaisse jusqu'à 0.68[2]. Comme le poids des monnaies d'Herpes est compris entre 0.380 et 0.200, il est vraisemblable que ce sont des demi-siliques.

L'étude des onze monnaies découvertes par M. Ph. Delamain dans une sépulture du cimetière d'Herpes nous amène donc à cette conclusion qu'il y a eu dès le VIe siècle, dans les pays soumis à la domination mérovingienne, un monnayage d'argent, qui a eu pour point de départ, tout comme le monnayage des Goths et des Vandales, la contrefaçon des monnaies romaines contemporaines.

Maurice Prou.

1. Pinder et Friedlænder, *Die Münzen Justinians*, p. 27.
2. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. IV, p. 108, n° 9.

ESSAI

SUR

LE MONNAYAGE DES SUÈVES

Pl. VI et VII.

Le défaut de documents historiques et le très petit nombre de monnaies suèves connues jusqu'à présent, ne peuvent guère permettre qu'un simple aperçu sur la numismatique des Suèves : ce n'est pas autrement que nous présentons cette étude[1].

Les triens dont nous allons nous occuper ont tous

1. Les monnaies des Suèves d'Espagne n'ont cessé de préoccuper les numismatistes des deux côtés des Pyrénées. Dès 1759, dom Luis Joseph Velazquez publiait ses *Congeturas sobre las medallas de los Reyes Suevos*, étude intéressante, mais qui ne fait connaître aucune monnaie pouvant être attribuée avec certitude à l'un de ces princes. Eckhel et Lelewel décrivirent tous deux, plus tard, le premier, dans sa *Doctrina numorum veterum*, le second, dans sa *Numismatique du Moyen Age*, une pièce d'argent unique de Rechiaire, acquise à la vente Gosselin par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. MM. Allen et Teixeira, d'Oporto, insérèrent, en 1865, dans la *Revue numismatique française*, une notice qui faisait connaître, pour la première fois, les espèces d'or des Suèves. Le comte de Salis, en 1867 et 1868, préparait, sur le même sujet, une étude approfondie que la mort l'empêcha d'achever, mais dont les traces existent, dans le classement des monnaies des peuples barbares, au British Museum. Le Dr D. Pedro Augusto Dias, dans le catalogue des monnaies de D. Eduardo Luiz Ferreira, qu'il rédigea en 1877, décrit sept triens suèves, dont cinq offrent des légendes indéchiffrables. L'année suivante, M. C.-F. Keary fit paraître dans le *Numismatic chronicle*, sous le titre de *The Coinage of Western Europe*, une série d'articles très remarqués. La compétence incontestable de l'auteur nous fait regretter qu'il ne se soit pas étendu davantage sur le monnayage des Suèves.

été recueillis en Portugal; on n'en rencontre de semblables dans aucune autre partie de la Péninsule ibérique, ni de ce côté-ci des Pyrénées. Ils ne peuvent donc avoir été émis que par l'une des nations germaniques qui occupèrent la Galice ou la Lusitanie au ve ou au vi^e^ siècle de notre ère, c'est-à-dire par les Suèves, par les Alains, par les Vandales ou par les Wisigoths[1]. Mais ces trois derniers peuples doivent être éliminés.

En effet, les Alains disparurent en 418 avant le règne de Valentinien III, et nos triens sont au nom et à l'effigie de cet empereur[2]. Les Vandales abandonnèrent l'Espagne en 429[3], lorsque Valentinien III

1. Après avoir franchi les Pyrénées, en octobre 409 (Idace, 13 octobre 409, Isidore de Séville) : (Aera 409 de J.-C., *Suevorum Historia*, Migne, § 85) et dévasté l'Espagne pendant deux années consécutives, en refoulant devant eux les garnisons romaines jusque dans la Tarraconaise, les Suèves commandés par Hermanric, les Alains par Respandial et les Vandales par Godegisèle, se partagèrent les autres provinces de l'Espagne. Les Suèves et les Vandales s'établirent en Galice; les Silinges, une branche des Vandales, se fixèrent dans la Bétique et les Alains dans la Lusitanie et la Carthaginaise. (Galliciam enim Vandali et Suevi occupant. Alani, Lusitaniam et Carthaginiensem provinciam Vandali, cognomine selingui. *id.*, *ibid.*, 73.)

2. En 418, les Alains et les Silinges, définitivement dépossédés par Walia, roi des Wisigoths, stipendiaire des Romains, se réfugièrent en Galice auprès de Gonderic qui avait succédé depuis sept ans à son père Godegisèle. Les Alains avaient perdu leur royaume et vu périr Atax, leur second et dernier roi, dans une sanglante bataille où la plupart des Silinges avaient été tués. (Wandalos Selingos in Bætica omnes belle exstinsit. Alanos, qui Vandalis et Suevis potantabentur, adeo cecidit, ut extincto Atace rege ipsorum, pauci qui superfuerant, oblito regni nomine, Guinderici regis Vandalorum qui in Galliciam resederat, de regimini subjugarent. *Id.*, *ibid.* 22.)

3. En 419, après le décès de Walia, Conderic, chassé de la Galice par les Suèves (Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, II, 2; Idace, éd. Sirmond, p. 22; Isidore de Séville, § 73, et Marcus, *Histoire des Vandales*, p. 110 et 111), abandonne cette province, et, suivi de tous ses Vandales et de ce qui restait des Alains, fait une seconde irruption dans la Bétique, s'en empare, et pendant dix années, sans que les armées romaines puissent l'en empêcher, ravage les trois quarts de l'Espagne, les îles voisines ainsi que les côtes de la Mauritanie. (Isidore de Séville, § 73; suivant Idace, p. 22, ils pillèrent les côtes de la

avait à peine atteint sa dixième année, tandis que, sur plusieurs de nos monnaies dont un même type particulier décèle une même origine, l'empereur est représenté beaucoup plus âgé. Quant aux Wisigoths, il ne semble pas qu'ils aient frappé de triens en Espagne avant la disparition du royaume des Suèves et, en tout cas, ainsi que nous l'avons démontré dans un précédent travail[1], pas avant le règne de Justinien Ier.

Il est donc hors de doute que les tiers de sou que nous allons décrire et étudier, ne peuvent appartenir qu'aux Suèves établis en Espagne.

Le classement chronologique et géographique des monnaies suèves présente de sérieuses difficultés. La série entière des rois suèves n'est pas connue; il existe une lacune de 82 ans, si ce n'est plus[2], sur les 175 ans que dura la domination des Suèves en Espagne; de plus, les auteurs anciens, même les

Mauritanie, débarquèrent dans les îles Baléares et ravagèrent jusqu'à la Corse.) En 427, Gonderic est assassiné par son frère Genséric; ce dernier, au mois de mai 429 (en 428, suivant Isid. de Séville; Idace qui demeurait en Espagne et fut témoin de ces évènements leur assigne l'année 429. Cf. aussi Marcus, p. 24, notes du chap. IV. Pour le nombre des émigrants, voir Victor, *de Vita*, 1, I; et Procope, *Vandal.*, I, 5), quitte l'Espagne pour toujours, emmenant avec lui 80.000 barbares, avec lesquels il passe en Afrique.

1. A. Heiss, *Description générale des monnaies wisigothes*, p. 24. Paris, impr. nat. 1872.

2. Quoique Sidoine Apollinaire, Idace, Procope, Cassiodore, Jean de Bielara, saint Grégoire de Tours, Isidore de Séville, et bien d'autres nous aient légué de précieux renseignements sur les invasions des barbares dans l'Ouest de l'Europe, il n'en existe pas moins une lacune de 82 ans, si ce n'est plus, sur les 175 ans, durée de la monarchie des Suèves en Espagne. La chronique d'Idace se termine en 468, à la mort du roi suève Remismond; Isidore de Séville passe sans transition de Remismond au roi Théodemir, dont il place l'avènement en 559. (De 458 à 559, suivant Isidore de Séville, qui passe sous silence Carriarie; ce dernier, d'après Grég. de Tours, aurait régné sur les Suèves de 550 à 559.)

contemporains, ne sont pas tous d'accord sur les dates des évènements non plus que sur la durée des règnes dont ils parlent[1]. Enfin, les Suèves, comme tous les autres barbares, n'émirent que des monnaies copiées sur celles des empereurs, les rois barbares n'inscrivaient leurs noms que sur les espèces d'argent, l'or seul recevait l'effigie impériale; ce n'était pas seulement en signe de subordination au pouvoir impérial qu'ils agissaient ainsi, mais encore dans le but de faciliter la circulation de leur numéraire : le commerce du monde entier n'acceptant depuis plusieurs siècles que l'or frappé aux « éternelles figures des Césars[2] ».

Les premières émissions suèves furent calquées sur des triens d'Honorius. Sous le règne de son successeur, les Suèves modifièrent le type des revers impériaux; ils le transformèrent, sur leurs espèces, en un autre type très caractéristique, qu'on peut appeler leur type national. Ils frappèrent leurs premières et leurs dernières monnaies à Bracara, dans la Galice, qu'ils conquirent en 409[3] et qu'ils perdirent avec leur nationalité en 584[4]. Après avoir

1. Idace met en 441 le décès du premier roi des Suèves; Isidore neuf ans plus tôt. (*Suevorum historia*, § 90-91-92.) Isidore fait tuer, en 449, un roi suève qu'il nous montre perdant une bataille en 453. (Idatius, v. 17. Isid. de Sév., *Suèv.*, 231, 12, éd. Vulcanus. mais rectif. éd. Migne.) Jornandès se sert, pour repousser les Vandales en 427, d'un roi wisigoth mort depuis 419. (Is. *Suèv.* 232, 12, éd. Vulcanus, mais rectif, éd. Migne.) (« Nam duodecimo anno regni Valiæ... eo tempore, quo Hierius et Ardaburius consules existissent (ils étaient consuls en 527 et Valia avait succédé à Sigeric en 416), mais Walia... « anno imperii Honori xxv Rege Walia defuncto, etc. » (Is. de Sév., *Hist. de Reg. Goth.*, § 23), la 25e année du règne d'Honorius monté sur le trône en 395, est 419 ou 420.

2. Cf. Procope, *Bell. Goth.*, III, 33.

3. Voir p. 147 note 1.

4. Voir p. 161 note 1.

annexé la Lusitanie au royaume des Suèves, leur second roi, Ricchila, transporta vers 430, le siège du gouvernement à Emérita [1] et y fonda un atelier monétaire. La Lusitanie ayant été reprise aux Suèves, vers la fin de 456, par les Wisigoths, et le royaume des Suèves réduit de nouveau à la Galice et aux Asturies, la fabrication des monnaies dans cette province dut reprendre son ancienne activité.

D'après ce qui précède, nous proposons de classer les monnaies suèves en trois suites :

Premières émissions galiciennes, de 411 à 456 ;
Emissions lusitaniennes, de 430 à 457 ;
Dernières émissions galiciennes, de 457 à 484.

I. — PREMIÈRES ÉMISSIONS GALICIENNES

1. DN HNORIVS P F AVG. Buste diadémé, à droite.

℞. Croix équilatérale dans une double couronne ; à l'exergue, entre les lemnisques : CON·

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

2. DN PLA VALENTINIANVS PC· Buste diadémé de Valentinien III jeune, à droite.

℞. Croix équilatérale dans une double couronne

1. L'émigration en masse des Vandales (voir p. 148, note 1) ne rendit pas aux Romains les provinces abandonnées par ces barbares. Les Suèves s'emparèrent de la Bétique entière et d'une partie de la Carthaginaise ; leur roi Ricchila, fils d'Hermanric, s'annexa ensuite la Lusitanie et, du vivant même de son père, transféra le siège du gouvernement à Emerita où il mourut en 448. (Hermericus... morbo oppressus... Recchilianem filium suum in regnum substituit qui cum magna parte exercitus missus, Andevotum Romanæ militiæ ducem cum multis copiis ad singilum Beticæ provinciæ fluvium (*Le Jenil*), inito bello, prostavit, magnis ejus auri argentique copiis occupatio. Inde Emeritam obsessam increditur, atque obtentam propria regno associat... atque indè Emerita... vitam finivit. Isidore de Séville, § 85.)

avec lemnisques en haut et en bas; à l'exergue : CONOB.

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

3. DN PLA VALENTIANV. Même buste.

℞. Croix équilatérale dans une double couronne, les lemnisques du haut et du bas sont réunis par deux arcs de cercle perlés; à l'exergue : OD.

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

4. ƆI N VINTIVITANVS AVG. Même buste.

℞. Comme le précédent, mais les lemnisques sont transformés en ligne droite; à l'exergue : CONOB.

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

5. Ɔ VALENTIINV AVG. Même buste.

℞. Comme le précédent.

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

6. Ɔ VALENTANYNVS PC. Même buste.

℞. Comme le précédent.

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

A la suite galicienne appartiennent le triens n° 1, à l'effigie et au nom d'Honorius, et les triens n°s 2, 3, 4, 5, 6, à l'effigie de Valentinien III.

Le type des revers n°s 4, 5 et 6 est celui que nous appelons le type national des Suèves; il indique leur autonomie : il procède du n° 3, modification du n° 2 dont le prototype est le n° 1.

Sur ces six triens l'empereur est représenté très jeune; c'est pourquoi nous croyons pouvoir en attribuer l'émission au premier roi des Suèves d'Espagne, Hermanric, qui mourut en 441, lorsque Valentinien III était âgé de 22 ans.

7. DN VALENTINANVS VIC. Buste diadémé de Valentinien III, à droite, tenant la *mappa*.

℞. Comme celui du n° 6 ; à l'exergue : ꓭONOƆ·

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

8. Type et légende du n° 7.

℞. Même type que le précédent, mais avec un double lemnisque en haut, et à l'exergue : CONOB·

Or, triens. (Communiqué par D. José Alves Carneiro.

9. DN VALENTINANVS PC. Même buste.

℞. Semblable au précédent ; à droite, la marque Δ ; à l'exergue, CONOB·

Or, triens. (Communiqué par D. Eduardo Luis Ferreira Carmo.)

10. DN VALENTINANVS (P) C. Même buste.

℞. Semblable au précédent, sans la marque Δ ; à l'exergue : CONOB.

Or, triens. (Communiqué par D. José Alves Carneiro.)

Les triens 7, 8, 9 et 10 se distinguent des précédents par la *mappa* que tient l'empereur de la main droite, et par l'aspect plus âgé des figures impériales, d'où nous concluons que, sans s'éloigner beaucoup de la vérité, on peut attribuer ces dernières monnaies, copie évidente des sous d'or de Valentinien III de coin romain, gravés sur la planche sous les lettres A-A, au fils d'Hermanric, Ricchila, qui gouverna les Suèves d'abord pendant sept ans, de 434 à 441, sous le nom de son père malade, puis comme roi, de 441 à 448.

11. DN HONORIVS PF ĀVG. Buste diadémé d'Honorius, à droite.

℞. IVSSV RICHIĀRI REGES (*sic*). Dans une double couronne, une croix longue accostée des lettres B-R ; à l'exergue, entre les lemnisques, une palmette [1].

Ar. (Bibliothèque nationale, Cabinet des médailles.)

C'est aussi dans la première série des émissions galiciennes qu'il faut ranger le n° 11, la seule monnaie d'argent suève que l'on connaisse. Cette pièce, unique jusqu'à présent, et dont l'authenticité n'a jamais été contestée, a été émise environ trente ans après le décès de l'empereur Honorius, au nom duquel elle a été frappée *par ordre du roi Ricchiaire* qui succéda à son père Ricchila, en 448, et mourut en 457. Malgré l'incorrection de la légende du revers, le dessin, le style et la facture de cette rare monnaie ont un caractère tellement italien [2], qu'on est forcé d'admettre qu'elle est l'œuvre d'un monnayeur venu d'Italie ; et en tout cas, les lettres B-R qui accostent la croix du revers prouvent d'une manière irrécusable que l'atelier de Bracara était en activité à cette époque.

II. — ÉMISSIONS LUSITANIENNES

12. LATINA EMERIMVNITA. Buste impérial, à droite.

℞. Le type national suève ; à l'exergue : IONIOC.

Or, triens. (Communiqué par D. Luiz José Ferreira.)

1. La palmette est souvent associée aux indices monétaires de Rome, cf. *J. et L. Sabatier, production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens et Hôtels monétaires des Empires romain et byzantin* (Saint-Pétersbourg, 1850).

2. Eckhel pensait que cette monnaie d'argent pouvait avoir été émise par un chef portant le nom de Ricchiaire et qui, antérieurement à la domination des

13. LATINA MVNITA BENE. Buste impérial, à droite.

℞. Comme le précédent ; à l'exergue : OINO.

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

14. LATINA MVNI. Même buste.

℞. Même type; en haut, quatre globules ; dans le champ, à droite : I; à l'exergue : ONIO.

Or, triens. (Communiqué par le comte de Salis.)

15. (L) ATINAEMERI MNITA. Même buste.

℞. Même type, en haut, IMV; à l'exergue, INV (?)

Or, triens. (Communiqué par D. Eduardo Luiz Ferreira Carmo.)

16. (Légende fruste). Même buste.

℞. Même type; dans le champ un, L renversé ; à l'exergue OHO.

Or, triens. (Communiqué par D. Luiz José Ferreira.)

17. LATINA IMERI MVNITA. Même buste.

℞. Même type; en haut, un astre; dans le champ, un R renversé; à l'exergue, OHO.

Or, triens. (Communiqué par D. Eduardo Luiz Ferreira Carmo.)

18. LATIIA IMERI MIONIT. Même buste.

℞. Même type; en haut, un A ou plutôt un V renversé; à l'exergue, ONIC.

Or, triens. (Communiqué par D. José Alves Corneiro.)

19. LATINA MVNITA ϹOTII. Même buste.

Suèves en Espagne, aurait obtenu du temps d'Honorius le commandement d'une partie, sinon de tout un pays occupé par les barbares, mais cette hypothèse ne repose à vrai dire sur aucun fait historique, elle prouve cependant que le savant jésuite avait été frappé des anomalies qui lui semblaient devoir exclure cette pièce des monnayages galiciens.

℞. Même type ; à l'exergue : IONIOC.

Or, triens. (Communiqué par D. José Alves Carneiro.)

Les triens gravés sous les nos 12 à 19 font partie des émissions lusitaniennnes. Le nom et les titres de l'empereur ont été remplacés par l'une des trois légendes suivantes : LATINA EMERI MVNITA. LATINA MVNITA BENE. LATINA MVNITA GOTII.

La première de ces légendes doit se lire : « Latina Emerita moneta, » Munita pour Moneta se voit sur un grand nombre de monnaies mérovingiennes. Quant à l'emploi de l'E à la place de l'I, on le rencontre également sur les triens wisigoths ; on y lit : EMERITA, EMERETA ; IMINIO, EMINIO, etc.

Le triens n° 13 avec la légende : LATINA MUNITA BENE pour *Latina moneta bene*, ne porte pas le nom d'Emerita, mais son style et sa facture indiquent suffisamment qu'il sort du même atelier monétaire que le n° 12.

Les deux premiers mots de la légende du triens n° 19 doivent se lire LATINA MONETA. La lettre qui commence le dernier mot est un G suève, identique au G de « Reges » qui se lit au revers du n° 11 ; le G suève est d'ailleurs une des formes assez nombreuses du G mérovingien. Suivant M. Deloche, qui a examiné avec nous ce triens, la lettre qui vient après le G est un O et le groupe suivant est un T suivi de deux II ou d'un H, de sorte que la légende du n° 19 s'expliquerait par *monnaie latine des Goths* ; ce qui prouverait qu'après la défaite et la mort tragique de Ricchiaire, les Wisigoths, devenus maîtres d'Eme-

rita, auraient continué, pendant les premiers temps de leur occupation, à frapper dans l'ancien atelier suève, des triens au type des vaincus, mais en affirmant leur autorité par l'indication ethnique qui termine la légende.

Les lettres I, L, R, A ou plutôt V, inscrites respectivement sur les triens 14, 16, 17 et 18, ne sont point des valeurs numérales, puisqu'on voit parmi elles un R, ni des initiales de rois suèves, puisque le nom d'aucun de ces rois ne commence par un I, un L, un A ou un V.

Il ne faut pas penser davantage aux initiales des employés de l'hôtel des monnaies, ces noms ne sont pas indiqués sur les espèces impériales, ni par conséquent sur leurs imitations ; on les trouve seulement et beaucoup plus tard, dans la seconde moitié du VIe siècle, sur les espèces mérovingiennes où ces noms ne sont presque jamais inscrits qu'en toutes lettres. Enfin ces lettres n'auraient aucun rapport avec des noms d'ateliers monétaires, s'il était prouvé que ces triens ont été frappés à Emerita.

Ces lettres n'étant ni des chiffres, ni des initiales de noms de rois, de monnayeurs ou d'ateliers monétaires, que sont-elles ?

M. Deloche voit, dans ces lettres isolées, des *marques géographiques*, comme sur les monnaies d'or au nom du roi d'Austrasie, Théodebert Ier [1]. « Les marques géographiques inscrites sur les espèces, déclare l'éminent académicien, désigne-

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, 2e partie, p. 26.

raient, non pas les lieux d'origine des monnaies, mais les lieux de provenance de l'or envoyé par des localités à l'officine royale pour être monnayé, et qui leur serait renvoyé sous forme de sou ou de tiers de sou. Quant aux pièces dépourvues d'indications géographiques, ce seraient celles qu'on frappait avec de l'or fourni par le trésor royal. »

Ainsi en Lusitanie, de même que plus tard en Austrasie, la fabrication des monnaies aurait été centralisée dans un seul hôtel monétaire, lequel en Lusitanie aurait été établi à Emérita.

Cependant, les localités désignées par les marques géographiques, se trouvent être précisément celles de villes qui battaient des monnaies en leur nom, sous les rois Wisigoths, successeurs immédiats des rois Suèves.

Quoi qu'il en soit, ces localités doivent être recherchées naturellement parmi celles de la Lusitanie.

Nous proposerons de donner à Iminio le n° 14, dont la marque géographique est un I.

Cette initiale pourrait désigner la ville d'Iminium, nommée dans les itinéraires d'Antonin *Aeminium*, mais inscrite sur les triens wisigoths sous le nom d'Iminio, identique à celui qui lui fut donné par les historiens du Moyen-Age. Aeminium, d'après l'itinéraire d'Antonin, était situé sur le Mondégo, à l'endroit où depuis s'est élevé Coïmbre. L'ancienne Conimbrica occupait l'emplacement de Condeixa Velha, à 12 kilomètres de la Coïmbre actuelle[1].

1. Discours lu, le 18 décembre 1862, à la Real Academia de la Historia, par D. Aureliano Fernandez Guerra y Orbe, Madrid, 1862.

Nous avons publié [1] des triens émis à Iminio au nom des rois wisigoths, Reccarède, Liuva II, Sisebut et Chintila.

Nous croyons que c'est à Lamego qu'on pourrait donner le n° 16, dont l'indice géographique est un L. Un évêché nommé *Lamecum* est cité dans la division de l'Espagne en six évêchés par Constantin [2] ; on le retrouve avec le nom de Lameco dans la répartition de l'Espagne en métropoles et en évêchés du temps des Suèves [3], ainsi que dans un autre document ecclésiastique intitulé *Merita metropoli subdita*, division faite du temps de Recesvinthe, pendant qu'Orose était métropolitaine de Merida [4]. Lamego est encore aujourd'hui le siège d'un évêché de la province de Beira en Portugal. Sisebut a émis des triens à Lamego [5].

Quant à la lettre R, inscrite au revers du n° 17, nous pensons qu'elle peut désigner *Rusticiana*. Cette ville, qui n'existe plus, faisait partie du *conventus emeritensis*. Suivant l'itinéraire d'Antonin, *Rusticiana* était située sur le chemin d'Emérita à Salmantica, à 58 kilomètres de Cacérès. Il n'en subsiste d'autre vestige qu'un reste de chaussée romaine, à

1. A. Heiss., *op. cit.*, p. 91, pl. II ; p. 97, pl. III, 5, p. 104, pl. V, 6 ; p. 114, pl. VI, 5.

2. Document apocryphe du xe siècle ; il mentionne des évêchés qui ne furent créés qu'après la monarchie wisigothe. (Cf. Florez, *Esp. sagr.*, t. IV, trat. 3, cap. II, p. 116 à 130.)

3. Document postérieur à la domination des Wisigoths, puisqu'il y est écrit, à propos de Calabrica, *quæ apud Gothos postea sedes fuit.*

4. Document authentique, mais perdu, du temps de Recesvinthe, pendant qu'Oronce était métropolitain de Mérida : cette division fut faite entre l'année 649, date de l'avènement de Recesvinthe, et celle de 656, pendant laquelle mourut Oronce.

5. A. Heiss., *op. cit.*, p. 105.

l'endroit indiqué par les itinéraires [1]. Nous n'avons pas encore découvert de monnaies wisigothes avec le nom de cette localité, mais c'est la seule ville de la Lusitanie dont le nom commençant par un R qui soit mentionnée dans un ancien document.

L'indice géographique du n° 10 peut être un A aussi bien qu'un V retourné. Les n°s 16 et 17 nous offrant respectivement un L et un R renversés, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même pour le V du n° 18, d'autant plus que nous ne connaissons pas de localité lusitanienne qui ait porté dans l'antiquité ou dans le Moyen-Age un nom commençant par la première lettre de l'alphabet. Nous proposons en conséquence de donner à Viseo le triens n° 18. D'après les documents ecclésiastiques cités plus haut à propos du triens n° 16, Viseo était un évêché suffragant d'Emérita. Viseu, l'ancienne Viseo, est encore à présent une ville épiscopale de la province de Beira. Sisebut a émis des triens à Viseo [2].

C'est avec la plus grande réserve que nous proposons ces identifications qui nous ont été suggérées par l'antiquité des localités auxquelles elles s'appliquent.

III. — DERNIÈRES ÉMISSIONS GALICIENNES

20. ƆIIIVTIITĀIFC. Buste impérial, à droite (Valentinien III).

1. D. Aureliano Fernandez Guerro, *op. cit.*
2. A. Heiss., *op. cit.* p. 105, pl. v, 14.

℞. Type national; à l'exergue : CONOB.

Or, triens. (Communication de D. José Alvès Carneiro.)

C'est pendant les guerres civiles qui ensanglantèrent la Galice et les Asturies durant six années consécutives, après la mort de Ricchiaire, en 457 [1], que nous proposons de placer le triens n° 20, un des plus barbares de style et de facture de toute la série suève et probablement le dernier qui fut frappé au type national.

On sait qu'après les six années de troubles, auxquelles nous venons de faire allusion, le beau-frère de Théodoric II, roi des Wisigoths, Remismond, fut reconnu chef de tous les Suèves, et que c'est à la mort de ce dernier prince, en 458, que s'ouvre dans l'histoire des Suèves, une lacune d'au moins 82 ans [2].

1. Ricchiaire, fils et successeur de Ricchila (voir note de la p. 164), tenta, en 456, de conquérir la Tarraconaise, ce qui l'eût rendu maître de l'Espagne entière, mais Théodoric II, roi des Wisigoths, voulant conserver cette province à l'empereur Avitus qu'il avait fait élire, livra bataille au prince suève, le 6 octobre, à 4 lieues d'Astorga, près du fleuve Orbigo, dans la plaine de Paramo. Ricchiaire, complètement défait, s'enfuit blessé jusqu'à Portocale où il fut pris. Quelques jours après, Théodoric le fit mettre à mort. (Isidore de Séville, *loc. cit.*, § 31.) Dès lors les Suèves, refoulés dans la Galice, sont réduits à accepter pour chef Acliuf qui, ayant essayé de se rendre indépendant, est aussitôt disgracié et déposé. Le roi wisigoth permit aux Suèves de choisir eux-mêmes leur souverain. Mais ils ne parvinrent pas à s'entendre, deux partis se formèrent et chacun d'eux nomma un roi. Maldran et Fratan furent les deux élus. Fratan ne tarda pas à être remplacé par Remismond qui, en 463, après le décès de Framarius, successeur de Maldran, tué en 459, devint le seul chef des deux partis et mourut en 468. (Cf. Isid. de Séville, *loc. cit.* § 31, 32, 88, 89, 90.)

2. Grégoire de Tours, dans son livre des *Miracles des saints*, cite un roi suève nommé Carriaric dont aucun chronographe ne parle et qui aurait régné de 550 à 559. Nous avons vu (note 6) qu'Isidore de Séville le passe sous silence et que, de Remismond, il arrive immédiatement à Théodomir. Après ce prince décédé en 569, règne son fils Mir à qui succède, en 583, un fils encore enfant, Eboric, déposé peu de mois après son avènement par

Ici s'arrête aussi pour nous la série des monnaies autonomes des Suèves.

21. DN PLA VALENTINIANVS PC. Buste diadémé de Valentinien III, à droite.

℞. Croix équilatérale dans une couronne de laurier; à l'exergue : COMOB.

Or, triens. (Communication du comte de Salis.)

Un des numismatistes dont les travaux sur le classement des peuples barbares font autorité, feu le comte de Salis, n'hésitait pas à ranger dans la série suève les triens n°s 21 et 24 qu'il avait reçus d'Oporto. En admettant l'hypothèse du comte de Salis, ces triens appartiendraient aux rois inconnus qui régnèrent pendant la lacune historique, au moins jusqu'en 491, puisque le triens n° 24 est au nom et à l'effigie de Zénon.

Les couronnes des revers ne sont plus sur les triens n°s 21 et 24, doubles comme celles des revers précédents; elles sont simples et leurs feuilles au lieu d'être serrées les unes contre les autres (voir n°s 1 à 20) de façon à ne former qu'une seule masse, sont au contraire fort écartées.

Ces nouveaux revers sont imités des triens reproduits n°s 23 et 23, et qui sont le premier à l'effigie et au nom d'Olybrius (472-473) et le second à celle de Jules Népos (473-474).

Andeca. L'année suivante, 584, Léovigilde, roi des Wisigoths, sous prétexte de venir au secours d'Eboric, s'empare d'Andeca, le relègue à son tour dans un monastère, puis, sans plus songer aux droits du jeune Eborie qu'il laisse dans son couvent, Léovigilde confisque à son profit le royaume des Suèves. Isidore de Séville, *op. cit.*, § 90, 91 et 92.) L'établissement des Suèves en Espagne avait duré 175 ans, de 409 à 584.

22. DN ANICIVS OLYBRIVS. Buste diadémé d'Olybrius, à droite.

℟. Croix dans une couronne de laurier ; à l'exergue, CONOB.

Or, triens. (Collection d'Amécourt.)

23. DN IVL NEPOS PF AVG. Buste diadémé de Jules Népos, à droite.

℟. Semblable au précédent.

Tout en ne repoussant pas d'une manière absolue l'opinion de l'ancien conservateur des monnaies du British Museum, nous ferons observer que les espèces byzantines ne sont rares ni en Espagne ni en Portugal et que les deux triens d'Oporto, n°s 21 et 24, ne portent aucun signe, aucune indication dénotant une fabrication suève plutôt qu'une autre. Ne serait-il pas permis de penser, ne serait-il pas probable même, qu'après l'avènement de Remismond, prince apparenté aux Wisigoths et leur créature, les Suèves, réduits à leurs petites possessions de la Galice et des Asturies, existant à peine en tant que nation, aient abandonné dès lors leur ancien type national pour copier servilement les espèces de leurs puissants voisins ?

Les n°s 25 à 33, malgré leurs diamètres inégaux, sont des tiers de sou d'or d'un même poids moyen. Ils représentent les différentes phases du moyen-âge wisigothique depuis 491 jusqu'à la fin de la monarchie des Suèves, en 584, et sont aux effigies et aux noms d'Anastase (n° 34), de Justin Ier (n° 26), de Justinien Ier, du n° 27 au n° 33 ; sur ce dernier, on

lit pour la première fois le nom d'un roi barbare inscrit sur une monnaie d'or à l'effigie d'un empereur.

Tous ces triens ont au revers la singulière et grotesque Victoire, dégénérescence des revers impériaux, Victoire à laquelle on reconnaît, à première vue, les espèces wisigothiques de cette époque. C'est parmi ces différentes monnaies d'or que doivent se trouver les triens émis par les successeurs de Remismond, mais que leur identité avec les triens wisigoths empêchera probablement toujours de distinguer. Lorsque Léovigilde s'annexa, presque sans coup férir, le royaume des Suèves, il y avait déjà longtemps que les monnayages des vainqueurs et des vaincus étaient confondus.

Les tiers de sous suèves sont en or de bon aloi; bien conservés, ils pèsent 1 gr. 50. La livre romaine est d'environ 325 grammes[1]; elle contient donc 316 triens et 72 sous. C'est la taille des triens et des sous d'or impériaux du temps des Suèves.

En résumé, les Suèves eurent, dès l'origine de leur monnayage, un type monétaire affirmant leur nationalité. Il disparut vers le règne de Remismond, et depuis, les Suèves, jusqu'à la fin de leur monarchie, copièrent servilement les espèces wisigothiques.

Leurs monnayages ne durèrent en Lusitanie que 27 ans, de 430 à 457; mais en Galice ils se continuèrent de 411 à 584, terme de la puissance des Suèves en Espagne.

A. Heiss.

1. Deloche, *Description d'un poids de l'époque carolingienne*, p. 3, note.

Suite des rois Suèves, Alains et Vandales

ROIS SUÈVES		ROIS ALAINS		
411-441	Hermanric	411-415	Respandial	
441-448	Ricchila	415-418	Atax	
448-456	Richiaire			
456-457	Fratan		ROIS DES VANDALES	
457-459	Maldran	409-411	Godegisèle	en Espagne
459-459	Framarius	411-427	Gonderic	en Espagne
459-468	Remismond	427-429	Genséric	en Espagne
468-550	*Lacune* [1]	429-477	Id.	en Afrique.
550-559	Carriaric	477-484	Hunneric	en Afrique.
559-569	Théodemir	484-496	Gunthamond	en Afrique.
569-583	Mir	496-523	Thrasicmond	en Afrique.
583-584	Eboric	523-531	Hilderic	en Afrique.
584-585	Andeca	531-534	Gélimer	en Afrique.

1. Dans une division de l'Espagne en évêchés du temps de Wamba, document apocryphe du XIIe siècle attribué à l'évêque d'Oviédo, Pelayo, on a placé entre Remismond et Carriaric deux rois, RECCHILA et TEUDEMOND ; dans la vie de saint Vincent, abbé, martyrisé à Léon, il est encore question de deux autres rois suèves, HERMÉNÉRIC et RICILIEN. « Ces rois, ajoutent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, peuvent remplir le vide qui se trouve entre Remismond et Carriaric. » M. Arthur Engel a publié récemment dans la *Revue numismatique belge* le dessin d'un tiers de sou d'or, conservé au Musée de Madrid ; il l'attribue, d'après la légende qu'il lit : DEODIAZ CAREIGES-CAV, à un roi suève, tout à fait inconnu, DEODIASCA. Cette découverte, suivant M. Engel, « *vient mettre fin à l'opinion répandue que les rois suèves ne mirent jamais leur nom sur les monnaies d'or* ». Malheureusement le triens du Musée de Madrid nous paraît être une de ces pièces d'or, frappées dans la Péninsule ou autre part, par les peuples barbares du Ve ou du VIe siècle, dont les monnayages, grossièrement imités des espèces impériales, n'offrent, dans leurs inscriptions, que des débris informes de légendes qu'ils ne comprenaient plus.

LE LIVRE

DU CHANGEUR DUHAMEL

(Suite)[1]

ITALIE

Bologne.

« Ducatz de Mantue forgez par le marquis de Mantoue appelle « Johannes bentivolles second marcquis de boulongne et pour « lors appelle empereur second maximilian, du poix de cinq « deniers dix grains or a vingt et troys karactz troys quars et « vault la piece de cours v^c et vingt. IIII l. III s. t. » (f° 19.)

·IOANNES·BENTIVO—LVS·II·BONONIENSIS. Buste à droite.

℟. MAXIMILIANI·—IMPERA·MVNVS. Écu écartelé, sommé d'un heaume surmonté d'une aigle.

Double sequin de Jean II Bentivoglio († 1508)[2].

Catalogue Welzl de Wellenheim, II, 1re partie, 4599.

« Simple ducat forge de par ledict marquis et empereur du « poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys karactz « troys quars vault la piece au pris du cours de lor v^c et XX. « XLI s. VI d. t. » (f° 19.)

·:· IOANNES·BENTIVOLVS·II·BONONIEN. Buste à droite[3].

1. Voir ci-dessus, *Revue numismatique*, 1891, p. 60.
2. Le teston existe avec les mêmes types et légendes.
3. Le cabinet des médailles de France possède une variété de cette monnaie avec BONO.

℟. MAXIMILI—ANI·MVNVS. Écu écartelé, surmonté d'une aigle.

« Demys ducatz forgez par ledict seigneur et marquis et empe-
« reur du poix de ung denier neuf grains douze quarubles or a
« vingt et troys quaractz troys quars vault la piece au pris du
« du cours de lor v^c et xx. xx s. ix d. t. » (f° 19.)

·IOANNI·II·BENTIVOLO. Écu écartelé.

℟. MA—XIMILIANI—IMPERA·MVN—VS·MCCCC—LXXXX—IIII en six lignes.

« Double ducat de boulongne du poix de cinq deniers dix
« grains or a vingt et troys karactz troys quars vault la piece au
« pris du cours de lor v^c et xx. iiii l. iii s. t. » (f° 7.)

Double sequin de Jean II Bentivoglio. Bellini, IV, 25; *Catalogue Morbio*, 1119.

« Testons de Mantue du poix de huict deniers xii grains.
« Vault de cours x s. t. » (f° vii^xxix.)

Demi-teston de Jean II. Droit et revers identiques à ceux du double sequin à la tête.

« Ducatz de boulongne forgez de par ung duc appelle auger
« du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys
« karactz troys quars vault la piece au pris de lor v^c et xx.
« xli s. vi d. t. » (f° 36)[1].

S·PETRVS·DE—·BONONIA. Saint Pierre debout.

℟. BONONIA—DOCET. Lion debout avec l'étendard.

Sequin.

« Ducatz autres de boulongne forgez de par le pape Leon
« dixiesme, » mêmes poids, titre et valeur. (f° 36.)

Sequin de Léon X; Cinagli, n° 21.

1. Dans l'ordonnance de 1540, ce sequin vaut 46 sous 3 deniers. Il en est de même de quelques autres florins dont la valeur est de 41 s. 6 d. dans notre manuscrit.

Ferrare.

« Gros de ferrare du poix de VIII deniers et forgeez pour dix « solz tournois. Et sont bons a fondre pourveu qui soient de « poix. » (f° VII^xx^V.)

Teston du duc Hercule (1471-1505). Vincenzo Bellini, *Delle monete di Ferrara*, Ferrare, 1761, p. 138, n° III.

« Gros de Montferrat, lesquelz sont du poix de neuf deniers et « vault la piece X s. t. (f° » VI^xx^XIIII.)

Teston avec buste barbu d'Alphonse I (1505-34); Bellini, 191, n° I[1].

Florence.

« Ducatz forgez en fleurence aux armes du croissant du poix « de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys quaractz « troys quars vaut la piece au pris du cours de lor v^c^ et XX. « XLI s. VI d. t. » (f° 37.)

Florin. Au dessus de la main droite de saint Jean un écusson ovale portant deux clefs en sautoir, un lambel et un croissant. A gauche de l'écu, un A. Cette marque est donnée, à l'année 1478, par Orsini, *Storia delle monete della Repubblica fiorentina*, Florence, 1760, p. 245.

« Ducatz autres forgez audict pays de fleurence aux armes du « Lyon du poix de deux deniers seze grains, » mêmes titre et « prix. (f° 37.)[2]

1. Dans l'ordonnance de 1540, les testons du même prince imberbe valent 10 s. 8 deniers.

2. L'ordonnance de 1540 donne à un florin analogue la valeur de 46 s. 9 deniers. Dans le *Cry des Monoyes* publié à Poitiers le 29 décembre 1516, sans figures (BB. N. Réserve F 2167), les ducats de Venise, Florence et Gênes (sans autre dénomination) valent 37 sous 6 deniers.

Florin. L'écusson porte un lion. Cette marque est peut-être celle qui est donnée par Orsini, à l'année 1479 (*op. laud.*, p. 247).

Lucques.

« Ducatz forgez par Luc duc de Millan au pays ditallie du poix « de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys karactz « troys quars vault la piece au pris du cours de lor v^c et xx.
« XLI S. VI d. t. » (f° 35).

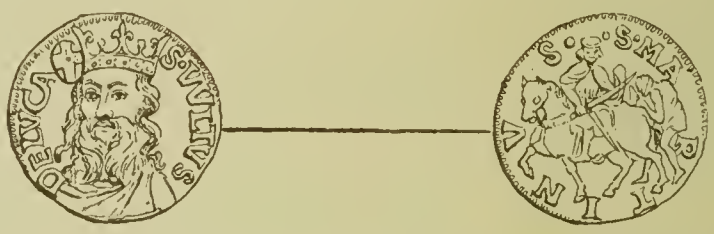

S VVLTVS DE LVCA. Buste du Christ drapé et couronné de face ; à droite de la tête, près de la couronne, un petit écusson ovale avec armoiries peu distinctes.

℟. ·S·MA RTINV S. Saint Martin à cheval partageant son manteau avec un pauvre. Cf. Koehler, *Ducaten-Cabinet*, n° 2534.

Mantoue.

Sans texte. (f° 41.)

FRANCISCVS·MAR·MANTVE QVART. Buste cuirassé avec cheveux longs.

℟. Petite monstrance D PROBASTI ME E COGNOVISTI M. Un paquet de tiges de métal au milieu des flammes. *Or*, 22 mill. Cf. *Catalogue Morbio*, n° 1717.

« Gros de Mantuve du poix de neuf deniers forgez pour dix « solz tournois lequelz sont bons a reffondre pourveu qu'ilz « soient de poix. » (f° VI^xxXV.)

FR·MAR·MANTVE·IIII. Buste barbu, cuirassé, à cheveux longs.

℞. D·PROBASTI·M·ET·COGNOVISTI·Æ. Creuset au feu.

Teston de Jean-François II de Gonzague, marquis de Mantoue (1484-1519); variété du n° 1720 du *Catalogue Morbio*, 1882.

« Gros de lempereur franscisque du poix de VIII d. t. XII grains
« vault X s. t. » f° VIII^xx^X.)

FRANCISCVS·ΛAR·ΛANT·IIII. Buste cuirassé, avec la barbe en pointe et les cheveux longs, à droite.

℞. ✠XPI✠IHESV✠SANGVINIS. Ostensoir.

Arg., 27 mill. *Teston* du même prince ; cf. le n° 1722 du *Catalogue Morbio*.

Messerano.

« Escuz autres de Lampereur aussi dictz Jehan Jacques autre-
« ment appellez escuz de Merene du poix de deux estellins ung
« fellin or a vingt et deux karactz et demy vaullent de cours au
« pris de lor v^e^ et XX. XLI s. t. » (f° VIII^xx^XV.)

Écu de Louis II Fieschi ; Promis, *Monete delle zecche di Messerano e Crevacuore*, 1869, pl. III, n° 10.

Milan.

« Ducatz forgez a Millan au pays ditallie du poix de deux
« deniers dix sept grains or a vingt et troys karactz troys quars
« vault la piece au pris de lor v^e^ et vingt cours
« XLI s. VI d. t. » (f° 35.)

Ducat de Galeas-Marie Sforza, duc (1468-1476); F. et E. Gnecchi, *Le monete di Milano*, 1884, pl. XIII, n° 9.

« Autre gros forgeez audict Millan dudict poix de neuf deniers « lesquelz gros comme te dit cy dessus sont bons à fondre et prin- « cipallement ceulx qui icy sont pourtraictz. Rend de gaing sur « marc daventaige que la mise en quoy y sont II s. VI d. au plus « bas, vallent tous lesdicts gros à X s. t. » (f° VI^xx^XIII) [1].

Teston du même duc ; Gnecchi, pl. XIV, n° 1.

Texte incomplet. (f° VI^xx^VI.)

Grosso du même duc ; Gnecchi, pl. XIV, n° 7.

« Gros appellé gros de Millan ce nom obstant qui soient forgez « de par Marguerite duchesse de Flandres lesquelz sont bons a « fondre a locasion qui sont de bon argeant du poix de neuf « deniers et vault la piece dix solz tournois. » (f° VI^xx^XIIII.)

Teston de Bonne et de Jean-Galéas (1476-1483) ; Gnecchi, pl. XV, n° 2.

« Autre gros de Millan forgeez de par Loys Sforce du poix « dessusdict sont bons a fondre pourveu qui poisent leur poix et « vallent lesdicts gros dix solz tournois piece. » (f° VI^xx^XV.)

Teston de Jean-Galeas sous la tutelle de son oncle Louis le Maure (1476-1494); Gnecchi, pl. XVI, n° 2, avec tête de chaque côté.

« Autre gros de ladicte duché de Millan du poix et de la valleur « dessusdictz. X s. t. » (f° VI^xx^XIII.)

Teston de Jean-Galéas sous la tutelle de son oncle; Gnecchi, pl. XVI, n° 3, avec l'écu écartelé.

« Ducat doble de Millan forgé pour quatre livres troys sols or « a vingt et troys karactz troys quars du poix de cinq deniers « dix grains vault de cours de présent ladicte somme de V^c^ et XX « (*sic*). IIII l. III s. t. » (f° 3.)

1. Les testons de Galéas Marie Sforza et de Louis le Maure valent dix solz huyt deniers dans l'ordonnance sur les monnaies de 1540. En 1543, les testons valent 11 sous. Dans le *Cry des monoyes* édité à Poitiers, le 29 décembre 1516 (BB. N. Réserve F. 2167), le gros de Milan (sans autre dénomination) valait 8 sous 6 deniers.

Double ducat de Louis le Maure (1494-1500); Gnecchi, pl. XVII, n° 2.

« Gros forgeez a millan du poix de neuf deniers et lesquelz
« gros quant ils poise ledict ilz sont bons a fondre, vallent
« X s. t. » (f° VI^XX XIII.)

Teston de Louis le Maure, Gnecchi, pl. XVII, n° 4.

« Autre piece de mille ayant la croix faicte en la maniere de
« ceste premiere présente figure[1] et a la pille ung ecussum
« couronné remply de troys fleurs de lys et deulx angilles des
« deux costez et dit la lettre Ludovic[9] du poix de (*en blanc*) et de
« loy a cinq deniers dix huyt grains fin. » (f° VI^XX VI.)

Sans figure.

Montferrat.

« Double ducat forgé de par Guillaume macquis de ferrare du
« poix de cinq deniers dix grains or a vingt et troys karactz
« troys quars vault la piece au pris du covrs de lor V^c et XX.
« IIII l. III s. t. » (f° 8.)

Double ducat de Guillaume II, marquis (1494-1518). D. Promis, *Monete dei Paleologi, marchesi di Monferrato*, Turin, 1858, pl, IV, n° 6.

« Gros de Ferrare du poix de sept estellins et vault ladicte
« piece VIII s. VI d. » (f° VI^XX XII.)

Teston du même prince; Promis, pl. IV, n° 6.

« Escuz du Roy des Roumains autrement appellez escuz Jehan
« Jacques du poix de deux deniers seze grains or a vingt et ung
« karact vault la piece au pris du cours de lor V^c et XX.
« XXXV s. t. » (f° VIII^XX XV.)

Écu de Boniface II (1518-1530; Promis, pl. V, n° 2.

1. La figure du *grosso* de Galéas-Marie Sforza.

Reggio de Lombardie.

« Ducat forge de par le duc dallefonce troysiesme de ce nom « du poix de deux deniers XVII grains or a vingt et troys karactz « troys quars vaul la piece au pris du cours de lor v^c et XX. « XLI S. VI d. t. » (f° 21.)

ALFONSVS·DVX·III· Buste cuirassé, tête nue.

℟. S·PROSPER··EPS·REGII. Le saint assis tenant une crosse. Dessous, à l'exergue, écusson ovale portant une croix (armes de la ville).

Ducat d'or d'Alphonse Ier d'Este (1505-1512). D. Promis, *Monete di zecche italiane*, 1867, p. 56, pl. VII, n° 71.

Rome.

« Ducatz de Romme forgez de par le pape Nicolas le cinc- « quiesme du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et « troys karactz troys quars vault la piece au pris du cours de lor « v^c et vingt. XLI S. VI d. t. » (f° 23.)

Sequin de Nicolas V, pape (1447-1455); Cinagli, *Le Monete dei Papi*, 1848, n° 1.

« Doubles ducatz forgez de par le pape paone (*sic*) second du » poix de cinq deniers dix grains or a vingt et troys karactz « troys quars vallent lesdictes pieces au pris du cours de lor v^c « et XX. IIII l. III S. t. » (f° 5.)

Double sequin de Paul II (1464-1471); Cinagli, n° 11.

« Ducatz forgez a Romme de par le pape paoul second de ce « nom du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et « troys karactz troys quars vault la piece au pris du cours de lor « v^c et XX. XLI S. VI d. t. » (f° 38.)

Sequin de Paul II; variété de Cinagli, n° 13, avec PAVLVS·

« Ducatz autres forgez audict Romme de par ledict pape paul, » mêmes poids, titre et valeur. (f° 38.)

Sequin de Paul II (1464-71); Cinagli, n° 12.

« Doubles ducats forgeez de par le pape sixte quart du poix de « cinq deniers dix grains or a vingt et troys karactz vallent les- « dictes pieces pareilles au pris du cours de lor v^c et xx.

« IIII l. III s. t. » (f° 4.)

Double sequin de Sixte IV (1471-84); Cinagli, n° 2.

« Ducat forge de par le pape Sixte quatreiesme de ce nom « du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys « karactz troys quars vault la piece au pris du cours de lor v^c « et xx. XLI s. VI d. t. » (f° 9.)

Sequin de Sixte IV; Cinagli, n° 3.

« Ducat forge de par le pape Innocent huict^e de ce nom, » mêmes poids, titre et valeur.

Sequin d'Innocent VIII (1484-1492); Cinagli, n° 3.

« Ducatz forgez de par le pape Alexandre six du poix de cinq « deniers dix grains or a vingt et troys karactz troys quars « vallent de cours a lequippollent de lor v^c et xx.

« IIII l. III s. t. » (f° 6.)

Double sequin d'Alexandre VI (1492-1503); Cinagli, n° 2.

Dessous, la note suivante :

« Il fault noter que les changeurs ne praingnent gueres desdicts « ducatz sy ne sont de poix que pour quatre livres tournois car « il ny a point dacquest. »

« Ducat forge de par le pape Alexandre premier (*sic*) de ce « nom du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys « karactz troys quars vault la piece au pris du cours de lor v^c « et xx. XLI s. VI d. t. » (f° 9.)

Sequin d'Alexandre VI; Cinagli, n° 2.

« Nota que les ducatz pourtrais cy dessus ne sont de trop « grant mise quant y ne poisent le poix dessusdict et ne les

« prent on quand il y a dechet mains que ledict poix que pour « quarente solz tournois. »

« Ducatz autres de Romme forgez de par le pape Julle « deuxiesme du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt « et troys karactz troys quars vault la piece au pris du cours de « lor cinq cens et ung. XLI s. VI d. t. » (f° 23.)

Sequin de Jules II, pape (1503-1513); variété de Cinagli, n° 5, avec le ℞ suivant :

IVLIVS·II·PONT·MAX. Écu de la famille Della Roverre surmonté des clefs et de la tiare dans un quadrilobe.

Sous la figure on trouve l'avis suivant :

« Nota que quant ilz ne poisent leur poix communément pour « ce qu'il ont été remis a ung grain de remedde, car ils deveroient « peser deux deniers dix huict, ilz ne poisent que le salut qui est « deux deniers dix sept, que lon ne les prent que pour quarante « solz tournoiz v^c^ et XX, quant ils poisent mains que deux « deniers dix sept. »

— « Ducatz autres forgez de par le pape Jule du poix de deux « deniers dix sept grains or a vingt et troys karactz troys quars « vault la piece au pris de lor v^c^ et XX. XLI s. VI d. t. » (f° 33.)

Sequin de Jules II; Cinagli, n° 5.

« Ducatz autres forgez de par ledict Jule second pontifex « maximus du poix de cinq deniers dix grains or a vingt et troys « karactz troys quars vaullent de cours a lequippolent de lor v^c^ « et XX. IIII l. III s. t. » (f° 6.)

Double sequin de Jules II; Cinagli, n° 2.

« Ducatz forgez de par le pape iule second, » mêmes poids, titre et valeur. (f° 6).

Double sequin de Jules II; Cinagli, n° 1.

« Doble ducat du pape Julle forgee pour quatre livres troys « solz or a vingt et troys karactz et vault ladicte somme au poix « de cinq deniers dix grains. IIII l. III s. t. (f° 2.)

Sequin de Jules II, pour Bologne, avec les armes du cardinal Francesco Alidosio; Cinagli, n° 7.

« Ducat forge de par le pape Leon dixiesme de ce nom, du poix « de cinq deniers dix grains or a vingt et troys karactz troys « quars vault de cours au pris de lors de cours v^c et xx.
« IIII l. III s. t. » (f° 17.)

Double sequin de Léon X, pape (1513-1522); Cinagli, *Le Monete dei Papi*, 1848, n° 2.

« Ducatz forgez de par le pape Leon dixiesme de ce nom, du « poids de deux deniers et dix sept grains or a vingt et troys « karactz troys quars vault la piece au pris de lor v^c et xx.
« XLI s. VI d. t. » (f° 33).

Sequin de Léon X; variété de Cinagli, n°s 6 et 7.

« Ducatz autres forgez de par ledict pape Leon dixiesme », mêmes poids, titre et valeur. (f° 33.)

Sequin de Léon X; Cinagli, n° 7.

« Ducatz de Romme forgez de par le pape Leon dexime », mêmes poids, titre et valeur (f° 24).

Sequin de Léon X; Cinagli, n° 8.

« Ducat forgé de par le pape Leon dixiesme de ce nom; » mêmes poids, titre et valeur. (f° 21

Sequin de Léon X, pour Modène; Cinagli, n° 22.

Saluces.

« Ducatz de Constance forgez de par Loys Alutiarum macquis « du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys « karactz troys quars vault la piece au pris du cours de lor v^c et « vingt. XLI s. VI d. t. » (f° 22.)

·LVDOVICVS·M·S—ALVTIARVM. Buste cuirassé avec cheveux longs et bonnet sur la bordure duquel est une croisette tréflée.

℟. ·SANCT·CONSTANTIVS. Écu penché surmonté d'une demi-aigle couronnée, entre ·L· et ·M·

Or. Louis II, marquis (1475-1504)[1].

« Escuz du marquis de Saluce appelle Michel du poix de deux « deniers seze grains or a vingt et deux karactz et demy vault la « piece au pris de lor cours v^c et xx. xxx viii s. t. » (f° viii^xx iii.)

MICHAEL·ANT·MARCHIO·SALVTIARVM.·. Aigle couronnée, avec écu en cœur; au dessus, un soleil.

℟. ✠·XPS·REX·VENIT·IN·PACE·ET·HOMO·FACT·EST· Croix fleurdelisée.

Écu de Michel Anthoine, marquis (1504-1528).

Sienne.

« Ducatz forgez a Sene du poix de deux deniers dix sept grains « or a vingt et troys quaractz troys quars vault la piece au pris « du cours de lor v^c et vingt. xli s. vi d. t. » (f° 24.)

Écu avec une sorte de trident renversé, comme différent du maître de la monnaie; D. Promis, *Monete della republica di Siena*, 1868, pl. iii, n° 38.

« Ducatz de Sene du poix de deux deniers dix huict grains, » mêmes titre et valeur.

Écu; variété avec un *monde* pour différent; Promis, pl. iii, n° 39.

Savoie.

« Ducatz forgez en Savoye de par Charles duc dudict pays « soydisant en partie prince et grant gouverneur des Itales du « poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et troys karactz « troys quars vault la piece au pris du cours de lor v^c et xx. « xli s. vi d. t. » (f° 39.)

1. Le cabinet des médailles de France possède une variété de cette pièce avec SANCTVS et l'écu droit.

KAROLVS·DVX·SABAVDIE. Le duc armé, galopant à cheval.

R. MARCHIO·IN ITALIA PRINC'. Écu penché et heaume entre FE—RT, dans un entourage de lobes et d'angles.

Écu de Charles Ier, 1482-1490. Variété de : Promis, *Monete dei Reali di Savoia*, 1841, pl. x, n° 1.

« Testons de Savoye du poix de sept deniers douze grains et « sont forgeez audict pays pour dix sols mes en France on ne les « prent que pour IX s. VI d. t. » (f° VII^xx VI.)

Teston de Charles Ier ; Promis, pl. x, n° 8.

« Ducatz aultres forgez audict pays de Savoye de par le duc « Phillebert duc dudict pays huictiesme de ce nom du poix de « deux deniers dix sept grains or a vingt et troys karactz troys « quars vault la piece au pris du cours de lor v^c et vingt.

« XLI s. VI d. t. » (f° 39.)

Écu de Philibert II (1497-1504) ; Promis, pl. XIII, n° 3.

« Escuz forgez de par le duc Charles de Savoye second du « poix de deux deniers seze grains or a vingt et deux karactz et « demy vault la piece au pris du cours de lor v^c et XX.

« XL s. t. » (f° VIII^xx XIX).

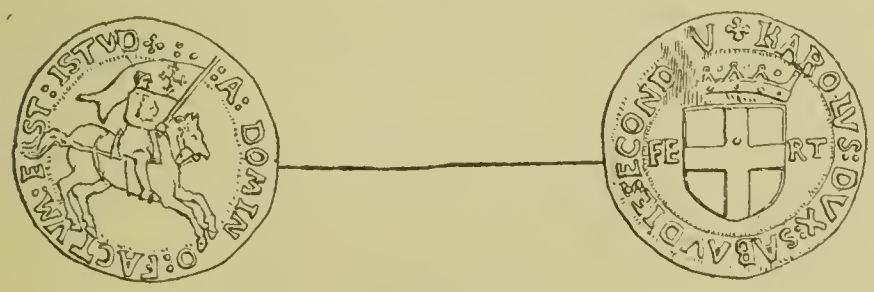

✠ ·:·A :DOMINO:FACTVM:EST: ISTVD. Cavalier.

R. ✠KAROLVS:DVX:SABAVDIE:SECONDV. Ecu entre FE-RT.

Écu de Charles II (1504-1553); variété de : *Monete inedite del Piemonte publicate da Dom. Promis, supplemento*, Turin, 1866, pl. II, n° 16, p. 11.

Deux-Siciles.

« Ducatz du Roy frederic duc de Millan du poix de deux « deniers seze grains or a vingt et troys karactz troys quars « vault la piece au pris du cours de lor v^c et xx.

« XLI s. VI d. t. » (f° 25.)

✠ FEDERICVS ⁝ DEI ⁝ G ⁝ REX ⁝ SI ⁝ HIERV. Buste armé et couronné ; derrière, ⊤.

℟. CONFIRM E⁝SV⁝NO⁝E⁝M. Écu penché, surmonté d'un heaume.

Ducat de Frédéric III (1496-1501); variété de : A. Heiss, *Monedas hispano-christianas*, t. II, pl. 123, n° 1.

Sans texte. (f° 139.)

Ducat d'or d'Alphonse V, roi de Sicile (1435-1458) ; Heiss, t. II, pl. 118, n° 3.

Sans texte. (f° 129.)

✠ IOANNES ⁝ D ⁝ G ⁝ R ⁝ SICILIE ⁝ ET ⁝ ARAG. Le prince assis entre ·I· et ·C· (marques d'essayeur?).

℟.✠ AC ⁝ ATENARVM ⁝ ET ⁝ NEOPATRIE ⁝ D ⁝ Aigle éployée tournant la tête.

Or, 25 mill. Jean II, roi de Sicile (1458-1479); variété de Heiss, t. II, pl. 119, n° 1.

Urbin.

« Ducatz forgez de par le duc Urbin du poix de deux deniers « dix sept grains or a vingt et troys karactz troys quars vault la « piece au pris et cours de lor v^c et xx. XLI s. VI d. t. » (f° 43.)

Ducat de Francesco-Maria I della Rovere, duc (1508-1513); cf. Ant. Zanetti, *Nuova Raccolta delle monete e zecche d'Italia*, Bologne, 1775, t. I, p. 51, n° II.

« Ducatz autres forgez de par ledict duc Urbin, » mêmes poids, titre et valeur. (f° 43.)

Ducat du même prince, avec le buste casqué; variété de Zanetti, p. 51, n° I, avec la légende : S·R-E·CAP·GEN·SVB·LEO·X·PON·MX.

Vigevano.

« Escuz Jehan Jacques autrement appelle esmaux croisette du « poix de deux deniers sez grains or a vingt et deux karactz et « demy vault la piece au pris du cours de lor v^c et xx. « xxxviii s. t. » (f° viii^xxxvii).

Écu de Jean-Jacques Trivulce, marquis (1487-1519); F. et E. Gnecchi, *Le monete dei Trivulzio*, Milan, 1887, pl. I, n° I.

« Escuz de Millan du poix de deux deniers seze grains or a « vingt et deux karactz et demy vallent de cours lesdites pieces « au pris de lor v^c et xx. xl s. t. » (f° viii^xxii [1]).

Écu du même marquis; Gnecchi, pl. I, n° 3.

« Bonnes obolles de Jehan Jacques du poids de deux deniers « douze grains or a dix huict karactz et demy vault ladicte piece « de cours v^c et xx. xxx s. t. » (f° 48.)

Sequin du même marquis; variété de Gnecchi, pl. I, n° 5, avec IO·IA·TRI· etc.

« Gros de Jehan Jacques dudict poids de sixt estellins vault la « piece x s. t. » (f° vi^xxxii.)

Gnecchi, pl. I, n° 7.

1. Les pièces de cette catégorie devraient avoir la même valeur que celles qui précèdent puisque le poids et le titre sont les mêmes.

SUISSE.

Bâle.

« Bonnes obolles de Millan forgees de par le duc Maxilian du « poix de deux deniers donze grains or a dix huict karactz et « demy vault la piece au pris du cours v^c et xx. xxx s. t. » (f° 100.)

Florin de 1516. Haller *Schweizerisches Münz-und Medaillen-Kabinet*, Berne, 1780-81, n° 1518.

« — « Bonne ». (f° 54.)

Florin avec le nom de Frédéric III; variété du n° 2644 de Koehler avec : MONETA· NO' BASILIEN'.
℟. ✠ FRIDRICVS·ROMANO·IMPA.

Fribourg.

« Gros de Frambourc du poix de VIII deniers et forgeez pour « dix solz tournois et sont lesdits gros bons à fondre pourveu « qu'ilz soient de poix. X s. t. » (f° VII^xx^IIII) [1].

◦SANCTVS❀NICOLAVS. Le saint assis de face.
℟. ✠ MONETA❀NOVA❀FRIBVRGEN'. Château à trois tours, celle du milieu surmontée d'une aigle. Sous la base, un croissant.

Dicken sans date, variété de Haller, n° 1663.

Saint-Gall.

« Autre gros forgeez a Saint Otismare [2] en Flandres du poids

1. Dans le *Cry des monoyes* édité à Poitiers le 29 décembre 1516 (BB. N. Réserve F 2167), les gros testons de Milan, Fribourg, Berne et autres d'Allemagne valent aussi 10 solz tournois pièce.

2. Cette attribution singulière vient de ce que la pièce porte un nom de saint : SANCTVS·OTHMARVS.

« dessusdict et forgez pour dix solz tournois et sont lesdictz gros « bons à fondre pourveu qui soient de poix. x s. t. » (f° VII^xx^IIII) [1].

Quart de Thaler avec SACTI✻GALI, variété de Haller, n° 1869. Catal. Thomsen, 4235.

Lausanne.

« Gros de (en blanc) forgeez pour troys solz tournois du poix « de (en blanc) et de loy a (en blanc) Et sont au marc de (en « blanc) Le marc vault (en blanc). » (f° VI^xx.)

Pièce de deux gros de Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne (1491-1517). A. Morel-Fatio, *Histoire monét. de L.*, 1476-1588, pl. II, 3; variété avec EPICOPVS.

Sion.

« Autre gros forgeez a Sainct Theofr du poix dessusdict. Et « vallent lesdictz x s. t. mays si bons les bailler au marc aux « orfevres pour bouter a la fonte ilz vous rendroient du gaing « beaucoup daventaige sur chacun marc. » (f° VII^xx^V.)

Teston ou *dicken* de l'évêque Nicolas Schinner (1496-1499). Haller, n° 2224; M. de Palézieux, *Numismatique du Valais de 1457 à 1780*, *Bull. de la Soc. suisse de num.*, V, 1886, p. 40, n° 23.

Schwytz.

« Escuz de Suisse du poix et forgez pour deux deniers seze « grains or a vingt et deux karactz et demy vallent lesditz escuz « au pris du cours V^c^ et XX. XL s. t. » (f° VIII^xx^II.)

1. Dans l'ordonnance de 1540, les testons au même type datés de 1513, valent 10 sous 8 deniers. Il en est de même pour les testons de Fribourg et de Sion. Dans l'ordonnance sur le cours des monnaies faite à Paris en 1549, les mêmes pièces valent 11 sous 4 deniers, après avoir valu 11 sous en 1546,

Soleil : ❀ : MONETA ❀ : NO : ❀ : SVITENSIS : ❀ . Écu *d'argent plein*, surmonté d'une double aigle couronnée.

℟. ✠ SALVE·CRVX·SANCTA·ET·BENEDICT. Croix fleurdelisée.

Variété de Koehler, *Ducaten-Cabinet*, n° 2662; Haller, n° 1219.

Uri et Unterwald.

« Autre escuz de Suisse. » Mêmes poids, titre et valeur. (f° VIII^xx^II.)

Écu au soleil. Koehler, 2666; Haller, 1192.

Uri, Schwytz et Unterwald.

« Escuz de Millan forgeez pour trante six solz et ont cours « pour quarente or. a vingt et deux karactz et du poix de deux « estellins ung fellin. » (f° VIII^xx^III.)

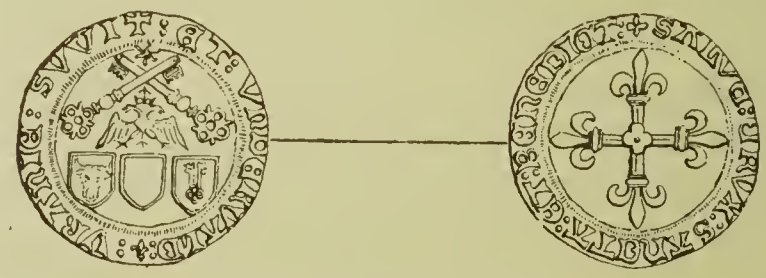

⁘ ✠ ⁘ VRANIC ⁘ SVVIT ⁘ CT ⁘ VNDERVALD. Écus d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald. Au dessus, double aigle couronnée, surmontée de deux clefs en sautoir et, au dessus, d'un soleil[1].

℟. ✠ SALVC ⁘ CRVX ⁘ SANCTA ⁘ CT ⁘ BENCDICT ⁘ Croix fleurdelisée.

1. La légende du droit commence par une croix et non par un lis comme le dessin l'indique à tort.

Écu au soleil, inconnu à Haller et à M. le Dr Th. von Liebenau, *Die von Uri, Schwyz und Unterwalden gemeinschaftlich geprägten Münzen*, dans le *Bull. de la Soc. suisse de num.*, VII, 1888 (cf. p. 113-114).

ALLEMAGNE (PRINCES).

Empire.

Sans texte. (f° 137.)

Chaise d'or de Louis IV de Bavière (1314-1327-1347). Cappe, *Die Münzen der deutschen Kaiser und Kœnige des Mittelalters*, 1848-57, XII, 190.

Sans texte. (f° 105.)

Real d'or de Maximilien (1493-1519) pour 1487; Koehler, *Ducaten-Cabinet*, n° 8.

« Piece du roi Maximilian roy des Romains du poix de XIX et « un quart estellins et forgee pour soixante solz tournois.

« LX S. t. » (f° VIXXVIII.)

Double thaler de Maximilien pour 1509; Schulthess-Rechberg, *Thaler-Cabinet*, 1840, n° 27.

Autriche.

« Ducat autre forge audict lieu de hongrie du poix de deux « deniers dix sept grains or a vingt et troys karactz troys quars « vault la piece au pris du cours de lor Vc et XX.

« XLI S. VI d. t. » (f° 42.)

DIVVS LEVPOLDVS·M·D·XVI. Le saint debout tenant un étendard et une église.

℟. IMP·C·MAXIMILI·AVG9. Écu écartelé, couronné.

Florin de Maximilien (1493-1519); variété du n° 2012 de Koehler.

Bade.

« Bonnes. » (f° 66.)

Florin d'or de Christoph I, margrave de Bade (1475-1515); variété du n° 1709 de Koehler, avec MARCHI.

« Mauvaise. » (f° 96.)

Florin du même prince, avec BADEN au droit. Cf. Berstett, *Münzgeschichte des Zähringenbadischen Fürstenhauses*. Fribourg, 1846, pl. I, 37.

Bavière.

« Obolle dallebert duc de baviere du poix de deux deniers « douze grains or a XIX karactz et vault la piece au pris du cours « V^c et XX. XXX s. t. » (f° 100.)

Florin d'Albert IV le Sage, duc de toute la Bavière (1505-1508), daté de 1506; Koehler, *Duc.-Cab.*, n° 2046.

Brandebourg.

« Bonnes obolles de fribourg du poix de deux deniers douze « grains or a dix huict karactz et demy vault ladicte piece au « pris du cours V^c et XX. XXX s. t. » (f° 46.)

Florin de Frédéric et Sigismond, margraves de Brandebourg (1486-1495); Koehler, *Duc.-Cab.*, n° 1715; variété avec SVVOBACH.

Hesse.

« Bonne. » (f° 54.)

Florin de Guillaume II, landgrave de Hesse-Cassel (1493-1509); variété du n° 1908 de Koehler, avec DEVM:SOLV—ADORAB. 1507.

Sans légende. (f° 54.)

Florin de Guillaume I et Philippe (1509-1567); variété du n° 1909 de Koehler avec : VVILhEL Z PhIL D:G:LANG:hAS.

Clèves.

« Mauvaise » (f° 94, et une semblable f° 96.)

Florin de Jean Ier, duc de Clèves et de Mark (1448-1481); variété du n° 1895 de Koehler avec MONE·NO·AV RE VVESALIE (Atelier de Wesel).

Sans texte. (f° 97.)

·IOhS'·DVX·E—LIVE·Z·EO·M'. Saint Jean debout au dessus de l'écu de Clèves.

℟. MONE—NOVA—AVRE [EM]RI'. Écu parti de Clèves et de Mark sur une croix pattée coupant la légende.

Florin de Jean II, duc de Clèves (1481-1521), frappé à Emmerich.

« Phlippus descomay appellez en allement du poix de deux « deniers douze grains or a quinze karactz et demy vallent de « cours vc et vingt. XXVI s. VI d. t. » (f° 45.)

Double florin de Jean II; variété du n° 1898 de Koehler, avec : IOhS'·DVX·ELEVE'S'·Z·EO·MAR [1].

Juliers.

« Mauvaise. » (f° 94.)

1. On comprend, en voyant la fin de la légende comment le rédacteur du manuscrit a pu lire *escomay*.

Florin au saint Hubert, de Guillaume IV, duc de Juliers (1475-1511), frappé à Mühlheim; cf. Kœhler, *Duc.-Cab.*, n° 1965.

— « Bonne. » (f° 95.)

IOhIS·DVX·IVL·Z·MO·A·M'. Évêque derrière l'écu écartelé.

℟. MON'· ·AVRA· ·RANA' SI·1514. Dans un quadrilobe, écu écartelé de Clèves, Juliers, Berg et Mark, entouré des écus de Mayence, Trèves, Cologne et Bavière.

Florin de Jean III, duc de Juliers (1511-1521).

« — « Ob. borne mauvaises du poix de » (en blanc; f° 74.)

Florin de Guillaume IV, duc de Juliers (1475-1511), daté de 1502; variété du n° 6921 du *Catalogue Garthe*, avec Z·MO'.

Ostfrise.

Sans texte. (f° 77.)

*A'NO'AO'·FRIS IA·OI'CA'TAL. Saint Jean debout; devant ses pieds, écu écartelé; aux 1 et 4 à un lion; aux 2 et 3 à une harpie.

℟.*FRADRAVS·ROMANORV:IMP: Dans un trilobe, globe crucigère.

Florin d'Enno Ier, comte d'Ostfrise (1466-1491); variété du n° 2408 de Koehler.

Sans texte. (f° 98.)

Autre *florin* d'Enno Ier; *Catalogue Welzl de Wellenheim*, n° 4691.

Sans texte. (f° 60.)

★MO' × RO' AV + C OI × OIC × PbR★ Le Christ assis; dessous, écu à une harpie.

℟. ★MAXIMILIAN·ROMANO' REX. Globe impérial dans un trilobe.

Florin d'Edzard Ier, comte d'Ostfrise (1491-1528); variété du n° 2411 de Koehler.

Palatinat.

« Bonne maille forgee par francoys duc de brant du poix de « deux deniers douze grains or a dix huict karactz et demy vault « la piece au pris du cours de lor vc et xx. xxx s. t. » (f° 51)

Florin de Frédéric Ier, comte palatin du Rhin (1449-1476), frappé à Bacharach; *Cat. Garthe*, n° 7286.

— « Bonne. » (f° 94.)

Florin de Philippe, comte palatin (1476-1508), daté de 1500; *Catalogue Garthe*, 7295.

Poméranie.

« Obolle d'athenes du poix de deux deniers douze grains or a « dix neuf karactz et vault la piece au pris du cours de lor vc et « vingt. xxx s. t. » (f° 100.)

Florin de Bogislaus X, duc de Poméranie (1474-1528); Koehler, 2070; Dannenberg, *Pommern's Münzen*, 1864, pl. I, n° 43.

Saxe.

« Piece forgee pour troys gros de Millan du poix de ungne « once III d. et vault ladicte piece icy xxx s. t. » (f° VIxxIX.)

Klappmützen-thaler de Frédéric III le Sage, électeur de Saxe (1486-1525) avec son frère Jean et son cousin Georges. *Cat. Thomsen*, 11876.

— « Bonne obolle de fribourcg forgee de par Jehan duc des « Saxons du poix de deux deniers douze grains or a XVIII karactz « et demy vault de cours cinq cens et vingt. XXX s. t. » (f° 79.)

FRI·CA·IO·D G·DVC·SAX. Saint Jean debout; devant ses jambes, écus accostés de Saxe et de l'électorat (à deux glaives).

℟. ✠ MONA·NOVA·AVRI·LIPCANSSI. Globe crucigère orné dans un quadrilobe.

Florin de Frédéric III avec son cousin Georges et son frère Jean; variété du n° 980 de Kœhler.

Sans texte. (f° 58.)

Florin d'Albert, duc de Saxe (1464-1500), frappé à Leipzig; *Cat. Thomsen*, n° 7557.

Tyrol.

« Bonnes obolles forgeez par Jehan duc dautriche du poix de « deux deniers douze grains or dix huict karactz vault de cours « v^e et vingt. XXX s. t. » (f° 82.)

SIGISM'·ARCH' IDVX·AVSTRIA. L'archiduc armé, debout.

℟.✠MONETA·NOVA·AVREA·COMITIS·TIR. Croix ornée, en sautoir, cantonnée des quatre écussons d'Autriche, Carinthie, Tyrol et Carniole.

Florin de l'archiduc Sigismond (1439-1496); variété du n° 1998 de Koehler.

Sans texte. (fol. CX.)

Zwanziger de Sigismond; *Cat. Thomsen*, n° 5164.

Wurtemberg.

« Gros du duc de Virtember lesquelz sont du poix de neuf « deniers et vault la piece dix solz tournois. » (f° VI^XX XIIII.)

Tiers de thaler d'Ulric duc de Wurtemberg (1498-1519 et 1534-1550); variété du n° 4433 du *Catalogue Thomsen* avec STVTGAR'; Binder, *Würtembergische Münz-und Medaillenkunde*, 1846, p. 57, 32.

— « Obolle de Virte du poix de deux deniers douze grains « or a dix huict karactz et demy vault la piece au pris du cours « de lor v^c et vingt. xxx s. t. » (f° 52.)

Florin d'Ulric; variété du n° 2282 de Koehler avec VVIRTAMBARG (AMB liés, AR liés).

ALLEMAGNE (VILLES).

Bamberg.

« Bonne obolle forgee es Allemaingnes de par le roy henry « empereur de Romme du poix de deux deniers douze grains or « a dix huict karactz et demy vault la piece au pris du cours « v^c et xx. xxx s. t. » (f° 50.)

Florin de Georges III de Limbourg, évêque de Bamberg (1505-1522), daté de 1507; *Catalogue Garthe*, n° 5854; cf. J. Heller, *Die Bambergischen Münzen*, Bamberg, 1839, n° 66.

Brême.

« Mauvaise. » (f° 96.)

Florin de Henri III de Schwarzburg, archevêque de Brême (1463-1496). H. Jungk, *Die Bremischen Münzen*, 1875, n° 58.

— « Autre piece forgee pour ladicte somme et est de ungne « once troys deniers et vault ladicte piece la somme cy dessus « suscripte. xxx s. t. » (f° VI^xxIX.)

Thaler de Cristophe, administrateur de l'archevêché de Brême (1511-1514); Madai, *Vollst. Thaler-Cabinet*, n° 721. Jungk, *op. laud.*, n° 151.

Cologne.

Sans texte. (f° 84.)

Florin de Frédéric III de Saarwerde, archevêque de Cologne (1370-1414), frappé à Bonn; Cappe, *Beschreibung der Cœlnischen Münzen*, 1853, pl. XIV, 226.

— « Bonne. » (f° 84.)

Florin de Thierry de Mörs, archev. (1414-1463), frappé à Bonn; Cappe, n° 1026.

Sans texte. (f° 85.)

Florin de Thierry de Mörs, frappé à Riele; Cappe, n° 1046.

Sans texte. (f° 98.)

Autre *florin* de Thierry de Mörs, fr. à Riele; Cappe, n° 1049.

Sans texte. (f° 60.)

Autre *florin* de Thierry de Mörs, fr. à Riele; Cappe, n° 1056.

— « Mauvaise obolle appellé en allement obolle de Colleh du « poix de deux deniers douze grains or a (*en blanc*) vault de « cours v^c et vingt » (*en blanc*). (f° 79.)

Florin de Hermann IV de Hesse, administrateur de Cologne (1473-1480-1508), frappé à Bonn; Cappe, n° 1171.

Sans légende; même florin. (f° 58.)

— « Bonne obolle forgee par Colonne du poix de deux deniers « douze grains or a dix huict karactz et demy vault la piece au « pris du cours de lor v^c vingt et troys. XXX s. t. » (f° 80.)

Florin de 1515 avec les écus de Mayence, Trèves, Cologne (archevêché), Bavière, et Cologne (ville) au centre; cf. Cappe, n° 1286 qui est daté de 1513.

Sans texte. (f° 98.)

Florin au nom des trois mages; Cappe, n° 1242.

Dortmund.

« Bonne. » (f° 65.)

Florin avec le nom de Maximilien; A. Meyer, *Die Münzen der Stadt Dortmund*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, 1883, p. 282, n° 53.

Francfort-sur-le-Main.

« Bonne maille forgees par Symon empereur du poix de deux « deniers douze grains or a dix huit karactz et demy vault la « piece au pris du cours cinq cens vingt et troys. xxx s. t. » (f° 77.)

MONET'·NO'·FRA CFORV'. Saint Jean debout; entre ses pieds, la lune.

℟. ✠ SIGISMV'D'·RO'NORV'·IMPATOR'. Dans un trilobe, globe crucigère.

Florin; cf. Koehler, *Duc.-Cab.*, n° 2837.

— « Bonne obolles forgees par hanry ampereur des Romains « du poids de deux deniers douze grains or de dix huict karactz « et demy vault la piece au pris du cours de lor v^c xxiii. « xxx s. t. » (f° 77.)

✠ FRIDRICVS:ROMANO:IMPA. Globe crucigère dans un trilobe.

℟. MONETA·NOV·FRANCFD'. Saint Jean debout.

Florin; variété du n° 2840 de Koehler.

Sans texte. (f° 97.)

MONETA★NOVA★ AVR★FRAQ Z★. Saint Jean debout; entre ses pieds, un lion.

℟. ✠ FREDRIC★ROMAN★IMPE'AT'. Globe crucigère dans un trilobe.

Florin; variété du n° 2839 de Koehler.

Sans texte. (f° 84.)

✻MONETA✻NO E FRANCFOR'. Saint Jean debout.

℟. ✠ FRIDRICVS◦ROMOR'◦IMPAT. Globe crucigère dans un trilobe.

Florin; variété du n° 2840 de Koehler.

— « Bonnes obolles de Maxilian roy des rommains du poix de « deux deniers douze grains or a dix huict karactz et demy vault « ladicte piece de cours v^c xx. xxx s. t. » (f° 46.)

Florin avec l'écu de Weinsberg entre les jambes de saint Jean et daté de 1499; cf. Koehler, n° 2842 (avec 1498).

Goslar.

Texte incomplet. (f° CIIII.)

Mariengroschen de 1505; variété du n° 6876 du *Catalogue Thomsen* avec GOSLARIE.

Hambourg.

Sans texte. (f° 85.)

MONETA NO HAMBVRGE'. Saint Pierre debout; devant ses jambes, écu à une feuille d'ortie.

℟. ✠ FRIDERICVS lis ROMOR'◦REX. Globe crucigère dans un trilobe.

Florin; Gaedechen, *Hamburg'sche Münzen und Medaillen*, 1843-54, n° 264.

Isny.

Texte incomplet. (f° VI^xxIIII.)

✠ MONE'. NOV'. CIVIT'. ISNI. 1508. Aigle éployée avec l'écu au fer à cheval sur la poitrine.

℟. GRA'. MAXIMILI'. RO'. REX. Étoile à six pointes surmontée d'une aigle éployée et cantonnée de cinq étoiles.

Argent; cf. *Catalogue Thomsen*, n°s 4595-97.

— « Testons du roy Maximilian empire du poix de neuf « deniers et vault ladicte piece icy pour x s. t. » (f° VI^xxXI.)

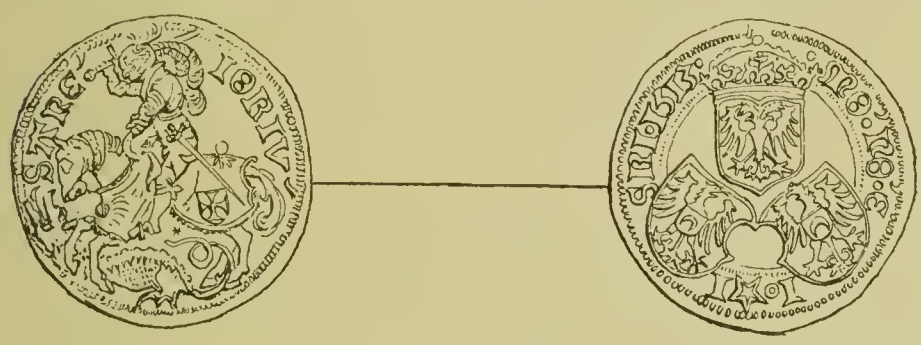

SANC' IORIV'. Saint Georges armé d'une épée, à cheval, terrassant le dragon.

℟. MO'. NO'. CI. ★ISNI. 1513. Deux écus penchés à l'aigle d'Isny et surmontés d'un écu couronné avec l'aigle à deux têtes.

Argent [1].

Lunebourg.

Sans texte. (f° 53.)

Florin avec le nom de Maximilien; variété du n° 2968 de Kœhler, avec ROMA REX.

1. Parmi les monnaies d'or, on trouve, au f° 1, une monnaie identique à celle d'argent que nous venons de décrire; le texte qui s'y rapporte est en partie déchiré et on ne lit plus que les chiffres XL de la valeur. L'empreinte est teintée en jaune.

Mayence.

« Bonnes, or a XXII et demy vallent au pris de la monnoye « XXXVI s. t. » (f° 47.)

Sous l'empreinte de la monnaie, on lit :

« Il est anoter que pour le present cinq cens et vingt nest ne « na esté de plus fin or monnoyé en obolle que lor cy dessus « escript qui est or a vingt deux karactz et demy vault de cours « ladicte piece XL s. t. »

Florin attribué à Adolphe I, comte de Nassau, archevêque de Mayence (1379-1390); Cappe, *Beschreibung der Mainzer Münzen*, 1856, n° 485 (avec le ℞ du n° 484); frappé à Bingen.

Sans texte. (f° 58.)

Florin du Rhin, de Dietrich II, comte d'Isenburg (1475-1482); Cappe, 690[a]; *Catalogue de la collection du prince Alex. de Hesse*, 1889, n° 192.

— « Bonne obolle de Vre du poix de deux deniers douze grains « or a dix huict karactz et demy vault la piece au pris du cours « de lor v^c et XX. XXX s. t. » (f° 52.)

Florin daté de 1506, de Jacob de Liebenstein (1504-1508); Cappe, n° 722 avec IACO.

— « Bonne obolle de bonaurirery (*sic*[1]) du poids de deux « deniers douze grains or a dix huict karactz et demy vault la « piece au pris du cours v^c et XX. XXX s. t. » (f° 49.)

Florin non daté d'Uriel de Gemmingen (1508-1514); cf. Cappe, n° 733.

1. La monnaie porte la légende : MONA·NOV·AVRI·RANI. Ces trois derniers mots expliquent la lecture bizarre de celui qui a écrit le texte du manuscrit.

Munster.

Sans texte. (f° 60.)

Florin de Henri III de Schwarzburg, évêque de Munster (1466-1496); variété du n° 1632 de Koehler avec MONISTERIEN'.

Nuremberg.

Sans texte. (f° 99.)

Florin avec le nom de Sigismond; variété du n° 3006 de Koehler avec NVREMBRG.

— « Bonne obolle sainct Laurens autrement appellée en alle-
« ment obolle de pubebria (*sic*) du poix de deux deniers douze
« grains or a XVIII karactz et demy vault de cours v^c et XX.
« XXX s. t. » (f° 79.)

Florin de la cité; Koehler, n° 3009.

Nordlingen.

« Bonnes obolles de frederic du poix de deux deniers douze
« grains or a dix huict karactz et demy vault ladicte piece au pris
« du cours v et XX. XXX s. t. » (f° 46.)

Florin de Frédéric, empereur, avec l'écusson de Weinsberg (à trois billettes) aux pieds de saint Jean[1]; cf. Cappe, *Münzen der deutschen Kaiser*, XII, 199.

Sans texte. (f° 92.)

Florin; écusson entre les jambes du saint Jean (Écartelé : aux 1 et 2 à 2 chevrons; aux 3 et 4, à un chef).

Osnabrück.

« Neufves mailles forgeez en Auxerre du poix de deux deniers
« douze grains or a (*en blanc*), vallent lesdictes pieces de cours
« v^c et XX. XXV s. VI d. t. » (f° 93.)

Florin de Conrad de Diepholtz, évêque (1455-1481),

1. La monnaie impériale ayant été engagée à Conrad de Weinsberg, ce dernier a placé ses armoiries sur les monnaies.

ou de Conrad de Rietberg (1482-1508); variété du n° 1650 de Koehler avec CO'RAD'.

Ratisbonne.

Sans texte. (f° 68).

Florin de la cité; variété du n° 3043 de Koehler avec RATIS P.

Salzbourg.

« Bonne obolle de Millan du poix de deux deniers douze « grains or a dix huict karactz et demy vault la piece au pris du « cours de lor v^c et vingt, xxx s. t. » (f° 52.)

·SANCTVS : RVDBERDVS : EPS : Le saint debout, tenant une crosse et un vase; dessous, écu de l'archevêque.

℟. ✠ LEONARDVS : ARCHIEPI : SALZ. Écu écartelé aux armes de l'évêque et de la ville; au dessus, 1510.

Florin de Léonard de Keutschach, archevêque (1495-1519); variété du n° 1517 de Koehler.

— « Ducatz forgé de par larcevesque Leonard archevesque de « Millan du poix de deux deniers dix sept grains or a vingt et « troys karactz troys quars vault la piece au pris du cours v^c xx. « XLI S. VI d. t. » (f° 24.)

SANCTO RVDBERTOEPS. Le saint debout; devant ses jambes, écu de l'archevêque.

℟. ✠ LEONARDODG × ARCHIEPI + SAL. Dans un quadrilobe, écu parti des armes de l'archevêque et de celles de Salzbourg; au dessus, 1500.

Florin du même prélat.

Trèves.

« Bonnes obolles petre aultrement appellees en allement « oblolles du van forgees pour deux deniers douze grains or a

« dix huict karactz et demy vault la piece de cours v^c et xx.
« xxx s. t. » (f° 48.)

Florin d'Ulrich de Manderscheid, compétiteur (1430-1435), frappé à Coblenz; variété du n° 1, pl. IV, de Bohl, *Abbildungen der Trierischen Münzen*, 1837, avec TR'EN' et EOVEN'.

Worms.

Sans texte. (f°s 68 et 91.)

MONE·AVR·CIVITA·VVORMA·. Écu de la ville à une clef, devant la Vierge et l'enfant.

℟. ✠ SVB VBRA·ALAR·TVAR PTEC·NOS. Aigle.

Florin; variété du n° 3073 de Koehler.

Hongrie.

« Ducat de hongrie du poix de deux deniers dix sept grains or
« a vingt et troys karactz troys quars et vault de cours du pre-
« sent v^c et xx. xli s. vi d. t. » (f° 42.)

S LADISLAVS REX. Le saint debout entre ƀ et deux épées en sautoir sous une couronne.

℟. MATHIAS DCRVNCARIE. La Vierge assise, tenant l'enfant; dessous, un corbeau tenant une couronne dans son bec.

Florin de Mathias Corvin (1458-1490); Rupp, *Numi Hungariæ*, n° 507.

« Ducats forgez de par Mathias duc et Roy de hongrie du poix
« de deux deniers xvii grains or a vingt et troys karactz troys
« quars vault la piece au pris du cours de lor v^c et vingt.
« xli s. vi d. t. » (f° 34.)

Florin de Mathias Corvin; Rupp, n° 503, avec le différent ꝛ et deux marteaux (?) en croix dans un écusson (atelier de Nagybania).

« Ducat autre forge au dict pays de hongrie, » mêmes poids, titre et valeur. (f° 42.)

VVLADISLAI + ·D : G : R : VNGARIC. La Vierge tenant l'enfant, assise sur un trône gothique; dessous, une aigle éployée.

℟. S : LADISLAVS : REX. Le saint debout entre K et h. (Atelier de Kremnitz.)

Florin de Ladislas VI (1490-1516); variété du n° 552 de Rupp.

« Ducatz forgez de par un Vaislate duc et Roy de hongrie, » mêmes poids, titre et valeur. (f° 34.)

Florin de Ladislas VI (1490-1516) avec le différent NA (atelier de Nagybania); variété du n° 552 de Rupp.

« Ducatz autres forgez de par ledit Ouvaislate roy et duc de « hongrie, » mêmes poids, titre et valeur. (f° 34.)

Florin de Ladislas VI, daté de 1511, avec H et licorne pour différent; Rupp, n° 553.

Bohême.

« Ducatz forgez de par le Roy de hongrie du poix de deux « deniers seze grains or a vingt et troys karactz troys quars « vault la piece au pris de lor v^c et xx. xli s. vi d. t. » (f° 26.)

S : VVENCESLAVS·DVX. Le saint debout.

℟. LVDOVICVS : D : C : R : BOEMM. Écu carré au lion à la queue fourchue; au dessus, L.

Florin de Louis Ier (1516-1526).

Il me reste à parler d'une pièce fort curieuse que je n'ai pas cru devoir classer parmi les monnaies. Au f° 2, on trouve ce qui suit :

« Piece de Cremonne [1] forgee pour troys ducatz or a vingt et
« troys karatz trois quars du poix de (*en blanc*) valant
« VI l. IIII s. VI d. t. »

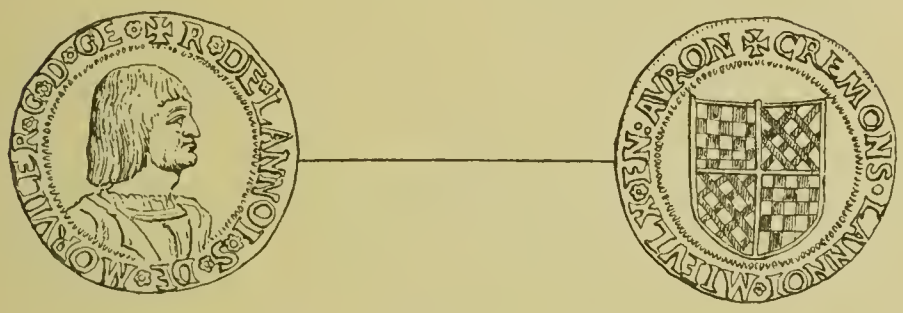

✠ R ❀ DE ❀ LANNOI ❀ S ❀ DE ❀ MORVILLER ❀ G ❀ D ❀ GE ❀ Buste, à droite, la tête nue et les cheveux tombant sur le cou.

℟. ✠ CREMONS · LANNOI ❀ MIEVLX ❀ EN : AVRON' Écu écartelé aux 1 et 3 de Lannoy, aux 2 et 4 de Neuville [2].

D'après son apparence, la pièce doit être une petite médaille ou un jeton. On ne peut supposer en effet que le gouverneur de Gènes eût pris le droit de battre monnaie. L'épitaphe de Raoul de Lannoy existe sur son tombeau dans l'église de Folleville (Somme). L'inscription est conçue en ces termes : *Ci gisent nobles persōnes Raoul de Lannoy, chevalier seigneur de Morviller et de Paillart, conseilier et chambellan ordinaire des Rois Lois XIe et XIIe et de Charles VIIIe, bailli du palais réal a Paris et Damiens, capitaine de la dicte vile de cent gentilz hōmes de la maison Et de*

1. Cette fausse attribution a évidemment été amenée par le premier mot de la légende du revers.

2. Lannoy : *Echiqueté d'or et d'azur de 25 pièces.* Neuville : *D'or frette de gueules.* Thomas de Lannoy, père de Raoul, avait épousé Marguerite de Neuville-Martinghen.

cent hōmes darmes des ordonnāces, gran chambellan du Réalme de Secile, lieutenant-general et gouverneur de la duce de Gennes qui trespassa le IIIIe jour du mois de avril lan mil V^c et VIII, etc.

Le tombeau de Raoul de Lannoy et de son épouse Jeanne de Poix a été sculpté par un artiste milanais, Antonio della Porta [1]. Il est intéressant de constater ce fait, car la médaille (ou jeton), dont le dessin est plus haut, doit être l'œuvre d'un artiste italien.

La devise que porte la pièce, au revers, est très curieuse. Il faut certainement prendre le premier mot comme une forme du verbe *cremer* auquel le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy donne le sens de *craindre* [2].

On voit que le livre du changeur Duhamel offre un certain intérêt, à cause des pièces inédites et des variétés dont il nous apporte la connaissance, et surtout à cause des indications de valeur données aux différentes monnaies étrangères. Les ordonnances sur le cours des monnaies sont fort rares pour la période antérieure à 1540. De plus, il n'y eut pas, au commencement du XVIe siècle, d'ordonnance aussi

1. Voy. L. Palustre, *La Renaissance en France*, 1879, t. I (p. 46, Epitaphe ; pp. 29 et 45, dessins du tombeau). Cf. Bazin de Gribeauval, *Description historique de l'église et des ruines du château de Folleville* (*Somme*), 8°, Sens, 1883.

2. Cf. La Curne de Sainte-Palaye. Cette devise ne se trouve pas dans l'*Armorial* de Rietstap. Elle a été signalée par A. Chassant et H. Tausin, *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, Paris, 1878, t. I. p. 57 : « Cremons (craignons) Lannoi, mieulx en aurons. Raoul de Lannoi, sieur de Morvilliers, gouverneur de Gênes sous Louis XI ; *Jeton*. » Personnellement, je ne connais pas la pièce en original, ni aucune publication la concernant.

importante, pour le nombre des monnaies mentionnées, que le manuscrit du changeur Duhamel [1].

J.-Adrien Blanchet.

APPENDICE.

(f° 168 et 169.)

Ordonnances fectes a paris sur le Regime et gouvernement des monnoyes de par Loys derrenier roy decedde mil V^c et unze.

Loys par la grace de dieu Roy de france A tous ceulx qui ces presentes lectres verront salut. comme pour obvier a plusieurs abutz qui se faisoient et commectoient en nostre royaulme ou faict cours et mise des monnoyes ayans puis nagueres, par advis et deliberation de gens en ce congnoissans, faict plusieurs ordonnances et editz tant pour prohiber et deffandre le cours et mises desdictes monnoyes estranges que aussi de ne prandre nos escuz soleil et couronne que pour les pris que leur donnons par nosdictes ordonnances et en oultre a esté advisé pour la constinuation de louvraige que faisons fere en nos monnoyes. Consernans le bien de la chose publique de nostredict royaulme pays terres et signeuries certains aultres poinctz et articles cy apres declerez estre necessaires et requis desdicts faictz et ordonnances.

Savoir faisons que, nous voullans et desiderans donner ordre et provision ou faict desdictes monnoyes comme chose qui grandement touche le bien et utilité de ladicte chose publique de nostredict royaume, avons par ladvis et deliberation que dessus voulu statué et ordonné, voullons, statuons et ordonnons de nostre plaine puissance et auctorité Royal por ces presentes ce qui Censuyt.

Cest assavoir que tous les ouvriers de nosdictes monnoyes tant de nostre Royaulme que de daulphiné et prouvence tailleront les deniers et especes dor et dargeant blans et noirs qui seront forgeez esdictes monnoyes de leur droict poix et recours dedans

1. Ce registre porte, au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, la cote suivante : Fr. Nouv. Acquis. 6289.

leurs Remeddes sur paine de refondre louvraige et de le ouvrer de Rechef a leurs despans et de payer au maistre particulier linterest qui auroit audict ouvraige Reffondu et sur les paines contenues en noz ordonnances.

Item que chacun prevost des ouvriers et monnoyers ou leurs commis seront tenus desornavant faire registre de toute la matière dor ou dargeant qui leur sera baillee pour ouvrer et monnoyer et des sizailles pour iceulx registres veoir et visiter quant besoin en sera. Item que layssayeur de chacune monnoye fera essay de lor de chacune fonte en la présence des gardes ou de lung deulx avant qui soient baille a ouvrer pour le maistre nonobstant quilz avoient acoustumé de le faire par cy devant.

Item et affin que auchun ouvraige dor et dargeant blanc et noir ne se passe en delivrance qu'il ne soit de bon poix, loy et recours. Les deux gardes, tailleurs, essayeurs, contregardes et maistre perticullier feront continuellement résidence en leurs offices pour chacun endroit soy les excercer selon le contenu en nosdictes ordonnances.

Et oultre seront tenuz destre tous presens a veoir faire les delivrances et y appelleront lesdictz prevostz des ouvriers et monnoyers du serment de france et de l'empire avecques six bons [1] personnaiges des plus expers et congnoissans en poix et loy telz que par les maire et eschevins ou aultres commis au gouvernement des communaultez des villes [où] sera ovré et monnoyé, seront desputez, lesquelz gardes tailleurs essayeurs et contregardes seront tenuz devant que fere icelles delivrances fere fere ung aultre essay de la matiere monnoyée preste a delivrer par ledict essayeur en leur presence et dessusdictz appellez et d'icelle delivrance peser les deniers et especes piece apres aultre et au marc pour veoir cy lesdictz deniers seront bons a livrer tant en poix que en loy, et cy ne se treuvent bons seront reffondus et ouvrez de Rechef de leursdictz poix et loy, et ou lesdictz deniers seront bons a delivrer, la delivrance sen fera par lesdictz officiers les dessusdictz appellez.

1. La lecture *bons* n'est pas certaine.

NOTE

SUR

UNE TROUVAILLE DE MONNAIES

FAITE DANS LES ENVIRONS DE VERDUN

Un petit trésor composé de 390 deniers verdunois, de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe, a été mis à découvert, en 1890, aux environs de Verdun (Meuse), sans qu'aucune pièce étrangère à cette localité y fût mêlée.

Les monnaies faisant partie de ce trésor sont de trois évêques de Verdun : Richer (1089-1107), Richard de Grandpré (1107-1113), Henri de Blois (1117-1129).

Richer est représenté dans cette trouvaille par un seul denier ; mais ce denier est d'un type nouveau, inédit.

Les monnaies de Richard de Grandpré sont au nombre de 365, toutes au type du *Salus mundi* ; elles donnent onze variantes dont les types n'avaient pas encore été signalés.

Celles de Henri de Blois, au nombre de 24, fournissent cinq variétés dont l'une, au type de la colombe, est absolument inédite ; les autres variétés, au type de la Vierge, étaient connues et sont décrites dans la *Monographie de la numismatique verdunoise* aux numéros 254, 255, 256, 257[1].

1. Mémoires de la Société philomathique de Verdun, tome XI, 1889.

Ce trésor, dans lequel ne se trouvait aucune obole, comprend donc dix-sept variantes ou types de deniers, dont treize sont nouveaux ou inédits, par conséquent d'un haut intérêt et méritant d'être ajoutés à la série déjà si riche des monnaies sorties de l'atelier de Verdun.

Les deniers de Richard de Grandpré sont d'une médiocre exécution, la plupart mal sortis des coins et ayant leurs légendes fort incomplètes ; un très petit nombre mérite d'être conservé. Ces deniers sont en argent plus ou moins mêlé ; leur poids est très faible et des plus variable : il descend de 80 à 75, 70, 65 et 55 centigrammes ; c'est, comme on le voit, une monnaie tout à fait défectueuse, ce qui confirme l'opinion émise dans ma *Monographie de la numismatique verdunoise*, page 99 et suivantes, au sujet du numéraire que l'évêque Albéron de Chiny fit retirer de la circulation, parce que, ainsi que le dit Wassebourg : — « La monnoie qui lors avoit cours « en la cité de Verdun et partout l'euesché estoit « d'alloy et metal meschant, et l'auoient les prédé- « cesseurs euesques du dict Albero, forgé à leur « profit, et au grand détriment et dommage du « pauvre peuple qui ne la pouoit despendre n'y « allouer hors de la cité et euesché de Verdun, sans « trop grande perte. »

Les monnaies de Richard de Grandpré et de Henri de Blois, de même que celles d'Albéron de Chiny, étaient restées inconnues jusqu'en 1861, époque à laquelle il en fut rencontré vingt-deux près de

Dieulouard, dans un lot de 200 pièces provenant de divers ateliers[1].

La trouvaille qui vient d'être faite aux environs de Verdun permet de rectifier la lecture d'une monnaie attribuée à l'évêque Richer par M. Monnier[2], et que, d'après lui, j'ai reproduite au n° 225 de ma *Monographie*. Par suite de la faiblesse du poids de ladite pièce (55 centigrammes), M. Monnier a indiqué cette monnaie comme étant une obole, tandis qu'elle a exactement la dimension et le poids des deniers défectueux de notre trésor, et comme ces derniers sont infiniment mieux conservés, il nous est facile de reconstituer les légendes en partie détruites sur la pièce de M. Monnier; celle-ci porte d'un côté VM, fin du mot *Virdunum*, et de l'autre ALV (*Salus*) et non RIV (*Richerius*), ainsi que l'a cru l'auteur de la note sur la trouvaille de Dieulouard. Cette pièce appartient au groupe des deniers au type du *Salus mundi* attribué à Richard de Grandpré et non à l'évêque Richer dont le nom a toujours été *Richerus* et jamais *Richerius*.

Richer (1089-1107).

N° 1. (RI)CHERVS EP'; tête du prélat, de profil à

1. Note sur une trouvaille de monnaies faite près de Dieulouard, par M. Monnier, Nancy, 1862.
2. *Ibid.*, p. 12, n° 7.

droite, avec mitre dentelée et ayant devant lui la crosse épiscopale.

℞. V(IRD)VNVM ; édifice flanqué de deux tourelles.

Denier d'argent. — Poids : 0,80.

Richard de Grandpré (1407-1413).

N° 2. — ★VIRDVNVM ; deux tourelles en forme de fer à cheval simple ; au dessous, cinq globules et un rang d'arcades.

℞. : SALVS MVNDI ; croix pattée avec globule à l'extrémité de chacune des branches.

Denier d'argent. — Poids : 0,80.

N° 3. — Semblable au précédent, sauf que le fer à cheval des tourelles est double, qu'il y a en dessous six globules, et que le premier S du mot *Salus* est couché ou en forme de serpe.

Denier d'argent. — Poids : 0,80.

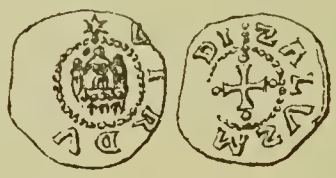

N° 4. — ★VIRDVNVM ; petit portail attenant à deux

tourelles : dessous, cinq globules et trois arcades ; dans le champ, un petit point à gauche.

℟. Comme aux précédents.

Denier d'argent. — Poids : 0,70.

N° 5. — ✠ VIRDVNVM ; portail accosté de deux tourelles isolées ; dessous, cinq globules et un rang d'arcades.

℟. : SALVS MVNDI ; croix pattée sans globules.

Denier d'argent. — Poids : 0,65.

N° 6. — Semblable au précédent, sauf qu'à l'avers la croisette de la légende est remplacée par une étoile et que la croix du revers porte un globule à l'extrémité de chacune de ses branches.

Denier d'argent. — Poids : 0,65.

N° 7. — ★ VIRDVNVM ; portail avec tourelles isolées et accosté de deux globules.

℟. SALVS MVNDI ; croix pattée avec globule à l'extrémité de chacune de ses branches.

Denier d'argent. — Poids : 0,65.

N° 8. — Semblable au précédent, sauf que la croix

du revers porte un globule au premier canton.

Denier d'argent. — Poids : 0,60.

N° 9. — Autre, où la croix du revers porte un globule au deuxième canton.

Denier d'argent. — Poids : 0,75.

N° 10. — Autre, où la croix du revers porte le globule au deuxième et au troisième canton.

Denier d'argent. — Poids : 0,55.

N° 11. — Autre, où la croix du revers porte un globule au premier et au quatrième canton.

Denier d'argent. — Poids : 0,55.

N° 12. — Autre, où la croix du revers porte une étoile au premier canton et un globule au quatrième.

Denier d'argent. — Poids : 0,75.

Henri de Blois (1117-1129).

N° 13. — ✠ HEINRICVS EPC; tête de face du prélat ayant à sa droite la crosse épiscopale.

℞. ★ MARIA VIRGO; colombe éployée tournée à gauche.

Denier d'argent. — Poids : 0,80.

FÉLIX LIÉNARD.

RESTITUTION D'UN GROS TOURNOIS

A JEAN IV, DUC DE BRETAGNE

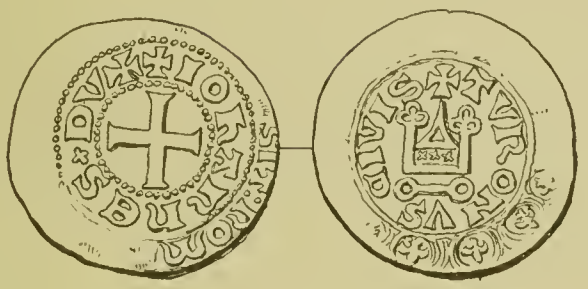

✠ IOHANNES (croisette) DVX — Légende extérieure.... SIT : NOM·...

℟. TVRONVS (annelet) CIVIS· Châtel surmonté d'une croix, les tourelles terminées par un trèfle évidé ; trois sautoirs dans le châtel. Bordure de lis.

Poëy d'Avant a gravé cette pièce (pl. CXXXIII, n° 1, t. III, p. 204), d'après un exemplaire assez mauvais de la collection Vesvrotte, et l'a donnée, sans commentaire, à Jean sans peur, duc de Bourgogne, qui succéda à son père Philippe le Hardi, le 23 mai 1404.

M. Caron n'a pas contesté cette attribution et M. Gariel plaça la pièce dans sa collection bourguignonne léguée à la ville d'Auxerre (catalogue, dressé par M. Hoffmann, 1885, n° 209). M. Chautard l'a reproduite d'après Poëy d'Avant, dans les planches d'un ouvrage en préparation sur les imitations du gros tournois (pl. VIII, n° 4) et l'a fait figurer parmi le monnayage du duché de Bourgogne.

Cette pièce en billon étant la copie exacte d'un gros tournois du roi Jean sur lequel on retrouve les tourelles tréflées, les sautoirs dans le châtel et la croisette dans la légende (Hoff., pl. XXI, n° 33. — Saulcy. *Hist. monét. de Jean le Bon*, page 27, pl. 1, n°s 18 et 20), on a une base excellente pour rechercher à qui elle peut appartenir.

Des renseignements nombreux permettent en effet de préciser la date de l'émission de la pièce royale : elle a été frappée de 1353 à 1354.

En vertu d'une ordonnance du 9 novembre 1353, établissant la monnaie 32e 1/2 (Ord., t. II, n° 540), un exécutoire du 18 de ce mois, prescrivit de faire « beaux gros deniers blancs, lesquels auront cours pour 8 deniers la pièce et seront à 3 d. 4 grains et 4/5 d'un grain de loy argent le roy et de 5 sols 5 deniers de poids au dit marc », c'est-à-dire à 0,255 argent fin et à 65 pièces au marc, pesant chacune 3 gr. 776.

Le ms. 4533, qui donne toujours très exactement la valeur du marc hors œuvre et la fabrication des espèces, pour l'atelier de Paris, indique comme les tables de Le Blanc, que la première émission de ce gros denier commença le 27 novembre 1353 et fut continuée jusqu'au 26 avril 1354, c'est-à-dire pendant cinq mois.

Une seconde émission fut ordonnée le 8 avril 1354. La monnaie ayant été mise sur le pied 48e, le poids du gros blanc fut réduit à 8 sols, soit 96 pièces au marc (2 gr. 549), mais son titre resta toujours à 3 d. 4 gr. 4/5 A. R. (Ord. t. II, n° 551). L'exécutoire

du 18 avril prescrivit de faire une différence aux doubles tournois qui devaient être frappés en même temps et dont le titre avait été abaissé, mais il est muet en ce qui concerne le denier blanc : il était en effet conforme aux usages établis de ne pas attribuer de points secrets d'affaiblissement aux pièces dont le titre n'était pas modifié. Le gros denier de la seconde fabrication qui dura, d'après, le ms. 4533, du 26 avril au 28 juin 1354, ne peut donc se reconnaître que par le poids.

Une troisième émission fut prescrite par l'ordonnance du 17 mai 1354 (ord., t. II, 554) qui établit la monnaie 64e. L'exécutoire du 24 mai envoya les patrons et les exemplaires pour indiquer la différence à mettre sur les deniers blancs de 8 deniers tournois dont la loi était abaissée à 3 d. A. R. (0,239 fin) et le poids à 120 au marc (2 gr. 039). La fabrication de Paris dura du 28 juin au 24 novembre 1354.

La monnaie 24e ayant été rétablie le 15 octobre, un exécutoire du 31 règla la fabrication d'espèces nouvelles d'un type différent.

Bien que les ordonnances et les exécutoires retrouvés par M. de Saulcy n'aient pu lui fournir aucun renseignement sur le coin du denier d'argent du roi Jean dont la fabrication commença en octobre 1353 et finit en novembre 1354, il avait cependant classé à cette date le gros tournois royal aux tourelles surmontées de trèfles évidés et au châtel contenant trois sautoirs (pl. I, n° 18), en s'appuyant sur le poids des exemplaires connus.

L'ensemble du monnayage d'argent du règne de

Jean ne laisse pas d'ailleurs d'autre place disponible pour les trois émissions de ce gros tournois.

Un renseignement que je dois à l'obligeance de M. Maxe-Werly me permet de confirmer pleinement l'attribution faite par M. de Saulcy et la rend indiscutable.

Le monnayage du Barrois offre une imitation fidèle du gros royal aux tourelles tréflées : elle porte la légende : ROBERTVS COMES (*Annales du Barrois*, t. I, p. 12. M. V. Servais). Robert étant devenu comte de Bar en 1352 et ayant pris le titre de duc, sur ses sceaux et dans ses actes, en octobre 1354, c'est dans ce court espace de deux années qu'il faut placer la fabrication de la pièce barroise et la date de l'émission du dernier blanc du roi Jean, sur lequel le gros tournois de Robert fut copié, se trouve ainsi fixée d'une façon précise.

Cela suffit pour démontrer que l'imitation qui porte le nom de *Johannes dux*. ne peut plus être classée dans la série de Bourgogne.

En effet, d'une part, la Bourgogne n'a pas eu de duc s'appelant Jean, avant 1404, et, d'autre part, les espèces frappées par Charles VI, avant ou après l'avènement de Jean sans Peur, n'offrent aucune ressemblance avec le type tout particulier du gros tournois dont il s'agit.

Il est donc impossible d'admettre l'attribution de Poëy d'Avant.

L'imitation du gros royal de 1353 ne peut appartenir qu'à Jean IV, qui disputait alors à Charles de Blois la possession du duché de Bretagne et soute-

nait les prétentions de son père Jean de Montfort, mort en 1345. A l'époque où cette pièce fut frappée, on ne trouve aucun autre duc s'appelant Jean, qui se soit livré à la contrefaçon des monnaies du roi de France, tandis que l'on connaît déjà l'imitation que Jean IV fit faire de la pièce royale qui avait précédé le gros tournois au châtel tréflé. Cette autre monnaie du roi Jean a été gravée par M. Hoffmann, pl. XXI, n° 35, et ses diverses émissions par M. de Saulcy, pl. I, n° 11, 11 bis, 12 et 15 ; c'est le gros tournois au châtel surmonté d'un fleuron épanoui ou épi et à la croix traversant la légende intérieure : l'imitation du duc Jean a été donnée par Poëy d'Avant, pl. XVI, n° 12, et par Bigot, pl. 22, n° 1.

Jean IV a aussi copié la pièce royale qui a succédé au gros aux tourelles tréflées. V. Hoff., pl. XX, 49. — Saulcy, pl. II, n°s 21, 25, 27. — Poëy d'Avant, pl. XVIII, n° 3. — Bigot, pl. 23, n° 1.

Le fait que le gros tournois aux tourelles treflées, que je propose de restituer à la Bretagne, porte simplement DVX sans ajouter *Britonum*, s'explique parfaitement par la nécessité de copier la légende royale qui ne contient pas le mot *Francorum*.

L'exemplaire gravé ci-dessus doit être une imitation de la première ou de la seconde émission puisqu'il ne présente aucun différent ; il est très possible qu'on retrouve la pièce de Jean IV correspondant à la troisième. Très probablement elle présentera les différences qui se voient sur le gros tournois du roi Jean, car les monnaies bretonnes affaiblies portent le

plus souvent les mêmes signes secrets que les pièces qu'elles ont contrefaites.

La pièce royale de la troisième émission se reconnaît à l'annelet placé dans l'un des cantons de la grande croix et aux deux points qui accostent la croix du châtel (v. Saulcy, pl. II, n° 20).

M. DE MARCHÉVILLE.

LES MONNAIES TOURANIENNES

REMARQUES SUR LES MONNAIES FRAPPÉES DANS LES PREMIERS SIÈCLES DE NOTRE ÈRE PAR LES PRINCES TOURANIENS[1]

Les découvertes récentes d'inscriptions en caractères runiques, qui viennent d'être faites dans la Sibérie méridionale et en Mongolie[2] vont jeter un jour inattendu sur les origines des peuples tartares et sur leurs antiquités historiques encore si mal connues. Ces inscriptions sont très nettes, écrites en signes isolés et dans une langue qui est, très vraisemblablement le turc oriental du VIIe ou VIIIe siècle de notre ère ; le nombre des textes publiés est assez considérable pour qu'on puisse aborder leur interprétation. Le déchiffrement de ces inscriptions est donc très prochain, et nous saurons si cette écriture runiforme est venue de l'Inde à l'époque d'Asoka ou si elle n'a pas été plutôt apportée d'Europe par le nord de la Sibérie. Mais, quand ce voile sera levé, nous n'aurons encore qu'une partie du problème de

1. Cet article est la reproduction avec quelques additions et changements, d'une notice qui a paru dans le *Journal asiatique* de janvier 1891.

2. Ce sont les *Inscriptions de l'Ienisseï*, recueillies et publiées par la Société finlandaise d'archéologie, in-fol., Helsingfors, 1889, et les inscriptions de Karakoroum publiées par M. Iadrintsef, d'Irkoutsk, sous le nom de *Anciens caractères trouvés sur des pierres et des monuments au bord de l'Orkhon*, in-fol., 1890. Saint-Pétersbourg, 22 pl. lithogr. sans texte.

résolue, car il nous restera à lire d'autres inscriptions qui sont également un mystère pour nous : je veux parler des légendes que présentent un certain nombre de monnaies, à types très variés, frappées par les diverses populations touraniennes qui ont occupé le Turkestan, l'Irân oriental et le nord-ouest de l'Inde, avant la conquête musulmane.

C'est cet élément nouveau, jusqu'ici trop négligé, que je voudrais faire entrer dans l'ensemble de cette question des anciennes écritures tartares. Les observations qui suivent ont pour but de montrer où nous en sommes de nos connaissances à cet égard.

I

Les monnaies sur lesquelles on rencontre ces légendes en caractères inconnus sont relativement en petit nombre, parsemées dans les musées d'Europe, particulièrement à Saint-Pétersbourg, Berlin, Londres, et dans l'Inde, à Calcutta. La plupart sont encore inédites, mais ce qui a été publié suffit pour donner une idée de leur importance.

Malgré les efforts des savants, aucune de ces monnaies n'a encore été déchiffrée. Ce qui rend particulièrement difficiles la lecture et l'interprétation de ces petits documents, c'est l'ignorance où nous sommes et de la langue dans laquelle ils sont rédigés, et de l'identité absolue des peuples qui les ont utilisés. Sur ce dernier point, toutefois, nous avons des renseignements assez précis ; il est certain, par exemple, que ces peuples ne sont ni des Iraniens ni des Indiens,

mais qu'ils appartiennent aux différentes tribus envahissantes qui se sont succédé d'abord dans le Turkestan depuis les origines de l'histoire, c'est-à-dire depuis Cyrus et son fils, l'auteur de l'inscription de Béhistoun où ils sont mentionnés sous le nom de *Sakas*, jusqu'à nos jours, puis dans la Bactriane, l'Afghanistan et le Pendjâb jusqu'à la conquête arabe.

C'est par les annales chinoises que nous sommes le mieux renseignés sur les émigrations successives de ces tribus asiatiques. Nous savons par les historiens chinois contemporains (notamment Sse-matsien), que, vers l'an 168 avant notre ère, les Yue-tchi (ou Yue-ti) chassés du Kan-Sou par les Hioung-Nou, franchissant l'Yaxarte, pénétrèrent en Sogdiane[1] d'où ils chassèrent les *Ssé*, puis en Bactriane, puis enfin dans la vallée de l'Indus vers l'an 25 de J.-C. Une fois dans l'Inde, ils prennent sur leurs monnaies et dans leurs inscriptions le nom de *Kouchans* (*Kochana*, *Gouchana*, etc.); on peut par conséquent leur conserver cette appellation particulière, qui est, du reste, aussi employée par les historiens arméniens. Les Yue-tchi occupèrent l'Asie centrale pendant plus de cinq siècles (de 130 av. J.-C. à 400 après). Dans l'Inde leur chef s'appelait *Châh* et *Châhân-châh*, mais dans le Turkestan il prenait le nom de *Khakân*, titre qui est plus ancien qu'on ne le croit et qui remonte peut-être au commencement du IIIe siècle.

1. En chinois le pays de Wou-soun; c'est là qu'habitaient originairement les Ssé (*Sac*, *Sah* ou *Sek*), v. Wylie, *Notes on the Western regions*, p. 85; Kingsmill, *Intercourse of China with Eastern*, etc. dans le JRAS. 1882, p. 79.

Vers l'an 400 les Yue-tchi ont à subir l'invasion des Youan-Youan qui ne firent que passer pour se jeter sur l'Europe, puis celle des Hou-Toun ou Ye-ta (Ephthalites) qui vécurent à côté d'eux dans le Turkestan de 425 à 550. Ce sont les Ephthalites qui, sous le nom de *Haïtâl* (Tabari, Firdousi), sont en rapport constant avec les Perses sous Yezdegerd II, Firouz, Balach, Kobâd. Le plus célèbre d'entre eux, Khouchnavâz, peut-être le Yu-tchin des Chinois, dont la longue lutte avec Firouz et Kobâd est racontée tout au long dans Tabari et dans le *Châh-nâmeh*, était le Khakân des Haïtâl, c'est-à-dire un Ephthalite. A partir de 550 les Ephthalites tombent sous les coups des Turcs, qui deviennent maîtres de toute l'Asie centrale. Ce sont eux qui envoient une ambassade en 569 à Constantinople; leur khakân était alors Dizaboul. Son successeur Châba-châh est tué dans une bataille contre Bahrâm Tchoubin, alors simple général de Hormisdas IV. Les Turcs donnent cependant asile en 595 à ce même Bahrâm, quand il fut vaincu après sa révolte contre Chosroès II Parviz, et à Yezdegerd III fuyant devant l'invasion arabe. Plusieurs des monnaies dont nous parlerons plus loin ont évidemment été frappées par les Ephthalites et les Turcs à la suite de ces rapports politiques et commerciaux. L'usage de la monnaie locale à l'imitation du denier d'argent sassanide a dû s'introduire d'autant plus facilement chez les Touraniens de l'autre côté du Djihoun (Oxus), qui était la limite entre les deux Etats, que les indemnités de guerre et tributs imposés plusieurs fois aux rois de Perse se

payaient tout naturellement en monnaies sassanides [1].

Pendant ce temps nous avons dans l'Inde :

1° Les Ssé, qui occupent le Kachemire, puis la vallée du Kophen et l'Arachosie, pendant deux à trois siècles ; c'est à eux qu'appartiennent la dynastie des Indo-Parthes et celle de Maues, Azilizès, etc., dont les monnaies sont en grec et en bactrien ;

2° Les Kouchans du Pendjàb, qui règnent dans toute la vallée de l'Indus pendant les deux ou trois premiers siècles de notre ère ; ils sont peu à peu remplacés par les dynasties indigènes avec lesquelles ils se fondent au IVe siècle ;

3° Les Hunas qui sont les Huns blancs et très vraisemblablement les mêmes que les Ephthalites du Turkestan. D'après la date de la monnaie de Toramàna, l'un de leurs souverains, ils seraient entrés dans l'Inde et auraient fondé leur empire en l'an 448 (voir *Journal asiatique*, octobre 1890, p. 368). On sait qu'ils furent expulsés de la péninsule après les batailles de Korour et de Mauchari, vers 544 ;

4° Les Yue-tchi ayant à leur tête Kitour (en chinois *Ki-to-lo*), chassés du nord par les Ephthalites, s'établissent vers 425 dans le Gandhâra et à Pechâver où ils fondent la dynastie des *Kitour* ou *Katour* qui dure jusqu'à la fin du IXe siècle, époque à laquelle elle est

1. D'après Théophylacte Simocatta, la Perse payait tous les ans un tribut de quarante mille pièces d'or aux Tures (cf. Lebeau-Saint-Martin, *Hist. du Bas-Empire*, t. X, p. 278). La monnaie d'or n'existant pas chez les Sassanides, l'historien byzantin a sans doute voulu exprimer en or la valeur totale du tribut, ce qui donnerait en réalité environ cinq cent mille pièces d'argent à l'effigie du roi de Perse qui entraient dans la circulation touranienne, sans compter les étoffes et la vaisselle.

remplacée par la dynastie des Brahmanes. Le dernier roi turc de Kâboul est qualifié par les historiens musulmans de l'Inde *padichâh kitourmân*. Sir A. Cunningham possède des monnaies avec légendes sanscrites, au type indo-scythe, portant les mots *kidâra kouchâna châhi* (voir *Numism. Chron.*, 1889, p. 280);

5° Outre le royaume turc de Kâboul, il paraît y avoir eu encore, dans les mêmes parages, pendant les VIe et VIIe siècles, d'autres petites dynasties tartares encore mal connues et auxquelles on a donné le nom de *petits Yue-tchi* ou Yue-tchi postérieurs.

C'est à tous ces différents peuples qu'appartiennent les monnaies à légendes tartares dont j'ai parlé. D'après les contrées où les trouvailles ont été faites, comme d'après le type monétaire, qui reflète évidemment le milieu auquel il a été emprunté, on peut tenter une classification, au moins provisoire, de ces monnaies. Ne pouvant entrer ici dans les détails, je me bornerai aux indications suivantes qui sont tirées de l'examen attentif des documents eux-mêmes.

II

Et d'abord, au point de vue épigraphique, on remarque que les légendes paraissent se rattacher à l'un des systèmes d'écriture suivants :

1° L'alphabet indo-scythe des rois Tourouchka, qui lui-même était emprunté aux Grecs de la Bactriane et qui a été créé et inauguré par les Kouchans pour leur monnayage spécial de l'Inde; modifié

ensuite par leurs successeurs, il s'est transformé peu à peu et est devenu d'abord le grec bâtard des pièces de Vasudeva (*Rev. Numism.*, 1888, pl. III, n° 15), puis l'écriture des monnaies figurées dans Wilson, *Ariana antiqua*, pl. XVI, n°s 19, 20; XVII, n°s 6, 12, 13, 14, 15, 16, 19. Je désignerai cet alphabet sous le nom d'*indo-kouchan* (ou de *gréco-kouchan* à cause de son origine grecque) pour le distinguer du kouchan du Nord (khovârezmien et sogdien);

2° L'alphabet pehlvi, qui était l'écriture des Sassanides. Ce second système d'écriture que j'appellerai *pehlvi-scythique*, paraît avoir été formé au ve siècle, principalement sur l'alphabet pehlvi monumental. On le trouve sur les pièces décrites par Wilson, pl. XVII, n°s 5, 7, 10, 17; pl. XXI, n° 21;

3° Une écriture très différente des deux précédentes qui apparaît vers le IVe siècle, et dont l'origine est tout à fait inconnue. Il paraît impossible, en effet, de la rattacher à aucun des divers alphabets araméens qui avaient alors cours dans les provinces orientales de l'Irân, et dans le nord-ouest de l'Inde. On en verra des spécimens dans Wilson, pl. XVI, n°s 9, 10; XVII, n°s 4, 8, et XXI, n° 22; Bartholomaei, *Collect. des monn. sassanides*, 1873, pl. XII). Je l'appellerai *irano-scythique* parce que cet alphabet se rencontre le plus souvent ou du moins le plus anciennement, sur des monnaies frappées par les rois sassanides eux-mêmes pour leurs provinces où le pehlvi n'était pas compris[1];

1. J'ai tenté un déchiffrement de ces monnaies dans un récent article qui a paru dans la *Revue numismatique*, 1890, p. 358, dans lequel j'ai réuni d'autres légendes inédites et auquel je me permets de renvoyer le lecteur.

4° Une autre écriture, mais d'origine araméenne, propre au Turkestan, et qui a dû s'introduire dans les provinces du Khvârizm et de la Sogdiane aux IIe et IIIe siècles de notre ère. Elle a formé deux alphabets différents l'un de l'autre que l'on pourrait distinguer par les noms de *khovârezmien* et *sogdien* (cette dernière expression est de M. Lerch). L'ensemble formerait la branche de Kouchan du Nord ou d'*araméo-kouchan*.

A la même famille se rattachent d'autres écritures encore indéchiffrées et qui se rencontrent 1° sur des monnaies au type tartare très accusé provenant de Bokhara et publiées en 1880 par M. W. Tiesenhausen (collection Stroganof, nos 6 à 11); 2° les beaux tétradrachmes de la même collection, décrits par Ed. Thomas sous le nom de *Indo-Parthian coins* dans le JRAS, 1870, p. 503 et sq., et portant des légendes dont les caractères paraissent empruntés au pehlvi; 3° sur les monnaies publiées par Sir A. Cunningham (*Numism. Chronicle*, 1889, pl. XIII, nos 13 et 16). Le savant anglais attribue ces monnaies soit aux Yue-Tchi soit aux Ssé du Ier siècle avant notre ère. Si cette attribution est exacte (elle est tout au moins fort probable) on aurait, à un siècle près, les plus anciens spécimens de l'écriture araméenne du Turkestan; 4° je citerai enfin la légende d'apparence araméenne que présente la pièce bilingue du Musée asiatique de Saint-Pétersbourg, trouvée à Revel, au milieu d'un lot de monnaies abbassides et sassanides, et décrite par Frachn en 1832[1]. Ce qui donne en

1. Dans son *Anhang* à la description des médailles du cabinet Fuchs.

tout quatre alphabets distincts des cinq précédemment décrits. Je ne m'occuperai ici que de ces derniers, ne mentionnant les quatre autres que pour ordre.

III

Si maintenant nous consultons le type monétaire et les pays d'émission, nous pouvons arriver à un commencement de classification. Je proposerai d'attribuer :

1° Les monnaies de cuivre avec caractères *khovârezmiens*, aux princes kouchans contemporains des derniers Arsacides et des premiers Sassanides (IIIe siècle de notre ère), soit que ces princes fussent indépendants, soit qu'on les considère comme tributaires des rois de Perse. Ces monnaies ont au revers un pyrée, ce qui nous montre que les populations étaient ignicoles. La Bactriane du reste suivait depuis longtemps la religion de l'Avesta[1], et l'on peut admettre sans difficulté que les Yue-tchi, les Ye-ta et les Turcs, qui étaient des idolâtres, avaient adopté la religion de Zoroastre. Ces monnaies sont celles dont M. A. de Markof a donné le fac-similé dans son catalogue[2] ;

L'original de cette pièce unique n'a pas été retrouvé, mais le nom de Frachn est une garantie d'authenticité.

1. On en a notamment la preuve par les noms des mois et des jours dont la forme avestique a été modifiée d'une manière notable dans les dialectes khovârezmien et sogdien. V. Albirûni. *Chronology of Easternnations*, trad. Sachau, 1879, p. 56 et sq. A l'époque de l'invasion arabe (666), l'Asie centrale était encore ignicole, v. Vambery, *Geschichte Bokhara's*, 1872, p. 32.

2. Voir *Collections scientifiques de l'Institut des langues orientales*, partie V, *Monnaies arsacides*, etc., décrites par Alexis de Markof (in-8°, Saint-Pétersbourg, 1889, nos 734 à 771, p. 49 à 54).

2° Les monnaies de cuivre et d'argent frappées sur le type des deniers d'argent de Bahrâm Gour, avec légendes en caractères *sogdiens*, aux Ephthalites du ve siècle et aux Turcs du vi^e^ et du viie siècle qui régnaient encore à Bokhârâ, lors de la conquête arabe (666 de J. C.). Après l'occupation musulmane, on continua à frapper des monnaies au même type avec légende sogdienne et quelques caractères coufiques très grossiers [1];

3° Les monnaies à légendes en *indo-kouchan*, aux Kouchans de l'Inde d'abord, puis, après 425, aux rois ephthalites, mais pour les contrées soumises à leur domination dans le nord de l'Inde ;

4° Les monnaies à légendes *pehlvi-scythiques*, aux Ephthalites également, mais pour les pays plus rapprochés de l'Irân et du Khorassân, et peut-être aussi pour Kâboul, car on y a trouvé des pièces de ce genre ;

5° Et les monnaies à légendes *irano-scythiques*, aux rois sassanides eux-mêmes, pour les provinces de l'Irân oriental où cette écriture était usitée, et plus tard, à des princes petits Yue-tchi qui ont régné dans le Pendjâb. On trouve cette écriture irano-scythique associée au phelvi et surtout au devanâgari, sur de très belles monnaies d'argent ayant l'aspect de monnaies du viie siècle; et associée au coufique sur

1. Ce sont les monnaies qui ont été présentées et décrites pour la première fois au Congrès des orientalistes de Saint-Pétersbourg en 1878, par M. P. Lerch. La lecture proposée par ce savant est *Bukharkhuddat*. Je ne crois pas qu'elle puisse être considérée comme définitive, car elle ne concorde pas avec toutes les variantes. Ces monnaies sont également comprises dans le catalogue précité de M. de Markof sous les n°s 1 à 9, p. 133.

une monnaie au type des gouverneurs arabes de l'Iràn (Wilson pl. XVII, n° 4).

En résumé, les monnaies frappées par les peuples d'origine touranienne qui ont occupé le Turkestan, l'Iràn oriental, les vallées du Kâboul et de l'Indus, nous font connaître (en dehors du devanâgari) environ *neuf alphabets* différents, employés concomitamment, du IIIe au VIIe siècle de notre ère, et empruntés (sauf l'irano-scythique), aux populations iraniennes ou indiennes au milieu desquelles ces Touraniens ont vécu.

E. Drouin.

TROIS SCEAUX FRANCS

DE TERRE-SAINTE

Pl. VIII

Je voudrais faire connaître aux lecteurs de la *Revue* trois sceaux de plomb entièrement inédits qui ont appartenu à un prince et à deux prélats de l'époque des Croisades. Ces sceaux, qui m'ont tous trois été envoyés d'Asie, font depuis peu partie de ma collection. On sait la rareté extrême de ces précieux monuments et leur importance pour l'histoire de l'Orient latin.

Pour donner une idée de leur petit nombre, je dirai seulement que, depuis près de vingt ans que je les recherche avec zèle, j'ai pu m'en procurer à peine une vingtaine.

Le plus précieux de ces trois sceaux est celui d'un comte franc de Sidon, Renaud, qui fut seigneur de ce lieu après son père Girard, entre les années 1165 et 1204 environ. On ne connaissait jusqu'ici aucun sceau de la comté de Sidon, une des plus importantes principautés latines d'Outremer. On possédait seulement, des deux princes Girard et Renaud, de très rares petites monnaies de cuivre au type de la flèche qui a été si ingénieusement interprété par Adrien de Longpérier. Il a démontré que

cette flèche ou *sagette* n'était autre que l'emblème parlant de la ville de Sidon nommée Saïda ou Saïta par les Arabes et Saiette par les Francs.

Renaud de Sidon eut un long règne agité. Échappé par miracle au grand désastre de Hittin, pris plus tard par Saladin, il obtint de son vainqueur la restitution de la moitié de son fief. Le beau sceau que voici (pl. VIII, n° 2) le représente à cheval, coiffé du heaume cylindrique du XIe siècle, sorte de calotte de fer à sommet hémisphérique ; il porte la longue cotte de mailles et se couvre du bouclier triangulaire. Les étriers même sont indiqués. Renaud tient d'une main la hampe d'une longue bannière flottante.

La légende du droit est S(*igillum*): RAINALDI : SYDONIENSIS. Celle du revers est CIVITAS : SYDONIE : Sur cette seconde face du sceau on distingue en effet une de ces si curieuses représentations de ville, très fréquentes sur les sceaux de la Croisade, une sorte de ville idéale où sont groupés quelques traits des principaux édifices de la cité. Cette fois Sidon, comme c'est du reste le plus souvent le cas, est figurée sous la forme d'une porte crénelée, flanquée de deux tours; mais ici les deux tours sont de hauteur et de forme différentes. Celle de gauche, plus élevée, crénelée, figure certainement le donjon, ressource suprême de la cité en cas de péril. Celle de droite, moins haute, terminée par une coupole bulbeuse, flanquée de petites guettes également bulbeuses, est non moins certainement la représentation de l'édifice religieux principal de Sidon : la cathédrale, ancienne mosquée transfor-

mée en église chrétienne par la conquête. Ainsi sont réunis sur ce sceau les deux édifices rappelant les deux faces principales de la croisade, la guerre et la religion. Les deux lettres symboliques AΩ sont placées au dessus de cette représentation idéale.

Le second sceau est celui d'un patriarche latin d'Antioche, nommé Pierre (pl. VII, n° 1). Il m'est arrivé d'Orient avec le sceau précédent. Au droit : la légende ✠ PETRVS PATRIARCHA ANTIOCH'(*ie*) entoure l'effigie à micorps du prélat, portant la mitre à double corne, bénissant de la main droite, tenant de la gauche une croix. Au revers, avec la légende ✠ SIGILL'(*um*) SANCTI : PETRI : APOSTOLI, on voit l'effigie également à mi-corps de saint Pierre, le patron d'Antioche, tenant les clés traditionnelles. On possède déjà quelques sceaux des patriarches latins de cette première des forteresses conquises par les Francs en Syrie ; j'ai publié dans le *Musée archéologique* celui du patriarche Amaury ou Aimery, mais je n'en conaissais encore aucun portant le nom d'un des deux patriarches Pierre, et surtout je n'en connaissais aucun qui fût en si bel état de conservation.

Il est impossible de décider si le sceau que je publie aujourd'hui, isolé et arraché au document qu'il scellait, a appartenu au patriarche Pierre d'Angoulème, mort dans la première moitié de l'an 1208, ou bien à son successeur immédiat, l'Italien Pierre II, ancien abbé de Locédio, ancien évêque d'Ivrée, un des douze électeurs de l'empereur Baudouin à Constantinople, installé patriarche d'Antioche le 5 mars 1209, mis à mort par le comte de Tripoli dans l'été de 1217.

J'opinerais bien plutôt cependant pour Pierre I parce que ce prélat a été contemporain de Renaud de Sidon dont le sceau m'est parvenu avec celui-ci, et que très probablement tous les deux étaient primitivement appendus à un seul et même document.

Le troisième sceau que je publie aujourd'hui est également fort intéressant; de plus il est dans un admirable état de conservation. Il a appartenu à un abbé nommé Serge, de la fameuse abbaye latine de Saint-Paul d'Antioche, le principal monastère de cette grande cité, situé vers l'extrémité orientale de la ville sur les premières pentes du mont Silpius. On y remarquait, entre autres choses notables, une crypte ornée de mosaïques à fond d'or où, d'après la tradition, saint Paul écrivit ses épitres. Devant les portes de cette chapelle très révérée étaient placés les tombeaux de Bouchard de Magdebourg, des comtes Oger d'Oldenbourg et Wilbrand d'Harlemont. Les abbés de Saint-Paul étaient fort puissants. Jusqu'à ces derniers temps on ne connaissait d'eux aucun sceau. J'en ai publié dans la *Revue de Numismatique* de 1888 un du Cabinet des Médailles de Munich qui porte le nom de l'abbé Bernard, cité en 1197. Acquis en Sicile par le Cabinet de Munich il y a une quarantaine d'années, ce sceau avait certainement été détaché d'un des documents faisant partie de ce fameux fonds de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, qui fut transporté en Sicile après la ruine de la domination franque en Orient et qui est aujourd'hui conservé aux archives de Palerme.

Voici que je puis présenter aujourd'hui un nouveau et magnifique sceau de cette même abbaye, de type tout différent. Celui-ci me vient de Smyrne. En voici la description (pl. VIII, n° 3) :

S'(*igillum*) SERGII : ABBATIS S' PAVLI : ANTIOCHENI. L'abbé vu de face à mi-corps, tenant la crosse et le livre des Évangiles.

℟. ✠ S'(*igillum*) CONVENTVS : S : PAVLI : ANTIOCHENI. Saint Paul, vu de face à mi-corps, tenant le livre des Évangiles, placé au dessus de l'église abbatiale, figurée par une voûte à triple abside à pendentifs avec les deux transepts dont les toits sont surmontés de croix. Sous la triple abside, l'abbé, nu-tête, debout au milieu de ses moines.

Ce superbe sceau doit, il me semble, appartenir aux premières années du XIIIe siècle. Le nom de l'abbé Serge porte à cinq le chiffre des abbés de Saint-Paul d'Antioche, dont nous connaissons les noms. M. Rœhricht a donné la liste des quatre autres à la page 6 de sa précieuse *Syria sacra* : ce sont les abbés : Robert, cité en 1140, Pierre, cité en 1167, Falco, cité en 1183 et 1186, Bernard (celui dont j'ai publié le sceau en 1888), cité en 1197. De plus M. Rœhricht mentionne un abbé T...., cité en 1108, et deux abbés anonymes, cités l'un en 1205, l'autre en 1213. Peut-être un de ces abbés anonymes est-il le même que notre abbé Serge.

GUSTAVE SCHLUMBERGER.

CHRONIQUE

MONNAIE DE CONFÉDÉRATION FRAPPÉE A SAINT-MIHIEL. XIVe SIÈCLE

Dans son grand ouvrage sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine [1], et dans celui des monnaies des comtes et ducs de Bar [2], M. de Saulcy donne la description des diverses monnaies frappées au nom de Jean Ier, duc de Lorraine, de 1346 à 1389, et au nom de Robert, duc de Bar, de 1352 à 1411 ; il décrit en outre plusieurs pièces de confédération qui, par suite d'un traité d'alliance conclu en 1371, entre les susdits Jean Ier et Robert, furent émises à Nancy, marquées au nom et aux armes des deux princes alliés, pour lesquelles Robert devait fournir au duc de Lorraine de l'argent en lingots, pour une somme de vingt mille florins. Ces monnaies furent mises en cours vers l'année 1371.

On connaît plusieurs types de ces monnaies de confédération ou d'alliance, frappées à Nancy ; mais le savant auteur des ouvrages précités ne fait aucune mention de la monnaie d'alliance frappée à Saint-Mihiel au nom des deux ducs et avec l'écu parti de Lorraine et de Bar.

Un bel exemplaire de cette monnaie a été trouvé, en 1873, dans les travaux exécutés à Verdun sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Airy ; cette pièce fait partie du musée de Verdun ; il nous semble d'autant plus utile de la signaler qu'elle n'est citée dans aucun catalogue et ne figure dans aucune des collections qu'il nous a été permis de visiter ; en voici la description :

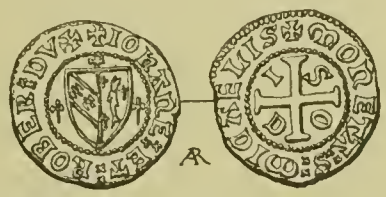

✠ IOHANE ⁙ ET ⁙ ROBER ⁙ DVX· Ecu parti de Lor-

1. *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine.* Metz, 1841.

2. *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, Paris, 1843.

raine et de Bar, surmonté et accosté de trois croisettes recroisetées.

℟ ✠ MONETA ⁙ S ⁙ MICAELIS· Croix pattée cantonnée de quatre lettres S·O·C·I· (*socii* ou *sociorum*) dans un grènetis.

Argent noirci. — Poids 1 gr. 10 mill. ou 20 grains. Musée de Verdun.

Cette pièce est donc bien une monnaie de confédération ou d'alliance entre les ducs Jean Ier et Robert; nous ignorons si elle fut frappée en vertu d'un traité autre que celui de 1371; nous sommes heureux de la faire connaître, car elle est, comme on peut le voir, d'un type différent de celui des pièces décrites par M. de Saulcy; de plus, elle porte le nom de l'atelier de Saint-Mihiel : S·MICAELIS, qui n'avait pas encore été mentionné comme ayant produit la monnaie de confédération.

FÉLIX LIÉNARD.

*
* *

L'année dernière, on a trouvé à Chambalud (commune de Bougé-Chambalud, canton de Roussillon, à 6 kilomètres de Saint-Rambert, Isère) plusieurs centaines d'oboles de Marseille contenues dans un vase en terre, malheureusement brisé, qui paraît avoir été décoré de peintures. Aucune des oboles que j'ai vues (60 environ) ne présentait d'intérêt; une seule est une imitation barbare. Dans la même région, on a fait, vers la même époque, une autre trouvaille de monnaies analogues sur laquelle je n'ai pas de renseignements précis.

On a trouvé, il y a quelques mois, à Saint-Marcel, près d'Argenton (Indre), un trésor de 237 monnaies gauloises en argent du type suivant : tête à gauche, cheveux divisés en grosses mèches; ℟ cheval à gauche, symboles variables (au dessus du cheval : sanglier, épée ou rameau; au dessous : cercle centré d'un point, trois cercles, croisette, ronelle). Une seule des pièces que j'ai vues (une centaine environ) portait CAM sous le cheval. Ces monnaies sont généralement attribuées à la région des Bituriges Cubi (*Catalogue des Monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, 1889, nos 4092 à 4113, 4139). La nouvelle trouvaille confirme ce classement.

J. A. Bl.

M. G. Maspéro, membre de l'Institut, vient de faire don au Cabinet des médailles de deux pièces en porcelaine :

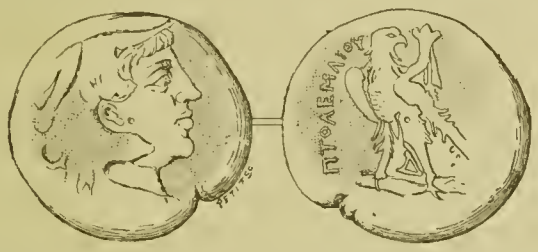

1° Tête jeune coiffée d'une dépouille de lion, à droite. ℞ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ [ΒΑΣΙΛΕΩΣ]. Aigle sur un foudre retournant la tête en arrière et portant une corne d'abondance ; entre ses pattes, un Δ (ce sont les types des monnaies en bronze attribuées à Ptolémée IX Alexandre, 116-88). Pièce trouvée à Karnak, dans les ruines de la ville, au nord du grand temple. Diamètre 0m,24 ; poids, 2 gr. 72 (fig.).

2° Tête chevelue et barbue. ℞. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣ[ΙΛΕΩΣ] Aigle sur un foudre, à gauche (types des monnaies en bronze, classées aux Ptolémées incertains). Provenant de la Haute-Egypte. Diamètre 0m,19 ; poids, 1 gr. 85.

Jusqu'à ce jour la porcelaine passait pour une invention relativement moderne, mais de récentes découvertes ont démontré que les Egyptiens ont employé une terre analogue au kaolin. Je me suis demandé si ces curieuses pièces, les premières de ce genre que l'on ait signalées, n'étaient pas des tessères ou des jetons destinés à quelque jeu ; mais M. Maspéro, et je m'incline devant son opinion, est porté à les considérer comme des monnaies de nécessité fabriquées pendant quelque révolte.

J.-A. Blanchet.

* *
*

M. Amédée Mourral, procureur de la République à Gap, a eu l'obligeance de nous communiquer une petite monnaie de billon que nous croyons inédite et dont voici le dessin et la description :

SANTVS·TROPHEMVS. Le saint assis de face, bénissant et tenant une longue croix patriarcale dans la main gauche.

℟. ARCHE — PISCOP — VS·ET — PRINC. Grande croix pattée, coupant la légende et cantonnée de deux aigles et de deux mitres.

Cette monnaie anonyme des archevêques d'Arles, au XIVe siècle, est analogue à celle donnée par Poey d'Avant (n° 4101), d'après Duby. M. Henri Meyer, le grand collectionneur bien connu, possède une autre variété de cette monnaie avec ARCE-PISCOPVS·ET·P (*Catalogue de la collection H. Meyer*, n° 1681).

J. A. Blanchet.

*
* *

Monnaies de Salins

Le Cabinet des Médailles a acquis quelques-uns des deniers de la trouvaille de Franche-Comté, auxquels M. Caron a consacré dans la *Revue numismatique*, 1889, p. 556, un mémoire intitulé : *Monnaies du commencement du* XIe *siècle frappées dans le comté de Bourgogne.*

Cette trouvaille « consistait surtout, dit M. Caron, en deniers d'un très bon aspect, la plupart bien conservés et dont le type primitif donne la lecture suivante :

+ SAVNISB—I_E Croix.

℟. en rétrograde + SCVTINCOVFV. Dans le champ COMITS ; les lettres CO sont placées en haut sous la croisette et commencent la légende du champ ; la lecture *comitis* paraît acquise. ». M. Caron hésite, pour la légende du droit, entre deux interprétations : *Saunis B(urgum) Le (donis)*, forme inconnue du nom de Lons-le-Saulnier, ou bien, *Saunis* « abréviation de *Salinense burgum.* » Toutes les préférences de M. Caron portent sur la seconde hypothèse [1], rien ne lui paraissant plus naturel que la transformation de *Salinis* en *Saunis*... « mais il paraît que les règles de la philologie s'opposent formellement à ce que l'I de Salinis puisse tomber » parce qu'il est accentué. Cette remarque

1. Depuis, M. Caron s'est prononcé très nettement pour l'attribution de ces deniers à Salins et aux comtes de Scodingue. Voyez *Annuaire de la Soc. fr. de numismat*, 1890, p. 182.

est très juste. Cependant il n'y a pas ici de question de phonétique, mais seulement une question de paléographie. M. Caron remarque que les légendes des monnaies n°s 11 et 12 « contiennent le nombre de jambages nécessaires pour écrire *Salinis* ». Sur le n° 3 de la pl. XII de M. Caron, l'L est très visible, mais il est renversé SAΓINIS· Sur les n°s 8 et 9, cette même lettre est réduite à un simple trait vertical. On comprend facilement que le rapprochement de L et | ait donné naissance à un V·

Le prototype des deniers étudié par M. Caron portait donc SALINIS. A la suite de ce mot vient la lettre B suivie elle-même de deux autres caractères indéterminés. Pour nous, ces deux caractères sont des déformations des lettres VR. Sur l'un des deniers acquis par la Bibliothèque nationale et qui n'est pas figuré sur la planche de M. Caron, la légende se termine incontestablement par BV¯R. L'V est très net d'ailleurs sur le n° 3 de la pl. XII. L'V ayant un jambage moins fort que l'autre est devenu sur certains exemplaires une sorte d'Y soit ⅄. Sur d'autres et spécialement sur le denier que M. Caron regarde comme le type primitif, il s'est transformé en un | auquel s'appuie d'un côté le jambage plus faible légèrement incliné, et de l'autre, en tête, le signe abréviatif. Quant à R, il est devenu K sur certaines pièces, par exemple sur celle dont nous donnons ici l'image; mais sur la plupart il s'est changé en

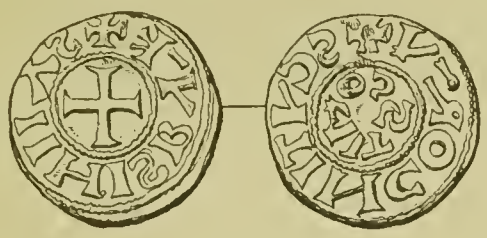

une haste à laquelle se rattachent deux traits horizontaux. Toutefois le n° 2 de la pl. XII présente une singulière altération de BVR; cette syllabe est devenue BVCI. Les lettres CI sont des parasites qui n'ont sans doute aucun sens; on les retrouve en tête de la légende du revers du même denier. Sur le n° 11 de la planche XII un C retourné précède SAVIIIS. Quant au sens de BVR il se déduit du texte de la chronique de Saint-Bénigne, cité par M. Caron, et où *Salinas* est qualifié *burgum*. BV¯R est donc l'abréviation de *burgo*. La place normale du signe abréviatif

serait soit au dessus du groupe BVR, soit au dessus de l'R: le graveur l'a intercalé entre les deux dernières lettres, faute d'avoir donné aux lettres de la légende une hauteur qui permît de leur superposer ce signe. D'ailleurs cette intercalation est fréquente dans les légendes monétaires.

Passons à la légende du revers. Les premières lettres sont d'une lecture facile : tantôt SCVTINCO, tantôt SCITINCO. Le premier I dans la seconde leçon n'est qu'une déformation de l'V, l'un des jambages de cette lettre étant plus faiblement marqué. Quant aux signes qui suivent ces huit premières lettres, ce sont les lettres RV séparées par un signe abréviatif. On n'en doutera point si l'on jette les yeux sur l'un des deniers acquis par la Bibliothèque, celui qui est dessiné plus haut. R¯V est devenu R̄V puis I⊐V et même I⊐I. La légende est donc SCVTINCOR¯V pour *Scutincorum*. C'est précisément le nom que M. Caron désirait retrouver sur les monnaies étudiées. Le génitif *Scutincorum* est déterminé par le mot COMITS pour *Comitis* écrit circulairement dans le champ du revers.

En résumé le prototype de tous ces deniers portait d'un côté la légende SALINIS BV¯R, de l'autre, dans le champ, COMITS, et en légende SCVTINCO R¯V. Quant à la date des monnaies, nous sommes, sur ce point, complètement d'accord avec M. Caron. Mais le prototype pourrait remonter au xe siècle. En effet la disposition du mot COMITS rappelle celle du mot COMS sur les deniers du comte Hugues à Lyon et celle des mots HVGO DVX sur certaines pièces de Hugues Capet.

M. Prou.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. Engel et R. Serrure. — *Traité de numismatique du moyen âge*. Tome premier, depuis la chute de l'empire romain d'occident jusqu'à la fin de l'époque carolingienne. 645 illustrations dans le texte. Paris, 1890, in-8, LXXXVII-352 pages.

MM. Engel et Serrure viennent de se créer un nouveau titre à la reconnaissance des numismates. Après avoir dressé la liste des

livres et mémoires relatifs à la numismatique française, ils ont voulu en tirer la substance et la mettre à la portée de tous les historiens. A la suite du répertoire, le traité. Seulement, MM. Engel et Serrure ont étendu leur domaine. Il ne s'agit plus de la France seule, mais bien de tous les pays appartenant à la civilisation occidentale. En revanche, les temps modernes sont laissés de côté. Ce traité, dont le premier volume vient de paraître, ne comprendra que la numismatique du moyen âge.

Ce que l'on doit tout d'abord louer c'est le plan chronologique adopté par MM. Engel et Serrure. Au lieu d'étudier successivement le monnayage de chaque pays dans son entier développement, ils ont cherché à montrer l'évolution parallèle des institutions monétaires chez les différentes nations de l'Europe. Ils ont distingué quatre groupes chronologiques : 1° l'époque barbare; 2° l'époque du denier carolingien; 3° l'époque du denier féodal; 4° l'époque du gros d'argent et du florin d'or; puis dans chacun de ces groupes ils ont établi des subdivisions géographiques, basées sur la géographie contemporaine des monuments étudiés. Remplir un pareil plan n'allait pas sans de grandes difficultés; mais l'on peut dire qu'en dépit de quelques défaillances, les auteurs se sont tirés de leur entreprise avec honneur. En tout cas, c'est déjà beaucoup d'avoir proposé pour les séries monétaires du moyen âge une classification scientifique en accord avec l'histoire. MM. Engel et Serrure, en véritables érudits, n'ont pu se borner à exposer les idées des autres; ils ont semé dans leur livre un grand nombre d'idées originales et proposé pour plusieurs problèmes des solutions nouvelles. Ils ont, les premiers, dressé un tableau d'ensemble des monnaies des rois mérovingiens. A la page 109 je trouve une explication très satisfaisante de l'adjectif ethnique qu'on remarque sur quelques monnaies mérovingiennes; c'est un qualificatif du mot *monetarius* et non pas des mots *ecclesia* ou *civitas* sous-entendus. Ainsi, sur une pièce de Dagobert, *Acauninsis* s'applique au mot *mu(netarius)*. Ces légendes doivent être rapprochées du texte de Grégoire de Tours mentionnant un *turonicus monetarius*. A la page 187, voici tout un chapitre nouveau relatif aux Frisons. Pour les monnaies de Charlemagne, les auteurs du traité n'ont pas adopté le classement proposé par A. de Longpérier. Ce savant n'attribuait à Charlemagne que deux types monétaires, celui où le nom du sou-

verain est écrit en deux lignes et qui est la continuation du type de Pépin; et celui où paraît l'effigie impériale. D'après MM. Engel et Serrure, il faut y ajouter les deniers avec la légende CARLVS REX et le monogramme royal. La composition de diverses trouvailles leur fournit les preuves de l'exactitude de ce classement. Il est utile dans chaque ordre d'étude de dresser de temps à autre un inventaire de nos connaissances qui nous permette de voir au premier coup d'œil ce qui est acquis et ce qui reste à acquérir, de distinguer entre les problèmes résolus et ceux qui attendent une solution. Les manuels du genre de celui qu'ont entrepris MM. Engel et Serrure favorisent singulièrement les progrès d'une science, non pas tant par leur côté pédagogique et vulgarisateur que parce qu'ils permettent aux érudits de se rendre compte de l'état de la science et qu'en leur montrant les lacunes à combler, ils indiquent du même coup la direction à donner à leurs efforts.

M. Prou.

*
* *

Amardel (G.), *L'hôtel des monnaies de Narbonne pendant la ligue*, in-8°, 14 pages (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1890).

On savait, par l'*Histoire de Languedoc* (t. V, p. 438), que le maréchal de Joyeuse avait fait frapper des monnaies à Narbonne, mais on ne connaissait pas les produits de cet atelier. M. Amardel a retrouvé au musée de Narbonne des coins, un douzain et un gros de Nesle, qui portent comme différent la lettre Q avec les dates de 1588, 1590, 1591 et 1594. Il est donc possible que ces pièces soient sorties de l'officine éphémère établie à Narbonne.

J. Adrien Blanchet.

*
* *

Julius Meili, *Die Münzen des Kaiserreichs Brasilien*, in-8, 1890; — *Die auf das Kaiserreich Brasilien bezüglichen Medaillen*, in-4°, 1890; — *Portugiesische Münzen*, in-8°, 1890.

M. Meili, de Zurich, a réuni une fort importante collection de monnaies et médailles du Brésil et de monnaies portugaises. Les numismatistes qui s'occupent de monnaies contemporaines con-

sulteront avec plaisir les belles planches en phototypie qui reproduisent les pièces de la collection de M. Meili. Signalons particulièrement les nombreuses contremarques empreintes sur les monnaies du Brésil et sur des lingots d'or. Le choix de monnaies portugaises renferme des pièces intéressantes du moyen âge, telles que le marabotin de Sanche Ier et les monnaies d'or et d'argent de Fernand Ier.

J.-A. Bl.

*
* *

Henri Meyer. *Collection Henri Meyer, Monnaies royales et seigneuriales de France* (classement chronologique), Paris, 1890, in-8°.

La richissime collection de M. Meyer renferme tant de pièces du plus haut intérêt, qu'il serait impossible de les indiquer même sommairement. Il faut remercier M. Meyer d'avoir mis à la disposition des travailleurs un recueil qui leur servira plus d'une fois en leur fournissant l'indication de pièces inédites. Les monnaies féodales ont dans ce catalogue une part des plus importantes.

J.-A. Bl.

*
* *

Musset (Georges). *Le monnayage de Richard Cœur-de-Lion en Poitou*, Niort, L. Clouzot; La Rochelle, A. Foucher, in-8° de 14 pages, avec une planche de 20 figures hors texte. (Extr. du *Recueil* de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.)

M. G. Musset pense que les types des différents sur les deniers du roi Richard, ou leur absence, servaient à distinguer les ateliers et non les monnayeurs, comme le croyait Lecointre-Dupont. Pour M. Musset, c'est la place occupée par le différent qui distingue le monnayeur.

1° Atelier de Montreuil-Bonnin : pas de différent.

2° Atelier de La Rochelle : une croix cantonnée d'un annelet, au 1er, au 2e, au 3e ou au 4e, suivant le monnayeur.

3° Atelier de Saint-Jean-d'Angély : annelet au revers.

4° Atelier de Niort : point au revers, en haut ou en bas, au dessus ou au dessous de telle lettre, suivant le monnayeur.

5° Atelier de Charroux (?) : clou au revers, tourné à gauche ou à droite, suivant le monnayeur.

Ce choix du *clou*, instrument de la Passion, comme différent, fait peut-être allusion à la relique de la vraie Croix conservée à l'abbaye de Charroux ; d'où l'attribution présumée d'un atelier en ce lieu.

R. Mowat.

Le Gérant, F. Feuardent.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs

MONNAIES GRECQUES

INÉDITES OU PEU CONNUES

(*Suite*[1])

Pl. IX et X.

21. *Médaille talismanique d'Alexandre le Grand.* Tête diadémée et idéalisée d'Alexandre le Grand, à droite. ℞. ΒΑϹΙΛΕΩ | ΑΛΕΞΑΝ. Pallas assise sur un trône, à gauche, tenant sur sa main droite étendue une petite Victoire; elle est accoudée du bras gauche sur son bouclier posé à terre et orné d'une tête de Méduse ; en même temps elle tient de la main gauche sa lance appuyée sur elle.

La médaille est enchâssée dans un cadre circulaire, muni d'une bélière de suspension, orné au droit de stries en forme de VΛ, et découpé en dents de scie au revers. — Æ. 23 millim. — Poids : 9 gr. 45. — Pl. IX, fig. 1.

Je considère cette pièce d'or comme étant de la plus haute importance. En effet, c'est une de ces médailles talismaniques que l'on fabriquait sous l'empire romain, particulièrement à partir de Caracalla et d'Alexandre Sévère, à l'effigie d'Alexandre le Grand divinisé. Fr. Lenormant a consacré à ce genre

1. Voyez *Revue numismatique*, 1891, premier trimestre, pp. 1 à 6.

de médailles un fort intéressant chapitre auquel je n'ai qu'à renvoyer le lecteur[1]. Je signalerai aussi comme pouvant fournir des éclaircissements sur cet intéressant sujet, la thèse de doctorat, toute récente, de M. l'abbé Beurlier, intitulée : *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus.* (Paris, Thorin, 1890).

MM. Lenormant et Beurlier ayant rassemblé et commenté tous les témoignages littéraires qui concernent ces talismans monétiformes, je me contenterai seulement, ici, de rappeler quelques-uns des textes qui se rapportent plus directement aux médailles pareilles à celle que je fais connaître aujourd'hui.

C'est d'abord Trébellius Pollion qui dit : « On prétend que ceux qui portent l'effigie d'Alexandre en or ou en argent sont protégés dans tous les actes de leur vie[2]. » Lampride nous informe expressément que des médailles du genre de la nôtre furent fabriquées par l'ordre de Sévère Alexandre : « Il fit faire de nombreuses médailles avec la figure d'Alexandre, quelques-unes en électrum, mais le plus grand nombre en or[3]. » Enfin, saint Jean Chrysostome reproche sévèrement aux chrétiens de son temps « d'attacher à leurs têtes et à leurs pieds, comme amulettes, des médailles en bronze d'Alexandre le Macédonien[4] ».

Le style de notre médaille et la barbarie de la légende prouvent qu'elle n'est probablement pas

1. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, pp. 39 à 45.
2. Treb. Poll., *Trig. tyrann.*, 14.
3. Lamprid., *Alex. Sév.*, 25.
4. J. Chrysost., *Ad illum catechum. homil.* II, 5.

antérieure au IVe siècle de notre ère. Mais on remarquera que la tête d'Alexandre est semblable, sauf pour le style, à celle qui figure sur l'un des célèbres médaillons du trésor de Tarse, conservés au Cabinet de France. Ces médaillons trouvés, dit-on, à Tarse, ont dû être enchâssés, comme l'indique leur bord aminci, dans un cadre ou un ornement quelconque, tel qu'une pièce d'orfèvrerie, et ils ont certainement servi de talismans protecteurs, comme notre pièce qui en diffère seulement par le module et par le style. Le revers de notre médaille est imité de celui des monnaies de Lysimaque qui ont au droit la tête d'Alexandre le Grand avec les cornes d'Ammon. Il y a des monnaies de bronze frappées au nom d'Alexandre, sous l'empire romain, qui portent aussi ce même revers de Pallas Nicéphore ; on ne le trouve jamais sur les monnaies d'Alexandre lui-même.

22. *Byzance* (Thrace). M·AYP·CEVH·AΛEZANΔPOC·AYΓ. Buste lauré et drapé de Sévère Alexandre, à droite. ℞. ANTΩNEINIA CEBACTA. A l'exergue : BYZANTIΩN. Table carrée surmontée de l'urne des jeux dans laquelle est une palme, et de deux autres vases plus petits. Sous la table l'urne qui servait au tirage au sort. — Æ 31 mill. — Pl. IX, fig. 2.

23. *Amisus* (Pont). ΣEBAΣTOΣ. Tête laurée de Claude, à droite. ℞. Dans une couronne de laurier, l'inscription suivante, en quatre lignes : ETOYΣ | EΠ | AMIΣO | Y. — Æ 22 mill. — Pl. IX, fig. 3.

Au droit, il y a un caducée en contremarque, devant la tête d'Auguste. La date EΠ (=85) de l'ère

d'Amisus, correspond à l'an 52 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire qu'elle tombe sous le règne de Claude qui mourut en l'an 54.

24. *Sinope* (Paphlagonie). C·CAE·AVG·GER·EX·D·D· Tête nue de Caligula, à droite. ℞. C·I·F·AN·LXXXIII· Pontife conduisant deux bœufs au labour, à droite. — Æ 18 mill. — Pl. IX, fig. 4.

Comparez l'exemplaire du Musée britannique[1]. Il faut interpréter la légende du revers : *Colonia Julia Felix*, *anno* 83. L'ère de Sinope commence en l'an 45 avant J.-C., ce qui place l'émission de notre monnaie en l'an 38 de l'ère chrétienne ; Caligula est mort en l'an 41.

25. *Nicomédie* (Bithynie). Γ·BI·TPE·ΓΑΛΛΟC·AY· Buste de Trébonien Galle à gauche, avec une couronne radiée, la poitrine couverte de la cuirasse et tenant la lance et le bouclier. ℞. NIKOMHΔEΩN ΔIC NEΩKOPΩN. L'empereur Trébonien Galle à cheval au galop, à droite, la lance en arrêt. — Æ 24 mill. — Pl. IX, fig. 5.

Les lettres BI pour BIBIOC, au lieu de la forme ordinaire OYIBIOC, sont à signaler, bien qu'on rencontre assez fréquemment à cette époque en Asie mineure l'emploi du B au lieu de OY, au commencement des noms romains.

26. *Prusias ad Hypium* (Bithynie). AYT·KAI·APM· M·AYP·ANTΩNINOC. Buste drapé de Marc Aurèle, à

1. *Catalogue of Greek Coins. Pontus, Paphlagonia*, etc., by W. Wroth, p. 101, n° 55.

droite. Grènetis au pourtour. ℞. ΠΡΟΥCΙΕΩΝ ΠΡΟC ΥΠΙΩ. L'empereur à cheval, allant à droite; de la main droite il tient sa lance qu'il dirige sur un ennemi renversé sous les pieds de son cheval. — Æ 42 millim. — Médaillon. — Pl. IX, fig. 6.

27. *Tium* (Bithynie). Μ·ΑΥΡΗ·ΑΝΤΩΝΕΙ. Tête de Marc Aurèle, à droite. ℞. ΤΙΑΝΩΝ. Esculape debout de face, à demi-nu, s'appuyant de la main droite sur un bâton autour duquel est enroulé un serpent. — Æ 19 millim. — Pl. IX, fig. 7.

28. *Ephèse* (Ionie). CΑΛΩΝ·ΧΡΥCΟΓΟΝΗ·CΕΒΑ. Buste de Salonine, à droite, diadémée, la poitrine drapée et un croissant sur les épaules. ℞. ΤΟ·ΑΓΑΘΟΝ ΕΦΕCΙΩΝ. *Bonus Eventus*, nu, debout à gauche, tenant des épis de la main gauche baissée. — Æ 29 mill. — Pl. IX, fig. 8.

A propos de cette pièce qui représente le bon génie ou Agathodémon d'Ephèse, voyez Eckhel (*D. N. V.*, t. II, p. 516).

29. *Bargylia* (Carie). Tête d'Artémis Cindyas, diadémée, à droite, les cheveux noués derrière la tête et retombant sur la nuque. Grènetis. ℞. ΒΑΡΓΥΛΙΗΤΩΝ. Cerf debout à droite. Dans le champ, les lettres Ε et Κ. Grènetis. Æ 15 mill. — Pl. IX, fig. 9.

30. *Apollonia Salbacé* (Carie). ΑΠΟΛΛΩΝΙΑ CΑΛ-ΒΑΚΗ. Buste diadémé et drapé de femme, à droite. ℞. ΚΑΛΛΙΠΠΟΥ·CΤΡΑ·Γ. Esculape et Hygie, debout, se regardant; Esculape s'apppuie sur son bâton et

Hygie donne à manger à un serpent. — Æ 24 mill. — Pl. IX, fig. 10.

Cette pièce est un autre exemplaire de la médaille qu'a décrite, ici même, M. Waddington en 1853, mais que ce savant n'a pas fait reproduire[1].

31. *Brusus* (Phrygie). ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΝ·ΓΟΡΔΙΑΝΟ. Buste lauré et drapé de Gordien le Pieux, à droite. ℞. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Victoire aptère, debout de face sur un globe, tenant dans chaque main une torche. — Æ 25 mill. — Pl. 10, fig. 1.

32. *Ceretape* (Phrygie). Μ·ΑΥΡ·ΚΟΜΜΟΔΟϹ·ΑΝΤΩΝΙ· Buste lauré de Commode, à droite, la poitrine couverte du paludamentum et de la cuirasse. ℞. ΠΑΡ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΑΝΔΡΟΝΙΚΟΥ | ΚΕΡΕΤΑ ΠΕΩΝ. Héraclès nu, debout à gauche, s'appuyant de la main droite sur sa massue et tenant la peau de lion sur son bras gauche. — Æ 36 mill. — Médaillon. — Pl. X, fig. 2.

Sur ce remarquable médaillon, on trouve la formule ΠΑΡΑ au lieu de ΕΠΙ, déjà signalée d'ailleurs sur d'autres pièces de la même ville.

33. *Metropolis* (Phrygie). ΑΥΤ·Κ·Π...ΛΙΚΙ·ΓΑΛΛΙΗΝΟϹ. Buste diadémé et drapé de Gallien, à droite. ℞. ΕΠΙ·ϹΤ·ΟΥΑΛ·ΝΕΙΚΙΑ·ΜΗΤΡΟΠΟΛ | ΕΙΤΩΝ. La Fortune debout, à gauche, la tête surmontée d'une couronne murale; de la main gauche elle tient une corne d'abondance, tandis qu'elle porte sur la main droite une petite statue de l'empereur Gallien casqué,

1. Waddington, *Voyage numism. en Asie mineure*, p. 133, n° 1.

armé de la lance et s'appuyant sur son bouclier. — Æ 25 mill. — Pl. X, fig. 3.

Le type du revers de cette pièce est inexactement décrit par Mionnet[1].

34. *Baris* (Pisidie). AVT·KAI...ANTΩNEINOC. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite. ℞. BAPHNΩN. L'empereur à cheval au galop à droite, brandissant un javelot et luttant contre un serpent gigantesque qui se dresse devant son cheval. — Æ 21 mill. — Pl. X, fig. 4.

35. *Cremna* (Pisidie), IMP·C·S·L·DOM·AVRELIANVS. Buste lauré et drapé d'Aurélien, à droite. ℞. [FO]RTVNA·COL·CREMN. La Fortune debout à gauche, vêtue d'une tunique qui lui descend plus bas que les genoux, la tête surmontée du modius ; de la main gauche, elle s'appuie sur une lance et elle tient sur sa main droite une petite tête humaine ; devant elle, à ses pieds, une autre tête. — Æ 32 mill. — Pl. X, fig. 5.

Le revers de cette médaille est nouveau et particulièrement intéressant ; je crois que le type représente la Tyché de Cremna bien qu'il àit un aspect plutot masculin. Dans ce cas, la Fortune de la colonie de Cremna serait plutôt représentée par le buste que le personnage tient sur sa main.

36. *Isindus* (Pisidie). AYPHAI·AAEΞANΔPON·KAI. Buste drapé de Sévère Alexandre, à droite. ℞. IЄINΔEΩN. Dionysos debout de face, la nébride sur ses épaules ; de la main gauche il s'appuie sur son

1. Mionnet, *Descr.*, t. IV, p. 340, n° 837.

thyrse, et de la droite il tient un canthare avec lequel il verse à boire à une panthère. Dans le champ, les lettres E et Δ. — Æ 26 mill. — Pl. X, fig. 6.

37. *Isindus* (Pisidie). IMP·C·P·LIC·GALLIENVC·P·F·A· Buste de Gallien à droite, avec une couronne de rayons et la poitrine drapée. ℞. ЄIΩNΩN ICINΔEΩN. L'empereur dans un char traîné par quatre chevaux, à droite. A l'exergue, ˙S·R. — Æ 25 mill. — Pl. X, fig. 7.

38. *Sagalassus* (Pisidie). ·Π·C·ΓЄTAC·KAICAP. Tête laurée de Géta, à droite. ℞. CAΓAΛACCЄΩN. Les empereurs Caracalla et Géta en costume militaire, debout en regard, armés chacun d'une lance; leur tête est surmontée d'un fleuron. — Æ 19 mill. — Pl. X, fig. 8.

39. *Césarée* (Cappadoce). M·OΠЄΛΛIOC·ANTΩNI· Buste drapé de Diaduménien à droite. ℞. MHTPOΠ· KAICAPI. L'autel du mont Argée. A l'exergue, ЄT·A (an I). — Æ 21 mill. — Pl X, fig. 9.

40. *Ancyre* (Galatie). ANTΩNINOC·AVΓOYCTOC· Tête laurée de Caracalla, à droite. ℞. MHTPO-ΠOΛEΩN·ANKYPAC. Némésis debout à gauche. Elle porte la main droite à son sein et tient de la main gauche baissée le sistre. A ses pieds, la roue. — Æ 29 mill. — Pl. X, fig. 10.

(*A suivre.*)

PIERRE DE SAXE-COBOURG.

SUR UNE MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

On trouve, dans le Catalogue de la vente Benjamin Fillon (1881), la reproduction d'une grosse pièce en argent qui, récemment, est entrée à la Bibliothèque nationale. Cette pièce, reproduite en tête de cette notice, porte sur l'une de ses faces l'inscription suivante, disposée en trois lignes circulaires, au milieu desquelles est l'abréviation IH'V :

✠ IASPAR : FART : MIRRAM : THVS : MELCIOR :

BALTASAR:AVRVM:NOIA' REGV' || ✠ TVNC: MORS: EST: CAPTA: DVM: DICITVR:ANANIZAPTA || ✠ FILI: DEI: TV: MISHRHRE·MEI.

Au revers, disposée de même, est cette seconde légende encadrant les sigles XPC :

✠ IN:MANVS:TVAS:DOMINE:COMMENDO:SPIRITVM:MEVM:RHDIMISTI: || ✠ ME:DOMINE: DEVS:VERITATIS:THTRAGRAMATON:|| ✠ DEVS: hOMO:PRO:NOBIS:FACT' : EST.

Le rédacteur du Catalogue désigne ainsi cette pièce : « Médaille religieuse du temps de Charles VII[1]. »

Au point de vue chronologique, l'appréciation me paraît fort exacte ; il n'en est pas ainsi, pour moi, du reste, car il me paraît s'agir ici d'une de ces amulettes dont l'usage superstitieux était condamné par l'Église.

Sans insister sur la présence du nom mystérieux *Tetragrammaton* désignant le Seigneur et que nous rencontrons souvent dans les formules des incantations, comme sur les phylactères[2], je m'arrêterai d'abord au vers :

IASPAR FERT MIRRAM ThVS MELCIOR BALTAZAR AVRVM·

Par quelle voie les Mages, les magiciens, car c'est là le sens du mot *magus*[3], avaient-ils eu, dans leurs contrées lointaines, révélation de la naissance du

1. *Catalogue des objets d'art composant la collection de feu Benjamin Fillon*, p. 54 et pl. III, n° 3 (Paris, 1881, in-8°).

2. Martinus de Arles, *Tractatus de superstitionibus*, dans le *Flagellum hæreticorum*, p. 395 (Francofurti, 1581, in-8°); Reichelt, *Exercitatio de amuletis*, pl. III, VI et VII (Argentorati, 1676, in-4°); *In Enchiridion manuale pie lecto orationes devotæ Leonis papæ*, pp. 31, 33, 41, 56, 60, 71, 93 (Anconæ 1649, in-8°); *Claviculæ Salomonis*, p. 12 (Francfurti, 1686, in-4°); Bibl. nat., ms. fr. 24245, f°s 17, 18, 22, 24, 32, 68, 121.

3. Cf. *Acta Apost.*, VIII, 9 ; XIII, 6 et 8.

Christ, comment avaient-ils pu voir l'étoile qui leur devait servir de guide?

L'astrologie et la magie les faisaient doublement suspects, car, écrit Tertullien, ces deux sciences sont connexes [1], et saint Jérôme se demande si l'avertissement ne leur était pas venu du démon [2].

Quoi qu'il en ait été, à cet égard, du sentiment des docteurs de l'Église, on ne saurait douter que, chez nos pères, les Mages de l'Évangile n'aient été tenus par quelques-uns comme des maîtres en l'art de la magie.

C'était à ce titre que l'on prêtait à leurs noms une vertu surnaturelle, comme en témoignent tout d'abord plusieurs traités du XVIe et du XVIIe siècles.

Dans un livre curieux mais indigeste, intitulé *Rerum magicarum disquisitio*, le Père Delrio cite, parmi les pratiques superstitieuses, celle qui consiste à porter une cédule où se lisent ces noms : « Ferre « inscripta nomina trium Regum cum certis tribus « versiculis [3]. »

Ces vers, nous les savons par deux médecins du même temps, Fernel et Freitag, qui tous deux en condamnaient l'emploi. « Superstitiosum, écrit Fer- « nel, superstitiosum dico morbum comitialem his « prolatis gestatisque carminibus finiri :

1. *De idolol.* IX : « Sed magi et astrologi ab oriente venerunt. Scimus magiæ et astrologiæ inter se societatem. »

2. *Comment. in Isaiam*, Lib. VII, c. XIX, v. 1 : « Intantum ut Magi de Oriente docti a dæmonibus, vel juxta prophetiam Balaam intelligentes natum Filium Dei qui omnem artis eorum potestatem destrueret, venerunt Bethleem et ostendente stella, adoraverunt puerum », cf. Lib. XIII, c. XXVII.

3. T. III, pars II, quæst. IV, sect. VIII, p. 103 (éd. de 1603, in-f°).

« Gaspar fert myrrham, thus Melchior, Balthazar
« aurum.
« Hæc tria qui secum portabit nomina Regum
« Solvitur a morbo Christi pietate caduco[1]. »

Dans un volume imprimé en 1654 et relatif à l'histoire des Rois mages, le Père Crombach parle d'une femme qui, quatre années auparavant, s'était guérie du mal caduc en s'attachant au cou une cédule portant les mots :

« Sanctissimi Reges, orate pro nobis
« Sancte Caspar
« Sancte Balthazar
« Sancte Melchior[2]. »

Le savant abbé Thiers, dont le *Traité des superstitions* est comme une sorte de code de ces matières, dit qu'en 1679, il a vu, au cou d'un très jeune enfant, un phylactère d'étain contenant l'image de l'adoration des trois Rois avec cette inscription : SANCTI TRES REGES CASPAR MELCHIOR BALTHASAR *orate pro nobis nunc et in hora mortis nostræ*[3]. » C'est sans doute une amulette semblable qu'il faut reconnaître dans un objet du xve siècle, conservé au musée de Foix et dont je trouve la description suivante : « Plaque de fermail ronde de 0 m. 16 de « diamètre avec agrafe... Les ornements sont décou-

1. J. Fernel, *De abditis rerum causis*, p. 160 (Lugd. 1602, in-f°). Dans le texte donné par M. J. Freitag, *Noctes medicæ*, p. 192 (Francofurt. 1616, in-4°), on lit au 2e vers *munera* au lieu de *nomina*. Les superstitieux, ajoute l'auteur, croyaient que ces vers devaient être dits par trois fois, à voix basse, à l'oreille du malade.

2. *Primitiæ gentium, sive historia ss. trium Magorum evangelicorum*, p. 173 (Colon. 1654, in-f°).

3. Cinquième édition, t. I, p. 408.

« pés à jour; le sujet représente les trois Mages « accompagnés de la légende : *Gaspar fert myr-* « *rham*, *Melchior thus*, *Balthazar aurum*[1]. »

Guérir de l'épilepsie était déjà une vertu bien haute, mais, à entendre le vulgaire, les noms des Mages en possédaient d'autres encore : inscrits sur une bande de parchemin qu'on s'attachait aux jarrets, ils rendaient infatigable à la marche; invoqués dans une certaine formule, ils dirigeaient les balles des mousquets[2]; prononcé dans un exorcisme, le vers qui les réunissait avait le pouvoir d'éloigner les démons gardiens des trésors enfouis[3].

Après la mention *nomina Regum*, notre médaille porte ces mots qui en marquent de nouveau le caractère superstitieux :

✠ TVNC MORS EST CAPTA DVM DICITVR ANANIZAPTA
✠ FILI DEI TV MISHRHRE MEI

Ce mauvais hexamètre et l'invocation qui l'accompagne représentent l'abrégé d'une formule, autrefois courante chez nos pères, et que l'on croyait propre à écarter la mort.

Le premier exemple que j'en aie trouvé jusqu'à cette heure figure dans le *Vocabularium* de Guarinus, imprimé à Strasbourg en 1491. L'auteur, qui n'en cite que deux vers, s'occupe seulement à cet égard du point de vue philologique; *Ananisapta* est, à ses yeux, un mot formé des premières lettres de neuf autres qu'il désigne :

1. *Congrès archéologiques de la France*, 51e session, p. 123.
2. Thiers, t. I, pp. 411 et 431.
3. Bibl. nat., ms. du fonds français, n° 24245, f° 75, recto.

« Ananisapta mala mors interpretatur et qualibet « littera repræsentat unam dictionem scilicet : Anti- « dotum Nazareni auferat necem intoxicationis sanc- « tificet alimenta pocula Trinitas alma. Unde :

« Est mala mors capta dum dicitur Ananisapta.

« Ananisapta ferit mortem quæ ledere querit[1]. »

Un auteur du XVIe siècle, Martin d'Arles, chanoine et archidiacre de l'église de Pampelune, qui parle de cette formule pour en proscrire l'usage, la donne comme il suit :

« Ananisapta ferit mortem quæ lædere quærit

« Est mala mors capta dum dicitur Ananisapta.

« Ananisapta Dei, miserere mei a signis cœli quæ « timent gentes. Nolite timere, quia ego vobiscum « sum, dixit Dominus[2]. »

L'emploi de ces paroles est également signalé par Delrio dont le livre parut pour la première fois en 1599[3], par deux médecins allemands du XVIIe siècle, Jean Freitag, Philippe Sachs, à la même époque par Jules Reichelt[4]. Un recueil que ces auteurs visent sans le nommer en vante hautement la puissance : c'est l'*Enchiridion manuale*, attribué par les sorciers au pape Léon III[5], ainsi qu'on avait publié dès 1525 sous le nom d'Honorius le Grand un *Grimoire* célèbre.

1. *Vocabularium breviloquum cum arte diphtongandi, punctuandi et accentuandi.* Argentinæ, 1491, in-4°. V° *Ananisapta.*

2. Martinus de Arles, *Tractatus de superstitionibus, vol. cit.*, p. 402.

3. *Rerum magicarum disquisitio*, lib. III, Pars II, Q. IIII, sect. VIII, p. 99 de l'édition de 1603.

4. Freitag, *Noctes medicæ, loc. cit.*; Sachs, ΓΡΑΜΜΑΡΟΛΟΓΙΑ, 1665, in-8°, p. 871; Reichelt, *Exercitatio de amuletis*, p. 88.

5. *In Enchiridion manuale pie lecto orationes devotæ Leonis papæ.* Edition d'Ancone, 1649, in-8°, p. 43 (à la Bibliothèque nationale).

Le premier de ces livres bizarres recommande comme un préservatif puissant la figure suivante :

A G
Ananizapta
Johazath
L A

Un traité, qui paraît viser cette formule ou quelque autre analogue, porte la recommandation suivante : « Il faut l'écrire sur du parchemin vierge, « le jour du mercredi... Tu trouveras à sa fin écrit « *Ananizapta* et *Johazath* qui sont deux noms des « deux Anges qui te sauveront de toutes sortes « d'armes. Tu écriras ces deux noms avec de la san- « guine bénite, ce qu'ayant fait, tu réciteras les lita- « nies des Saints, et après quoi tu encenseras le « parchemin et tu le porteras sur toi[1]. »

Ces observations, si minutieuses et que l'on trouvera encore plus précisées dans un de nos manuscrits de la Bibliothèque nationale[2], n'étaient pas toutefois de rigueur, car la parole cabalistique avait, affirmait-on, sa valeur par elle-même ; il suffisait de la dire en cas de péril, ou de la porter écrite dans une forme quelconque, comme le montrent l'inscription de notre médaille et un vieux phylactère dont je trouve le dessin dans l'*Exercitatio de amuletis*, publiée en 1676 par Julius Reichelt[3] :

1. A la suite de ce même volume, p. 9 de l'appendice intitulé : *La véritable clavicule de l'Enchiridion.*
2. *Fonds français*, n° 24245, f° 51, recto.
3. *Op. cit.*, planche VI, n° 2.

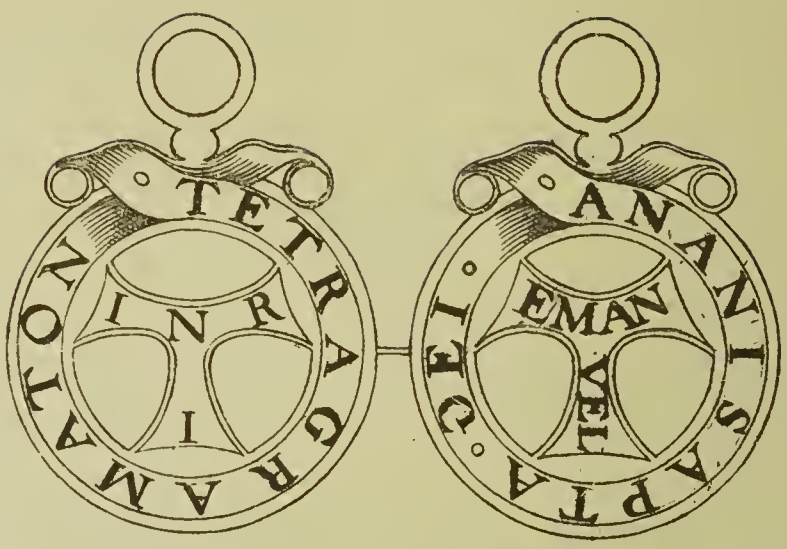

Sur une face de cette amulette se lit le mot *Tetragrammaton*, nom mystérieux du Seigneur, inscrit sur notre médaille, comme dans tant d'autres textes cabalistiques.

Delrio dit qu'*Ananizapta* est une parole d'origine sémitique[1], ce qui n'aurait rien de surprenant dans un texte de cette sorte. Les savants orientalistes à qui j'en ai référé, MM. Renan et Berger, veulent bien m'apprendre que ses trois premières syllabes rappellent un mot hébreu de même forme signifiant *miserere mei*, paroles qui se trouvent d'ailleurs dans l'invocation finale de notre médaille : FILI DEI TV MISHRHRE MEI, et dans la formule *Ananizapta Dei, miserere mei* que nous a conservée le chanoine Martin d'Arles[2].

A quelle époque peut remonter l'usage des invocations dont je viens de parler? C'est en 1491, dans

1. *Rerum magicarum disquisitio*, lib. III, Pars II, Q. III, sect. VIII, p. 99.
2 *Loc. cit.*

le *Vocabularium* de Guarinus, que je vois citer pour la première fois les vers qui terminent, sur la pièce de B. Fillon, l'inscription de la face. Quant à celui qui désigne les Mages par leurs noms, j'en ai, il y a quelques années, signalé le début à mon regretté confrère, J. Labarte, dans cette mention énigmatique d'un vase de l'Inventaire de Charles V : *Jaspar fait mirram*[1]. Je ne saurais voir, pour ma part, dans ce double document, que la preuve d'un minimum d'antiquité ; ainsi que je le montrerai ailleurs, plus d'une parole cabalistique en usage jusqu'aux temps modernes ne fait que reproduire des formules empruntées aux incantations les plus anciennes[2].

EDMOND LE BLANT.

1. *Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 164, n° 1289.
2. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, pp. 264, 265.

UNE MONNAIE BOURGUIGNONNE

DE JEAN, DUC DE NORMANDIE

(1350)

✠ IOh ⊕ PCERIT.... REC au centre ; FRAN CORV en deux lignes.

℟. ✠ MONET... BVRCOD'. Croix terminée par quatre fleurs de lis.

Poids, 0 gr. 96.

Poëy-d'Avant (tome III, p. 204, pl. 132, n° 19) donne cette monnaie à Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne ; il est vrai que sur l'exemplaire très défectueux de la collection Vesvrotte, le seul qu'il ait connu, le mot IOh est complètement effacé, comme on peut s'en rendre compte par la gravure.

M. Hucher avait lu, au revers, *moneta Burgensis* et attribué la pièce à Jean, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine ; elle aurait été frappée à Bourges (*Revue numismatique*, 1847, p. 334).

M. Caron (p. 330), n'ayant pas rencontré d'exem-

plaire dans un état plus satisfaisant, n'a pu rectifier l'erreur de Poëy-d'Avant, et s'est contenté de rappeler les explications proposées, notamment celle de Saulcy, d'après laquelle Philippe de Rouvre se serait qualifié « premier né de la reine » parce que sa mère, Jeanne d'Auvergne, avait épousé en secondes noces le roi Jean.

La découverte d'une pièce meilleure que celle de la collection Vesvrotte ne permet plus d'accepter aucune de ces attributions. Mais si l'imitation bourguignonne ne porte pas le nom de Philippe de Rouvre, sa légende, composée de mots en abréviation, laisse encore incertaine la question de savoir s'il faut lire Jean ou Jeanne. Or, deux personnages ayant la qualité de « premier né du roi de France », Jeanne de France, comtesse de Bourgogne et d'Artois, fille aînée de Philippe V le Long, et Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe VI, ont pu exercer le droit de battre monnaie en Bourgogne, précisément à l'époque où le double parisis bourguignon, d'après le type royal dont il est l'imitation, a dû être frappé, c'est-à-dire de 1346 à 1350.

A. — Jeanne de Bourgogne avait épousé, en 1318, le duc Eudes de Bourgogne, et ce mariage, prix de la reconnaissance des droits de Philippe V à la couronne de France, eut pour conséquence la réunion du Comté au Duché.

La mère de Jeanne de France, Jeanne, fille du comte palatin de Bourgogne, Othon IV, et de Mahault, comtesse d'Artois, avait apporté en dot au roi Philippe V le comté de Bourgogne et l'Artois ; mais elle reprit

possession de ces deux provinces lorsqu'elle devint veuve et, après sa mort, elle les transmit à sa fille.

De 1330 à 1347, Jeanne de France aurait donc pu frapper monnaie, comme comtesse de Bourgogne, et se qualifier « première née du roi de France ».

Dans cette hypothèse, la pièce qui nous occupe appartiendrait à la dernière année de sa vie, car on ne trouve pas de double parisis royal portant le mot *Fran-coru* en deux lignes de quatre lettres chacune, avant l'année 1346.

A la date du 17 juillet, les tables de la valeur du marc d'argent du ms. fr. 4533 (Saulcy, p. 52) indiquent la fabrication de doubles parisis noirs à 3 deniers 18 grains argent le roi et à la taille de 180 au marc ; puis, du 4 mars 1346 avant Pâques au 11 janvier 1347, une seconde émission de la même pièce à trois deniers argent le roi et à 216 au marc (ord^e^ 24 février 1346, monnaie 36e, mandement des généraux des monnaies, 1er mars. — Saulcy, pp. 251 et 252).

Les deux pièces royales dont il s'agit, sont très probablement celles gravées par Hoffmann, pl. XVIII, la première au n° 40, la seconde au n° 38.

Bien que le double bourguignon ne soit pas strictement copié sur l'une ou l'autre de ces monnaies, il ne serait pas impossible de le considérer comme une de leurs imitations et de l'attribuer à Jeanne de France ; mais cette solution, à laquelle je m'étais arrêté un instant, doit être écartée parce qu'elle soulève de trop graves objections, sans pouvoir s'appuyer sur aucun argument sérieux.

De Jeanne, on ne connaît, en effet, aucune autre

monnaie, même pour l'Artois, tandis qu'on en trouve plusieurs sur lesquelles Eudes prend le titre de comte et le réunit à celui de duc de Bourgogne ; les espèces frappées dans les ateliers de la comtesse ne portaient donc pas son nom, mais bien celui de son mari, ce qui était d'ailleurs conforme aux usages de l'époque.

Le duc Eudes aurait-il profité des désastres de Crécy pour commencer à battre monnaie dans le comté au nom de sa femme, et imiter la monnaie royale qu'il s'était engagé à ne pas contrefaire dans l'atelier d'Auxonne par le traité de Vincennes du 3 octobre 1337?

Inscrivit-il sur sa monnaie le nom de Jeanne pour pouvoir le faire suivre d'une qualité qui permettait de composer une légende ressemblant à celle des doubles royaux?

Voulut-il ainsi opposer aux prétentions d'Edouard les droits de Jeanne à la couronne de France, comme fille de Philippe V?

Toutes ces suppositions, qui pourraient, à la rigueur, justifier la fabrication normale de la pièce qui nous occupe, sont inadmissibles.

Le duc de Bourgogne avait bien élevé des prétentions à la couronne au nom de sa femme, mais, comme le dit Dunod, il s'était donné lui-même l'exclusion en consentant que Philippe V y succédât préalablement à la fille de Louis X et le Parlement l'avait débouté en 1322 ; s'il ne parut pas à la Cour de Charles IV, il fut fort attaché à Philippe VI et le servit dans de nombreuses occasions.

En 1346, Eudes ne songeait nullement à contre-

faire les monnaies royales, il était occupé à guerroyer dans le Midi contre les Anglais sous les ordres du duc de Normandie. Son fils Philippe mourut pendant le siège d'Aiguillon, le 26 juillet.

Dailleurs on ne connaît pas, je crois, de chartes dans lesquelles Jeanne se soit qualifiée fille aînée du roi, et en tout cas, si le duc de Bourgogne avait voulu se prévaloir de ce titre, il n'aurait pas, sur sa monnaie, supprimé la terminaison féminine de IOb·

B. — L'imitation bourguignonne du double parisis royal ne peut donc appartenir qu'à Jean, duc de Normandie.

Bien qu'il paraisse extraordinaire, au premier abord, de trouver son nom dans le monnayage de Bourgogne, cette attribution se justifie non seulement par l'histoire, mais encore par les textes monétaires et par la comparaison avec les espèces royales de cette époque.

Le 19 février 1349 (anc. style), le fils aîné de Philippe VI épousa, en secondes noces, Jeanne d'Auvergne, comtesse de Boulogne, veuve de Philippe, fils d'Eudes de Bourgogne. Elle était la mère de Philippe de Rouvre, héritier du comté de Bourgogne par la mort de son aïeule Jeanne de France, en 1347, et du duché de Bourgogne par celle de son aïeul, Eudes, en 1349. Le duc de Normandie, dit Dunod (page 236), s'empara immédiatement de la garde noble de son beau-fils, alors âgé de quatre ans, et vint prendre possession du duché et du comté.

Il profita, sans retard, de son titre de gardien et bailliste pour frapper monnaie.

Pour l'atelier de Dijon cela résulte de deux textes formels donnés par M. de Barthélemy dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne* (Pièces justificatives XII et XI).

Dans le premier document daté du mois de mars 1350, avant Pâques, se trouve le passage suivant :

Johanes... rex; sane cum nos ballum ducatus Burgundiæ tenentes, ad presens in villa de Divione predicti ducatus, non in vel sub nomine dicti balli, sed regio nostro nomine, monetam cudi faciamus, pro nostro libito voluntate, tenore presentis nostre pagine decernimus et notum facimus universis tum presentibus quam futuris quod non est intentionis nostre nec volumus quod..... per hoc aliquod prejudicium generetur, seu quod hoc, per nos aut aliquem successorum nostrorum trahi possit ad consequentiam vel aliam quamvis occasionem monetandi seu monetam cudendi regio nomine, deinceps, in predicta villa vel ducatu, temporibus successivis.

Le second, du 2 juin 1354, est encore plus explicite :

« Johannes..... notum facimus quod licet nos apud Divionem ducatus Burgundiæ cujus ballum ad presens habemus, monetam nostram propriam cudere inceperimus a tempore quo ballum predictum habuimus et eodem ballo durante cudere facere intendamus, intencionis nostre non existit, quod, finito dicto ballo, dictam monetam in dicto loco cudere amplius faciamus. »

On a également la preuve que le duc de Normandie fit battre monnaie à Auxonne, mais le texte ne dit pas,

comme pour Dijon, qu'il ait inscrit son nom sur les espèces.

Le 26 mai 1350, Deniset Courry fut chargé de porter en hâte à Troyes des lettres closes des généraux maîtres des monnaies, à Raimond de Cubry, pour lui mander que « toutes excuses cessans, icelles vues, il « vinst par devers eulx, et pour cause. Et fu la cause « pour ce qu'ils le vouloient envoyer à Auxonne « savoir l'estat de la monnoie que Monsgr. le duc de « Normandie y avoit fait ordonner. « (Saulcy, p. 276, A. N., Reg. z, I ^{b}, 55, fol. 69.)

Cette enquête ne pouvait avoir d'autre but que de s'assurer si le duc de Normandie respectait le traité de Vincennes par lequel Eudes s'était engagé à ne plus frapper, dans l'atelier d'Auxonne, des monnaies semblables à celles du roi, et l'apparition du double ci-dessus gravé, qu'il ait été fabriqué à Auxonne, à Dijon ou ailleurs, en avait été certainement le motif.

Cette pièce de billon est, en effet, manifestement copiée sur celle que le roi frappait alors, et l'intention de Jean n'était pas douteuse.

Une ordonnance royale du 12 avril 1350 (mandement des généraux maîtres du 16 avril) venait de prescrire l'émission de doubles parisis à 3 deniers 12 grains argent le roi et de 168 au marc qui succédaient à des doubles tournois dont la fabrication avait commencé le 11 janvier 1347. Ces nouvelles espèces royales ressemblaient certainement, comme coin, aux doubles parisis de 1346 dont il a été question plus haut.

La disposition du mot *Fran coru*, en deux lignes de quatre lettres chacune, que présente la pièce

bourguignnone, était incontestablement l'un des caractères distinctifs des doubles parisis royaux de la fin du règne de Philippe VI, car c'est la seule que l'on retrouve sur tous ceux du roi Jean.

Les doubles parisis ordonnés le 12 avril 1350 ayant été frappés sans modification de titre et de poids jusqu'au 24 mars 1350 avant Pâques, c'est-à-dire pendant plus d'un an après l'avènement de Jean, ceux de Philippe VI ne peuvent en différer que par le nom du roi et doivent par conséquent présenter le type *Fran-coru* en deux lignes de quatre lettres chacune.

La pièce qui porte les légendes *Ioh.pgenit reg.Fran-coru* et *Moneta Burgond'* n'est donc qu'une imitation du double parisis royal du 12 mars 1350. Elle a été frappée pendant le court espace de temps qui s'écoula entre le moment où le duc de Normandie prit possesson, comme bailliste, des états de Philippe de Rouvre et la mort de Philippe VI qui le fit monter sur le trône, c'est-à-dire du mois d'avril 1350 au 22 août suivant.

Il reste toutefois à résoudre une question importante, mais fort délicate, celle de savoir dans quels ateliers bourguignons le duc de Normandie a frappé cette rare monnaie.

Dijon est la seule ville dans laquelle on puisse affirmer qu'elle ait été fabriquée, les lettres de non préjudice donnée en 1350 et 1354 disant expressément que le bailliste a inscrit son propre nom sur les espèces de cet atelier dès l'instant où il en prit possession.

Il n'en est pas de même pour les autres ateliers du domaine de Philippe de Rouvre, car, non seulement il n'a pas été retrouvé pour eux de lettres semblables à celles qui concernent Dijon, mais il paraît, au contraire, à peu près certain, d'abord qu'à Auxonne le monnayage resta anonyme pendant la minorité de Philippe comme il l'avait été auparavant, et ensuite que dans les autres des deux Bourgognes les espèces n'ont pas toujours porté exclusivement le nom du bailliste.

En ce qui concerne Auxonne dont le monnayage était absolument distinct, on peut se convaincre, en jetant un coup d'œil sur la série des pièces retrouvées, que, si le duc de Normandie s'empara des bénéfices de cet atelier, comme le prouve le texte cité par M. de Saulcy, il ne changea rien aux usages établis et ne fit pas inscrire son nom sur les monnaies qu'il y frappait.

Poëy-d'Avant (pl. 134) a donné un grand nombre de pièces dont l'émission appartient incontestablement à Eudes IV et à la minorité de Philippe de Rouvre puisqu'elles ne sont que les imitations des monnaies royales de Philippe VI et de Jean ; toutes portent invariablement la légende anonyme : *Comes Auxone*, — *Moneta comitis Auxone* (V. Caron, p. 331. — Gariel, *Annuaire de la Société de numismatique*, 1874, 280).

Le caractère anormal des pièces frappées à Auxonne pendant cette période s'explique d'ailleurs facilement par les contestations qu'avait soulevées le monnayage du duc de Bourgogne dans cet atelier ;

les conventions intervenues entre lui et l'archevêque de Besançon stipulaient probablement que les espèces ne porteraient le nom d'aucun des deux prétendants afin de ne pas préjuger leurs droits.

Si le double parisis du duc de Normandie n'a pas été frappé à Auxonne, il est aussi très douteux qu'il l'ait été ailleurs qu'à Dijon.

D'abord l'existence en 1350 d'autres ateliers dans le duché et dans le comté, n'est pas certaine, et si ces ateliers ont fonctionné, on ne saurait affirmer que les espèces qui en sont sorties aient porté le nom de Jean.

Poëy-d'Avant a donné (pl. CXXXII n° 18), le dessin d'un double parisis exactement semblable à celui du duc de Normandie, mais avec la légende : *Philippus dux et comes-Burg-odie.*

Cette pièce peut avoir été frappée quelques années après 1350, le type du double parisis royal étant resté le même pendant le règne de Jean, mais elle est la preuve qu'il a existé en Bourgogne, à côté du monnayage du bailliste, un monnayage ducal. M. Gariel l'a d'ailleurs démontré en signalant quatre autres pièces à la légende *Philippus dux*, qui ne peuvent appartenir qu'à Philippe de Rouvre puisqu'elles sont des imitations parfaites des pièces du roi Jean, successivement émises et décriées de 1355 à 1360. (*Mélanges numismatiques*, juillet 1875, p. 369.)

Le fait de ce double monnayage, si l'on cherche à l'expliquer, soulève une question de droit féodal très difficile à résoudre, parce qu'il règne une obscurité assez grande sur les droits que le beau-père de

Philippe de Rouvre a exercés pendant la minorité de son pupille dans les deux Bourgognes. J'avoue que, malgré mes recherches, je ne suis pas arrivé à trouver une solution reposant sur des textes formels, et que je dois me borner à poser un point d'interrogation.

D'une part, les lettres de non préjudice données pour Dijon en 1350 et 1354, semblent indiquer, par leur rédaction même, que le roi Jean reconnaissait avoir dépassé ses droits de bailliste en frappant, en son propre nom, des espèces royales dans les ateliers dépendant des états de son beau-fils.

D'autre part, la mère de Philippe de Rouvre avait certainement conservé des droits considérables, comme tutrice, sur l'administration des états de son fils. C'est ainsi qu'après la captivité du roi Jean, le dauphin Charles, régent du royaume, s'adressait à elle, le 19 mai 1357, pour lui demander de faire mettre sur les monnaies d'Auxonne telle différence qui les pût faire reconnaître de celles du royaume (Caron, p. 328).

N'est-il pas permis de supposer qu'en frappant à Dijon, qui relevait du royaume, des monnaies à son nom, le duc de Normandie, plus tard le roi, avait outrepassé ses droits de bailliste parce qu'il était en même temps le suzerain, mais qu'il n'en fut pas de même dans les ateliers du comté et dans ceux du duché situés en terre d'Empire?

Les espèces ducales, dont les plus anciennes que l'on ait jusqu'à présent retrouvées, ne remontent pas, si l'on en juge par les types royaux imités, avant 1355, c'est-à-dire avant l'époque où les prépa-

ratifs de la guerre contre les Anglais et les subsides demandés à la Bourgogne, avaient dû provoquer un monnayage plus actif, pourraient bien avoir été frappées, d'abord dans les ateliers situés en terre d'Empire, puis plus tard à Dijon, quand la reine prit en main la direction des affaires de Bourgogne par suite de la captivité de son mari.

Je laisse aux historiens, qui s'occupent spécialement de l'histoire politique de la Bourgogne et de son droit féodal, le soin de trancher cette délicate question.

Jusqu'à ce que ce point ait été élucidé, il me paraît impossible, à l'aide des documents purement monétaires que l'on possède, d'attribuer, avec certitude, le double parisis bourguignon du duc de Normandie à un autre atelier que Dijon.

M. de Marchéville.

LES PRÉTENDUES FIGURES

DE PALLOR ET DE PAVOR

SUR LES DENIERS DE L. HOSTILIUS SASERNA.

Tous les numismatistes connaissent la série de monnaies d'argent inscrites au nom de L. Hostilius Saserna, personnage dont il n'est parlé dans aucun texte d'auteur ancien et que l'on croit, avec quelque vraisemblance, fils de l'un des deux frères Saserna, Caius et Publius, qui guerroyèrent en Afrique pour le compte de César, en l'an 707 de Rome[1]. Elles sont caractérisées, tant au droit qu'au revers, par des figures et par des types qui ont exercé la sagacité d'Eckhel[2], de Cavedoni[3], de Cohen[4], plus récemment de M. Babelon[5] et de M. Saglio[6]. Ce dernier vient de consacrer une étude particulière au revers représentant une statue de Diane, debout, aux jambes étroitement rapprochées, s'appuyant de la main gauche sur un épieu de chasse et retenant de la main droite un cerf par les cornes. Il démontre qu'on a eu tort de la confondre avec l'Artémis éphésienne, aux nombreuses mamelles, aux jambes emprisonnées dans une gaîne,

1. Hirtius, *Belt. afric*, 9, 10, 57.
2. *Doctr. numor.*, V, p. 225.
3. *Saggio*, p. 104; *Ripostigli*, p. 224.
4. *Desc. gén. des monn. de la Rép. rom.* 1857, pl. IX, *Hostilia*, nos 2, 3, 4.
5. *Desc. hist. et chron. des monn. de la Rép. rom.*, 1885, I, p. 549.
6. *Rev. numism.* 1891, p. 7.

dont une statue de bois, ξόανον, copiée sur celle des Phocéens Massaliètes, était honorée au sommet de l'Aventin ; dans le type de la déesse chasseresse il reconnaît une Diane pélasgique dont le culte, bien antérieur à celui de l'Aventin[1], était commun à tout le Latium. J'adhère à ces conclusions savamment déduites, d'autant plus volontiers qu'elles me paraissent s'adapter parfaitement à la nouvelle explication que j'ai à proposer pour la tête gravée au droit du même denier. Cette révision s'étend à d'autres pièces de la série ; il convient donc de commencer par en mettre le signalement détaillé sous les yeux du lecteur.

1° Buste de vieillard à droite : front découvert et ridé, joues émaciées, barbe rare, en pointe, chevelure en mèches flottantes en arrière ; cou très à découvert laissant apercevoir la partie supérieure de la tunique maintenue par une fibule sur l'épaule droite. La physionomie exprime une souffrance intense. Derrière la tête, un bouclier barbare de forme ovale.

℞. L HOSTILIVS | SASERNA en deux lignes. Guerrier combattant sur un char de guerre breton, *essedum*, attelé de deux chevaux au galop, à droite, sous le fouet de l'aurige. Je dis à dessein *breton* et non

1. Strabon, IV, I, 4, 5.

gaulois; en effet, César ne parle jamais du char de guerre quand il s'agit des peuples de la Gaule, tandis qu'il en fait l'armement spécial des Bretons contre lesquels il dirigea la première expédition romaine.

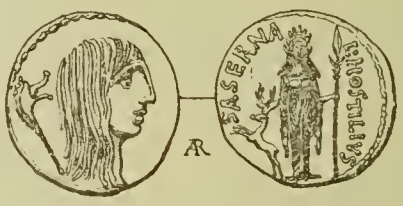

2° Tête de femme en pleurs, à droite : chevelure dénouée descendant en longues mèches sur les épaules; en arrière, une trompette celtique[1], *carnyx*. (Sur une variété, on voit deux trompettes, l'une en arrière, l'autre en avant.)

℞ L HOSTILIVS SASERNA, en légende circulaire. Diane chasseresse, debout, le corps droit, les pieds assemblés, armée de l'épieu et retenant un cerf par la ramure. C'est le type qui a fourni à M. Saglio le sujet de son étude.

Il existe une autre pièce assez rare, dont le revers est tout à fait différent, mais dont le droit offre une grande analogie avec le précédent; je la décris ainsi qu'il suit :

1. Le *carnyx* ou *carnon* était en usage non seulement chez les Gaulois, mais chez tous les peuples de race celtique; c'est pourquoi il est représenté sur les deniers des monétaires romains, dont quelque ancêtre ou parent s'était illustré dans les guerres contre les Gaulois, les Espagnols, les Lusitaniens. Cf. Hesychius, *s. v.* Κάρνον; Eustathius, *Comm. ad Iliad*, XVIII, 219; Saglio, *Dict. des ant. gr. et rom. s. v. Carnyx.*

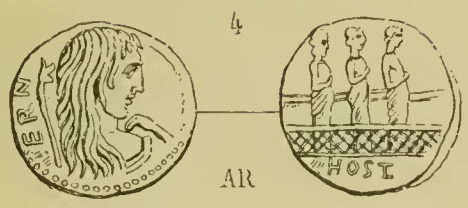

3° SASERN en légende avec un carnyx derrière un buste de femme, à droite, en pleurs, échevelée, vêtue d'une tunique décolletée très bas, qu'elle cherche à retenir d'une main sur son sein. Ce geste remarquable n'a encore attiré l'attention de personne.

℞ Trois citoyens vêtus de la toge, marchant à droite, en file, sur une passerelle treillagée à main courante; en exergue L HOSTIL, les trois dernières lettres conjointes en monogramme.

Les effigies du vieillard aux cheveux hérissés et de la femme échevelée sont manifestement destinées à se faire *pendant* l'une à l'autre, et à former un couple se donnant la réplique. Eckhel croyait y reconnaître les têtes de la *Pâleur* et de la *Peur* divinisées, et il expliquait leur présence sur les deniers de L. Hostilius Saserna comme une allusion à son ancêtre le roi Tullus Hostilius qui avait institué ce culte à la suite d'un combat contre les Véiens, dans lequel les deux partis, tour à tour saisis de terreur, avaient lâché pied l'un après l'autre[1].

Cette explication admise et reproduite sans conteste, sans l'ombre d'un contrôle, dans tous les traités de numismatique, a encore cours aujourd'hui. Et

1. Tite-Live, I, 27 : *in re trepida duodecim vovit Salios fanaque Pallori et Pavori.* — Lactance, I, 20 : *Pavorem Pallorem que Tullus Hostilius figuravit coluit que.*

pourtant, rien qu'à voir le geste pudique de l'une de ces figures, ainsi que l'expression de tristesse et de souffrance qui les anime et en fait de véritables portraits humains, on pouvait douter que l'art romain eût jamais revêtu d'une forme aussi réaliste la personnification d'idées purement abstraites, sans même aucun des attributs habituellement réservés aux images divines comme signes de leur essence supérieure, tels que diadème, couronne, ailes ou ailerons, mais, au contraire, avec des symboles celtiques inconnus au fondateur du culte de Pallor et de Pavor.

Ce n'est pas tout ; Eckhel, non plus qu'aucun de ceux qui l'ont suivi de confiance, n'a songé à une objection bien simple et bien naturelle qui constitue une difficulté insurmontable pour son explication : c'est qu'en latin les mots *pallor* et *pavor* sont masculins, de même que Δεῖμος et Φόβος, devenus des génies mâles dans la mythologie homérique[1]. Il est donc impossible que les Romains aient donné le nom de *Pallor* à une divinité figurée sous les traits d'une femme échevelée ; et cette désaffectation que réclame impérieusement la raison grammaticale entraîne, comme corollaire, celle de *Pavor*, corrélativement attribuée à la tête hérissée du vieillard.

La prétendue démonstration d'Eckhel, au premier abord si ingénieuse qu'on s'est dispensé de la contrôler, s'écroule ainsi du coup, et la véritable explication que l'on croyait posséder est encore à trouver, mais dans un autre ordre d'idées.

Si à mon tour je ne m'abuse, les deux figures d'une

1. Homère, *Iliad.*, IV, 440.

expression si tragique sur les deniers de Saserna, ne sont autres que le Gaulois et la Gauloise condamnés au supplice de la *devotio* et entraînés au *forum boarium* pour y être enterrés vifs. Ce sont les *hostiae* (*humanae*) dont l'image devait facilement faire songer au nom de Hostus Hostilius, le premier ancêtre de la gens à laquelle appartenait Saserna et aïeul du roi Tullus Hostilius, d'autant mieux que la *curia Hostilia*, bâtie par ce dernier, se trouvait dans le voisinage immédiat du *forum boarium*[1]. Nous avons donc affaire à un de ces jeux de mots que les jeunes magistrats qui signaient la monnaie au temps de la République aimaient à faire sur leur nom; les *hostiae* d'Hostilius Saserna vont de pair avec le *Pan* de Vibius Pansa, avec les *Triones* de Lucretius Trio, avec la *fleur* de L. Aquillius Florus, avec l'*Aigle* (constellation) de Manius Aquillius[2]. Quant à supposer avec Eckhel que la pâleur ait pour effet physiologique de déterminer chez la personne qui y est sujette un geste de pudeur et de lui dénouer la chevelure, c'est, en vérité, risquer une explication que je qualifierais de tirée par les cheveux, s'il m'était permis de jouer aussi aux mots.

Plus j'examine cette composition, plus je m'affermis dans la conviction que l'artiste a cherché à représenter non pas un être fictif, mais l'héroïne d'un épisode dramatique dont il avait été témoin et qu'il est parvenu à rendre fidèlement et avec un véritable talent d'observation. C'est bien là l'attitude d'une

1. Sextius Rufus, *De regionibus urbis Romae, Reg. VIII.*
2. Vercoutre, dans *Rev. numism.*, 1890, p. 377.

malheureuse créature traînée au supplice, à peine vêtue et retenant, dans un admirable mouvement de pudeur suprême, les voiles insuffisants à la couvrir. L'exécution de son portrait ne le cède en rien à celui de son compagnon d'infortune, d'une expression tellement vivante, tellement saisissante qu'il n'a pu être conçu que d'après nature. Qu'il s'agisse ici d'un chef barbare, cela est clairement signifié par le bouclier et par le char de guerre ; mais ce dernier détail prouve qu'il ne faut pas songer à Vercingétorix, car du récit de Plutarque il résulte que le héros de l'indépendance gauloise se rendit au devant de son vainqueur pour se constituer prisonnier, non pas sur un char de guerre, mais à cheval[1] ; après avoir servi d'ornement à son triomphe, il fut indignement mis à mort au fond de son cachot, et non pas en public. Ce n'est donc pas lui que le graveur monétaire a voulu figurer, puisqu'il n'a pu assister à ce supplice clandestin, et qu'au contraire les portraits placés sur les deniers de Saserna devaient rappeler les traits des condamnés dont la foule avait pu repaître ses yeux.

Nous savons par des témoignages irrécusables que, dans des circonstances exceptionnelles, les Romains ont, comme les peuples barbares, eu recours à des sacrifices humains pour se rendre les dieux favorables. Tite-Live, au livre XXII, ch. 57, rapporte que la terrible cérémonie fut accomplie en l'an 536 de Rome, après le désastre de Cannes, et que ce n'était pas la première fois[2] : *decemviri libros adiri jussi*

1. Plutarque, *Caes.*, 27.
2. En l'an 521 de Rome, sous le consulat de Q. Fabius Maximus Verrucosus,

sunt. Et Q. Fabius Pictor Delphos ad oraculum missus sciscitatum, quibus precibus supplicationibusque deos possent placare, et quaenam futura finis tantis cladibus foret. Interim ex fatalibus libris sacrificia aliquot extraordinaria facta; inter quae Gallus et Galla, Graecus et Graeca, in foro boario sub terra vivi demissi sunt in locum saxo consaeptum, jam ante hostiis humanis, minime Romano sacro, imbutum. De même, Pline l'Ancien au livre XXVIII, ch. III (II) : *Boario vero in foro Graecum Graecamque defossos aut aliarum gentium, cum quibus tum res esset etiam nostra aetas vidit.* Ainsi l'immolation de captifs étrangers avait été pratiquée à diverses reprises jusqu'au milieu du premier siècle de notre ère. Si l'on cherche à l'époque d'Hostilius Saserna un évènement historique considérable qui aurait motivé une de ces exécutions, on peut conjecturer que ce fut la grande insurrection des Gaules dont le signal avait été donné par le meurtre des citoyens romains à Cenabum chez les Carnutes, et sur d'autres points, et qu'à cette occasion une *devotio* fut ordonnée à titre de représailles. Dans les conjonctures graves, le Sénat prescrivait au collège des *decemviri sacris faciundis* d'ouvrir les livres Sibyllins dont il avait la garde et d'y consulter le destin. On ne connaît qu'imparfaitement la procédure suivie en pareil cas ; mais on peut s'en faire une idée en supposant que l'interprétation des *libri fatales*, si elle entraînait un supplice capital dans les *sacrificia extraordinaria*, devait être rati-

un Grec et une Grecque, un Gaulois et une Gauloise furent enterrés vifs dans le Forum. Cf. Dion Cassius, *Fragm.* CLIX ; Zonaras, *Annal.* VIII.

fiée par les suffrages du peuple. Or, c'est une scène de vote qui est certainement représentée par les trois citoyens défilant sur le *ponticulus ad suffragia*. Peut-être est-ce le collège des décemvirs eux-mêmes, ou peut-être encore, à cause du nombre trois des votants en évidence, celui des *triumviri capitales* qui, en leur qualité de magistrats présidant au service pénitentiaire et aux exécutions capitales, viennent déposer les tessères sur lesquelles chacun d'eux a inscrit les noms des victimes à désigner parmi les prisonniers livrés à leur garde. Quoi qu'il en soit du rang de ces trois votants, c'est bien une créature humaine dont ils ont le sort entre les mains, et quelle autre serait-elle, sinon la femme montrée en effigie sur l'autre côté du même denier? Le petit tableau du revers représente à coup sûr un fait réel, et si Saserna l'a choisi pour type signé de son nom, c'est que peut-être il y figure en personne et qu'il a voulu commémorer un évènement auquel il avait pris une part décisive en qualité de *triumvir capitalis*, avant d'être *triumvir monetalis;* on sait, en effet, que les membres du vigintivirat passaient successivement par les différentes commissions entre lesquelles se partageait ce corps administratif.

On aperçoit maintenant clairement qu'il existe entre le droit et le revers de chacun des deniers 1 et 3 un rapport non moins étroit et non moins logique qu'entre les effigies de ces mêmes deniers appareillés l'un avec l'autre. Il me reste à soumettre à la même analyse comparative le denier 2 ayant au revers le type de Diane.

Lucain, parlant des sacrifices humains en usage chez les Gaulois, les assimile à ceux qui ensanglantaient l'autel de la Diane scythique [1],

Taranis scythicae non mitior ara Dianae.

Le terme de comparaison choisi par le poète est cherché moins loin qu'il ne semble au premier abord ; tout Romain devait le comprendre d'autant plus facilement que, sans sortir de son pays, il pouvait contempler l'image de la farouche déité et se transporter ainsi par la pensée aux rivages inhospitaliers de la Tauride ; en effet, l'autel de Diane auquel Lucain fait allusion n'est pas, comme on l'a cru, précisément celui qu'Euripide [2] a célébré en lui donnant Iphigénie pour première prêtresse ; c'est plutôt l'une des nombreuses copies qui en avaient été faites tant aux pays grecs qu'en Italie [3], notamment à Aricie, c'est-à-dire à moins de 15 kilomètres au sud de Rome. Là s'élevait le sanctuaire de la *Diana nemorensis* sur lequel Strabon nous fournit un renseignement d'une importance décisive : « A gauche de la voie Appienne, en montant depuis Aricie, on trouve le fameux Artemisium, le *Nemus*, comme on l'appelle dans le pays. Ce temple de Diane Aricine fut bâti, à ce qu'on prétend, sur le modèle de ceux de Diane Tauropole. Et il y a, en effet, quelque chose de barbare, de scythique, pour mieux dire, dans la coutume suivante qu'on prétend y être restée en vigueur : l'esclave fugitif qui a réussi à tuer de sa main le grand prêtre devient, de

1. *Phars.* I, 446.
2. *Iphig. en Taur.* Cf. Hérodote, IV, 103 ; Méla, II, 1.
3. Strabon, V, III, 12.

droit, son successeur. » (Traduction Tardieu[1]). Strabon était bien informé, car Suétone[2] rapporte qu'un jour Caligula envoya d'office un vigoureux gaillard pour tuer le *rex nemorensis*, — ainsi s'intitulait le prêtre — et prendre sa succession conformément au procédé traditionnel.

Le *nemus* avait été jadis consacré par le dictateur tusculan Egerius Laevius au nom de la confédération des villes latines Aricie, Tusculum, Lanuvium, Laurentum, Cora, Tibur, Pometia, Ardée. Plus tard, Rome se chargea de la haute surveillance de cette retraite sacrée ; c'est ce qui explique la diffusion du culte de *Diana nemorensis* dont on a retrouvé des autels à Nemi et à Tivoli dans le Latium, à Narona en Dalmatie[3]. Elle en avait donc certainement aussi à Rome ; suivant toute apparence, à ce que croit M. Saglio, ce devait être au sommet du Coeliolus. Il ne s'ensuit pas que ce culte comportât à Rome l'observance habituelle des pratiques aricines ou scythiques. Mais on y était familiarisé avec l'image d'une divinité d'essence italique sous un attirail tauropole ; il n'est donc par surprenant que, lorsque des *sacrificia extraordinaria* venaient à être décrétés et des captifs voués à la mort, elle eût présidé à cette immolation d'individus symbolisant en leur personne toute une nation ennemie, tant en sa qualité de divi-

1. Voici, du reste, le texte de ce curieux passage, tel qu'il est édité dans la collection des auteurs grecs de Didot : Τὸ δ' Αρτεμίσιον ὃ καλοῦσι Νέμος, ἐκ τοῦ ἐν ἀριστερᾷ μέρους τῆς ὁδοῦ τοῖς Ἀρικίας ἀναβαίνουσιν εἰς τὴν δ' Ἀρικίνην τὸ ἱερὸν λέγουσι δι' ἀφιδρύματα τῆς Ταυροπόλου· καὶ γάρ τι βαρβαρικὸν κρατεῖ καὶ σκυθικὸν περὶ τὸ ἱερὸν ἔθος, κ. τ. λ.

2. *Calig.*, 35.

3. *Corp. insc. latin*, III, 1773 ; XIV, 2212, 2215, 3537.

nité nationale par excellence du vieux Latium qu'à raison du caractère scythique dont elle était revêtue. Voilà pourquoi elle figure au revers du denier qui montre, sur la face opposée, l'effigie d'une captive gauloise ou bretonne.

Il est à remarquer que la nation vaincue est souvent représentée par le type monétaire du couple de captifs, homme et femme, accroupis au pied d'un trophée; voir les deniers de C. Sosius et de Q. Caepio Brutus[1]; ce même type est reproduit sur les monnaies impériales au revers de la *Iudaea capta* (Vespasien, Titus, Domitien), de la *Parthia capta* (Trajan), etc. On s'explique donc fort bien que, dans les *sacrificia extraordinaria*, les victimes humaines aient été semblablement choisies par couples parmi les captifs de la nation avec laquelle on était en guerre.

Je ne crois pas sortir de mon sujet en signalant enfin une remarquable analogie entre les effigies des deniers 2 et 3 de Saserna et celle d'un autre denier[2] qui leur a peut-être servi de modèle, car il leur est antérieur de 28 ans environ (an de Rome 680) :

HISPAN. Tête de femme, à droite, les cheveux dénoués et flottant sur les épaules, coiffée d'un voile retombant en arrière; la physionomie respire une profonde tristesse. Dans cette coiffure, on reconnaît sans difficulté la plus antique représentation de la *mantilla*, encore aujourd'hui portée par les femmes espagnoles.

1. Babelon, *Descr. hist. et chr. des monn. de la Rép. rom.*, I, p. 194; II, p. 115, 453, 464; avec vignette.
2. *Id.*, *ibid.*, II, p. 381, avec vignette.

℞. A·POST·A·F·S·N·ALBIN avec ligature de A, L (*Aulus Postumius*, *Auli filius*, *Spurii nepos*, *Albinus*). Personnage en toge, debout à gauche, levant la main droite vers une aigle légionnaire fichée en terre; derrière lui, un faisceau consulaire.

Dans l'effigie gravée au droit je reconnais non pas une personnification fictive de l'Espagne, mais un portrait réel de captive résumant en elle la nation à laquelle elle appartient et qui est signifiée ici par le mot *Hispan(ia)*, comme elle l'est par le carnyx sur les deniers de Saserna.

Pour conclure, j'ai, dans la première partie de ce travail, démontré que l'explication d'Eckhel est absolument inadmissible en ce qui concerne les soi-disant figures de Pallor et de Pavor, et, en outre, incapable de rendre compte des types placés au revers des deniers de Saserna.

Dans la deuxième partie, j'ai proposé une nouvelle explication dont la valeur consiste surtout en ce qu'elle convient à toutes les pièces de la série et qu'elle ne laisse de côté aucun détail. En prenant un autre point de départ que M. Saglio, je suis arrivé au même résultat sur le point qu'il avait spécialement étudié. A tous ces signes, je crois reconnaître que je suis dans le vrai.

ROBERT MOWAT.

ARADUS

Pl. XI, XII et XIII.

L'île d'Aradus (ארוד, *Arvad*, aujourd'hui Ruad), est mentionnée dans la Genèse (X, 18) qui donne les Arvadites comme fils de Canaan. Strabon dit qu'Aradus fut fondée par des fugitifs de Sidon, information qui pourrait bien faire allusion à la prise de l'île par les Sidoniens vers l'an 751 avant notre ère[1]. Quoi qu'il en soit de ces origines lointaines, qui ne paraissent pas avoir laissé de traces dans les types monétaires d'Aradus, cette ville devint rapidement le centre du commerce de la Phénicie du nord ; trop à l'étroit sur leur rocher, qui n'a pas deux kilomètres de tour[2], les Arvadites fondèrent de nombreux établissements sur la côte de Phénicie ; nous avons eu l'occasion, il y a quelque temps, de rappeler ici les noms des *filles d'Arvad*, et de dire que l'une d'elles, Marathus, n'était, en quelque sorte, qu'un faubourg d'Aradus séparé de la cité par un large canal[3].

Comme le reste de la Phénicie, Aradus eut à subir

1. Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 1re partie, pp. 368 à 370 ; cf. Maspero, *Hist. des anc. peuples de l'Orient* (4e édit.), p. 474.

2. Ruad a la forme d'un ovale d'environ 800 mètres de long sur 500 mètres de large. E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 22.

3. *Marathus*, dans la *Revue numismatique*, 4e trim., 1888, p. 497 ; cf. E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 22 ; G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. III, pp. 18 et suiv.

tour à tour, au gré des évènements politiques, le joug des Pharaons et des Assyriens. Alors, elle avait déjà des rois, et plusieurs d'entre eux sont énumérés dans les récits que font les monarques ninivites de leurs conquêtes en Phénicie. Le dernier qui soit cité dans ces inscriptions, Yakinlu, fut déposé par Assurbanipal vers l'an 666 avant notre ère[1].

Sous la domination des Perses achéménides, Aradus continua à avoir des dynastes héréditaires, et ceux-ci commencèrent à battre monnaie; ils étaient, comme ceux de Tyr, de Sidon, de Gébal, tributaires du grand Roi, et tenaient leur flotte à son service. Malheureusement, les auteurs ne nous ont conservé que quelques-uns de leurs noms. Nous voyons, chez Hérodote, que la flotte de Xerxès comptait un certain nombre de vaisseaux commandés par le roi d'Aradus, Merbal, fils d'Agbal. Nous ne connaissons pas les successeurs immédiats de Merbal. Pourtant, à cette époque, Aradus était la troisième ville de Phénicie, et elle égalait presque en importance Tyr elle-même. C'est, en effet, ce qu'on doit conclure du témoignage des anciens : ils nous informent que le commandement suprême de la flotte phénicienne était dévolu à un amiral perse dont le lieutenant était le roi de Sidon, et ce dernier avait sous ses ordres les rois de Tyr et d'Aradus mis sur le même rang[2]. Les Aradiens paraissent être restés fidèles au roi de Perse, lorsque le roi de Salamine,

1. Maspéro, *op. cit.*, p. 475.
2. Hérod., VII, 98; VIII, 67; Diod. Sic., XIV, 79; cf. Six, dans le *Numism chron.*, 1877 (N. S. t. XVII), pp. 177 et 178.

Évagoras Ier, opéra en 388 ou 387, une descente sur la côte de Phénicie, où il parvint à se maintenir pendant quelque temps [1]. Mais, plus tard, entraînée par les autres cités phéniciennes, Aradus chercha, comme elles, à secouer le joug du Roi des rois. Lorsque, en 351, les délégués des villes de Phénicie, réunis en conseil fédéral à Tripolis, confièrent à Tennès, roi de Sidon, le périlleux honneur de commander l'armée des rebelles et de repousser les efforts des satrapes Bélésys et Mazaios, les Aradiens promirent des secours; ils paraissent, toutefois, n'avoir que faiblement soutenu les révoltés ou avoir bien vite fait amende honorable au roi Artaxerxès III Ochus. En effet, tandis qu'en 350, Sidon était brûlée et presque détruite, et le roi Tennès décapité, on ne voit pas que le bras vengeur des Perses se soit apesanti sur Aradus. Les établissements des prudents Aradiens profitèrent même de l'affaiblissement momentané d'une ville sœur, mais rivale et jalouse [2].

Quand Alexandre entreprit la conquête de l'Orient, la flotte persico-phénicienne, sous les ordres de l'amiral Autophradate, partit pour aller opérer dans les eaux grecques de l'Asie-Mineure. Elle comprenait, entre autres, les vaisseaux de Tyr commandés par le roi Azémilcos ou Azelmilcos, ceux de Gebal par le roi Enylos, ceux d'Aradus par Gerostratos, roi de l'île et des villes de la côte adjacente [3]. La marche rapide d'Alexandre à travers l'Asie-Mineure, et sur-

1. Diod. Sic., XV, 2.
2. Diod. Sic., XVI, 41 et suiv.
3. Arrien, *Exped. Alex.*, II, 13.

tout sa victoire à Issus, en 333, déconcertèrent et démoralisèrent la flotte perse, en même temps qu'elles prédisposaient les villes phéniciennes à faire défection et à accueillir le conquérant macédonien. En quittant Aradus avec son contingent de navires, le roi Gerostratos avait laissé l'*interim* du gouvernement à son fils Straton. Alexandre, parvenu sur les bords de l'Oronte, s'apprêtait à envahir la Phénicie, lorsqu'il vit venir à sa rencontre le jeune Straton, qui lui offrit le royaume de son père absent, avec une couronne d'or[1]. Les autres villes phéniciennes, à l'exception de Tyr et de Gaza, accueillirent aussi le vainqueur. Alexandre était occupé au siège de Tyr en 332, lorsque les rois Gerostratos d'Aradus et Enylos de Gebal, se séparant de la flotte d'Autophradate, vinrent à leur tour offrir d'eux-mêmes leur soumission et coopérer au siège de la vieille cité phénicienne[2]. Ce fut au prix de cette honteuse défection qu'ils conservèrent leur trône.

Les premières monnaies que les rois d'Aradus firent frapper sous la domination perse paraissent remonter, comme celles des rois de Sidon, de Gebal et de Tyr, à l'an 400 environ, peut-être jusqu'à l'avènement d'Artaxerxès II Mnémon en 405. A l'encontre des monnaies de Gebal et de Sidon, mais à l'imitation de celles de Tyr, les monnaies d'Aradus ne portent

1 Arrien, *Exped. Alex.*, II. 13.

2. Arrien, *Exped. Alex.*, II, 13. Quinte Curce (IV, 1, 15) dit à tort que Straton était roi d'Aradus; il n'était que le fils du roi Gerostratos. Il ne faut pas d'ailleurs confondre ce Straton, avec le roi de Sidon, Straton II, qui fut détrôné par Alexandre après treize ans de règne. M. Droysen paraît être tombé dans cette erreur, en voulant rectifier Quinte Curce (Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. I, p. 278).

pas les noms des rois qui les ont émises, et il serait impossible de les distribuer par règnes, alors même que l'on connaîtrait les successeurs de Merbal, c'est-à-dire les prédécesseurs de Gerostratos. Il faut donc se contenter de les grouper chronologiquement, d'après les types, le style et les dates. Ce classement a déjà été entrepris sommairement par divers savants, notamment par M. Six, dans l'une de ses belles études sur les monnaies phéniciennes[1]. Mais il m'a semblé que ces travaux étaient incomplets et appelaient une révision générale; je l'ai entreprise, en prenant pour base la suite des monnaies du Cabinet de France qui est particulièrement riche dans cette série.

Les monnaies d'Aradus soulèvent, en premier lieu, une question d'attribution, car si les noms des rois n'y sont pas inscrits, on n'y trouve le nom d'Aradus lui-même que sous une forme abrégée, énigmatique, et dont l'interprétation peut être controversée.

Sur la plus grande partie des pièces de l'époque perse, que nous attribuons à Aradus, on ne lit pour toute légende que les deux lettres phéniciennes 𐤀𐤌 (מא). Que signifie cette courte inscription à laquelle nous avons déjà fait allusion dans notre étude sur Marathus[2]?

Remarquons d'abord que ces lettres se trouvent non seulement pendant tout le temps de la domination achéménide, mais encore sur un tétradrachme d'Alexandre frappé après la venue en Phénicie du

1. Dans le *Numismatic chronicle*, 1877.
2. Voyez *Revue numismatique*, 1888, p. 502 à 505.

conquérant macédonien, et enfin sur une petite monnaie d'argent sûrement postérieure à la mort d'Alexandre. Il est donc évident qu'il ne peut être question que d'une inscription se rapportant à l'atelier monétaire. Ce ne saurait être ni un nom royal, puisqu'elle se reproduit pendant deux siècles, ni un nom de divinité, car elle accompagne des types variés, ni une indication de valeur, car elle se trouve sur des pièces de tous modules. Rien, d'autre part, n'autorise à soutenir que les monnaies à la légende מא appartiennent à des villes différentes. C'est incontestablement la marque d'un atelier unique. M. Six l'a d'ailleurs fort bien compris, et il a admis, mais sans le démontrer[1], qu'il s'agit d'Aradus; je crois que cette démonstration peut être faite d'une manière directe et positive.

Il est hors de doute, ainsi qu'on l'a reconnu depuis longtemps, que, sur les monnaies d'Alexandre, l'atelier d'Aradus est, en général, représenté par un monogramme grec composé des lettres AP; or, nous trouvons ce monogramme, accompagné des lettres phéniciennes אי, sur un statère d'or dont nous avons déjà eu l'occasion de parler[2], et qui est reproduit sur notre planche XII, fig. 1.

1. Cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 449, nos 53 à 56 (incertaines de Phénicie).

2. En traitant des monnaies de Marathus (*Revue numism.*, 1888, p. 502). Ce statère est dans la collection de Luynes; il en existe un autre exemplaire du même coin, je crois, au British Museum. Nous rappellerons ici que les lettres phéniciennes מא ont été substituées, sur le coin monétaire, à une date que l'ouvrier graveur n'a réussi à effacer qu'en partie. Trompés par ces traces de date, Muller et Six ont cru lire עמא, tandis qu'il y a simplement מא, ainsi que nous l'avons péremptoirement démontré.

La même planche reproduit également (fig. 5) une pièce de la collection de Luynes, qui a, au revers, avec les lettres מא, une proue de navire arrondie, identique à celle qui figure sur d'autres petites pièces au monogramme AP, et dont l'attribution à Aradus est incontestable. Il ressort de ces observations, que l'atelier unique d'où sont sorties toutes les monnaies à la légende מא est bien Aradus. Cette conclusion va être encore corroborée par le sens que nous allons proposer de donner à ces deux lettres mystérieuses.

On a émis bien des conjectures à ce sujet. Il n'est guère possible de songer à un nom phénicien commençant par de telles initiales, malgré l'exemple des rois de Sidon, dont les noms sur leurs monnaies se trouvent abrégés par les deux premières lettres. En effet, la lettre א étant une *quiescente*, ne serait vraisemblablement exprimée dans l'écriture que dans le cas d'un mot commençant par *Mea*... C'est tout à fait à tort qu'on a voulu voir dans מא les initiales de Marathus, dont le nom s'écrit en phénicien מרת, c'est-à-dire sans א. La seule interprétation qui mérite d'être discutée est celle que M. Clermont-Ganneau a proposée avec une grande réserve dans son étude sur la première inscription d'Oumm el 'Awamid[1], mais que MM. Six et Barclay Head[2] ont acceptée sans hésiter. Ces savants voudraient reconnaître dans מא les initiales des deux mots מלך ארוד, *rex Aradi*. Pour soutenir cette hypothèse, M. Six

1. Ch. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, 1er livr., p. 60.
2. B. Head, *Hist. numorum*, p. 666.

s'appuie sur deux arguments. Il invoque en premier lieu le statère d'or d'Alexandre (pl. XII, fig. 1), qui porterait, selon lui, עמ א (*populus Aradi*) : en traitant des monnaies de Marathus nous avons démontré que cette lecture, déjà donnée par Müller, est erronée et que la prétendue lettre ע n'est que le produit d'un tréflage[1]. En second lieu, M. Six s'appuie sur l'analogie des monnaies de Tyr, sur lesquelles il y aurait אמ, au lieu de מא, et après avoir interprété אם par אדן מלכם, *Adon Melakim*, « le seigneur des rois, » il suppose que les lettres מא sur les pièces aradiennes ne peuvent signifier autre chose que מלך ארוד, *melek Arvad* « roi d'Aradus ». Or, la légende אם n'existe en réalité sur aucune des monnaies de Tyr; on trouve bien sur de rares statères d'argent de cette ville, au type de la chouette, les lettres א et מ[2]. Mais ces lettres n'ont aucun rapport entre elles, et l'on ne saurait les rapprocher pour en former les éléments d'une même légende : leur disposition respective suffira à le démontrer. La lettre מ se trouve au dessus du fléau de la chouette, tantôt seule, tantôt accompagnée d'une date ; la lettre א est isolée au dessous du fléau, et elle est bien souvent remplacée par une autre lettre qui varie. Nous constatons, entre autres, les variétés suivantes :

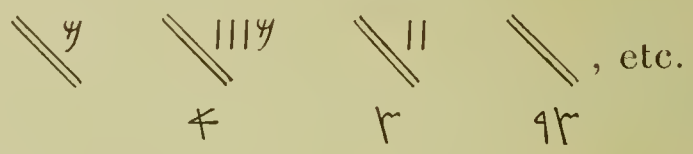

1. L. Muller, *Numism. d'Alexandre*, n° 1367; Six, dans le *Numism. chronicle*, N. S. t. XVII, p. 183-184 ; cf. *Revue numismatique*, 1888, pp. 503 à 505.

2. Il y en a un dans la collection de M. Imhoof-Blumer; il pèse 8. gr 85.

En présence de ces variétés et de cette disposition des lettres, je laisse au lecteur qui voudra bien me suivre dans ces minuscules détails le soin de conclure si M. Six a eu raison de rapprocher les lettres א et מ et d'en faire אדן מלכם! Quel que soit le sens que l'on donne un jour aux lettres variables qu'on lit dans le champ des statères tyriens, on peut, à coup sûr, affirmer que ce ne sera pas celui-là.

Dès lors, aucun des arguments qu'on a pu invoquer pour expliquer מא par *Melek Arvad* ne subsiste. J'ajouterai que cette formule abstraite « roi d'Arvad », sans nom propre, serait étrangère aux usages de l'antiquité tout entière. Le plus souvent, les rois inscrivent leur nom seul, ou leur nom accompagné du titre royal, par exemple, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ou ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, sans le faire suivre d'une ethnique; quelquefois le nom du roi est suivi de l'ethnique comme dans *Azbaal*, *melek Gebal*; mais jamais on ne trouve la formule abstraite *roi de Gebal* ou *roi de Macédoine* ou toute autre, sans le nom du prince. Cet usage s'est d'ailleurs maintenu à l'époque romaine, ainsi qu'au moyen âge et dans les temps modernes : la personnalité du roi est toujours spécifiée sur les monnaies. Devant une pareille constatation, on peut dire que la formule *Melek Arvad* « roi d'Aradus », serait tout à fait anormale, et que cette interprétation des lettres מא est invraisemblable.

Il faut chercher moins loin la solution du problème : je proposerai de voir simplement dans les lettres מא, le nom d'Aradus, ארוד, précédé d'un מ indiquant le lieu d'origine et correspondant à la pré-

position latine *ex*. Tous les orientalistes savent que c'est l'acception usuelle du מ préfixe en hébreu, et par conséquent en phénicien. Grammaticalement, מארוד, *ex Arado,* ne souffre donc aucune difficulté; toute la question est de prouver que cette formule peut se trouver sur des monnaies. En Phénicie, au lieu du מ, nous trouvons ordinairement un ל préfixe; par exemple, à Tyr, il y a des monnaies qui portent לצר; à Sidon, nous trouvons לצדנם. A Cypre, nous avons le ל préfixe devant des noms royaux, par exemple, לבעלמלך. Le מ préfixe paraît donc n'avoir pas été usité en général dans les formules monétaires de la côte de Phénicie; c'est le ל qu'on rencontre à peu près partout. Aussi hésiterions-nous à reconnaître un מ préfixe sur les monnaies d'Aradus si nous ne pouvions invoquer que la convenance grammaticale. Mais nous trouvons le מ préfixe lui-même employé, à maintes reprises, dans les colonies phéniciennes ou puniques de la Sicile, de l'Espagne ou de l'Afrique. Les monnaies de Gadès portent fréquemment la formule מבעלהגדר; les médailles de Sexti, מבעלשכש, celles de de Lixus en Mauritanie ont : מבעל לכש; celles de Tingis : מבעל תינגא; celles de Panorme portent : מבעלציץ. Ces exemples témoignent de la facilité avec laquelle les préfixes indiquant l'appartenance ou l'origine מ, et ל, pouvaient, suivant les habitudes locales, être employés l'un pour l'autre.

Nous croyons donc être pleinement autorisé à interpréter מא par *ex Arado* « d'Aradus ». Il en résulte la confirmation de l'attribution à Aradus

de toutes les monnaies qui portent ces deux lettres. Les pièces sur lesquelles se trouvent simultanément les lettres מא et le monogramme grec AP peuvent être comparées aux monnaies bilingues de Tyr et de Sidon, sur lesquelles on lit à la fois : TYPIΩN et לצר, ΣIΔΩNIΩN et לצדנים.

Ces préliminaires généraux étant posés, nous passons au classement et à l'explication des différents groupes monétaires.

Première période (400-351 av. J.-C.).

1. Dagon ichthyomorphe, à droite, barbu, les cheveux nattés, tenant dans chaque main un dauphin par la queue; le bas du corps, à partir des reins, a la forme d'une longue queue de poisson sinueuse, couverte d'écailles, munie de nageoires, et bifurquée à son extrémité, comme celle du scorpion. Dans le champ, les lettres מא (מא, *ex Arado*). Au pourtour, une sorte de couronne cordiforme.

Ꝑ. Galère phénicienne, sans voiles, allant à droite; dessous un hippocampe ailé, à tête de griffon, galopant à droite. Au pourtour, trace d'un carré creux bordé d'un rang de perles.

Æ. 16 mill. Drachme, 3 gr. 30[1]. — Pl. XI, fig. 1 et 2.

2. Même description. Æ. 10 mill. Hémi-drachme, 1 gr. 65. — Pl. XI, fig. 3.

3. Dagon vu à mi-corps, à droite, barbu, les cheveux nattés, tenant dans chaque main un poisson par la queue; dans le champ, les lettres מא (מא).

1. Cf. Brandis, pp. 512 et 574.

℞. Proue de galère, à droite ; dessous, un dauphin, aussi à droite. Autour, un carré creux limité par un grènetis.

Æ. 8 mill. Obole, 0 gr. 70. — Pl. XI, fig. 4.

La figure de Dagon est particulièrement intéressante à analyser dans ses détails. Les cheveux du dieu sont nattés et retombent en cordelettes abondantes sur ses épaules. Sa barbe est frisée, taillée en pointe. Sur les exemplaires bien conservés on voit, sur le ventre du dieu, un cercle ou disque qui paraît mettre à nu ses entrailles : cette particularité rappelle un type des monnaies de Mallus en Cilicie, représentant un dieu qui tient des deux mains un disque sur son ventre[1].

Le dieu phénicien Dagon, dont la forme se rapproche de celle du monstre marin des monnaies d'Itanus, qu'on désigne généralement sous le nom de Glaucos, était particulièrement adoré à Gaza et à Azot chez les Philistins : c'est de là, sans doute, que son culte s'est répandu jusque dans la Phénicie du nord. D'après l'étymologie généralement acceptée, son nom signifiait *poisson* (דג, דגון)[2], et la Bible nous le dépeint comme un dieu marin qui avait un buste humain terminé par un corps de poisson.

Quant à l'hippocampe du revers, qui nage sur les flots, c'était évidemment, lui aussi, un dieu marin de la Phénicie, dont le nom nous échappe. On le retrouve

1. Imhoof-Blumer, *Mallos*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1883, pl. v, fig. 14 à 19.

2. Il y a une autre étymologie qui déjà avait cours dans l'antiquité ; elle fait venir *Dagon* de דגן, *froment* ; on attribuait, en conséquence, l'invention de la charrue et de la culture du blé à Dagon identifié à Zeus Arotrios.

sur les monnaies des rois de Gebal et de Tyr contemporaines, et c'est sans doute par les colonies phéniciennes de l'Occident qu'il est venu prendre place dans la symbolique de la Sicile et de l'Italie méridionale, mais avec une véritable tête de cheval, et non plus avec une tête de griffon comme ici.

M. Six[1] place les pièces au type de Dagon un peu plus tard, c'est-à-dire après les monnaies de notre deuxième période et immédiatement avant la conquête d'Alexandre. Les arguments que l'on pourrait faire valoir en faveur du classement de M. Six peuvent aussi être invoqués à notre avantage. Il y a des pièces fourrées, d'un style très négligé, qui indiquent que ce monnayage s'est prolongé longtemps; la tête de griffon de l'hippocampe ressemble parfois à une tête de cheval. Mais ces exemplaires de mauvais aloi ou même de cuivre, ont pu être frappés dans un moment de crise financière, par exemple durant les guerres d'Evagoras Ier, qui se terminent en 386 : il existe aussi des monnaies fourrées de ce roi de Salamine. On pourrait songer également à la révolte de l'an 351, à moins que l'on ne considère ces pièces comme des monnaies d'imitation postérieure, sans que leur existence puisse influer sur le classement des monnaies de bon style et de bon aloi.

Nous dirons tout à l'heure les raisons qui nous autorisent à mettre en second lieu les pièces au type de Melqart. Remarquons seulement ici que la comparaison du revers des pièces aradiennes au type de

1. Dans le *Numism. chronicle*, 1877, p. 186; cf. B. Head, *Hist. numorum*, p. 666.

Dagon, avec les plus anciennes monnaies des rois de Gebal, justifie entièrement notre classement. A Gebal, nous trouvons, en effet, entre les années 400 et 350, des pièces qui ont au revers une galère phénicienne avec un hippocampe, et leur style ne permet pas de descendre à une époque plus basse les pièces aradiennes qui ont un type analogue. Ce monnayage paraît donc prendre fin à Aradus, en 350, lors de la répression de la révolte de la Phénicie contre Artaxerxès III Ochus. Ainsi que nous l'avons dit, Aradus était au nombre des cités qui, en 351, favorisèrent l'insurrection du roi de Sidon Tennès; après avoir raconté la ruine de Sidon et le châtiment de Tennès en 350, Diodore de Sicile ajoute (XVI, 45): « Toutes les autres villes de la Phénicie, effrayées par ce terrible exemple, se soumirent aux Perses. » Il faut donc comprendre Aradus parmi les villes qui s'inclinèrent alors sous le joug du grand roi.

Aux pièces que nous venons de décrire se rattache une série de petites monnaies qu'on peut qualifier de microscopiques, car ce sont bien les plus petites que l'art monétaire ait jamais produites. Ces pièces sont anépigraphes, et il ne paraît pas qu'on doive les attribuer à un autre pays que la Phénicie, bien qu'on trouve des monnaies presque aussi petites à Lesbos. Le duc de Luynes, qui en avait la plus remarquable collection, les avait reçues de Syrie; elles provenaient, d'ailleurs, probablement d'une trouvaille unique. Les autres pièces du Cabinet des Médailles, acquises il y a quelque quarante ans, venaient aussi de Syrie; M. le docteur Rouvier,

professeur à la faculté française de médecine de Beyrouth, en possède un assez grand nombre d'exemplaires qui, tous, à ce qu'il m'affirme, ont été recueillis dans les sables de l'île de Ruad ; enfin M. Feuardent en a également quelques-uns qu'il tient de F. de Saulcy, qui les avait recueillis dans la région aradienne. J'ajoute que ces monnaies se laissent classer assez bien par leurs types et leur style au milieu des monnaies d'Aradus. La première, plus grande que les autres (pl. IX, fig. 3), a, au droit, une tête de style archaïque, à la barbe pointue, qui ressemble à la tête de Dagon sur les plus anciennes des pièces que nous avons décrites tout à l'heure. Le revers est une proue de navire pareille à celle des monnaies d'Aradus classées dans notre seconde période.

Voici, d'ailleurs, la description de ces menues monnaies et les groupes que forment leurs variétés.

4. Tête de style archaïque, à barbe pointue, les cheveux calamistrés, à droite.

℞. Proue de navire à droite (elle pourrait, à première vue, être prise pour une tête de lion ou de taureau). Carré creux bordé d'une ligne de perles.

Æ. 7 mill. 0 gr. 37. — Pl. XI, fig. 5.

5. Tête de style archaïque, barbue, à droite (style différent de la pièce précédente), les cheveux en stries parallèles et perpendiculaires.

℞. Proue de navire à droite ; dessous, un dauphin.

Æ. 5 mill. 0 gr. 135. — Pl. XI, fig. 6, 7 et 8.

6. Tête à peu près semblable.

℞. Sorte de scorpion.
Æ. 4 mill. 0 gr. 05. — Pl. XI, fig. 9.

7. Tête à peu près semblable.
℞. Sorte de poisson entre deux branches ou fleurons.
Æ. 5 mill. 0 gr. 05. — Pl. XI, fig. 10.

8. Tête à droite, à peu près semblable.
℞. Même tête qu'au droit, dans un carré creux.
Æ. 4 mill. 0 gr. 05. — Pl. XI, fig. 11.

9. Tête de patèque ou de Cabire barbu, de face.
℞. Dauphin dans un carré de points.
Æ. 4 mill. 0 gr. 06. — Pl. XI, fig. 12.

Cette tête monstrueuse de pygmée peut être la représentation de l'un des Cabires phéniciens; elle rappelle à la fois le dieu Bès des Égyptiens et le type des monnaies des îles Baléares. La même figure se voit sur des pièces d'argent qu'on attribue aujourd'hui à Gaza, et parmi lesquelles il en est qui sont presque aussi petites que celles que nous venons de décrire[1].

Deuxième période (350 à 332).

Le type constant des monnaies de cette période est celui-ci :

Tête barbue de Melqart, à droite, ceinte d'une couronne de laurier.

1. Duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. XII, fig. 3; Schledehaus, dans les *Munzstudien* de Grote, t. II (1862), pl. 31; Six, dans *Numism. chronicle*, 1877, p. 228.

℞. Galère dont la proue est ornée d'une figure de patèque, et voguant sur les flots représentés par des stries parallèles ondulées; au dessus, les lettres ϰ ϟ. Au pourtour, traces d'un carré creux bordé d'une ligne de perles; quelquefois le champ est limité par un sillon circulaire très profond.

Le nom de Melqart assigné à la tête de divinité qui figure sur ce groupe, est justifié par la comparaison du type, à l'aspect farouche, aux traits qui respirent la force musculaire, avec les statues de l'Héraclès phénicien retrouvées à Cypre [2]. Quant à la figure de patèque qui orne la proue de la galère, elle est de trop petites dimensions pour qu'on puisse apprécier si elle a quelque rapport avec les types monétaires dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous rappellerons seulement ici le passage où Hérodote signale l'ornement singulier des navires phéniciens; en racontant que Cambyse, à Memphis, se moqua de la figure hideuse du dieu Phtah, il fournit ce détail : « la statue de ce dieu ressemble extrêmement à ces figures de patèques que les Phéniciens placent à la proue de leurs galères. »

Avec le type du Melqart phénicien on a des statères qui pèsent 10 gr. 60; des drachmes de 3 gr. 25; des oboles de 0 gr. 88 [1]. De nombreuses variétés sont formées par les lettres ou les chiffres qu'on lit, au revers des statères seuls, au dessus de la galère. On constate les groupes suivants :

2. G. Perrot et Ch. Chipiez. *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. III. p. 569 et suiv.

1. Brandis, *op. cit.*, p. 514-515.

1. Les lettres מא, seules; quelquefois si elles ne paraissent pas, c'est que le coin monétaire n'a marqué qu'une partie de son empreinte sur le flan métallique. (Pl. XI, fig. 13, 14, 15 et 16.)

2. Les lettres מא, suivies d'une lettre variable. (Pl. XI, fig. 17.)

3. Les lettres מא, suivies d'une date. (Pl. XI, fig. 18 et 19.)

Dans chacun de ces trois groupes, il est des exemplaires qui sont d'un style archaïque très prononcé, donnant à Melqart un aspect assyrien, avec l'œil presque de face, la barbe tressée en cordelettes et frisée sur les joues; d'autres sont d'un style beaucoup plus moderne, avec un œil de profil, comme si ce monnayage s'était prolongé très tard, même après Alexandre. Toutes ces pièces sont d'un aspect grossier, à flan irrégulier et très épais. Cette épaisseur fait qu'il n'existe peut-être pas un seul exemplaire où la gravure du coin monétaire soit reproduite dans son entier, de sorte qu'il faut rapprocher plusieurs pièces pour arriver à reconstituer les types dans leur ensemble. Enfin, un bon nombre des exemplaires sont fourrés ou en métal de mauvais aloi. La plupart des remarques qui précèdent, et que nous avons déjà faites pour la période précédente, sauf en ce qui concerne l'épaisseur du flan, peuvent également s'appliquer au monnayage de Tyr, au type de la chouette portant le fléau égyptien.

Ce sont là des indices certains de la prolongation tardive du monnayage que Tyr et Aradus inaugu-

rèrent sous la domination achéménide. En ce qui concerne spécialement Aradus, nous voyons dans ces caractères un argument pour considérer les monnaies au type de Melqart comme postérieures aux pièces au type de Dagon. En outre, nous avons dit tout à l'heure que les monnaies à la tête de Melqart comportent de nombreuses variétés, formées de lettres et de dates que nous allons spécialement examiner. Ces indications multiples font défaut sur les pièces au type de Dagon ; or, dans le monnayage de Tyr et de Sidon, comme dans toutes les séries numismatiques en général, les groupes monétaires avec dates et lettres variables sont chronologiquement postérieurs aux groupes dépourvus de ces notations épigraphiques, qui sont l'indice certain d'un progrès dans le monnayage.

On a constaté que le statère de la deuxième période pèse 10 gr. 60. Il n'y a d'exception que pour une pièce de la collection de Luynes qui paraît avoir quelque peu dérouté Brandis et M. Six. C'est un statère aux mêmes types et de même aspect extérieur que les autres, et qui pèse 16 gr. 60 au lieu de 10 gr. 60. (Pl. XI, fig. 13.) Brandis place cette pièce à la fin de toute la série et il pense qu'elle a été frappée immédiatement avant les monnaies d'Alexandre : de là son poids attique. M. Six[1] croit, au contraire, en raison du style ancien de la tête d'Héraclès, que cette pièce doit être classée non pas à la fin, mais en tête de la série des monnaies d'Aradus, c'est-à-dire qu'elle daterait non de 330, mais de 450 environ, et

1. Six dans le *Numism. Chronicle*, 1877, p. 186, note.

son poids attique s'expliquerait par le voisinage de l'influence des Athéniens qui dominaient à Cypre à cette époque. S'il fallait opter entre ces deux opinions, je préfèrerais celle de Brandis à celle de M. Six, qui est tout à fait invraisemblable, car une monnaie isolée frappée à Aradus dans le système attique ne s'expliquerait en aucune façon, tandis que l'on comprendrait plus facilement que, au moment où Alexandre introduisait le système attique dans tout l'Orient, quelques pièces aux anciens types aient été frappées avec les nouveaux poids. Mais je crois qu'il vaut mieux faire table rase de ces conjectures contradictoires. Après avoir bien examiné le statère en question, je suis porté à conclure que l'excès de poids que l'on constate n'est dû qu'a une bavure accidentelle du flan monétaire. La pièce a le même aspect que toutes les autres; son flan, si l'on fait abstraction de la bavure du métal, n'est ni plus large ni plus épais; son style est identique à celui des monnaies de la même série qui ont l'œil de face. Bref, je ne puis attacher à cette pièce isolée, et uniquement remarquable par son poids insolite, l'importance que lui donne M. Six pour la classification générale des monnaies d'Aradus sous la domination des Perses achéménides [1].

Les monnaies sur lesquelles l'inscription traditionnelle מא est suivie de lettres nous fournissent les variétés suivantes.

1. Ce statère de 16 gr. 60 est celui que le duc de Luynes a fait graver dans son *Choix de médailles grecques*, pl. XII, 4 ; si Brandis a pu croire qu'il y a seulement la lettre א au revers, c'est que la lettre מ s'est trouvée, à la frappe, en dehors du flan monétaire. Voyez notre pl. IX, fig. 11.

מא א
מא ח
מא ד
מא ם
מא ן
מא ס
מא ע (Pl. XI, fig. 17).

Que signifient ces lettres? Sont-ce des marques d'émissions successives ou des initiales de noms de magistrats? Dans tous les cas, nous dirons, avec M. Six, qu'il ne peut être question de sept rois, car toutes les pièces paraissent contemporaines et ne sauraient s'échelonner sur une série de sept règnes successifs. Ce sont peut être des initiales de noms de suffètes éponymes.

Sur le groupe des mêmes statères où les lettres sont remplacées par des chiffres, nous avons relevé les dates suivantes :

– מא (= 10)
III ʌ מא (= 13)
IIII ʌ מא ou IIII – מא (= 14) (Pl. XI, fig. 18).
II III ʌ מא (= 15) (Pl. XI, fig. 19).
I III III ʌ מא (= 17)

Je remarque que le signe des dizaines affecte deux formes différentes : – et ʌ. Les monnaies sur lesquelles il a la forme ʌ sont d'un style plus récent que les autres, de sorte qu'on est tenté de croire à deux séries de dates, comme seraient, par exemple, les dates de deux règnes successifs. Cependant on pourrait supposer aussi, et nous adopterons de préférence

cette opinion, que les monnaies de style récent sont des pièces d'imitation, frappées à une époque postérieure au temps où nous font remonter les pièces d'ancien style.

Il est surprenant que, jusqu'ici du moins, on n'ait pas rencontré de monnaie portant une date antérieure à l'an 10 ; on n'en connaît pas non plus qui soit postérieure à l'an 17. Ces années 10 à 17 sont-elles des années de règne ? Si nous supposons que l'an 17 coïncide avec l'année 333 avant notre ère, date de la fin de la domination perse à Aradus, l'an 10 correspondrait à l'année 340, et l'an 1 nous reporterait à l'année 350 avant notre ère, date de la répression de l'insurrection de Tennès. Sur les monnaies des rois de Sidon, nous trouvons des dates qui sont les années de règne de chacun de ces princes[1] ; s'il en était de même à Aradus, on pourrait considérer les dix-sept années représentées par les monnaies, comme les dates du règne de Gerostratos qui serait monté sur le trône aradien lors du rétablissement de l'autorité d'Artaxerxès III Ochus sur la Phénicie, Les monnaies qui ont simplement מא, ou מא suivi d'une lettre variable, ont pu, dans cette hypothèse, être frappées avant l'apparition des dates, c'est-à-dire avant l'an 340 qui serait la dixième année du règne de Gerostratos.

Telle est l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable : Gerostratos aurait régné à Aradus depuis l'an 350 jusqu'après la conquête de la Phénicie, par Alexandre, en 332.

1. Voyez E. Babelon, *Les monnaies des rois de Sidon*, dans le *Bulletin du Correspond. hellénique*, 1891, p. 293 et suiv.

C'est à cette seconde période que nous rattacherons le petit bronze suivant :

Dagon ichthyomorphe à gauche, tenant de la main gauche une massue appuyée sur son épaule. Grènetis au pourtour.

℞. Galère phénicienne voguant sur les flots ; au dessus, les lettres מא. Grènetis au pourtour.

Æ 14 mill. Pl. XI, fig. 20.

Ce bronze est une pièce d'imitation des monnaies des deux groupes précédents. Le type de Dagon ichthyomorphe rappelle les pièces groupées dans notre première période, bien qu'il soit figuré différemment. Quant au revers, il paraît frappé avec le même coin que les petites pièces d'argent de la deuxième période.

IIIe période (332 à 237 avant J.-C.)

Immédiatement après la conquête macédonienne, en 332, l'atelier d'Aradus, comme les autres ateliers de la côte de Phénicie, cessa de frapper des monnaies avec les types et le poids usités sous la domination des Achéménides. Il émit des tétradrachmes et des drachmes dans le système attique, au nom d'Alexandre et aux types universellement adoptés dans toute l'étendue de l'empire.

C'est dans cette période qu'il faut placer les monnaies suivantes :

1. Statère d'or aux types d'Alexandre, avec la légende מא. (Pl. XII, fig. 1.)

2. Tétradrachme aux types d'Alexandre, avec la légende מא. (Pl. XII, fig. 2.)

3. Tétradrachmes aux types d'Alexandre, sur lesquels l'atelier d'Aradus est représenté par un monogramme grec composé des lettres AP, accompagné parfois d'un caducée ou d'un palmier. Ces monnaies sont sans date[1]. Suivant M. Six, leur émission se prolongerait jusqu'en 260 avant J.-C.; d'après nous, au contraire, ces monnaies non datées se placent entre 332 et 298 au plus tard, époque où paraissent les pièces suivantes :

4. Tétradrachmes aux types d'Alexandre, datés ; ils rentrent tous, par leur style, dans la Ve classe de Muller. Ici, une question délicate se présente : il s'agit de savoir à quelle ère se rapportent les dates qu'on lit sur ces pièces.

Ces tétradrachmes portent des dates qui vont depuis l'an 15 jusqu'à l'an 76[2]. Suivant M. Six, ce sont des dates aradiennes, et comme l'ère d'Aradus commence à l'automne de l'an 259 avant J.-C., les dates que nous venons de relever sur les tétradrachmes alexandrins correspondraient à la période comprise entre 245 et 184 avant notre ère. D'après mes propres recherches, au contraire, les monnaies en question seraient datées suivant l'ère des Séleucides qui commence le 1er octobre 312 ; elles se rapporteraient par conséquent à la période comprise entre 298 et 237 avant J.-C. Il y a donc, comme on le

1. Muller, *Numism. d'Alexandre*, n°s 1360 à 1380.
2. B. Head. *Hist. numorum*, p. 666.

voit, entre le système de M. Six et celui que nous nous proposons de justifier, un écart de 53 ans.

La seule raison qu'invoque M. Six pour appuyer son système, tant dans ce qu'il a publié que dans la correspondance privée que nous avons échangée à ce sujet, c'est le style des monnaies. Eh bien, je confesse que cet argument ne me paraît guère concluant dans l'espèce, où il ne s'agit que d'un écart d'un demi-siècle. A la vérité, les tétradrachmes aux types alexandrins, datés et frappés à Acé avant l'an 237, sont d'un style meilleur, d'un flan plus épais et moins plat que les pièces d'Aradus que je crois contemporaines. Mais cette différence est imputable au génie particulier des graveurs des coins, à la distance géographique qui sépare les ateliers, aux influences opposées qu'ils subissaient, bien plutôt qu'à un éloignement chronologique de cinquante ans. Des monnaies aux types alexandrins, qui portent le nom de Séleucus Ier Nicator († en 281 av. J.-C.), ont le même flan large et mince, et le même style que les pièces d'Aradus que je crois contemporaines; et précisément, nous verrons bientôt qu'Aradus ne cessa d'être sous l'influence des rois de Syrie : nous donnerons même une monnaie (pl. XII, 4) frappée dans cette ville par Séleucus. Au contraire, Acé, comme la plupart des autres villes de la côte de Phénicie, fut toujours sous la domination ou l'action directe des Ptolémées d'Égypte. Ces circonstances politiques ont leur reflet dans les divergences du style des monnaies.

Envisageant la question sous un autre aspect, je

dirai que si l'on prend les produits d'un même atelier monétaire, et si on les compare entre eux, au point de vue du style, il sera souvent impossible de distinguer ceux qui ne sont séparés les uns des autres que par un laps de temps d'un demi-siècle. A Aradus même, les monnaies autonomes datées se répartissent chronologiquement, avec les mêmes types sur une période de 90 ans ; il n'y a pas une différence bien sensible de style entre les pièces qui ne sont éloignées les unes des autres que de cinquante années. En ce qui concerne spécialement les tétradrachmes datés, aux types alexandrins, issus de l'atelier d'Aradus, le Cabinet des Médailles n'en possède que trois exemplaires qui ont respectivement les dates suivantes :

| ||| ||| 𐤍𐤕𐤅 (an 27)
||| 𐤍𐤍𐤕𐤅 (an 43)
ΞΕ (an 65) Pl. XII, fig. 3.

Or, la pièce qui porte l'année 43 est d'un style sensiblement plus barbare que celle de l'an 65. Il y a là de quoi, je pense, justifier mon scepticisme vis-à-vis de la thèse de M. Six.

Mais on peut fournir des preuves directes qui établissent qu'Aradus se servit de l'ère dite des Séleucides, avant que l'ère aradienne eût été inventée et mise en vigueur.

En traitant des monnaies de Marathus, nous avons signalé un tétradrachme d'Alexandre frappé dans cette ville, avec la date phénicienne −𐤍𐤕𐤅 (= an 30)[1].

1. *Revue numismatique*, 1888, p. 505.

Quiconque voudra prendre la peine de rapprocher cette pièce de celles d'Aradus qui portent des dates voisines de l'an 30, celle par exemple que nous venons de signaler avec l'an 27, devra conclure que ces monnaies sont rigoureusement contemporaines, car on croirait, en vérité, que les coins en ont été gravés par le même ouvrier, si bien qu'il devient par là positif qu'au moment où elles ont été émises, Aradus et Marathus, sa colonie, se servaient de la même ère. Or, nous pensons avoir démontré que toutes les monnaies de Marathus sont datées d'après l'ère des Séleucides ; nous ne reviendrons pas sur ce point, acquis pour nous. Il en résulte que les monnaies d'Aradus contemporaines sont également datées suivant l'ère séleucidienne.

Cet argument me paraît, à lui seul, mettre fin au débat. Mais d'autres considérations, à son défaut, auraient conduit à la même conclusion. Ainsi, par exemple, on constate que, dans la suite monétaire des rois de Syrie, les types alexandrins cessent définitivement avec Antiochus I Soter († en 261 av. J.-C.) ; à Acé, ces mêmes types s'arrêtent en l'an 46 des Séleucides (267 av. J.-C.). En supputant les dates des monnaies aradiennes, d'après l'ère des Séleucides, leur émission cesse en 297 av. J.-C., c'est-à-dire un quart de siècle après la disparition de ce monnayage en Syrie et en Phénicie, au moins pour les pièces datées. Dans l'hypothèse de M. Six, il faudrait le prolonger jusqu'en 184, c'est-à-dire le faire durer quatre-vingts ans plus longtemps à Aradus que dans toute la Syrie et la Phénicie : cela est peu rationnel.

Si ces monnaies d'Aradus, aux types alexandrins, étaient datées d'après l'ère aradienne, il faudrait admettre que cette ville n'a commencé à dater ses monnaies qu'en 244 avant notre ère, tandis que Acé date les siennes dès l'an 307 avant J.-C. Sur les monnaies de Tyr, l'ère des Séleucides paraît dès l'an 2 (310 av. J.-C.). L'usage de dater les monnaies remonte, nous l'avons vu, jusqu'à l'époque perse, à Aradus aussi bien qu'à Tyr et à Sidon. Il est peu vraisemblable que cet usage soit tombé en désuétude à Aradus pendant près d'un siècle, quand nous le voyons se perpétuer sans interruption, avec différents computs, dans les autres villes phéniciennes.

A Acé, les monnaies à types alexandrins finissent en l'an 46 de l'ère des Séleucides ; c'est précisément en l'an 46 que les monnaies d'Aradus aux mêmes types cessent de porter des dates en caractères phéniciens : n'y a-t-il pas là une coïncidence capable de contribuer à faire admettre que les dates des monnaies d'Aradus sont séleucidiennes tout aussi bien que celles des monnaies d'Acé ?

M. Six a reconnu ou même s'est efforcé de démontrer, dans divers travaux, que toutes les grandes villes de Phénicie, Tyr, Sidon, Tripolis, avaient commencé par faire usage de l'ère des Séleucides avant de se servir d'ères particulières : pourquoi Aradus n'aurait-elle pas suivi, elle aussi, l'usage universel ? Il importe, d'ailleurs, de remarquer que l'ère dite des Séleucides, devrait plutôt s'appeler l'ère phénicienne, car les princes Séleucides furent les derniers à s'en servir ; on ne commence à la trouver sur leurs monnaies qu'à

partir de l'an 112 (201 av. J.-C.) sous le règne d'Antiochus III, et encore c'est exclusivement sur les pièces issues des ateliers de Tyr et de Sidon[1]. Au contraire, elle paraît dès l'an 2 à Tyr, dès l'an 5 à Acé, dès l'an 15, selon nous, à Aradus.

Le sort d'Aradus durant les querelles des Diadoques nous est malheureusement peu connu. Nous savons seulement que la Phénicie comme la Cœlésyrie furent l'objet constant des convoitises des Séleucides et des Lagides, l'enjeu de la rivalité des royaumes de Syrie et d'Égypte. Séleucus I Nicator posséda au moins pendant quelque temps Aradus, ainsi que l'atteste la monnaie suivante :

5. Tête imberbe d'Alexandre, à droite, coiffée de la peau de lion.

℞. Proue de navire à gauche; elle est surmontée, à l'avant, d'une figure d'Athéna Promachos. Au dessus, dans le champ, une ancre.

Æ. 16 mill. Certains exemplaires ont la tranche en biseau. Pl. XII, fig. 4.

Bien que ce bronze soit anépigraphe, son attribution à Aradus ne saurait être douteuse, à cause du type de la proue surmontée d'Athéna Promachos. Ce type est particulier à Aradus et nous verrons qu'il se rencontre constamment, en concurrence avec le type de la proue arrondie en volute, sur les monnaies datées. L'ancre qui est dans le champ est le symbole de Séleucus Ier Nicator et prouve que la pièce a été frappée à Aradus sous l'autorité de ce prince.

1. E. Babelon. *Les rois de Syrie*, Introd., p. LXXXV.

Nous n'avons pas de monnaies des rois d'Égypte, qu'on puisse attribuer à Aradus, bien que les Ptolémées aient longtemps possédé les ports principaux de la Phénicie. En revanche, les monogrammes composés des lettres AP ou APΔ, dans lesquels on doit, la plupart du temps, reconnaître le nom d'Aradus, se rencontrent sur les monnaies de presque tous les successeurs de Séleucus I Nicator. Nous les signalerons sur des pièces d'argent et de bronze aux noms d'Antiochus Ier, d'Antiochus II, de Séleucus II, d'Antiochus III, d'Antiochus IV, de Démétrius Ier, d'Alexandre Bala, de Démétrius II, de Tryphon, d'Antiochus VII, d'Alexandre Zebina[1]. Il en est d'autres encore, et bien que l'interprétation de ces monogrammes par le nom d'*Aradus* ne soit pas toujours certaine, on peut néanmoins affirmer que les rois de Syrie firent frapper souvent des monnaies dans l'atelier d'Aradus, alors même que cette ville avait son monnayage autonome. Cette coexistence de l'émission de la monnaie royale et de la monnaie municipale dans une même ville n'a pas lieu d'étonner, car on constate un pareil état de choses dans un grand nombre de villes, particulièrement dans la plupart de celles de la côte phénicienne.

En même temps que l'atelier d'Aradus frappait des tétradrachmes aux types traditionnels d'Alexandre,

1. Ce sont les monogrammes qui, dans notre catalogue des monnaies des *Rois de Syrie*, portent les nos 74, 134, 138, 209 et 270. Les monnaies sur lesquelles nous les avons relevés portent dans ce même catalogue les nos 121, 200, 262, 368, 412, 617, 645, 725, 792, 961, 1046, 1158, 1334, etc. Cf. E. Babelon. *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène, Introd.*, pp. CXXIII, CXXVIII, CLXXIX. L'interprétation de ces monogrammes par *Aradus* n'est pas toujours certaine. Une fois entre autres, sous Antiochus IV Épiphane (no 645 de notre catalogue), le monogramme AP se rencontre sur une monnaie d'Hiéropolis.

il émettait des pièces divisionnaires en argent ainsi que des monnaies de bronze sur lesquelles figurent des types autonomes. Il semble que les tétradrachmes alexandrins étaient à l'usage du commerce extérieur, tandis que les bronzes et les petites pièces d'argent servaient exclusivement à la circulation locale. Cette double destination explique la différence des types. Voici la description de ces monnaies d'argent et de cuivre :

6. Tête imberbe, laurée, de Melqart, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire, à gauche, l'avant arrondi en volute; au dessus, 𐤀𐤓𐤃 (*ex Arado*). Grènetis au pourtour.

Æ. 14 mill. 2 gr. 40. — Pl. XII, fig. 5.

Cette pièce est la dernière sur laquelle paraisse la légende מא. Je ne crois pas qu'on puisse donner un autre nom que celui de Melqart à la tête laurée, imberbe, qui figure au droit. Ce n'est point une tête d'Apollon ; ce n'est pas davantage un portrait royal. C'est plutôt Melqart jeune, comme l'indiquent ses joues larges et sa physionomie où respire la force corporelle. La proue arrondie en volute se retrouvera jusqu'à la fin du monnayage d'argent d'Aradus, concurremment avec la proue surmontée de la figure d'Athéna Promachos. Sur les monnaies des rois de Macédoine, cette proue en volute paraît pour la première fois sous Démétrius Poliorcète (306-283); c'est aussi à la même époque qu'elle apparaît sur les monnaies de la République romaine[1].

1. E. Babelon. *Descr. hist. et chron. des monn. de la Républ. romaine*, t. I, Introd., p. VIII.

7. Tête laurée et barbue de Melqart, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos; au dessus, dans le champ, un monogramme composé des lettres AP. Grènetis au pourtour.

Æ. 13 mill. — 2 gr. 72. — Pl. XII, fig. 6.

8. Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur la nuque. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et terminé en volute; au dessus, un monogramme composé des lettres AP. Grènetis au pourtour.

Æ. 12 mill. — 1 gr. 75.

9. Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur le cou.

℞. Proue de galère à gauche; l'avant est orné d'une figure d'Athéna Promachos. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP et un palmier.

Æ. 22 mill. Bords taillés en biseau.

10. Même tête.

℞. Même proue. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP, et une massue couchée.

Æ. 16 mill. Bords taillés en biseau.

C'est sur des monnaies pareilles à ces dernières pièces d'argent et de bronze que paraissent les premières dates calculées d'après l'ère aradienne. Ainsi qu'on le verra plus loin, la plus ancienne que nous ayons relevée est l'an 20 qui correspond à l'an 73 des Séleucides (240 avant J.-C.).

(*A suivre.*)

E. Babelon.

LA MONNAIE DES MÉDAILLES

Histoire métallique de Louis XIV et de Louis XV, d'après les documents inédits des archives nationales.

DEUXIÈME PARTIE. — LES GRAVEURS.

(*Suite et fin*)[1].

Aussitôt après la mort de Roettiers, un état des poinçons et carrés trouvés dans son cabinet est présenté à M. de Launay, et contrôlé par lui à la date du 8 février 1704. Cet état contenait les articles suivants :

47. 1704. Tête du Roi, de 18 lignes : 2 poinçons et 1 carré, 150 livres.

48. Maladie du Roi, poinçon et carré : 300 livres (n° 279). Cette médaille fut d'abord exécutée du module de 30 lignes, et signée. Celle qui est inscrite sous le n° 279 n'en est probablement qu'une réduction à 18 lignes.

Évidemment, un artiste aussi habile et aussi fécond que Roettiers laissait bien d'autres œuvres, achevées ou non, au moment de sa mort.

En effet, quelques années plus tard, le 28 avril 1712, fut présenté un fort curieux : « *Mémoire des poinçons et quarrez, tant de médailles que jettons trouvez dans*

1. Voyez *Revue numismatique*, 3e trimestre 1887, p. 281, 2e trim. 1888, p. 306; 2e trim. 1889, p. 269; 3e trim. 1889, p. 429.

le cabinet du feu sieur Joseph Roettiers, graveur général des monnoyes de France, délivrez à Monsieur de Launay, directeur de la Monnoye des médailles du Roy, par ordre de Monsieur le comte de Pontchartrain. »

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire intégralement ce Mémoire :

Grands poinçons (probablement de 30 ou 32 lignes).

49. Deux têtes du Roi de différents âges : deux poinçons trempés, deux carrés finis, mais non trempés, 2200 livres.

50. Deux têtes du Roi de différents âges : deux poinçons, l'un fini, l'autre presque fini, non trempés, 900 livres.

Grands poinçons faits par ordre de M. de Louvois.

51. L'hérésie détruite, figurée par le Roi soutenant l'Eglise et foulant aux pieds l'hérésie, avec une Renommée et plusieurs génies, au fond de l'architecture : un grand poinçon fini et trempé, 600 livres; un grand carré fini et non trempé... (cf. n° 270 et 271).

52. Les conquêtes de la Hollande figurées par cinq figures avec des petits enfants : un poinçon fini et non trempé.

Poinçons de moyenne grandeur faits par ordre de M. de Louvois (probablement de 26 lignes).

53. Quatre têtes du Roi de différentes manières : deux poinçons finis et deux autres à moitié finis, non trempés : 500 livres.

54. Tête du Roi avec les têtes de deux jeunes princes séparées par un dauphin : poinçon, 400 livres (cf. n° 258).

55. Bataille de Cassel : poinçon, 300 livres (voy. ci-dessus n° 45).

56. Remise de trois millions aux Espagnols : poinçon, 300 livres (cf. n° 265). Le carré de cette médaille de 30 lignes, signé *R.*, est inscrit sous le n° 1412 de l'Inventaire ancien, comme cassé à la virole.

57. Prise de Luxembourg : poinçon, 300 livres (Roettiers avait exécuté ce sujet dans le module de 30 lignes comme on le voit par la médaille décrite sous le n° 262, signée *R.*).

58. La religion rétablie à Strasbourg : poinçon, 200 livres (cf. n° 440 signé *R.*).

59. Le Roi conduisant le Dauphin au temple de la Gloire, poinçon, 300 livres.

60. Le combat de Saint-Denis; poinçon, 200 livres (exécuté en 30 lignes par Roettiers; voy. ci-dessus n° 8).

61. Conquête de la Franche-Comté : poinçon, 200 livres.

62. Strasbourg fortifié : 2 poinçons, 300 livres (cf. n° 254).

63. Le duel aboli : poinçon, 200 livres (exécuté en 30 lignes par Roettiers; voy. n° 101, signé *R.*).

64. Établissement de l'Académie des sciences : poinçon, 200 livres (cf. n° 132).

Petits poinçons faits par ordre de M. de Louvois (probablement de 18 lignes).

65. Prise de Palamos : poinçon, 200 livres (exécuté en 30 lignes par Roettiers; voy. ci-dessus n° 13).

66. Le Roi et la Reine régente : poinçon, 200 livres (voy. ci-dessus n° 18).

67. Prise de Mons : poinçon, 200 livres (voy. ci-dessus n° 6).

68. Prise de Saint-Omer : poinçon, 200 livres (voy ci-dessus n°s 9 et 20).

69. Défaite des Anglais à Brest : poinçon, 200 livres (voy. ci-dessus n° 16).

70. Prise de Girone : poinçon, 200 livres (voy. ci-dessus n° 12).

71. Bataille du Ter : poinçon, 200 livres (voy. ci-dessus n° 11).

72. Vains projets des flottes ennemies : poinçon, 200 livres (voy. ci-dessus 15).

Poinçons de différentes grandeurs.

73. Trois poinçons de tête du Roi de différentes grandeurs, avec un revers de la prise de Luxembourg cassé (voy. n° 262) et un autre grand carré de la tête du Roi frappé : 900 livres.

74. Sept têtes du roi pour jetons de différentes manières : poinçons, 350 livres.

75. Quatre revers carrés :

1° Une figure semant du bled. 2° Une figure prenant la main à un petit Amour. 3° Une figure dans un char traîné par des chevaux. 4° Une galère : poinçons, 200 livres.

76. Trois revers pour jetons :

1° La châsse de sainte Geneviève portée en procession; 2°

Jupiter assis sur les nues avec un aigle à ses pieds; 3° Une femme assise appuyée sur un écusson portant un vaisseau : poinçons, 150 livres.

77. Tête du Roi, de l'histoire de Sa Majesté, de 18 lignes de diamètre, en état de servir : poinçon; 225 livres; trois carrés, 450 livres. En marge se trouve cette note : « le poinçon a été payé par ordonnance du 20 janvier 1704, et un des carrés payé avec le poinçon ci-dessus. »

78. Tête du Roi du premier âge : poinçon, manqué à la trempe 500 livres.

79. Tête du Roi : carré, manqué à la trempe, 150 livres.

80. Les Grands Jours : deux carrés cassés à la trempe, 300 livres (voy. ci-dessus n° 41).

81. Libéralité du Roi : carré cassé à la trempe, 150 livres (voy. ci-dessus n°s 4 et 46).

82. Paix de Ryswick : poinçon et carré, 400 livres; c'est le sujet indiqué ci-dessus art. 29, et au cat. n° 339.

En marge se trouve cette note : « Ledit poinçon payé à M. Rottier par ordonnance du 30 octobre 1700. »

83. Prise d'Att, de Barcelone et de Carthagène : poinçon et carré, 400 livres (voy. ci-dessus 27). « Ledit poinçon payé par ordonnance du 30 octobre 1700. »

84. Trois figures et un trophée d'armes sur un piédestal représentant le Roi donnant la paix aux Hollandais et à l'Espagne, sans inscription : poinçon et carré, 450 livres. Note en marge : ledit poinçon et carré payés par ordonnance du 6 avril 1703 (voy. ci-dessus n° 43).

Ce mémoire posthume qui, suivant l'évaluation des héritiers Roettiers, devait monter à 13.925 livres, se termine par la note suivante de M. de Launay qui, en réduisant singulièrement leurs droits, donne les motifs de cette diminution :

« Je soussigné, Directeur de la Monnaie des médailles établie aux galeries du Louvre, certifie que les ouvrages de gravure contenus au présent mémoire

montent, suivant la modération par moy faitte de l'ordre verbal de Monseigneur le comte de Pontchartrain, à la somme de 3.934 livres, eu égard que partie des poinçons et quarrez y mentionnez ont été cy devant payez comme il est marqué en marge, qu'une partie sont cassez, et une autre plus grande partie non trempez, et dans ladite somme compris ce qui pourroit estre deub au serrurier pour les poinçons et quarrez qui ont servy auxdits ouvrages, en foy de quoy j'ai signé, à Paris, ce 28e avril de l'année 1712.

De Launnay. »

Ajoutez que les poinçons et carrés énumérés dans ce mémoire étant presque tous ou inachevés, ou non trempés, sont sans intérêt, parce qu'ils ne pourraient, s'ils existent encore, donner des épreuves satisfaisantes. Ils méritent donc à peine de compter dans l'œuvre de Roettiers.

Mais les différentes médailles qui figurent sur les mémoires du graveur présentés par lui de son vivant nous apprennent un détail important : c'est qu'il signait ordinairement ses œuvres de la seule lettre *R*, et qu'il n'a jamais signé soit de son nom entier, soit de son prénom suivi de son nom. On peut donc lui attribuer avec toute vraisemblance les pièces qui portent cette signature jusqu'à la date de sa mort. Nous allons en donner la liste, dans l'ordre chronologique, en omettant celles déjà citées dans les mémoires reproduits ci-dessus.

85 — 1648.	Prise de Tortose (n° 37),	30 lig.
86 — 1657.	Prise de Montmédy (n° 71),	—
87 — 1658.	Bataille des Dunes (n° 74),	—

88 — 1660. Paix des Pyrénées (n° 401), 30 lig.
89 — 1660. Mariage du roi (n° 84), —
90 — Entrée de la reine à Paris (n° 86), —
91 — 1663. Tête du Roi (n° 406), —
92 — 1666. Gratifications accordées aux gens de lettres (n° 128) —
93 — 1672. Le Roi tenant le sceau (n° 169), —
94 — 1672. La Hollande subjuguée (n° 177), —
95 — 1673. Buste du Roi couronné de laurier (n° 417), —
96 — 1673. Prise de Maestrick (n° 185), —
97 — 1674. Seconde conquête de la Franche-Comté (n° 186), —
98 — 1674. Prise de Besançon (n° 188), —
99 — 1674. Bataille de Senef (n° 192), —
100 — 1674. Levée du siège d'Audenarde (n° 194), —
101 — 1675. Messine secourue (n° 198), —
102 — 1675. Prise de Limbourg (n° 200), —
103 — 1677. Combat de Tabago (n° 213), —
104 — — Buste du Roi (n° 425), —
105 — 1678. Prise de Lewe (n° 228), —
106 — 1678. Paix de Nimègue (n° 232), —
107 — 1677. Buste du Roi couronné de laurier (n° 431), —
108 — 1680. Levée de matelots (n° 242), —
109 — 1681. Strasbourg assujetti et Casal remis au Roi (n° 247), —
110 — 1682. Établissement des Compagnies de cadets (n° 250), —
111 — 1682. Le Roi se condamne lui-même (n° 251), —
112 — 1683. Les appartements (n° 253), —
113 — 1684. Paix avec Alger (n° 263), —
114 — 1685. Le doge de Gênes se rend en France (n° 226), —
Cette médaille est une des deux seules où la signature de Roettiers se trouve accompagnée d'une *f.* (voy. ci-après n° 481).
115 — — Soumission de la république de Gênes (n° 267), —
116 — 1686. Buste du Roi couronné de laurier (n° 448), —
117 — 1687. Festin de l'Hôtel de Ville (n° 281), —

118	—	—	Buste du Roi couronné de laurier (n° 451),	30 lig.
119	—	1688.	Prise de Philipsbourg (n° 284),	—
120	—	—	Campagne du Dauphin (n° 285),	—
121	—	1690.	Bataille de Fleurus (n° 292),	—
122	—	—	Les trois victoires (n° 295),	—
123	—	1691.	Combat de Leuze (n° 302).	—
124	—	1692.	Combat de Phorzeim (n° 308),	—
125	—	—	Fortifications de cent cinquante villes (n° 309),	—
126	—	1693.	Institution de l'ordre militaire de Saint-Louis (n° 311),	—
127	—	—	Prise de Roses (n° 313),	—
128	—	—	La marine florissante (n° 318),	—
129	—	1677.	Buste du Roi en 1677 (n° 425),	24 lig.
130	—	1674.	Buste de Colbert (n° 480),	28 lig.
131	—		Éloge de Colbert (n° 481),	—

Voici donc plus de cent trente médailles qui sont l'œuvre indiscutable de Joseph Roettiers. On a pu remarquer qu'il fut surtout employé à l'exécution de la suite de 38 lignes; ce n'est que vers la fin de sa vie, aux environs de l'année 1700, qu'il commença à exécuter quelques médailles de 18 lignes; le nombre n'en est pas considérable, et celles que l'on connaît ne sont guère que des réductions de pièces plus grandes du même auteur. On a pu voir aussi que Roettiers signait presque toujours ses médailles; les deux listes que nous venons de donner d'après les mémoires originaux de l'époque et d'après le catalogue du musée monétaire, comprennent donc une partie importante de l'œuvre de l'illustre graveur flamand.

Citons encore quelques médailles dont la mention ne figure pas sur les quittances de l'artiste, non plus que sur le catalogue du musée de la Monnaie. Nous en empruntons la description à l'Inventaire de 1698,

qui nous confirme d'une manière positive l'explication de la signature *R*, car il dit formellement que cette lettre est la signature habituelle de Joseph Roettiers.

132. — Édit contre les duels (1646), mod. 30 lig. Sig. *R*. — N° 1068 du Cat.
133. — Naissance du Dauphin (1661). Mod. 27 lig. Signé *R*. — N° 1142 de l'Inv. Cf. n°s 96 et 97 du Cat.
134. — Les Invalides (1675). Mod. 18 lig. Carré cassé à la bordure. Signé *R*. — N° 1285 de l'Inv. Cf. n° 205 du Cat.
135. — Réduction de Strasbourg (1681). Mod. 25 lig. Signé *R*. — N° 1372 de l'Inv. et 245 du Cat.
136. — Buste du Roi en armure, avec un manteau attaché à l'épaule et un soleil sur le devant de la cuirasse. Mod. 24 lig. Signé *R*. — N° 1374 de l'Inv.
137. — Portrait du Roi. Mod. 18 lig. Signé sous la tête *R*. — N° 1393 de l'Inv.
138. — Buste du Roi en armure. Mod. 29 lig. Carré cassé et signé *R*. — N° 1417 de l'Inv.
139. — Tête du Roi couronné de laurier. Mod. 29 lig. Signé *R*. Carré cassé à la virole. — N° 1448 de l'Inv.
140. — Tête du Roi avec des cheveux des deux côtés. Mod. 29 lig. Signé *R*. — N° 1449 de l'Inv.
141. — Portrait en buste du Roi. Mod. 25 lig. Signé *R*. — N° 1450 de l'Inv.
142. — Buste du Roi couronné de laurier avec un manteau. Mod. 28 lig. Signé *R*. — N° 1456 de l'Inv.
143. — Buste du Roi en armure. Mod. 28 lig. Carré cassé. Signé *R*. — N° 1664 de l'Inv.
144. — Buste du Roi. Mod. 30 lig. Signé *R*. — N° 1476 de l'Inv.
145. — Buste du Roi couronné de laurier. Mod. 28 lig. Signé *R*. — N° 1520 de l'Inv.

Parmi ces carrés, plus d'un, sans doute, fait double emploi avec ceux qui figurent en tête de l'article consacré à ce maître graveur. Toutefois, il serait difficile d'arriver à une identification certaine, et on remar-

quera que tous ceux que nous venons de citer sont antérieurs à l'année 1698[1].

ROETTIERS (Norbert)[2]

Né à Anvers en 1664, Norbert fut probablement attiré à Paris par son cousin Joseph, alors en grande faveur. Il peut être considéré comme son élève et devint son successeur le 17 janvier 1704 dans sa charge de tailleur général des monnaies. Il avait épousé, on ne sait au juste à quelle époque, Winfride Clark, petite-nièce du duc de Malborough. L'acte de confirmation de noblesse accordé, en février 1772, au fils aîné de Norbert, Jacques, acte que nous avons publié jadis[3], nous apprend que Norbert quitta l'Angleterre pour s'attacher à la fortune des Stuarts, ses premiers maîtres et ses bienfaiteurs. C'est sans doute en récompense de cette fidélité que Jacques III voulut tenir sur les fonts du baptême le fils aîné de Norbert, devenu plus tard orfèvre du Roi de France. Comme Jacques Roettiers, d'après l'acte cité, fut baptisé au château de Saint-Germain-en-Laye, il

1. Ces lignes étaient écrites depuis longtemps quand M. Victor Advielle a publié dans le *Compte rendu de la réunion des délégués des Sociétés des Beaux Arts* de 1888 (Paris, Plon, p. 446-570) un long article, rempli de faits nouveaux sur tous les graveurs qui ont porté le nom de Roettiers. Nous nous contentons de renvoyer à ce travail qui ajoute un certain nombre de détails, ignorés jusqu'ici, à la biographie de nos artistes et à l'étude du même auteur sur les Duvivier, paru dans le même recueil en 1889 (p. 299-446).

1. Sur Norbert Roettiers, il faut consulter, outre l'étude de M. Advielle signalée plus haut, un article de M. V. J. Vaillant, publié dans la *Revue de l'art français* de janvier 1885, sur une commande faite à Norbert pour l'Angleterre.

1. *Actes de noblesse accordés à des artistes français* dans la *Revue nobiliaire*, de Dumoulin.

n'est pas étonnant que M. Jal n'ait pas retrouvé son acte de baptême dans l'état civil de Paris.

Norbert eut trois autres enfants : Jean, né le 3 novembre 1709, et qui eut pour parrain Jean Drummond, duc de Melfort, une fille, Élisabeth-Hélène, baptisée le 15 décembre 1712, et enfin Jacques-Hubert, né le 22 juillet 1717. Dans ces actes, le père prend le titre de « graveur général des monnaies de France et d'Angleterre ».

Comme Norbert était étranger, il dut solliciter des lettres de naturalisation; elles lui furent accordées sous Louis XIV, en janvier 1719, ainsi que le témoigne l'acte de confirmation de noblesse de son fils Jacques. Ainsi, quand il fut investi de la charge de graveur général des monnaies de France, il n'avait pas encore fait régulariser sa situation.

Notre graveur ne fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture que le 31 janvier 1722; son morceau de réception était un carré de la tête du Roi. Nous ne trouvons pas son nom dans les brevets de logement de la grande galerie du Louvre; mais comme on remarque plus d'une lacune parmi ces brevets, il n'est pas impossible que Norbert ait joui d'une faveur accordée à des graveurs moins célèbres et d'une condition plus modeste.

Norbert Roettiers mourut le 18 mai 1727. Sa carrière s'étend donc depuis les dernières années du dix-septième siècle jusqu'à la fin de la Régence. On connaît fort peu d'œuvres authentiques de ce graveur important. Les mémoires qui servent de base à ce travail ne citent que deux médailles de Norbert :

1° Une prise de Gand livrée en 1714, conforme à la description donnée au catalogue de la Monnaie sous le n° 225 : carré, 250 livres.

2° Bataille de Senef : carré, 250 livres (n° 192).

Ces deux médailles ne portent ni marque, ni aucune signature; d'ailleurs Norbert paraît avoir rarement laissé son nom sur ses pages; car de toutes les médailles portant des initiales, d'après le Catalogue de la Monnaie, une seule peut lui être attribuée avec quelque vraisemblance; c'est un buste de la duchesse d'Orléans portant la signature *N. R.* (n° 180 du règne de Louis XV.)

C'est peut-être encore à Norbert Roettiers qu'il faut attribuer deux poinçons et deux carrés payés le 31 décembre 1716, la somme de 1.600 livres[1]. Peu importe d'ailleurs, le compte qui nous a conservé cette mention n'indiquant pas le sujet de ces médailles.

A sa mort, Norbert Roettiers fut remplacé dans la charge de graveur général par Joseph-Charles, fils de son prédécesseur Joseph.

ROETTIERS (Joseph-Charles).

Né en 1692, comme nous l'avons dit, de Joseph Roettiers et d'Hélène Stone House, Joseph-Charles fut investi de la charge de graveur général des monnaies de France un mois après la mort de Norbert, son prédécesseur, le 18 juin 1727. En 1711, il avait obtenu le deuxième prix de sculpture à l'Académie Royale.

1. Arch. nat., O 1, 2065.

Joseph-Charles fut admis à l'Académie à l'âge de vingt-cinq ans, le 31 décembre 1717. Son morceau de réception était un portrait du Roi destiné à servir de type aux médailles données en prix à l'Académie; il fournit en même temps le poinçon des armes de l'Académie pour servir de revers au sceau de la compagnie.

Enfin il offrit à l'Académie, le 24 janvier 1724, la planche du portrait de son père d'après Largillière, gravée par Vermeulen. Cette planche est encore conservée aujourd'hui à la Calcographie du Louvre.

Dès 1715, notre artiste, qui prenait alors le titre de graveur des médailles du Roi, et qui appartenait à l'Académie en qualité d'agréé, épousa à l'église Saint-Barthélemy Catherine Hérault, âgée de vingt-quatre ans, fille du paysagiste Charles Hérault. Il habitait alors à la Monnaie. M. Jal a donné son acte de mariage en entier.

Cette union donna naissance à plusieurs enfants.

1° Hélène-Charlotte, née le 6 janvier 1717.

2° Charles-Norbert, né en 1720; il fut graveur de médailles comme son père, comme lui membre de l'Académie; nous nous en occuperons tout à l'heure,

3° Catherine-Françoise, baptisée le 19 février 1726.

Après la mort de Catherine Hérault, décédée le 26 avril 1753, son mari se hâta de contracter un nouveau mariage. Il épousa à Marnes, dans la chapelle privée de M. Hermant, Jeanne Hermant, veuve de Philippe de Chefdeville, décédé en 1750.

Joseph-Charles Roettiers mourut, d'après les listes des académiciens, le 14 mars 1779 à l'âge de 87 ans. Sa carrière commencée si tôt avait dépassé les limites

ordinaires ; son œuvre doit donc être considérable. Les documents des Archives nationales ne fournissent malheureusement aucun détail sur son compte ; nous allons essayer, à l'aide du Catalogue de la Monnaie, de retrouver quelques-unes des œuvres de Joseph-Charles.

Les initiales *J. C.* qui accompagnent, sur un certain nombre de médailles, le nom de Roettiers, ne peuvent s'appliquer qu'au fils de Joseph ; six pièces portent cette signature. En outre, on remarque un certain nombre de sujets signés *R. fils*, ou *R. filius*, ou *R. f.*, ou même *Roettiers filius*, en toutes lettres.

Une difficulté se présente dans l'attribution de ces médailles ; on en rencontre avec cette signature depuis 1721 jusqu'en 1769. Or, si l'on peut admettre que le fils de Joseph, dans les premiers temps de sa carrière ait joint à son nom une indication propre à distinguer ses œuvres, non seulement de celles de son père, mais aussi de celles de Norbert, quand le même artiste devint graveur général et resta le seul représentant de sa dynastie, il n'avait plus aucune raison pour conserver à la suite de son nom la qualité dont il était précédemment accompagné. Comme Joseph-Charles commença de signer ses œuvres des initiales *J. C.* en 1731, on peut lui attribuer les médailles signées *R. f.* ou *R. filius*, antérieures à cette époque. Quant à celles qui portent la même signature et qui ont trait à des évènements postérieurs à 1731, elles ne sauraient être attribuées qu'à Charles-Norbert, fils de Joseph-Charles, graveur comme son père, ou à Jacques, fils de Norbert, qui exerça plutôt la profes-

sion d'orfèvre que celle de graveur. Mais on sait que les orfèvres, M. de Launay en fournit un exemple notable, étaient capables, comme les graveurs de profession, de tailler des poinçons et de graver des carrés ; ainsi nous est-il difficile de trancher d'une manière positive la question d'attribution pour les médailles postérieures à l'année 1731 et signées *R. fils*. Une circonstance particulière ajoute encore à notre embarras. On connaît une médaille signée *C. N. Roettiers filius,* qui se rapporte à l'année 1770, et qui ne peut appartenir qu'à Charles-Norbert, le fils de Joseph-Charles ; pourquoi, dans une circonstance unique, et à l'âge de cinquante ans, aurait-il fait précéder son nom de ses prénoms en ajoutant la mention *filius*, si auparavant et bien plus fréquemment il ne signait que *R. filius ?* Je constate la difficulté sans chercher à la résoudre. Elle ne suffit pas, sans doute, pour enlever complètement à Charles Norbert la paternité des médailles signées *R. filius ;* mais comme elles peuvent être attribuées avec autant de probabilité soit à Jacques, soit à Georges Roettiers, le frère de Joseph-Charles et le graveur particulier de la Monnaie de Paris, il est malaisé de trancher cette question délicate. Je vais donc indiquer d'abord les médailles qui portent les initiales indubitables de Joseph-Charles, puis celles qui appartiennent sans conteste à Charles-Norbert, pour ranger enfin à part toutes celles qui sont signées d'un Roettiers fils.

Voici d'abord les médailles authentiques de Joseph-Charles ; je ne reviens pas sur celles qui furent comme morceaux de réception présentés à l'Acadé-

mie. Touts les sujets qui suivent sont relatifs à des évènements du règne de Louis XV.

1° Conquêtes du Roi (n° 111). Signé : *J.-C. Roet. f.*

2° Ministère du cardinal de Fleury (n° 165). 10 lig. Signé : *J.-C. Roettiers f.*

3° Incendie de la ville de Rennes (n° 166). 26 lig. Signée : *J.-C. Roettiers f.*

4° La duchesse d'Orléans, mère du Régent (n° 180). 30 lig. Signé : *J.-C. Roettiers f.* C'est le revers de la médaille qui porte au droit un buste de la duchesse signé *N.-R.*, dont nous avons parlé plus haut à l'article de Norbert Roettiers.

5° Prix institué pour l'art dramatique (n° 184). 24 lig. Signé : *J.-C. Roettiers f.*

6° Buste de Fouquet de Belle-Isle (n° 194). 22 lig. Signé : *J.-C. Roettiers f.*

Bien que les deux médailles suivantes ne portent pour toute signature qu'un nom de famille, nous croyons devoir les attribuer à Joseph-Charles plutôt qu'à tout autre, parce qu'à l'époque où elles ont été gravées, il était le représentant le plus illustre de sa dynastie, et il avait, par conséquent, plus qu'aucun autre, le droit de signer ses œuvres du nom patronymique seul.

7° Pose de la premièrs pierre de la nouvelle église de Sainte-Geneviève (n° 143). Signé : *Roettiers f.*

8° Buste du Roi couronné de laurier (n° 190). Signé : *Roettiers f.*

Aux médailles signées du nom entier de Roettiers, précédé des initiales J. C., il faut joindre un certain nombre d'autres pièces dont l'attribution ne présente pas la même certitude, bien que toutes les vraisemblances s'accordent en faveur de notre graveur.

Ces pièces sont signées *J. C. R.* ou *J. c. R.* Pourquoi tantôt cet emploi du C majuscule, tantôt du

minuscule? Il ne faut peut-être voir dans cette variété que le résultat d'une simple fantaisie. Plus d'un graveur a parfois substitué à son nom les initiales de ses noms et prénoms ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Joseph-Charles Roettiers ait usé de signatures différentes. Voici les médailles qui, d'après le Catalogue du Musée, porteraient les initiales Joseph-Charles Roettiers :

9. La ville de Rennes rétablie (n° 44). Signé *J. C. R.*
10. Renouvellement du vœu de Louis XIII (n° 85). Signé : *J. c. R.*
11. Alliance avec la Suède (n° 86). Signé *J. c. R.*
12. Pacification de la Corse (n° 90). Signé *J. c. R.*
13. Bataille de Rocoux (n° 114). Signé *J. C. R.*
14. Paix d'Aix-la-Chapelle (n° 122). Signé *J. C. R.*
15. Stabilité des monnaies (n° 124). Signé *J. C. R.*
16. Prix de l'art dramatique (n° 138). Signé *J. c. R.*
17. Paix avec l'Angleterre (n° 141). Signé *J. C. R.*

Cette dernière liste ne contient que des revers; c'est peut-être pour cela que Roettiers se contenta de les signer de ses initiales.

ROETTIERS (Charles-Norbert).

Fils de Joseph-Charles, comme on vient de le dire, Charles-Norbert naquit en 1720. A la mort de sa mère, Catherine Hérault, c'est-à-dire en 1753, il ne prend sur l'acte mortuaire que le titre de bourgeois de Paris. Il est à présumer cependant qu'il avait déjà débuté dans la carrière de graveur en médailles, sans toutefois montrer les mêmes dispositions et la même précocité que son père. En effet, il n'entrait à l'Académie qu'à l'âge de quarante-quatre ans, le 31

décembre 1764. Il présentait pour morceau de réception un coin de médaille représentant le groupe de la Peinture et de la Sculpture avec cette devise *Amicæ quamvis æmulæ*, pour servir aux jetons légués à l'Académie par M. de Julienne.[1]

Il mourut, disent les registres de l'Académie, à 52 ans, le 19 novembre 1772.

Bien que Charles-Norbert paraisse avoir été inférieur aux autres membres de sa famille, infériorité dont l'obscurité même de sa vie nous semble une preuve suffisante, il a cependant inscrit son nom sur un certain nombre de médailles dont voici la liste :

1. L'instruction gratuite (n° 18). Signé *C. N. R.*
2. Rétablissement de l'église du Saint-Sépulcre (n° 39). Signé *C. N. R.*
3. Préliminaires de paix signés à Vienne (n° 80). Signé *C. N. R.*
4. Secours envoyés à l'électeur de Bavière (n° 92). Signé *C. N. R.*
5. Rétablissement de la santé du Roi (n° 101). Signé *C. N. R.*
6. Campagne d'Italie (n° 103). Signé : *C. N. R.*
7. Campagne d'Italie (n° 108). Signé *C. N. R.*
8. Le Roi visite les Académies (n° 20). Signé *C. N. R. filius.*
9. Mariage de Mlle de Montpensier avec le prince des Asturies (n° 34). Signé *C. N. R. filius f.*
10. Réunion de la Corse à la France (n° 178). Signé *C. N. Roettiers filius f.*
11. Prix de l'Académie française (n° 190). Signé *C. N. R.*

Malgré les petites différences qu'on observe entre ces signatures, elles ne peuvent s'appliquer qu'au

1. Nous possédons un dessin à la sanguine où se trouvent les deux figures symboliques du jeton de Charles-Norbert avec la légende latine. Il est fort possible que ce dessin, dont le journal l'*Art* a donné une reproduction il y a une dizaine d'années, ait servi de modèle à Roettiers.

même graveur qui, après 1740, ou même plus tard, aurait été chargé de rappeler certains évènements bien antérieurs.

LES AUTRES ROETTIERS.

Nous ne possédons sur Georges Roettiers[1] aucun renseignement nouveau. Qu'il suffise de renvoyer à l'article que lui a consacré M. Jal dans son *Dictionnaire critique*, et dans lequel on trouvera la date de son mariage, le nom de sa femme et ceux de ses six enfants.

Le catalogue des poinçons et médailles de la Monnaie cite deux signatures qui ne peuvent s'appliquer à aucun des membres de la famille dont il a été question jusqu'ici; ce qui prouve que, malgré les découvertes de M. Jal, les ramifications de cette immense famille ne sont pas encore toutes connues. L'une de ces signatures se trouve sur la médaille n° 22 du règne de Louis XV, appelée la Folie. Cette médaille porte au droit la signature *H. Roettiers f.* L'autre médaille, du module de 26 lig., représentant un buste de la duchesse d'Orléans (n° 158), porte la signature *L. C. Roettiers f.* Or ni les initiales *L. C.* ni la lettre *H.* ne peuvent s'appliquer à aucun des fils des graveurs généraux dont M. Jal a retrouvé les actes de baptême.

Un autre point, déjà indiqué plus haut, nous laisse dans la même incertitude. Il s'agit des carrés signés *R. fils* ou *filius*. Ils peuvent être attribués soit à

1. M. Advielle, dans le travail signalé ci-dessus, s'occupe de Georges Roettiers qui fut tailleur particulier de la Monnaie de Paris de 1703 à 1748 (p. 489). Cet historien a d'ailleurs emprunté à Jal beaucoup de renseignements.

Joseph-Charles, soit à Charles-Norbert, soit à Georges, soit à Jacques; mais avec plus de probabilité aux deux premiers. Voici la liste des médailles qui portent cette signature ambiguë :

1. Construction d'un phare (n° 28). Signé : *R. fil.*
2. Congrès de Soissons (n° 60). Signé : *R. filius.*
3. Mariage de Louise-Élisabeth avec Don Philippe (n° 89). Signé : *R. fil.*
4. Naissance du duc d'Aquitaine (n° 128). Signé : *R. filius.*
5. Naissance du comte d'Artois (n° 136). Signé : *R. filius f.*
6. Le Pacte de famille (n° 140). Signé : *R. filius.*
7. Buste du Roi couronné de laurier (n° 186). Signé : *R. filius.*
8. Protection accordée aux arts et aux manufactures (n° 123). Signé : *Roett. fil.*
9. Construction de la place Saint-Sulpice (n° 132). Signé : *Roettiers filius.*
10. Mariage du dauphin (n° 177). Signé : *Roettiers filius f.*
11. États du Languedoc (n° 188). Signé : *Roettiers fil. f.*

On remarquera que les sept premiers numéros ne sont signés que d'un *R.*, ce qui permettrait, à la rigueur, d'en chercher l'auteur dans une autre famille de graveurs que dans celle des Roettiers; mais on n'en connaît pas d'autre à laquelle cette initiale puisse convenir à cette époque. Les quatre derniers numéros ne présentent aucun doute puisqu'ils portent en toutes lettres le nom *Roettiers*.

On rencontre encore plusieurs signatures qui appartiennent peut-être à quelque membre de la famille Roettiers; toutefois il est difficile de préciser leur véritable auteur; on ne peut donc former à cet égard que des conjectures. Dans tous les cas, il faudrait au moins retrouver des Roettiers qui aient porté des prénoms pouvant s'accorder avec les initiales que nous

allons indiquer. Ainsi le n° 116 du Catalogue (1747) est signé *S. c. R.*; le n° 41 offre les initiales *C. R.*; elles ne sauraient s'appliquer à Joseph-Charles Roettiers qui, comme on l'a vu, faisait toujours précéder son nom des initiales de ses deux prénoms[1]; le n° 358 (série de Louis XIV), qui a pu être refait postérieurement à sa date (1703), est signé *D. R.*; enfin nous avons relevé les lettres *M. R.* sur deux médailles cataloguées sous les n°s 109 (Louis XIV), et 47 (Louis XV).

Il est assez vraisemblable, sans que cette hypothèse ait pour elle d'autre argument que la vraisemblance, que la lettre R. qui termine toutes ces signatures est la signature d'un membre de la nombreuse famille des Roettiers. Dans tous les cas, cette lettre est évidemment la première du nom de famille du graveur; elle est précédée, suivant l'usage, des initiales des prénoms; cet ordre est rigoureusement observé dans toutes les signatures qui nous ont successivement passé sous les yeux. C'est donc parmi les graveurs dont le nom commence par la lettre R qu'il faut chercher les auteurs des médailles que nous venons de signaler, et jusqu'à nouvel ordre, il est plus logique de les attribuer à la nombreuse famille des Roettiers plutôt qu'à aucune autre.

ROSNEL

Cet artiste peu connu grava pour la Monnaie des médailles un poinçon et un carré. Il reçut pour ce

1. Voy. plus loin l'article consacré à Ruck, paragraphe 10 des médailles par lui gravées.

travail 450 livres le 31 décembre 1716. C'est tout ce que nous apprennent les états. La lettre initiale de son nom figure dans quatre signatures différentes : 1° *R.*, qui s'applique, comme on l'a dit plus haut, à Joseph Roettiers; 2° *H. R.*, qui se rapporterait plutôt à *H. Roussel*, dont on a des pièces signées en toutes lettres; 3° *D. R.;* 4° *M. R.* Ces deux dernières signatures ne se trouvent chacune que sur une pièce : *D. R*, sur la *Prise du fort de Kehl* (1703), n° 358 du catalogue imprimé, et *M. R.*, sur la reddition de Marsal (1668), n° 109. Ces deux médailles du module le plus commun, c'est-à-dire de 18 lignes de diamètre, pourraient, mais sans aucune certitude, être attribuées à Rosnel.

ROUSSEL (Jérome).

D'après les registres de l'Académie, notre graveur atteignait sa cinquantième année quand il mourut, le 22 décembre 1713. Il serait donc né en 1663. Dès 1692, il fournissait des carrés et poinçons à la Monnaie des médailles. Pour sa réception à l'Académie, il présenta, le 23 mars 1709, un carré en creux, représentant le duc d'Antin, et destiné à servir de sceau à la compagnie. Tels sont les seuls renseignements biographiques qu'on possède sur cet artiste. Ils concordent d'ailleurs avec les mémoires de ses travaux, comme on le verra tout à l'heure.

Sur les médailles signées de Roussel, son nom est précédé d'une H. Cependant les documents des Archives, d'accord avec les registres de l'Académie, ne laissent aucun doute sur son prénom. Il s'ap-

pelait Jérôme, seulement il avait adopté pour sa signature la forme latine de son nom de baptême et l'H inscrit sur ses médailles n'est autre chose que la première lettre de Hieronymus.

Le nom de Roussel apparaît de bonne heure dans les comptes relatifs à la monnaie des médailles. Ainsi figure-t-il sur les registres des Bâtiments du Roi dès l'année 1686. Nous allons donner tout d'abord les différents articles des comptes qui le concernent :

18 septembre 1686[1]. — A Roussel, graveur, 444 livres pour, avec 150 livres reçues le 2 juin dernier, faire le parfait payement de 594 livres pour une cire, un poinçon et un carré de médailles.

1. 2 mars 1687[2]. A lui, 483 livres pour, avec 150 livres à lui ordonnées le 17 novembre dernier, faire le parfait payement de 633 livres à quoi montent un modèle de cire, un poinçon et un carré de médaille de la prise de la citadelle de Besançon dont la médaille a été frappée et mise au Cabinet de S. M.

2-3. 3 août. — Au même, 850 livres pour son payement d'un modèle de cire, de 2 poinçons et 2 carrez de médailles qu'il a gravez en acier, représentant la Naissance de Monseigneur et le Te Deum pour la guérison du Roy. (Voy. nos 96, 97 et 280 du Cat.)

4. 12 octobre. — Au même, 583 livres pour un modèle de cire et un carré représentant le Mariage de Monseigneur le Dauphin. (Voy. nos 239 et 240 du Cat.)

5-6. 22 février 1688[3]. — Au même, 350 livres pour, avec 150 livres qui lui ont esté ordonnez le 21 décembre dernier, faire le parfait payement de 500 livres pour 2 carrez qu'il a gravez, l'un représentant la ville de Cambray, l'autre la prise de Besançon. (Voy. nos 420 et 423 du Cat.)

7-9. 5 juin 1689[4]. — A lui, 290 livres pour avec 1.900 livres ordonnées, savoir : 200 livres le 16 mai 1688, 200 livres le 1er août, 300 livres le 28 novembre, 400 livres le 27 mars, 400 livres

1. Oi 2161, p. 422.
2. Oi 2163, p. 392.
3. Oi 2166, p. 342.
4. Oi 2169, p. 344, v°.

le 24 avril et 400 le 5 juin 1689, faire le parfait payement de 2.190 livres pour les 3 poinçons et 3 carrez représentant l'abandon de l'Issel par les Hollandais, la prise d'Aire et la tête du Roi.

L'abandon de l'Issel et la prise d'Aire figurent à l'inventaire de 1698 sous les n°s 1238 et 1294. La première médaille, de 28 l., était signée *H. Roussel f.* et la deuxième *H. R. F.* (Cf. n° 175 du Cat.) Le premier de ces carrés était cassé en 1698.

Les quittances de Roussel commencent, comme celles des autres graveurs, en 1692; en voici le résumé :

10. 1692 : Prise de Philipsbourg : carré 350 livres (n° 284) 30 lig. Signé *H. Roussel.* Ce carré est porté à l'Inv. de 1698 sous le n° 1452.

11. Convalescence du roi en 1658 avec la devise *Salus imperii :* cire, poinçon et carré 625 livres (cf. n° 76).

Sous la même date les comptes mentionnent trois cires, trois poinçons et trois carrés, sans autre désignation pour une somme totale de 2.190 livres.

12. Arras secouru : cire, poinçon et carré 730 livres (cf. n°s 57 et 58). Voyez le carré de cette médaille, signé en toutes lettres, de 27 lig. 1/2 de module, inscrit sous le n° 1093 de l'Inventaire.

13. 1693 : Les trois Victoires : cire, poinçon et carré 730 livres (n° 295), 30 lig. Signé : *Roussel f.*

14. Institution de l'Académie des sciences : cire 20 livres, poinçon 200 livres, carré 400 livres (n° 410), 26 lig. Signé : *H. Roussel f.*

15. Secours d'Audenarde : cire, 20 livres, poinçon 200 livres, carré 350 livres (n° 194), 30 lig. Signé : *H. Roussel.* Ce carré est porté sur l'Invent. de 1698 sous le n° 1267.

16. Prise de Heidelberg, fourni un poinçon et un carré (voir l'article suivant.

17. 1695 : Prise de Heidelberg : cire, 30 livres, poinçon 250 livres, carré 400 livres (n° 461), 36 lig. Signé : *H. Roussel f.*

18. Retour du Roi à Paris : poinçon et carré 550 livres (n° 51), 30 lig. Signé : *H. Roussel f.* Le carré de cette médaille, signé, figure à l'Inv. de 1698 sous le n° 1082. Il a 27 lig. de module.

19. Trois modèles des portraits des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry : 400 livres. Cet article est accompagné de cette curieuse annotation : pour les modèles et séjour à Versailles pendant cinq semaines. Ainsi, le séjour à Versailles le prouve, les têtes ont été faites d'après nature et si l'habileté du graveur a égalé sa bonne volonté, il nous a laissé les portraits exacts des princes. D'autant plus que cette note est encore complétée et confirmée par la suivante :

20. Modèles du portrait du Roi et du Dauphin, et pour avoir été deux fois à Versailles retoucher ceux des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry d'après nature : 250 livres (n° 462).

Roussel ne réclame d'abord que le prix des modèles ; le mémoire des poinçons et carrés arrivera tout à l'heure. Cet objet a une importance particulière ; on le voit au prix exceptionnel que demande l'artiste et au mémoire spécial dans lequel il a consigné les motifs de ses prétentions.

21. Portrait du Roi : poinçon 450 livres, carré 600 livres. C'est évidemment la médaille dont le modèle est annoncé à l'article 11.

22. Médaille du portrait du Dauphin et des trois ducs, y compris plusieurs voyages et séjours à Versailles pour la perfection dudit ouvrage : poinçon 700 livres, carré 800 livres (n° 462), 36 lig. Signé *H. Roussel f.* (voy. ci-dessus n°s 10 et 11).

Le carré de cette médaille figurait à l'Inv. de 1598 sous le n° 1513.

23. 1699 : Fondation de Neuf-Brisach, revers : cire, poinçon et carré 750 livres (cf. 347).

24. 1700 : Portrait de Monseigneur le Dauphin et des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Module de 26 lig. poinçon cassé et carré 600 livres (voy. ci-dessus n° 22).

25. 1701 : Portrait de la reine : cire, poinçon et carré 300 livres.

26. Portrait de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine en regard : 610 livres (n° 239).

27. Combat de Tabago : cire, poinçon et carré 300 livres (n° 213). Nous avons vu que la médaille de 30 lig., inscrite sous

ce n° et signée seulement d'un R., est probablement l'œuvre de Joseph Roettiers.

28. Prise de Besançon : cire, poinçon et carré 300 livres (n° 188), 30 lig. Signé : *H. Roussel.*

Le carré est inscrit à l'Inv. de 1698 sous le n° 1257. (Voy. ci-dessus art. 1.)

29. Campagne d'Allemagne : cire, poinçon et carré 300 (n° 230).

30. Défaite des Anglais à Brest : cire, 15 livres poinçon 120 livres, carré 120 livres (n° 322). Même observation qu'à l'article 18.

31. 1704 : Quatre portraits de la famille royale : carré de 18 lig., 200 livres. C'est probablement le sujet réduit de la médaille mentionnée plus haut à l'art. 22.

32. 1705 : Conquête de la Franche-Comté : carré de 18 lig. 150 livres (n° 150).

33. Bombardement de Gênes : carré de 18 lig. 150 livres (n° 261).

34. 1706 : Prise de Thionville : carré de 18 lig. 150 livres (n° 8).

35. Prise de quatorze villes : carré de 18 lig. 150 livres (n° 59).

A cette date cessent les mémoires fournis par Roussel de son vivant. Après sa mort sa veuve présenta à M. de Launay la note des objets trouvés dans l'atelier de son mari. Voici cette pièce :

Mémoire des ouvrages de gravure qui sont restés à la veuve de Jérome Roussel, *graveur ordinaire des médailles du Roi, qu'elle a fait porter et remis entre les mains de M. de Launay, Directeur de la monnaie des médailles, 30 janvier 1715.*

La tête du Roi en buste, de 24 lig.: poinçon et carré 220 livres.

La tête du roi, 18 lig. : 2 poinçon et 1 carré 150 livres.

Deux autres poinçons, même grandeur, non trempés : 100 liv.

Tête de Monseigneur : 1 grand poinçon non trempé : 250 liv.

Dix poinçons de têtes du Roi qui ont servi pour les jetons des précédentes années : 100 livres.

Seize carrés desdits poinçons : 32 livres.

Neuf poinçons ayant servi à frapper des revers de jetons : 90 livres.

Cinq poinçons de tête de duc du Maine : 30 livres.

Un poinçon du comte de Toulouse : 6 livres.

Quatre poinçons de tête de Madame la Dauphine : 24 livres.

Sept poinçons et trois carrés de têtes d'hommes et de femmes : 49 livres.

Dix-huit boîtes d'alphabets : 180 livres.

Divers outils, limes, burins.

A la liste des médailles mentionnées dans les mémoires présentés par Roussel, il faut ajouter un certain nombre de pièces qui portent sa signature en toutes lettres :

36. Fortifications d'Huningue (n° 244) 30 lig. Signé : *H. Roussel.*

37. Accomplissement du vœu de Louis XIII (n° 463) 30 lig. Signé : *Roussel f.*

38. Buste du Cardinal de Noailles (n° 466), 26 lig. Signé : *Roussel f.*

39. Buste de Maximilien Titon (n° 491), 24 lig. Signé : *H. Roussel f.*

40. Buste de Chamillart (n° 500), 26 lig. Signé : *Roussel f.*

Ainsi, notre graveur signait tantôt *H. Roussel f.*, tantôt *H. Roussel*, tantôt *Roussel f.*; toutefois, sur treize médailles qui portent son nom, on trouve neuf fois l'H. devant sa signature, ce qui peut permettre de lui attribuer, avec toute vraisemblance, bien que sans certitude absolue, deux médailles signées *H. R. f.*

41. Mariage du duc de Bourgogne (n° 343), 18 lig. Signé : *H. R. f.*

42. Buste de Mansart (n° 490), 16 lig. Signé : *H. R. f.*

Les quarante-deux médailles qu'on vient d'énumérer ne constituent pas, sans doute, l'œuvre

entier de l'artiste; elles peuvent seulement donner une idée de son mérite. Roussel fut chargé à plusieurs reprises de graver la tête du Roi, celles des princes de sa famille ou des personnages les plus marquants de la cour; c'était évidemment une des tâches les plus délicates de l'art du graveur. On l'a vu aller à Versailles pour modeler le portrait des princesd'après nature; cette seule circonstance donne à certaines de ses œuvres gravées un intérêt particulier. Nous terminerons cette notice par la citation des médailles signées de notre artiste qui ne figurent pas plus haut, mais qui sont portées à l'Inventaire de 1698.

43. Extinction de l'hérésie, mod. 18 lig. Signé : *H. Roussel f.*, n° 1420 de l'Invent.

44. Buste du Roi avec un manteau. Mod. 26 lig. Signé : *H. Roussel f.*, n° 1475 de l'Inv.

45. Tête du Roi couronnée de lauriers. Mod. 29 lig. Signé : *H. Roussel f.*, n° 1517 de l'Inv.

A notre connaissance, Roussel a signé deux jetons :

46. Portrait en buste du duc du Maine. Mod. 12 lig. Lég. *L. A. de Bourbon, duc du Maine, Grand Maître de l'artillerie.* Carré foulé, signé : *H. R. F.*, n° 2727 de l'Inv.

47. La tête du Roi avec la ville de Paris au revers. Sous la tête du Roi : H. R. F. (Voy. J. d'Affry de la Monnoye, *Jetons de l'échevinage parisien*, p. 36). Un extrait du *Mercure galant* de janvier 1699, inséré dans le livre sur *les Jetons de l'échevinage parisien* (p. 315), nous signale plusieurs œuvres de Roussel exécutées dans le courant de cette année 1699. Ce sont les jetons des Parties casuelles, de l'Artillerie, des Bâtiments, avec la tête du Roi à l'avers, et une tête de la duchesse de Bourgogne sur un autre jeton.

RUCK ou REUG.

Le nom sous lequel ce graveur est le plus ordinairement désigné dans les mémoires est Ruck. Jamais il n'est accompagné de prénom. L'artiste prend tantôt le titre de graveur danois, qui nous renseigne sur sa nationalité, tantôt celui de graveur des médailles de Sa Majesté, qui indique qu'il fut attaché à la Monnaie des Médailles d'une manière régulière pendant un certain nombre d'années. On chercherait vainement des renseignements sur la vie ou les œuvres de cet artiste dans les livres spéciaux ou dans les biographies.

Le seul document qui contienne quelques détails précis est une note portant la date du 23 mai 1727, et dont voici la teneur :

« Le sieur Rugh, Norvegeois de nation, graveur de médailles du Roy, représente qu'il est venu en France en 1715, par ordre du feu Roy, et qu'on luy donna une somme de 1.000 livres pour son voyage.

« Qu'il commença par abjurer la R. P. R., et qu'on lui promit de contribuer à son établissement.

« Mais que Louis XIV estant mort, il ne receut aucune grâce jusqu'en 1720 que son indigence l'obligeant d'écouter les propositions qu'on luy faisoit de la part du Roy de Portugal, M. le duc d'Orléans, pour le retenir en France, luy fit donner par S. M. une pension de 1.200 livres.

« Comme il est étranger et que c'est le seul bien dont il jouisse, il demande le payement des années 1724 et 1725.

« Sa pension est du mois de may. »

En marge de cette note, on trouve la note suivante : « 400 livres de gratification. »

Les comptes de médailles fournies par Ruck pour les suites de Louis XIV et de Louis XV vont de l'année 1715 à 1736. Le premier porte la date du 24 février 1715, le dernier celle du 30 juin 1736. Nous aurons à constater quelques lacunes dans cette période de vingt-un ans. Pour comble de malheur, aucune des médailles attribuées à Ruck par ces documents authentiques ne porte de signature complète, et comme nous avons constaté, par de fréquents exemples, que la même pièce fut souvent refaite par trois ou quatre graveurs différents, il est difficile de décider si la médaille dont le coin existe encore est bien celle qui fut gravée par Ruck et qui figure dans nos documents.

Ce que nous savons de Ruck se réduit donc à bien peu de chose. Voici du moins la liste d'un certain nombre de ses œuvres :

1. 1715. — Tête du Roi : carré de 28 lig., 500 livres.
2. Hôtel des Invalides : carré 300 livres (n° 205).
3. 1716. — Sous cette date figure dans un registre de la Maison du Roi[1] la mention d'un poinçon et d'un carré, sans autre désignation, pour la somme de 500 livres.
4. 1717. — Un carré gravé en creux, sans autre détail, 530 livres.
5. 1720. — Prise d'Ivrée : un carré fait dans le creux sans poinçon, 490 livres (n° 364).
6. 1721. — Régence de la Reine mère : carré gravé en creux, 600 livres (n° 5).
7. Bataille navale de Carthagène : carré gravé sans poinçon, 600 livres.

1. O1 2065.

La description et la légende répondent à celles du n° 10 du Catalogue qui est signé *Rog*.

8. Naissance de Louis XV : carré gravé sans poinçon, 600 livres (n° 373).

9. Rétablissement de la santé du Roi (1721): carré gravé en creux, 600 livres (n° 29).

10. 1722. — Portrait du Roi couronné, avec les ornements du sacre : poinçon et carré de 18 lig, 1.100 livres (n°s 35 et 36 de Louis XV ; la face du premier de ces n^os^ porte la signature *Rog.*, celle du second les initiales *C. R.* qui conviendraient peut-être à Ruck).

11. Autre portrait du Roi couronné : poinçon et carré de 15 lig., 700 livres.

12. Même portrait que le précédent en plus petit : poinçon et carré 550 livres.

13. 1723. — Paix de Rastadt : poinçon et carré 900 livres (n° 384).

14. Constance du Roi : carré gravé en creux (n° 385).

15. 1725. Compagnie des Indes : poinçon et carré 800 livres (n° 122).

16. La Chasse (sous Louis XV) : carré gravé en creux, 750 livres (n° 52).

17. La navigation rétablie : carré gravé en creux, 500 livres (n° 164).

18. L'Espérance que donne le Roi : carré gravé en creux, 500 livres (n° 6).

19. 1726. — Marsal remis au Roi : poinçon et carré de 18 lig. 1.200 livres (n° 109, signé M. R. Le sujet, la légende et le module correspondent exactement à ceux qui sont indiqués dans le mémoire de Ruck).

20. Conquête de la Franche-Comté : carré gravé en creux, 600 livres (n° 150).

21. 1727. — Les compagnies de cadets rétablies (Louis XV) : carré gravé en creux, 800 livres (cf n° 57, signé *Rog.*).

22. 1728. Naissance d'un Dauphin : carré gravé en creux, 820 livres (cf. n° 64. Ce n° est signé : *Duvivier*). Le sujet et la légende de la médaille de Ruck sont exactement les mêmes que ceux n° 64.

23. 1729. — Rétablissement de la marine (18 lig) : carré gravé

en creux pour remplacer l'ancien qui est cassé, 750 livres (voy. ci-dessus 17).

24. Dunkerque garantie du bombardement (18 lig.) : carré en creux pour remplacer l'ancien qui est cassé, 850 livres (n° 327).

25. Prise de Philippsbourg (18 lig.) : carré gravé en creux, 600 livres (n° 284).

26. Défaite du duc de Bavière (18 lig.) : carré gravé en creux pour remplacer l'ancien qui est cassé, 600 livres (n° 35).

27. 1730. — Port de Cette : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 450 livres (n° 129).

28. Combat de Sinzheim : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 190 livres (n° 190).

29. Les Carrousels : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 600 livres (n° 104).

30. Bataille de Fribourg : carré de 18 lig., 600 livres (n° 14). Le coin que conserve la Monnaie porte la signature de Molart.

31. Le Roi de Pologne reçu en France : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 600 livres (n° 162).

32. Bataille d'Ensheim : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 450 livres (n° 195).

33. 1731. — Campagne de 1647 : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 600 livres (n° 33).

34. Guérison du Roi à Calais : carré de 18 lig. frappé avec l'ancien poinçon, 450 livres (n° 76).

35. Quarante galères construites à Marseille : carré de 18 lig. gravé en creux pour remplacer l'ancien qui est cassé, 450 livres (n° 288).

36. 1732. — Entrevue du Roi avec Philippe IV : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 550 livres (n° 82).

37. Pyramide élevée à Rome : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 550 livres (n° 115).

38. Règlements pour les boues et lanternes : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 550 livres (n° 134).

39. Canal des deux mers : carré de 18 lig. (comme ci-dessus), 550 livres (n° 147).

40. 1733. — Prise de Tortose : poinçon et carré de 18 lig. pour remplacer les anciens qui étaient cassés 1.250 livres (n° 37).

41. Guerre contre l'Espagne : poinçon et carré de 18 lig. comme ci-dessus, 1.250 livres (n° 138). Le sujet et la légende sont

exactement identiques à ceux du Catalogue qui intitule cette médaille : *C*ampagne de Flandres.

42. Le duel aboli : poinçon et carré de 18 lig. comme ci-dessus, 1.250 livres (n° 101).

43. 1734. — Prise de Cadaques et Castillon : poinçon et carré de 18 lignes comme ci-dessus, 1.150 livres (n° 60).

44. Bataille des Dunes : poinçon et carré de 18 lig. comme ci-dessus, 1.150 livres (n° 74).

45. Prise de la ville de Condé : poinçon et carré de 18 lig. comme ci-dessus, 1.160 livres (n° 207).

46. 1735. — Conquête de la Franche-Comté : poinçon et carré de 18 lig. comme ci-dessus, 1.170 livres (n° 150).

47. Conquête de la Hollande : poinçon et carré de 18 lig. comme ci-dessus, 1.100 livres (n° 177).

48. La paix du Nord : poinçon et carré de 18 lig. comme ci-dessus 1.100 livres (n° 236). Ce numéro du Catalogue porte l'initiale R, signature probable de Joseph Roettiers, comme nous l'avons vu plus haut.

49. 1736. — Bataille de Liorens et prise de Balaguier : poinçon refait et carré de 18 lig., 1.200 livres (n° 22).

50. Bataille de Rhetel : p. (refait) et c. de 18 lig., 1.250 livres (n° 47).

51. Prise de Dunkerque : poinçon refait et carré de 18 lig., 1.230 livres, l'exergue porte *XXV junii 1658* (n° 75, signé *R*).

52. Droit de préséance reconnu par l'Espagne. Exergue : *Confitente Hispanorum oratore XXIV Martii 1662 :* poinçon refait et carré de 18 lig., 1.600 livres (n° 102).

Ici s'arrêtent les mémoires présentés par Ruck. Il n'existe pas, malheureusement, pour lui, comme pour plusieurs autres graveurs, de mémoire posthume qui puisse nous fixer approximativement sur la date de sa mort. Peut-être même avait-il quitté la France où la faveur de l'institution de Louis XIV diminuait de jour en jour. La besogne de Ruck se borna presque exclusivement à refaire des carrés brisés de la série de Louis XIV ; de pareils travaux n'étaient

pas de nature à développer et à faire briller le mérite de l'artiste. Le nombre des médailles originales qu'il fut chargé de graver sur le règne de Louis XV est relativement restreint. En somme, Ruck paraît avoir été considéré comme un graveur d'un mérite secondaire, à qui était abandonnée la besogne dont dédaignait de se charger le graveur général de la Monnaie ou les graveurs en médailles de premier ordre.

On trouve plusieurs médailles de Ruck signées Roger. N'y aurait-il pas à tirer de cette coïncidence une preuve d'identité de ces deux noms? L'hypothèse est peut-être téméraire; mais elle se trouve confirmée par cette circonstance qu'on ne trouve aucune médaille avec la signature *Rog.*, abréviation de Roger, après la date à laquelle nous voyons disparaître le nom de Ruck. Voici d'ailleurs la liste des médailles portant la marque *Rog.*.

N° 10 (Louis XIV). Bataille de Carthagène. Voy. ci-dessus n° 7.
N° 33 — Campagne de 1647. Voy. ci-dessus n° 33.
N° 359 — Combat d'Eckeren.
N° 8 (Louis XV). Le bonheur de la France.
N° 12 — Buste de la mère du Régent.
N° 35 — Sacre du Roy. Voy. ci-dessus n°s 10, 11 et 12.
N° 57 — Les Compagnies de cadets rétablies. Voy. ci-dessus n° 21.
N° 75 Conquête du Milanais (1733).

SOUBIRAN.

Soubiran fut chargé de représenter un sujet qui demandait des aptitudes et une délicatesse de travail

toutes spéciales. Il s'agissait de symboliser la ligue d'Augsbourg (1688) par la représentation des écussons des dix-neuf princes confédérés, enchaînés circulairement avec un foudre au milieu. Il reçut pour l'exécution de ce travail, le 24 juin 1693, la somme de 450 livres. Il avait gravé immédiatement le carré, sans faire de poinçon. Ce sujet est classé, dans le Catalogue imprimé, sous le n° 287.

C'est le seul travail dont ce graveur ait été chargé pour la Monnaie des Médailles. s'explique par la date de sa mort; en effet, quand le mémoire de Soubiran fut vérifié, le 24 juin 1693, Soubiran n'existait déjà plus.

D'un autre côté, il est probable que sa mort remonte à une époque très rapprochée de la date de ce mémoire, car sa signature figure sur un mémoire de Lucas, serrurier, qui lui avait fourni le carré de médaille qu'il avait gravé. Le mémoire de Lucas fut vérifié le 31 août 1693, deux mois au moins après la mort de Soubiran qui l'avait signé pour certifier la fourniture et qui, probablement, ne l'avait reçu, et par conséquent gravé que vers la fin de 1692 ou au commencement de l'année pendant laquelle il mourut. C'est le seul renseignement biographique que nous possédions sur cet artiste inconnu jusqu'ici.

WARIN (Jean)[1].

POINÇONS ET CARRÉS DÉCRITS DANS L'INVENTAIRE DE 1699.

1. Portrait du Roi; signé : *Varin, 1643*; n° 129 de l'Inv. (poinçon).

1. MM. Jal et Herluison ont donné, l'un la date, l'autre l'acte de bap-

2. Poinçon de 3 lig. de haut sur 6 de large représentant un Hercule nu et assis avec une peau de lion, sa massue à ses pieds, s'efforçant inutilement de rompre un faisceau de verges, avec la légende : *Vincit concordia fratrum*. N° 599 de l'Inv. Nilis avait copié ce sujet d'après le poinçon de Varin destiné à des jetons.

3. Portrait de Monsieur. Mod. 27 lig. 1/4; signé *Warin*, n° 1241 de l'Inv. C'est probablement le même carré que celui qui figure au Catalogue de la Monnaie sous le n° 505.

Ce Catalogue indique aussi trois autres œuvres de Jean Warin :

4. Buste du cardinal de Richelieu. 24 lig. ; signé : *J. Warin*; n° 83 du Cat.

5. Buste de Louis XIV. Mod. 22 et 12 lig. Cette médaille est donc ovale; signé : *Warin f.*, n° 392 du Cat.

6. Le sacre de Louis XIV (1654). Mod. 6 lig. ovale; signé : *Warin f.*, n° 393 du Cat.

On connaît sans doute bien d'autres médailles du célèbre graveur ; mais nous n'avons à nous occuper ici que de celles dont les coins ont appartenu ou appartiennent à la Monnaie des Médailles [1].

VARIN (François).

Le fils et élève du grand Varin ne paraît qu'une fois sur l'Inventaire de 1698 ; encore ne s'agit-il que d'un carré de jeton déjà foulé. Il représentait le buste

tème de plusieurs des enfants de Varin; mais ces renseignements sont incomplets puisque l'acte de naissance du plus connu des enfants du fameux graveur, de François Varin, manque d'un côté comme de l'autre.

1. On n'attend pas que nous nous étendions ici sur la vie du fameux graveur. Nous renverrons seulement aux récents travaux de M. Natalis Rondot et nous rappellerons que Fétis a consacré un article à Warin dans ses *Artistes belges à l'étranger*. L'ouvrage de M. d'Affry de la Monnoye sur les *Jetons de l'échevinage parisien*, donne un certain nombre d'extraits relatifs aux jetons fournis à la ville de Paris par Jean Warin et par François, son fils.

du Roi en armure et avec une cravate, avec la lég. *Lud. XIIII D. G. Fr. et Nav. Rex.* On lisait sur ce carré de 12 lig. les initiales *F. W.*

Le Catalogue de la Monnaie cite une autre œuvre de François Varin sous le n° 412; c'est encore un buste du Roi servant d'avers à une médaille qui représente la fameuse devise de Louis XIV, du module de 36 lignes. La tête du Roi est signée : *F. Varin.*

WINSLOV ou VINSELOU.

Ce graveur, d'après le dictionnaire de Nagler, s'appelait Pierre Christian. Il était né à Copenhague. Après avoir été occupé en France, il retourna dans son pays où le roi Frédéric V l'occupa de 1747 à 1752. Il mourut vers 1760. Il avait travaillé pour la Monnaie des Médailles de 1737 à 1744. Nous n'avons pas retrouvé de mémoire le concernant en dehors de ces deux dates. La première pièce sur laquelle apparaît son nom est du 8 septembre 1737, la dernière où on le voit figurer du 28 août 1744. Sur ces documents, Winslou prend le titre de graveur des médailles de sa Majesté.

Voici la liste de ses œuvres authentiques mentionnées dans ses mémoires :

1. 1737. — Le bonheur de la France représenté par Astrée descendant du ciel et répandant ses richesses sur la terre, avec la légende : *Amat aurea condere sæcla.* Ex. : *1736*, 18 lig. : poinçon refait et carré, 1.350 livres. Cette médaille ne se trouve pas au Catalogue de la Monnaie.

2. Prise de Fontarabie : poinçon et carré 1.650 livres (n° 17).

La médaille indiquée sous ce n° porte la signature *D. V. f.* Celle de Winslou est identique pour le sujet et la légende.

3. L'instruction du Roi : poinçon refait et carré, 1.450 livres (cf. n° 23. Signé *D. V.*).

4. 1740. — Paix avec l'Espagne : poinçon refait et carré, 1.100 livres (cf. n° 25. Signé : *J. B.*).

5. Rétablissement de la santé du Roi : carré frappé avec le poinçon, 550 livres (n° 29).

6. 1741. — Paix de Westphalie : poinçon refait et carré, 1.250 livres (cf. n° 42, même sujet et même légende. Signé : *J. B.*).

7. Le retour du Roi à Paris (1652) : poinçon refait et carré, 1.250 livres (n° 51).

8. 1742. — Établissement de l'Académie des sciences en 1666 : poinçon refait et carré, 1.100 livres (n° 132).

9. La nouvelle Ordonnunce : poinçon et carré 1.300 livres (n° 135).

10. La majorité de Louis XV : poinçon et carré 1.000 livres (n° 40). Ce n° du catalogue est identique pour le sujet et la légende à la médaille de Winslou, mais est signé des initiales *J. B.*

11. 1743. — Audience de l'ambassadeur de Turquie : poinçon (refait) et carré 1.040 livres (cf. n° 26, qui porte la signature *J. B.*)

12. Les préliminaires de la paix : poinçon et carré 1.350 livres (cf. n° 55. Signé *Duvivier*).

14. 1744. — Conquête de 1646 : poinçon (refait) et carré 780 (n° 212). livres (n° 31).

15. Cayenne reprise en 1676 : poinçon et carré 1.020 livres

16. Marques d'honneur accordées aux pilotes et aux matelots : poinçon et carré 1.350 livres (n° 319).

Sur les seize médailles qu'on vient d'énumérer, et dont une moitié appartient au règne de Louis XIV et l'autre au règne de Louis XV, pas une ne porte la signature de Winslou, tandis que sur plusieurs se trouvent le nom ou les initiales d'autres graveurs. D'où l'on peut conclure que Winslou était un artiste d'un mérite inférieur, occupé surtout à remplacer les poinçons cassés, et rarement chargé de l'exécution de

pièces originales. Malgré le prix élevé auquel ils estimaient leurs travaux, Winslou et son contemporain Ruck étaient loin de posséder l'habileté de cette pléïade de graveurs à qui l'on doit la suite de Louis XIV et qui se contentait de si modiques rétributions. Faute d'encouragements, l'art de la gravure en médailles, un moment si florissant, dégénérait de jour en jour et, seules, une ou deux familles privilégiées, les Roettiers et les Duvivier, gardaient encore comme un précieux héritage la tradition des talents qui avaient illustré leur nom.

SIGNATURES EN INITIALES INEXPLIQUÉES.

Portrait de la Dauphine de 12 lig., n° 2414 de l'Inv ; signé : A. B.

Tête du Roi couronnée de laurier, 12 lig., n° 2720, foulé ; signé : L. B.

On pourrait voir dans cette signature l'abréviation du nom de Le Breton, si l'on ne savait qu'il signait bien plus souvent Breton que Le Breton, et que l'abréviation de sa signature, qui se rencontre d'ailleurs, est H. B. et non L. B.

Cinq écussons, celui du milieu entouré de ces mots : *P. Emmery, receveur*, etc. 1675, foulé, n° 2222 de l'Inv. ; signé : P. F.

Portrait du Roi, 12 lig., n° 2269 de l'Inv. ; signé : V. F.

Tête du Roi, 12 lig. cassé, n° 2321 de l'Inv.; signé : L.

Buste de l'évêque Saint-Germain l'Auxerrois (1688), n° 2478 ; signé : L. L.

A ces signatures, inexplicables pour nous, fournies par l'Inventaire de 1698, le Catalogue de la Monnaie va en ajouter quelques autres :

Mort de Colbert, n° 483 du Cat; signé : A. M. B.
Prise de Verceil, n° 262; signé : S. B.
Le Val de Grâce, n° 48; signé : V. B.
Fortifications d'Huningue, n° 244; signé : L. J.
Premier lit de justice, n° 50; signé : M. M. f.
Établissement de l'hôpital général, n° 63; signé : M. M. f.
Prise de Barcelone, n° 378; signé : J. V.

Cette dernière médaille pourrait, à la rigueur, être attribuée à Jean Varin, mais il nous paraît difficile d'arriver à connaître les auteurs de celles qui précèdent, à moins que les copistes de l'Inventaire ou les rédacteurs du Catalogue n'aient commis des fautes de lecture ou d'attribution. Dans tous les cas, le nombre de ces signatures énigmatiques se trouve singulièrement réduit[1].

J. J. Guiffrey.

1. Le long article dont la fin paraît ici était écrit depuis bien des années déjà. Il a été publié dans ces derniers temps plusieurs travaux originaux sur les graveurs qui font l'objet de cette étude. Il eût été désirable de joindre les renseignements nouveaux qu'on trouve dans ces travaux à ceux que nous avions recueillis. Nous n'en avons pas eu le loisir et nous avons dû nous contenter de mettre sous les yeux du lecteur les documents extraits par nous des dossiers des Archives Nationales.

CHRONIQUE

Le dernier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (t. XVII, 1889-1890) est d'un grand intérêt pour les numismatistes. Il renferme une étude de M. D. Mater sur *les monnaies de Bourges aux Xe et XIe siècles* (p. 229-292 et 3 planches). M. Mater pense qu'il y eut une première immobilisation des monnaies de Charles le Chauve pendant la période correspondant aux règnes de Louis le Bègue, Louis III et Carloman (877-884), époque à laquelle le comte de Bourges, Bernard, était en lutte contre le roi de France. De 887 à 928, le Berry, en possession des comtes d'Auvergne, n'eut pas d'émissions d'espèces au nom royal. Quelques pièces ont pu être frappées aux noms de Charles le Gros et de Charles le Simple. M. Mater constate que le poids des deniers est descendu progressivement de 1 gr. 74 à 1 gr. 24 environ. Il est porté à croire que si l'on connaissait la moyenne du poids des deniers sous les derniers Carolingiens, on arriverait à pouvoir dater, à quelques années près, les immobilisations du monnayage de Bourges. Pour ma part, je n'en suis pas aussi persuadé, car les pièces immobilisées, étant émises par l'ordre de divers seigneurs, sont affranchies des règles observées pour les monnaies royales. M. Mater remarque que le monogramme par KRLS ne se trouve que sur les deniers et oboles du poids le plus fort, tandis que le monogramme dégénéré par KPLS n'apparaît que sur les pièces d'un poids inférieur. Il est probable que les monnaies portant au droit et au revers la légende BITVRICES CIVIT appartiennent à une période de transition, et l'on peut admettre, avec M. Mater, qu'elles ont été émises par le gouvernement local de la ville restée sans maître, lorsque le comte Guillaume le Jeune eut été chassé par les habitants de Bourges.

M. Mater pense que les vicomtes de Bourges continuèrent à monnayer aux types de Charles le Chauve, jusqu'au règne de Lothaire. Il a tort, selon moi, d'attacher une grande importance au relèvement de poids constaté sur un denier avec LOTERIVS REX (1 gr. 30) et d'en conclure que le poids des monnaies frappées par les vicomtes dépassait celui des espèces précédentes. Le type du temple a été remplacé sur les monnaies au nom de Lothaire par celui du monogramme. Quant à la série avec le mot BITV—RICES en deux lignes, il est difficile de la classer avec quelque certitude. Le type du temple serait dû à l'influence normande.

Si quelques points de détail peuvent ainsi être discutés, dans le travail de M. Mater, on ne saurait méconnaître les recherches heureuses de l'auteur qui ont certainement amené un grand progrès dans le classement des monnaies de Bourges.

Le *Bulletin numismatique*, rédigé par MM. de Kersers, Berry et Ponroy, qui vient ensuite dans le même volume (p. 273-304), signale quelques monnaies gauloises (*Catalogue* de Muret, n°s 4070, 4154, 4216, 6170). Un piéfort, qui est attribué à Philippe III, porte les légendes PHILIPVS REX et TVRONVS CIVIS. Le Cabinet de France possède aussi un piéfort du denier parisis avec la légende FRA—NCO en deux lignes dans le champ, que l'on serait tenté d'attribuer à Philippe III. Toutefois, il est peu probable que les piéforts aient paru avant le règne de Philippe IV.

J.-Adrien Blanchet.

*
* *

A Saint-Emilion (Gironde), on a trouvé récemment un pot en grès recouvert d'une forte pièce de laine. Ce pot contenait deux bourses en toile grossière, renfermant environ quinze cents monnaies. Deux pièces m'ont été montrées comme échantillons ; ce sont : 1° Un esterlin d'Edouard Ier, roi d'Angleterre (1272-1307), frappé à Londres ; 2° un denier du même Edouard Ier, frappé pour l'Aquitaine, avec la légende DVX AQIT BVRG (Poey d'Avant, 2775, pl. LX, n° 14). Au dire de mon correspondant, la trouvaille ne comprendrait que des monnaies semblables aux précédentes. L'enfouissement aurait par conséquent eu lieu dans les premières années du XIVe siècle.

La Société royale belge de numismatique vient de célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation par le premier congrès international de numismatique, qui s'est réuni à Bruxelles, le 4 juillet 1891. Le congrès a été ouvert par le ministre de l'Instruction publique et s'est continué les jours suivants sous la présidence de M. le Vte B. de Jonghe, assisté de MM. A. de Witte, Cumont et Van den Broeck. Citons parmi les savants qui s'étaient rendus à l'invitation de la Société : M. le chanoine Béthune, MM. Mans, Général Cocheteux, C. Picqué, Bon Chestret de Haneffe, Bon de Surmont, Dirks, Roest, Snoeck, Hildebrandt, Riggauer, Ambrosoli, Cte Papadopoli, A.-J. Sambon, M. de Palézieux, Caron, M. de Marchéville, Cte de Marsy, Maxe-Werly, etc. Le congrès avait été ouvert en présence d'environ soixante-cinq membres ; on comprendra que je ne puisse les citer tous. Les mémoires présentés au Congrès devant être imprimés plus tard dans un volume spécial, il en sera rendu compte ultérieurement. Je me bornerai aujourd'hui à remercier vivement, au nom de mes compatriotes, nos excellents confrères de Belgique, pour leur cordiale sympathie et pour la charmante hospitalité qu'ils nous ont offerte.

Pour rappeler ces fêtes de son cinquantième anniversaire, la Société a fait frapper une médaille dont voici la description.

Têtes accolées de Lelewel et de Chalon, à droite. En légende circulaire : JOACHIM LELEWEL·RENIER CHALON·PRESIDENTS D'HONNEVR. Sous la tête de Lelewel, la signature de l'artiste FERNAND DVBOIS.

℞. Deux figures allégoriques dont l'une, debout, vient de prendre dans un médaillier une monnaie qu'elle montre à sa compagne qui est assise, à droite, tenant sur ses genoux une tablette sur laquelle sont gravés les noms suivants : CHALON, VAN DER CHYS, GAILLARD, BARON DE CHESTRET. Dans le fond, une bibliothèque surmontée d'un cartouche portant REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE. Devant les genoux de la figure assise, on lit : 50e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIETÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. A l'exergue : 1841-1891 et FERNAND DUBOIS · BRUXELLOIS. — Argent ; bronze, 60 mil.

Les membres du congrès, qui assistaient à la séance d'ouverture, ont reçu un jeton de présence dont voici la description :

S·A·R·MONSEIGNEUR LE PRINCE BAUDOUIN DE BELGIQUE. Buste du prince, coiffé d'un képi, à gauche, entre les dates 1869 et 1891.

℞. SOCIÉTÉ ROYALE DE NVMISMATIQVE DE BELGIQVE. — CONGRÈS INTERNATIONAL DE NVMISMATIQVE 5 JVILLET en huit lignes. Au dessous, un cartouche avec la date 1891. Des branches de laurier occupent le côté gauche du champ.

J.-A. Bl.

*
* *

Le supplément au Catalogue des monnaies orientales du British Museum vient d'être publié [1]. Il est l'œuvre de MM. Stanley Lane Poole et Reginald Stuart Poole; les auteurs de ce catalogue dont l'ensemble forme actuellement dix volumes donnent la description d'environ 4.400 médailles musulmanes à légendes arabes faisant partie de la collection anglaise. Le dernier volume comprend trois index alphabétiques des années, des ateliers monétaires et des sultans, princes, émirs ou gouverneurs dont les noms se trouvent sur les monnaies, avec indication des dynasties et renvoi à la page de chaque volume. L'index des noms propres constitue un véritable répertoire de l'onomastique musulmane qui sera aussi utile aux historiens qu'aux numismatistes.

*
* *

Nous avons rendu compte dans le *Journal asiatique* et ici même (v. *Rev. numism.*, 1890), de l'importante monographie de M. Vincent Smith sur le monnayage des rois Gouptas de l'Inde. M. E.-J. Rapson, du British Museum, a examiné à nouveau les monnaies de la collection bodléienne qui n'avaient figuré que très sommairement dans le travail de Smith, et il vient de publier dans le dernier cahier du *Numism. Chronicle* le résultat de ses recherches. Plusieurs lectures incertaines se trouvent rectifiées. La Bodléienne possède un statère d'or du roi Samudra-Goupta (375 à 400 de J.-C.) contenant la légende rarement complète de ce souverain. Nous la donnons ici à cause de sa rareté : *samaraçata vitatavijayo jitâri poure djito devôjayati* « vainqueur en

1. 2 vol. in-8°, London, 1889-1890.

cent grandes batailles, destructeur des villes de ses ennemis, victorieux dans sa majesté ». Les deux mémoires de MM. Smith et Rapson donnent le tableau à peu près complet de la numismatique des rois Gouptas.

E. Drouin.

*
* *

M. N. Siouffi, consul de France à Mossoul, a fait imprimer en 1879, *for private circulation*, la liste des monnaies musulmanes de sa collection. Cette liste se compose d'une série de feuilles détachées formant ensemble 68 pages in-4° et donnant la description sommaire d'environ 1.600 monnaies, poids, verres et amulettes à légendes arabes. Presque toutes les dynasties y sont représentées. Il vient de publier un supplément [1] contenant environ 600 nouvelles pièces dont quelques-unes intéressantes et appartenant à des dynasties peu connues.

E. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Blanchet (J.-Adrien). *La monnaie du vicomte de Castelbon* (1374-1378), in-8° de 10 pages, Dax, 1891.

M. Blanchet précise la situation de Castelbon que Poey d'Avant plaçait à tort dans le Bigorre tandis que la partie principale de la vicomté et la ville même de Castelbon sont situées au delà des Pyrénées, au sud du comté de Foix. Le vicomte de Castelbon possédait quelques fiefs en Bigorre et il reçut du duc d'Anjou, en 1374, le droit de frapper des monnaies en argent et en billon comme celles que le sire de Lescun avait fait faire de son vivant. Un nouveau document, donné à Tarbes le 6 février 1376 (v. st.), accorde au vicomte le droit de frapper mille marcs d'or pendant deux ans, en précisant que cette monnaie sera semblable

1. Mossoul, 1891, imprim. des Pères Dominicains, 22 p. f°.

à celle du roi, et que les bénéfices seront partagés entre le roi et le vicomte. Les *francs-à-pied* émis par le vicomte de Castelbon ne se distinguent par conséquent en rien de ceux de Charles V. Cette concession est fort intéressante à constater et l'on doit savoir gré à M. Blanchet d'avoir mis en lumière ce chapitre de la numismatique féodale.

E. B.

*
* *

A. de Barthélemy. *Les monnaies de Beaufremont*, 1891, in-8°, de 11 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, 1891(.

On connaît le demi-gros portant les légendes et types suivants : ✠ IBI FIDES·IBI·AMOR. Main étendue, posée en pal supportant une fleur de lis. ℟. MO AR SVP VVSIS. Croix coupant la légende. Plantet et Jeannez, et plus tard Poey d'Avant, ont attribué cette monnaie à Gautier Ier, seigneur de Beaufremont, mort en 1440. M. de Barthélemy montre que cette pièce est analogue, comme types, aux demi-gros de Thann, Vieux-Brisach, Colmar, etc., et il est porté a y reconnaître le produit du monnayage de Nicolas Ier, aïeul, ou d'Erard, père de Nicolas II du Chastelet. De ce dernier on possède de nombreuses monnaies imitées de celles de France et de Besançon qui furent décriées à plusieurs reprises. Un nouveau demi-gros à la légende MO ARG SVP VVSIS, c'est-à-dire *Moneta Argentea supremitatis Vauvilarensis*, porte un écu parti du chastelet et d'or à la fasce de sable qui est Cicon. La femme de Nicolas Ier était de cette dernière famille ; il est donc probable que Nicolas II a pris le blason de ses aïeux pour former un type imitant quelque pièce de son voisinage.

M. de Barthélemy établit ensuite la fausseté d'un diplôme de Frédéric Ier confirmant au seigneur de Beaufremont le droit de frapper monnaie (1168). Ce document, qui n'avait pas été soupçonné jusqu'à ce jour, a été fabriqué, ainsi que plusieurs autres, vers le milieu du siècle dernier, par un certain abbé Guillaume, qui désirait se concilier la bienveillance du prince de Beaufremont.

J.-Adrien Blanchet.

*
* *

A. de Witte, *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, de Renier Chalon.* Bruxelles, 1891, in-4°, 52 pages et 2 planches.

Ce travail est le quatrième supplément que R. Chalon avait l'intention de consacrer aux monnaies du Hainaut. M. de Witte a recueilli les notes laissées par Chalon et a poursuivi ses recherches dans diverses collections publiques et privées. Son travail renferme d'intéressantes pièces frappées à Valenciennes et à Maubeuge. Signalons particulièrement le petit gros au cavalier de Jean II d'Avesnes (1280-1304) émis dans ce dernier atelier. Le gros au lion de l'empereur Louis de Bavière, avec MONETA HANONIE, est une pièce capitale, conservée au Cabinet de Bruxelles. Une double mite de billon noir, frappée à Valenciennes, porte le nom de Charles le Téméraire : c'est la seule monnaie de ce prince que l'on connaisse pour le Hainaut.

Les documents réunis par M. de Witte sont d'un grand intérêt. L'un d'entre eux, daté de mai 1325, établit que le maître de la monnaie de Valenciennes dépendait de Jean III, duc de Brabant, aussi bien que de Guillaume Ier, comte de Hainaut. Cela montrerait, à mon avis, que ces princes ont dû frapper une monnaie de convention antérieure à celle de 1337.

J.-A. Bl.

Le Gérant, F. Feuardent.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs

MONNAIES INÉDITES

D'ASIE MINEURE

(*Supplément à la numismatique des royaumes de Cappadoce, de Bithynie et de Pont*).

Pl. XIV

Depuis la publication de mon volume intitulé : *Trois royaumes de l'Asie Mineure, Cappadoce, Bithynie, Pont* (Paris, 1888), dont les différents chapitres avaient paru successivement dans la *Revue numismatique*, j'ai eu connaissance de plusieurs pièces intéressantes et nouvelles, appartenant aux trois séries étudiées dans cet ouvrage. Je crois le moment venu de les réunir dans un mémoire d'ensemble, qui pourra servir de supplément au petit *Corpus* dressé il y a trois ans ; j'y joindrai la rectification de quelques détails sur lesquels mes réflexions personnelles ou les observations de mes amis m'ont convaincu de l'inexactitude de mes opinions antérieures. Je tiens à remercier une fois de plus, et tout particulièrement, M. Waddington pour la complaisance avec laquelle il a fait profiter cet article, et par conséquent la science, des dernières acquisitions de son beau médaillier.

I

Période achéménide.

On sait qu'il existe une petite série de drachmes de poids persique, aux types de Sinope, avec des légendes en caractères araméens, représentant des noms de satrapes ou de dynastes locaux. Ces pièces, dont j'ai traité brièvement après MM. Waddington, Brandis et Six (*Trois royaumes*, p. 9-10), appartiennent probablement au milieu du IVe siècle et s'échelonnent entre la drachme de Datame et celle d'Ariarathe Ier. Sur une d'elles, représentée jusqu'à présent par un exemplaire unique du Cabinet de Luynes (Bibliothèque nationale), se trouve une légende assez nette que le duc de Luynes lisait עבדסנב (*Abd Sinob*) et M. Waddington עבדמן (*Abdémon*)[1]. Cette dernière lecture avait été d'autant plus volontiers admise que le nom *Abdémon* est celui d'un tyran bien connu de la ville de Kition en Chypre.

Un nouvel exemplaire de cette drachme, qui est récemment entrée dans la collection de M. Waddington et que j'ai fait dessiner, pl. XIV, 2[2], oblige de modifier la lecture de la légende. On constate, en effet, que les 4e et 5e lettres (en comptant à partir de

1. Duc de Luynes, *Numismatique des satrapies*, p. 65, pl. XII, 1 Waddington, *Mélanges*, I, 85; pl. VI, 5 (*Revue numismatique*, 1861, p. 4, pl. I, 5); Brandis, *Münzwesen in Vorderasien*, p. 427.

2. Poids 4 gr. 97 au lieu de 5 gr. 12 (pièce de Luynes). Cette différence s'explique par l'entaille profonde qu'on voit indiquée sur notre dessin. Les deux pièces ne sont pas d'ailleurs du même coin.

la droite), qu'on avait cru différentes, sont en réalité identiques et présentent l'une et l'autre trois dentelures à la partie supérieure : sur l'exemplaire du Cabinet de Luynes, la petite dentelure médiane du 5e caractère avait disparu par l'effet du frottement. Dans le même exemplaire, le 6e caractère était sorti presque entièrement du flan et en conséquence M. Waddington n'en avait pas tenu compte dans sa lecture. On voit maintenant que c'est un *vav*, et la légende entière devient עבדממו, *Abdammou*.

De l'aveu de tous les spécialistes que j'ai interrogés, ce nom propre ne correspond à aucune forme sémitique connue ; je ne vois pas non plus de nom iranien qui le rappelle même de loin. Mais il faut dire que, même abstraction faite de la vocalisation, qui est arbitraire, les valeurs que j'ai adoptées pour les différents caractères araméens ne sont pas toutes certaines. Pour l'*aïn* et le *beth* il n'y a guère de doute possible (l'*aïn*, en forme de V, n'apparaît pas entièrement sur notre exemplaire, mais il est complet sur celui du Cabinet de France). Quant au *daleth*, on pourrait tout aussi bien lire *resch*, la forme de ces deux lettres étant absolument identique dans l'écriture araméenne : le *resch* de la drachme d'Ariarathe a exactement la forme du prétendu *daleth* de notre pièce. Le 4e et le 5e caractère ont été généralement pris pour des *mem*, par analogie avec le *mem* phénicien ; mais à la rigueur ils pourraient être des *schin*, lettre dont la forme n'a pas encore été constatée dans l'alphabet monétaire araméen. Enfin, la dernière lettre que nous lisons *vav*, pourrait représenter un *noun* terminal.

On voit, en combinant ces diverses hypothèses, combien on obtient de lectures différentes, toutes également possibles : *Abdammou*, *Abdammon*, *Abdassou*, *Abdsasan*, *Abrammou*, *Abrassou*, etc. Quelques-unes de ces combinaisons rappellent des noms sémitiques connus ; par exemple *Abdsasan* peut se comparer au nom *Abdsasam*, « serviteur des chevaux, » qui se rencontre sur plusieurs inscription phéniciennes (*C. I. Sem.*, I, 46, 49, 53, 93)[1]. Mais il faut se méfier de la tentation de chercher dans notre légende un composé du radical sémitique עבד, « serviteur. » Le titulaire de cette médaille était sans doute un Perse ou un Paphlagonien, et pourquoi un Perse ou un Paphlagonien aurait-il porté un nom sémitique[2] ? On est toujours trop enclin à conclure du caractère d'un alphabet à celui de la langue écrite dans cet alphabet ; mais à ce compte les plus anciens Grecs auraient parlé le phénicien et les plus anciens Romains le grec !

Je ne quitterai pas ce sujet sans rappeler d'un mot un prétendu second exemplaire de notre médaille, cité par le duc de Luynes avec la mention : « de fabrique barbare, au Cabinet des Médailles[3]. » Cette pièce, actuellement classée aux fausses, paraît être en cuivre ; la gravure et la forme de la tranche en sont également suspectes. La tête de la nymphe au droit est entourée d'un cercle perlé très

1. Je dois ces références à mon savant ami, M. Hartwig Derenbourg.

2. Parmi les noms probablement iraniens commençant avec *Abd*, je ne vois guère à signaler que *Abdissarès*, nom d'un dynaste arménien du IIIe ou du IIe siècle, connu seulement par ses médailles.

3. Luynes, *op. cit.* et pl. XII, 2.

étroit. Au revers on ne déchiffre que les caractères עב. Au droit on remarque deux caractères 𐤏𐤌 qui figurent également dans le champ de quelques-unes des pièces d'Ariarathe Ier (*Trois Royaumes*, p. 26 et pl. IV, n° 1). Ces lettres sont ordinairement lues עמ et M. Six les interprète trop ingénieusement *âm*, peuple. Il est cependant singulier que l'*aïn* ait des formes différentes au droit et au revers de la même pièce. Pour expliquer cette particularité, on peut supposer que nous sommes en présence d'une date, mais si la valeur numérale de l'*aïn* dans les monuments phéniciens est connue (20), il n'en est pas de même de celle du *mem*. De toute façon, on ne conçoit pas que la même date puisse figurer sur la drachme d'Ariarathe et sur le bronze d'Abd..... et c'est un motif de plus de suspecter l'authenticité de notre bronze[1].

II

Rois de Cappadoce.

J'ai donné à Ariarathe III (mort en 220 av. J.-C.) un bronze connu par deux exemplaires assez frustes, aux types de la tête coiffée d'un bonnet de cuir et de la Pallas, debout, armée d'une lance; légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ (*Trois Royaumes*, p. 33, n° 6; pl. I, 6). On peut objecter à cette attribution que sur le tétradrachme de ce roi, la Pallas est représentée assise; la Pallas debout n'apparaît que sous le roi

1. Il m'est venu à l'idée que les lettres עמ pourraient représenter les lettres initiales du nom perse de la ville d'Amisus; des pièces frappées à Sinope auraient reçu l'estampille de cette dernière ville.

suivant, Ariarathe IV Eusèbe (220-163). Une récente acquisition de M. Waddington vient encore ébranler l'attribution de nos pièces. Il s'agit du bronze figuré à notre pl. XIV, n° 3, et qui représente au droit la tête d'un roi, coiffée du même casque ou bonnet conique en cuir (comparez les bronzes d'Ariaramne et d'Ariaos); au revers, la Pallas *Nicéphore* assise, appuyée contre son bouclier[1], dans un grènetis; légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ. Le revers de cette pièce est une réduction si fidèle de celui du tétradrachme d'Ariarathe III (*Trois Royaumes*, pl. I, 7), qu'il est difficile de ne pas attribuer les deux pièces au même prince. Il est vrai que sur le bronze le roi porte le casque au lieu du diadème; mais la même différence de coiffure s'observe entre les drachmes et les bronzes d'Ariarathe X Eusèbe Philadelphe, deux cents ans plus tard (*Trois Royaumes*, n°s 22 et 27). Il semble que les pièces de bronze, destinées à la petite circulation locale, aient conservé plus longtemps la coiffure nationale, familière au peuple des campagnes. D'ailleurs il existe une ressemblance réelle entre les deux portraits du tétradrachme et du bronze; le rictus si caractéristique de la tête d'Ariarathe III se retrouve sur notre pièce et aurait dû être accusé plus énergiquement par l'artiste[2].

Quant au bronze n° 6, je ne sais plus trop qu'en faire. Peut-être, malgré l'absence de surnom et la substitution de la lance à la Niké, appartient-il à

1. Et non « contre son *égide* », comme je l'ai imprimé plusieurs fois par erreur dans les *Trois royaumes*.

2. Je n'ai malheureusement pu lui confier qu'une mauvaise empreinte au papier.

Ariarathe IV Eusèbe ; mais les deux exemplaires connus sont si frustes qu'on ne peut comparer utilement les physionomies à celles du tétradrachme de ce roi : il faut se méfier du dessin trop joli publié dans la *Zeitschrift für Numismatik* (IV, 271).

Un dernier trait commun à nos deux bronzes et qui les distingue de toutes les autres pièces de la série cappadocienne, c'est que le portrait royal y est tourné vers la gauche et non vers la droite[1].

III

Rois de Bithynie.

Voici trois nouveaux tétradrachmes de Nicomède II Epiphane qui viennent s'ajouter au tableau dressé dans les *Trois Royaumes* (p. 124 suiv.).

1. Types et légende ordinaires. Pas de date. Monogramme [illegible] (Voir *Trois Royaumes*, pl. VII, 25). *Cabinet Waddington* (pl. XIV, n° 4).

2. Types et légende ordinaires. Année ΘΜΡ (149). Pas de monogramme. *Cabinet Waddington.*

3. Type ordinaire, et, en outre, à gauche de la légende, une branche de palmier. Le portrait royal est entouré d'un filet composé alternativement

1. Je signale en note quelques additions et corrections de moindre importance à la série cappadocienne. J'ai rencontré dans le commerce un 3e exemplaire du beau tétradrachme d'Ariarathe IV Eusèbe (*Trois Royaumes*, p. 35) et chez MM. Imhoof et Feuardent des exemplaires du tétradrachme n° 11 (Ariarathe Eusèbe Philopator Ier) identiques à celui du cabinet de France (p. 38, note 1 ; p. 40, note 2). Quelques menues erreurs chronologiques relatives aux derniers Ariarathe et à Ariobarzane Ier ont déjà été corrigées dans mon livre *Mithridate Eupator*. Il faut supprimer notamment la remarque inexacte de la p. 53 sur la date à laquelle les emblèmes bacchiques apparaissent sur les monnaies de Mithridate et de sa famille.

d'olives et de perles. Légende : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΟΜΗΔΟΣ (*sic*). Monogramme ⊠ (voir *Trois Royaumes*, pl. IX, 28). Date ϕϽϽ (*sic*). *Ma collection. Cabinet Waddington. British Museum* (exemplaire publié par M. Wroth, *Numismatic chronicle*, 1891, p. 129, n° 26, pl. IV, 17[1]).

De ces trois tétradrachmes, le plus intéressant est le n° 2 qui offre une date inédite, la plus ancienne qui figure et probablement qui puisse figurer sur les monnaies bithyniennes. Jusqu'à présent la plus ancienne date connue était l'an ΝΡ (150), correspondant à l'an 148/7 av. J.-C. La date ΘΜΡ (149) correspond à l'an 149/8 av. J.-C. Or l'avènement de Nicomède II se place dans l'année consulaire 149 (Zonaras, IX, p. 465), et c'est de ce prince que date l'adoption de l'ère bithynienne ou du moins l'emploi de cette ère sur les médailles. Ce qui le prouve, c'est que pendant la première année, ou les premiers mois de son règne, Nicomède a encore frappé des tétradrachmes sans date. Les spécimens de ces émissions connus jusqu'à présent (*Trois Royaumes*, p. 124) étaient tous plus ou moins suspects ; le magnifique tétradrachme n° 1 lève toutes les objections. La fabrique de cette

1. Le présent article était déjà sous presse quand M. Wroth m'a communiqué une lettre d'un collectionneur distingué de Bombay l'informant qu'il y a quelques années on a vendu à Bombay tout un stock de monnaies grecques, venant de Perse, entre autres deux exemplaires en argent de notre n° 3 et *un en or*. Cette dernière pièce étant visiblement fausse, M. Wroth se demande s'il n'en serait pas de même des exemplaires en argent. Je ne puis être de cette opinion ; la pièce d'or a sans doute été coulée et il n'est pss impossible qu'un certain nombre des exemplaires en argent soient dans le même cas, mais il y a eu un coin antique et c'est l'essentiel.

pièce ne permet pas de douter qu'elle appartienne aux premières émissions de Nicomède ; le flan en est très aplati, la gravure soignée; la physionomie juvénile du roi rappelle celle de Prusias II, son père; enfin, ce qui est tout à fait décisif, le monogramme est le même que celui qui figure sur une drachme de Prusias II (*Trois Royaumes*, p. 108, n° 8; pl. V, n° 7), frappée par conséquent dans les derniers temps du règne. La marche suivie pour les inscriptions accessoires sur les monnaies bithyniennes paraît donc avoir été celle-ci : 1° Monogramme sans date (trois premiers rois, première émission de Nicomède II); 2° date sans monogramme (Nicomède II, an 149); 3° date et monogramme (Nicomède II et III à partir de l'an 150).

Le tétradrachme n° 3 a déjà été publié par M. Wroth, mais j'ai quelques corrections et observations à faire au sujet de sa notice. Cette pièce est remarquable à plusieurs titres : 1° par la faute d'orthographe de la légende, ΝΙΚΟΜΗΔΟΣ pour ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ; 2° par la forme bizarre du deuxième chiffre de la date; 3° par le symbole accessoire de la palme; 4° par le cercle d'olives et de perles.

En ce qui concerne d'abord la faute d'orthographe, M. Wroth l'explique par l'omission de l'Υ; mais cette explication ne vaut rien, la forme invariable du génitif de Νικομήδης sur les monnaies étant ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ et non ΝΙΚΟΜΗΔΟΥΣ. Il est beaucoup plus vraisemblable que le graveur du coin monétaire se servait, pour les lettres de la légende, de poinçons mobiles, et il aura ramassé un Σ au lieu

d'un Y, erreur d'autant plus facile que les deux poinçons devaient se trouver dans des casiers voisins. Il faut observer que les trois exemplaires connus de la pièce sont probablement du même coin : cela est certain pour le mien et celui du British Museum; quant à celui de M. Waddington, je ne le connais que par ses notes.

M. Wroth lit la légende TP et il considère, sur la proposition de M. Waddington, le T comme une faute du graveur pour un Π; mais cette faute me paraît d'autant moins vraisemblable que les monogrammes connus de l'année ΠP, qui sont au nombre de quatre (*Trois Royaumes*, pl. IX, nos 18-21), n'offrent aucune analogie avec celui de notre tétradrachme. Tout s'explique, au contraire, si l'on considère le deuxième chiffre de la date comme un ϙ mal formé, avec une soufflure à droite de la tête. En effet, le cabinet de Berlin possède un tétradrachme de l'année ϙP, *aux types et à la légende ordinaires*, mais avec le même monogramme que notre pièce. C'est la pièce décrite par M. de Sallet, *Das Königliche Münzcabinet*, n° 475, et que j'ai citée *Trois Royaumes*, p. 127, l. 6. Le monogramme est le n° 28 de ma planche IX. Par une faute d'impression dont je me suis aperçu trop tard, sur le tableau des *variétés connues* (p. 127) on a indiqué le monogramme 27 au lieu de 28; mais j'ai conservé l'empreinte de la pièce de Berlin et j'ai pu constater mon erreur. C'est un nouvel exemple de l'inconvénient qu'il y a à réunir les monogrammes sur une planche gravée à laquelle on renvoie dans le texte par des numéros; la moindre distraction du copiste ou du typographe

peut entraîner d'irrémédiables confusions, et cette prétendue économie se résout en une dépense inutile de temps et d'*errata*.

L'année bithynienne ϟP, c'est-à-dire 190, correspond à l'an 108/7 av. J.-C. On voudrait savoir quel évènement a pu justifier cette année-là, ou peut-être dans la deuxième moitié de cette année (car nous savons qu'il existe des pièces sans symbole accessoire), l'orgueilleuse adjonction d'une palme sur les monnaies de Nicomède II : la palme, comme le rappelait récemment M. Babelon[1], est, en effet, le symbole classique de la victoire, et quand elle apparaît tout à coup dans une série, on est en droit d'y chercher une signification historique. Le premier succès militaire de quelque importance dont fasse mention l'histoire de Nicomède est la conquête de la Paphlagonie, faite à frais communs avec le jeune Mithridate Eupator (Justin XXXVII, 4). Naguère encore, dans mon *Mithridate Eupator* (p. 95), je plaçais cet évènement, non sans d'expresses réserves, en l'an 104 av. J.-C. Le nouveau tétradrachme de Nicomède nous oblige, si je ne me trompe, à en reculer la date jusqu'en 107. Alors le voyage de Mithridate en Asie et en Bithynie et la naissance de son fils, qui précèdent immédiatement le traité avec Nicomède, se placent en 108 av. J.-C. et il devient très probable que le fils, né pendant l'absence du roi, mais dont la légitimité n'a pas été contestée, était le futur roi de Cappadoce Ariarathe IX, qui, lors de son avènement en 99 av. J. C., *était âgé de huit ans* (Justin, XXXVIII, 1).

1. *Rois de Syrie et d'Arménie*, p. CXXVII.

Il ne me reste plus qu'à expliquer le chapelet d'olives et de perles, ou *astragalos*[1], qui encadre la tête de Nicomède II. M. Wroth a déjà rapproché cet ornement de celui qui figure sur plusieurs médailles de Séleucides, et il est probable, en effet, que c'est aux Séleucides que Nicomède l'a emprunté, comme il leur avait précédemment emprunté l'usage des dates monétaires. Toutefois il faut signaler une différence entre l'*astragale* de Nicomède et celui des Séleucides : tandis que dans le premier chaque olive alterne avec une perle unique, dans le chapelet séleucidien et dans ceux qui en dérivent (monnaies de Camnascirès de Babylonie, de Diodotos de Bactriane, des villes syriennes) il y a toujours deux perles accouplées pour une olive ; sur le tétradrachme d'Ariarathe III de Cappadoce, au contraire, le chapelet paraît uniquement composé d'olives.

M. Babelon a écrit (*Rois de Syrie*, p. LXXVI) que dans la série séleucidienne cet ornement apparaît pour la première fois sur les monnaies du petit Antiochus, fils de Séleucus III (222 av. J.-C.), mais cette opinion est démentie non seulement par l'analogie des monnaies certainement plus anciennes de Diodotos, mais par un beau tétradrachme d'Antiochus Hiérax, dont j'ai fait récemment l'acquisition et que j'ai fait dessiner pl. XIV, n° 5. Ce tétradrachme présente déjà l'*astragalos* classique dans toute sa pureté. Il est encore remarquable : 1° par la ressemblance frappante du portrait avec celui de Séleucus

1. Sur le sens exact de ce mot, voir l'article *Astragalos* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio.

Callinicus, frère d'Hiérax, soit que cette ressemblance existât réellement, soit que le graveur du tétradrachme ait simplement employé un coin de Séleucus[1]; 2° par le monogramme (le n° 124 de la liste de M. Babelon), que je n'ai pas encore rencontré sur des pièces d'Hiérax, mais qui figure sur celles de son frère Séleucus (Babelon, n°s 255 et 256 ; *British Museum, Seleucids*, p. 16, n° 5) et de ses neveux Séleucus III (Babelon, n°s 296-298; *Seleucids*, p. 22, n°s 1, 2, 6, 7, 13) et Antiochus le Grand (Babelon, n°s 340-3 ; 397-400 ; 410 ; *Seleucids*, p. 25, n° 12; p. 26, n° 25 ; p. 28, n°s 49-51). Nous avons là évidemment le nom d'un officier monétaire Ξυ... Ἑξ... ou mieux encore Ζεῦ(ξις) ou Ζεύ(ξιππος), qui est resté en fonctions pendant une longue suite d'années.

Je ne dois pas omettre de rappeler que M. Babelon, à l'instar de Cavedoni, considère l'*astragalos* comme « une bandelette de laine avec des nœuds de distance en distance, détachée du réseau de cordelettes pareilles, qui recouvre l'omphalos sur lequel Apollon est assis » (sur le tétradrachme des Séleucides). Cette explication me paraît plus ingénieuse que plausible. Si elle était fondée, la prétendue bandelette affecterait sur les plus anciens exemplaires une forme irrégulière comme celle de tout ruban d'étoffe ; mais au contraire, dès l'époque d'Antiochus Hiérax, on voit que le dessin en est parfaitement uniforme et en quelque sorte architectonique ; c'est, en effet, à l'architecture, et en particulier à l'ordre ionique, qu'est emprunté cet ornement. Je ne serais

1. Je ne connais pas d'autre tétradrachme d'Hiérax où ce prince soit représenté avec des favoris aussi marqués.

pas étonné qu'on le rencontrât sur des monnaies de villes ioniennes au IIIe siècle, d'où il aura passé sur celles d'Antiochus Hiérax, qui régna et vécut dans l'Asie Mineure. En tout cas, je me refuse à lui attribuer une valeur symbolique, pas plus qu'au grènetis (cercle perlé) ou à la couronne de feuillage qui devint à la mode plus tard[1].

IV

Rois de Pont

Dans la description du *troisième monnayage* de Mithridate Eupator, 88-85 av. J.-C. (*Trois Royaumes*,

1. On me permettra de rectifier à l'occasion de ces monnaies bithyniennes une erreur qui s'est glissée dans ma détermination de l'ère proconsulaire de Bithynie (*Trois Royaumes*, p. 143 suiv.). Je suis parti, comme tout le monde, de la date du gouvernement de Pansa. Ce gouvernement ne peut pas être postérieur à la fin de l'an 708 de Rome (46 av. J.-C.), où Pansa est signalé à Rome (Cic. *Ad fam.* VI, 12, 2), ni antérieur à la bataille de Pharsale, août 706/48. En avril 707/47, Pansa est auprès de Quintus Cicéron, c'est-à-dire *en Syrie*, dans l'état-major de César (*Ad Att.* XI, 14, 3); il n'a donc pas encore pris possession de son gouvernement, qui est administré, ainsi que toutes les provinces asiatiques, par Cn. Domitius Calvinus, le vaincu de Nicopolis. Pansa a donc été nommé gouverneur de Bithynie par César immédiatement après Zéla, août 707/47, et il est resté en fonctions jusqu'à la fin de l'été suivant, 708/46, où il rentra à Rome; son successeur est P. Furius Crassipès (*Ad fam.* XIII, 9). Ce n'est donc pas, comme je l'avais dit, l'an 706/7 de Rome (48/7 av. J.-C.) qui correspond à la date 236 inscrite sur les monnaies de Pansa, mais bien l'an 707/8 (47/6 av. J.-C.). Le point de départ de l'ère est donc (septembre) 282/1 av. J.-C., non 283/2. Cette date est d'ailleurs seule compatible avec celle qui est inscrite sur les premières monnaies de Carbon, 222; car alors 222 correspond à 61 av. J.-C. et c'est précisément cette année-là que furent désignés les successeurs de Pompée qui jusqu'alors avait réuni le gouvernement de toutes les provinces asiatiques (*Ad Att.* I, 13, 5). L'ère de 282/1 peut très bien, comme l'avait supposé M. Mommsen, se rattacher à la chute de Lysimaque qui paraît avoir eu lieu au commencement de 281, sept mois avant la mort de Séleucus Ier, Ol. 124, 4 (Eusèbe, éd. Schœne, I, p. 249). Je dois des remerciements à M. Ramsay pour avoir attiré mon attention sur mon erreur de calcul, quoique sa note sur la question (*Historical geography of Asia minor*, p. 440) ne soit pas irréprochable.. M. Imhoof a signalé une monnaie de Carbon frappée à Tios avec la date 224 (*Griech. Münzen*, p. 65).

p. 191 suiv.), j'ai omis de signaler les importants tétradrachmes découverts à Athènes, près du Dipylon, et déjà publiés (*Archäologische Zeitung*, 1875, p. 165). Ces pièces, au type du cerf, ont toutes le monogramme ⌧ placé au dessous d'un A. A l'exergue on trouve une fois la lettre B, et deux fois les lettres Γ et Δ[1].

Les tétradrachmes en question sont extrêmement difficiles à classer. D'une part, le type du cerf et la lettre numérale A paraissent les rattacher à la classe des monnaies *pergaméniennes* (classe D) dont elles n'ont cependant pas le monogramme caractéristique ; d'autre part, si les lettres à l'exergue sont, comme tout semble l'indiquer, des marques de mois, elles sont incompatibles avec cette attribution ; car les monnaies pergaméniennes n'ont pas de mois et, en outre, l'année A commençant en septembre 89 av. J.-C., les mois 2, 3 et 4 sont antérieurs à la conquête de l'Asie par Mithridate qui n'eut lieu qu'au printemps 88. Faut-il donc admettre que ces monnaies ont été frappées à Athènes même, pour la solde des troupes pontiques au service d'Aristion, et qu'on y a fait usage d'une ère spéciale, commençant, par exemple, en septembre 88? La frappe de ces monnaies aurait été interrompue par l'arrivée d'Archélaos qui émit des tétradrachmes sans date, aux types du Pégase. Je ne propose cette explication qu'avec beaucoup d'hésitation ; elle me paraît cependant un peu moins mauvaise que celle que j'avais indiquée dans une note de *Mithridate Eupator* (p. 474) : je

1. Le second exemplaire avec Δ est une pièce cassée qui se trouvait chez M. Hoffmann en 1885 (renseignement de M. Imhoof-Blumer).

proposais de lire le monogramme ΕΥΜΑΧΟΥ et plaçais la frappe de ces pièces en Galatie.

Je signale, en terminant, quelques additions moins importantes à mon catalogue.

Mithridate II (250-190). Tétradrachme. Monogrammes ΝΜ et n° 4 (*Trois Royaumes*, pl. 12), lettre Λ. *Catalogue Dupré*, pl. II, n° 240.

Mithridate Eupator. An ΕΣ (205), mois Γ. *Catalogue Lemmé*, n° 198.

An ΓΙΣ (213), mois Ε. Dans le commerce, notes de M. Imhoof.

An ΕΙΣ (216), mois ΙΑ, avec une variété du monogramme 17. Même provenance.

An ΔΚΣ (224), mois Β, mêmes monogrammes que ceux du mois Γ. Cabinet Wunderly[1].

Appendice

J'ai utilisé l'espace resté disponible sur la planche XIV pour faire reproduire (n° 1) un quart de statère en or de Phintias, tyran d'Agrigente et autres lieux (IIIe siècle av. J.-C.) Le type et la légende du revers (sanglier courant, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΝΤΙΑ) sont identiques à ceux des bronzes connus de ce tyran, dont la meil-

1. M. Imhoof a récemment proposé (*Griechische Münzen*, p. 37 suiv.) de reconnaître le portrait de Mithridate Eupator dans la tête coiffée d'un casque de cuir qui figure sur divers bronzes d'Amisos et d'autres villes pontiques. Cette opinion me paraît admissible pour la pièce au Pégase (pl. III, 4 et IV, 12), mais non pas pour les pièces au carquois (III, 1-3) ou à l'étoile (III, 7-11) ; la tête de ces monnaies est plutôt celle de Mithridate II. Pendant la minorité d'Eupator, les émissions eurent lieu au nom et à l'effigie de sa mère Laodice.

leure liste a été donnée par Salinas, *Le monete delle antiche città di Sicilia* (Palerme, 1867), p. 36, nos 351-355 (pl. XIII, 34-35). Le type du droit (génie ailé) est différent et indistinct. La légende du droit est singulièrement distribuée. On pourrait tenter de la restituer ainsi :

KA (μ) -
API -
N (εων)

Il n'est pas impossible que Phintias ait étendu sa domination sur Camarina et frappé des pièces d'or comme Agathocle, Hicétas, etc., mais l'absence de pièces d'argent a lieu d'étonner. En outre, la légende du droit est suspecte, le sanglier, d'un mauvais style, très inférieur à celui des bronzes. Je ne voudrais pas assurer que cette pièce est fausse, mais je ne voudrais pas non plus en garantir l'authenticité. Je l'ai tenue entre les mains à Constantinople sans avoir le temps de la peser, mais j'en ai pris une bonne empreinte dont mon dessin est la reproduction exacte. C'est aux experts de décider.

MONNAIE INÉDITE DE DÉJOTARUS PHILADELPHE DERNIER ROI DE PAPHLAGONIE

On ne connaissait jusqu'à présent d'autre monnaie des rois de Paphlagonie que les petits et moyens bronzes avec la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΥΛΑΙΜΕΝΟΥ

ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Les monnaies sont d'un bon style et d'une exécution soignée; leurs types (tête d'Héraclès et massue, tête de bœuf et caducée) n'ont pas encore été expliqués[1]. Les auteurs les plus récents (MM. Imhoof, Head et Wroth) attribuent ces bronzes à un fils de Nicomède II de Bithynie, que son père plaça sur le trône de Paphlagonie vers l'an 105 av. J.-C., en lui faisant prendre le nom de Pylémène (Justin, XXXVII, 4); mais il est plus probable qu'ils appartiennent à un Pylémène antérieur, le roi qui vint au secours des Romains dans la guerre d'Aristonic en 130 av. J.-C. (Eutrope IV, 20). Le surnom Evergète était fort à la mode vers cette époque : on le trouve porté par tous les rois de Pergame (sur les inscriptions), par Nicomède II (chez Licinianus), par Mithridate III, et comme ce dernier prince fut adopté par Pylémène dans son testament (Justin XXXVIII, 5), j'incline à croire que c'est à cette occasion qu'il échangea les surnoms de Philopator Philadelphe, qu'il avait portés jusque là, contre celui d'Evergète.

Les bronzes de Pylémène Evergète, à quelque roi qu'il faille les attribuer, n'offrent aucun intérêt iconographique[2]. Il n'en est pas de même de la pièce suivante que je suis heureux de publier pour la première fois, et que je connais par une empreinte dont

1. Voir Eckhel, II, 394-5; Mionnet, II, 408, et *Suppl.* IV, 585; Wroth, *Cat. Brit. Mus.* (Pontus, etc.), p. 103, pl. XXIII, 11-12. Une dissertation spéciale par Seb. Faeschius (Bâle, 1680, in 4°) a été reproduite dans le *Thesaurus* de Gronovius (IX, 1601) et les *Recherches curieuses d'antiquité* de Spon, p. 307-25. Héraclès et le taureau se retrouvent sur les monnaies de Gangra.

2. La prétendue « tête de roi » d'Eckhel et de Mionnet est en réalité une tête d'Héraclès.

je dois la communication à mon ami, M. Ernest Babelon :

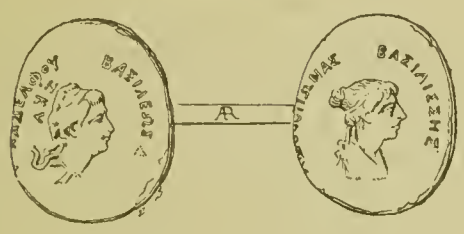

« Tête de roi, à droite. Les traits sont jeunes ; les cheveux longs, retenus par un bandeau, aux bouts flottants. Légende circulaire : [ΦΙ]ΛΑΔΕΛΦΟΥ — ΒΑΣΙΛΕΩΣ Δ (? caractère indistinct). Derrière la tête, vis à vis et en sens inverse du mot Φιλαδέλφου, les lettres ΙΚV.

℞. Tête de reine, à droite ; le nez busqué, l'œil rond et à fleur de tête ; la chevelure, retenue par un diadème, est nouée en *crobyle* derrière la tête ; traces de vêtement à la naissance du cou. Légende circulaire : [ΑΔΟΒΟ]ΓΙΩΝΑΣ — ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ (les cinq premières lettres ne sont conservées qu'à leur partie inférieure).

Æ. Drachme. »

Cette pièce remarquable intéresse à la fois l'histoire de la Galatie et celle de la Paphlagonie : le roi qui l'a frappée régnait, en effet, sur ce dernier royaume, mais il était, ainsi que sa femme, d'origine galate. Il ne sera donc pas hors de propos de donner ici quelques indications précises sur l'histoire et la généalogie des dynasties de ces deux pays, pendant le dernier siècle de leur indépendance [1].

1. Il n'existe pas de monographie sur la Paphlagonie ; sur les Galates, j'ai consulté avec fruit Van Gelder, *De Gallis in Græcia et Asia* (Amsterdam,

I

La Galatie, après être restée longtemps morcelée entre un grand nombre de dynastes ou *tétrarques* — douze, suivant Strabon (XII, 5, 1), soit quatre pour chacun des trois peuples qui composaient la confédération, — vit sa constitution singulièrement simplifiée en 86 av. J.-C. par le massacre général des tétrarques auquel procéda Mithridate Eupator. Il n'échappa à la boucherie, suivant Appien (*Mith.* 46), que trois tétrarques[1], qui réussirent peu après à chasser du pays le satrape pontique, Eumaque. En 73, Mithridate fait de nouveau occuper la Galatie par Eumaque, mais celui-ci est bientôt expulsé par le tétrarque Déjotarus qui reste jusqu'à la fin de la guerre l'allié dévoué et utile des Romains. La guerre finie, en 64 ou en 62 av. J.-C., Pompée restitua la Galatie aux tétrarques héréditaires (Appien, *Mith.* 114 ; Strabon, XII, 3, 1). D'après Strabon (XII, 5, 1), ils étaient au nombre de *trois* : καθ' ἡμᾶς ...εἰς τρεῖς...ἧκεν ἡ δυναστεία[2] ; d'après Appien (*Syr.* 50), ils étaient *quatre* : Γαλατῶν τῶν ἐν Ἀσίᾳ τοῖς ΤΕΣΣΑΡΣΙ δυνάσταις ἐβεβαίωσε τὰς τετραδαρχίας συμμαχήσασιν οἱ κατὰ Μιθριδάτου. Le témoignage de

1888) et Niese, *Galatien und seine Tetrarchen* dans le *Rheinisches Museum*, XXXVIII, 583 suiv.

1. Niese suspecte ce chiffre. Aux trois tétrarques d'Appien il faut ajouter le jeune Bépolitan qui fut épargné par Mithridate à cause de sa beauté (Plut. *De virt. mul.* 46). On remarque que, dès l'époque de Manlius (189), chacune des trois nations, suivant Tite-Live, avait un *regulus* unique : cette institution était peut-être spéciale au temps de guerre.

2. Καθ' ἡμᾶς, chez Strabon, signifie l'époque de sa naissance (vers 63 av. J.-C.). Cp. Niese, *loc. cit.*, p. 567.

Strabon est *à priori* préférable à celui d'Appien et l'on peut soupçonner que ce dernier auteur s'est laissé induire en erreur par une fausse interprétation du mot *tétrarque*. Toutefois, pour trancher définitivement la question, il est bon de passer en revue les différents tétrarques dont les noms nous ont été transmis pour cette époque par les textes. Commençons par le plus célèbre de tous :

1° *Déjotarus*, tétrarque des Tolistoboïens (Strabon, XII, 3, 13). Le nom de son père, qui était tétrarque comme lui, nous est fourni par une inscription athénienne (C. I. A. III, 544) qui doit dater des dernières années de sa vie (44-41 av. J. C.).

ὁ δήμ] ΟΣ
ΔΗΙΟΤ[αρον Δομ] ΝΟΡΙΓΟΣ
Γ]ΑΥ[ατῶν βασιλέα ἀρετῆς
ἕνεκα]

Déjotarus doit être né vers 130 av. J.-C., car, à l'époque de sa mort (41 av. J.-C.), il était ὑπεργήρως (Dion, XLVII, 24) et déjà à la bataille de Pharsale, il devait se faire hisser à cheval. Il est probablement un des trois tétrarques échappés au massacre de l'an 86, car Cicéron parle des services qu'il rendit déjà à Sylla et à Muréna (*Phil.* XI, 13, 33). A la fin de la guerre mithridatique, Déjotarus reçut de Pompée, outre sa tétrarchie héréditaire, la Petite Arménie et les territoires limitrophes, avec plusieurs parcelles du Pont proprement dit, et le titre de roi[1]. (Strabon

1. La résidence de Déjotarus en Arménie parait avoir été Sintoion (Etienne de Byzance : Σίντοιον, φρούριον Ἀρμενίας, κτίσμα Γαλατῶν); en

XII, 3, 13 ; *Bell. alex.* 66.) Ce titre lui fut confirmé officiellement par le Sénat en 59 et par la loi Clodia en 58. En 47, lorsque César, à son retour d'Egypte, passa par l'Asie Mineure, il trouva Déjotarus en possession de presque toute la Galatie (*Galatiæ poene totius*, *Bell. alex.* 67), mais les autres tétrarques, qu'il avait dépossédés, portèrent plainte et César fit droit en partie à leurs réclamations. S'il laissa à Déjotarus le titre royal et sa tétrarchie héréditaire des Tolistoboïens, il lui enleva la Petite Arménie, qu'il donna à la Cappadoce, et la tétrarchie des Trocmes qu'il attribua à Mithridate de Pergame (Cic. *De divin.* I, 15, 26 ; II, 37, 79, etc.). En octobre 45, Déjotarus, accusé devant César par son petit-fils Castor, fut défendu par Cicéron. Aussitôt après la mort du dictateur (mars 44), il se remit en possession de tous ses anciens Etats, en y ajoutant, comme nous le verrons tout à l'heure, la tétrarchie de son gendre Castor (Tectosages). Cette usurpation fut confirmée par Marc Antoine, qui déterra, à prix d'argent, un prétendu décret, trouvé dans les papiers de César, réintégrant Déjotarus dans tous ses domaines (Cic. *Phil.* II, 37, 95). Déjotarus est mentionné pour la dernière fois en 42 av. J.-C., il mourut l'année suivante (41).

Les monnaies de Déjotarus[1] sont des bronzes aux types de la Victoire et de l'aigle ; ce dernier emblème pourrait faire allusion à l'habitude qu'avait

Galatie c'était Bloucion (Strabon XII, 5, 2 ; Cic. *Pro rege Dejotaro*, VII, 21, où les mss. ont *Luceium*).

1. Mionnet, IV, 406 ; *Zeitschrift für Numismatik*, 1885, p. 371.

Déjotarus de consulter les auspices, en particulier le vol des aigles (Cic. *De divin.* I, XV, 26). La légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΙΟΤΑΡΟΥ prouve que ces pièces n'ont pu être frappées qu'après l'an 59 av. J.-C.

La femme de Déjotarus, Stratonice, était stérile, mais il prit, avec son consentement, une concubine, Electre, qui lui donna *plusieurs enfants* (Plut. *De virt. mul.* et *Cat. min.*, 15); nous ne connaissons avec certitude que deux de ces enfants : une fille mariée à Castor Tarcondarius et que son père fit mourir (vers 44[1]), et un fils, *Déjotarus II*, qu'il avait désigné pour son héritier et qui reçut du Sénat, avant 51 av. J.-C. (Cic. *Ad Att.* V, 17, 3), le titre de roi. En 50, il fut fiancé à la fille d'Artavasde, roi d'Arménie (*Ad Att.* V, 21, 2), mais nous ne savons pas si le mariage fut consommé. Déjotarus II, qui vivait encore en 43 (Cic. *Phil.* XI, 12, 31; 13, 33), paraît être mort avant son père; en tous les cas, il ne lui succéda pas.

2° *Brogitarus* était tétrarque des Trocmes, comme nous l'apprend avec certitude l'inscription suivante découverte à Ægae[2].

Ο ΔΗΜΟΣ ΒΡΟΓΙΤΑΡΟΝ ΔΗΙΟΤΑΡΟΥ
ΓΑΛΑΤΩΝ ΤΡΟΚΜΩΝ ΤΕΤΡΑΡΧΗΝ
ΑΡΕΤΗΣ ΕΝΕΚΑ ΚΑΙ
ΕΥΝΟΙΑΣ ΤΗΣ ΕΙΣ ΕΑΥΤΟΝ

On voit que son père s'appelait Déjotarus; il ne doit pas être confondu avec Déjotarus le Tolistoboïen. Brogitarus obtint de Pompée, en 64 ou 62,

1. Plut. *De Contrad. stoicorum*, 32 (p. 1283 Didot), parle de « plusieurs enfants » que Déjotarus aurait mis à mort pour empêcher le morcellement de son héritage.

2. G. Hirschfeld, *Bullettino dell' Instituto*, 1873, p. 227; *Hermes*, XIV, 474,

avec sa tétrarchie héréditaire, la forteresse de Mithridation, détachée du Pont[1]. En 58, Clodius, qui lui avait prêté de l'argent, lui fit décerner, par une loi tribunitienne, le titre de roi et la grande prêtrise de Pessinonte ; il en chassa l'ancien titulaire, mais il ne tarda pas (avant 56) à en être chassé à son tour par Déjotarus le Tolistoboïen[2].

Brogitarus avait une sœur, Adobogiona, qui est mentionnée dans l'inscription suivante découverte à Lesbos[3].

Ο ΔΑΜΟΣ
ΑΔ]ΟΒΟΓΙΩΝΑΝ ΔΗΙΟΤΑΡΩ ΕΥΕΡΓΕΤΗΚΟΙΣΑΝ
ΤΑΝ ΠΟΛΙΝ ΠΟΛΛΑ ΚΑΙ ΜΕΓΑΛΑ ΑΡΕΤΑΣ ΕΝΕΚΑ
Κ]ΑΙ ΕΥΝΟΙΑΣ ΤΑΣ ΕΙΣ ΕΑΥΤΑΝ (pour ἑαυτόν).

Il ne peut s'agir d'une fille de Déjotarus le Tolistoboïen ; autrement il y aurait βασιλέως Δηιοτάρω. D'ailleurs cette Adobogiona est mentionnée par Strabon (XIII, 4, 3), comme « issue d'une famille de tétrarques ». Elle avait épousé un citoyen considéré de Pergame, Ménodote, et eut pour fils Mithridate de Pergame ; mais ce fils passait généralement pour un bâtard de Mithridate Eupator.

On croit d'ordinaire que Brogitarus épousa une fille de Déjotarus le Tolistoboïen ; mais cette opinion repose sur un texte de Cicéron dont l'interprétation n'est malheureusement pas certaine[4].

1. Strabon, XII, 5, 2 où les mss. ont Βογοδιαταρῳ.

2. Cic. *Pro Sestio*, XXVI, 56 ; *De harusp. resp.* XIII, 28-9 ; XXVII, 59.

3. Conze, *Reise auf der insel Lesbos*, p. 19, et mieux G. Hirschfeld, *Hermes*, XIV, 474.

4. Cic. *De harusp resp.* XIII, 29. Après avoir tracé un parallèle entre Déjotarus et Brogitarus, très outrageant pour ce dernier, Cicéron rappelle que Déjotarus a chassé Brogitarus de Pessinonte « pour purifier le temple souillé par ce sacrilège », et qu'à la différence de son rival il n'a jamais

Brogitarus est mentionné pour la dernière fois en 55 av. J.-C. (Cic. *Ad Quintum fr.* II, 9, 2). Il doit être mort peu après, car en 47 nous apprenons que Déjotarus était depuis quelques années (*paucis annis*) en possession de la tétrarchie des Trocmes (*Bell. alex.* 78).

La monnaie unique de Brogitarus — un tétradrachme frappé à Tavium, aux types de l'aigle et de la tête de Zeus[1] — porte la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΡΟΓΙΤΑΡΟΥ ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΥ avec la date regnale Ϛ (6) en exergue. Si Brogitarus comptait ses années de règne à partir de la reconnaissance de son titre par le peuple romain (58 av. J.-C.), ce tétradrachme obligerait à descendre la date de sa mort au moins jusqu'à l'an 53 ; mais il est possible qu'il les comptât à partir de son avènement effectif (64 ou 62 av. J.-C.) auquel cas le tétradrachme ne fournit aucun renseignement chronologique.

3° *Mithridate de Pergame*, dont il vient d'être question, était, par sa mère Adobogiona, le neveu de Brogitarus. Il doit être né vers 87 ou 86, époque du séjour de Mithridate Eupator à Pergame. En 47, César, qui lui devait la vie, lui restitua la tétrarchie des Trocmes sur laquelle il avait des droits héréditaires, *jure gentis et cognationis* (*Bell. alex.* 78), et dont Déjotarus s'était emparé[2]. Ceci prouve que Bro-

voulu donner d'argent à Clodius : *maeultque generum suum munere tuo quam illud fanum antiquitate religionis carere.* Mais ce *gener*, au lieu de Brogitatus, ne serait-il pas peut-être Castor, auquel Déjotarus aurait désiré assurer la grande prêtrise de Pessinonte, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien ?

1. Mionnet IV, 405, n° 12 (*Suppl.* VII, pl. XIII, 3) ; Luynes, *Rev. numism.*, 1845, p. 264. La pièce est au Cabinet des médailles (exposition).

2. Cf. Cic. *Phil.* II, 37, 94 ; *De divin.* II, 37, 79 ; Strab. XIII, 4, 3.

gitarus n'avait point laissé d'héritier direct. En même temps que cette tétrarchie, Mithridate reçut l'investiture de tous les Etats de Pharnace, Colchide, Bosphore, etc. Il paraît avoir réussi à s'emparer de la Colchide[1], mais il échoua dans sa tentative de conquérir le Bosphore et fut tué par l'usurpateur Asandre, vers 45 av. J.-C. On a déjà vu que Déjotarus profita de sa mort et de celle de son protecteur pour ressaisir la tétrarchie des Trocmes.

4° *Castor* est appelé par Strabon (XII, 5, 3) Castor le Saocondarien (Καστόρος τοῦ Σαωκονδαρίου), par César (*Bell. civ.* III, 4) *Tarcondarius Castor*. Cette dernière leçon paraît préférable, quoique le nom de Tarcondarius n'ait pas une physionomie galate. Il rappelle certains noms ciliciens (Ταρκόνδημος, Ταρκονδίμοτος) et les Ταρκονδαρεῖς, tribu de Mylasa (C. I. G. II, 2694). D'après Cicéron (*Pro rege Dejotaro*, XI, 30), Castor aurait été d'origine très obscure — *abjectam et obscuram* — et devait toute son élévation à son beau-frère Déjotarus ; mais il ne faut recevoir ces renseignements d'avocat que sous bénéfice d'inventaire. En tout cas on ne saurait accepter l'opinion de Suidas qui identifie Castor, « gendre du sénateur (*sic*) Déjotarus, » avec le chroniqueur Castor de Rhodes ou de Phanagorie. Il y a ici trois personnages à distinguer : 1° Castor le Galate, gendre de Déjotarus, 2° Castor le chroniqueur, né ou établi à Rhodes ; 3° Castor de Phanagorie, qui donna le signal de la révolution où périt Mithridate Eupator

1. Strabon, XI, 2, 17.

(Appien, *Mith.* 108), et reçut en récompense, de Pompée, le titre d'ami du peuple romain (ib. 114). A la rigueur, les deux derniers personnages peuvent être identiques et l'on peut alléguer à l'appui de cette opinion que la *Chronique* de Castor s'arrêtait au triomphe de Pompée, en 61 av. J.-C (fr. 12 et 19, Müller, à la suite de l'Hérodote Didot). Mais quant à confondre l'un ou l'autre de ces deux Castors avec le tétrarque du même nom, comme l'ont fait Clinton et d'autres, c'est ce qui est inadmissible. Sans parler des raisons intrinsèques et morales qui s'y opposent, il suffit de faire observer que Castor de Phanagorie, sujet de Mithridate, n'aurait pas pu épouser, du vivant de son maître, la fille de Déjotarus, ennemi invétéré de celui-ci. Si donc le tétrarque était identique avecle Phanagorien, son mariage se placerait au plus tôt en 63 av. J.-C., et la naissance de son fils Castor II en 62 ; mais nous savons que ce fils servit en qualité de soldat sous Cicéron, l'an 51 av. J.-C. (*Pro rege Dejotaro*, X, 28), et qu'il commandait le contingent de son père dans l'armée de Pompée à Pharsale, en 48 (*Bell. civ.*, III, 4) : il y a donc là une incompatibilité chronologique et Suidas s'est laissé tromper par l'homonymie.

Castor possédait certainement une souveraineté indépendante en Galatie, puisqu'il envoya, de concert avec Domnilaüs, 300 cavaliers auxiliaires à l'armée de Pompée (César, *loc. cit.*); où était le siège de cette souveraineté ? c'est ce que personne ne nous apprend d'une façon positive. Tout ce que ne nous savons, c'est que la résidence de Castor était *Gor-*

béous (Strabon XII, 5, 3); or les itinéraires romains placent cette ville sur la route d'Ancyre à Archélaïs, à 20 ou 24 milles d'Ancyre, par conséquent dans le pays des Tectosages[1]. On en a conclu, non sans vraisemblance, que Castor était tétrarque des Tectosages (ou du moins d'une partie de ce peuple).

On a vu que Castor épousa une fille de Déjotarus ; ce mariage, à en juger par l'âge de cette fille et celui du fils aîné de Castor, doit avoir eu lieu vers 70 av. J.-C.[2]. En 48 Castor était déjà vieux ou cassé, puisqu'il ne se rendit pas lui-même au camp de Pompée. Le beau-père et le gendre étaient d'ailleurs en très mauvaise intelligence et leur animosité éclata dans l'accusation de meurtre que Castor II porta contre son aïeul, devant César, en octobre 45. Peu après Déjotarus se vengea en égorgeant son gendre et sa fille dans leur résidence de Gorbéous qu'il rasa jusqu'au sol (Strabon, *loc. cit.*). Cet évènement se place *après* le procès criminel, et non pas avant, comme l'a soutenu M. Niese. En effet, nous avons sur ce point : 1° le témoignage de Suidas, que M. Niese a mal compris[3] ; 2° celui du scoliaste de Cicéron (*Scol. Gronov.* p. 421 Orelli : *gener misit qui*

1. Cp. Ramsay, *Historical geography of Asia Minor*, p. 255, qui identifie Gorbéous avec *Beinam*. A première vue le texte de Strabon semblerait placer Gorbéous sur le Sangarius, c'est-à-dire chez les Tolistoboïens ; mais il n'y a là qu'une rédaction vicieuse. Strabon veut simplement dire que Gorbéous était une ancienne ville phrygienne, comme les villes du Sangarius.

2. D'après Plutarque, Déjotarus eut ses enfants d'une *captive* grecque ; il ne peut guère s'agir que d'une prisonnière faite dans la guerre mithridatique, après 86. Sa fille n'a donc guère pu se marier avant 70.

3. Γήμας δὲ οὗτος Δηιοτάρου τοῦ συγκλητικοῦ θυγατέρα ἀνῃρέθη ὑπ' αὐτοῦ ἅμα τῇ γυναικί, διότι (parce que) αὐτὸν Καίσαρ. διέβαλεν.

accusarent Dejotarum) ; 3° enfin le témoignage indirect de Cicéron lui-même, qui, à plusieurs reprises, en s'adressant au jeune Castor, se sert d'expressions au pluriel (*vestra domus, vestra fortuna*, etc.) qui impliquent l'existence du père. D'ailleurs, comment supposer que Déjotarus, déjà très mal vu de César, aurait eu l'audace de commettre, à visage découvert, un crime pareil du vivant du dictateur ? et comment Cicéron, après cela, aurait-il eu l'impudence de reprocher à Castor II « de n'être pas le soutien de la vieillesse de son aïeul » ? Au contraire, dans la période troublée qui suivit les ides de mars, le crime de Déjotarus dut passer presque inaperçu ; il profita de l'occasion pour mettre la main à la fois sur la tétrarchie des Trocmes et sur celle des Tectosages, et c'est alors qu'il put s'intituler réellement, comme l'appelle l'inscription d'Athènes, « roi des Galates. »

5° *Domnilaüs* n'est mentionné que dans le texte déjà cité de César, conjointement avec Castor : *CCC* (equites) *Tarcondarius Castor et Domnilaus ex Gallograecia dederant ; horum alter* (*Domnilaus*) *una venerat, alter filium miserat* (*Bell. civ.* III, 4). On a voulu, très à tort, corriger *Domnilaus* en *Donnilaus* ou *Dorylaus* (nom qu'on s'imaginait retrouver à la fin du *Pro rege Dejotaro*). Il n'est pas douteux que M. Niese n'ait vu juste en identifiant le *Domnilaus* de César avec le tétrarque Domneclius, Δομνέκλειος, de Strabon (XII, 3, 6). Le fils de ce Δομνέκλειος, Adiatorix, reçut d'Antoine (sans doute en 41) une partie du territoire d'Héraclée et massacra tous les

colons romains, en punition de quoi il fut mis à mort par Auguste après Actium (31 av. J.-C.). Son fils aîné avait été condamné à périr avec lui et il se livra alors un beau combat de générosité entre ses deux fils, dont chacun voulait se faire passer pour l'aîné. Le survivant, l'aîné Δύτευτος (c'est-à-dire, suivant l'ingénieuse conjecture de M. Van Gelder, Βιτυῖτος) obtint d'Auguste la grande prêtrise de Comana, qu'il détenait encore, ce semble, au moment où Strabon écrivait son XIIe livre, en 19 après J.-C. (Strabon XII, 3, 35 et 37.)[1]

Pour revenir à Domnilaus ou Δομνέκλειος, on voit que ce personnage était tétrarque effectif en 48 av. J.-C., époque de la bataille de Pharsale. Mais de quelle partie du territoire Galate ? C'est ce que nous ignorons. M. Niese fait de lui le fils et successeur de Brogitarus et suppose qu'il périt à la bataille de Pharsale, ce qui permit à Déjotarus de confisquer sa principauté. Mais cette hypothèse est peu admissible, car : 1° d'après César, Déjotarus, en 47, était déjà maître du pays des Trocmes depuis plusieurs années ; 2° Domnéclius ayant laissé un fils (Adiatorix), César n'aurait guère pu, en 47, écarter ses titres pour donner sa tétrarchie à Mithridate de Pergame. Ce qui complique encore la question, c'est que notre Adiatorix, ou du moins un Adiatorix, est mentionné par Cicéron en 50 (*Ad famil.* II, 12, 2) : c'est le personnage auquel il s'adresse de la part de Cœlius pour lui pro-

1. Outre ces deux fils, Adiatorix paraît avoir laissé une fille qui est mentionnée dans une inscription éphésienne (*Collection of greek inscriptions in the British Museum, Ephesus,* n° 558).

curer des panthères ; et le texte indique que, pour arriver chez lui, il fallait passer par Pessinonte[1]. Faut-il en conclure qu'Adiatorix était grand-prêtre de Pessinonte ? est-il le frère ou le fils du Domnéclius de Strabon ? celui-ci régnait-il peut-être sur une partie des Tectosages, celle où se trouvait la ville d'Ancyre ? autant de problèmes auxquels il me paraît impossible de donner une réponse positive dans l'état des documents.

6° *Atéporix*, également d'une famille de tétrarques, obtint, suivant Strabon (sans doute d'Antoine), une partie du territoire de Zéla (Strabon XII, 3, 37). Il était déjà mort en 19 après J.-C. et les Romains avaient hérité de sa part. Son fils *Albiorix* paraît mentionné sur une inscription d'Ancyre (C. I. G. III, 4039). On ignore absolument à quelle famille appartenaient ces personnages.

Résumons en quelques dates l'histoire des familles des tétrarques galates depuis la fin des guerres de Mithridate.

En 64, Pompée partage la Galatie entre trois tétrarques principaux : Déjotarus (Tolistoboïens), Brogitarus (Trocmes) et probablement Castor (Tectosages). Déjotarus et Brogitarus obtiennent bientôt le titre de rois.

Vers 53, Brogitarus disparaît ; Déjotarus s'empare de la tétrarchie des Trocmes.

En 48, à la bataille de Pharsale, *trois* tétrarques

1. *Diogenes tuus, homo modestus, a me cum Philone Pessinunta discessit.* (Cette leçon est préférable à *Pessinunte* de quelques manuscrits ; Cicéron ne passa jamais à Pessinonte qui n'était ni dans la province d'Asie, ni dans la sienne.)

sont présents ou représentés : Déjotarus, Domnilaus, Castor. Après cette date, il n'est plus question de Domnilaus.

En 47, César enlève à Déjotarus la tétrarchie des Trocmes pour la donner à Mithridate de Pergame, neveu de Brogitarus. En 45, Mithridate de Pergame et Castor sont tués, Déjotarus s'empare de leurs tétrarchies et prend le titre de « roi de Galatie ». Il meurt en 41 av. J.-C.

Ainsi se rectifie et se précise le sommaire concis de Strabon (XII, 5, 1) : « La Galatie, après avoir été longtemps divisée en douze tétrarchies, ne forma plus, vers mon temps, que trois Etats, puis deux, puis enfin un seul, dont le roi fut Déjotarus. »

II

La mort de Déjotarus marque, pour ainsi dire, le confluent des destinées de la Galatie et de la Paphlagonie. Il faut donc reprendre d'un peu plus haut l'histoire de ce dernier royaume.

Au IIe siècle avant notre ère, la Paphlagonie, — et par là il faut entendre la région méditerranéenne, comprise entre la chaîne côtière et la frontière de Galatie, à l'exclusion du district littoral — la Paphlagonie avait une dynastie nationale, dont le dernier roi est ce Pylémène mentionné plus haut, qui légua ses Etats à son voisin Mithridate Evergète de Pont (entre 130 et 121 av. J.-C.). Mithridate Eupator tâcha de faire valoir ses droits héréditaires sur ce royaume tombé dans l'anarchie ; à cet effet,

il s'entendit avec Nicomède II de Bithynie, et les deux alliés conquirent et se partagèrent la Paphlagonie (vers 107 av. J.-C.). Nicomède installa dans sa part du royaume un de ses fils, à qui il fit prendre le nom de Pylémène, mais le sénat romain, après de longues négociations, obligea les deux rois à évacuer leur conquête et proclama la « liberté » des Paphlagoniens, c'est-à-dire l'abolition de toute souveraineté royale (95). On voit donc qu'Eutrope et ses copistes[1] ont tort de mentionner en Paphlagonie, au moment de l'invasion pontique (88 av. J.-C.), un roi Pylémène « allié du peuple romain » ; ce prétendu Pylémène n'est nommé ni dans le récit très détaillé d'Appien, ni dans les conditions du traité de Dardanus (85) qui arracha, pour la seconde fois, la Paphlagonie à Mithridate ; il ne faut surtout pas songer au pseudo-Pylémène, fils de Nicomède II, car nous savons par Licinianus que Nicomède en mourant ne laissa que deux fils, Nicomède III et Socrate ; or, en 88, Nicomède III était roi de Bithynie et Socrate mort. A cette époque donc, la Paphlagonie était en république, ou plutôt dans l'anarchie. Elle y resta pendant vingt ans[2]. Reconquise en 73 par Mithridate, elle lui fut enlevée de nouveau par les victoires de Lucullus, et en 64, lorsque Pompée procéda à l'organisation provisoire de l'Asie Mineure, il donna, dit Strabon (XII, 3, 1), la Paphlagonie intérieure aux descendants de Pylémène, τοῖς ἀπὸ Πυλαιμένους.

1. Eutrope V, 5 ; Orose VI, 2, 2 ; S. Rufus, c. 11.

2. L'hypothèse de Mommsen (*Zeitschrift für Num.* XV, 217) que la Paphlagonie fut, en 85, érigée en royaume au profit d'un fils de Mithridate, est dénuée de fondement.

Eutrope (VI, 14) nous fait connaître les noms de ces prétendus Pyléménides : Attale et Pylémène ; mais Appien (*Mith.* 114) ne nomme qu'Attale (ἐποίει Παφλαγονίας Ἄτταλον δυνάστην) et j'avoue que je préfère son témoignage. Tout au plus peut-on admettre qu'à côté d'Attale quelques pseudo-descendants de Pylémène réussirent à se maintenir un certain temps dans divers cantons de ce pays montagneux ; ce serait assez pour justifier la phrase de Strabon (XII, 3, 41) : « Quoique le pays soit petit, peu de temps avant ma naissance (μικρὸν μὲν πρὸ ἡμῶν) il avait plusieurs dynastes. » Mais de tous ces dynastes, Attale est le seul qui ait eu quelque importance ; il va sans dire que sa descendance de Pylémène était une fiction.

Le nouveau dynaste de Paphlagonie traversa sans accident l'époque périlleuse des guerres civiles où chaque révolution à Rome avait son contre-coup dans l'Asie Mineure. Il doit être mort en 41 ou 40, sans postérité, car Dion Cassius, résumant les événements de ces deux années[1], dit que Déjotarus et Attale étant morts, leurs Etats furent donnés (par Antoine) à un certain Castor, Κάστορί τινι (XLVIII, 33). Ce « certain Castor », on l'a reconnu depuis longtemps, n'est autre que le fils du tétrarque Castor, gendre de Déjotarus[2]. Ce jeune homme (né vers 70), qui, dès l'an 45, avait cherché à prendre la place de son aïeul en le noircissant devant César, arriva à ses fins en 41, sans doute à prix d'argent ; car Antoine avait

1. Cf. XLVIII, 34 : Ταῦτα μὲν ἐν τοῖς δύο ἔτεσιν ἐγένετο.

2. Castor II n'était donc pas le « neveu » de Déjotarus comme l'écrit M. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, I, 242.

institué alors une véritable foire aux royaumes. Par la mort de Déjotarus et de son fils, Castor était d'ailleurs l'héritier légitime de la Galatie; quant à la Paphlagonie, à moins de supposer qu'il ait épousé une fille d'Attale, il n'y avait aucun droit.

L'union des royaumes paphlagonien et galate ne subsista pas longtemps. Dès l'an 36 av. J.-C., Antoine donna la Galatie à Amyntas, ancien secrétaire et général de Déjotarus, et précédemment investi de la Pamphylie (Dion, XLIX, 32)[1]. On a supposé, non sans vraisemblance, que ce changement eut lieu par suite de la mort prématurée de Castor II; en effet, dès l'an 31, nous trouvons également en Paphlagonie un nouveau roi, Déjotarus Philadelphe. Le texte le plus explicite sur ce prince est de Strabon (XII, 3, 41) : « En Paphlagonie, le dernier prince qui ait porté le nom de roi a été Déjotarus Philadelphe, fils de Castor : il avait choisi pour sa résidence l'ancienne capitale du roi Morzéus[2], Gangra. » Déjotarus Philadelphe est mentionné une fois par Dion Cassius (L, 13) sous le nom de *Philadelphe* simplement, deux fois par Plutarque (*Anton.* 61, 63), la première sous le nom de Philadelphe, la seconde sous celui de Déjotarus ; mais il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse toujours du même personnage. La substitution du surnom au nom propre n'est pas un fait rare à cette époque : Mithridate le Grand est

1. A la mort d'Amyntas (25 av. J.-C.), la Galatie devint province romaine. On voit que Strabon se trompe en faisant succéder immédiatement Amyntas à Déjotarus.

2. Morzéus ou Morzios est un contemporain de Pharnace Ier, vers 175 av. J.-C.

souvent appelé Eupator tout court, même sur des médailles ; en Cilicie nous trouvons un roi Philopator, dont le premier nom est même inconnu ; les fils d'Antiochus IV de Commagène s'intitulent simplement *Epiphane* et *Callinicus*, etc.

Plusieurs auteurs ont fait de Déjotarus Philadelphe le *fils* de Castor II, mais cette hypothèse est inadmissible. En effet, il était un homme fait en 31 av. J.-C. et Castor II, qui fit ses premières armes en 51, n'a pu laisser que des enfants en bas âge. Il est même probable qu'il n'en a pas laissé du tout, et que Déjotarus est son frère. Le surnom de Philadelphe est d'ailleurs porté en règle générale par des rois qui succèdent à leur frère, par exemple Attale II Philadelphe, Mithridate II Philopator Philadelphe, Ariarathe X Eusèbe Philadelphe, Antiochus et Philippe Philadelphe en Syrie. Sans doute Ptolémée Philadelphe dut son surnom à une autre raison, son mariage avec sa sœur ; mais quelle vraisemblance que l'usage de ces unions incestueuses eût pénétré en Galatie ?

Tout ce qu'on sait de Déjotarus Philadelphe, c'est qu'il comptait parmi les vassaux d'Antoine et qu'il fit défection à la veille de la bataille d'Actium, ce qui lui valut d'être maintenu sur le trône par Auguste. La date de sa mort, qui fut suivie de la réduction de la Paphlagonie en province romaine, n'est pas exactement connue ; elle dépend de l'origine qu'on admet pour l'ère employée sur les bronzes de Germanicopolis (Gangra) et Néoclaudiopolis (Andrapa) ; cette origine coïncide évidemment avec la date de l'annexion

romaine. On a généralement admis, sur la foi de Sestini[1], que l'ère de Gangra partait de l'an 7 av. J.-C., mais M. Imhoof a fait observer avec raison que rien n'est moins démontré. En réalité les seules dates connues sur les monnaies de nos deux villes sont :

Germanicopolis[2]	Septime Sévère	214, 215.
—	Julia Domna	214.
Néoclaudiopolis[3]	Géta (César)	214.
—	Septime Sévère	206.

Septime Sévère monte sur le trône en 193 et meurt en 211 ; Géta est créé César en 198. Il résulte de là que les dates extrêmes entre lesquelles se place l'ère sont 13 av. J.-C. (correspond à 206 Néocl. = 193) et 4 av. J.-C. (correspond à 215 Germ. = 211). L'ère de 7 av. J.-C. n'est donc qu'une moyenne et l'on devrait éviter, dans les ouvrages de seconde main, de la donner avec assurance comme la date de la réduction de la Paphlagonie en province romaine.

III

Les détails historiques où je suis entré me permettront d'être bref dans le commentaire proprement dit de notre médaille.

Cette pièce, d'après ses caractères intrinsèques,

1. *Mus. Hedervar*, II, 32.

2. Mionnet II, 397-8 ; *Suppl.* IV, 566-7. Imhoof. *Griech. Münzen*, p. 65, suiv. Wroth, *Brit. mus. Catal.* (Pontus, etc.) p. 92.

3. Mionnet, *Suppl.* IV, 569. Il cite encore d'après Sestini « qui les rapporte sans les décrire, » les dates 206 et 209 sous *Caracalla* ; il est impossible de tenir compte de pareilles indications. Tout au plus s'agit-il de pièces avec Caracalla César.

appartient incontestablement à l'époque du second triumvirat. C'est alors seulement que s'introduit dans la numismatique de l'Asie Mineure l'usage des légendes circulaires (les premières pièces datées de ce genre sont celles d'Archélaüs, roi de Cappadoce, 36 av.-17 après J.-C.). De même les deux portraits royaux offrent une grande analogie dans le traitement des cheveux, du bandeau, etc., avec les dernières pièces de Mithridate Eupator, celles de Pharnace et d'Asandre, et aussi avec les bronzes des reines de Prusias-sur-Mer. D'autre part, l'absence de toute effigie impériale et du *sigma* carré ou lunaire défend de descendre trop bas dans le règne d'Auguste. Dès lors, il n'est pas douteux que notre pièce n'appartienne au seul roi de cette époque qui ait, à notre connaissance, porté le surnom *Philadelphe*, à savoir Déjotarus, fils de Castor, dernier roi de Paphlagonie. Le roi est-il désigné sur la médaille par son surnom seul, comme chez Dion et dans un passage de Plutarque, ou la lettre qui suit le mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ est-elle réellement un Δ, commencement du nom ΔΗΙΟΤΑΡΟΥ dont le reste aurait été effacé par l'usure ? C'est un point que je ne puis décider, n'ayant pas tenu entre mes mains la pièce originale.

Le revers nous fait connaître le nom et le portrait de la femme de Déjotarus Philadelphe, Adobogiona. Je dis la femme, car, bien qu'on trouve parfois le portrait d'un roi accompagné de celui de sa sœur (Tigrane III et Erato), en pareil cas le mot ἀδελφή est exprimé et le mot βασίλισσα omis. D'autre part, Adobogiona ne peut être la mère de Philadelphe, puisque

nous savons par Strabon que celle-ci, la fille de Déjotarus Ier, fut mise à mort par son père en même temps que son mari Castor. Le nom Adobogiona, dont la restitution est certaine, nous est déjà connu : c'est celui de la mère de Mithridate de Pergame, mentionnée par Strabon et l'inscription de Lesbos. Il va sans dire que l'Adobogiona de ces textes n'est pas identique à celle de notre médaille : mais le nom est assez rare pour qu'on soit tenté d'en expliquer le retour par un rapport de parenté. Pour ma part, je croirais volontiers que la reine Adobogiona était une fille de Brogitarus, ou mieux encore de Mithridate de Pergame ; cette dernière filiation expliquerait bien pourquoi Déjotarus, contrairement à l'usage, a fait représenter sa femme sur sa monnaie : il croyait ainsi rehausser son prestige aux yeux des populations de l'Asie Mineure qui conservèrent longtemps un respect superstitieux pour le nom et le sang du grand Mithridate. Il n'est pas impossible non plus que Déjotarus se soit inspiré des nombreuses monnaies où le portrait d'Antoine fait pendant à celui de Cléopâtre (par exemple le beau tétradrachme d'Antioche, Imhoof, *Porträtmünzen*, VIII, 15).

Le détail le plus difficile à expliquer dans notre drachme est la date gravée entre la tête du roi et le mot ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ. La place de cette date n'a par elle-même rien d'extraordinaire : on en trouve de semblablement placées sur quelques pièces à légendes circulaires frappées par les Séleucides en Phénicie (par exemple, Babelon, *Rois de Syrie*, pl. XVII, 1), mais il est déjà singulier que, pour lire la date, il

faille retourner la pièce : en règle générale, une date est disposée ou bien parallèlement à la ligne de terre du type, ou concentriquement au mot sous lequel elle se trouve placée *et dans le même sens* : je ne me souviens pas d'avoir jamais rencontré une date orientée comme celle-ci. En second lieu, la date elle-même a lieu de nous étonner : il est impossible de lire autre chose que IKV, c'est-à-dire 427 (les caractères, sur l'empreinte en plâtre, sont parfaitement nets). Or, en admettant pour le règne de Philadelphe les dates extrêmes 36 av. J.-C. et 4 av. J.-C., une pareille date reporterait le début de l'ère employée entre les années 463 et 431 av. J.-C., c'est-à-dire plus d'un siècle avant l'origine de la plus ancienne des ères monétaires connues, celle des Séleucides ! A quel évènement pourrait correspondre une pareille ère ? A la fondation de Gangra, capitale de Philadelphe ? cela est peu probable. A l'affranchissement de la Paphlagonie du joug des Perses ? Sans doute, nous trouvons dès l'année 400, lors du passage des Dix Mille, un roi de Paphlagonie indépendant, Corylas [1], et il n'est pas impossible que l'affranchissement de la contrée date des années troublées qui suivirent la mort de Xerxès [2]. Mais est-il admissible que la date précise de cet évènement lointain se soit conservée vivante dans le souvenir des Paphlagoniens ? Si improbable que soit la chose, je ne vois cependant pas d'autre explication à proposer ; toutes les autres qui se sont présentées à mon esprit se heurtent à des

1. *Anabase*, V, 6, 3-10 ; VI, 1. 3.
2. Ctésias, *Persica*, §§ 27-31. Xerxès mourut en 465 av. J.-C. Du reste la Paphlagonie fut reconquise par Datame.

objections encore plus graves [1]. Après tout, l'archéologie pouvait être à la mode dans un pays où le nom même des rois, Pylémène, paraît avoir été simplement pris dans l'Iliade [2].

THÉODORE REINACH.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

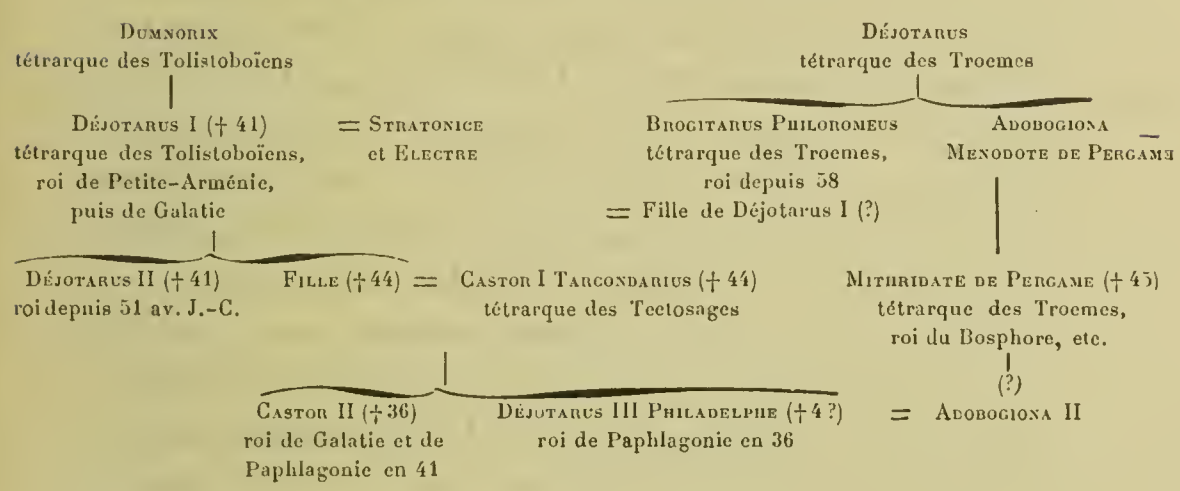

1. Par exemple : 1° lire la date à l'envers : le I renversé peut à la rigueur être lu Σ, le V, Λ pour Δ ou A ; reste le K renversé qui n'a pas de sens ; si on le prend égal à Ξ on obtient la date pontique ΔΞΣ = 264 (34 av. J.-C.) ; 2° ne pas tenir compte du V et considérer IK comme une date régnale (an 27 = 9 av. J.-C.) ; 3° au lieu d'une date voir dans IKV le commencement d'un nom d'atelier ou de monétaire (mais quel nom ? Κύζικος ?) ; 4° y voir une formule euphémistique abrégée, par exemple Ζωὴ καὶ Ὑγίεια, etc. On le voit : la fantaisie peut s'exercer sur ce petit problème.

2. Encore Amyntas, dernier roi de Galatie, donne à son fils le nom de Pylémène (C. I. G., III, 4039).

ARADUS

(*Suite et fin.*)

Pl. XI, XII et XIII.

4e *période* (237 à 46 av. J.-C.)

Les causes de la rivalité d'Aradus et de Marathus nous sont révélées, comme nous l'avons déjà laissé entrevoir, par la numismatique de ces deux villes. Les premiers Ptolémées possédaient les ports principaux de la Phénicie et de la Syrie. Séleucie même, à l'embouchure de l'Oronte, était au pouvoir des rois d'Egypte au temps de Séleucus II, et cette ville paraît avoir eu longtemps une garnison égyptienne[1]. Les Séleucides, de leur côté, mirent de temps à autre, la main sur des villes de la Phénicie du nord, et nous verrons tout à l'heure les Aradiens s'empresser de faire bon accueil à Antiochus III. Les monnaies de Marathus portent des types égyptiens qui prouvent que, plusieurs générations durant, les Lagides furent maîtres de cette place ; au contraire, à Aradus, on ne rencontre sur les monnaies aucun indice permettant de croire que les rois d'Egypte aient jamais réussi à étendre leur domination sur l'île. Les Aradiens s'attachèrent plutôt aux rois de Syrie,

1. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 448.

Nota. — Les caractères phéniciens intercalés dans cet article nous ont été obligeamment confiés par M. le Dr de l'Imprimerie nationale. Les caractères hébraïques sont de notre fonds. (*Note des imprimeurs.*)

aux heures où, contraints d'aliéner leur liberté, ils se trouvèrent forcés de choisir un maître, et nous avons vu que le monogramme d'Aradus paraît de temps à autre sur les monnaies des rois Séleucides. C'est dans cette rivalité des influences syrienne et égyptienne qu'il faut chercher la véritable cause de la lutte longue et acharnée de Marathus et d'Aradus.

Aradus inaugure l'ère de son autonomie dans l'automne de l'an 259, et c'est peut-être à cette date que remonte la rupture définitive entre les deux villes sœurs ; on était sous les règnes d'Antiochus II Théos (261-246) et de Ptolémée II Philadelphe (287-247), et c'est vers 259 que commence entre ces deux princes une grande guerre sur laquelle les historiens nous ont conservé peu de renseignements[1]. Nous savons seulement qu'Antiochus II fut malheureux et que Ptolémée reconquit une partie de la Phénicie et de la Cilicie. Qu'advint-il d'Aradus et de Marathus au milieu de ces évènements obscurs ? Nous ne saurions le savoir. Cependant si les monnaies de Marathus de cette époque nous présentent des types égyptiens, tandis que l'atelier d'Aradus ne nous en fournit aucun, mais paraît, au contraire, avoir fonctionné au nom du roi de Syrie, il est permis de conclure de là que Marathus se déclara pour le roi d'Egypte, tandis qu'Aradus, plutôt favorable au roi de Syrie, conquit son indépendance à la faveur de ces troubles : telles sont, vraisemblablement, les circonstances politiques qui ont porté les Aradiens à créer une ère nationale.

1. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. III, p. 309 et suiv.

Ces inductions, qui ont pour base l'étude des médailles, trouvent leur confirmation directe dans un épisode du règne d'Antiochus III le Grand, raconté par Polybe (V, 68). Lors des négociations qui, vers 221, furent entamées à Séleucie sur l'Oronte, territoire égyptien, entre Ptolémée IV Philopator et Antiochus III, le roi d'Egypte réclama formellement toute la Phénicie, sur laquelle ses prédécesseurs s'étaient arrogé des droits. Ces prétentions ayant paru inadmissibles à Antiochus III, les pourparlers furent rompus, la guerre déclarée, et la flotte égyptienne, rassemblée à Gaza sous les ordres de Nicolaos et de Perigénès, se mit en campagne. De son côté, Antiochus III envahit la Cœlésyrie et la Phénicie et s'avança jusqu'à Marathus. Là, les Aradiens vinrent spontanément le trouver, se rangeant dans son parti ; Antiochus fit alliance avec eux et, jouant le rôle d'arbitre pacificateur, il réussit à apaiser momentanément la rivalité déjà vieille des Aradiens et des Marathiens, qui était sur le point d'éclater en une collision sanglante. Après s'être ainsi assuré l'appui d'Aradus et de Marathus, le roi de Syrie s'avança jusqu'au cap Theoprosopon, et c'est là qu'il mit le pied sur le sol ennemi, c'est-à-dire dans les possessions égyptiennes.

La lutte fratricide d'Aradus et de Marathus paraît donc n'être qu'un épisode de la guerre que se firent pendant tant d'années les rois de Syrie et d'Egypte pour la possession de la Phénicie. Cet antagonisme des deux cités éclata de nouveau, ainsi que nous

l'avons déjà raconté[1], sous le règne d'Alexandre I Bala. Alors, c'est-à-dire vers l'an 148 ou 150 avant notre ère, Ammonius gouverneur de la Phénicie du nord, au nom du roi de Syrie, autorisa les Aradiens à détruire Marathus. Les Aradiens fomentèrent un odieux complot pour surprendre Marathus, mais ils furent trahis par un des leurs qui se jeta à la nage pour aller prévenir la ville menacée. La conspiration échoua et Marathus fut sauvée encore une fois.

Tel est le cadre historique au milieu duquel se placent les premières émissions des monnaies autonomes d'Aradus. Les tétradrachmes aux types d'Alexandre, finissant dans cette ville en l'an 76 des Séleucides (237 av. J.-C.), empiètent de 23 années sur l'ère d'Aradus ; remarquons que c'est seulement aussi dix-huit ans après l'invention de son ère propre que Tripolis commence à substituer sur ses monnaies des dates de cette ère nationale aux dates séleucidiennes usitées jusque-là[2]. D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, les premières monnaies datées suivant l'ère aradienne portent l'an 20 (ci-dessous les n°s 1, 2 et 3). Il résulte de là que, pendant trois années, l'atelier d'Aradus produisit concurremment des monnaies avec deux computs différents : les pièces destinées au commerce extérieur continuaient à porter l'ère séleucidienne, tandis que les petites divisions réservées aux transactions locales et qui, auparavant, étaient sans date, commencèrent à faire mention de

1. *Marathus*, dans la *Revue numismatique*, 1888, p. 499.
2. Six, *L'ère de Tripolis*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1886, p. 229.

l'ère aradienne qui ne tarde pas à prévaloir exclusivement.

1. — Tête laurée et barbue de Melqart ou de Zeus (?), à droite. Grènetis.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos ; au dessus, le monogramme composé des lettres AP. A l'exergue, la date N ϟ ⊔ ϱ (= *dans l'année 20*). Grènetis.

Æ. 14 mill. — 2 gr. 75.

La date est suffisamment lisible. On reconnaît sans hésitation la lettre ב devant le mot שת, bien que ce préfixe ne paraisse pas, dans la suite, sur les monnaies datées d'Aradus. Ainsi qu'on a pu le remarquer, les types sont pareils à ceux de la médaille décrite ci-dessus sous le n° 7 (p. 314) : il ne manque à cette dernière que la date. M. Imhoof Blumer a publié une pièce aux mêmes types, avec INשת (an 21 [1]).

2. — Tête tourelée de Tyché, à droite. Grènetis.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Dans le champ, un monogramme ; à l'exergue, une date variable.

Æ. 14 mill. — 2 gr. environ.

Variétés :

Au dessus de la proue	A l'exergue	
AP	N ϟ ⊔	(an 20)
AP	III III N ϟ ⊔	(an 26) Pl. XII, fig. 7.
II	II III – N ϟ ⊔	(an 35)
AP	II NN ϟ ⊔	(an 42)

1. Imhoof Blumer, *Monn. grecq.*, p. 447, n° 45.

La date seule différencie ces pièces de celle que nous avons décrite ci-dessus, sous le n° 8 (p. 314).

3. — Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur le cou.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athena Promachos. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP ; à l'exergue, une date variable. Æ. 16 mill.

Variétés, avec les dates suivantes :

N ϟ ω (an 20) — Pl. XII, fig. 8.
II N ϟ ω (an 22)

Ces pièces sont aux mêmes types que le petit bronze sans date, décrit plus haut sous le n° 10 (p. 314).

4. — Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos. Dans le champ, des lettres variables ; à l'exergue, une date. Æ. 17.

Variétés.

Au dessus de la proue	A l'exergue
ϟ ϟ ϟ	I III – N ϟ ω (an 34)
II	II III – N ϟ ω (an 35) Pl. XII, fig. 9.

Les lettres II que nous trouvons sur le bronze de l'an 35 se voient également sur la petite pièce d'argent, décrite sous le n° 2, avec la même date.

5. — Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Dans le champ, des lettres variables ; à l'exergue, une date. Æ. 19 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue	A l'exergue	
ϥ ꝑ ϥ	II III NNϮ ⊍	(an 45) Pl. XII, 10.
ϥ ꝑ ⊍	I III – NNϮ ⊍	(an 54)
Γ, aplustre et P	III – NNNϮ ⊍	(an 73)
ϢΛ⊍	II III – NNNϮ ⊍	(an 75)

Dans le monogr. composé des lettres ΓB on pourrait proposer de reconnaître le nom de Gabala, l'une des colonies aradiennes de la côte.

6. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis.

℞. Proue de navire à droite, ornée de l'aplustre ; au dessus, lettres et monogrammes variables ; à l'exergue, une date. Æ. 18 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue	A l'exergue	
ꝑ	. . . NNNϮ ⊍	(an 60 ?)
ϮꝑO	II III – NNNϮ ⊍	(an 75) Pl. XII, 11.
ϤϮϢ	(date fruste)	

7. — Buste tourelé de Tyché à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis.

℞. Tyché tourelée debout à gauche ; elle est vêtue d'une ample tunique talaire et d'un péplos ; de la main droite elle tient une couronne et de la gauche elle s'appuie sur un long sceptre. Dans le champ, à droite, une date ; à gauche, des lettres variables. Æ. 20 mill.

Variétés :

A gauche	A droite
𐤀𐤓 (אר, *Aradus* ?)	II III – NNΛ ϟ ω (an 75) Pl. XII, fig. 12.
𐤉	NNNNϟω (an 80)
𐤉𐤄	(date fruste)

8. — Tête de Poseidon, à droite, la tête ceinte d'une couronne de baies de plantes marines, et portant le trident sur l'épaule.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zeus debout à gauche, à demi nu, tenant le foudre de la main droite et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Devant, IN, la date ΠΣ (an 86) et un palmier.

Æ. 31 mill. Tétradr., 17 gr, 05. Pl. XII, fig. 13.

Ce très remarquable tétradrachme est inédit, et il est venu récemment enrichir les collections du Cabinet des Médailles. Il a été frappé en l'an 174 avant notre ère (139 de l'ère des Séleucides), c'est-à dire peu après l'avènement d'Antiochus IV Epiphane au trône de Syrie. Nous voyons, pour la première fois, le nom des Aradiens paraître en toutes lettres sur leurs espèces. La belle tête de Poseidon paraît inspirée de celle qui forme le type des célèbres tétradrachmes d'Antigone Gonatas (277-239) ou d'Antigone Doson (229-220). Mais Poseidon sur la pièce aradienne fait-il allusion à une victoire navale comme sur la monnaie macédonienne ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Le culte du dieu de la mer était naturellement fort en honneur dans les villes de la côte de Phénicie, et l'on connaît les monnaies de Berytus qui représentent

Poseidon dans un char traîné par des hippocampes. A l'époque romaine la figure de Poseidon paraît sur quelques monnaies aradiennes[1].

9. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos ; sur la proue, Zeus à demi nu est assis, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre et tenant de la main droite une couronne. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date et parfois une lettre. Æ. 22 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue :	A l'exergue :	
	II III NNNNתש	(an 85)
	I III III NNNNתש	(an 87)
	III III III NNNNתש	(an 89)
פמ	..Nתש	(an 120 ?)
נא	II III Nהתש	(an 125)
נא	I III III Nהתש	(an 127) et ∧
נא	III III III Nהתש	(an 129) et ∧
נא	–Nהתש	(an 130) et ק
		Pl. XII, fig. 14.
(?)	II III III NNהתש	(an 148) et [illegible]

Il semble qu'on doive lire sur ce dernier exemplaire le mot מקרב en lettres retournées.

10. — Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.

1. Sur le culte de Poseidon à Aradus, voyez Stark, *Gaza*, p. 300, et ci-dessous la monnaie décrite p. 430, n° 23.

℞. Eperon de navire, à gauche. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date. Æ. 16 mill.

Variétés :

Au dessus de l'éperon :	A l'exergue :
[illegible]?	III – NNNNhw (an 93)
[illegible]	I III – NNNNhw (an 94)
[illegible]	II III – NNNNhw (an 95)
[illegible]	II III – NNNNhw (an 95)
[illegible]	I hIhw (an 101)
[illegible]	III hIhw (an 103)
[illegible]	II III hIhw (an 105). Pl. XII, 15.
[illegible]	III III hIhw (an 106)
[illegible]	III III III hIhw (an 109)
[illegible]	III III III hIhw (an 109)
[illegible]?	– hIhw (an 110)
[illegible]	– hIhw (an 110)
[illegible]	– hIhw (an 110)
[illegible]	– hIhw (an 110)
[illegible]	I – hIhw (an 111)
[illegible]	I – hIhw (an 111)
[illegible]?	I – hIhw (an 111)
[illegible]	II – hIhw (an 112)
[illegible]	II – hIhw (an 112)
[illegible]	II – hIhw (an 112)
[illegible]	III – hIhw (an 113)
[illegible]	III – hIhw (an 113)
[illegible]	I III – hIhw (an 114)
[illegible]	I III – hIhw (an 114 ?)

𐤉𐤀	III III – 𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 116)
𐤉𐤃	III III – 𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 116)
𐤉𐤀	I III III – 𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 117)
𐤉𐤃	I III III – 𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 117)
𐤉𐤀	𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 120)

11. — Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos ; au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date souvent accompagnée d'une lettre. Æ. 16 mill. 2 gr. 50 environ

Variétés :

Au dessus de la proue :	A l'exergue :	
ΑΡ	III III 𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 106)
ΕΝ	– 𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 130) et 𐤓 Pl. XII, 16.
ΜC	I – 𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 131) et 𐤓
?	II – 𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 132) et 𐤉
ΕΝ	𐤍𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 140)
ΒC	I III 𐤍𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 144) et 𐤉
ΒC	I III III – 𐤍𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 147) et 𐤋
ΒC	– 𐤍𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 150) et 𐤆
Λ	III – 𐤍𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 153)
ΚΑ	III – 𐤍𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 153)
ΑΡ	I III III – 𐤍𐤍𐤀𐤉𐤀𐤅	(an 157)

12. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec un voile couvrant la nuque et les épaules.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ· Niké debout à gauche, vêtue du

double chiton, les cheveux noués au sommet de la tête ; de la main droite, elle tient l'aplustre et de la gauche une palme. Devant elle, sur trois lignes, une date et des lettres grecques et phéniciennes variables. Le tout dans une couronne de laurier.

Æ. 32 à 25 mill. Tétradr. attique.

Cette description se rapporte à la série de tétradrachmes autonomes dont l'abondance atteste la prospérité commerciale d'Aradus à l'époque de leur émission. Le plus ancien connu porte la date 123 (= 136 av. J.-C.) : leur émission commence par conséquent au milieu des discordes qui ensanglantèrent la Syrie sous les règnes bouleversés de Tryphon, d'Antiochus VII Sidétès et de Démétrius II Nicator. Mionnet[1] signale, à la vérité, un tétradrachme du Cabinet de France qui porterait la date Ϲϥ (an 96) ; mais il s'agit en réalité de la date ϹϥΡ (an 196), dont la première lettre Ρ est à peine perceptible. Les tétradrachmes aradiens au type de la Victoire ont été émis sans interruption depuis l'an 123 jusqu'à l'année ϹΙΓ (= an 213) d'Aradus, soit l'an 46 avant notre ère, date de la mort de Pompée, le conquérant de la Syrie[2].

Outre la date aradienne, ces tétradrachmes portent dans le champ du revers deux autres indications variables, qui sont sans doute des marques d'émission ou des noms de magistrats. L'une de ces mentions est une lettre phénicienne ou une

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 454, n° 763.
2. *Numism. Chronicle*, 1864, p. 187 ; Leake, *Asiatic Greece*, p. 26.

marque numérale, l'autre consiste invariablement en deux lettres grecques. Voici les variétés que j'ai eu l'occasion de relever au cours de mes recherches ; le nombre pourrait sans doute en être singulièrement augmenté :

ΓΚΡ (an 123)	—	(?)	—	ΔC [1]
ΖΚΡ (an 127)	—	⊀	—	ΓC
ΗΚΡ (an 128)	—	⊾	—	ΔN
ΘΚΡ (an 129)	—	⊀	—	ΔC
ΑΛΡ (an 131)	—	⊾	—	ΘN
ΒΛΡ (an 132)	—	⊾	—	ΕN
ΒΛΡ (an 132)	—	⊀	—	ΕN
ΓΛΡ (an 133)	—	⊾	—	ΘC
ΖΛΡ (an 137)	—	⊾	—	ΘC
ΗΛΡ (an 138)	—	∧	—	ΘC
ΘΛΡ (an 139)	—	⊾	—	ΘC
ΘΛΡ (an 139)	—	⊾	—	ΘC
ΜΡ (an 140)	—	⊾	—	ΕN
ΒΜΡ (an 132)	—	∧	—	ΔN
ΓΜΡ (an 143)	—	⊾	—	AC
ΘΜΡ (an 149)	—	⊾	—	BC
ΑΝΡ (an 151)	—	?	—	AC
ΒΝΡ (an 152)	—	⊾	—	ΘC
ΒΞΡ (an 162)	—	⊀	—	ΘN
ΓΞΡ (an 163)	—	?	—	MC
ΔΞΡ (an 164)	—	⊾	—	ΘC
ϛΞΡ (an 166)	—	⊾	—	ΓC
ΖΞΡ (an 167)	—	⊾	—	AC

1. Leake, *Asiatic Greece*, pp. 26-27.

ΗΞΡ	(an 168)	—	Λ	—	ΔC
ΗΞΡ	(an 168)	—	ϟ	—	ΔC
ΘΞΡ	(an 169)	—	ϟ	—	ΘC
ΘΞΡ	(an 169)	—	ϟ	—	ΘC
ΟΡ	(an 170)	—	⊀	—	ΜΣ
ΑΟΡ	(an 171)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΑΟΡ	(an 171)	—	Λ	—	ΜΣ
ΒΟΡ	(an 171)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΒΟΡ	(an 172)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΓΟΡ	(an 173)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΔΟΡ	(an 174)	—	ϟ	—	ΘΕ
ΖΟΡ	(an 177)	—	ϟ	—	ΘΕ
ΖΟΡ	(an 177)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΗΟΡ	(an 178)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΘΟΡ	(an 179)	—	⊀	—	ΜΣ
ΠΡ	(an 180)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΠΡ	(an 180)	—	⊀	—	ΜΣ
ΠΡ	(an 180)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΑΠΡ	(an 181)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΒΠΡ	(an 182)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΓΠΡ	(an 183)	—	⊀	—	ΜΣ
ΓΠΡ	(an 183)	—	ϟ	—	ΜΣ
ΕΠΡ	(an 185)	—	Λ	—	ΜΣ
ΕΠΡ	(an 185)	—	Λ	—	ΑΣ
ΖΠΡ	(an 187)	—	ϟ	—	ΑΣ
ΖΠΡ	(an 187)	—	ϟ	—	ΑΣ
ΗΠΡ	(an 188)	—	ϟ	—	ΜΣ

HΠP	(an 188)	—	⊀	—	MΣ
ΓϤP	(an 193)	—	⊰	—	AΣ
ΓϤP	(an 193)	—	∧	—	AΣ
EϤP	(an 195)	—	∧	—	AΣ
ϛϤP	(an 196)	—	⊰	—	AΣ
ϛϤP	(an 196)	—	⊹	—	AΣ
ZϤP	(an 197)	—	⊀	—	AΣ
HϤP	(an 198)	—	∧	—	AN
HϤP	(an 198)	—	⊹	—	AΣ
ΘϤP	(an 199)	—	⊀	—	AN
C	(an 200)	—	⊰	—	EΣ
CIA	(an 211)	—	⊰	—	ΔΣ
CIΓ	(an 213)		?		?

Bien qu'elle soit fort incomplète, la liste chronologique que nous venons de dresser est pourtant déjà suffisamment imposante pour que nous puissions chercher à nous rendre compte du sens général des lettres phéniciennes et grecques qui accompagnent la date sur chacun des tétradrachmes. Ce sont incontestablement des marques d'atelier ou d'émission. Comme nous le constaterons tout à l'heure, un certain nombre de ces lettres phéniciennes et grecques se retrouvent sur les petites pièces d'argent ou sur les bronzes qui ont été frappés en même temps que les tétradrachmes. On ne saurait songer à reconnaître des dates dans les lettres ΔC, ΘC, MΣ, etc ; il faut aussi repousser l'opinion, émise par quelques-uns, d'après laquelle les lettres ЄN désigneraient l'atelier de Enydra, l'une des colo-

nies d'Aradus sur la côte phénicienne ; nous signalerons plus loin des bronzes où les lettres phéniciennes אן paraissent correspondre aux lettres grecques ΕΝ.

Quand on envisage notre liste dans son ensemble, il semble qu'il y ait une sorte d'alternance et de retour des mêmes lettres au bout d'une certaine période. Pour les lettres phéniciennes, nous trouvons, par exemple, la lettre א, avec les dates 127, 129, 132, 162, 179, 180, 183, 188, 197, 199, et il nous en manque sans doute un grand nombre : la distance des années 127 et 199 prouve qu'il ne saurait être question d'un nom de magistrat désigné par son initiale. Les mêmes observations peuvent être faites sur les autres lettres de la série. Ces caractères, d'ailleurs, sont peu variés, et l'alphabet phénicien est loin d'être représenté en entier ; on ne trouve que les suivants : ק, ר, ג, ב, א, et la marque numérale 𐤇 qui désigne le nombre 21. Si ce sont là des indices d'ateliers spéciaux, nous aurions donc six officines et l'on pourrait s'attendre à ce que ces six marques se reproduisent sur les émissions de chaque année.

Quand aux lettres grecques, au nombre de deux, elles sont peut-être indépendantes l'une de l'autre, bien que toujours juxtaposées. Je remarque en effet que la seconde varie peu : c'est constamment C ou Σ, N et quelquefois E ou Є, ce qui ne fait en réalité que trois lettres. La première lettre change plus fréquemment ; je relève les suivantes : A, B, Γ, Δ, E, Θ, M. Ces sept lettres se combinent avec les trois autres dans

un ordre dont je n'ai pu saisir la loi. Je livre ces observations aux numismatistes plus sagaces, heureux si j'ai pu contribuer dans une mesure quelconque à faire retrouver l'organisation et le fonctionnement d'un atelier monétaire dont l'activité a particulièrement été féconde entre l'époque d'Alexandre et l'arrivée des Romains en Syrie. En attendant, il faut dire comme au temps d'Eckhel : *variæ in his notæ arithmeticæ suum adhuc Œdipum expectant*[1].

13. — A ces tétradrachmes correspondent des drachmes de poids attique, qui ont, au droit et au revers, des types pareils aux monnaies contemporaines d'Ephèse, c'est-à-dire l'abeille et le cerf. On peut croire que ces drachmes ont été frappées en vertu d'un traité commercial ou d'une alliance monétaire entre Ephèse et Aradus qui, dans les deux siècles qui précédèrent notre ère, étaient les deux villes les plus commerçantes de l'Asie Mineure et de la côte de Syrie. Ces drachmes ont été frappées en grande quantité et on les rencontre aujourd'hui en abondance ; leurs variétés consistent dans les lettres, dates et monogrammes qu'on relève dans le champ du droit, de chaque côté de l'abeille. Les dates sont fort rares ; M. Six dit qu'on en trouve depuis 169 avant notre ère, jusqu'en 148, puis en 127 et en 110; il relève, sans indiquer ses sources, de ϟ (= an 90) à ΡΙΑ (= an 111), puis ΒΛΡ (= an 132) et ΘΛΡ (= an 139)[2].

Les premières de ces dates auraient pour consé-

1. Eckhel, *D. N. V.*, t. III, p. 395.

2. Six, dans *Numism. Chronicle*, 1877, p. 187 ; B. Head, *Ephesus*, dans le *Numism. Chronicle*, 1880, pp. 139-140 et 163-164.

quence de faire remonter l'émission de ces drachmes aux types éphésiens longtemps avant celle des tétradrachmes dont nous venons de parler. Mais cette conclusion me paraît devoir être repoussée. J'ai relevé dans la liste ci-dessous toutes les variétés qui me sont passées entre les mains et qui représentent plus de cent exemplaires ; j'y ai ajouté la description de celles qui, déjà publiées, m'ont paru dignes de confiance : on verra qu'il est fort peu de ces pièces qui portent des dates, et que la plus ancienne date qui soit hors de toute discussion est seulement l'année 132. Un simple coup d'œil jeté sur notre liste permettra de douter que la lettre ϙ soit réellement l'année 90 ; c'est plutôt une marque d'atelier ; je n'ai rencontré nulle part les dates que signale M. Six entre ϙ (90) et ΡΙΑ (111). Sur une pièce du musée Hunter, il y a paraît-il, ΡΒ, ce qui ferait, si c'est une date, l'année 102 (158 av. J.-C.) ; les dates ΒΛΡ (an 132) et ΝΡ (an 150), sur des drachmes du même musée sont certaines. La date ΘΛΡ (an 139) est sur la pièce du Cabinet des Médailles que nous reproduisons sur notre planche XIII, fig. 3. Ainsi, jusqu'à plus ample informé, nous considèrerons prudemment comme certaines seulement les dates 132 (128 av. J.-C.), 139 (121 av. J.-C.) et sans doute aussi 150 (110 av. J.-C.) ; toutes les autres sont plus que douteuses et elles ne sauraient en conséquence autoriser à faire remonter l'émission de ces drachmes jusqu'à l'an 170 avant notre ère. Les deux ou trois dates certaines paraissent prouver au contraire que l'émission des drachmes au type éphésien a dû commencer en même temps que

celle des tétradrachmes au type de la Victoire. Dans le tableau qui suit, on remarquera que sur les pièces datées des années 132, 139 et 150, on lit à droite de l'abeille, les lettres ЄN, ΘC et BC qui se rencontrent également sur les tétradrachmes des mêmes années signalés plus haut.

Variétés :

A gauche de l'abeille		A droite de l'abeille
BΛP (an 132)	—	ЄN
ΘΛP (an 139)	—	ΘC Pl. XIII, fig. 3.
NP (an 150)	—	BC
ϕA	—	RE
ϕ	—	RE
PA	—	Σ
A (?)	—	P
HY	—	N̄
ΘY	—	M
[illegible]	—	[illegible]
[illegible]	—	[illegible]
[illegible]	—	ϕA
PB	—	[illegible]
PZ	—	[illegible]

14. — La drachme inédite ci-après rentre dans une série qui paraît avoir fait suite aux drachmes à types éphésiens :

Tête de femme à droite (Tyché ?), avec un voile sur la nuque, les cheveux relevés en chignon.

℞. Zébu couché à gauche, une patte en avant et essayant de se relever ; au dessus la lettre ϑ ; à l'exergue, la date ΔΞP (= 164).

Æ. 19. — Drachme, 3 gr. 85. Pl. XIII, fig. 4.

On remarquera que la lettre ב se trouve aussi dans le champ du tétradrachme décrit ci-dessus, avec la même date. Les types de la tête de femme et du zébu cornupète se rencontrent sur des bronzes très communs que nous décrivons ci-dessous sous le n° 19.

15. — Buste tourelé et drapé de Tyché à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Au dessus, des lettres variables ; au dessous, une date et une lettre. Æ. 14. — 1 gr. 90.

Variétés :

Au dessus	Au dessous
EN	– Nhlhw (an 130) et q. Pl. XIII, 5.
⊙Cq	AMP (an 141)
MCq	HMP (an 148)
BCzl	⊙MP (an 149) Pl. XIII, fig. 6.
BC	ANP (an 151)

16. — Bustes accolés de Zeus et de Héra, à droite.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date et souvent une lettre.

Æ. 16 mill.

Au dessus de la proue	A l'exergue
4D	II III Nhlhw (an 125)
4F	– Nhlhw (an 130) et q Pl. XIII, fig, 7.
4F	I – Nhlhw (an 131) et q
4F	II – Nhlhw (an 132) et q

17. Tête tourelée de Tyché à droite, les cheveux nattés sur le cou, et portant une palme sur l'épaule. Grènetis au pourtour.

℞. Aplustre. De chaque côté, des lettres variables et une date. Æ. 11 mill.

Variétés :

A gauche de l'aplustre	A droite de l'aplustre
ϟ ⊀	III – ϟ ϟ ⌣ (an 113)
ϟ ⊀	I III III – ϟ ϟ ⌣ (an 117)
ϟ ϟ / ϟ ϟ	– N ϟ ϟ ⌣ (an 130). Pl. XIII, 8.
ϟ ϟ ⌣ ⊀	N N ϟ ϟ ⌣ (an 140) et ϟ ϟ
ϟ ϟ ⌣ ⊀	III N N ϟ ϟ ⌣ (an 143) et ϟ
ϟ ϟ ⌣ ⊀	II III III N N ϟ ϟ ⌣ (an 148) et ϟ

18. — Tête de Méduse de face.

℞. Aplustre. A droite, BC et Λ; à gauche, la date ΘMP (an 149).

Æ. 12 mill. — 1 gr. 18. Pl. XIII, fig. 9.

19. — Tête diadémée et voilée de Tyché (non tourelée), à droite.

℞. Zébu bondissant à gauche. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date et une lettre.

Æ. 22 mill.

Variétés :

Au dessus du zébu	A l'exergue
ΓC	PΞS (an 166) et Λ
BC	PΞS (an 166 et Λ
BC et ΓC	PΞS (an 166) et Λ
I et CN	POA (an 171) — ?

N̄ et [illegible]	POA (an 171) — ?
ΦZ et CN	POΔ (an 174) et [illegible]
ĀN et ΠC	POE (an 175) M et [illegible] (?)
ΦZ et EN	POS (an 176) et N... ?
AN [illegible]	POS (an 176)
[illegible]	PΠ[illegible] (an 181) et CΩM[1]
ΘE [illegible]	PΠΓ (an 183 et [illegible]Z
CT CI	PΠΔ (an 184) [illegible] [illegible] Pl. XIII, fig. 10.
CT CI	PΠΘ (an 189) A N (?)

V^e^ période (46 av. J. C. à 244 après J.-C.)

Dans cette période nous groupons tout le monnayage d'Aradus sous la domination romaine, c'est-à-dire depuis l'an 46 av. J.-C., date du dernier tétradrachme autonome et, en même temps, date de la mort de Pompée, jusqu'à l'an 244, date de la mort de Gordien le Pieux, le dernier des empereurs romains dont, jusqu'ici, le nom se soit rencontré sur des monnaies sorties de l'atelier d'Aradus. Plusieurs des types déjà connus dans la période précédente se perpétuent dans celle-ci, mais dans un style barbare et grossier; il n'y a plus désormais de monnaies d'argent.

1. — Tête diadémée de femme à droite, les cheveux relevés en chignon et retombant sur la nuque.

1 Eckhel a déjà remarqué que sur cette pièce le graveur du coin monétaire a placé un *aleph* phénicien à la place de l'*alpha* grec, pour la dernière lettre de la date. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 393.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail ; de la main gauche, elle tient une corne d'abondance et elle s'appuie de la main droite sur la barre du gouvernail. Dans le champ, la lettre Α et la date ΖΙΣ (an 217).

Æ. 22 mill. Pl. XIII, fig. 11.

Ce type nouveau se perpétue sous l'empire.

2. — Tête nue de Marc Antoine, à droite.

℞. Zébu bondissant, à gauche. Au dessus, CΩM ; au dessous, la date CKB (an 222), M et ΔI.

Æ. 22 mill. [1]. Pl. XIII, fig. 12.

On a attribué à Aradus des monnaies de bronze qui portent d'un côté l'effigie de Marc Antoine et de l'autre celle de Cléopâtre, ou bien qui ont, au droit, l'effigie de Cléopâtre, tandis que le type du revers est une Victoire volant, comme sur les deniers romains de M. Vinicius [2]. Ces monnaies sont bien effectivement d'origine syrienne, mais rien ne justifie leur classement à Aradus. La légende : ЄΤΟΥC ΚΑ ΤΟΥ ΚΑΙ C ΘЄΑC ΝЄΩΤЄΡΑC, « l'an 21 qui est aussi l'an 6 de la nouvelle déesse, » place l'émission de ces pièces en l'an 30 ou 29 avant notre ère ; l'ère d'Aradus ou le monogramme de cette ville ne s'y trouve point, et aucun indice ne permet de choisir, pour l'émission de ce monnayage, Aradus plutôt que Berytus, par exemple, atelier qui a frappé sûrement des pièces au nom de Cléopâtre [3].

1. Cf. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 833.

2. Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 321, n°s 408 à 410 ; F. Feuardent, *Egypte ancienne*, p. 135 ; A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIII, p. 75.

3. F. Feuardent, *Egypte ancienne*, p. 128.

3. — Buste diadémé de femme, à droite, les cheveux relevés en chignon.

℞. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, des lettres variables ; au dessous, une date. Æ. 25 mill.

Variétés :

Au dessus du zébu	Au dessous du zébu
ϕB	CKΘ (an 229)
;ıϟ× Δ	CKΘ (an 229)

La légende phénicienne sur cette dernière pièce paraît composée des lettres מל suivies du chiffre 21 que nous avons souvent rencontré sur les monnaies des séries précédentes, sans en pénétrer la signification.

4. — *Auguste.* — Tête de femme, à droite, diadémée, les cheveux en chignon et retombant sur le cou ; devant, une petite tête d'Auguste, à droite.

℞. Zébu bondissant, à gauche ; dessous, la date ΣNH (= an 258). Æ. 20[1].

5. — Légende effacée. Tête nue d'Auguste, à gauche. Derrière, une contremarque.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ à l'exergue. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Dans le champ à droite, la date ZΙΣ (= an 267) ; à gauche, la lettre ϩ. Æ. 20.

Cette pièce a été mal lue par Mionnet qui l'attribue à Claude, tout en lisant la date ΣNH (an 258)[2].

6. — *Tibère.* — Tête de femme, à droite, diadémée,

1. Cette pièce est attribuée à Néron par Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 835.
2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 834.

les cheveux arrangés en chignon et retombant sur le cou ; devant, une petite tête de Tibère, à droite.

℞. Zébu bondissant, à gauche; au dessus, la lettre ϟ ; dessous, la date ϛΠΣ (= an 286). Æ. 23.

Claude. — (Voyez ci-après, n° 15.)

7. — *Caligula.* — Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. Double corne d'abondance ; à g., Λ ; à dr., la date ZϘΣ (an 297). Æ. 18 (Imhoof, *Mon. gr.* p. 447, n° 46).

8. — *Néron.* — Tête laurée de Néron, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune assise, à gauche, sur un gouvernail, tenant le manche du gouvernail et une corne d'abondance. Dans le champ, ΤΚΕ (an 325).

9. — *Domitien.* — ΑΥΤ· ΚΑΙΣΑΡ·ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ ΣΕΒΑΣ-ΤΟΣ ΓΕΡΜ. Tête laurée de Domitien, à droite.

℞. Même légende et même type, avec la date ΝΤ (= an 350) et la lettre ϟ. Æ. 24.

Autre exemplaire avec la date ΑΝΤ (351). Mionnet donne une monnaie du musée Farnèse aux mêmes types, avec la date ΒΝΤ (= an 352)[1].

10. — Tête de femme, à droite; devant, le buste lauré de Domitien.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, ΒΝΤ (= an 352); devant la lettre ϟ. Æ. 22 mill.

11. — Tête de Tyché, à droite, tourelée et portant une palme sur l'épaule.

1. Mionnet, *Descr.*, p. 462, n° 836, et *Suppl.* t. VIII, p. 322, n° 411. Il n'y a pas à tenir compte de la monnaie que Mionnet (n° 412) a décrite avec les têtes de Domitien et Domitia.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant orné de la figure d'un personnage tenant une trompe; sur la proue est assis Zeus à demi nu, s'appuyant de la main gauche sur son sceptre et tenant de la main droite une couronne. Dans le champ, la lettre ϟ; à l'exergue, la date ΕΝΤ (= an 355).

Æ. 20 mill. Pl. XIII, fig. 13.

12. — *Trajan.* ...ΝΕΡΟΥΑΣ·ΤΡΑΙΑΝΟΣ·ΣΕΒ·ΓΕΡ· Tête laurée de Trajan, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail, tenant de la main droite le manche de ce gouvernail, et de la main gauche une corne d'abondance; sur sa tête, le modius. Dans le champ, à gauche, la date ΤΞΓ (= an 363); à droite, la lettre ϥ. Æ. 24 mill.

13. Tête de femme diadémée, à droite, les cheveux nattés et retombant sur le cou; devant elle, une petite tête de Trajan lauré, à droite. Grènetis.

℞. Zébu bondissant, à gauche; dessous, ΑΡΑΔΙΩΝ; devant, une lettre phénicienne variable (ϥ, ʌ, etc.); au dessus, la date ΕΞΤ (= an 365). Grènetis.

Æ. 22 mill. Pl. XIII, fig. 14.

14. — Buste radié de Trajan, à droite. Grènetis.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Deux épis et une grappe de raisin émergeant d'un vase. Dans le champ, à droite, la date ΕΞΤ (= an 365). Grènetis.

Æ. 21 mill. Pl. XIII, fig. 15.

15. — Buste tourelé de Tyché, à droite, les cheveux nattés sur le cou, et portant une palme.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos ; sur la proue, Zeus à demi nu, assis, tenant d'une main un long sceptre et tendant de la main droite une couronne à Athéna. A l'exergue, la date ϙOT et Z (= an 372) ou ϙ indépendant et TZ (sans O) (= an 307, sous le règne de Claude). Æ. 20 mill.

16. — ...TPAIANOC APICT·KAIC·CEB·ΓEP ΔA[K·ΠAPΘ]... Tête laurée de Trajan, à droite. Grènetis.

℞. APAΔIΩN. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail; de la main droite elle tient le manche de ce gouvernail, et de la gauche une corne d'abondance. Dans le champ, à gauche, ΔOT (an 374) ; à droite, la lettre ϙ. Æ. 24 mill. [1].

17. — Même droit. En contremarque, L·XV.

℞. Même type, avec la date EOT (= an 375). Æ. 24 mill.

Nous rappellerons ici que c'est en s'appuyant sur la légende du droit des pièces précédentes (nos 16 et 17) que Noris, et à sa suite MM. Mommsen et Droysen, ont précisé le point de départ de l'ère aradienne [2]. Le titre de *Parthicus*, ΠAPΘ, donné à Trajan, qui forme l'argument essentiel de ces savants, n'est pas visible sur les exemplaires du Cabinet de France ; son existence est toutefois garantie par Noris, d'après une pièce de l'ancienne collection de Médicis, aujourd'hui au musée de Florence [3].

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 464, n° 845. Mionnet ajoute en note : « On doit lire sur les médailles bien conservées : AYTOKP·NEP·TPAIANOC·APICT·KAIC·CEB·ΓEP·ΔAK·ΠAPΘ. »
2. Voyez *Revue numismatique*, 1888, p. 516.
3. Noris, *Annus et epochae Syromacedonum* (1691), p. 364-365.

18. — Buste tourelé de Tyché, à droite, les cheveux nattés sur le cou, et portant une palme.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos ; sur la proue, Zeus à demi nu, assis à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre, et tendant de la main droite une couronne à Athéna. A l'exergue, la date ΕΟΤ (= an 375) ; à droite, la lettre ϟ. Æ. 21 mill.

19. — Variété, avec la lettre ק. Pl. XIII, fig. 16.

20. — Buste diadémé de femme, à droite, les cheveux en chignon et retombant sur les épaules ; devant elle, une petite tête laurée de Trajan. Grènetis.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, la date ΕΟΤ (= an 375) ; à gauche, la lettre ק. Æ. 21.

Il n'y a pas à tenir compte de la monnaie au nom d'Hadrien décrite par Mionnet[1], qui porterait à la fois les noms d'Aradus et de Laodicée.

21. — Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. Double corne d'abondance. Dans le champ, la date ΕΟΤ (= an 375) et la lettre ק. Æ. 20[2].

Marc Aurèle et Lucius Verus.

22. — ...ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ·ΚΑΙ·ΟΥΗΡΟϹ ϹΕΒΑϹΤΟΙ. Têtes laurées et affrontées de M. Aurèle et de L. Verus.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, la date ΑΚΥ (= an 421). Dans le champ, à droite, la lettre Ε. Grènetis. Æ. 21.

23. — Même droit.

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, n° 849.
2. Imhoof Blumer, *Monn. grecq.*, p. 447, n° 47.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite le manche du gouvernail. Au dessus, la date ΑΚΥ (= an 421); à gauche, la lettre Є. Grènetis. Æ. 25.

24. — Autre, avec la date ΒΚΥ (= an 422)[1].

25. *Commode.* — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤ·ΚΟΜ... Tête laurée de Commode, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune debout de face, tenant une corne d'abondance ; elle est placée entre deux cippes surmontés chacun d'une Victoire qui la couronne. Dans le champ, à gauche, ΗΜΥ (= an 448) et la lettre Γ. Grènetis. Æ. 25[2].

26. *Septime Sévère.* — ΑΥΤ·ΚΑΙ....CЄΟΥΗΡΟΝ CЄΒ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙϢΝ. Poseidon debout, à droite, le pied droit sur un rocher ; de sa main droite il s'appuie sur son trident et dans la gauche il tient un hippocampe. Dans le champ, à gauche, Α et la date ϹΝΥ (= an 456. Æ. 23[3].

27. *Caracalla.* — ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΑΝΤϢΝΙΝΟC·CЄ. Tête laurée de Caracalla, à droite ; dessous, la lettre Α.

℞. ΔΗΜΑΡΧ·ЄΙ·ΥΠΑΤΟC ΤΟ Δ. Aigle debout de face, les ailes éployées, tenant une couronne dans son bec. Entre ses pattes, un crabe surmonté d'un croissant ; dans le champ, à droite, un palmier.

Æ. 26. — 13 gr. 36. Pl. XIII, fig. 17[4].

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, nos 851, 852 et 853. Mionnet donne, d'après le catalogue d'Ennery, une pièce de l'an ΑΚΥ (421) avec la tête seule de Lucius Verus.

2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, n° 855.

3. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n° 856.

4. D'après Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 238, n° 786.

Une des plus heureuses découvertes de M. Imhoof-Blumer, dans son récent ouvrage (*Griechische Münzen*) a été de démontrer que les monnaies de bas argent, au type de l'aigle, qu'on classait en bloc à Antioche, doivent se répartir entre les villes suivantes : Antioche, Hiéropolis, Berœa, Zeugma, Aradus, Tripolis, Sidon, Tyr, Ascalon, Gaza, Emèse. L'attribution à Aradus de celle qui précède se justifie par la présence de la lettre A au droit et par le palmier du revers, symbole ordinaire de l'atelier d'Aradus.

28. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Tête laurée de Caracalla, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Dans le champ, à gauche, la lettre Є ; à droite, la date ΥΟΔ (= an 474). Grènetis. Æ. 19[1].

29. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Buste lauré et drapé de Caracalla, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Cyprès entre un lion et un taureau affrontés et accompagnant chacun une enseigne militaire. A l'exergue, Є·ϹΟΥ (= an 476). Dans le champ, à droite, Є. Grènetis.

Æ. 27 mill. Pl. XIII, fig. 18.

Cette médaille et d'autres analogues sont attribuées par Mionnet à Elagabale[2]. Mais je ne crois pas que cette attribution soit exacte ; la date est ainsi indiquée ϹΟΥ, et même sur un exemplaire du Cabinet des Médailles ϹΟΥ. Il me semble donc qu'on doive

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n° 857.
2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n°s 858 à 860, et *Suppl.*, t. VIII, p. 323, n°s 414, 415 et 416.

lire 476 (= 217 de J.-C.), la dernière année du règne de Caracalla, plutôt que 477 (= 218 de J.-C.), la première année du règne d'Elagabale. Si c'était cette dernière date, on ne comprendrait guère que le chiffre 7 (Z) fût retourné et ainsi fait, ϟ, sur tous les exemplaires, produits avec des coins différents.

30. *Gordien le Pieux.* — ΑΥΤΟΚ·Κ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum et de la cuirasse. Grènetis.

℞. ЄΤΟΥϹ ΗϟΥ (= an 498) ΑΡΑΔΙΩΝ. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Grènetis.

Æ. 30 mill. Pl. XIII, fig. 19.

Cette monnaie de Gordien le Pieux, que je crois inédite, est la dernière d'Aradus. L'année 498 de l'ère aradienne correspond à l'an 239 de J.-C., qui est la seconde année du règne de Gordien (238-244 de J.-C.)

E. Babelon.

DES
TRANSFORMATIONS SUCCESSIVES
DU SOU

1°. Le nom de sou, *solidus*, remonte à Constantin et à la réforme monétaire qui lui est attribuée; il devint, dans la partie latine de l'empire, le nom de la pièce d'or base du nouveau système, et 72e partie de la livre romaine. Après l'invasion, cette pièce continua à être frappée, tant dans les provinces qui continuèrent à appartenir à l'empire romain d'Orient, que dans les états fondés par les barbares sur le territoire de l'ancien empire et en particulier dans la Gaule mérovingienne, mais avec des affaiblissements de plus en plus frauduleux. Bientôt le sou lui-même ne fut plus frappé qu'exceptionnellement et la seule pièce courante en or fut le Triens ou Tremissis, le tiers du sou.

La frappe et l'usage de la monnaie d'or disparaissent à l'avènement des Carolingiens, et le nom de sou est alors donné au vingtième de la livre d'argent, ou plutôt, initialement, à la somme comptée de 12 deniers d'argent, seule monnaie subsistante.

Cette transposition de nom a été très diversement expliquée et bien des systèmes ont été proposés. Dans une étude antérieure nous avons développé l'idée

que la douzaine de deniers équivalant au triens, qui circulait presque exclusivement alors à la place de l'ancien sou d'or, ce mot de sou avait pu sans équivoque être attribué à cette douzaine, devenue dans la pratique l'unité principale.[1] Quoi qu'il en soit, depuis Charlemagne le mot de sou n'a plus signifié que cette collection de deniers d'argent, vingtième de la livre-poids; mais jamais à ces époques il n'a été frappé de pièces de cette valeur, et le mot sou ne signifiait qu'une somme de douze deniers ou la vingtième partie de la livre. Cependant l'harmonie complète existant entre les valeurs et les poids permit de laisser tomber le mot d'*once* comme fraction de la livre, et le sou devint en poids, comme en monnaie, la première sous-division de la livre, surtout quand il s'agissait de peser les métaux précieux.

Au moment de la séparation de la livre poids de la livre de compte qui a eu lieu par le fait des premiers affaiblissements de la monnaie, c'est-à-dire vers la fin du règne de Philippe Ier, la livre perdit le sens d'unité invariable de poids, et il fallut laisser cette attribution à une nouvelle unité exclusivement de poids, le *marc*, qui fut divisé en 8 onces[2]. A l'origine, ces 8 onces équivalaient à 20 sous tournois, et bien des expressions déduites de cette équivalence ont subsisté dans la pratique monétaire longtemps après qu'elle eut disparu de la réalité.

Le sou, fraction de la livre, participe pleinement à

1. *Origines de la livre d'argent.*

2. Ces 8 onces équivalaient à 9 anciennes onces romaines; les 20 sous tournois formant la nouvelle livre faisaient donc les 3/4 de l'ancienne livre de poids.

la condition de l'unité principale somme de 240 deniers dont la valeur intrinsèque est difficilement contrôlable. Chaque denier, en effet, n'est plus représenté que par une pièce de billon qui inspire de sérieuses appréhensions à celui qui l'accepte, car le titre peut en être très variable, et cette petite monnaie est rapidement discréditée pour tous ceux qui thésaurisent.

2°. Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion d'apprécier quels étaient les avantages et les inconvénients de l'existence d'une unité de compte. Il nous suffit de répéter que la fantaisie n'y était pour rien, et que l'arbitraire royal, quel qu'il pût être, n'a jamais pu changer la situation générale des cours, mais produire seulement des accidents et des soubresauts locaux, partiels et momentanés. Les seules modifications durables, agissant d'une manière permanente par des effets continus, sont celles qui sont dues à la hausse constante des meilleures pièces plus sûres vis-à-vis du bas billon. Cette hausse des espèces frappées sur le fin, ou très près du fin, était favorisée par la concurrence des pièces usées et des pièces étrangères de moindre valeur, ainsi que par la proportion souvent fixée trop haut entre l'or et l'argent dans les émissions des monnaies. L'augmentation résultant de ces diverses causes pour la valeur nominale des bonnes espèces était de temps en temps sanctionnée partiellement par le pouvoir qui fixait aux anciennes espèces un cours plus élevé, ou qui frappait au cours précédent des espèces nouvelles de type à peu près semblable, mais de moindre poids

de fin. Cette hausse était aussi poussée par tous les marchands d'argent qui avaient alors une énorme influence sur les décisions d'un gouvernement dont les finances étaient souvent obérées et les revenus engagés. Quoique les mauvaises fabrications, qui attribuaient arbitrairement une valeur fiduciaire à des espèces affaiblies, n'aient jamais eu en France qu'une action restreinte et de peu de durée, elles contribuaient de même à accroître dans le public le sentiment de l'instabilité de la valeur nominale des pièces courantes, estimées en sous et deniers.

3° On conçoit donc la nécessité pour le public de s'arrêter à certaines bonnes espèces ayant obtenu la faveur générale dans la pratique des usages courants, en laissant absolument de côté leur *valeur nominale en unité de compte*. De là une indicible répugnance pour ce même public à donner habituellement le nom de *sou*, même à une bonne pièce légalement émise pour 12 deniers, puisque cette pièce pouvait prendre au change des valeurs plus élevées et valoir 13, 14 ou 15 deniers chez les changeurs et les banquiers.

De même l'habitude maintenue en France jusqu'au règne de Louis XIV de compter indifféremment en Parisis ou en Tournois[1] aurait introduit une équivoque perpétuelle sur la valeur de ce mot de sou, incertitude qui ne pouvait compatir avec une monnaie réelle.

Pour ces raisons, le mot de sou, comme celui de livre, ne fut jamais donné à aucune pièce réelle dans

1. On sait que la livre et le sou parisis étaient plus forts d'un quart que la livre et le sou tournois; la livre parisis valait 25 sous tournois, et le sou parisis 15 deniers tournois.

la pratique, avant que les deux sources de confusion que nous avons énoncées n'eussent totalement disparu, c'est-à-dire avant que le développement énorme donné au crédit et à la spéculation sur le papier n'eût complètement supprimé l'agiotage officiel sur les monnaies, et avant que le compte en *parisis* ne fût pleinement tombé en désuétude [1]. La première pièce qui prit et garda le nom de *sou* dans l'usage général fut une pièce de cuivre pesant environ 10 grammes, émise en 1719 pour une valeur de 12 deniers. Auparavant les pièces de 12 ou 15 deniers s'appelaient *gros*, *blancs*, *grands blancs*, *douzains*. Pour ces derniers, le fait de ne pas prendre le nom de sou est d'autant plus curieux qu'ils n'étaient plus que des pièces de très faible titre, et que par conséquent ils échappaient totalement à l'agiotage qui affectait encore les espèces supérieures.

4° D'autre part, si l'idée de douzaine et de numération duodécimale, qui avait créé originairement le sou, avait une grande valeur dans la pratique d'un peuple à civilisation très rudimentaire, et se servant surtout de la numération parlée ou de tête, elle perdait toute utilité dans tous les comptes écrits, depuis les plus petits comptes de ménage jusqu'aux écritures de la comptabilité générale. On y préférait beaucoup toutes les pièces réelles qui pouvaient rentrer dans les règles de la numération décimale. C'est ce qui explique la grande faveur des pièces de 5, de 10, de 15 deniers, et même de 20 ou de 30.

1. Nous verrons dans un instant que sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV le nom de sou fut donné exceptionnellement à deux fabrications sans importance qui n'eurent aucune durée.

C'est aussi ce qui explique le long maintien du compte en parisis, où le sou valait 15 deniers tournois, et le double sou 30 deniers, malgré les confusions qui pouvaient en résulter. Il est vrai que la confusion entre les deux types avait beaucoup servi autrefois pour faire passer et accepter dans le public les divers affaiblissements de la monnaie, et qu'elle continuait à favoriser l'agiotage sur les espèces et la hausse des anciennes pièces.

5° Avant de commencer l'étude des divers types qui se rapportent directement au sou de 12 ou de 15 deniers, nous retiendrons donc que, jusqu'au premier quart du 18e siècle, le *sol* était uniquement une sous-unité de compte dont il n'eut pas été logique d'appliquer invariablement le nom à une pièce réelle pouvant représenter un nombre variable de deniers, suivant la hausse spontanée ou ordonnée des espèces en cours.

6° Jusqu'au commencement du XVIe siècle, il ne fut pas frappé en argent ou en billon de pièces de dimension ou de poids plus grands que ceux de notre pièce actuelle de un franc. On rapporte à saint Louis la création de la monnaie des *gros* valant originairement 12 deniers et qui finit sous Louis XI avec le cours de 33 deniers. La monnaie des gros fut toujours frappée très près du fin, habituellement à 23/24.

C'était la monnaie vraiment supérieure du temps. La taille en varia presque du simple au double : de 58 au marc sous saint Louis, elle fut de 96 au marc en 1375 et remonta à 69 sous Charles VII dans son dernier type.

A côté de la monnaie des gros, frappée très près du fin, on avait une seconde monnaie frappée en moyen billon, c'est celle des *blancs* qui fut commencée sous le règne de Jean le Bon et qui, continuée par les douzains, existait encore sous Louis XIV avec les pièces de 3 et de 6 blancs. La monnaie des blancs succéda aux anciennes *Mailles*, *Mailles tierces simples et doubles Bourgeois*, qui emportaient avec eux tout le souvenir des mauvaises fabrications de Philippe le Bel. Le blanc valait 5 deniers, et le grand blanc valait 10 deniers. En laissant de côté les mauvaises périodes où des valeurs fictives furent arbitrairement données à toutes ces pièces, les blancs finirent par monter jusqu'à 12 et 13 deniers sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII et gardèrent cette valeur, mais en perdant de leur poids sous Louis XII et jusque sous François Ier. Frappés originairement à 10/36 de fin et de 80 au marc en 1354, ils subirent toutes les fantaisies des détestables fabrications de cette époque, mais nous savons que ces mauvaises fabrications successives n'avaient jamais ni importance ni durée. Les blancs à l'écu, qui furent la monnaie principale sous Charles VI et Charles VII, valaient 10 deniers; ils étaient frappés d'abord à 6/12 puis à 5/12 de fin et ils étaient de 75, puis de 80 au marc. Les blancs au soleil de Louis XI et de ses successeurs jusqu'à François Ier étaient à 9/24 de fin et de 78 1/2, puis de 86 au marc. Nous avons dit qu'ils valaient 12 et 13 deniers. Les douzains qui les continuèrent, commencèrent en 1541 à 11/36 de fin et de 91 1/2 au marc pour finir sous Louis XIII et Louis XIV à 23/96 de fin et de 145 au marc.

Ces différents blancs et douzains comportaient des

petits blancs et des sizains frappés à proportion. Nous parlerons plus loin des *liards*.

7° La création d'espèces supérieures en argent, frappées près du fin au commencement du XVIe siècle, amena à frapper comme moyen billon des pièces de 6 blancs et de 3 blancs, soit de 30 et de 15 deniers, tandis que les douzains et les sizains ne se frappaient plus qu'en billon de plus en plus bas. Louis XIV frappa encore des pièces de 3 et 6 blancs en 1657 qu'il remplaça l'année suivante par des sols et des doubles sols parisis (15 et 30 deniers). A partir de 1659, tout le moyen et bas billon était condamné à disparaître et ne subsistait plus que par la force d'inertie habituelle aux vieilles monnaies. Les malheurs des dernières années de ce règne amenèrent à en reprendre à nouveau la frappe et même à refrapper d'anciennes monnaies des Valois. Louis XV frappa encore des sols et doubles sols de billon à partir de 1738, mais la masse de billon qui restait encore entre les mains du public au moment de la Révolution ne provenait pour ainsi dire que des anciennes fabrications qui s'étaient conservées dans le peuple malgré tous les édits et tous les décris successifs. Cette remarquable persistance en fit refrapper encore un certain nombre à l'effigie du moment. On connaît surtout le blanc à l'écu de Charles VI refrappé en 1693 comme pièce de 6 blancs.

8° C'est en 1513 que commença la fabrication des premières espèces d'argent un peu considérables comme dimension et poids. Le *teston*, frappé alors à 47/48 de fin et 25 1/2 au marc, vaudrait aujourd'hui

1. Ce blanc avait donc passé de la valeur de 10 deniers à celle de 30 deniers.

2 fr. 10. Il fut émis pour 10 sous. Après avoir monté comme valeur nominale jusqu'à 14s 1/2 en 1575, tout en perdant un peu de son titre, il fut remplacé à ce moment par les francs d'argent et les quarts d'écu, les premiers un peu plus forts, les seconds presque de même valeur, mais au titre plus simple de 11/12. C'est en 1641 que Louis XIII commença la frappe des louis d'argent à ce même titre. La pièce principale du système vaudrait actuellement 5 fr. 64, et toutes les divisions en furent frappées à ce même titre de 11/12 jusqu'au 24e et 48e de louis, valant 30 et 15 deniers.

Louis XIV frappa dans le même titre des pièces de 3 et 2 sous, ou 20e et 30e de louis d'argent. Il frappa en grande quantité des pièces de 4 sous au titre de 10/12 à partir de 1674. Cette fabrication, qui donna lieu à de graves reproches, fut abaissée à 3 sous 1/2 en 1679 et remise à 4 sous à partir de 1691.

9° Le liard ou pièce de 3 deniers fut fabriqué en bas billon dès le règne de Louis XI. Louis XIII en frappa encore au titre de 5/48, ainsi que des *sols* de 6 liards en moyen billon. Louis XIV frappa au commencement de son règne des pièces de 5 liards en billon, et quelques liards; mais en 1649 il commença à frapper ceux-ci en cuivre pur.

10° C'est Henri III le premier de nos rois qui frappa du cuivre pur à partir de 1575. La fabrication du cuivre fut bornée à celles des simples et doubles deniers tournois, jusqu'à cette frappe de liards dont nous venons de parler. Dans les paiements, ces cuivres ne pouvaient être donnés que comme appoint ne dépassant pas 20 sols. Du reste le cuivre n'était

pas encore entré dans les usages, même comme monnaie d'appoint. On attribue en partie à la fabrication des liards de cuivre de 1649 la levée de boucliers des sabotiers de la Sologne en 1658. En 1659 ils furent remis à la valeur des doubles, soit deux deniers tournois.

L'énorme développement du commerce intérieur et extérieur, la grande augmentation qui se produisait, depuis longtemps, dans les ressources et dans les besoins des différentes classes de la société et dans les quantités importées de métaux précieux, enlevaient de plus en plus au billon son ancienne importance. Son titre, souvent incertain et toujours difficile à vérifier, le rendait impropre au commerce un peu lointain, ne pouvant tabler que sur une monnaie non seulement loyale, mais n'ayant rien de caché. Le règne de Louis XIV aurait vu la fin de la monnaie de billon par la multiplication des petites divisions de pièces d'argent fin, sans les malheurs de la fin du règne et l'incroyable force d'inertie que possédaient alors les anciennes espèces populaires.

11° C'est en 1719 que fut frappé le premier sou de cuivre tel que nous en avons actuellement l'idée, quoique son poids fût à peu près le double de notre pièce actuelle de 5 centimes. Cette pièce était donc 4 fois plus importante que le liard du temps, et cette nouveauté passa sans protestation à l'abri du système de Law dont elle était l'une des combinaisons accessoires. Dans la lutte que ce financier organisait alors entre les papiers et les métaux précieux, on désirait donner au cuivre une grande importance en l'intro-

duisant en masse dans la circulation pour jouer exclusivement le rôle de monnaie d'appoint. Il y eut alors des sols, des demi-sols et des liards. Les anciens blancs marqués continuèrent toutefois à courir pour 15 et 30 deniers. Sous le règne de Louis XV la plus petite pièce d'argent fut le 20e d'écu, ou pièce de 6 sous. C'était un progrès.

Louis XVI continua exactement le même système que son aïeul, mais sans frapper aucun billon. En 1790, on arrêta les types des monnaies dites constitutionnelles qui comprirent en argent, avec les pièces de 6 sous, des pièces de 15 et 30 sous, au lieu des pièces de 12 et de 24 sous de 1782. En cuivre, il y eut des pièces de deux sous, d'un sou ou 12 deniers, des doubles liards et des liards. C'est à la même époque, aurore du système métrique, que parurent les premiers *décimes*, et les assignats de cuivre portant l'indication de la valeur imaginaire qu'ils représentaient.

12° On sait que la première pièce du système métrique valant un sou était de 10 grammes, et qu'elle fut ensuite réduite de moitié. Les valeurs du cuivre ont toujours été fiduciaires en France. Sous Henri III les deniers étaient de 156 au marc, et les doubles à proportion, soit 1 gr. 57 au denier (18 gr. 83 c. pour le sou). Sous Louis XIV, les liards de 1649 (devenus doubles en 1659) étaient de 66 au marc. C'était donc 22 gr. 23 pour 12 deniers. C'est ainsi que le sou de Louis XVI arriva à peser approximativement 10 gr. d'où l'on a tiré le premier demi-décime vingtième du franc, du système métrique.

13° Nous allons donner le tableau des petites pièces se rapportant directement au sou, frappées jusqu'à la Révolution par les rois à partir de Louis XIII. Nous les séparerons en argent, billon et cuivre.

Argent

Louis XIII : pièces de 5 sous, 30 deniers, 15 deniers.
Louis XIV : pièces de 3 sous, 2 sous, 4 sous.
Louis XV : pièces de 6 sous, 12 sous.
Louis XVI : pièces de 6 sous, 12 sous, puis 15 sous.

Billon

Louis XIII : sol de 18 deniers ou 6 liards. Douzains et sizains, pièces de 3 et 6 blancs; liards.

Louis XIV : pièces de 6 blancs, de 5 liards, sols et doubles sols parisis (15^{d} et 30^{d}), liards, douzains, pièces de 16 deniers, nouvelles pièces de 3 et 6 blancs. Anciens blancs refrappés.

Louis XV : sols et doubles sols à partir de 1738. Anciens blancs refrappés.

Cuivre

Louis XIII : simples et doubles tournois.

Louis XIV : simples et doubles, liards remis à la valeur des doubles. Nouveaux liards en 1693.

Louis XV : doubles et liards; sols, demi-sols et liards.

Louis XVI : liards, doubles liards, sols et doubles sols. Monnaies constitutionnelles.

14° Nous finirons cette étude sommaire par deux

tableaux qui donneront les poids des métaux précieux correspondant successivement à une valeur intrinsèque de 12 deniers pour toutes les fabrications qui ont eu une certaine importance et par conséquent une certaine durée, ce qui donnera en même temps leur valeur actuelle dans notre système monétaire. Dans le premier, nous n'introduirons que les pièces d'argent et de billon se rapportant directement à notre idée habituelle de petite monnaie, et touchant de près au sol tournois ou parisis. Ce tableau commencera avec saint Louis et finira avec la première moitié du règne de Louis XIV. Dans le second, qui commencera avec les premiers testons et les espèces supérieures d'argent, nous tirerons la valeur de 12 deniers de la grande monnaie, soit d'or, soit d'argent, et nous le terminerons en 1789.

Nous rappelons que si l'on veut comparer les valeurs anciennes aux valeurs ultérieures ou aux valeurs actuelles, c'est le métal argent qui seul doit servir de commune mesure jusque vers le milieu de notre siècle, tandis que, pour la suite et surtout depuis 1860, c'est à l'or qu'il faut exclusivement se rapporter.

M. DE VIENNE.

TABLEAU DES VALEURS SUCCESSIVES DU SOU

DATES DE L'ÉMISSION	NOM DES ESPÈCES	TITRE	TAILLE	VALEUR D'ÉMISSION	POIDS D'ARGENT FIN CORRESPONDANT AU SOU DE 12 DENIERS	VALEUR EN ARGENT DANS NOTRE SYSTÈME	POIDS D'OR FIN CORRESPONDANT A UN SOU DE 12 DENIERS	VALEUR EN OR DANS NOTRE SYSTÈME
1266 ? 1308	Gros	11 d. 12 g.	58	12 d.	4 g. 04	0 f. 89	L'écu 1268 ?..... 0 g. 331	1 f. 14
1313-1315-1329	id.	id.	id.	id.	4 g. 04	0 f. 89	L'agnel 1316.... 0 g. 271	0 f. 933
1343	id.	id.	60	15 d.	3 g. 20	0 f. 71	L'écu 1343..... 0 g. 272	0 f. 937
1354	Blanc à la Couronne	3 d. 8 g.	80	5 d.	2 g. 04	0 f. 453	Mouton 1354.... 0 g. 188	0 f. 647
1361	Gros	11 d. 12 g.	84	15 d.	2 g. 23	0 f. 495	Franc 1361..... 0 g. 194	0 f. 668
1375	id.	id.	96	15 d.	1 g. 95	0 f. 43	Fleur de lys 1365 0 g. 191	0 f. 658
1384	Blanc à l'Ecu	6 d.	75	10 d.	1 g. 36	0 f. 302	Ecu couron. 1384 0 g. 185	0 f. 637
1414-1423	id.	5 d.	80	10 d.	1 g. 06	0 f. 235	Mouton 1417... 0 g. 122	0 f. 420
1431-1436	id.	5 d.	80	10 d.	1 g. 06	0 f. 235	Royaux 1429... 0 g. 153	0 f. 527
1447-1456	Gros	11 d. 12 g.	69	30 d.	1 g. 35	0 f. 30	Ecu couron. 1447 0 g. 124	0 f. 427
1474	id.	id.	id.	33 d.	1 g. 245	0 f. 276	Id. 1474..... 0 g. 120	0 f. 413
1475-1483-1488	Blanc au Soleil	4 d. 12 g.	78 1/2	12 d.	1 g. 17	0 f. 26	Ecu soleil 1475.. 0 g. 105	0 f. 362
1497-1514	id.	id.	86	12 d.	1 g. 07	0 f. 237	Id. 1487..... 0 g. 095	0 f. 327
1541-1547	Douzain	3 d. 16 g.	91 1/2	12 d.	0 g. 81	0 f. 18	Ecu salam 1540.. 0 g. 073	0 f. 251
1575-1586	id.	3 d.	102	12 d.	0 g. 60	0 f. 133	Ecu sol 1575... 0 g. 0539	0 f. 186
1641	id.	2 d. 21 g.	145	12 d.	0 g. 41	0 f. 091	Louis d'or..... 0 g. 031	0 f. 107
1674-1669	Pièces de 4 sous	10 d.	150	48 d.	0 g. 354	0 f. 079	Id..... 0 g. 025	0 f. 086
1679	id.	id.	id.	42 d.	0 g. 39	0 f. 086	Id..... 0 g. 028	0 f. 096
1513	Testons	11 d. 18 g.	25 1/2	10 s.	0 g. 94	0 f. 21	Ecu soleil..... 0 g. 0856	0 f. 295
1561	id.	10 d. 18 3/4	25 1/2	12 s.	0 g. 72	0 f. 16	Id..... 0 g. 0647	0 f. 223
1575	id.	id.	id.	14 s. 6 d.	0 g. 59	0 f. 131	Id..... 0 g. 0539	0 f. 186
1577	Francs	10 d. 10 g. $\frac{10}{23}$	17 1/4	20 s.	0 g. 617	0 f. 137	Id..... 0 g. 0539	0 f. 186
1580	Quart d'Ecu	11 d.	25 1/5	15 s.	0 g. 593	0 f. 132	Id..... 0 g. 0539	0 f. 186
1602	id.	id.	id.	16 s.	0 g. 556	0 f. 123	Id..... 0 g. 0498	0 f. 171
1641	Louis d'argent	11 d.	8 11/12	60 s.	0 g. 423	0 f. 094	Louis d'or..... 0 g. 031	0 f. 106
1693	Ecu blanc	id.	id.	68 s.	0 g. 373	0 f. 083	Id..... 0 g. 0238	0 f. 079
1708	id.	id.	8	100 s.	0 g. 280	0 f. 062	Louis 1715..... 0 g. 0187	0 f. 064
1726	id.	id.	8 3/10	120 s.	0 g. 234	0 f. 052	Louis 1726..... 0 g. 0156	0 f. 0532
1785	id.	id.	8 3/10	120 s.	0 g. 234	0 f. 052	Louis 1785..... 0 g. 0146	0 f. 0506

Aujourd'hui le sou tiré de l'argent représente un poids de fin de 0 gr. 225 : tiré de l'or, 0 gr. 0145.

UN DOUBLE DENIER INÉDIT

DE LOUIS LE BON, PRINCE D'ORANGE

(1418-1463)

Après avoir décrit trois monnaies de Louis, prince d'Orange, Poey d'Avant s'empresse d'ajouter cette phrase, dont l'exactitude ne saurait être contestée par aucun numismatiste[1] : « Les monnaies de Louis sont les plus rares de la série d'Orange. » Depuis cette époque, le Cabinet des Médailles de la ville de Marseille, qui possède un si grand nombre de pièces rarissimes ou uniques grâce au zèle éclairé de son savant conservateur, M. Laugier, a acquis un nouveau gros de ce prince[2]. Quatre monnaies de Louis de Chalon sont actuellement connues. Un double denier, découvert à Orange même, permet d'élever ce chiffre à cinq.

LB—DO—BI—C[B]S entre deux grènetis. Dans le champ, une croix pattée coupant la légende en quatre parties ; un cornet aux 2e et 3e cantons.

1. *Monnaies féodales de France*, t. II, pp. 399 et 400.
2. *Revue belge de numism.* 1876, pl. XVIII, 11.

℟. ✠ ABR[AI]CE annelet M[ON]ETA entre deux grènetis. Dans le champ, en deux lignes P N / S E avec un trait sur le P, soit PRINSEPS. C'est le complément de la légende du droit LUDOUICUS. Le C d'ABRAICE a été transformé par le graveur des coins en un E lunaire.

Double denier. — Poids : 0 gr. 97 cent.

Coll. Roger Vallentin.

Une première observation doit porter sur le mélange bizarre des lettres gothiques et des lettres latines, qui composent les légendes. La substitution des dernières aux premières commença plus tôt à Orange que dans les ateliers royaux du Dauphiné, où leur usage officiel remonte à l'avènement de François Ier, et encore doit-on faire une exception au sujet des produits de la Monnaie de Crémieu [1].

La légende bilinéaire P N / S E avec un trait sur le P se traduit aisément en PRINSEPS. On a immédiatement PRINSE en tenant compte du signe d'abréviation. Les deux dernières lettres PS de PRINSEPS s'obtiennent sans effort en ayant recours à la première colonne P / S. Le tailleur des coins paraît avoir gravé intentionnellement un S au lieu d'un C comme deuxième lettre de la première colonne ; il a pu ainsi représenter le titre de *princeps* avec quatre lettres seulement. La forme *prinseps* n'est pas nouvelle sur les espèces d'Orange. On la rencontre au XIIIe siècle sur le double denier PRINSEPS ΛR—BEΛTE

1. Roger Vallentin, *De l'ancienneté de l'usage des méreaux au chapitre de Saint Apollinaire de Valence*, p. 4.

MARIE et sur le denier imité de ceux de Clermont PRIR — SEPS — ✠ AVRACISES.

On connaissait déjà des doubles deniers de Guillaume (1463-1475), de Jean II (1475-1478) et (1482-1502), de Philippe de Hochberg (1478-1482), prince intérimaire imposé par le roi de France, et de Philibert de Chalon (1502-1530), offrant les légendes bilinéaires dans le champ du droit ou du revers P R / S E ou P R / a S et portant une croix coupant la légende de la face opposée et cantonnée au 2e et au 3e d'un cornet. Si la faveur dont jouit ce type est incontestable, il n'en est pas moins utile de constater que sa création remonte à Louis. Sa première apparition est plus ancienne qu'on ne le supposait.

Les princes d'Orange s'empressaient d'imiter les monnaies en circulation ou en vogue dans la région, qu'elles fussent émises par un souverain voisin ou qu'elles fussent battues par un atelier fort éloigné. Le type à la légende bilinéaire et à la croix cantonnée au 2e et au 3e est tout simplement une reproduction d'un type d'Avignon bien connu, P P / P P, et la croix du côté opposé cantonnée au 2e et au 3e de deux doubles clefs en sautoir. Ce dernier type apparut sous le pontificat de Martin V (1417-1431). Sa frappe se poursuivit durant les règnes de Nicolas V (1447-1455), de Calixte III (1455-1458), d'Innocent VIII (1484-1492) et d'Alexandre VI (1492-1502 [1]). Peut-être trouvera-t-on un jour des monnaies avignonnaises identiques au nom des papes Eugène IV (1431-1447),

1. C'est à tort que M. Vallier affirme qu'avant lui on ne connaissait ce type que pour Nicolas V. (*Petit supplément à la numismatique papale d'Avignon.*)

Pie II (1458-1464), Paul II (1474-1471) et Sixte IV (1471-1484).

Les doubles deniers avignonnais au type P P / P P ne sont eux-mêmes qu'une reproduction modifiée des doubles deniers provençaux émis au siècle précédent par Robert (1309-1343) et par Jeanne (1343-1382) : P ꝑ / I E sous une couronne et une croix coupant la légende du côté opposé avec un lys au 1er et au 4e. On ne pouvait évidemment inscrire sur les monnaies fabriquées à Avignon P ꝑ / I E. On dut se borner à forger une légende bilinéaire analogue, ayant une signification quelconque, mais de nature à faire ressortir que les pièces étaient papales. Les doubles deniers d'Orange avec leurs légendes P ꝑ / S E, P R / S E ou P R / ɑ S circulèrent sans difficulté dans tout le Sud-Est, à cause de la ressemblance qu'ils offraient non seulement avec ceux d'Avignon, mais encore avec ceux de Provence, lesquels continuèrent à être reçus sans difficulté pendant tout le xve siècle. Déjà Raymond IV de Baux (1340-1393) s'était hâté d'imiter les doubles deniers provençaux[1], de même que ses successeurs de la maison de Chalon copièrent ceux d'Avignon.

Le nouveau type adopté par Louis fut remanié par ses successeurs. Guillaume de Chalon se borne à transformer la légende ✠ AVRAICE ∘ MONETA en ✠ CIVITAS ∘ (AVRAICE) ; les quatre lettres du champ lues P R / S E pourraient bien être P ꝑ / S E avec un trait sur le P. Les N et les R gothiques offrent en effet une certaine analogie entre eux sur les espèces d'Orange du

1. Caron, *Monnaies féodales françaises*, n° 422.

xve siècle. Le nom de Jean II de Chalon figure du même côté que la légende bilinéaire, laquelle devient P R / ꝏ S ; au revers, on lit en abrégé la formule bien connue, *Dei gracia princeps Auraice*. Le type du double du prince intérimaire, Philippe de Hochberg, est absolument conforme. Avec Philibert de Chalon, on constate sur les deux variétés un mélange du type de Louis le Bon par l'insertion de son nom sur la face opposée à celle où est reproduite la légende bilinéaire et des types de son fils Guillaume par l'emploi de la légende CIVITAS∘AVRAICE. Une variété présenterait « PRSE en deux lignes ; au dessus, un trait ». Comme pour le double denier de Guillaume, il serait utile de reviser cette lecture ; elle pourrait bien être rectifiée en P N / S E avec un trait au dessus du P. Quant à la deuxième variété, la forme PRꝏS ne présente rien d'anormal ; c'est la reproduction de celle que nous voyons sur le double de son prédécesseur et sur celui de Philippe de Hochberg.

Le type des doubles deniers à la légende bilinéaire doit être considéré comme propre à la maison de Chalon. La fabrication des doubles pontificaux ayant cessé sous le règne d'Alexandre VI à cause de la défaveur qui avait fini par accueillir leur émission, les princes de la maison de Nassau avaient tout intérêt à en abandonner la frappe. Avec l'avènement de cette famille (1530) apparurent des types nouveaux, dont l'étude offre d'ailleurs peu d'intérêt.

On ne peut guère espérer de découvrir un jour des doubles deniers à légende bilinéaire au nom du premier membre de la famille de Chalon, Jean Ier,

car les doubles avignonnais, dont ils étaient la contrefaçon, datent seulement du pontificat de Martin V, couronné le 21 novembre 1417. Or, Jean Ier mourut le 4 décembre 1418. Il faudrait que le légat d'Avignon eût fait procéder à leur émission dès l'avènement de Martin V. Tout porte à croire, au contraire, qu'il se borna à prescrire, durant plusieurs années, de continuer la fabrication des types antérieurs.

Louis le Bon est le seul prince de la maison de Chalon qui n'ait pas fait inscrire sur ses monnaies le nom de cette illustre famille. Le double denier de ma collection n'apporte aucune exception à cette particularité. Louis n'était pas cependant le premier Chalon en possession d'Orange et les espèces au nom de son père Jean Ier portent *de Cabilone*.

Une dernière remarque. Les légendes du gros du cabinet de Marseille, de celui décrit pour la première fois par Soret et du double denier de ma collection renferment le mot MONETA. On chercherait vainenement un autre exemple de cette formule dans le monnayage du xve siècle des princes d'Orange.

Les auteurs ne paraissent pas s'être aperçus de l'extrême raretéd es émissions de monnaies d'or par les ateliers féodaux de la rive gauche du Rhône vers le milieu du xve siècle. La série d'Orange comprend seulement pour toute la durée de ce siècle un demi-florin, d'ailleurs unique, de Jean II (1475-1478) et (1482-1502). Les documents écrits constatent de leur côté la pénurie des espèces d'or. C'est ainsi que Louis le Bon prêta au roi René prisonnier : « quinze mille francs, *monnoye blanche*, lors en

usage[1]. » Cette situation, si périlleuse pour le commerce et qui rendait les transactions de toute nature si difficiles ne s'améliora sensiblement qu'à la fin du XVe siècle. Elle avait été engendrée par les guerres ruineuses qui dévastèrent la région à partir du XIVe siècle et par le drainage des matières d'or pour le compte des ateliers royaux.

ROGER VALLENTIN.

1. La Pise, *Tableau de l'Histoire des princes et principauté d'Orange*, p. 128.

SUR

QUELQUES MONNAIES TURCO-CHINOISES

DES VIe, VIIe ET VIIIe SIÈCLES

I

Dans ma Notice sur les monnaies touraniennes (V. *Revue Numism.*, 1891, p. 215), j'ai donné un aperçu général des différents systèmes d'écriture que l'on rencontre sur les monnaies des peuples tartares et tenté une sorte de classification de ces alphabets. Comme suite à ce travail je voudrais aujourd'hui présenter quelques observations sur d'autres monnaies également touraniennes qui ont été récemment trouvées dans l'Asie centrale et qui offrent, ainsi qu'on le verra, un grand intérêt pour la numismatique, comme pour l'histoire ancienne de cette région.

Depuis que la Russie a fait la conquête du Turkestan, elle a peu à peu étendu son domaine vers l'Est, en sorte qu'aujourd'hui elle est maîtresse de tout le territoire entre la mer Caspienne et la Chine. Cette vaste étendue de pays est divisée en deux provinces ; le Turkestan proprement dit (l'Hyrcanie, la Khorasmie, la Bactriane et la Sogdiane des anciens), qui va jusqu'à l'Yaxarte (mod. Sir-Daria), et la Semirietchie (la Dzoungarie des anciennes cartes), comprenant le Ferghana, le Khokand et généralement tout le pays

entre l'Yaxarte, le lac Balkhach et la Chine occidentale (Kouldja). C'est là que se trouvent les Monts Célestes, les Monts d'Alexandre, les deux rivières Tchuï (ou Tchou) et Ili, célèbres dans l'histoire de cette portion de l'Asie, et les villes de Tokmak, Pishpek, Viernoïé, Ilitsk, Bourana, etc., où ont été trouvées les tombes nestoriennes décrites par MM. Chwolson et Radlof[1]. C'est aussi des environs de Viernoïé, un peu au nord du lac Issik-Koul, que proviennent les monnaies qui font l'objet du présent mémoire[2].

II

Ces pièces, toutes en cuivre, peuvent se classer sous plusieurs séries :

1re série : Droit. Buste de face, type barbare avec de longs cheveux, anépigraphe.

℞. Traces de légende ; au milieu du champ, sorte de monogramme ou symbole mystique qui a beaucoup d'analogie avec celui que présentent les monnaies à légendes irano-scythiques, et généralement toutes les monnaies tartares dont il est, en quelque sorte, le criterium. Ici il est exécuté d'une façon plus grossière avec un renflement circulaire au milieu. L'origine de ce symbole est très vraisemblablement

1. *Syrisch-Nestorianische Grabinschriften*, etc., Saint-Pétersbourg. 4° 1890. La Semiritchie a été de tout temps la grande route des relations commerciales comme des émigrations des peuples et des expéditions militaires. V. Severtzof, *Les anciens itinéraires à travers le Pamir*, dans le *Bulletin de la Société de géographie*, 1890.

2. Elles ont été envoyées au Musée de l'Ermitage. M. A. de Markof, attaché au cabinet numismatique, a eu l'obligeance de m'adresser, au mois de mai 1891, des moulages en plâtre de ces monnaies complètement inédites. Je me fais un devoir de le remercier de nouveau de cette attention.

l'ancre des Séleucides, tel qu'on le trouve déjà très dégénéré sur les monnaies de la fin des Arsacides.

Je le désignerai dans le cours du présent travail par la lettre A.

Le module est celui de notre pièce de un franc.

L'une des pièces est percée d'un trou rond qui paraît être fait après coup, mais toutefois antérieur à l'enfouissement. On pourrait conclure de cette particularité que l'habitude chinoise d'assembler les pièces par un cordon central existait déjà chez quelques peuples tartares.

Les monnaies des séries suivantes sont remarquables en ce qu'elles portent, au centre, le trou carré caractéristique du monnayage chinois.

2e série : Droit. Légende sur deux lignes en caractères araméens; à droite, un dessin que je désignerai par B et qui me paraît être une imitation du pyrée sassanide sans les flammes, et à gauche, un signe qui ressemble au caractère chinois dont la valeur est *youen*. (N° 1142 du Catal. des signes chinois de l'Imprim. Nat.)

℞. Très fruste; on discerne cependant une fleur de trèfle, le pyrée et deux signes inconnus. Module : notre pièce de cinquante centimes.

3e série. Pièces du même module portant sur les deux côtés des signes très peu distincts ayant l'apparence de légende et le symbole B.

4e série. Droit. Légende chinoise en quatre caractères que je lis *Kaï youen toung pao*.

℞. Le symbole A sans le renflement du milieu, ou

le symbole B avec légende en caractères carrés ou cursifs suivant les pièces.

5e série. Droit. Légende en caractères ouïgours sur deux lignes.

℞. Le symbole A et une légende en caractères carrés isolés.

6e série. Droit. Légende circulaire en ouïgour cursif.

℞. Le symbole A et un autre signe peu distinct.

Ne pouvant pas donner le dessin de ces monnaies, je pense que la description que je viens d'en faire suffira pour comprendre ce qui va suivre, qui n'est qu'une simple notice préparatoire en attendant de plus amples découvertes qui puissent permettre un déchiffrement.

III

Les monnaies dont il s'agit ayant été trouvées au cœur de la Semirietchie, dans les vallées de l'Ili ou du Tchui, j'estime qu'on peut les considérer comme ayant été frappées et ayant circulé dans cette contrée. Nous verrons plus loin qu'elles ne peuvent guère descendre, au point de vue de leur émission, plus bas que la fin de notre VIIIe siècle ; elles ont, par conséquent, été frappées par les Turcs d'abord, puis par les premiers Ouïgours qui ont occupé successivement la Semirietchie.

Grâce aux auteurs chinois, nous avons des renseignements exacts sur les mouvements et la vie des peuples tartares.

Dans ma Notice précitée, j'ai donné un résumé

rapide de l'histoire du Turkestan : ce sont d'abord les Sse ou Sakas qui occupaient le pays lors des conquêtes de Cyrus et d'Alexandre. Puis les Yue-Tchi pendant cinq siècles. Ensuite les Ephthalites et enfin les Turcs (en chin. *Tou-Kioué*). Ces derniers, venus du Nord-Est, s'emparent de la Sogdiane et de la Bactriane jusqu'à l'Oxus qui devient la limite avec l'empire sassanide. Pendant près de deux siècles, ils sont maîtres de toute l'Asie, depuis la mer Caspienne jusqu'à l'océan Pacifique, longeant au nord le désert de Gobi et entourant, à l'ouest et au sud-ouest, l'empire chinois qui portait déjà le nom d'*Empire du Milieu*. Des la fin du VIe siècle, les Turcs s'étaient divisés en deux Khanats distincts : celui des Turcs *occidentaux*, fondé par Talo-pien, ce sont ceux dont je viens de parler, et le Khanat des Turcs *orientaux*, appellation qui désigne spécialement les Tou-Kioué qui ont succédé aux Jouan-Jouan et dont la résidence était près de Karakorom sur l'Orkhon. Pour ceux-ci, nous n'avons pas encore de monnaies, mais nous possédons des inscriptions qui permettent de croire que les Turcs orientaux se servaient, comme écriture, des caractères runiques, tandis que les Turcs occidentaux avaient adopté l'alphabet araméen. Je reviendrai plus loin sur ce point.

Les auteurs chinois[1] nous ont conservé la liste de de tous les Khans Turcs-Toukioué (orientaux et occidentaux), avec leurs dates rapportées à la chronolo-

1. Voir notamment les *Documents historiques sur les Tou-Kioué* traduits du chinois par Stan. Julien, dans le *Journal asiatique*, 1864, et le récent ouvrage de M. Radlof *Kudatku-Bilik*, 4° Saint-Pétersbourg 1891, p. LVI et sq. de l'introduction.

gie du Céleste Empire, depuis le premier d'entre eux, Tou-men, qui prit le titre de *Ilek-Khan* et envoya une ambassade auprès de l'empereur de Chine, vers 545 de J.-C., jusqu'au dernier, Pe-meï, qui fut dépossédé par les Ouïgours en 745. C'est sous Sse-Kin dit Mo-kan, l'un de leurs chefs qu'eut lieu entre 550 et 555 la destruction des Ephthalites.

Les noms de ces souverains sont en chinois et leur indentification avec quelques-uns de ceux que nous ont laissés les historiens byzantins et arabes est difficile. Nous trouvons en effet chez ces auteurs, notamment chez Menander, Simocatta, Tabari, des renseignements fort intéressants et très curieux sur les diverses ambassades échangées entre la cour de Constantinople et les Turcs entre les années 558 et 598 de notre ère. Il y est question de Askel, Dizaboul, Tourxanthos son fils, de Tardou, du grand Khakan μέγαλος Χαγάν τῶν Τουρκῶν, qui s'intitule « maître des sept nations, seigneur des sept climats du monde » [1]; mais, dès qu'on veut concilier ces personnages avec les noms que nous ont transmis les historiens chinois, on ne rencontre pas toujours toute la certitude désirable, ou alors il faut modifier les dates qu'ils nous ont transmises. Je citerai quelques exemples.

En 558, le grand Khakan *Askel* envoie une ambassade auprès de Justinien. Saint-Martin a proposé d'identifier Askel avec I-si-ki-Ko-lo, fils de Tou-men, qui, d'après l'histoire chinoise, ne régna que les deux

1. Sur cette expression fréquente chez les Orientaux et encore employée aujourd'hui à Bokhara, v. Colebrooke dans J. R. A. S. 1877, p. 405.

premières années du règne de l'empereur Fei-ti, c'est-à-dire 553-554. Comme la date (558) donnée par Menander est certaine, il faut changer celles de l'historien chinois.

En 560, c'est Dizaboul ou Silziboul qui est le grand Khakan des Turcs; sa résidence est dans les monts Altaï. C'est là que Zémarque va le trouver plus tard en 571 ; mais en 580, lors de l'ambassade de Valentin, il était mort ; il n'y a donc pas de doute qu'il s'agisse bien ici du grand Khan de tous les Turcs et non pas seulement d'un gouverneur de province. De Guigue, Klaproth, Rémusat, Saint-Martin ont cherché à retrouver ce nom dans les princes des listes chinoises. D'après ces listes on a :

554 à 572, Sse-kin dit Mo-kan, le vainqueur des Ephthalites.

572 à 580, Tho-po son frère.

580 à 605, Che-tou dit *Cha-po-lio*.

Il paraît très vraisemblable d'identifier (*Di*)*Zaboulos* avec *Chapolio*, mais alors les dates ne coïncident plus, tandis qu'en faisant de Dizaboul et de Mokan un seul et même personnage la concordance existe davantage. Dans ce cas il faut admettre comme Deguigues et Klaproth que Mokan s'appelait aussi *Titeopouli*, nom que l'on trouve aussi, du reste, dans les annales chinoises de cette époque. D'autre part Tabari mentionne également comme étant le vainqueur des Ephthalites, le Khakan Sindjibou. Il ne paraît donc pas y avoir de doute que Sindjibou, Silziboul (ou Dizaboul) et Mokan Titéopouli soient le même personnage. Par suite, Talopien fils de

Mokan doit être assimilé au Khan Tourxanthos que Valentin visita en 580 et qui était le fils de Dizaboul ; c'est ce même Talopien, qui ayant été évincé du trône par son oncle Tho-po, se sépara de Che-Tou vers 582 et fonda le Khanat des Turcs occidentaux qui fut en guerre perpétuelle avec celui des Turcs orientaux. Ils envoyaient chacun de leurs côtés des ambassadeurs à la Cour de Chine qui s'efforçait d'entretenir cette rivalité.

De même, si l'on examine les rapports entre les Turcs et l'empire sassanide, on ne trouve pas toujours non plus à concilier les deux histoires ; cela tient évidemment à ce que les chefs turcs, qui étaient immédiatement en rapport avec les pays iraniens, n'étaient que des princes secondaires et non plus les grands Khans de la Haute-Asie. La Sogdiane (ou *Khang-Kiu*) notamment était divisée en plusieurs principautés ou royaumes dont la liste nous est connue et dont les souverains devaient certainement frapper monnaies sous la haute approbation de la Chine suzeraine. Cette organisation remontait au commencement de la dynastie des Thang (qui a régné en Chine de 618 à 915), époque à laquelle les Chinois, qui déjà depuis plusieurs siècles avaient des relations politiques et commerciales très suivies jusqu'à la mer Caspienne, s'emparèrent, à la suite de campagnes victorieuses, de l'administration de tout le pays entre l'Oxus et le lac Balkhach[1]. Parmi ces princes feudataires, auxquels les Chinois évitaient de

1. V. sur cette période très intéressante de l'histoire de l'Asie, le Mémoire de Rémusat sur l'*Extension de l'Empire chinois du côté de l'Occident* (Acad. des Inscr., t. VIII, 1827).

donner le titre de Khan, ne les considérant que comme des vice-rois, les noms qui nous ont été conservés sont ceux de :

Châba-châh (*Chao-wou* des Chinois, Siyawoush des Touraniens), dont la nièce épousa, vers 553, Khosroès I; on sait que de ce mariage naquit Hormidas, *Tourkzâde* « fils de la Turque » ; il était vassal de Dizaboul. Le fils de Chabâ-châh est nommé Bermûdeh par Masoudi.

Maniakh, envoyé à Constantinople en 569 par Dizaboul qui lui conféra le titre de *tarkhan*, ταρχαν, qui était inférieur à celui de « khakan ».

Tagma, qui remplace Maniakh après la mort de celui-ci dans l'ambassade de 571.

Un peu plus tard, nous trouvons Tong che-hau, l'adversaire de Kou-so-ho (Khosroès Parviz), roi de Po-ssé (Perse) en 527.

Sse-che-hou[1] qui régnait en Sogdiane et qui donna asile à Yezdegerd III (*I-sse-Keou* ou *I-ssou-Kie*), en 638, fuyant devant l'invasion arabe. Ce dernier demanda du secours à la Chine qui était suzeraine de tous les petits royaumes du Kang-kiu, mais sans succès; il se réfugie alors dans le Tou-ho-lo ou Tokharistân, chez le khan Tou-lou.

Fohuman (Bahman en perse), prince de Samarcande, Tou-so-pa-ti, son successeur, To-houan (le Tarkhoun des Arabes en 705 de J.-C), sont mentionnés dans les annales chinoises comme souverains turcs du Khang-Kïu vassaux de la Chine. Les documents arabes, de leur côté, nous apprennent que, à l'époque

1. Chez les historiens arabes son nom est « le tarkan Tandjtakh ».

de la conquête de la Sogdiane et du Ferghana par les Musulmans, les différentes principautés de ces deux provinces étaient vassales du grand khan des Turcs, lequel était lui-même dépendant de la Chine dont il recevait l'investiture, les titres et l'organisation administrative. Derrière les Touraniens de l'épopée iranienne, il y a toujours le roi des *Cines* ou *Tsines*, ce qui prouve bien que Firdousi, en composant son poème, travaillait sur des documents authentiques, puisqu'en réalité la Chine était, par son influence et son autorité suzeraine, la vraie voisine de l'empire sassanide, et que les Turcs n'avaient probablement pas le droit de faire la guerre ou la paix avec la Perse sans l'assentiment de l'empereur de la Chine. Le poète, en racontant l'histoire des rois de l'Iran a seulement changé un peu les époques, mais le fond de son histoire est vrai.

Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet ; ce que je viens d'en dire suffira pour montrer que, s'il y a quelques divergences dans les dates, il y a d'autre part un ensemble assez remarquable entre les annalistes chinois et les historiens orientaux. Il faut espérer que la numismatique viendra un jour ou l'autre éclairer ces questions historiques, donner la solution du problème. En attendant, il est nécessaire de préparer le terrain géographique et historique ; en sachant où placer, à quelle dynastie appartient telle ou telle pièce venant du sol de la Haute-Asie et de

1. Une preuve de ce voisinage et du prestige de la Chine se trouve dans la lettre écrite par Cobâd à l'Empereur en 518. Le texte chinois nous a été conservé par l'historien des Oueï qui était presque contemporain. V. Pauthier, *De l'authenticité de l'inscription de Singanfou*, 1857, p. 60.

l'Asie centrale, on facilite, ce nous semble, le déchiffrement des légendes.

IV

Tel est le but des remarques historiques et géographiques qui précèdent ; il me reste maintenant à en faire l'application aux spécimens dont les empreintes m'ont été envoyées du Musée de l'Ermitage et qui ont été décrits plus haut.

Les pièces de la *première série* avec effigies, et portant au revers le signe que je considère comme une imitation de l'ancre des Séleucides, doivent être les plus anciennes. Elles sont très vraisemblablement antérieures à l'époque du monnayage imité des Sassanides. Je crois donc pouvoir les attribuer à quelques princes de la Khovâresmie ou de la Sogdiane qui ont régné avant 430, date de l'introduction du type de Bahram V Gour chez les Touraniens. Ces monnaies sont de la même famille que celles publiées en 1880, par M. W. Tiesenhausen (Coll. Stroganof, n°s 6 à 11) et que j'ai déjà citées dans ma Notice sur les monnaies touraniennes.

Quant aux autres pièces des séries 2 à 6, toutes frappées sur le type de la monnaie chinoise, elles sont particulièrement intéressantes en ce qu'elles confirment, d'une manière matérielle et authentique, les allégations des annalistes du Céleste Empire sur l'influence chinoise dans les provinces occidentales.

Les Recueils de numismatique, rédigés par les auteurs chinois, contiennent bien la description de monnaies anciennes émises par des feudataires rele-

vant de l'empire du Milieu; mais celles que nous décrivons en ce moment ne figurent pas dans les ouvrages que nous avons feuilletés et notamment dans le *Si-thsing-Kou-Kien*, le plus célèbre d'entre eux. (Bibl. nat., fonds chinois, n° 568, tome I.) Elles ne sont pas davantage dans l'ouvrage français du baron de Chaudoir.

Une particularité qu'il importe de relever, car elle a son importance au point de vue de la classification, c'est le fait que toutes ces pièces, depuis la première jusqu'à la 6e série, ont toutes le même symbole, A ou B. Le symbole B rappelle, comme je l'ai dit, l'ancien pyrée ou autel du feu emprunté aux Sassanides, que l'on voit déjà avec la même forme au revers des monnaies encore indéchiffrées, publiées dans le Catalogue de Markof, et que j'ai appelées provisoirement, faute de mieux, « monnaies des Kouchans à légende Khovàrezmienne. » La reproduction de ce signe qui avait une raison d'être chez les Yue-Tchi et les Ephthalites qui suivaient la religion avestique, n'a plus de sens au VIIe ou VIIIe siècle, dans un pays comme les bords de l'Ili et du Tchou, où certainement le culte du feu était depuis longtemps abandonné, si tant est qu'il y ait jamais pénétré[1]; mais ce signe était devenu purement et simplement une marque monétaire. Quant au symbole A (l'ancre des Séleucides) qui est le plus fréquent, car il se trouve dans les 1re, 4e, 5e et 6e séries, il forme en

1. D'après les auteurs Chinois, une partie des Turcs occidentaux était bouddhiste, l'autre ignicole; les Turcs orientaux étaient manichéens (*Communication de M. G. Devéria*).

quelque sorte le chaînon qui les relie toutes entre elles et fait qu'elles appartiennent toutes à la même famille, c'est-à-dire à des monnaies frappées dans un même pays, par des peuples identiques ou qui sont la continuation l'un de l'autre.

V

Je reprends maintenant en détail chacune des séries chinoises.

Deuxième série. Nous avons ici plusieurs exemplaires d'une même monnaie (ce sont les premières qui soient connues), frappée par les Turcs occidentaux. Le légende est en caractères qui ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'alphabet dit *araméo-kouchan.* qui était l'alphabet indigène en usage dans les pays en deçà et au delà de l'Oxus, dès la fin des Arsacides. Les Yue-tchi et les Ephthalites s'en étaient servis, les Turcs l'adoptèrent à leur tour lorsqu'ils succédèrent, vers 550, aux Ephthalites, et ils le transportèrent jusque de l'autre côté de l'Yaxarte, ainsi qu'en témoigne la monnaie turco-chinoise que nous décrivons, et qui a été trouvée, je le répète, sur les bords de l'Ili. Il est permis de croire que cette écriture d'origine araméenne resta celle des Turcs occidentaux jusqu'à la conquête ouïgoure (745) pendant que les caractères runiques étaient employés par les Turcs orientaux de l'Altaï et de Karakorom. Les caractères de notre mèdaille se lisent de droite à gauche et paraissent former deux mots distincts sur la lecture desquels je ne suis pas encore fixé.

On peut se demander si cette écriture n'est pas

une de celles que Hioueng Thsang a décrites, et qui étaient en usage lors de son voyage en Asie centrale, vers l'an 630 de notre ère.

D'après le pèlerin chinois, le nord de la Sogdiane et une partie du territoire au delà de l'Yaxarte portaient le nom de royaume de *Sou-li* (dans le Boundehech *Sourik* désigne la même contrée) et l'écriture des habitants se réduisait à 32 lettres se lisant de *haut en bas*. Plus au sud était le royaume de *Tu-ho-lo* (Tokharistan ou Bactriane), dont l'écriture composée de 25 signes radicaux, se lisait de *gauche à droite*.

Ce passage de Hioueng Tsang a été souvent cité, mais jusqu'à présent on n'a encore trouvé aucun alphabet qui puisse se rapporter à l'une ou à l'autre de ses assertions.

Il n'y a que les alphabets tartares qui se lisent verticalement ; or, au milieu du VIIe siècle, cette écriture verticale, que l'on sait avoir été empruntée de l'estranghelo des Nestoriens, n'était pas encore formée. Comme il n'a été trouvé jusqu'ici, dans le Souli, aucune inscription, nous n'avons pour tous documents que les monnaies. Or celles que nous possédons du Turkestan nous montrent un alphabet se lisant *horizontalement* et de *droite à gauche*, comme tous les alphabets sémitiques à la série desquels il appartient. L'assertion du voyageur chinois est donc inexacte sur ce point, ou bien le passage a été interpolé et modifié par les copistes.

Même difficulté en ce qui concerne le Tokharistan. Un alphabet de 25 lettres se lisant de *gauche à droite* ne peut s'appliquer qu'au grec ou au sanscrit. Or en

630 de notre ère, il y avait longtemps que le grec et le bactrien (qui s'écrivait du reste de droite à gauche) étaient hors d'usage ; on parlait persan ou afghan à Bactres et dans la contrée au sud du haut Oxus. Les monnaies que l'on possède, qui ont été émises ou ont circulé dans le nord-ouest de l'Inde, la vallée de Kophen et le Tokharistan, au VIIe siècle, ont des légendes en pehlvi et en sanscrit. L'alphabet du Touho-lo dont parle Hioueng Thsang ne pourrait donc s'appliquer qu'au devanagari (et encore celui ci a-t-il plus de vingt-cinq lettres). Hioueng Thsang ajoute que les compositions littéraires et les mémoires y étaient nombreux, plus que dans le pays de Sou-li, ce qui s'expliquerait facilement, en admettant le pays adonné à la littérature bouddhique[1].

Aucun des alphabets de Souli ou de Touholo ne peut donc s'appliquer aux caractères de nos légendes monétaires, pas plus d'ailleurs qu'à ceux des inscriptions runiques de la Mongolie septentrionale[2]. Ceux-ci sont peut-être de provenance européenne ou sibérienne, tandis que l'alphabet employé par les Turks-Tou-Kioué du Turkestan et de la Semiritchie, aux VIe et VIIe s., est bien d'origine araméenne. Ce sont sans

1. La découverte récente à Kashgar d'un manuscrit bouddhique du Ve ou VIe siècle de notre ère prouve le développement de cette littérature au nord-ouest de l'Inde. (V. Rod. Hoernle dans les *Proceedings* du *Journ. du Bengale*, avril 1891, et G. Bühler dans WZKM, 1891, p. 103, sq.)

2. Cf. G. Devéria, *Notes on the Yenisseï and Karakorum script*, dans le *Bab. Or. Rec.*, t. V, p. 127. L'expression *pre-islam turkish* que M. T. de Lacouperie propose de donner aux inscriptions runiques des Turcs de l'Yenisseï ou de l'Orkhon ne me paraît pas juste puisque, avant l'écriture musulmane, les Turcs ont eu l'alphabet araméo-kouchan du Turkestan et plus tard l'ouïgour. M. G. Devéria donne à l'alphabet runique le nom de *Turco-Altaïque*.

3. On peut consulter ce que j'ai dit à ce sujet, dans mon *Mémoire sur les monnaies à légendes en pehlvi*, etc., 1886, p. 76 et sq.

doute ces caractères araméens qui étaient en usage lors des ambassades turques à Byzance, et on peut les considérer comme étant un spécimen de ceux qui servirent à écrire la lettre (τὸ γράμμα τὸ σκυθικόν) que Maniakh remit à Justin II en 568 ou 569.

Troisième série. Bien que les monnaies de cette série soient très frustes, elles paraissent, par leur module, leur type et une sorte d'air de famille, appartenir à la même époque que les précédentes.

VI

Quatrième série. Ce sont les monnaies portant des inscriptions en caractères carrés ou cursifs et ayant toutes au Ꝑ la même légende en caractère chinois *K'aï youen toung pao* « monnaie (ou valeur) courante de la période K'aï youen ». La période ou *nien hao* dite *K'aï youen* a duré de 713 à 742 de notre ère, sous l'empereur Hüan tsoung, de la dynastie des Thang. Nous avons ainsi une date certaine pour l'époque de l'émission de nos pièces ; les Turcs étaient encore en possession de la Semiritchie ; mais, à la suite de tentatives de révoltes et d'incursions malheureuses de l'autre côté du Fleuve Jaune qui formait la limite entre eux et la Chine, ils n'avaient plus qu'un pouvoir nominal, soumis à la haute suzeraineté de cette Puissance. Ils ne devaient pas tarder du reste à succomber sous les coups des Ouïgours.

M. le professeur Terrien de Lacouperie mentionnant dans le *Babyl. Oriental Record*[1], les monnaies à

1. Je profite de la circonstance pour rectifier une petite erreur que me fait commettre ce savant sinologue quand il dit : « M. E. D. has informed that

légende chinoise que je lui signalais, fait remarquer que le nien hao *K'aï youen* a été employé à plusieurs reprises par les Thang, sur leurs monnaies, par exemple en 621, en 780, en 841 ; par les Min, en 909, et en 943 par les Thang postérieurs, en sorte que ce nien hao ne peut pas avoir une grande précision au point de vue chronologique. Je m'incline devant l'observation du savant anglais, bien que le catalogue des nien hao chinois donne pour 621, 780, 841 et 909 des noms différents ; mais si l'emploi de la période *K'aï youen* se répartit sur un ensemble de plus de trois siècles, il faut tenir compte des autres indications que peut renfermer la monnaie, pour fixer l'époque de l'émission d'une manière plus précise. Or, on a vu que ces monnaies, datées de la période *K'aï youen*, ont précisément les symboles des séries précédentes et notamment le symbole B que l'on trouve sur les monnaies de la 2e série. Celles-ci étant incontestablement du VIe ou VIIe siècle, ainsi que je crois l'avoir établi ci-dessus, on peut dire que l'emploi du même signe, de la même tamgha forme, en quelque sorte, le chaînon qui relie entre elles ces deux séries. Voilà pourquoi je considère le Kaï-youen mentionné sur nos pièces comme étant celui de 713-742. J'admettrais encore à la rigueur la date de 780 qui est postérieure à la con-

Turko-Chinese coins have been discovered in the province of Semirjetschia ; they bear or one side an inscription in the so-called Uïgur script, and on the other the chinese legend of *Kaï yuan* of the Tang dynasty. » (Vol. V, p. 128.) Je me suis évidemment mal expliqué, puisque M. T. de L. ne m'a pas bien compris ; il est bien certain que je n'ai pas pu dire que ces monnaies portaient *à la fois* une légende ouïgoure et chinoise. On voit, par le présent travail, que les monnaies à légende chinoise et celles à légende ouïgoure forment *deux groupes* distincts. Ce sont deux séries tout à fait séparées quoique ayant très probablement succédé l'une à l'autre.

quête ouïgoure, mais je ne crois pas devoir descendre plus bas ; on ne s'expliquerait pas l'usage en 841, 909 et 943 d'un signe monétaire qui n'aurait plus été employé depuis deux ou trois siècles.

Quant aux fragments de légende et aux signes qui se trouvent au ℞ de ces pièces, je n'ai pu en tirer aucune conjecture présentable.

Cinquième série. Je place dans cette série et à la suite de la précédente, les pièces qui ont sur l'avers, à côté de signes inconnus, le symbole A et sur le ℞, deux lignes d'écriture cursive qui a toutes les apparences de l'écriture ouïgoure. Ces monnaies sont la continuation des précédentes, et je crois qu'elles ont été émises par les Togouz-Ouïgours, devenus maîtres de tout le territoire occupé par les Turcs-Tou-Kioué, en l'année 745 de J.-C. L'adoption du symbole A, par le vainqueur, indique la *continuité* du monnayage. Ce symbole serait inexplicable (comme je l'ai dit plus haut pour le signe B) sur des monnaies ouïgoures de temps postérieur, si l'on admettait des lacunes intermédiaires.

L'existence d'une écriture ouïgoure pour une époque aussi reculée (la seconde moitié du VIIIe siècle), peut sembler étrange au premier abord, alors que les plus anciennes monnaies connues jusqu'ici n'étaient que du XIIIe siècle ; mais depuis la découverte de la stèle bilingue de Karabalgasoun, par M. Yadrintsef en 1890, contenant une inscription chinoise et une autre en caractères ouïgours du VIIIe s.[1], le fait de

1. Postérieurement à 745, d'après M. G. Devéria dans sa note communiquée à l'Acad. des Inscriptions ; v. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1890, p. 456. V. aussi *Babyl. and Or. Record*, vol. V, p. 127 ; Morgan, dans J. R.A.S. 1891. p. 454, et T. de Lacouperie, *Bab. Or. Rec.*, vol. V, p. 143.

l'existence de cet alphabet qui, comme on sait, a été emprunté des Nestoriens, ne peut plus être mise en doute pour le VIIIe s., ce qui porterait à croire que l'introduction de l'alphabet syriaque dans le centre, le nord de l'Asie et en Chine est contemporaine de l'arrivée du prêtre syrien A-lo-poun ou O-lo-pen, en Chine, vers 636 de J.-C., sous l'empereur Thaï-tsoung, ainsi que le mentionne l'inscription syro-chinoise de Singanfou qui est elle-même de l'an 781[1].

L'écriture ouïgoure peut donc remonter à la fin du VIIe s. vers 680 de J.-C. ; elle fut d'abord limitée aux peuples ouïgours, mais son usage s'étendit ensuite aux autres nations tartares[2].

Les monnaies de la 5e série ont donc été frappées par les premiers Khans ouïgours de la seconde moitié du VIIIe s., peut-être par Kou-li Peï-lo Gueuk Pek Kohan, le fondateur du Khanat, cité dans une inscription chinoise récemment publiée par MM. Koch et Radlof. Nous serons fixés sur ce point important, quand nous pourrons déchiffrer la légende ouïgoure de nos pièces qui doit sans doute contenir le nom du souverain avec son titre de *Pek Kha-Kan*.

Le déchiffrement des inscriptions ouïgoures, que

1. On sait même que le christianisme avait pénétré beaucoup plus tôt dans le Turkestan, les documents syriaques nous ont conservé les noms de plusieurs prélats nestoriens de Balkh, de Merv, de Samarcande, etc. V. l'ouvrage précité de Chwolson et Radlof, p. 106 sq.

2. Chez les Mongols en 1204 : A la suite de sa victoire sur les Ouïgours, Djenghiskhan choisit pour secrétaire un écrivain de cette nation, nommé Tatatongo, qu'il chargea d'enseigner à écrire le mongol. (Wylie dans J. R. A. S, 1870, p. 33.) Cependant la plus *ancienne monnaie mongole* n'est que de l'an 1279 ; la lettre d'Argoun à Philippe le Bel est de 1289 ; et enfin, chez les Manchoux, au commencement du XVIIe s. (vers 620). L'écriture alphabétique coréenne paraît avoir aussi une origine ouïgoure.

MM. Yadrintsef, Heikel, Radlof et autres vont rapporter de la Mongolie septentrionale, permettra d'établir l'alphabet de l'ouïgour ancien, lequel est probablement différent de l'ouïgour des manuscrits du xve s. D'ici là, toute tentative de déchiffrement me semble prématurée.

Sixième série. Je ne mentionne ici que pour ordre les pièces de cette série qui contiennent une légende circulaire ayant toutes les apparences de l'ouïgour cursif, mais d'une époque postérieure aux précédentes. Tout en ayant l'aspect relativement plus moderne, ces monnaies sont cependant encore du xe ou xie s., le symbole A qui les accompagne étant une preuve d'ancienneté.

VII

Telles sont les réflexions que m'a suggérées l'étude attentive du petit lot de monnaies dont je viens de signaler la découverte. J'aurais voulu faire mieux et pouvoir présenter au lecteur un essai de déchiffrement ayant quelque valeur probante ; mais, comme je l'ai dit, il me paraît plus sage, vu la pauvreté des documents et leur mauvais état, de réserver ce travail pour plus tard. En attendant, j'espère que mes considérations historiques et épigraphiques ne seront pas inutiles, ni sans intérêt pour l'histoire, encore peu connue, de l'Asie centrale et de la Haute-Asie.

E. Drouin.

Paris, octobre 1891.

CHRONIQUE

TROUVAILLE DE SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST

Au commencement du mois de juillet 1891, on a découvert, à Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône), un trésor composé de deux cent quarante-sept pièces d'or ainsi réparties :

3 Francs à cheval de Jean le Bon
1 Franc à cheval de Charles V
3 Francs à pied à la légende KROLVS DI GR FRANCORV REX
25 Francs à pied à la légende KAROLVS DI GR FRANCORV REX
214 Ecus d'or de Charles VI
1 Ecu d'or de Louis d'Anjou, oncle de Charles VI.
247

Sur les 214 écus d'or de Charles VI, trente-neuf seulement avaient des points secrets placés :

5	sous la	1re	lettre.	Atelier de	Crémieu
2	—	2e	—	—	Romans
6	—	4e	—	—	Montpellier
8	—	5e	—	—	Toulouse
2	—	6e	—	—	Tours
2	—	7e	—	—	Angers
2	—	8e	—	—	Poitiers
1	—	9e	—	—	La Rochelle
1	—	14e	—	—	Troyes
1	—	18e	—	—	Paris
10	—	20e	—	—	Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon.

Total 39

Tous ces écus présentent, outre des différences de coin et

même de style, une certaine variété dans l'objet qui occupe le centre de la croix du revers ; on y trouve : une molette ; une rose ; une quintefeuille seule ou accompagnée de deux globules ; une étoile, et c'est le cas le plus fréquent.

La monnaie de Louis d'Anjou, en raison de sa rareté plus grande, mérite une description.

Légende de droite à gauche : ✠ LVDOVICVS ⁙ DEI ⁙ GRA ⁙ IRLH ⁙ Z ⁙ SICIL ⁙ REX entre deux cercles en grènetis.

Ecu perlé, couronné, semé de cinq fleurs de lis dont deux engagées ; celle qui est à dextre du chef est surmontée d'un lambel à trois pendants, le pendant du milieu descendant sur le milieu de la fleur de lis ; tout le côté senestre de l'écu est bordé intérieurement d'un trait. L'écu est entouré d'un cercle qui coupe les trois fleurs de lis de la couronne.

℟ Légende de droite à gauche ✠ XPS ⁙ REX ⁙ VENIT ⁙ IN ⁙ PACE ⁙ DEUS ⁙ HO ⁙ FACE ⁙ EST entre deux cercles en grènetis. Croix formée d'un double quadrilatère évidé, à côtés infléchis en dedans, barrés vers les angles qui sont terminés chacun par deux feuilles renversées, surmontées d'une fleur de lis ; en cœur, une quintefeuille ; le tout dans un double entourage quadrilobé dont les arcs sont unis en dedans par quatre fleurs de lis et cantonnés en dehors par quatre couronnelles (4 gr. 01).

On voit que l'écu porte à dextre les armes d'Anjou ancien (*semé de France au lambel à trois pendants de gueules*) ; à senestre les armes d'Anjou moderne (*semé de France à la bordure de gueules*). Nous ne croyons pas que cette particularité ait été signalée jusqu'à présent sur les monnaies d'or de Louis d'Anjou.

Ce trésor était renfermé dans un vase en terre grossière et calcinée, haut d'environ 12 centimètres, à fond hémisphérique, à

bord rabattu et muni d'une anse. Le tout était enterré à trente centimètres environ sous le sol d'un clocher, ancienne tour carrée, qui paraît avoir servi de défense et contre laquelle avait été appliquée une église dont il ne reste que deux cloches datées de 1534, et une ouverture ogivale encastrée dans la façade de l'église actuelle. Cette tour menaçant ruine, on dut la démolir, et c'est pendant ce travail que fut exhumé le petit trésor dont le prix sert à élever le nouveau clocher.

On pourrait croire au premier abord que ces pièces ont été enfouies sous le règne de Charles VII, au moment où les *Grandes Compagnies* ravageaient les vallées de l'Azergue et de la Brevenne; cependant l'absence de monnaies frappées à Lyon, où l'atelier royal ne fut pas établi avant l'année 1415, le petit nombre relatif de celles qui portent une marque d'atelier, leur parfait état de conservation, nous inclinent à penser qu'elles ont été confiées à la terre sous Charles VI, pendant la guerre de Cent Ans. A cette époque, les bandes anglaises sont arrivées assez près de Lyon ; elles ont assiégé Anse, près de Villefranche ; c'est à leur approche que l'on a dû enfouir le trésor récemment découvert à Saint-Julien-sur-Bibost.

Dr E. Poncet.

*
* *

Tiers de sol de BALACIACO

M. Quintard, vice-président de la Société d'archéologie lorraine, a bien voulu communiquer à la *Revue numismatique* un très intéressant tiers de sol mérovingien de sa collection, trouvé dans les environs de Thionville.

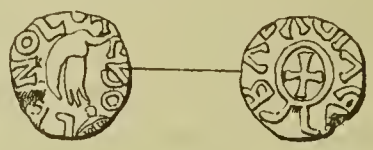

LEVDOLENO. Personnage informe, debout sur une base, tenant une croisette de la main droite.

℞. BALACIACO. Croix à branches égales; le champ entouré d'un cercle muni de lemnisques.

C'est une variété du triens publié par M. de Ponton d'Amécourt dans ses *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, sous le n° 119 ; mais qui a quelque importance puisqu'elle permet de rectifier la lecture de la légende proposée par M. d'Amécourt et que j'ai adoptée dans mon *Inventaire sommaire des monnaies mérovingiennes de la collection d'Amécourt acquises par la Bibliothèque nationale*, n° 654 ; à savoir, PALACIACO. La première lettre en effet était rognée sur l'exemplaire de M. d'Amécourt et l'on pouvait restituer un P sans trop de hardiesse ; d'autant plus que dans la région où il convient de chercher l'atelier de cette monnaie, il existe une localité du nom de Placé dont le nom paraît venir de *Palaciaco*. Quoi qu'il en soit, il faut rayer *Palaciaco* des listes d'ateliers mérovingiens pour le remplacer par *Balaciaco*. Si la légende du droit est plus nette sur notre exemplaire, en revanche le type du revers y est à ce point méconnaissable qu'il eût été impossible de le déterminer sans l'aide de la monnaie d'Amécourt. Le personnage est la copie retournée et grossière de celui qui figure sur le tiers de sou précédemment connu. C'est un type fréquent dans la région occidentale de la Gaule. Spécialement on le retrouve à Rennes, et traité de façon à avoir pu servir de prototype à celui de *Balaciaco*.

Balaciaco rappelle singulièrement le nom de lieu *Balciaco* inscrit sur un triens du monétaire *Produlfus* publié par Bouteroue et Le Blanc [1]. Si nous remarquons que cette monnaie de *Balciaco* offre sur l'une de ses faces une figure assise sur un siège à dossier et tenant une croix, type qu'on retrouve sur un triens de Rennes, nous serons amené à ne voir dans *Balaciaco* et *Balciaco* que deux formes d'un même nom.

Nous ne pouvons même nous empêcher de remarquer, à la suite de Ch. Robert [2], qu'il faut probablement identifier *Balciaco* avec *Belciaco*, qu'on lit sur deux tiers de sol, l'un signé de *Wadardo*, l'autre de *Leudomaro*, et qui tous deux, quoique d'un style moins caractérisé que ceux dont nous avons parlé plus haut, et ornés au revers simplement d'une croix, paraissent être sortis d'un atelier de la troisième Lyonnaise. Ch. Robert avait été

1. Voyez Bouteroue, *Recherches curieuses*, p. 342, n° 5 ; Le Blanc, *Traité histor. des monnoyes*, pl. 58 a, n° 13.

2. Ch. Robert, *Monnaies mérovingiennes*, dans *Revue numismat.*, 1863, p. 347.

frappé de leur ressemblance avec les monnaies de Nantes, de Rennes, de Vendel et de Cambon ; ce qui l'avait amené à identifier *Belciaco* avec Beaucé (Ille-et-Vilaine). A notre avis, c'est au même atelier qu'il convient de donner les triens aux légendes *Balaciaco* et *Balciaco*.

M. Prou.

*
* *

Voici une variété de douzain d'Henri d'Albret, roi de Navarre (1516-1555), qui, bien qu'assez commune, je crois, n'a jamais été publiée. Du moins elle ne se trouve ni dans l'ouvrage de Poey d'Avant, ni dans celui de M. Caron.

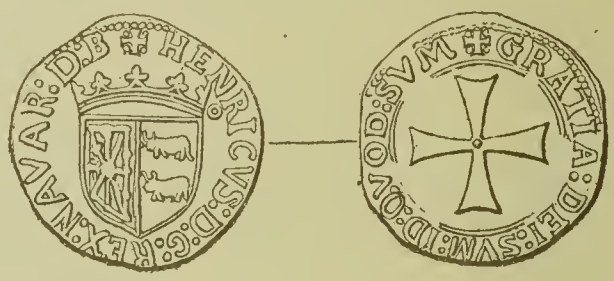

✠ HENRICVS : D : G : REX : NAVAR : D : B

Ecu couronné, parti de Navarre et Béarn dans un double cercle.

✠ GRATIA : DEI : SVM : ID : QVOD : SVM

Croix pattée dans un double cercle.

Ce douzain diffère du n° 3407 (pl. 73-5) de Poey d'Avant en ce que la croix pattée se trouve dans un double cercle à quatre lobes. Cette variété de douzain d'Henri d'Albret doit être rapprochée de celle de son écu d'or publiée par M. Caron, sous le n° 294 (pl. 12-15). La croix à fuseaux feuillée de cet écu est également dans un cercle rond et non dans un cercle à quatre lobes comme le n° 3405 (pl. 73-3) de Poey d'Avant.

Le douzain que je publie complète la série des trois types de billon correspondant aux trois types de l'écu d'or.

Croix dans un cercle à quatre lobes
(à fuseaux pour l'or, pattée pour le billon).

Ecu d'or (P. D. n° 3405, pl. 73-3). Douzain (P. D. n° 3407, pl. 73-5).

Croix dans un cercle rond
(id.)

Ecu d'or (Caron n° 294, pl. 12-15). Douzain publié ici.

Type à la croisette
(Imit. des monnaies de François Ier).

Ecu d'or (P. D. n° 3406, pl. 73-4). Douzain (P. D. n° 3408, pl. 73-6).

COMTE DE CASTELLANE.

*
* *

M. le baron J.-B. Béthune vient de publier un volume intitulé : *Méreaux des familles brugeoises. Essai descriptif* (1re partie, 232 fig., Bruges, 1891, in-4° de XXXI et 390 pages). Ce volume, intéressant au point de vue des sciences héraldique et numismatique, est un recueil de méreaux, en plomb ou en étain, tous coulés. Ces pièces sont généralement circulaires et quelquefois très grandes ; on en a dont le diamètre atteint sept et huit centimètres. On peut les classer en deux séries : méreaux pour les funérailles, analogues à ceux dont j'ai parlé dans mon *Manuel de numismatique* (t. II, p. 452), et méreaux de fondations. L'auteur nous fournit d'intéressants détails sur la fabrication et l'usage de ces méreaux ; il nous donne même le nom de quelques-uns des graveurs de moules à méreaux. C'est une monographie tout à fait originale et qui fait le plus grand honneur à son auteur.

J. A. BL.

*
* *

A Martres, près de Toulouse, localité désormais célèbre depuis les fouilles qu'y a faites M. Lebègue et qui ont donné de nombreuses et intéressantes sculptures, on a trouvé récemment une masse de monnaies agglomérées pesant environ 12 kilogrammes. M. Lebègue a reconnu parmi ces pièces des petits bronzes assez bien conservés de Valérien, de Gallien et de Tetricus. C'est toujours ce genre de numéraire que fournissent, en Gaule, les plus gros trésors. Qu'on se rappelle la trouvaille d'Evreux (*Revue numismatique*, 1890, p. 491). Je pourrais citer bien d'autres découvertes analogues.

J. A. BL.

*
* *

Sur le territoire de la commune de Coutençon, près de Monti-

guy-Lencoup (Seine-et-Marne), on a trouvé, au mois de juin dernier, un vase en terre renfermant environ cinq cents deniers. Les exemplaires que j'ai eus entre les mains se divisaient en trois groupes :

1° Deniers d'Henri Ier, comte de Champagne (1152-1180), avec la légende TRECAS CIVITAS, frappés à Troyes. Poids : 0 gr. 98 à 1 gr. 07.

2° Deniers d'Henri Ier, avec la légende CASTRI PRVVINS, frappés à Provins. L'une des variétés est semblable à la pièce que Poey d'Avant donne seulement d'après Duby, sous le n° 5974 et qui porte une sorte de W dans les cantons de la croix. Poids : 1 gr. 03 et 1 gr. 10.

3° Deniers d'Etienne de la Chapelle, évêque de Meaux (1161-1171), avec STEPHANUS EPC et la tête mitrée à gauche ; ℞ MELD' CIVITAS. Poids : 0 gr. 90 à 1 gr. 30.

Il est fâcheux que la trouvaille ait été dispersée avant d'avoir été étudiée, car elle eût peut-être permis de classer d'une manière définitive les pièces au nom d'Henri qui sont indifféremment attribuées à Henri Ier ou à Henri II, comtes de Champagne. La trouvaille est intéressante, car elle nous reporte à l'époque des dissentiments qui survinrent entre les comtes et les évêques de Meaux, au sujet de leurs monnaies.

J. A. Bl.

*
* *

Sous le titre de *Chant royal et chanson, pièce vendomoise*, M. E. Nouel a écrit, dans *le Bulletin de la Société archéologique du Vendomois* (3e trimestre, 1890, p. 244 à 257), un article spirituel qui n'est pas sans intérêt pour les numismatistes. L'auteur y parle en effet d'une médaille portant le buste de la duchesse d'Angoulême, de profil, avec les cheveux relevés au sommet de la tête qui supporte trois grandes plumes, d'où pend en arrière une barbe de dentelle entourant à demi le buste ; en légende circulaire : *Bonheur des Vendomois*. Au revers, on lit : *Passage de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême. Mars* MDCCCXV. M. Nouel rapproche les médailles d'un *Chant royal* en l'honneur de la princesse, rarissime plaquette imprimée, et, après de patientes recherches dans divers ouvrages, il établit que la duchesse d'Angoulême n'est pas passée par Vendôme, mais qu'elle

devait y passer le vendredi 17 mars 1815. C'est seulement le 16 août de la même année que la princesse fit sa visite aux Vendomois. La médaille, citée plus haut, célèbre par conséquent un « évènement qui n'est pas arrivé » et je la signale, avec M. Nouel, aux historiens et aux numismatistes. Il en existe une autre variété au musée de Vendôme. Cet exemplaire est en plomb, et a reçu une couverte bronzée ; le revers porte à l'exergue : *Née à Versailles le 19 décembre 1778, morte à Frohsdorff 1851* (19 octobre).

J. A. Bl.

*
* *

Notre collaborateur M. A. Heiss nous adresse la note suivante :

« Le *Bulletin de numismatique*, 1891. p. 65, publié par M. Serrure, expert, me soupçonne d'avoir omis dans mon « Essai sur le monnayage des Suèves » (*Revue numismatique* 1891, pages 146 à 164) la pièce la plus intéressante, le triens à la légende *indubitable* DEODIAZCA REIGES CRAV, décrit par M. Engel dans la *Revue belge de num.* de 1890, d'après un frottis pris, disait-on, au Musée de Madrid.

» Or, loin d'avoir passé sous silence la découverte de ces triens, en effet très extraordinaire, j'en ai dit, à la page 164 de cette *Revue*, tout ce que j'en pensais. J'ajouterai seulement que M. Engel est à présent de mon opinion sur l'authenticité de la pièce en question; pendant son dernier voyage en Espagne, il lui a été impossible de trouver au Musée de Madrid la moindre trace du fameux triens à la légende *indubitable*. »

*
* *

En souvenir de la visite faite au Cabinet des médailles, le 21 octobre dernier, son A. R. le prince Damrong, frère du roi de Siam, vient de faire don à cet établissement de huit monnaies anciennes de son pays. Ces curieuses pièces siamoises sont en argent, en forme de lingots recourbés dont les extrémités se touchent. Elles portent des contremarques et pèsent respectivement : 71 gr.; 30 gr. 19; 15 gr. 16; 7 gr. 59; 3 gr. 90; 1 gr. 97; 0 gr. 96; 0 gr. 41. (Cf. A. P. Phayre, *Coins of Arakan, of Pegu and of Burma*, 1882, p. 37, pl. V.)

*
* *

M. A. de Witte nous informe qu'on a trouvé récemment à Eecloo (Belgique) cinquante-trois pièces d'or du xve siècle, parmi lesquelle un salut d'Henri VI frappé à Rouen, quatre écus à la couronne de Charles VII, un demi-écu du même et un écu à la couronne de Louis XI pour le Dauphiné.

*
* *

Le prix de Numismatique Allier de Hauteroche a été décerné cette année par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à M. E. Babelon, pour son volume intitulé : *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, qui forme le premier tome du Catalogue des séries grecques du Cabinet des médailles.

NÉCROLOGIE

M. Bretagne

La Société d'archéologie lorraine vient de perdre, en la personne de M. Alexandre-Marie-Auguste Bretagne, son secrétaire perpétuel, mort à l'âge de 86 ans, à Nancy, le 27 août 1891. Passionné pour les études archéologiques, M. Bretagne avait su, par l'aménité de son caractère, s'entourer d'une élite de jeunes gens auxquels il avait réussi à inspirer le goût des recherches et des travaux sur les antiquités de la Gaule-Belgique et de la Lorraine.

Directeur des contributions directes, à Nancy, dès 1860, il voyageait souvent et rapportait toujours, au retour de ses excursions, soit des objets pour son cabinet, soit de précieuses indications dont il faisait profiter le Musée lorrain de Nancy. C'est à ses informations, que ce Musée doit de posséder la belle lettre R trouvée à Nasium. Il avait pour ami et collaborateur, Laurent, conservateur du Musée départemental d'Epinal, auquel l'unissaient d'anciennes relations. Aussi le Musée d'Epinal ne lui était pas moins cher que celui de Nancy.

Nous n'avons pu trouver trace des travaux de M. Bretagne avant son arrivée à Nancy ; nous savons cependant qu'il a publié

quelque part un *Eclaircissement sur les monnaies féodales d'Auxerre* et une *Description de quelques tiers de sol inédits.*

Voici la liste des articles qu'il a publiés à Nancy, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

1863. *Représentation d'Hercule vainqueur des géants, dans le nord-est de la Gaule.* — Sous ce titre, M. Bretagne a étudié les groupes équestres de ce guerrier terrassant un monstre anguipède, que possèdent les Musées de Nancy, d'Epinal, de Verdun, de Spire, etc. A cette époque, on ne connaissait pas encore celui de Mertens, aujourd'hui au Musée de Metz, auquel M. Prost a consacré d'importants travaux qui semblent lui donner une attribution toute différente de celle adoptée par M. Bretagne.

1873. *Le reliquaire de Saint-Nicolas.* — Ce bel objet d'art, qui put être conservé jusqu'à la Révolution dans l'église de Saint-Nicolas de Port, n'existe plus. Il était orné de gemmes et de camées dont les plus importants sont : l'Apothéose d'Hadrien, conservé à la Bibliothèque de Nancy, et une Vénus du Cabinet des médailles de Paris.

1874. *Découverte de monnaies lorraines à Sion-Villers.* — L'ensemble de ces pièces comprend la période comprise entre 1213 et 1220. Les ducs de Lorraine Thibault Ier et Ferry III, Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz ; Gilles de Soray, évêque de Toul ; Jacques de Lorraine, évêque de Metz ; Henri II, comte de Luxembourg.

1876. *Notice sur les poids antiques.* — Courte dissertation sur deux poids antiques en diorite trouvés à Nasium et à Grand. Leurs rapports avec la livre de France, d'après Romée de l'Isle.

1878. *Médaille de Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, et jetons à la légende : Da pacem Domine in diebus nostris. 1515-1539.* — M. Bretagne possédait de cette princesse une belle médaille d'argent, du poids de 20 gr., que l'on considère comme unique. Il joignit à sa description celle de trois jetons portant la même devise, au revers.

L'église de Vézelise. — Commencée en 1450, l'église de Vézelise fut terminée en 1520. Les remarquables vitraux qui garnissent les fenêtres offrent les portraits en pied, de grandeur naturelle, du duc Antoine et du cardinal Jean de Lorraine, évêque de Toul. Les armoiries de quelques familles nobles

rappellent les personnages qui firent des fondations ou furent enterrés dans l'église.

1880. *Inscriptions métalliques sur les édifices publics des Leuci, à l'époque gallo-romaine, à propos d'un R trouvé à Nasium.* Les nombreux monuments élevés dans la Gaule-Belgique ont été en grande partie détruits à l'époque des invasions des Germains ; aussi l'attention doit elle se porter sur les moindres objets qui peuvent servir à constater leur existence passée. Telle est la lettre R, en bronze, haute de 0,33 et pesant 8 kilog. et demi, qui fut trouvée à Naix, l'ancienne Nasium. Elle est conservée au Musée lorrain. Une autre lettre en bronze doré fut trouvée aussi à Nasium. D'autres lettres venant de Grand témoignent de l'importance qu'avaient acquise ces deux villes. Malgré toutes les découvertes faites à Grand, le nom de la ville antique est encore ignoré.

1881. *Monnaie, sceau et plaque de foyer aux armes de Diane de Dammartin.* — La monnaie a été frappée à Fénétranges, dont Diane était en partie dame. Elle est d'une excessive rareté, sinon unique.

1883. *Laraire antique trouvé à Naix.* — Le laraire dont il est question se compose d'un petit autel en bronze, orné de rinceaux d'argent, d'une chouette en bronze, d'un buste d'Hygie et d'une statuette également en bronze représentant un amour ou plutôt un génie. Cet ensemble de figurines a été trouvé sous une petite voûte, aux environs de Naix. M. Bretagne ne s'est pas borné à la description des pièces du laraire, il a mentionné soixante-seize statuettes, ayant servi à composer des laraires, trouvées, presque toutes, aux environs de Naix ou de Grand.

Médaille de saint Vivier. — Dans une courte notice, M. Bretagne a décrit une médaille ou enseigne du pèlerinage qui eut lieu, en 1623, à Virival, où se trouvaient le tombeau du saint et une fontaine miraculeuse.

Tels sont, avec quelques notes données au *Journal de la Société d'archéologie*, l'ensemble des travaux de M. Bretagne. Tous ses articles sont accompagnés de bonnes lithographies.

Les séries numismatiques du cabinet de M. Bretagne sont nombreuses. Parmi les pièces gauloises, nous signalerons un

statère de Vercingétorix ; parmi les romaines, un magnifique aureus de Septime-Sévère, au revers de la Naumachie ; les deux Gordien d'Afrique en argent. Un tiers de sou d'or inédit du Gévaudan. Les séries messine, touloise et verdunoise, ainsi que les suites française et baronale, surtout lorraine, comptent de bonnes pièces qu'il serait trop long de citer. N'omettons pas les médaillons artistiques que M. Bretagne recherchait avec passion ; son goût délicat admettait aussi les gravures dans ses collections ; mais il les voulait d'excellents maîtres et il s'était surtout attaché à l'œuvre d'Edelinck.

Pour les objets de curiosité, il aimait particulièrement les bijoux, les pièces d'orfèvrerie et les émaux. Citons parmi ces derniers des fibules antiques, de belles croix processionelles et des plaques de Léonard Limosin.

Ce bel ensemble d'objets d'art ne quittera pas la Lorraine. Il est devenu la propriété du fils de M. Bretagne, qui le conserve religieusement.

C. LUDWIG MÜLLER

L'illustre numismatiste Carl Ludwig Müller, qui est mort le 6 septembre dernier, naquit à Copenhague le 9 juin 1809. Après avoir terminé son éducation littéraire au collège métropolitain, il se voua à des études théologiques, conformément aux vœux de son père, le grand théologien et historien Peter Erasmus Müller, surtout connu comme éditeur de la chronique de Saxo Grammaticus. La théologie captiva pour plusieurs années l'esprit scientifique et chercheur du jeune C. L. Müller, et en 1834, la Faculté lui décerna le prix de l'Université pour une étude de philologie sacrée [1]. Après avoir été reçu, en 1836, licencié en théologie [2], il entreprit son premier voyage.

Ce voyage, M. Müller l'a dit lui-même, devint le moment décisif de sa vie : la théologie fut abandonnée, et un séjour de trois

1. *Historia critica linguae hebraicae earumque mutationum, quas subiit per illud temporis spatium, quod amplectitur codex sacer.*

2. Sa thèse avait pour titre : *De resurrectione Jesu Christi, vita eam excipiente et ascensu in coelum sententiae quae in ecclesia christiana ad finem usque seculi sexti viguerunt.*

ans en Allemagne, en France et en Italie fut consacré à l'étude de l'art et des antiquités. A Iéna et à Paris, il se mit à apprendre la langue arabe.

Après son retour en Danemark, Müller fut présenté au roi Christian VIII ; ce monarque éclairé portait un vif intérêt à l'art antique et possédait lui-même une belle collection de monnaies et de vases peints, aujourd'hui réunie aux musées royaux de Copenhague. Le roi engagea le jeune savant à appliquer ses efforts à l'étude de la numismatique. Il suivit le conseil du roi et trouva dans le directeur du Cabinet des médailles, l'illustre archéologue P.-O. Bröndsted, un guide savant et aimable. En 1841, M. Müller fut élu inspecteur adjoint du Cabinet des médailles de Copenhague ; l'année suivante, après la mort de Bröndsted, il fut nommé inspecteur titulaire (conservateur).

En 1841, un nouveau séjour de quatre mois à Rome, où son frère, le peintre Adam Müller, était tombé malade, le mit en relations plus intimes avec le grand sculpteur danois Thorvaldsen, qu'il avait déjà eu l'occasion de connaître. Thorvaldsen, qui mourut en 1844, légua à la ville de Copenhague ses œuvres et ses collections d'objets d'art et d'antiquités, et M. Müller prit une part active à l'installation de ces grandes collections dans le Musée Thorvaldsen, construit en 1847 ; l'année suivante, il fut nommé conservateur du Musée, et de 1847 à 1851 il publia la description détaillée du Musée Thorvaldsen (en danois et en français). La section IV de la troisième partie de ce vaste catalogue contient la description des monnaies antiques du Musée Thorvaldsen. Ce livre est le travail de début de M. Müller comme numismatiste ; il y a classé les monnaies grecques d'après un système rigoureusement chronologique, essai scientifique jusqu'alors non essayé et qui est encore peu usité même de nos jours.

Bröndsted avait commencé à rassembler des matériaux pour un travail sur les monnaies d'Alexandre le Grand et s'était procuré des empreintes de ces monnaies, particulièrement au Musée Britannique. Le projet de Bröndsted, laissé inachevé à sa mort, fut repris par M. Müller qui, à cet effet, pendant l'été des années 1852 et 1853, visita les Cabinets des médailles de la Hollande, de la Belgique, de Londres, de Paris et de l'Allemagne ; par des recherches patientes et laborieuses il réussit à mener à bonne fin

sa grande tâche et l'ouvrage sur les monnaies d'Alexandre, de Philippe II et III, parut en octobre 1855. La partie concernant les monnaies de Philippe II avait été publiée à part, la même année, en danois, comme thèse de doctorat. L'accueil fait à cet ouvrage fut des plus flatteurs pour l'auteur ; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France lui décerna le prix de numismatique en 1856 [1]. Le compte rendu paru dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen* [2] et celui de Cavedoni [3] constatèrent la grande importance de cet ouvrage numismatique.

A l'aide des matériaux recueillis dans le même voyage, Müller traita des monnaies de Lysimaque, roi de Thrace, dans une monographie, imprimée d'abord en danois dans les *Mémoires de la Société des sciences* de Copenhague, en 1857, puis publiée en allemand l'année suivante. Le compte rendu de M. de Longpérier constate pour cet ouvrage les mêmes qualités, par lesquelles s'était distingué le précédent, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui décerna en 1859 un rappel de prix [4].

Plusieurs années avant sa mort, survenue en 1848, le roi Christian VIII avait chargé MM. Falbe et Lindberg de préparer un ouvrage sur les monnaies antiques de l'Afrique. Une « annonce » fut communiquée au public savant en 1843, mais l'œuvre elle même, qui n'avançait guère, fut interrompue par la mort des deux auteurs [5]. En 1859, M. Müller fut chargé par le gouvernement danois de reprendre le travail qu'il acheva en peu d'années, et l'ouvrage parut en trois volumes, de 1860 à 1862, sous le titre de *Numismatique de l'Ancienne Afrique*. Pour la lecture et l'interprétation des légendes puniques de ces monnaies, la partie la plus difficile du travail, M. Müller avait des connaissances de philologie sémitique très approfondies ; il eut, en outre, la bonne fortune de pouvoir faire usage de toutes les monnaies et empreintes qu'avait recueil-

1. Avec Fr. Lenormant, v. *Revue numism.* 1856, p. 294.

2. 1856, Stück 84-86.

3. *Bullettino archeol. Napoletano*, tome VI (1858), p. 51 s. — V. aussi Prokesch v. Osten, *Denkschriften der Wiener Akademie*, vol. IX, 1859, p. 8.

4. *Revue num.* 1858, p. 469 ss, 1859, p. 489. Cf. Cavedoni, *Bullet. arch. Napol.*, VI (1858), p. 158 ss. Koehne, *Zeitschr. f. Münzkunde* N. F. (1859-62), p. 370.

5. Sur le détail v. la préface de l'ouvrage de M. Müller et *Revue numism.* 1859, p. 308 ss.

lies le duc de Luynes pour ses propres recherches sur ce point de la numismatique et que le savant français mit à la disposition de M. Müller. Cette partie de l'œuvre de M. Müller fut analysée par Levy [1], qui la trouva d'importance fondamentale [2]. Sur l'ensemble de l'ouvrage, M. Alfred Maury a remarqué qu'il « a fait sortir cette branche de la science des essais imparfaits auxquels elle en était encore réduite [3] ». M. Mommsen l'a signalé comme « un ouvrage parfait à tous égards [4] ». Un *supplément* parut en 1874, qui renouvela la polémique concernant les portraits des proconsuls d'Asie et d'Afrique sur les monnaies [5].

Après la mort de C.-J. Thomsen, en 1865, M. Müller lui succéda comme directeur du Cabinet des médailles de Copenhague, et l'année suivante on lui confia aussi la direction du Musée des antiquités classiques.

Les mémoires de M. Müller, surtout archéologiques, de cette époque, insérés dans les publications de la *Société des sciences* de Copenhague, sont peu connus à l'étranger [6]; les problèmes qu'ils traitent sont, souvent aussi, importants pour la numismatique, et dans ce genre nous citerons les traités sur les images des dieux puniques, sur l'origine du caducée d'Hermès, sur des symboles religieux en forme d'étoile, de croix, de cercle et d'anneau, et son dernier ouvrage sur la croix gammée [7].

1. *Zeitschr d. deutschen. morgenländ. Gesellschaft*, tome XVII, p. 75 ss., et XVIII, p. 573 ss.

2. Cf. les comptes rendus de A. de Barthélemy, *Correspondance littéraire*, VII (1863), p. 324 ss.; de Bursian, Koehne, etc, dans *Götting. gel. Anz.* 1861, St. 33; *Litt. Centralblatt*, 1861 n. 5. 1862 n. 10, 1863 n. 20; *Wochen-Chronik*, 1863 n. 7; *Berliner Blätter für Münzkunde*, III, p. 345 ss.; IV, p. 346 ss.; de Cayedoni, *Bull. arch. Italiano*, ed. Minervini, 1861, n. 2, 1862, n. 22-23. *Opuscoli relig. litt. e mor. di Modena*, 1861-1863, de Chalon, *Rev. num. belge*, 1862, p. 40; 1863, p. 95.

3. *Exposé des progrès de l'archéologie en France*, p. 19 et 24.

4. Ein in jeder Hinsicht musterhaftes Werk. *Hermes* III, 1869, p. 268.

5. V. Waddington, *Rev. num.* 1867, p. 102 ss.; Mommsen, *Zeitschr. f. Num.* II, 1875, p. 69 ss.; Müller, *ibid.*, p. 295 ss. — Pour une autre controverse, concernant les monnaies des rois de Numidie, M. Müller s'est étonné, dans ces dernières années, que M. Head ait accepté sans réserve dans son *Historia numorum* les hypothèses de M. Zobel de Zangroniz. Cf. E. Babelon, dans la *Revue numism.* de 1889, p. 401 et suiv.

6. V. Koehne, *Berliner Blätter f. Münzkunde*, III (1866), p. 344-351, IV (1868), p. 345-349.

7. Pour le détail, voir la bibliographie annexée à cette notice.

A partir de 1877 il cessa de publier ; mais il suivit toujours, avec un vif intérêt, le développement de la littérature numismatique et archéologique jusqu'à ses derniers jours ; il faisait sa dernière lecture du volume de M. Babelon sur les monnaies des rois de Syrie. Le 6 septembre 1891 finit la vie de notre grand numismatiste, vie de savant désintéressé, vouée à un travail incessant et à des recherches sérieuses et originales ; peu riche de grands évènements, sa vie s'écoula doucement ; il avait l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient ; il jouissait d'une forte santé et son admirable vigueur lui resta jusqu'à sa dernière maladie. Ludwig Müller était membre d'un grand nombre de sociétés savantes ; en 1891, la Société anglaise de numismatique lui décerna une médaille d'honneur.

Copenhague, Christiansborg Slot.

C. Jörgensen.

BIBLIOGRAPHIE DE L. MÜLLER

Musée Thorvaldsen, décrit par M. L. Müller. P. 1-5. Copenhague 1847-51. In-8°. [La troisième partie contient les Antiquités ainsi distribuées : section I-II, les vases (1847), section III, les intailles et camées (1847), section IV, les monnaies antiques (1851).]

Den macedoniske Konge Philip II's Mynter. [Les monnaies du roi Philippe II. En danois] Thèse de doctorat. Avec 4 planches. Copenhague, 1855. In-8°.

Numismatique d'Alexandre le Grand. Suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III, et accompagnée de planches et tables, in-4°. Copenhague, 1855. In-8° avec 40 planches in-4°.

Den thraciske Konge Lysimachus's Mynter. [Les monnaies du roi Lysimaque. En danois] (Extrait de *Vidensk. Selskabs Skrifter*[1] Ve série, histoire et philosophie, tome II.) Avec 9 planches. Copenhague 1857, in-4°.

Die Münzen des thracischen Königs Lysimachus. [Le même ouvrage en allemand.] Avec 9 planches. Copenhague, 1858. In-4°.

1. *Mémoires de la Société des sciences* de Copenhague.

Tetradrachm of Alexander. *The Numismatic Chronicle*. Vol XX (1857-58), p. 39-42.

Undersögelse af nogle græske Mynter med et Bogstav eller Monogram til Typ. (Extrait de *Vidensk. Selskabs Oversigt* [1], 1857.) Copenhague, 1858. Avec une planche. In-8°, 36 pages. — Le même traité en français : Monnaies grecques portant pour type une lettre ou un monogramme. *Revue numismatique* 1859, p. 1-39, pl. I. — Le même traité en allemand dans l'*Archaeol. Zeitung*, 1858, p. 171-178.

Undersögelse af græske Mynter, der have Tegnet T til Typ. [Sur les monnaies portant pour type la lettre T. En danois.] (Extr. de *Vidensk. Selskabs Oversigt*, 1858.) Avec une planche in-8°, 32 pages [2].

Numismatique de l'ancienne Afrique. Ouvrage préparé et commencé par C.-T. Falbe et J-C. Lindberg, refait, achevé et publié par L. Müller. I-III. Copenhague, 1860-1862. In-4°. — Supplément, 1874, in-4°.

De puniske Gudebilleder. [Les images des dieux puniques. En danois.] (Extr. de *Vidensk. Selsk. Skrifter*, Ve sér., tome III.) Copenhague, 1861. In-4°, 30 pages.

Religiöse Symboler af Stjerne-Kors og Cirkel-Form hos Oldtidens Kulturfolk. [Sur les symboles religieux en forme d'étoile, de croix et de cercle. En danois.] (Extr. de *Vidensk. Selsk. Skrifter*, Ve sér., tome III). Copenhague 1864. Avec une planche. In-4°, 94 pages.

Hermes-Stavens Oprindelse. [Sur l'origine du caducée. En danois.] (Extr. de *Vidensk. Selsk. Skrifter*. Ve sér., tome III.) Copenhague, 1865. Avec une planche. In-4°, 26 pages. — Un résumé en allemand est publié par M. Müller dans l'*Archaeol. Zeitung* 1866 (*Anzeiger*) p. 219-224.

Undersögelse af et gammelt persisk Symbol, bestaaende i en Ring med forskjellige Tilsætninger. [Sur un symbole perse en forme d'anneau. En danois.] (Extr. de *Vidensk. Selsk. Skrifter*, Ve sér., tome III). Copenhague 1865. Avec une planche. In-4°, 16 pages.

1. *Bulletin de la Société des sciences* de Copenhague.
2. V. *Revue numism.* 1862, p. 301-305 (A. de Longpérier).

Kritik af E. Rapps Opfattelse at det forchristelige Kors og Christi Monogram som Symboler paa Soldyrkelsen. (Critique de l'opinion exposée par E. Rapp sur la croix préchrétienne et le monogramme du Christ comme symboles du culte du Soleil. En danois avec un résumé en français] (Extr. de *Vidensk. Selsk. Oversigt* 1866). In-8°, 24 pages.

Fortsatte Bemærkninger om Oldtidssymboler af Stjerne-Kors, og Cirkel-Form. [Remarques sur les symboles de l'antiquité qui offrent les formes d'un astre ou d'une croix. En danois avec un résumé en français.] (Extr. de *Vidensk. Selsk. Oversigt* 1867). In-8°, 20 pages [1].

Om Ringen eller Diademet som et Symbol paa Kongeværdigheden i Persien, navnlig paa de sassanidiske Monumenter. [L'anneau ou le diadème comme symbole de la royauté en Perse, surtout sur les monuments sassanides. En danois avec un résumé en français.] (Extr. de *Vidensk. Selsk. Oversigt* 1867). Avec 2 planches. In-8°, 32 pages.

Sur les monnaies attribuées par M. Bompois à Méléagre, roi de Macédoine. *Rev. numism.* 1867, p. 189-194.

Remarks on the classification of some Coins of Lysimachus. *Numismatic Chronicle* 1870, p. 1-10.

Die Münzen Asiens und Afrikas mit den Bildnissen der Prokonsuln. Sallet's *Zeitschrift für Numism.* II, 1875, p. 295-308.

Det saakaldte Hagekors's Anvendelse og Betydning i Oldtiden. [L'emploi et la signification dans l'antiquité du signe dit la croix gammée. En danois avec un résumé de 16 pages en français]. (Extr. de *Vidensk. Selsk. Skrifter.* V^e sér. tome V.) Copenhague, 1877. In-4°, 114 pages.

Enfin des Guides sommaires pour les visiteurs du Musée Thorvaldsen (en plusieurs langues), du Cabinet des médailles (en danois) et du Musée des antiquités classiques (en danois).

1. Pour ce mémoire et le précédent v. *Rev. de la numism. belge*, 1867, p. 460-462 (R. Chalon).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Beurlier (Emile). *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*, Paris, Thorin, in-8°, 1890; — Le même, *Le culte impérial, son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien*, Paris, Thorin, in-8°, 1891.

Les sujets traités dans ces deux volumes, — thèses de doctorat de M. l'abbé Beurlier, — touchent de trop près à la numismatique pour qu'il n'en soit pas fait mention dans cette *Revue*. La thèse latine a trait à la déification des rois grecs; l'auteur commence par rappeler que les Grecs honoraient souvent d'un culte les fondateurs de villes ou de rares citoyens qui avaient rendu des services éminents à leur patrie; mais ce culte n'apparaissait qu'après la mort de ces héros : il a son reflet dans les types monétaires d'un grand nombre de villes grecques. Philippe, le premier, de son vivant, usurpa les honneurs divins. Alexandre, après lui, se fit passer pour fils de Zeus Ammon et, après sa mort, des types monétaires lui donnèrent les cornes d'Ammon. A son exemple, les généraux qui se partagèrent son empire se firent, de leur vivant, attribuer les honneurs divins, et les monnaies nous les représentent souvent revêtus des attributs de diverses divinités. En Egypte en particulier, le culte des rois était particulièrement bien organisé. Déjà les anciens Egyptiens vénéraient, dans leurs Pharaons, les incarnations de Râ, le dieu Soleil; les Lagides bénéficièrent des mêmes honneurs, et l'un d'entre eux est désigné dans un texte cité par M. Beurlier sous le nom de *fils du Soleil*.

Héritiers de tous ces dieux, les empereurs romains ne pouvaient manquer de s'élever au même rang : ils adoptent une institution profondément ancrée dans les mœurs des peuples de l'Orient et qui ne pouvait que contribuer à affermir leur autorité et leur prestige. A Rome, on commence a rendre à Jules César de son vivant les honneurs divins; après sa mort apparaît sur les monnaies l'astre impérial et le titre de *divus*; tous les prétendants à la succession de Jules César se disent fils d'un dieu :

Antoine est un nouveau Dionysos, Sextus Pompée est fils de Neptune et il se fait représenter sur ses monnaies avec les attributs de son divin père. Un peu plus tard, le culte d'Auguste s'établit en Italie, puis partout.

Les deux premières parties de l'ouvrage remarquable de M. l'abbé Beurlier nous montrent ainsi les origines orientales de l'apothéose, les débuts du culte impérial, ses premières manifestations à Rome, les titres, les symboles et les attributs qui le caractérisent, les cérémonies de ce culte, les fêtes et les jeux qu'on célèbre en l'honneur des *divi*, l'organisation des collèges de prêtres, des flamines, des *Luperci Julii*, des *Sodales Augustales*; pour la plupart de ces intéressantes questions, l'auteur fait appel aux types et aux légendes monétaires autant qu'à l'épigraphie et aux témoignages des auteurs. La troisième et la quatrième partie traitent du culte provincial et municipal des empereurs, et ici encore, M. Beurlier se meut sur le terrain numismatique. Sans nous attarder aux chapitres si bien remplis de faits nouveaux ou mieux étudiés, qu'il a consacrés aux assemblées provinciales, aux prêtres provinciaux et aux prêtres municipaux, aux *Seviri augustales*, nous attirerons particulièrement l'attention des numismatistes sur le chapitre intitulé *Le Néocorat*. On y trouvera la critique consciencieuse et approfondie des opinions multiples qui se sont produites au sujet de ce titre de *Néocore* que prennent tant de villes grecques sur les médailles et dans les inscriptions. M. Beurlier, s'étant livré à l'étude directe des monnaies elles-mêmes, a pu rectifier un certain nombre d'erreurs qui s'étaient accréditées, même dans le récent ouvrage de M. Buechener (V. *Revue numism.* 1889, p. 605) par suite de la confiance accordée par les savants à de fausses lectures fournies par quelques anciens numismatistes.

Pour mémoire enfin, bien que la numismatique y ait la moindre part, nous dirons que M. Beurlier a consacré ses derniers chapitres aux Juifs et aux Chrétiens considérés comme dissidents du culte impérial, et aux transformations de ce culte après Constantin.

E. B.

*
* *

Amardel (Gabriel). *L'Hôtel des monnaies de Narbonne au*

XVIIe siècle, Narbonne, 1891, in-8° de 22 pages (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1891).

M. Amardel a retrouvé un registre du greffe de la monnaie de Narbonne d'après lequel on voit que les monnaies de Toulouse et de Narbonne étaient affermées par le même maître, et que celui-ci avait le droit « de faire chaumer l'une desdictes deux monoyes, pourvu qu'en celle qui travalherait il y feust ouvré jusques à huict mil marcs au moings l'or portant l'argent ou l'argent portant l'or ». Les fermiers de la monnaie de Narbonne usèrent de ce droit ; en 1701, l'atelier n'existait plus et c'est à peine si l'on s'en souvenait. Cependant Christofle de Jouy, fermier particulier des monnaies de Toulouse, y avait fait frapper des pièces de cinq, quinze et trente sols, de 1650 à 1652 ; son différent était un croissant pour Narbonne. On fit même, à cette date, un inventaire des machines que M. Amardel nous transcrit dans cette intéressante brochure où il résume l'histoire de l'atelier de Narbonne.

J.-A. Bl.

*
* *

Hauberg (P.). *Gullands Myntvaesen* (Extrait des *Annales pour les antiquités et l'histoire du Nord*, 1891), Copenhague, 1891, in-8° de 72 pages.

L'auteur, déjà bien connu par ses études remarquables sur les monnaies de Danemark, étudie aujourd'hui la numismatique de l'île de Gotland, qui appartint aux Danois depuis 1361 jusqu'au 13 août 1645, date de la paix de Brömsebro. L'atelier monétaire de l'île était Visby. Les archives fournissent plusieurs noms de maîtres de monnaies et permettent à M. Hauberg de faire une intéressante histoire de la fabrication monétaire. L'étude de 53 trouvailles renfermant des monnaies de Visby fournit également une sérieuse base de classement. Les plus anciens « pennings » de Visby portent un châtel qui paraît imité de celui des mailles de Vilvorde. Viennent ensuite les pièces qui portent un agneau pascal et un lis affectant la forme d'un M oncial. Cette fabrication comprend trois groupes frappés entre 1340 et 1440. Vers 1450, on voit paraître, à la place du lis, un écusson à une fasce, puis, au XVIe siècle, l'écu de Danemark aux trois lions.

Cette nouvelle étude fait le plus grand honneur au savant historien de la monnaie danoise.

J.-A. Bl.

*
* *

Ducrocq (Th.). *Etudes d'histoire financière et monétaire*. Poitiers et Paris, 1887, in-8° de XIII-309 pages.

M. Ducrocq vient de réunir, sous le titre d'*Etudes d'histoire financière et monétaire*, quatorze Mémoires publiés par lui en divers temps et en divers lieux. Il en est qui rentrent plutôt dans l'histoire économique que dans la numismatique, et dont nous nous contenterons d'indiquer les titres : Boulainvilliers réformateur avant Boiguillebert et Vauban ; La corvée des grands chemins et sa suppression en France et spécialement en Poitou ; Les enquêtes administratives de 1775, 1776 et 1777 sur la corvée des grands chemins en Poitou, et M. de Blossac, intendant de la généralité de Poitiers ; Arrêt du Conseil du roi, du 24 déc. 1764, qui commet M. de Blossac pour informer contre les habitants de la paroisse d'Archigny, pour refus de corvée et rébellion contre la maréchaussée ; De la monnaie au point de vue de l'économie politique et du droit ; Du cours international des monnaies de l'Union monétaire dite latine.

Avec la septième étude, nous entrons sur un terrain plus familier aux lecteurs de la *Revue numismatique* ; il s'agit d'un procès intenté à Hilaire Boislève, maire de Poitiers et maître de la monnaie, condamné, en 1506, à la perte de sa charge, pour avoir fabriqué des monnaies au dessous du titre légal. La huitième étude est consacrée au trésor de Vernon, trouvé en janvier 1874, et qui se composait de monnaies consulaires et de monnaies gauloises. L'importance de cette trouvaille réside dans le mélange des monnaies romaines et gauloises. On peut donc en tirer des renseignements utiles pour la détermination de la date des monnaies de la seconde espèce. Les consulaires les plus anciennes de ce trésor remontaient à l'an 92 av. Jésus-Christ, les plus récentes à l'an 44. Parmi les gauloises, on remarquait celles avec les légendes *Solima*, *Atpillii*, *Dubnorex*, *Diasulos*, *Viirotal*, *Santono*, *Togirix*, *Ateula*. M. Anatole de Barthélemy a consacré à ce trésor une étude dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1873, p. 493. C'est encore de la même trouvaille

qu'il s'agit dans le neuvième morceau intitulé : Le sesterce et l'histoire de sa fabrication dans le monnayage romain à propos du sesterce du trésor de Vernon. Des fouilles furent exécutées à Vernon en 1876, sous la direction de M. Ducrocq, dans le but de déterminer l'emplacement de la trouvaille faite en 1874. M. Ducrocq réimprime le rapport qu'il présenta à la Société des antiquaires de l'Ouest. C'est de ce trésor que faisait partie le denier gaulois à la légende *Giamilos* que M. Ducrocq a fait connaître aux numismatistes. Il a proposé, avec beaucoup de vraisemblance, de l'attribuer à l'Aquitaine.

La douzième étude est une note sur un dépôt de 3700 petits bronzes frappés sous le règne de Constantin, trouvé à Prinçay, près Monts (Vienne).

La numismatique du moyen âge est tout aussi familière à M. Ducrocq que celle de l'antiquité ; je n'en veux pour preuve que les deux derniers mémoires insérés dans le volume que nous analysons. Le premier est consacré au monnayage anglo-français de l'Aquitaine, le second aux pièces carlovingiennes du Poitou. Dans le premier, il propose d'attribuer à l'atelier de Bordeaux le guyennois du Prince Noir décrit par Poey d'Avant, sous le n° 3069; il signale les différences très sensibles de diamètre, d'épaisseur et de poids existant entre les divers exemplaires du pavillon du Prince Noir; enfin il propose de voir dans la lettre P, gravée à l'avers des guyennois d'Edouard III, la marque de l'atelier de Poitiers et celle de l'atelier de Périgueux tout ensemble.

Les numismatistes sauront gré à M. Ducrocq d'avoir mis à leur portée d'aussi intéressants mémoires, qui, en raison même de leur dispersion, étaient moins connus qu'il ne convenait.

M. Prou.

*
* *

Quintard (Léopold). *Jetons de l'Hôtel de Ville de Nancy aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Description de ces jetons et de quelques autres qui intéressent la même ville.* Nancy, 1890, in-4°, de 38 pages et 5 planches.

L'auteur a fait cette description d'après les jetons conservés dans plusieurs collections et il a utilisé les notes manuscrites de

feu le conseiller Beaupré, qui avait commencé un travail analogue. On ignore à quelle époque l'Hôtel de Ville de Nancy commença à faire frapper des jetons, mais d'après les pièces conservées, il ne paraît pas que cela ait eu lieu antérieurement à la seconde moitié du XVIe siècle. Dans un règlement du 28 novembre 1616, le duc Henri II dit « qu'il serait à propos que les gens du « conseil de ville fissent faire des jets d'argent pour distribuer « entre eux, afin de s'en servir non seulement aux comptes qui « se présentent d'ordinaire en leur chambre, mais encore pour, « par ce petit émolument et honoraire, convier toujours tant plus « lesdits du Conseil et officiers d'icelui à volontairement subir et « exercer les charges auxquelles ils sont appelés au Corps dudit « Conseil, pour contribuer à ce que toutes choses soient bien et « dûment policées et ordonnancées en ladite ville... ». A leur entrée en fonctions, les nouveaux conseillers recevaient deux bourses : l'une, en velours bleu aux armes de la ville et à celles du conseiller (ou à son chiffre) remplie de 60 jetons d'argent; l'autre en cuir contenant 60 jetons en cuivre. M. Quintard signale, parmi les graveurs des jetons de Nancy, les noms de Demenge Crocx, Jean Gérard et Rémy Racle.

On pourrait peut-être regretter que M. Quintard ait fait exécuter les planches en phototypie, qui ornent son remarquable travail, d'après des dessins dont quelques-uns ne sont pas suffisamment nets. Il eût été préférable, à mon avis, de faire les planches d'après des empreintes en plâtre.

J.-A. Bl.

*
* *

Solone Ambrosoli, *Numismatica* (dans la collection des *Manuels Hoepli*), Milan, 1891, petit in-8°.

M. Ambrosoli a fait de ce guide sans prétention un charmant petit *vade-mecum* dans lequel les monnaies romaines et italiennes tiennent une place prépondérante. On y trouvera beaucoup de listes et même des indications bibliographiques très utiles. L'auteur a eu l'excellente idée de donner, outre une centaine de figures intercalées dans le texte, quatre planches sur lesquelles il a réuni des alphabets grec, étrusque et médiéval, les monogrammes que l'on trouve sur les monnaies de la République

romaine et trois cents écussons qui aideront beaucoup au classement de différentes monnaies de l'Europe [1].

J.-A. Bl.

*
* *

Quintard (Léopold). *Monnaie inédite de Thomas de Bourlémont frappée à Liverdun*, Nancy, s. d. (1891), in-8° de 3 p. et une fig.

Le village de Liverdun appartenait aux évêques de Toul qui y avaient établi un atelier monétaire. On connaît des pièces portant les légendes LIVIRDVN, LIBDVN, LIBD, LBD, frappées sous les épiscopats de Pierre de Brixey, de Jean d'Arzilières et d'Amédée de Genève. M. Quintard a eu le bonheur de faire entrer récemment dans sa collection un esterlin de Thomas de Bourlémont (1330-1353), frappé à Liverdun. Quoique la pièce ne soit pas d'une bonne conservation, elle est cependant très lisible :

✠ TOVV MAS ꝶPTVLESI. Tête de face, couronnée.

℟. LON BꝶR DVN SIS. Grande croix pattée, coupant la légende et cantonnée de douze besants, disposés trois par trois. Argent. Poids : 1 gr. 10.

La légende LON BꝶR DVN SIS est mise pour *Liberdunensis*, comme LONTONRENGIEN pour *Lotharingie* sur les esterlins de Ferri IV, duc de Lorraine, afin d'imiter la légende LONDONCIVITAS des vrais esterlins.

J.-A. Blanchet.

PÉRIODIQUES

Revue belge de numismatique, 1891, 1re et 2e livraisons.

E. Babelon. Bacchius Judaeus. — J. Rouyer. Description des jetons intéressant les Pays-Bas, dont les coins sont conservés à

1. M. Dannenberg vient de publier en allemand un petit manuel analogue que nous considérons comme moins pratique que celui de M. Ambrosoli. Les indications bibliographiques du livre de M. Dannenberg sont insuffisantes.

l'Hôtel des monnaies de Paris (2e article). — Baron de Chestret de Haneffe. Notice sur Philippe-Joseph Jacobij, graveur liégeois du XVIIIe siècle. — L. Navreau. Une médaille de la révolution liégeoise à retrouver. — R. Vallentin. Deux lacunes de la numismatique papale d'Avignon (Marcel II et Urbain VII). — J. Chautard. Etudes sur les jetons au point de vue de la reproduction du type au revers (type de l'oranger, de l'amour ailé). 2e article. — Dancoisne. Tessères romaines de plomb. — G. Cumont. Monnaies récemment découvertes dans les cimetières francs d'Eprave (prov. de Namur). — Alph. de Witte. Double gros botdragers d'Adolphe III de la Marck, comte de Clèves. — G. Cumont. Un cachet inédit gravé par Théodore van Berckel. — Vte B. de Jonghe. Un esterlin de convention de Jean Ier, duc de Brabant, et de Thierry VII, comte de Clèves.

*
* *

The numismatic chronicle, 3e série, t. X (1890).

Greenwell. Trouvaille de monnaies grecques archaïques, en Egypte. — Greenwell. Trouvaille de monnaies grecques archaïques, principalement des îles de la mer Egée. — Greenwell. Quelques monnaies grecques d'une grande rareté. — Howorth. Le commencement du monnayage des Parthes. — Lawrence. Monnaie baronale d'Eustache Fitz-John. — Montagu. Trouvaille de monnaies d'or près de Chesham. — Grueber. Médailles de personnages anglais, depuis 1760. — Prevost. Les pièces françaises de cinq francs. — Cunningham. Monnaies des Sakas. — Six. Monnaies grecques inédites et incertaines (suite). — Bagnall Oakeley. Monnaies trouvées à Caerwent et Caerleon. — A. John Evans. Un petit dépôt de monnaies romaines à Amiens. — Montagu. Les couronnes d'argent de Jacques Ier. — A. John Evans. Quelques nouvelles signatures d'artistes sur les monnaies antiques de la Sicile. — Wroth. Monnaies grecques acquises par le Musée britannique. — Heywood. Stycas de Northumbrie. — Procès-verbaux de la Société de numismatique.

*
* *

Zeitschrift für Numismatik, t. XVII, 3e et 4e livraisons.

Sallet (A. von). Les acquisitions du Cabinet des Médailles de

Berlin, du 1er avril 1888 au 1er avril 1889. — Alexi (S). Les maîtres de la monnaie des marchands du quartier de Calimala et des changeurs, à Florence. — Nutzel. Trouvaille de monnaies musulmanes à Pinnow. — Friedensburg. Les monnaies silésiennes du roi Ferdinand, avant 1546. Appendice. — Dressel. Titakazos. — Scheuner. Une trouvaille de groschen près de Görlitz. — Dannenberg. Sur les monnaies poméraniennes et Meklembourgeoises. Analyses de diverses trouvailles. — Nécrologie : Albert Erbstein.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME NEUVIÈME

1891

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Médailles des peuples, villes et rois

Monnaies grecques inédites ou peu connues, par S. A. le prince Pierre de Saxe Cobourg. — 1er article..... 1-6
2e article..... 241-248
Quatre médaillons de bronze d'Asie-Mineure, par E. Babelon..... 26-39
Aradus, par E. Babelon — 1er article..... 283-314
2e article..... 402-432
Monnaies inédites d'Asie-Mineure (supplément à la numismatique des royaumes de Cappadoce, de Bithynie et de Pont), par Théodore Reinach..... 361-401

L'ère des Arsacides, 92. — Monnaies gauloises trouvées à Saint-Marcel (Indre), 232. — Monnaies égyptiennes en porcelaine données par M. Maspero, au Cabinet des Médailles, 233. — Monnaies marseillaises trouvées à Chambalud, 232.

Monnaies romaines et byzantines

Sur un denier d'Hostilius Saserna et sur le culte primitif de Diane en Italie par Edmond Saglio..... 7-16
Les prétendues figures de *Pallor* et de *Pavor* sur les deniers de L. Hostilius Saserna, par R. Mowat... 270-282
Aurélien et la guerre des monnayeurs, par Al. Sorlin Dorigny..... 105-133

Monnaies romaines trouvées à Martres, près Toulouse, 479.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE

Monnaies françaises

PREMIÈRE RACE

Monnaie d'argent du VIe siècle, avec la légende *Dono Dei*, par M. Prou 40-46
Monnaies barbares d'argent trouvées dans le cimetière mérovingien d'Herpes, par M. Prou 134-145

Collection Morel-Fatio léguée au Cabinet des Médailles, 87. — Tiers de sou pseudo-romains, 90. — Tiers de sou de Balaciaco, 476.

DEUXIÈME RACE

La concession monétaire de Charles le Chauve à l'Eglise de Besançon, par A. Castan 47-59

TROISIÈME RACE

Des transformations successives du sou, par Maurice de Vienne 433-446

Trouvaille de monnaies françaises du XIVe siècle à Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône), 474. — Monnaies du XVe siècle trouvées à Eecloo, en Belgique, 481.

Monnaies seigneuriales françaises

Note sur une trouvaille de monnaies faite dans les environs de Verdun, par Félix Liénard 203-208
Restitution d'un gros tournois à Jean IV, duc de Bretagne, par M. de Marchéville 209-214
Une monnaie bourguignonne de Jean, duc de Normandie (1350), par M. de Marchéville 258-269
Un double denier inédit de Louis le Bon, prince d'Orange (1418-1463), par Roger Vallentin 434-453

Monnaie de confédération, frappée à Saint-Mihiel, 231. — Monnaie des archevêques d'Arles, 233. — Monnaies de Salins, 234. — Monnaies de Bourges, 354. — Le livre du changeur Duhamel, 60 à 86 et 165 à 202. — Deniers du XIIe siècle trouvés à Coutençon (Seine-et-Marne, 479.

Monnaies étrangères

Essai sur le monnayage des Suèves, par Aloiss Heiss. 146-164
Le livre du changeur Duhamel, par A. Blanchet....
1er article..... 60-86
2e article..... 165-202

Monnaies étrangères données au Cabinet des Médailles par M. Villeeroze, 88. — Monnaies du xve siècle au musée de Naney, 89. — Monnaies d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, 355. — Douzain d'Henri d'Albret, roi de Navarre, 478. — Monnaie fausse d'un roi suève, 481.

Monnaies musulmanes

Le catalogue des monnaies musulmanes de M. Ghalib-Edhem, 91-95. — Le *supplément* au eatalogue des monnaies orientales du British Museum, 357. — Monnaies musulmanes de la eolleetion Siouffi, 358.

Monnaies de l'Inde et de l'Extrême-Orient

Les monnaies touraniennes, par Edmond Drouin.... 215-225
Sur quelques monnaies turco-chinoises des viie et viiie siècles, par Edmond Drouin..... 454-473

Le ealendrier chinois, 91. — Monnaies des rois Gouptas, 357. — Monnaies siamoises, 481.

MÉDAILLES ARTISTIQUES

Méreaux et jetons

Les médailles des Carrare, seigneurs de Padoue, exécutées vers 1390, par J. Guiffrey..... 17-25
Sur une médaille d'argent du temps de Charles VII conservée à la Bibliothèque nationale, par Edmond Le Blant..... 249-257
La monnaie des médailles. Histoire métallique de Louis XIV et de Louis XV. Deuxième partie : les graveurs, par J. Guiffrey (suite et fin)..... 315-353

Médaille de François Ier de Carrare, donnée au Cabinet des Médailles par M. Valton, 87. — Méreaux de Bruges, 479. — Médaille de la duchesse d'Angoulême, 480.

SIGILLOGRAPHIE

Trois sceaux francs de Terre Sainte, par G. Schlumberger 226-228

CHRONIQUE

Les monnaies d'argent mérovingiennes léguées au Cabinet des médailles par A. Morel-Fatio 87
La médaille de François Ier de Carrare, donnée au Cabinet des Médailles, par M. P. Valton 87-88
Monnaies modernes données au Cabinet des Médailles, par M. J. Villecroze 88-89
Trouvaille de monnaies étrangères du xve siècle entrée au musée de Nancy 89-90
Tiers de sou pseudo-romains, publiés par M. Ducroq. 90-91
Tables de concordance entre l'année chinoise et l'année européenne 91
Le catalogue des monnaies musulmanes de M. Ghalib Edhem, de Constantinople 91-92
L'ère des Arsacides et les autres ères mentionnées dans les textes cunéiformes 92-93
Monnaie de confédération frappée à Saint-Mihiel au xive siècle, par F. Liénard 231-232
Trouvaille d'oboles marseillaises antiques, à Chambalud, près Saint-Rambert (Isère) 232
Monnaies gauloises trouvées à Saint-Marcel, près d'Argenton (Indre) 232
Monnaies égyptiennes en porcelaine, données au Cabinet des Médailles, par M. Maspéro 233
Monnaie anonyme des archevêques d'Arles 233-234
Monnaies de Salins, publiées par M. Prou 234-236
Les monnaies de Bourges, aux xe et xie siècles, publiées par M. Mater 354-355
Trouvaille de monnaies d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, à Saint-Emilion (Gironde) 355

Le congrès international de numismatique tenu à Bruxelles en 1891 356-357
Le *Supplément* au Catalogue des Monnaies orientales du British Museum 357
Etude de M. Rapson sur les monnaies des rois Gouptas de l'Inde 357-358
Les monnaies musulmanes de la collection de M. Siouffi 358
Trouvaille de monnaies royales françaises à Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône) 474-476
Tiers de sou de *Balaciaco* de la collection de M. Quintard 476-477
Douzain d'Henri d'Albret publié par M. de Castellane 478
Méreaux des familles brugeoises, publiés par M. Béthune 479
Monnaies romaines trouvées à Martres, près Toulouse 479
Deniers féodaux du XIIe siècle, trouvés à Coutençon (Seine-et-Marne) 479-480
Médaille de la duchesse d'Angoulême (1778-1851) 480-481
Médaille fausse d'un roi suève 481
Monnaies siamoises données au Cabinet des Médailles par le prince Damrong 481
Monnaies du XVe siècle trouvées à Eecloo, en Belgique. 481
Le prix de numismatique Allier de Hauteroche 482

NÉCROLOGIE

Alexandre BRETAGNE 482-485
Carl Ludwig MULLER 485-491

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BABELON (E.). Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène (A. Blanchet) 93-96
IMHOOF-BLUMER. *Griechische Münzen* (E. Babelon) 96-98
DELOCHE (M.). Etudes de numismatique mérovingienne (A. de Barthélemy) 98-100

Ferreira. Catalogo da collecçao de Moedas visigodas (A. Heiss) 100-102
Engel et Serrure. Traité de numismatique du moyen âge, tome 1er (M. Prou) 236-238
Amardel. L'Hôtel des monnaies de Narbonne pendant la Ligue (J.-A. Blanchet) 238
Meili (J.). *Die Münzen des Kaiserreichs Brasilien* et *Portugiesische Münzen* 238-239
Meyer (H.). Collection Henri Meyer. Monnaies royales et seigneuriales de France 239
Musset (G.). Le monnayage de Richard Cœur de Lion en Poitou (R. Mowat) 239-240
Blanchet (J.-A.). La monnaie du vicomte de Castelbon 358-359
Barthélemy (A. de). Les monnaies de Beaufremont (J.-A. Blanchet) 359
Witte (A. de). Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Chalon (J.-A. Blanchet) 360
Beurlier (l'abbé E.) *De divinis honoribus quos acceperunt Ale ander et successores ejus.* — Le culte impérial, son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien (E. Babelon) 492-493
Amardel (G.). L'Hôtel des monnaies de Narbonne au xviie siècle (J.-A. Blanchet) 493-494
Hauberg (P.). *Gullands Myntvaesen* (J.-A. Blanchet) .. 494
Ducrocq (Th.) Etudes d'histoire financière et monétaire (M. Prou) 495-496
Quintard (L.). Jetons de l'Hôtel de Ville de Nancy (J.-A. Blanchet) 496-497
Ambrosoli (S.). *Numismatica* (J.-A. Blanchet) 497-498
Quintard (L.). Monnaie de Thomas de Bourlémont à Liverdun (J.-A. Blanchet) 498

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für Numismatik, t. XVII, 3e et 4e livraisons 499

Annuaire de la Société française de numismatique, t. XIV, 1890 102-103
Rivista italiana di numismatica, tome III (1890)..... 103-104
The numismatic chronicle, 3e série, t. X (1890)..... 499

Le Gérant, F. Feuardent.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs

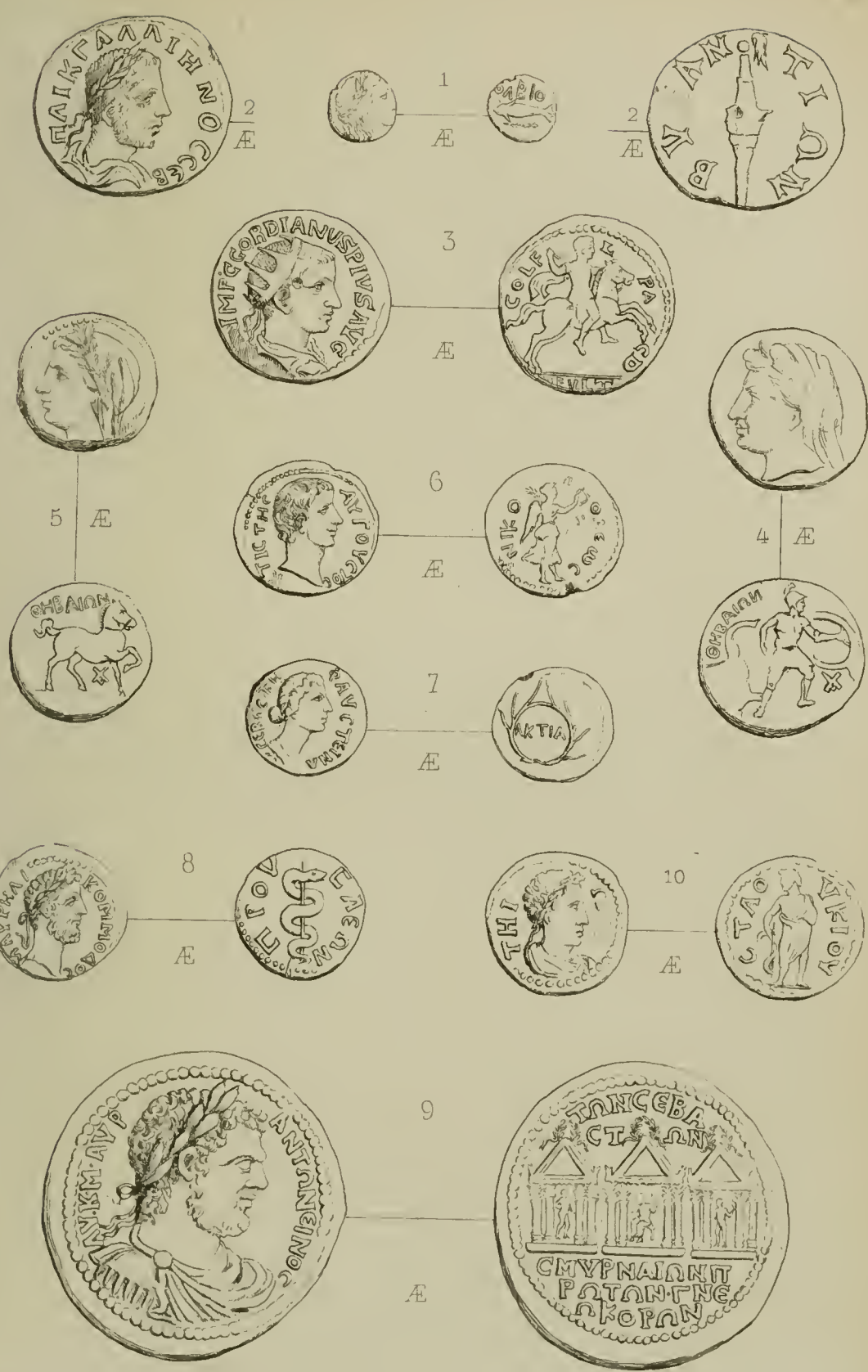

Aiuve Sculpis del et sc

Dumas Voruet Imp

MONNAIES GRECQUES

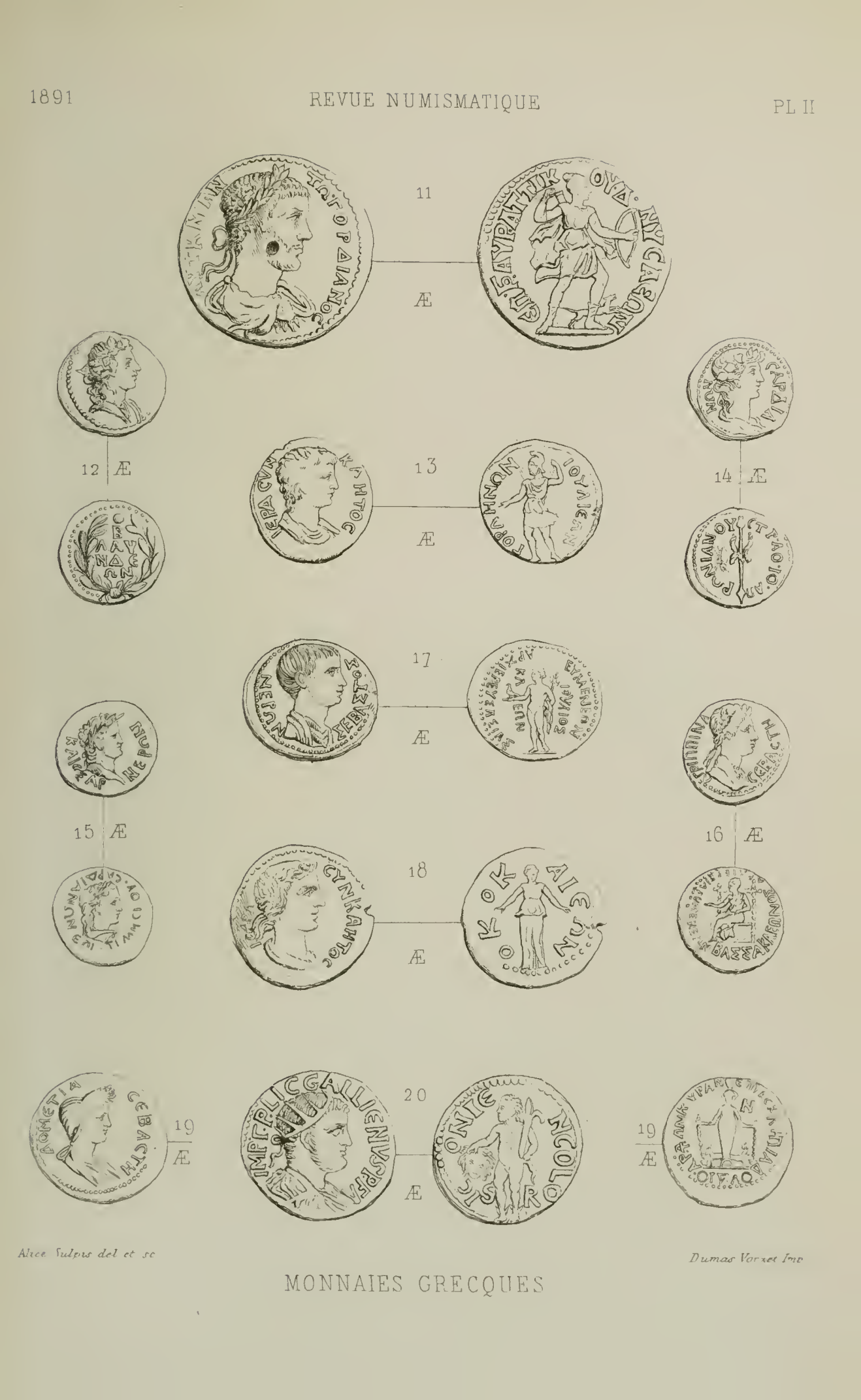

Alice Sulpis del et sc

Dumas Vorzet Imp

MONNAIES GRECQUES

1

2

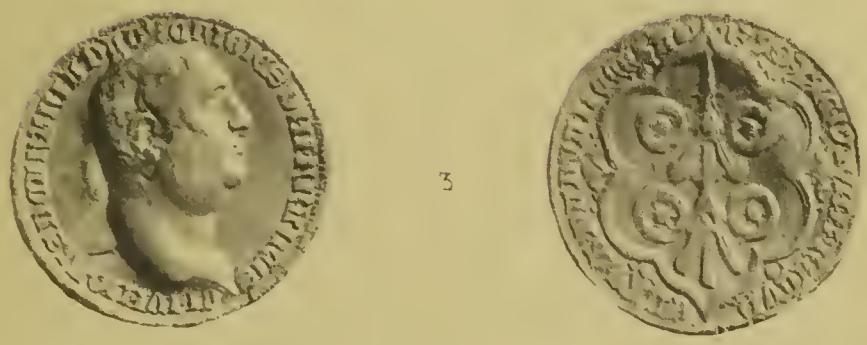

3

MÉDAILLES DES CARRARE

SEIGNEURS DE PADOUE

Héliotypie L. Rouille Paris

PHOTOTYPIE FERRIAUD, PARIS

MÉDAILLONS GRECS

CYZIQUE, EPHÈSE, ACMONIA

Imp Dumas Vorzet

MONNAIES D ARGENT

PSEUDO-ROMAINES

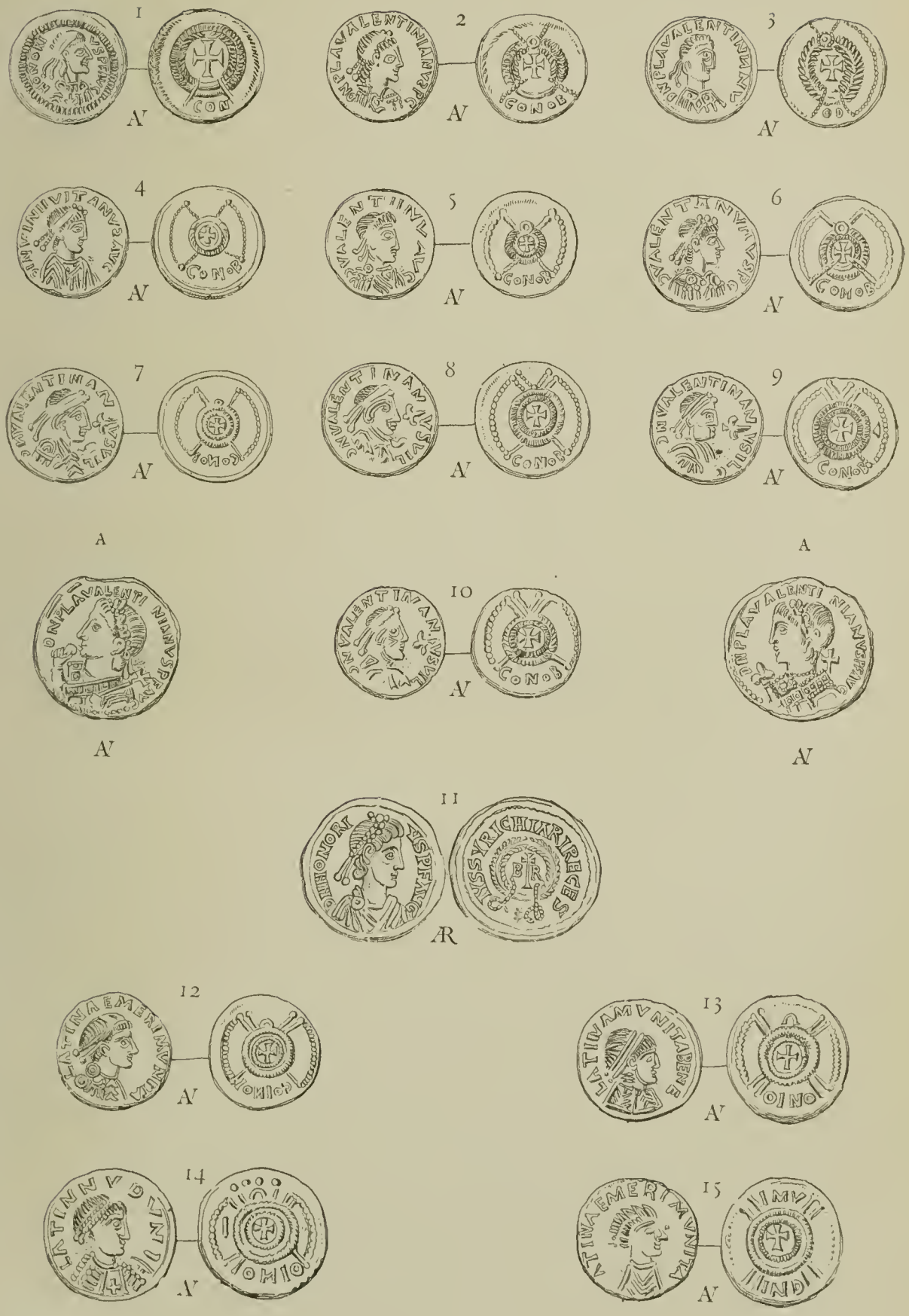

Protat frères, impr.

MONNAIES DES SUÈVES D'ESPAGNE

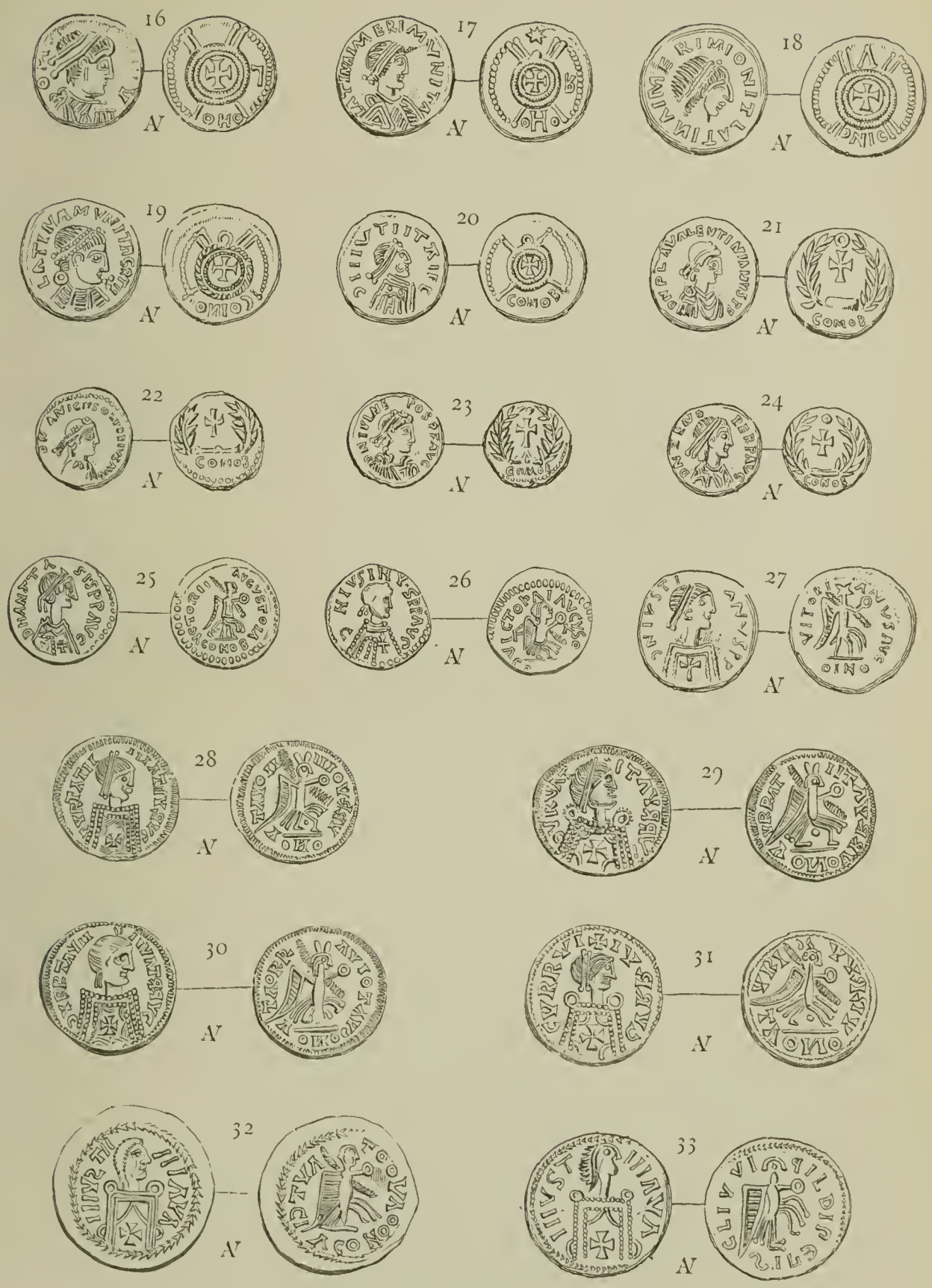

Protat frères, impr.

MONNAIES DES SUÈVES D'ESPAGNE

1

2

3

Lewog Lugardan

Imp. Dum

SCEAUX DE TERRE SAINTE

Alice Sulpis sc.

Imp Dumas Vorzet

MONNAIES GRECQUES

Alice Sulpis sc *Imp. Dumas Vorzet*

MONNAIES GRECQUES

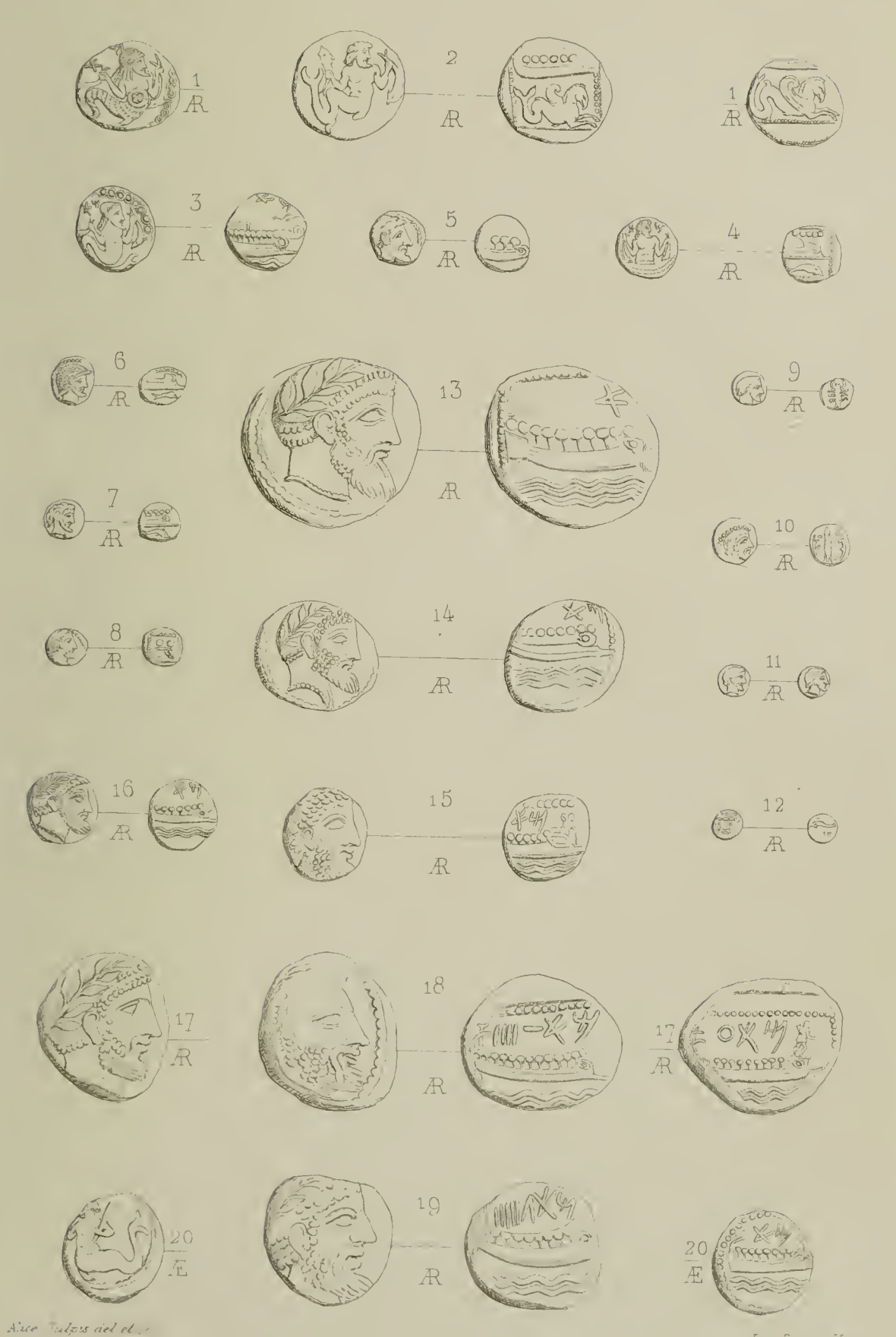

Aug. Tulous del et sc.

Imp. Lumus Ibrzei

ARADUS

Alice Sulpis del et sc *Imp. Dumas Voraut*

ARADUS

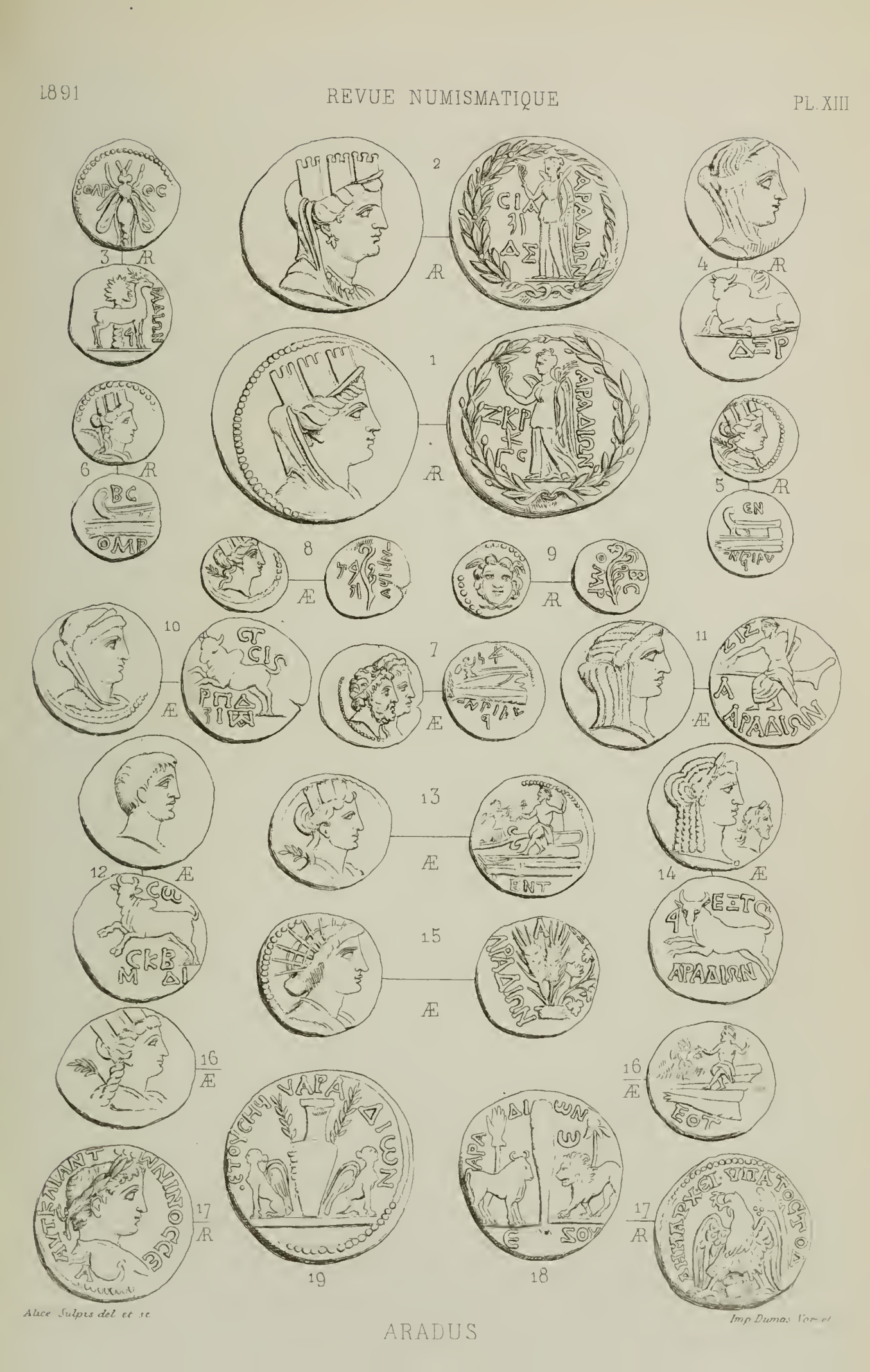

Alice Sulpis del et sc

Imp Dumas Vorel

ARADUS

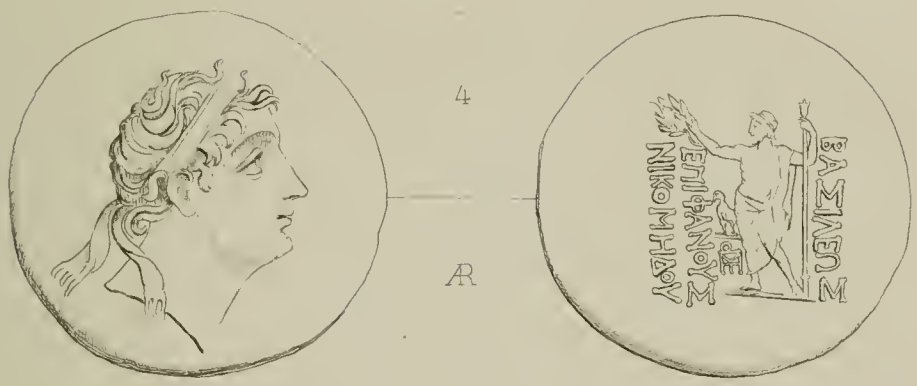

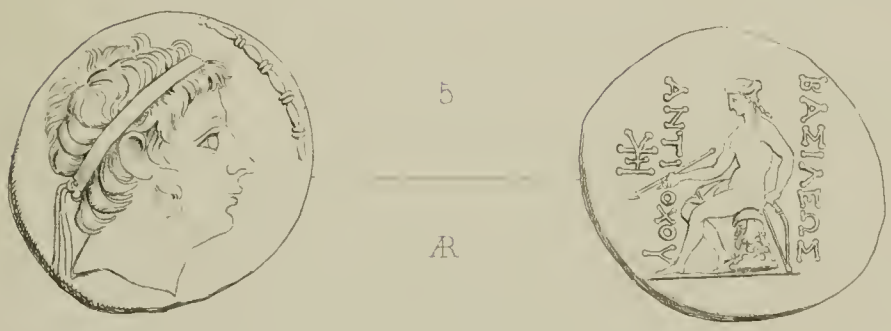

Alco . ulpe del et sc *Imp Lemercier et cie*

MONNAIES GRECQUES

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7584